-COPIE-

Service de la gestion des documents et archives – VTR

2- D'accorder temporairement, pour dépannage seulement que la Visitation s'approvisionne à même notre réseau d'aqueduc pour desservir le secteur concerné, et ce, pour la période du mois de Juillet seulement. Notre Mu nicipalité se réserve cependant le droit d'interrompre, en tout temps, ce service, en cas de pénurie d'eau ou de tout de toutes autres causes pouvant causer une baisse de président sion ou un manque d'eau à nos contribuables, et cela, sans aucune obligations, ni responsabilité d'aucune façon de la part de la Paroisse de Pointe du Lac envers la Municipalité de la Visitation ou de ses abonnés.

3- Que le tarif soit le même que celui prévu par les règlements no 76 et 77 de notre Municipalité, soit \$85.00 par logements, \$15.00 par piscime, 0.50 cts par tête de bétail, etc. Le tout payable à chaque mois à la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, à partir du 20 Juin 1974.

4- Considérant l'augmentation des preneurs d'eau, il est nécessaire d'exercer une surveillance plus attentive à la station de pompage et que par conséquent, la Municipalité concernée paie pour le surplus de surveillance et les frais de déplacement du préposé à ce service.

Adopté.

Plan rue Boucher

M.Roch Boucher soumet un plan pour le prolongement de la rue Boucher, lot 25, Les Membres du Conseil désirent le rencontrer à la prochaine assemblée.

L.Dugré: contrat

Considérant que le contrat que la Municipalité a avec M. Louis Dugré, pour les travaux de pépine, se termine en Juillet, après discussion entre les deux parties concernées,

68/74

Il est proposé par M.le Conseiller Hervé Gauthier, appuyé pac M. le Conseiller Conrad Carbonneau, d'accorder, pour une durée d'un an, â M.Louis Dugré, le contrat d'effectuer les travaux de voirie et d'aqueduc de la Municipalité.

Son tarif horaire sera de \$ 17.00 de l'heure, et ce, comprenant la pépine, le camion et sa remorque, et les outils néœssaire. Seule la machine à percer les entrées d'eau sera chargée à part, soit \$ 5.00 par entrée ou trou percé. Adopté

Placement étudiant

Le Service de Placement étudiant avise que nous pourrons disposer d'étudiant, afin d'accomplir certaines tâches. M.Jean-Pier-re Arbour fera le recensement à travers toute la Municipalité, avec Martial Beaudry ass-sec. M.Arbour aura comme salaire, la somme de \$80.00 par semaine, et M.Beaudry le taux horaire déjà fixé par le Conseil pour ces heures supplémentaires.

Bellevue; remer ciement

Les résidents de la Place Bellevue remercie par une requête le Conseil Municipal, pour le travail effectué dans leur rue.

COMPTES

Au folio 612

ı			
	123 124 125 126 127 128	M.Beaudry; salaire du 10 au 24 Juin 74 A.Thériault; vidange juin 74 P.Juneau; loyer Juillet 74 J.Pothier; salaire Juin 74 M.Beaudry; " " 24 Juin au 6Juillet Receveur du Canada; timbre poste Minis.du Revenu; impôt Juin 74 Beceveur du Canada: " "	\$ 151.38 407.53 85.00 510.40 151.38 100.00
		Receveur du Canada; impôt " " A.G.Messier; pierre et sable dans rues	66.49 4,386.13
1		1	

131 132 132 133 14 1502 1607 138

139 140

chèque no

69/74

Séance Spéciale du 24 Juillet 1974

L.Dugré; travaux de voirie T.Bellemare; travaux de voirie Koppers Canada ltée; ponceaux de H.G.Gauthier;fleur Mme Montour Corp. Comté Stamaurice; balance 7	<u>)</u>	\$546.00 ~ 992.00 \ 3,377.85 \ 21.60 \ 2,105.37 \
Claude Arbour Inc.; chaise de bure Corp. Village; 3 feux J.Pothier; messes10.50, palais jus ménage10.00, inspect100	tice7.30	59.94 × 200.00 ×
M.Beaudry; feu Paquette R.Légaré; " " " "	.00, aiveisi	50.40 × 44.00 ×
	total	13,497.51
Au folio 1719		
R.Généreux; BFF peinture M.Pothier; "" "" "" B.Guilbert; travaux M.Thiffeault; "" J.P.Morin; travaux Canada Valve; peinture B-F Hydro-Québec; électricité PA Gouin ltée; matériaux L.Dugré; pépine		137.50 \ 137.50 \ 110.00 \ 142.00 \ 68.00 \ 109.53 \ 416.84 \ 191.55 \ 984.00 \
M.Beaudry; frais voyage		24.00 %

total 2,591.92 Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Jules Levasseur, d'accepter les comptes ci-

haut mentionnés, pour paiement aux fóliox 612 et 1719. Adopté.

271.00 %

La présente assemblée est levée.

Sec-tré

J. Pothier; surveillant, comptes, autres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, dûment convoqué par M. le Maire Clément Beaudry et tnue le 24 Juillet 1974 au bureau de la Municipalité. Etaient présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Hervé Gauthier, Conrad Carbonneau, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le sec-tré. et l'ass-sec sont tous deux présents.

Messieurs les Conseillers Arthur Robitaille et Jules Levasseur sont absents.

Les avis de convocations ont été distribués de main à main à chaque conseillers, en date du 22 Juillet 1974, et mentionnait à l'ordre de l'assemblée trois items:

1- Construction d'un deuxième puit

2- Terrains aqueduc

3- Entretien de chemins d'hiver 74-75

Après la récitation de la prière, le sec-tré. demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée régulière tenue le 8 Juillet 1974, et distribué à chacun des membres du Conseil. Lequel procès est accepté tel

qu'apparait au livre des minutes sur proposition de M. le Conseiller 70/74 Raymond Lamothe, appuyé par M. le Conseiller Conrad Carbantes du Marie de la Conseiller Conrad Carbantes du Marie de la Conseille de la Consei bonneau, signé et initialé par M.le Maire et le Sec-tré M. Raymond Bellemare est présent, et soumet au Entretien chemin hiver 74-75 membres du Conseil le nouveau tarif pour l'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 74-75 et 75-76. M.

71/74

Bellemare donne également les raisons de cette hausse de tarif. Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accorder à la firme Thomas Bellemare et Fils Ltée de Yamachiche, l'entretien des cheminsd'hiver pour une durée de deux ans, soit les saisons 1974-1975 et 1975-1976.

Le taux sera de \$ 1,250.00 du mille pour la première saison, et pour la deuxième saison, une augmentation de 10%, ce qui fera \$ 1,375.00 du mille.

Le Secrétaire- tresorier est autoriser à preparer le contrat pour présentation à la prochaine assemblée. Adoptée

RJ Levesque 2ième puit

Le sec-tré. soumet les rapports concernant le test d'un 2ièm puit, pour l'aqueduc municipale. Ce test semble favorable, et M.R.J. Levesque garantie une capacité journalière de 300 milles gallons par jour. Les rapports du Ministère de la Santé du Québec, concernant la qualité de l'eau, sont très bons.

En date du 17 Juillet 1974 la Firme RJ Levesque présente des prix pour la construction d'un puit et l'installation d'une pompe.

Après étude, et considérant que la Municipalité ne possède qu'un seul puit opérant à sa pleine capacité pour alimenter notre population,

73/74

Il est proposé par M. le Conseiller Hervé Gauthier , résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil, d'autoriser la Firme R.J. Levesque Ltée, à fournir et à installer un e pompe de 300 milles gallons par 24 heures, marque CRANE DEMING, moteur de 7½ H.P., 3500 tours par minutes, au coût de \$ 2,350.00, taxe incluse.

Les articles 10 de la première part et 3 de la 2ième part du contrat du 17 Juillet 1974, soumit par la Firme Levesque, sont a soustraire.

Le Secrétaire-trésorier est autoriser à surveiller la marche des travaux, et à remettre un rapport detaille au Conseil.

Les frais de deplacement de ce dernier seront défrayés par la Municipalitė. Adopte.

72/74

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil, d'autoriser la Firme R.J. Levesque Ltée, à confectionner un puit, à l'endroit du sondage déjà effectué, tel que décrit à son contrat du 17 Juillet 197 au coût n'exédant pas la somme de \$ 9,535.00, toutes taxes comprises, avec un test de 72 heures. Adopté. M.Philippe présente un plan préparé par G.Gariépy, arp-géo., il y manque certains détails et l'étude demeure en suspend, lot 192 et P-191

Plan Juneau

La présente assemblée spéciale est levée/

Maire

Sec-tré.

Séance 12/8/74



CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac tenue le 12 Août 1974, au bureau de la Municipalité de Pointe du Lac, à laquelle étaient présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry. Le sec-tré et l'ass-sec sont tous deux présents.

Après la récitation dela prière , le sec-tré. demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée spéciale tenue le 24 Juillet 1974, et distribué à chacun des conseillers le 2 Août 1974, leque lest accepté après y avoir apporté sane corrections, signéeset initialée par M. le Maire et le Sec-tré. au livre des minutes, sur proposition de M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. .

Adopté.

74/74

73/74

Mme Cyr: St-Louis

Mme Cyr, du sertice social, au nom de M. Gérard St-Louis de la rue Ouellette, demande que la Municipalité rende le service d'aqueduc dans la dite rue.

Il est proposé par M. le Conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le Conseiller Hervé Gauthier, que la Municipalité descende dans cette rue un tuyau de plastic de 1 po, de diamètre, le sec-tré étant autorisé à faire accomplir les travaux, à condition que les deux résidents de cette rue s'engagent à payer leur entrée d'eau au coût de \$ 150.00 chacun. Adopté.

M. Jean-Guy Gagné, de la rue des Arts, se plaint de l'état de la rue. M. le Maire lui explique que durand le mois de Septembre une autre couche de pierre sera épandue.

M.Bergeron de l'ave, Montour se plaint également du même cas pour sa rue.

M. Claude Noel, du che. Ste-Marguerite s'informe s'il peut vendre des pièces d'automobiles usagées, à l'endroit de sa résiden ce. Les membres du Conseil ne s'opposent pas au dit projet de M. Noel, à condition que celui-ci respecte les règlements de la Municipalité et les lois du Gouvernement du Québec.

Le sec-tré. est autorisé à aviser M. Michel Paquette de terminer la démolition de sa maison incendiée, à cause des dangers que représentent les ruines qui peuvent s'écrouler.

M.Jean-Guy Lefèbvre représente les propriétaires du domaine Levéco, qui ont déposé une requête, pour que la Municipalité rende le service d'aqueduc à cet endroit. M. le Maire explique que cet endroit est un terrain privé et que la municipalité ne peut y aller prendre Toutefois le sec-tré. est autoriser à information auprès du conseiller juridique.

Rue des Arts

Rues Montour

Claude Noel vente de pièces

maison Paquette

Requête Levéco

75/74
Rg St-Charles
Requête; eau

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Arthur Robitaille, que :

Considérant une requête composé de la signature de 20 propriétaires du Rang Stacharles, demandant à être desservi par l'aqueduc municipale,

Considérant que la construction de l'autoroute 40, par le Ministère des Transports du Québec, a causé la contamination de la rivières Aux Sables, dans laquelle s'approvisionnaient en eau potable les résidents de ce secteur,

Considérant que ce prolongement au réseau d'aqueduc existant s'étendrait à environ 1,500 pieds, et représenterait pour la Muni-cipalité un déboursé de plus de 25,000.00 dollars, somme dont ne dispose pas la Municipalité,

Demande soit faite aux autorités Gouvernementales, vue leur large part de responsabilité dans le manque d'eau potable de ce secteur, afin d'aider financièrement notre Municipalité à réaliser ce projet, pour rétablir à ces propriétaires l'approvisionnement en eau potable dont ils ont besoin.

Que copie de cette résolution soit transmise à notre député M. Yvon Picotte.

Adopté.

Nlles Rues entente pour pierre Attendu que pour municipaliser les nouvelles rues, la municipalité doit faire respecter le règlement concernant la pose de gravier ou pierre concassée

Attendu que, dans le secteur aqueduc, lorsque la municipalité fait accomplir la pose des tuyaux d'aqueduc, elle bouleverse la rue,

76/74

EN conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, que, afin de ne pas retarder la municipalisation des rues, la municipalité exigera du propriétaire de rue, pour faire épandre de la pierre oudu gravier selon le cas, la somme de \$1.00 par pieds linéaire de rue. Ce montant sera versé à la Municipalité avant l'acceptation finale de la rue. Ce montant sera employé à l'achat de pierre ou de gravier, ainsi qu'à la pose de ce dernier, dans la rue pour laquelle il aura été versé. Le montant de \$1.00 par pieds linéaire de rue est sujet à changement suivant l'approbation des membres du Conseil. Adopté.

Rue Garceau

M. Philippe Garceau accepte la résolution précédente, soit no 76/74, et s'engage à payer à la Munici palité la somme de \$ 820.00 pour défrayer le gravelage de sa rue nouvelle.

77/74

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Hervé Gauthier, d'accepter de municipaliser la partie de rue de M.Philippe Garceau, portant les nos de cadastre 203¹⁹ et 1²³, 203¹, 1¹³

D'autoriser M. le Notaire G.G.Garceau à préparer les documents à cette fin, Que cette cession est consentie moyennant \$1.00

D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'achat de cette rue. Adoptée.

M.André Lemay, de la rue Périgny, souligne le mauvais état de sa rue, suite à l'inondation du printemps 1974.

André Lemay

78/74

NATION LES du Marque.

3000

MARIAN ES du SECTRES

Deshaies: bureau

Prolongement rue Boucher

79/74

taxe scolaire Mme Noel

Police; GRC

80/74

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Raymond Lamothe, d'autoriser le sec-tré.: à faire accomplir les travaux de rénovation des rues; Périgny, des Arts côté nord et Lajoie,

à faire épandre, avant cet automne, de la pierre dans les rues où il y a eut des renovations et qui demandent présentement à être retouchées. Adopté

M. Jean-Marie Deshaies explique aux membres du Conseil que le bureau qu'il veut ouvrir dans son sous-sol ne servira qu'à la tenue de livre. Les Membres du Conseil ne s'opposent donc pas à ce projet.

M. Roch Boucher présente un plan pour un prolongement de la rue Boucher,

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter le plan de la rue 25^2 , tel que déposé par l'arpenteur Georges Gariépy,

Prolongeant ainsi la rue Boucher de 375 pieds,

A condition que M. Roch Boucher s'engage à laisser un terrain de 60 pieds de largeur, au bout de la dite rue, afin de relier celleci à une autre rue qui s'ouvrira éventuellement parallèle à la première. Adoptéé.

Le sec-tré. donne lecture des rapports mensuels: d'aqueduc, d'inspecteur, et autre..

La Commission Scolaire Chavigny avise que la taxe de Mme Fabiola Noel ne peut être enlevé. M. le conseiller Jules Levasseur suggère que la résolution déjà adopté par le Conseil à cette fin, soit envoyée de nouveau à M. Arthur Vincent, Directeur Général de la Commission scolaire Chavigny.

Demande de compensation financière au gouvernement fédéral pour le coût de la police.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Arthur Robitaille, Que:

Attendu que l'article 20 de la loi de la Gendarmerie Royale du Canada permet aux Canadiens de louer les services de la GRC comme police provinciale ou/et municipale;

ATTENDU QUE lorsque la GRC agit comme police provinciale ou/ et municipale, le gouvernement fédéral défraie une partie substanciel le du coût de ce service conformément aux dispositions prévues dans les contrats qu'il a signés à cette fin avec huit provinces et 171 municipalités;

ATTENDU QUE là où il n'y a pas d'entente, il n'existe pas de compensation financière équivalente à la part que le gouvernement fédéral paie dans le cas où ces services sont assumés par la GRC;

ATTENDU QUE le Québec et les municipalités du Québec assurent à leurs frais le maintien de leur propre force de police conformément à leurs obligations constitutionnelles;

ATTENDU QUE cette situation entraîneune inégalité de coût pour les Canadiens quant au service de la police et constitue une injustice à l'endroit de ceux qui ne se prévalent pas des services de la GRC;

ATTENDU QUE le ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette, c.r., a demandé au gouvernement fédéral une compensation financière équivalente aux sommes qu'il verse en subventions pour le coût de la GRC dans les provinces oû celle-ci est employée comme force de police provinciale ou/et municipale;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle compensation constituerait une mesure juste et équitable pour tous les Canadiens et permettrait au Gouvernement du Québec et aux municipalités d'améliorer la qualité des services policiers en maintenant les coûts de la police à un taux raisonnable;

Il EST RESOLU QUE la municipalité de Pointe du Lac appuie la demande de compensation financière formulée par le ministre de la Justice du Québec et presse le gouvernement fédéral d'acquiescer à cette demande afin que soient rétablies l'équité et l'égalité entre tous les Canadiens face au coût des services de police.

IL EST AUSSI RESOLU QUE copie de cette résolution soit transmise:

- 1- au T.H.Pierre E.Trudeau, premier ministre du Canada;
- 2- à l'Honorable Robert Bourassa, premier ministre du Qué. 3- â l'Honorable Warren Allmand, solliciteur général duCa.
- 4- â l'Honorable Jérôme Choquette, c.r., ministre dela Justice du Québec;
- 5- à l'Honorable John Turner, ministre des Finances du Ca.
- 6- à l'Honorable Raymond Garneau, ministre des Finances
- 7- â l'Honorable Gérard D. Levesque, ministre des Affaires intergouvernementales; 8- à Monsieur Antonio Yanakis, député fédéral
- 9- à Momsieur Yvon Picotte, député provincial.

Adopté.

Remerciement Village

La Corporation du Village de Pointe du Lac envoie une copie de résolution, remerciant la Municipalité de la Paroisse d'avoir fournie de l'eau.

Fin entente

La Corporation du Village de Pointe du Lac, par avis recomservice-incendie mandée, envoie une résolution, de leur Conseil, avisant la Municipalité de la Paroisse, que l'entente entre les deux municipalités pour le service d'incendie prendra fin le 2 février 1975.

> Après discussion, les membres du Conseil autorisent le sec-tré. à prendre un rendez-vous avec un représentant de la Protection des Incendies du Québec.

Contrat Neige Thomas Bellemare

Contrat de Déneigement

Entre: La Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse Et

Thomas Bellemare et Fils de Yamachiche

L'an mil neuf cent soixante quatorze (1974) le 24ième jour du mois de Juillet 1974, il est convenu et arrêté entre les membres du Conseil d'entretien des chemins d'hiver pour la Municipalité de Pointe du Lac, dans le compté de St-Maurice, représenté par M. Clément Beaudry, Maire, en vertu d'une résolution de la dite Municipalité adoptée le 24 Juillet 1974, et la Compagnie Thomas Bellemare et Fils, contracteur de Yamachiche, comme suit:

Le dit contracteur s'engage aux dits membres du Conseil d' entretien des chemins d'hiver pour la Municipalité de Pointe du Lac à moins d'empêchements légal à:

1- Ouvrir les chemins et entretenir tous les chemins ou routes et r rues de la dite municipalité, jusqu'à la dernière maison habitée à l'année de chaque rang ou rue, de telle manière que les véhicu-les automobiles puissent y circuler et s'y rencontrer en tout temps de l'hiver et en tout lieu, ne laissant pas les chemins



hors d'usage pour plus de 12 heures successives après chaque tempête, et cela sur toute leur longueur.

- 23 Porter l'assurance responsabilité sur tous les risques assurables en l'occurence pour au moins 500 milles dollars pour dommages à autrui.
- 3- Le contracteur se ragges ponsable des accidents et dommages pouvant résulter de son travail ou de sa négligence à exécuter tel travail d'un manière inadhéquate.
- 4- Le contracteur sera responsable d'entretenir ces chemins tout l'hf iver sans quoi ce contrat sera sans valeur et sans effet et le Conseil n'aura à débourser aucun argent pour les travaux exécutés.
- 5- Paiement:

Le conseil sus-dit, s'engage par le présent contrat vis-à-vis le contracteur à payer le somme de 1,250.00 pour la saison 1974-1975, au mille, et pour la saison 1975-1976, une augmentation de 10%, soit la somme de 1,375.00 du mille. Et ce, pour une épaisseur de 85 pouces de neige. Toute précipitation supérieure à ce 85 pouces sera comptée au taux de 1% par pouce. Les chiffres officielles pour l'épaisseur de neige tombér seront ceux de la Ville de Trois-Rivières.

Ce contrat est pour une durée de deux ans, chaque année payable en deux versements, soit un premier versement payable au mois de Janvier et le deuxième versement payable au mois d'Avril.

6- Devront être compris dans les chemins à parcourir, toutes les rues existantes dans la Municipalité.

Et les parties ont signé, lecture faite, fait en duplicata à la Pointe du Lac, le 24ième jour de Juillet 1974.

> Contracteur Thomas Bellemare et Fils: Representé par M. Raymond Bellemare

Municipalité de Pointe du Lac Paroisse: Représenté par M. Clément Beaudry, Maire

M. Noé Veillette explique qu'il ne sert pas de son chalet, et chalet Veillette qu'il voudrait faire biffer son compte de taxe d'eau. Mais le règlement oblige quand même à payer son compte de taxe d'eau.

> M. Roger Gélinas soumet un document concernant la rue Cantin de M. Arthur Comeau, lot P-349.

Le sec-tré. est autorisé à prendre information auprès de Mtre Lupien.

Félicitation 81/74 Yanakis

Taxe d'eau

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'offrir nos félicitations les plus sincères, à M.Antonio Yanakis, pour sa réelection, comme deputé fédéral du comté de Berthier. Adopté.

Les Ingénieurs de la Co. Pluritec, en date du 9Juillet 1974, explique très clairement que le Contracteur Gaston Bourassa Ltée, n'a pas encore terminé ses travaux d'aqueduc, le dossier démontre très clairement toutes les réparations qui s'imposent.

Au folio 612

M.Beaudry; salaire 8-20 Juillet 74 J.P.Arbour; " " 15-20 " " " J.P.Arbour; " " 22-27 " " " 151.38 ~ 80.00 ~ J.P.Arbour; " " 22-27 " " A.Thériault; vidange Juillet 74 80.00 • 407.53 ~ P.Juneau; loyer bureau Août 85.00 ~ J.Bte Pothier; salaire Juillet 74
Min. Rev. Qué.; impôt prov. juillet 74
Receveur du Canada; impôt féd. juillet 74
M.Beaudry; salaire 22 Juil.-3 Aout 74
J.P.Arbour; " 29 " -3 " "" 510.40 96.99 <u>*</u> 151.38 * 80.00 ~

Comptes chèque no 141 142

> 149 150

		Compte (suite) au folio 612	
	152 153 155 156 157 159 161 163	J.P.Arbour; salaire 4-10 Août 74 Perco Ltée; location de scie L.Dugré; travaux de voirie Claude Arbour Inc.; papeterie J.Bte Pothier; frais inspec, salle, divers M.Beaudry; frais recensement A.G.Messier; rues Bell Canada; téléphone 4 mois Simard & Comeau; noms de rues Dufresne Aluminium; noms de rues P.V.Ayotte; papeterie M.Beaudry; sal. 5-17 Août 74 Corpor. Village; feu 25 Juillet P.Garceau; achat de rue P-1 et P-203 100 100 100 10	3(Introduction)
	· ·	2,966.36	
		Au folio 1719	
	chèque no 59 C	Banque Provinciale du Canada; int. Obligations 29,250.00	
	60	R.J.Lévesque; sondage 2ième puit 1,548.60 v	
	62	L.G.Guilbert; tuyau A.G.Messier; sable 2 puit J.Bte Pothier; frais surveillance,	
		no borne-fontai, gazon, divers 260.00 w	
i	65	Canron Ltée; matériel 5,492.23 "	
	00	A.Charron; achat rue pour 612 . 1.00	
		36,984.63	

82/74

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Jules Levasseur, d'accepter les comptes cihaut mentionnés pour paiement au folios 612 et 1719.

Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Chair T. Mandan Sec-tré

Assemblée Spéciale

CANADA

du 28 Août 74

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale des membres du conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, dûment convoquée par M. le Maire Clément Beaudry et tenue le 28 Août 1974 au bureau de la Municipalité, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, et formant quorum. Le sec-tré. est aussi présent, tandis que Messieurs les conseillers Arthur Robitaille et Raymond Lamothe sont tous deux absents.

Les avis de convocation ont été distribué de main à main à chacun des conseillers, le 23 Août 1974, et mentionnaient à l'ordre du jour les items suivants:

- 1- Prolongement rue Boucher
- 2- Etude service incendie



84/74

lot 25-2

Après la prière le sec-tré. demande siles membres du Conseil ont pris connaissance du *procès verbal de la drenière assemblée régulière tenue le 12 Août 1974, et distribué à chacun des membres du Conseil le 23 Août 1974, lequel procès verbal est accepté tel qu'apparait au livre des minutes, sur proposition de M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. .

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé Rue prolongementpar M. le conseiller Conrad Carbonneau,

- 1- de municipaliser le prolongement de 375 pi. de la rue Boucher soit le lot 25-2, tel qu'accepté par le Ministère des Terres et Fôrets du Québec.
- 2- D'autoriser le notaire G.G.Garceau à préparer le contrat à cette fin.
- 3- D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la municipalité le contrat ainsi préparé.
- 4- Que cette cession soit faite moyennant la somme de \$1.00 payé comptant. Adopté.

Pierre rue Boucher

Considérant qu'il y aura des travaux d'aqueduc à accomplir dans la dite rue Boucher, M. Roch Boucher s'engage, conformément à la résolution 76/74, à déposer un montant de \$ 1.00 par pieds linéaire de rue, soit la somme de \$ 375.00, pour que la municipalité fasse elle-même épandre de la pierre dans cette rue.

Aqueduc rue Boucher

85/74

Considérant que M.Roch Boucher détient les argents pour défrayer le coût de 5 entrées d'eau,

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau, d'autoriser le sec-tré. à faire les travaux d'aqueduc dans le plus bref délai possible, soit une longueur de 375 pieds, en tuyau de 6 po. en fonte ductile, dans le prolongement de la rue Boucher.

taxe d'eau loyer Roch Boucher

M. Boucher mentionne qu'il a reçu un compte de taxe d'eau pour un deuxième logement qu'il a au deuxième étage de sa maison, et mentionne que c'est son garcon qui occupe ce logement.

Les membres du Conseil lui mentionne qu'ils ne peuvent faire exception et qu'ils doivent respecter le règlement établi.

Service Incendie Considérant qu'il ne nous est parvenu aucun nouveau document concernant le service d'incendie, il est décidé de remettre à plutard l'étude sur le dit projet.

La présente assemblée spéciale est levée

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Cor-Poration Municipale de Pointedu Lac, tenue le 9 Septembre 1974, au bureau de la Municipalité de Pointe du Lac, à laquelle étaient présents

Assemblée du 9 Septembre 74 Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, for mant quorum.Le Sec-tré. est aussi présent. M.le conseiller Arthur Robitaille était absent

Après la récitation de la prière, le sec-tré. demande si les membres du Conseil ont pris connaissance

du proces verbal de la dernière assemblée spéciale, tenue le 28 Août 1974, et distribuée à chacun des conseillers le 4 Septembre 74 lequel est accepté tel qu'apparait au livre des minutes sur proposition de M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Hervé Gauthier, signé et initialé par M. le Maire et le

Sec-tré.

Loisirs Pte du Lac

Deux membres de la Corporation des Loisirs de Pointe du Lad Inc. sollicitent deux choses: 1- un octroi, et 2- l'appui envers le Gouvernement pour l'achat d'un terrain.

87/74

86/74

IL EST PROPOSE PAR M.le conseiller Robert Parenteau et résolu à l'unanimité d'accorder au Loisirs de Pointe du Lac Inc. un montant de \$400.00 en surplus de la subvention de \$500.00 déjà accordé par le Gouvernement Provincial. Adopté.

88/74

Appui pour l'achat d'un terrain par les Loisirs. IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Jules Levasseur, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'appuyer la demande de la Corporation des Loisirs de Pointe du Lac Inc., auprès des autorités gouvernementales, afin d'obtenir des octrois indispensables pour l'achat d'un terrain sur lequel les Loisirs pourraient aména-

ger diverses activités récréalogiques. Adopté.

Rue des Pins

Une requête de 19 Noms de L&Ave. des Pins demandent l'amélio ration deleur rue.

89/74

IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Raymons Lamothe, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau, d'autoriser le sec-tré. à faire accomplir les travaux de rénovation dans L'Ave. des Pins, à condition que tel que décrit dans la requête, les propriétaires installent pour leur entrée, des ponceaux de 18 po. de diamètre par 20 pi. de longueur en acier; et que ceux qui prendront leur ponceau de la municipalité, acquittent avant le début des travaux, le montant de \$65.66 . Adopté.

Avis M.Paquette

Le Sec-tré. est autorisé à employer les services de Mtre Michel Lupien, afin de faire accomplir les travaux qui s'imposent à la propriété de M. Michel Paquette, incendiée en Juin 1974.

G.Beaucage, sec palisé.

Le sec-tré. devra visiter et aviser M.Georges Beaucage de teur non munici + cesser les travaux de construction d'une maison, lot P-248, lequel secteur est non municipalisé.

Entrepöt C.Noel

M. Claude Noel demande un permis de construction pour un entrepôt de 50X50 pi. en bloc. Considérant que celui-ci possède une grande étendue de terrain, lequel borne au che. Ste-Marguerite, le Sec-tré. est autorisé à lui accorder un permis, mais à condition que la dite construction soit faite toute de matériel neuf.

90/74 Municipalisation

Considérant l'acceptation de deux rues, soit sur leslots P-350 et P-247, par le Ministère des terres et Forêts du Québec, IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Conrad Carbonneau, appuyé à l'unanimité des membres du Conseil,;

rues P-350 P-247

1- De municipaliser les rues suivantes:

rue de M. Léo Janvier, lot P-350 rue de M. Simon Dubé, lot P-247

tel que décrites aux plans produit par l'arpenteur-géomètre Roger

- Gélinas, 2- D'autoriser M. le Notaire G.G.Garceau à préparer les docu-
 - 3- D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la municipalité les documents ainsi préparés. 4- Que ces cessions de rues soit faites au coût de \$1.00

chacune comptant. Adopté.



Suite à la demande de M. Simon Dubé, la rue, sur le lot P-247 portera le nom de rue "Julien Proulx".

M.Rodrigue Beaudry mentionne aux membres du Conseil qu'il est prêt à entretenir les mêmes chemin que l'hiver dernier.

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER M. Raymond Lamothe et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder à M. Rodrigue Beaudry, la somme de \$1,250.00, pour l'entretien des chemins suivants:

Le grand chemin du Domaine Levéco trois chemin du Domaine Levéco le Chemin de Mme Longval Le chemin chez M. Claude Noel Le chemin chez Lyonnais

Ce montant sera versé en paiements égaux, le premier en Janvier 1975 et l'autre à la fin de l'hiver. Adopté.

Travaux non terminés aqueduc 92/74

Le sec-tré. est autorisé à faire accomplir les travaux d'aqueduc qui ne sont pas terminés par la firme Robichaud.

IL EST PROPÔSE PAR M. le conseiller Conrad Carbonneau et résolu à l'unanimité que tous travaux d'aqueduc non terminé, le soit dans le plus bref délai possible. Adopté.

Rg St-Joseph requête eau 93/74

Les propriétaires du Rg St-Joseph présentent une requête pour avoir de l'eau.

IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé à l'unanimité, que considérant une requête des propriétaires du Rang St-Joseph demandant à la municipalité de leur fournir de l'eau,

Considérant que la municipalité ne possède aucun réseau d'A-

queduc dans ce secteur, La municipalité se voit dans l'obligation et surtout dans l'impossibilité de fournir de l'eau auxsignataires de cette requête. Adopté.

Puit # 2; raccordement Savoie soumet un prix de #0/1.00 pour la la dement électri-raccordement électrique du puit no 2, tandis que les Services Techque que niques en Instrumentation un prix de \$750.00.

IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Robert Parenteau, résolu

à l'unanimité des membres du conseil, 1- D'autoriser M. Laurent Savois à faire les raccordements

électriques du puit no 2.

2- D'autoriser la construction de la bâtisse du puit, de même que les raccordements de la tuyauterie.

Adopté.

pompe temporaire puit no 2 ~95/74

La firme R.J.Levesque présente un prix de \$2.00 par jour pour laisser uhe pompe temporaire au puit no 2.

IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé à l'unanimité, d'accepter de payer la somme de \$2.00 par jour, pour la location d'une pompe, à la Firme R.J.Levesque & Fils, mais à condition que la charge ne débute que lorsque la dite pompe sera en opération pour l'alimentation du réservoir de la municipalité. Adopté.

Bornage de larue CANTIN

96/74

IL EST PROPOSE PAR M, le conseiller Hervé Gauthier, appuyé à l'unanimité, de demander un bormage de la rue Cantin, lot P-349, des deux côtés, face aux propriétés de M.Lorenzo Ouellette et de M.Árthur Comeau,

Bornage rue Cantin

D'employer les services de M. l'arpenteur Géomètre Georges Gariépy, pour déterminer la limite des terrains et de la rue à cet endroit. Adopté.

Accusé réception die

Accusé réception Suite à une résolution daté du 5 Aout 1974, provenant de la résol.-serv.incen- municipalité du village, avisant de la discontinuation du service d'incendie, les membres du Conseil accuse réception de cette résolution et espère qu'il y aura d'autres développement concernant de service. De plus ils sont disposés à communiquer toutes nouvelles.

M.Bernard Montour

Le se-tré. est chargé d'aviser M. bernard Montour que l'offre déjà faite pour l'achat de sa terre à bois, lot P195, est toujours valable, et qu'en cas de refus de cette offre, la municipalité reportera la cause devant le bureau d'expropriation du Québec.

COMPTES

Au folio 612

chèque no	1667 1667 177 177 177 177 178 178 183 1867 187	J-Bte Pothier; frais voyage Québec frais voyage inspecteur, salle Imprimerie Lacoursière; papeterie M.Beaudry; frais voyage revision rôle	151.38 407.53 85.00 510.49 66.49 66.997 60.977 60.977 60.977 60.977 60.977 188.007 127.777 386.499 1.00 1.00 151.38	
			,098.59	
chèque no	68 70 71 72 73	Au folio 1719 Banque Provinciale du Can.; frais banque obl. JG.Rouette; travaux aqueduc M.Thiffeault; """"""" A.Boucher; """"""""" C.Lafrenière; """""""" P.A.Gouin Ltée; matériel Saillant Inc.; """	162.00 m 32.00 m 36.00 m 14.00 m 638.25 m 882.39 m	
	75 75	J-Bte Pothier; surveillance, voyage puit 2	300.00	

97/74

IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Robert Paretnteau, appuyé par M. le conseiller Raymond Lamothe, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folios 612 et 1719.

114.00 68.00 4 730.00

52.00 *

3,175.14

La présente assemblée est levée.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

75 M.Beaudry; frais voyage aqueduc 76 M.Pothier; travaux station pompage 77 L.Dugré; travaux avec pépine

78 J. M. Coulombe; coupe tuyaux

Séance_spéciale 2/10/74

Séance spéciale des membres de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, dûment convoquée par M. le Maire Clément Beaudry, et tenue le 2 Octobre 1974, au bureau de la Municipalité. A laquelle sont présents Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier et Jules Levasseur sous la présidence de Mle Maire Clément Beaudry, et formant quorum.



Terrain Juneau

Enteres le de 0 possible o prime of le 0

terre Bernard Montour

98/74

Le sec-tré et l'ass-sec sont tous deux présents.

Les avis de convocations ont été distribué de main à main par le sec-tré. à chacun des conseillers, en datedu 30 Septembre 1974, et mentionnait à l'ordre du jour les items suivants:

- 1- Etude du service d'incendie, fusion
- 2- Terrains de M. Philippe Junéau
- 3- Bornage de terrain d'aqueduc

Après la récitation de la prière, le sec-tré. demande si tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 9 Septembre 1974. Suite à la suggestion de M. le conseiller Jules Levasseur les minutes de la dernière assemblée devront être adopté à la prochaine assemblée, etant donné que l'adoption de ces minutes n'est pas à l'ordre de l'assemblée mentionnée sur les avis de convocation.

Les membres du Conseil prennent de nouveau connaissance du plan depose par M. Philippe Juneau, lot P-191 et P-192, terrain situé près des sources d'eau de la municipalité.

M. Juneau est présent, et suite à une échange d'idée, ce dernier ofre un terrain d'une superficie de près de 1 million de pieds
au coût de \$47 cent du pieds carré, soit un montant de \$69,593.00,
contrairement au montant offert par les membres du Conseil, soit
\$6,000.00. M. le Maire souligne que d'autres informations seront prises et que M. Juneau en sera informé.

Le sec-tré. est autorisé à aviser M.Bernard Montour que l'offre déjà faite pour sa terre à bois lot P-193, est valable jusqu'au 15 Octobre 1974, et que si à cette date cet offre n'est pas accepté, la municipalite exproprira cette terre. Cet avis sera expedie par poste recommandée.

AVIS DE MOTION POUR PROTEGER L'ENVIRONNEMENT DES SOURCES D'EAU

Considérant les recommandations du Ministère de L'Environnement du Québec, en date du 5 Avril 1974, avisant de protéger un rayon de 500 pieds au-delà des sources d'eau,

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Jules Levasseur, de déposer un avis de motion afin d'établir un règlement pour prohiber toute construction, exploitation de sablière ou autres sur les territoires des lots suivants:

Côté Nord du Chemin Ste-Marguerite, comprenant les lots 189-190 191-192-193-195.

Une partie de 150 pi. longeant le chemin Ste-Marguerite demeure zone commerciale et résidentielle. En suite, une partie de 1,500 pi. de profondeur, devra être conservée dans son état actuel, soit en fôret. La balance de ces lots pourra servir seulement pour l'exploitation foreatière; sauf la sablière déjà en opération sur le lot P-195.

Le sec-tré. est autoriser à employer les services de Mtre Lupien pur rédiger le présent règlement. Adopté. ATTENDU QUE nous n'avons reçu, à la suite de notre demande en date du 25 Juin 1974, d'être la municipalité responsable pour le projet de mise en commun d'un service d'incendie, qu'un avis de cessation, le 5 Août 1974, de l'entente de 1965.

ATTENDU QUE depuis ce temps nous avons effectue études et démarches en vue de solutionner le plus équita blement ce problème pour le grand bien de tous les résidents de Pointe du Lac, Paroisse et village,

99/74

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER Conrad Carbonneau, appu-

yé par M. le conseiller Robert Parenteau,

QUE CONSIDERANT l'offre du Ministre des Affaires Municipales M.Victor C. Goldbloom, en date du 19 Septembre 1974, promettant à Pointe du Lac Paroisse une subvention de 75% du montant total d'un projet de construction et d'équipement pour un service d'incendie, à condition que la dite municipalité fasse une mise en commun de œ service avec la municipalité de Village, que la municipalité de Pointe du Lac Paroisse soit considérée la corporation principale.

Que CONSIDERANT l'étendue de territoite de la municipalité de Pointe du Lac Paroisse qui n'est pas couvert par un service d'aqueduc, cette dernière s'engage à défrayer à elle seule le montant non-subventionné pour l'achat d'un camion citerne de 1,500 gallons, capacité de 420 gallons par minutes.

QUE CONSIDERANT la visite de M. Fernand Pérusse, représentant le Commissariat des Incendie du Québec, une copie de cette résolution soit envoyée à la Corporation du Village de Pointe du Lacinvitant tous les membres de son conseil à être présents lors d'une réunion qui se tiendra Jeudi le 17 Octobre 1974, à 8 Heures p.m., au bureau de la municipalité de Paroisse, en compagnie de M.Pérusse pour concrétiser l'entente de mise en commun d'un service d'incendie. Adopté.

La présente assemblée spéciale est levée.

Maire

Climent Brandy Sec-tré.

Séance 15/10/74

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue au bureau de la Municipalité le 15 Octobre 1974, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

M.le conseiller Arthur Robitaille est absent.

Le Sec-tré. et l'ass-sec. sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. demande si tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal des deux dernières assemblées, la première tenue le 9 Septembre 1974 et l'assemblée spéciale tenue le 2 Octobre 1974, et distribués à chacun des membres du Conseil dans un délai acceptable avant chacunes des deux assemblées. Une seule correction est apportée et corrigée, initialée par M. le Maire et le Sec-tré. dans la marge du livre des minutes.

100/74

IL EST PROPOSE PAR M. LE conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Raymond Lamothe, d'accepter les minutes des procès verbaux des deux dernières assemblée, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré.. Adopté.



fossé Charest Rg St-Charles

Claude Paquin Ave. Boucher

terrain che. station pompage Moise Gagné

fossé Montour nes

métier à tisser A.F.E.A.S

rue Julien Proulx

Conseil Comté cotis. évaluat.

aqueduc St-Charles Picotte, Goldbloom

branche Hubert-Larouche

5% retenue Bourassa ltée

Quelques résidents du domaine Levéco demandent le service d'aqueduc. Une requête signée par 3 propriétaires est déposée. Par cette requête ceux-ci s'engagent à défrayer le coût de la traverse du chemin Ste-Marguerite.

101**%**74 IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Conrad Carbonneau, appuyé par M. le conseiller Raymond Lamothe, d'autoriser les travaux pour une traverse de 2 po. sous le chemin Ste-Marguerite, jusqu'à la limite du terrain de la Voirie, face aux propriétés des signataires de la présente requête. Ces derniers s'engagent à payer à l'avance à la Municipalité le coût de ces travaux. Le sec-tré. est autorisé à vérifier avec la Voirie pour obtenir la permission de couper l'asphalte à cet endroit si nécessaire. Adopté.

M. Yvon Charest, du rang St-Charles, souligne qu'il n'y a pas d'égouttement face à sa propriété. Le sec-tré. devra reviser à nouveau avec les autorités du Ministère des Transports.

M.Claude Paquin, de l'Ave. Boucher désire obtenir des tuyaux sur son terrain, afin de permettre l'égouttement naturel de la rue, vue qu'il veut relever le dit terrain. Le sec-tré. devra reviser avec le conseiller Juridique de la Municipalité, et visiter les lieux.

M. Moise Gagné souligne aux membres du Conseil qu'il desire a cheté la partie de terrain où se trouvait antérieurement le chemin conduisant à la station de pompage. M. le Maire lui mentionne que lorsque la Municipalité sera prête à vendre, il en sera avisé.

M. Jean-Marie Deschesnes, par l'entremise de son aviseur léga-Jean-M. Desche\$le, avise de faire nettoyer le fossé Montour afin que celui-ci donne l'égouttement désiré. L'inspecteur agraire a visité les lieux et mentionne dans son rapport que le dit fossé, coté Sud de la route no 138 (2), doit être recreusé. Le sec-tré. devra recontrer les inter ressés à cet endroit et demander de faire accomplir les travaux.

> Mme Yvon Gélinas, présidente de l'A.F.E.A.S. DE Pointe du Lad, demande, au nom de son órganisation, une aide financière afin de pou-voir acheter un nouveau métier à tisser. Les membres du Conseil sont prêt à accorder un montant de \$100.00 mais lorsque cet organisation sera prête à faire l'achat.

M. Marcel Biron de Montréal, en date du 24 Septembre 1974, de-Eau et déblaie- mande à la Municipalité d'ouvrir la rue où est sa propriété et demanment de nei-de le service d'aqueduc, rue Julien Proulx. Les membres du Conseil | soutiennent que ces demandes doivent être refusées, car dans cette rue il n'y a qu'une propriété, et elle est saisonnière (chalet).

> La Corporation du Comté de St-Maurice adopte le 11 Septembre 1974 le règlement no 103/74, pour fixer le montant de la cotisation des municipalités pour l'évaluation desces dernières. Le montant fixé est de \$2,000.00

En date du 11 Septembre 1974, M. le député Yvon Picotte, suite à notre résolution adoptée le 12 Août 1974, s'adresse au Ministre le Dr Victor C. Goldbloom, pour obtenir une subvention pour la construction d'un réseau d'aqueduc dans le Rang St-Char. les. Le Ministre répond, en date du 18 Septembre 1974, qu'il a pris connaissance de l'envoi de M. Picotte et que le tout est à l'étude.

Considérant un avertissement déjà produite à M. Jean-Claude Hubert de couper ses branches longeant la propriété de M. Charles Larouche, le sec-tré. est autorisé à remettre ce cas à M. Paul Houle, Grand Inspecteur de la municipalité, afin que ce dernier soumette un rapport aux membres du Conseil.

La Co. Pluritec, en date du 15 Octobre 1974, suggère à la Mu-nicipalité de verser à la firme Gaston Bourassa ltée, un montant de \$30,000.00 ,en accompte sur la retenue de 10% faite à cette firme lors de la construction du réseau d'aqueduc municipale. La balance du montant sera versée sur recommandation des Ingénieurs, et sur présentation des documents demandés.

IL EST PROPOSE PAR M.le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau d'accepter les comptes ci-bas pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté

Folio 612 M.Beaudry, salaire 16 à 28 Sept. 74

102/74

chèque no 189

```
chèque no 190 A. Thériault, vidange Sept. 74
191 P. Juneau, loyer Oct. 74
                                                             407.53 ~
                                                              85.00 -
            192 J-Bte Pothier, salaire Sept. 74
                                                             510.40 %
            193 Min.Reve. Québec, impôt Sept.74
194 Receveur du Cana, """ ""
                                                              96.99 •
                                                              66.49 °
            195 J.Godon, travaux 37 hres- 4.
                                                             148.00 ~
            196 M.Beaudry, sal.30 sept.-12 Oct.74
                                                             151.381
    197- P.Pothier, transport tuyaux
                                                               50.00 ~
            198 R. Fournier, machinerie
                                                             868.00 v
            199 Dufresne Aluminium, noms de rues
                                                              20.03 •
            200 A.G. Messier, Pierre de rues
                                                           5,418.11 n
                                                              43.62 "
            201 Bell Canada, téléphone 3 mois
            202 J. Bte Pothier, inspecteur, salle,
                                   divers
                                                             124.68 %
            203 Clément Ricard, dépotoir
                                                             900.00 %
            204 Noé Veillette, sable
                                                             428.90 •
            205 Corp. Comté St-Maurice, cotis.éval2,000.00 .
            206 A.Spénard, assurances
                                                             418.00 ~
            207 Corp. Village, 2 feux-3heures
208 Simard & Comeau, matériaux
                                                             150.00 •
                                                              30.00 •
            209 M. Beaudry, frais voyage évaluation 144.00 *
                                                         12,212.51
                      Au folio 1719
             79 A.Godon, puit no 2, 11hres-2.
80 J.P.Morin,# " " 21hres-4
81 A.Boucher," " 11hres-4
                                                              22.00 >
                                                              84.00 ^
                                                              44.00 ~
             82 J.G.Rouette, 14hres-4,cf cheque 95
                                                              90.00 •"
             83 L.Dugré, puit, pépine
84 Daigle Aqua, matériaux, valve
85 Guilbeault Transport, valve
                                                             331.00
                                                             116.48 %
                                                              50.400
             86 Agence Aigle Sécurité
                                                           8,581.50
             87 R.J.Lévesque & Fils, puit # 2
                                                             160.00
             88 Maurice Béland, forme puit #2
             89 J.C. Papillon, matériaux
                                                             196.08
             90 Ciment Maski, puit #2
                                                             235.98
             91 P.Alarie, transport voyages
                                                              20.00r
             92 J-Bte Pothier, surveil, puit#2
                                                             300.00
             93 Pépin & Fils, matériaux
                                                               12.26 0
             94 Gaston Bourassa Ltée, réseau
95 Jean-Guy Rouette, cf chèque 82
                                                          30,000.00*
                                                              56.00 ·
                                                          40,216.70
```

Terre bois

M.Bernard Montour offre sa terre à bois, lot P-193, au monBernard Montour tant de \$8,000.00 . Après quelques minutes de discussions, il est
minuit.

par M. le conseiller Hervé Gauthier, d'ajourner la présente assemblée au 16 Octobre 1974, à 12 heures 15 minutes A.M. Adopté

La présente assemblée est ajournée.

Maire Climent Ber

Sec-tré.

IL EST PROPOSE PAR M.le conseiller Robert Parenteau, appuyé

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de Pointe du Lac

séance ajournée

Séance ajournée, de la séance régulière du 15 Octobre 74, L'assemblée reprend à minuit quinze minutes le 16 Octobre 74. Les membres du Conseil de l'assemblée de 15 Octobre 1974 sont présents.

103/74

102/74

IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Jules Levasseur, appuyer par M. le conseiller Raymond Lamothe, de demander le huis-clos.
Adopté.

M.Bernard Montour se retire pour quelques minutes



104/74

Après quelques minutes de discussions et étude de la terre à M. Montour, lot P-193, les Membres du Conseil sont unanimes a accordé à M.Momtour, la somme de \$8,000.00 et le droit d'exploiter san érablière, et ce, aussi longtemps que M.Montour et son fils exploiteront la ferme paternelle.

M.Montour donnera une réponse à cet offre, avant 5 heures 1 P.M. le 16 Octobre 1974

A la condition que M.Bernard Montour accepte l'offre faite ci-haut,

Il EST PROPOSE PAR M. LE conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Hervé Gauthier, et M. le conseiller Robert Parenteau ayant enregistré son abstention sur ce sujet.

renteau ayant enregistré son abstention sur ce sujet,
1-D'accorder à M.Bernard Montour, la somme de \$8,000.00, pour sa terre à bois lot P-193.

- 2- De permettre à M.Montour et à son fils, tant que celui-ci exploitera la ferme paternelle, à exploiter l'érablière qu'il y a sur cette terre à bois.
- 3- M.Montour et autres n'auront aucun droit de coupe de bois sur le dit lot vendu.
- 4- D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de cet achat.
- 5- D'autoriser M. le Notaire G.G.Garceau à préparer les documents à cette fin.

Adopté.

Amendement au règlement no 71

Zone RA-1, C-2, A-3 coté Nord du Chemin Ste-Marguerite

Attendu qu'il est du devoir des membres du Conseil de Pointe du Lac de protéger l'environnement des sources souterraines de l'aqueduc municipale, et suites aux directives très sévères du Ministere de l'Environnement du Québec, projet de loi 34 et des dispositions du Chapitre 15 des Règlements Provinciaux d'hygiène et leurs futurs amendements qui s'appliquent dans le présents cas, pour les lots: P-195, P-193, P-192, P-191, P-190, P-189, situé dans les zones RA-1, C-2 et A-3, coté Nord du Chemin Ste-Marguerite.

105/74

Avis de Motion

IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, et résolu unanimement qu'un amendement au règlement no 71 soit apporté aux zones RA\$\frac{3}{4}1\$, C-2 et A-3, sur les lots P-195, P-193, P-192, P-191 et P-189, laissant une lisière de 150 pi de profondeur, longeant le che. Ste-Marguerite, coté Nord, en zone C-2. La balance du territoire des dits lots, advenant une ou des demandes d'ouverture de rue, aucun permis de Construction ne pourra être accordé, exception faite qu'à la suite de l'approbation de Ministère de l'Environnement du Québec et qu'à cet endroit la Municipalité puisse posséder l'argent nécessaire pour pouvoir construire un égout sanitaire qui pourra desservir le secteur ci-haut mentionné. Adopté

Le sec-tré. donne lecture des rapports:

1- des travaux de voirie

2- d'aqueduc et du puit no 2

3- des permis de construction pour le mois de Sept.74

La présente assemblée ajournée est levée.

Maire <u>Climent Beauchy</u> Sec-tré.

CANADA

PROVINVE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Dimanche le 27 oct; 1974 de midi à 2 hrs, heure normale de l'est; Je déclare solennellement la mise en nomination ouverte en remplacement de Messieurs;

Nomination 27 octobre 74

au siège no 2 M, Raymond Lamothe 11 11 3 M, Arthur Robitaille 5 M, Herve Gauthier, Dont le terme d'office est expire. A titre de président d'élection, je requière les électeurs présents à mettre en nomination les candidats de leur choix, en remplacement des Messieurs sortant de charge. Les candidats sortant dont éligibles à être renommés. Les nominations devront être faite par écrit au sec; d'élæ tion en mentionnant le nom le prénom, occupation, adresse, le no; du siège pour lequel le candidat se présente, ainsi qu'un proposeur et un secondeur. Ont été mis en nomination; Au siège no 2 M, Raymond Lamothe, proposé par M, Conrad Carbonneau appuyé "" M, Clément Beaudry, Au siège no 3 M, Arthur Robitaille, proposé par M, Conrad Carbonneau secondé par M, Clément Beaudry Au siège no 5- M, Hervé Gauthier proposé par M, Conrad Carbonneau secondé par M, Raymond Lamothe, Considérant que les 3 hrs se sont écoulées et considérant qu'il n'y a eut en nomination qu'un seul candidat par siège de conseil ler; je à titre de Président d'élection, je déclare élu par accla mation à la charge de conseiller, au siège no 2 M, Raymond Lamothe au siège no 3 M, Arthur Robitaille au siège no 5 M, Hervé Gauthier. A titre de président d'élection, je déclare avoir distribué les avis requis par la loi, et avoir admis et initialé les bulletins de présentation. --Pres;d'élection

Siège no 2

Serment d'office

Je Raymond Lamothe, ayant dûment été nommé conseiller au siège no 2 de cette Municipalité, je jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

----Sec; d'élection.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devint moi à la Pointe du Lac ce; -// Novembre

Acupment danne la Conseiller - fan Ste Frhiers

Siège no 3

Je Arthur Robitaille, ayant dûment été nommé conseiller au siège no 3 de cette Municipalité, je jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieur me soit en aide.

Assermenté devant noi à la Pointe du Lac ce; — Morenhe 1974

(Assermenté devant noi à la Pointe du Lac ce; — Morenhe 1974

(Assermenté devant noi à la Pointe du Lac ce; — Morenhe 1974

(Assermenté devant noi à la Pointe du Lac ce; — Morenhe 1974

(Assermenté devant noi à la Pointe du Lac ce; — Morenhe 1974

Siège no 5

Je Hervé Gauthier, ayant dûment été nommé conseiller au siège no 5 de cette Municipalité, je jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi à la Pointe du Lacce; Il hovenhu -1974

Session rég.



CANADA

11/1/1/74 PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 11 Novembre 1974, au bureau de la municipalité, à laquelle sont présent Messieur les Conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le sec-tré. est présent.

Avant le début de l'assemblée, les 3 Conseillers réélus par acclamation, soit Messieurs; Arthur Robitaille, Raymond Lamothe et Hervé Gauthier, ont prêté le serment d'office.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. demande sitous les membres du Conseil ont pris connaissance des minutes des procès verbaux de l'assemblée régulière, tenue le 15 Octobre 1974, et de celui de l'assemblée ajournée, tenue le 16 Octobre 1974, distribués à chacuh des conseillers le 1er Novembre 1974.

106/74

IL ES PROPOSE PAR M. le Conseiller Jules Levasseur, résolu à l'unanimité d'accepter tel qu'apparaissant au livre des minutes les procès verbaux de ces deux assemblées.

Terrain C.Paquin
Ave. Boucher

Concernant le terrain de M. Claude Paquin, sur lequel l'eau de la rue suit son cours naturel, on devra faire nettoyer l'entrée du tuyau qui traverse la rue, tout en attendant de trouver une solution à ce problème

Transport Maison Fran. Lesage

M.François Lesage demande un permis pour transporter une maison dans le rang Des Garceaux. Celui-ci s'engage à la rénover et à la rendre propre. Un permis lui sera donc accordé.

Plan de RUE J-R Ferron

107/74

M.J-René Ferron soumet un plan de rue, sur le lot P-22, lequel fut préparé par L'arpenteur-géomètre J.-P. Duguay. Sur ce plan apparaisse deux tronçons de rue d'une largeur de 50 pi. M.Ferron devra donc corriger et donner aux dits tronçons, une largeur de 60 pi. Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, résolu à l'unanimité, d'accepter en principe, le dit plan, lorsque les corrections auront été apporté, afin de permettre à M. Ferron de présenter son projet au ministère des terres et Forêts du Québec. Adopté.

Déneigement B-F L.Dugré 108/74 M.Louis Dugré présente un prix pour le déneigement des bornes-fontaines durand l'hiver 1974-1975.

IL est proposé par M. le Conseiller Conrad Carbonneau, appuyé par M. le Conseiller Raymond Lamothe, d'accorder à M.Louis Dugré le contrat de déneigement des 81 bornes-fontaines de notre Municipalité, au coût de \$10.00 chacune pour l'hiver 1974-1975. Adopté.

Raccord.réseau aqueduc. Ch.Ste-Marguer. 109/74 Suite à la résolution, du 7 Mai 1973, de la Visitation de Pointe du Lac, demandant à notre municipalité de raccorder les deux réseaux d'aqueduc,

Il est proposé par M. le Conseiller Arthur Robitaille, appuyé par M. le Conseiller Robert Parenteau, d'accepter le raccordement des réseaux aux limites des deux municipalités, sur le Chemin Ste-Marguerite. Adopté.

Concernant le projet d'aqueduc dans le rang St-Charles, le Sec-tré. devra remplir la demande d'aide financière parvenue, et aller lui-même la présenter à Québec, afin d'expliquer la situation auprès du Ministère de la Direction de l'Administration Générale.

Larouche-Hubert Branches

Suite au rapport de l'inspecteur agraire, le sec-tré. devra aviser, par l'entremise de Mtre Michel Lupien, M. Jean-Claude Hubert, de couper ses branches sur sa terre voi-

Claude Hubert, de couper ses branches sur sa terre voisine de celle de M.Charles Larouche.

ENTENTE DE MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'INCENDIE

ENTRE

LA CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC VILLAGE

Comté de St-Maurice, corporation régie par le Code Municipal de Québec, et ayant son siège social sur son territoire, ici représenté par Monsieur Philippe Dugré, Maire, et Monsieur Marcel Crête Secrétaire-trésorier, tous deux (2) dûment autorisés aux fins des présentes.

ci-après appelée " LE VILLAGE "

ET

LA CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Comté de St-Maurice, corporation régie par le Code Municipal de Québec, et ayant son siège social sur son territoire, ici représenté par Monsieur Clément Beaudry, Maire, et Monsieur Jean-Baptiste Pothier, Secrétaire-trésorier, tous deux (2) dûment autorisés aux fins des présentes.

ci-après appelée " LA PAROISSE "

ATTENDU QUE la loi décrète que toute corporation locale peut faire, amender abroger des règlements pour conclure avec une autre corporation municipale une entente ayant pour objet d'organiser un service d'incendie en commun;

ATTENDU QUE LE VILLAGE ET LA PAROISSE sont d'avis de se prévaloir des dispositions de la loi dans l'intérêt de leurs contribuables respectifs;

EN CONSEQUENCE, LE VILLAGE ET LA PAROISSE CONVIENNENT:

De conclure une entente pour organiser leur service d'incendie en commun pour une période de cinq (5) ans, à compter de l'entrée en vigueur de cette dite entente, et à son expiration de la renouveler par période successives de trois (3) ans, à défaut d'avis écrit de six mois donné par une partie à l'autre;

Pour la durée de l'entente, la Paroisse est désignée la corporation principale, et, de ce fait, elle sera seule, à posséder officiellement tout ce qui servira à l'opération de ce service commun d'incendie, soit: poste de pompiers, camions à incendie, équipement et accessoires à l'usage d'un tel service, autres s'il y a;

LA PAROISSE sera aussi responsable de l'achat, de l'entretien, de l'administration et de l'opération de tout l'équipement d'incendie et des accessoires actuellement en possession et de tout nuovel equipement et accessoires à acquérir;

Toutes dépenses majeures d'achat, d'entretien ou de renouvellement de machineries ou d'accessoires devront toutefois être décrétées par règlement de chacun des conseils municipaux concernés, conformément aux dispositions du Code Municipal;

Il n'y aura qu'une brigade de pompiers pour desservir tout le territoire des deux (2) municipalités et y combattre tout incendie qui s'y déclare;

Cette brigade sera sous l'autorité d'un seul chef qui sera nommé par une résolution de chacun des deux (2) conseils. Sa destitution devra aussi être soumise à une résolution des deux (2) conseils;

Ce chef verra à l'organisation de la brigade, participera à la sélection des pompiers, verra à l'entretien de l'équipement, fera les inspections de prévention et aura la direction entière des opérations au cours des incendies;

Ces pouvoirs, en cas d'absence ou de maladie du chef, seront exercés par le sous-chef dûment nommé;



Les pompiers pourront être choisis dans l'une ou l'autre des municipalités;

Le chef ou le Maire des corporations concernés auront l'autorité d'ap appeler l'aide extérieure, si nécessaire ou de répondre à tout appel venant de l'extérieur;

Lorsqu'il y aura des recettes provenant des sorties de la brigade commune à l'extérieur du territoire des deux municipalités, ces recettes seront versés au fond d'administration de la brigade et devront être employés au paiement des dépenses d'opération;

Chacune des corporations gardera la propriété de ses citernes d'approvisionnement d'eau ou de son système d'aqueduc, et leur entretien sera à leur charge respective;

Un comité formé de deux (2) conseillers de chacune des corporations et dûment nommés par résolution de chacun des conseils verra à la direction générale de ce service commun contre les incendies. Ils seront les porte-parole du service auprès deleur conseil respectif. Un budget totalement indépendant sera établi à chaque année fis cale, et devra etre accepté par chacun des deux (2) conseils concernés par résolution.

Financement

Le VILLAGE met gratuitement au service de la brigade tout l'équipeme ment d'incendie qu'il possède actuellement, ainsi qu'un terrain situé sur le Chemin Ste-Marguerite, et portant le numéro de lot P-257 dont il est fait mention dans la résolution du Conseil Municipal de la dite Municipalité, adoptée à une assemblée spéciale tenue le 21 Octobre 1974;

Les sommes d'argent que la PAROISSE aura à payer, en sus des octrois gouvernementaux obtenus, pour la construction du poste de pompier ou l'achat d'appareils, d'équipement ou d'accessoires, seront réparties entre le VILLAGE et la PAROISSE dans une proportion de 40% pour le VILLAGE, et 60% pour la PAROISSE, sauf pour le camion-citerne, capacité de 1,500 gal./capacité de 420 gal. par minute, dont la PAROISSE s'engage à payer seule le montant non subventionné;

Le coût d'opération de la brigade commune des incendies comprenant frais d'entretien, les salaires du chef e de la brigade et des pompiers qui sont de garde ou qui suivent des cours, le chauffage, l'électricité, les assurances, etc... formera un montant global annuel qui sera réparti, à la fin de chaque année entre les deux (2) corporations, dans une proportion de 40% pour le VILLAGE et 60 % pour la PAROISSE. Le salaire du chef et pompiers, lors d'un incendie, sera entièrement à la charge de la municipalité où se sera produit l'incendie;

Résiliation

Advenant la résiliation de l'entente, selo n les formalités prescrites plus haut, le partage des biens de la brigade se fera comme suit:

- a) La corporation de la PAROISSE gardera la propriété du poste de pompier, et versera à la Corporation du VILLAGE, 40 % de la valeur dépréciée du poste, basée sur le coût total de la constrution.
- b) La corporation du VILLAGE gardera la propriété de l'équipement qu'elle possédait lors de la mise en commun du service. Quand aux autres appareils et l'équipement acquis au cours de l'entente, la corporation qui en gardera la propriété, versera à l'autre Corporation le pourcentage payé de la valeur dépréciée de cet équipement et de ces accessoires, toujours basé sur le coôt total de leur achat sauf le camion citerne qui demeurera la propriété intégrale de la PAROISSE;

La présente entente sera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par un règlement du conseil de chacune des corporations concernées et que ces règlements auront reçu l'approbation du Ministère des Affaires Municipales, et de la Commission Municipale du Québec.

110/74

IL EST PROPOSE PAR M. le Conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le Conseiller Jules Levasseur, et résolu à l'unanimité: d'accepter l'entente tel que rédigée pour la Mise en Commun du Service d'incendie entre les deux municipalités;

D'autoriser M. le Maire et le Sec-tré. à signer pour et de la Municipalité la dite entente

De déposer un avis de motion pour établir un règlement concernant la Mise en Commun d'un Service d'Incen

D'envoyer copie de cette résolution à la municipalit de Pointe du Lac Village. Adopté.

Avis de Motion

111/74

Avis motion Règlement Service incendi

A.Thériault vidange

Rue Phil Juneau

terre B.Montour

Taxe à Biffer

Monsieur le Conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le Conseiller Jules Levasseur, donne avis de motion de la présentation d'un règlement intitulé "Règlement concernant l'organisation d'un service d'incendie en commun" et ayant pour but de ratifier l'entente intervenue entre la corporation municipale du village de Pointe du Lac et la corporation municipale de la paroisse de Pointe du Lac..

M.Albert Thériault désire renouveler son entente avec la municipalité, pour la cueuillette des ordures ménagères. Une entente sera rédigée et représentée pour approbation par les membres du Conseil.

M. Philippe Juneau présente un plan pour l'ouverture d'une rue, lot P-189. Aucune entente n'a été faite, considérant l'absence du demandeur.

Suite à un rapport de l'évaluation St-Maurice, M.Bernard Evaluat. St-Mau-Montour fait une nouvelle offre à la municipalité pour l'achat de rice, rapport sa terre à bois, lot P-193, au coût de \$8,039.00 . Le sec-tré. devra prendre information.

	TAVE W DILLER	Taxe foncièr	۵	
Bell Canada Blouin Rodolphe	P-381	١		
Bronin Rodorbue	P=243	15.40 7	4	
Boisvert Mme Alice	P - 177	2 3.80 7	4	
Caron Armand		4.20 7	3-72-71	
Dupont Oliva	P - 7	56.00 7	4	
Girardeau Claude		12.00 v	idange 73	
Girardeau Claude Gravel J.Prisque	P-352-353	6.30 7	4	
Guay Albert Hubert Adrien Laroche Roger Lefèbvre MMe Félix	P-203. 2	2.62 7	1,	
Hubert Adrien	P-228	24.50 7	Ļ.	
Laroche Roger	P_	143.5074	•	
Lefèbvre MMe Félix	P-304	7.70 7	፲	
Montour Mastai	9 • ·	_14.00 7	. •	
	,		•	
		314.22		
		Taxe d'eau		
Duval Maurice		50.00 7 85.00 7 15.00 7 14.16 7 50.00 7) ₊	
Hubert Adrien		85.00 7	<u>,</u>	
Richard Jean-Jacque	es	15.00 7	4 niscine	
Senneville Fernand		14.16 7	3 bibeine	
Thibeault Antonio		50.00 7	<u>ر</u> 4	
Duval Mme Jeannine		85.00 7	ì.	
St-Pierre Marcel		50.00 7		
		73.00	•	
		349.16		
Bouchard Richard		30.00 7	4 tave de	lumiàre
		50.00= /	, bare de	Tamtere

112/74

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le Conseiller Hervé Gauthier, de biffer les montant dé taxe ci-dessus. Adopté.

Ajournement 113/74

Il est proposé par M. le Comseiller Jules Levasseur, appuyé à l'unanimité, d'ajournée la présente assemblée à Mardi le 12 Novembre 1974, 12 heures 05 minutes A.M. Adopté.

La présente assemblée est ajournée.

F. Brownsky Sec-tré.



114/74 Description lot 195, 193 à 189

115/74 Estimateurs municipal

Comptes

chèque no 210

221 222

224

100

102

104

106 107

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance ajournée de la seance regulière du 11 Novembre 1974. L'assemblee reprend à minuit dix minutes, le 12 Novembre 1974. Les membres du Conseil de l'assemblée du 11 Novembre 1974 sont présents.

Il est proposé par M. le Conseiller Arthur Robitaille, résolu àl'unanimité, d'employer les services de M.Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, pour faire un plan descriptif des lots 195,193, 192,191,190 et 189, côté Nord du Chemin Ste-Marguerite. Adopté.

Il est Proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé à l'unanimité, de nommer Messieurs Paul Houle, Roland Houle et Phil. lippe Pothier, pour remplir la fonction d'estimateur de la Municipalité, aux fins d'expropriations. Adopté.

Au folio 612

CANADA

M.Beaudry, salaire 14 au 26 Oct.74 A.Thériault, vidange oct, 74 P.Juneau, loyer Novembre 74 Jean-Bte Pothier, salaire Oct. 74 Minist. Revenu Québec, impôt oct. 74 Receveur Canada """""" M.Beaudry, salaire 28 oct9 Nov. 74 Hydro Québec, éclairage Ave. St-Jean-Bte P.V.Ayotte, papeterie Paul Houle, frais déplacement Grd Inspecteur Eloi Griffin, information Légaré & Frères, information Ginette Caron, information Minist. Finance, mutations G.G.Garceau, notaire, contrat 2 rues J.Bte Pothier, élection 25., salle 10.,	151.38 \\ +07.53 \\ 85.00 \\ 85.00 \\ 96.49 \\ 151.38 \\ 151.38 \\ 96.49 \\ 151.38 \\
Au folio 1719	3,03=•70
J.P.Morin, travail borne-fontaine J-Guy Rouette, travail aqueduc Hydro-Québec, électricité P.A.Gouin, matériaux Agence Aigle, sécurité Duchesnes & Fils, matériaux puit #2 Léo St-Pierre, anti-gel M.Beaudry, borne-fontaine Simard & Comeau, signalisateur B-F L.Dugré, pépine J-Bte Pothier, surveillance-voyages Jean-Jacques Richard, remise sur taxe	180.00 ~ 32.00 ~ 586.13 * 410.99 * 60.00 * 258.34 * 190.00 * 68.00 * 219.00 * 200.00 * 15.00 *
	2,276.52

116/74

Il est proposé par M. le Conseiller Hervé Gauthier, appuyé à l'unanimité, d'accepter les comptes ci haut pour paiement aux folio 612 et 1719.

La présente assemblée ajournée est

Séance Spéciale 3 /12/74

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, dûment convoquée par le Secrétaire-trésorier, tenue le 3 Décembre 1974, au bureau de la Municipalité. Etaient présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

M. le conseiller Raymond Lamothe étant absent.

Le secrétaire-tré. et l'assistant-sec. sont tous deux présents.

Les avis de convocations ont été distribués à chacun des membres du Conseil, le 29 Novembre 1974, et mentionnaient à l'ordre de l'assemblée, les items suivant:

- 1- Résolution taux d'intérêt et frais d'avis
- 2- Nommer vérificateur
- 3- Terrain B. Montour et autres terrains aqueduc
- 4- Etude des salaires administration de bureau
- 5- Rôle d'évaluation détails
- 6- Contrat vidange Thériault
- 7- Règlement service incendie

Après la récitation de la prière, le sec ayant omis de mentionner à l'ordre de l'assemblée l'acceptation du procès verbal de la dernière assemblée, cette acceptation doit être reportés à la prochaine réunion.

Evalu.ST-Maurice

M. René Bacon, représentant la firme d'évaluation St-Mauriœ René Bacon, repr. est présent et donne quelques détails sur la mise à jour du rôle d(évaluation déposée le 15 Novembre 1974.

Taux d'intéret

Il est proposé par M. le Conseiller Arthur Robitaille, appuyé par M. le Conseiller Conrad Carbonneau, d'appliquer un taux d'intérêt de 1% par mois plus 40 cents de frais d'avis à tout compte passé dû, envers la municipalité pour l'année 1975. Adopté

Vérificateur

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, résolu à l'unanimité, d'employer les services de René DeCotret et St-Arneault comptable agréé, pour la vérification des livres de l'année 1974, et documentation à cette fin. Adopté.

Terre Montour Bernard

Après étude d'un document fourni par M. le Notaire G.G.Garceau, les membres du Conseil accepte 2 projets:

118/74

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, résolu à l'unanimité; 1- De maintenir la résolution déjà adoptée le 16 Octobre 1974 et portant le no 104/74, laquelle offrant un prix de \$ \$8,000.00 et autres conditions.

2- Si M.Montour désire se servir du contrat déjà préparé, le prix sera de \$6,000.00, payé comptant, et aura le droit de se procurer sur cette terre le bois nécessaire à la réparation de ses bâtiment actuel, soit sa ferme à Trois-Rivières-Ouest. Ce prix est justifiable à cause d'achat semblable déjà transigées. adontée.



Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le Conseiller Arthur Robitaille, et résolu à l'unanimité
des membres présents, que soit et est déposé et donné immédiatement
en vertu des présentes avis de motion en vue d'adopter à une séance
ultérieure un règlement conformément à l'article 408 (1) du Code
Municipal ayant pour but de protéger les sources d'eau potable de
l'aqueduc Municipale pour empêcher que l'eau dudit aqueduc ne soit
salie, lesquelles sources d'eau à être protégées se trouvent sur les
lots suivants savoir:

1- Une partie non subdivisée du lot Cent Quatre-Vingt-Neuf (P-189), du cadastre officielle de la Paroisse de la Visitation de Pointe du Lac, comme étant la propriété de Philippe Juneau, en vertu d'une vente à lui consentie par Jean et Paul René DeCotret, le 22 Juin 1972, devant Gérard Dufresne, Notaire, enregistrée le 23 suivant, sous le no 279 794(Rég.B, Vol.690)

Etant de figure irrégulière; borné au nord-ouest par leslots 220 et 221, au nord-est par la partie du lot 190 ci-après décrite, comme étant la propriété de Claude Tousignant, au sud par une autre partie du lot 189, étant une bande de 150.0 pieds de largeur longea nt le côté nord du chemin Ste-Marguerite, au sud-ouest par le lot 222, la dite parcelle renferme tout le lot 189 moins, sauf et à distraire la partie du lot 189 situé au sud du chemin Ste-Marguerite, la partie cédée à la Voirie du Québec pour l'élargissement de la route Ste-Marguerite, en vertu d'un acte enregistré sous le no 227 269, et la lisière de 150.0 pieds longeant le coté nord du Chemin Ste-Marguerite.

2- Une partie du lot CENT QUATRE-VINGT-DIX (P-190), du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac Paroisse, comme étant la propriété de Claude Tousignant, partie en vertu d'une vente consentie par Gérard W. Gauthier, le 23 mars 1966, devant Jean Paquin, notaire enregistrée le 24 suivant, sous le no 252-341 (Rég. B, Vol.560), et partie en vertu d'une vente consentie par Philippe et Gilles Pothier, le 23 novembre 1971, devant J.A.Villemure, notaire, enregistrée le 24 suivant, sous le no 276-716 (Rég. B, Vol 676):

Etant de figure irrégulière; borné au nord-ouest par la Rivière au Sables, au nord-est par une partie du lot 191, connue comme étant la propriété de Claude Tousignant, au sud par une autre partie du lot 190, étant une lisière de 150.0 pieds de largeur longeant le côté nord du Chemin Ste-Marguerite, au su-ouest par le lot 189 et le lot 221. Renfermant tout le lot 190 du susdit cadastre, sauf et à distraire la partie du lot 190 située au sud du Chemin Ste-Marguerite, la partie cédée à la Voirie du Québec pour l'élargissement du Chemin Ste-Marguerite, et la lisière de 150.0 pieds de largeur longeant le côté nord du Chemin Ste-Marguerite.

3- Une partie du lot CENT QUATRE VINGT ONZE (P.191), du cadastre officiel de la Paroisse de la Paroisse de la Visitation dela Pointe du Lac, connue comme étant la propriété de Claude Tousignant, en vertu d'une vente consentie par Philippe et Gilles Pothier, le 23 novembre 1971, devant J.A.Villeneuve, notaire, enregistrée le 24 suivant, sous le no 276 716 (Rég. B, Vol. 676):

Etant de figure irrégulière; borné au nord-ouest par le lot 213, au nord-est par une autre partie du lot 191, commue comme étant la propriété de Philippe Juneau, au sud par une autre partie du lot 191, étant une lisière de 150.0 pieds de largeur longeant le coté nord du Chemin Ste-Marguerite, au sud-ouest par le lot 190 et la Rivière aux Sables.

4- Une partie du lot CENT QUATRE VINGT ONZE (P.191), du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac, connue comme étant la propriété de Philippe Juneau, en vertu d'une vente à lui consentie par Philippe et Gilles Pothier, le 23 mars 1973, devant Gilles Garceau, notaire, enregistrée le 26 suivant, sous le no 283 894 (Rég. B, Vol. 708):

Etant de figure irrégulière; borné au nord-ouest par le lot 213, au nord-est par le lot 192, au sud par uneautre partie du lot 191, étant une lisière de 150.0 pieds de largeur longeant le coté nord du Chemin Ste-Marguerite au sud-ouest par la partie du lot 191, connue comme étant la propriété de Claude Tousignant, partie plus haut décrite ou"3".

Renfermant tout le lot 191, distraction faite de la partie de celot situé au sud du Chemin Ste-Marguerite, la partie cédée à la Voirie Provinciale du Québec pour l'élargissement dudit chemin, la lisière de 150.0 pieds de largeur longeant le coté nord dudit chemin, la partie du lot 191, connue comme étant la propriété de Claude Tousignant, en vertu d'une vente consentie par Philippe et Gilles Pothier et enregistrée sous le no 276 716.

5- Une partie du lot CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (P-192), du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac, connue comme étant la propriété de Philippe Juneau, en vertu d'une vente consentie par Philippe et Gilles Pothier, le 23 mars 1973, devant Gilles-Guy Garceau, Notaire, enregistrée le 26 suivant, sous le no 283 894 (Rég. B, Vol 708):

Etant de figure irrégulière; borné au nord-ouest par le lot 213, au nord-est par le lot 193, ou plus exactement cette partie du dit lot 193, connue comme étant la propriété de la Corporation de la Municipalité de Pointe du Lac, au sud par une partie du lot 192, comprise dans une lisière de 150.0 pieds de largeur longeant le coté nord du Chemin Ste-Marguerite, au sud-ouest par le lot 191, ou plus exactement cette partie du lot 191, connue commeétant la propriété de Philippe Juneau et en vertu d'une vente consentie par Thomas Houle, le 25 avril 1973, devant Gilles-Guy Garceau, notaire, enregistrée le 26 suivant, sous le no 284 458 (Rég. B, Vol.710):

Renfermant tout le lot 192, distraction faite de la partie d'icelui comprise à l'intérieur d'une lisière de 150.0 de largeur longeant le coté nord du Chemin Ste-Marguerite.

6- Une partiedu lot CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (P.193) du cadastæ officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac, connue comme étant la propriété de la Corporation de la Municipalité de Pointe du Lac, en vertu d'uhe vente consentie par Mastai Montour le 3 juin 1974, devant Gilles-Guy Garceau, notaire, enregistrée le 4 suivant, sous le no 291 283 (Rég. B, Vol. 737):

Etant de figure irrégulière; bormé au nord-ouest par les lots 213 et 212, au nord-est par la partie du lot 193, connue comme étant la propriété de Bernard Montour, au sud-est par le lot 16, au sud-ouest par le lot 192.

Etant la demie sud-ouest du lot 193.

7- Une partie du lot CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (P.193), du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Laz, Connue comme étant la propriété de Bernard Montour, en vertu d'une cession consentie par Adélard Montour, le 15 mars 1941, devant Alphonse Lamy, notaire, enregistrée le 18 suivant, sous le mo 128 550 Rég. B, Vol.151, page 281):

Etant de figure irrégulière; borné au nord-ouest par les lœt 212 et 211, au nord-est par le lot 194, au sud-est par le lot 16, au sud-ouest par une autre partie du lot 193, connue comme étant la propriété de la Corporation de la Municipalité de Pointe du Lac.

Etant la demie nord-est du lot 193.

8- Le lot CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (194), du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lag, connue comme étant la propriété de la Corporation de la Municipalité de la Pointe du Lac, en vertu d'une vente consentie par Darius Montour, le 2 mai 1969, devant Gilles-Guy Garceau, notaire, enregistrée le 5 mai suivant sous le no 264 476 (Rég. B, Vol.617) et en vertu d'une autre vente consentie par Darius Montour, le 17 mai 1974, devant GillesGuy Garceau, notaire, enregistrée le 9 suivant, sous le no 297 790 (Rég. B, Vol. 735).



9- Une partie du lot CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (P.195), du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac connue comme étant la propriété de Noé Veillette Inc., en vertu d'une vente consentie par Dame Alberta Morel Leblanc, le 7 mai 1973 devant Lionel Martin, notaire, enregistrée le 9 suivant, sous le no 284 727 (Rég.B, Vol.711):

Etant de figure irrégulière; borné au nord et au nord-est par la partie du lot 195, connue comme étant la propriété de Noé Veillette Inc., la ligne nord-est étant une parallèle à la limite nord-est du lot 195, parallèle courant 60.0 pieds au sud-ouest de cette ligne, au sud-est par la partie résiduelle du lot 195 et les lots 13 et 15, au sud-ouest par le lot 194 à distraire, cependant, de la dite parcelle, la partie du dit lot 195, comme étant la propriété de la Corporation de la Municipalité de Pointe du Lac, en vertu d'une vente consentie par Dame Albertha Morel Leblanc, devant Gilles Guy Garceau, notaire, et enregistrée.

Mesurant au nord (750.45 pi.) sept cent cinquante pieds quarante cinq centièmes , au nord-est (1453.97 pi.) mille quatre cent cinquante trois pieds quatre vingt dix sept centièmes ; au sud-est (130.69 pi.) cent trente pieds soixante-neuf centièmes le long d'une perpendiculaire à la ligne nord-est et (439.47 pi.) quatre cent trente-neuf pieds quarante-sept centièmes le long des lots 13 et 15, au sud-ouest (1920.08 pi) mille neuf cent vingt pieds huit centièmes, à distraire la partie connue comme étant la proprié té de la Corporation de la Municipalité de Pointe du Lac, tel que plus haut mentionné.

10- Une partie du lot CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (P.195), du cadastre officiel dela Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac, connue comme étant la propriété de la Corporation de la Municipalité de Pointe du Lac, en vertu d'une vente consentie par Dame Albertha Morel, devant Gilles Guy Garceau, notaire:

Etant de figure irrégulière; borné au nord-ouest, au nordest et au sud-est par la partie du lot 195, connue comme sétant la propriété de Noé Veillette Inc., au sud-ouest par le lot 194, la dite partie étant situé (377.67 pieds) au nord-ouest du lot 195, distance mesurée le long de la limite nord-est du lot 194;

mesurant au nord-ouest (316.01 pi) trois cent seize pieds un centième, au nord-est (263.7 pi) deux cent soixante-trois pieds sept dixième, au sud-est (297.8 pi) deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds huit dixièmes, au sud-ouest (299.77 pi) deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds soixante-et-dix-sept centièmes.

Adopté.

Il est proposé par M. le Conseiller Conrad Carbonneau, appuyé par M. le Conseiller Hervé Gauthier, de conclure le contrat, ci-bas, avec M.Albert Thériault, pour la cueuillette des ordures ménagères, et ce pour une période de (5) cinq années

Contrat entre la Corporation Municipale de Pointe du Lax Paroisse, représentée par M. le Maire Clément Beaudry, ET

M.Albert Thériault, contracteur de Pointe du Lac. Cueuillette et transport d'ordures ménagères;

L'an mille neuf cent soixante-et-quatorze, en date du 3 Décembre 1974, il est convenu et arrêté entre les Membres du Conseil de la Paroisse de Pointe du Lac, représenté par M. le Maire Clément Beaudry, en vertu d'une résolution adoptée en date du 3 décembre 1974, et M.Albert Thériault, contracteur:

Le dit contracteur s'engage envers la dite municipalité à moins d'empêchement légale, à:

A- M.Albert Thériault ou ses employés, devront faire la cueuillette des ordures ménagères, et le transport, qui seront déposées en

120/74 Contrat vidange bordure de la route, rue ou rang dans les limites de la Paroisse de Pointe du Lac, une fois par semaine.

B- Le contracteur sera responsable de faire la cueuillette des ordures ménagères et de les transporter
au lieu d'enfouissement sanitaire et de se conformer aux règlement concernant le transport des ordures
ménagères, soit couvrir d'une toile ou d'une couverture
mobile le véhicule assujetti à ce transport.

C- Le contracteur s'engage à faire la cueuillette et le transport des ordures ménagères au lieu d'enfouissement sanitaires durand toute la durée du dit contrat, soit du 1er Janvier 1975 au 1er Janvier 1980, soit une durée de 5 ans, sans quoi ce contrat sera sans valeur et sans effet et le conseil aura aucun argent à débourser pour les travaux effectués et le conseil gardera le chèque mis en garantie par le contracteur pour dédommagement.

D- Le conseil s'engage par le présent contrat viv-à-vis du contracteur à payer une somme de \$12.00 par année par unité de logement et de \$6.00 pour chaque chalet saisonnier (6 mois), payable à la fin de chaque mois plus une indexation qui sera calculée à tous les 6 mois, selon l'augmentation du coût de la vie, basée sur les statistiques du Canada, plus une augmentation des unité de logements additionnels aux taux de base du contrat (\$12.00 et \$6.00).

Clément Beaudry, Maire 23. Albert Thériault, contracteur

Service incendie Ratification

121/74

Ratification de l'entente signée le 11 Novembre 1974

Il est proposé par M. le Conseiller Arthur Robitaille, résolu à l'unanimité, d'enlever dans le paragraphe "Pour la durée de l'entente..." les mots "autres s'il y a", et l'article "RESILIATION" paragraphe "a)" doit se lire comme suit: "La Corporation de la Paroisse gardera la propriété du poste de pompier et du terrain, et versera à la Corporation du Village 40% de la valeur du terrain et de la valeur du poste déprécié, basé sur le coût total de la construction. La valeur du terrain est de \$2,000.00. Adopté.

REGLEMENT NO 82

MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'INCENDIE

Règlement 82

Mise commun service incendie CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

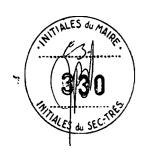
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Assemblée spéciale du conseil municipal de la Corporation de la Paroisse de Pointe du Lac, comté de St-Maurice, tenue le 3 ième jour de Décembre 1974, à 8 heures, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum, sous la présidence de M. le Maire, Clément Beaudry.

Considérant que la corporation de la Paroisse de Pointe du Lac, comté de St-Maurice, est régie par les dispositions du Code municipal de Québec;

Considérant qu'en vertu des dispositions de la loi, toute corporation locale peut faire, amender ou abroger des règlements pour conclure avec une autre corporation municipale, une entente ayant pour objet d'organiser un service d'incendie en commun;

Considérant que la corporation municipale du Village de Pointe du Lac, et la corporation municipale de la paroisse de Pointedu Lac, ont conclu en date du 11ième jour de Novembre 1974, une entente pour organiser un service d'incendie en commun;



Considérant que les contribuables de notre municipalité pourront bénéficier d'un meilleur système de protection contre l'incendie, et ce, à un coût moins élevé, grâce à cette organisation d'un service d'incendie en commun;

Considérant que notre conseil juge qu'il est dans l'intérêt des contribuables de notre municipalité d'adopter un règlement afin de ratifier cette entente intervenue entre notre corporation et celle du Village de Pointe du Lac;

Considérant qu'un avis de présentation d'un règlement à cet effet a été préalablement donné, soit à la séance du conseil le 11 ième jour de Novembre 1974;

IL EST PROPOSE PAR: M. le conseiller Jules Levasseur, Appuyé par: M. le conseiller Conrad Carbonneau

Il est en conséquence ordonné et statué par règlement de ce conseil, portant le no 82 et ce conseil ordonne et statue comme suit:

ARTICLE 1. -Le présent règlement portera le titre de "Règlement concernant l'organisation d'un service d'incendie en commun".

Définition ARTICLE 2. -Les mots et expressions employés dans ce règlement ont le sens qui leur est attribué dans cet article, à sa-voir: "CORPORATION", "MUNICIPALITE" ET "CONSEIL".-

- a) Le mot "CORPORATION" désigne la corporation municipale de la Paroisse de Pointe du Lac, comté de St-Maurice;
- du Lac, comté de St-Maurice;
- c) Le mot "CONSEIL" désigne le conseil municipal de Pointe du Lac, comté de St-Maurice;

ARTICLE 3. -Le but du présent règlement est de ratifier l'entente conclue entre la Corporation du Village de Pointe du Lac et la corporation de la Paroisse de Pointe du Lac, comté de St-Maurice, en date du 11ième jour de Novembre 1974, laquelle entente est annexée au présent règlement pour en être une partie imtégrante. -

ARTICLE 4. -Le conseil de la corporation de la Paroisse de Pointe

du Lac, comté de St-Maurice, accepte et ratifie, par les présentes, l'entente intervenue entre élle et la corporation du village de Pointe du Lac, comté de St-Maurice, pour l'organisation d'un servi ce d'incendie en commun.-

ARTICLE 5. -Son honneur le maire Clément Beaudry et monsieur Jean-Bte Pothier, secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation, ladite entente concernant l'organisation d'un service d'incendie en commun.-

ARTICLE 6. -Le présent règlement entrera en vigueur après son approbation par l'honorable ministre des Afaires Municipales du Québec et de la Commission municipale de Québec. -

Jean-Bte Pothier, Sec-tré. Clément Beaudry, Maire

Je, secrétaire-trésorier, soussigné résident à Pointe du Lac, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en en affichant 2 copies, aux endroits dé signées par le conseil, entre 4 et 5 heures de l'après-midi, le 5ième jour de décembre 1974.

En quoi de foi, je donne ce certificat, ce 5ième jour de décembre 1974.

122/74

titre

but

Entente

Signature

Entrée

Certificat de Publication

Bte Pothier, sec-tré.

Salaire 75

Considérant l'augmentation continuelle du travail de bureau et considérant l'augmentation rapide du coût de la vie,

123/74

Il est proposé par M. le Conseiller Hervé Gauthier, résolu à l'unanimité,

1- D'accorder à Martial Beaudry, à compter du 1er Janviers 1975, un salaire de \$7,500.00 par année, payable à toutes les 2 semaines, plus un indexation au coût de la vie, payable à la fin de l'année, selon les rapports de Statistiques Canada.

2- D'accorder à M.Jean-Bte Pothier, à compter du 1er Janvier 1975, un salaire de \$11,000.00 par année, payable à la fin de chaque mois, plus un indexation au coût de la vie, payable à la fin de l'année, selon les rapports de Statistiques Canada.

Ces salaires sont basé uniquement sur la responsabilité et le travail de bureau à accomplir présentement. Toute autre occupation ou travail supplémentaire devront être rémunéré en surplus.

Adopté.

La présente assemblée spéciale est levée.

Maire Changet Beandus Sec-tré.

séance régulière

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe du Lac, tenue le 9ième jour de Décembre 1974, à laquelle sont tous présents messieurs les conseil-lers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le sec-tré. est présent.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. demande si tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal des 2 dernières assemblées, soit celle tenue le 11 Nove. 1974, et œlle demléassemblée spéciale tenue le 3 décembre 1973, distribuées à chacun des membres du Conseil;

124/74

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Jules Levasseur, et résolu d'accepter les minutes des deux dernières assemblées, tel que rédigées, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

M.Rénald Légaré se fait le porte parole des Loisirs de Pointe du Lac, et apporte une demande comprenant deux choses: une subvention pour l'organisation de loisirs, et une autre pour l'achat

d'un terrain.

Messieurs les conseillers acceptent de mentionner un montant de \$500.00 au budget 1975 pour organisation de loisirs, mais pour le terrain, une étude devra être faite. Messieurs Robert Parenteau et Raymond Lamothe accepte de rencontrer les administrateurs pour en discuter.

9 Décembre 1974

Loisirs

rue Dubé



Règlement 83

125/74

M.Simon Dubé demande ce qui retarde la signature de son contrat de rue. M. le sec-tré. devra reviser avec le notaire afin de connaître la cause de ce retard.

Quelques résidents du Rang St-Charles, Ave. Cantin, se plaignent de la glace recouvrant les routes. M. le Maire souligne qu'en hiver les routes ne sont pas comme en été et qu'il faut être prudent.

M.Philippe Juneau est présent et demande des renseignements au sujet de son plan de rue déposé.

Le sec-tré. donne lecture du règlement no 83.

M. le Maire explique qu'il est du devoir de la municipalité d'appliquer de tel règlement, afin de protéger toute la population contre la pollution des sources d'eau de l'aqueduc, aussi longtemps que la municipalité ne possédera pas son système d'égout sanitaire.

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu à l'unanimité de tous les membres du Conseil, d'adopter le règlement no 83, tel que présenté;

REGLEMENT NO 83

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de Pointe du Lac

Règlement no 83

REGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES SOURCES D'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

ATTENDU quillest du devoir des membres du Conseil de la Corporation municipale de Pointe du Lac, Paroisse de voir à protéger les sources d'eau qui alimentent l'aqueduc municipal pour empêcher que l'eau dudit aqueduc ne soit salie ou contaminée ou polluée ou rendue impro pre à la consommation;

ATTENDU qu'il est du devoir des membres dudit Conseil de fournir aux citoyens de la municipalité une eau potable et de bonne qualité; ATTENDU l'articles 408 204) edu Code municipal de la Province de Québec;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure dudit conseil tenue le 3 décembre 1974;

A ces causes, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Corporation municipale de Pointe du Lac, Paroisse, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit savoir:

Désignations de l'avis de motion donnée à la séance du 3 Décembre 1974.

Toute infraction à ce règlement rend le contrevenant passible d'une amende n'exédant pas \$20.00 et, à défaut du paiement de l'amende et des frais, dans les quinze (15) jours après le prononcé du jugement, sans préjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui.

Si cet emprisonnement est ordonné pour défaut du paiement de l'amende ou de l'amende et des frais, il cesse dès que l'amende ou l'amende et les frais ont été payés.

Si l'infraction est continue cette continuité constitue jour par jour une infraction séparée.

Les poursuites pénales seront intentées par et au nom de la Corporation, par l'officier désigné à cette fin, par résolution du Conseil.

Article 5

La procédure pour le recouvrement des amendes sera celle <u>de</u> la première partie de la loi des convictions sommaires males du Ma du Québec. Nonobstant les recours par action pénale, le Conseil pourra exercer devant les tribunaux de juridiction civu vile tous les recours de droit civil nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur et en force, conformément à la Loi.

Maire Clement Beaudy

Certificat de Publication

Je, secrétaire-trésorier, soussigné, résidant à la Pointe du Lac, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en en affichant 2 copies, aux endroits désignés par le conseil, emtre 11 et 12 heures de l'avant-midi, le 10 ième jour de Décembre 1974, le 10ième jour de Décembre 1974.

En quoi de foi, je donne ce certificat çe 10ième jour de Décembre 1974.

Jean-Bte Pothier, Sec-tré.

126/74 Hausse tarif loyer

127/74

Taxe Biffées

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, zésolu à l'unanimité, d'accepter la hausse du loyer de bureau à \$110.00 par mois. Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu à l'unanimité, de biffer les montantsde taxe suivants aux contri-

buables	Suivants: Mme Dominique; taxe fon. 74	1.05
	Richard Bouchard; taxe de lumière	30.00
	Georges Laperrière; taxe fonc. 1974	31.50
	Henri Poitras; taxe fonc. 1973	1.40
	Darveault Germain; taxe fonc. 1974	3.15
		69.000

Liste Arrérage de taxe

128/74

129/74 Tarif document

130/74

Village; raccor. aqueduc, accusé réception

Géomorpholigiste

Le sec-tré. soumet une liste de contribuables qui négligent de remplir le paiement de leurs taxes.

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu à l'unanimité d'autoriser le sec-tré. à vérifier, et que les arrérage, deceux qui ne montrerons pas de bonne volonté, soient envoyés au Conseil de Comté de St-Maurice pour y être vendu. Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, d'appliquer le tarif exigé au Bill 285, tel que décrit dans un document recommander par le sous Ministre des Affaires Municipales du Québec. Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu à l'unanimité, de nommer M. le conseiller Raymond Lamothe, Maire Supplément, pour le prochain terme. Adopté.

La Corporation du Village de Pointe du Lac, par résolution adoptée le 19 Novembre 1974, désire le raccordement des deux réseux d'aqueduc, à deux endroits, soit: Chemin Ste-Marguerite et sur la Route 138 (2).

M. Roger Gélinas, arp-géomètre souligne qu'il a déjà employé les services de M.Jean-Claude Dionne, géomorphologiste. Le sec-tré. devra prendre informations afin de rétenir les services de ce dernier, afin d'obtenir plus d'information au sujet des sources d'eau de la municipalité.



sommaire prévision budget 75

Ménage tuyaux Station pompe

Comptes

chèque no 230 231

232 233 234 235 236 237

239 240 241 242 243

250 251 252

253 254 255

108

114 115

113

116

131/74

132/74

Le sec-tré. soumet son rapport d'inspecteur en construction. Pour le cas de M.RIERRE PRATTE, le sec-tré. devra aviser ce dernier par lettre recommandée.

Pour le cas de M. Michel Paquette, le sec-tré. devra prendre information auprès de Mtre Michel Lupien, lequel a déjà aviser M, Paquette.

Un sommaire des prévisions budgetaires 1975 est expliqué, mais considérant le manque d'informations, il sera étudié prochainement.

Le sec-tré. soumet, dans son rapport d'aqueduc, qu'il serait bon de faire un nettoyage de la tuyauterie durand l'hiver. Ce dernier devra prendre information concernant la peinture à employer.

Comptes:

Au folio 612

M.Beaudry; salaire 11 au 23 Nov. **151.38 №** A. Thériault; vidange nov. 74 407.53 ~ P.Juneau; loyer déc. 74 85.00 v Jean-Bte Pothier; salaire nov.74 510.40 v Ministère Revenu du Québec 96.99 v Receveur du Canada 66.49 4 C.Beaudry ; frais de représentation 182.92 * 60.97 * R.Parenteau 238 11 11 -11 11 60.97 W R.Lamothe 11 11 11 A.Robitaille 60.97 11 11 C.Carbonneau 60.97 * 11 11 11 11 H:Gauthier 60.97 % 11 11 11 J.Levasseur 60.97 ∽ Receveur du Canada; frais de poste 200.00% 244 M. Beaudry; salaire 25 nov au 8 déc. 74 151.38 1,279.57~ A.Messier; pierre de rue 1,171.00~ T.Bellemare; gradeur M.Lupien; honoraires 74 831.15 🗸 249 Corporation du Village; feu Paysan 50.00 \$ Jean-Bte Pothier; frais voyage, repas, salle 135.00 . Claude Arbour; papeterie 68.00 v M. Beaudry; évaluation M.Beaudry; salaire 9 au 21 déc. 74 M.Beaudry; salaire 23 déc75au 4 janv.75 151.38 5 151.38 · 510.40 · Jean-Bte Pothier; salaire dec. 74 6,663.48

Au folio 1719

J-G. Rouette, travaux aqueduc 68.00 v J.P Morin; travaux aqueduc 56.00 v Annulé 34.02 v Perco Ltée 328.00 ∿ L.Dugré; pépine Imprimerie St-Joseph 83.58 w Jean-Bte Pothier; divers surveillance voyage Qué, frais congrès 275.00 34.000 J-G Rouette

Canron Ltée, matériel puit #2

1,045.56

166.96 ^

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, d'accepter les comptes

ci-haut pour paiement au folio 612 et 1719. Adopté
Sur proposition de M. le conseiller Hervé Gauthier, il est
résolu d'ajournée la présente assemblée à lundi 16 décembre 74, adopté La présente assemblée est ajournée.

Beaudy Sec-tré.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance ajournée de la séance régulière, du 9ème jour de Décembre 1974, tenue au bureau de la Municipalité de Pointe du Lac ce 16ème jour de Décembre 1974, à laguelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

M. le conseiller Raymond Lamothe est absent.

Le Sec-tré. est aussi présent.

Après la récitation de la prière, le sec-tré. demande si les membres du Conseil ont pris connaissance des minutes de la dernière assemblée tenue le 9Décembre 1974 et distribué à chacun des conseillers le 12 Décembre 1974.

133/74

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, appuyé par M.le conseiller Robert Parenteau, d'accepter tel que rédigé, les minutes de la dernière assemblée. Adopté.

Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré.

M. Jean Foldès, Ingénieur des Services de Protection de l'Environnement du Québec, souligne la demande de 4 contribuables du Rang St-Joseph, lesquels désirent obtenir l'eau de l'aqueduc de Yamachiche. Le sec-tré. est autorisé à fournir à M. Foldès certains détails qui semblent lui manquer.

Compteur eau Labrecque

Considérant que dans le rapport d'aqueduc du Sec-tré., il est fait mention que le compteur d'eau de M. Labrecque ne fonctionne plus. Le sec-tré. devra s'informer du prix, et en acheter un autre si le prix est convenable.

Avis dépot Rôle dans quotidien 134/74

Suite à une demande du Ministère des Affaires Municipales:

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé à l'unanimité, que demande soit faite auprès du Ministère des Affaires Municipales pour obtenir l'autorisation de ne pas donner avis public dans les quotidiens concernant le dépôt du rôle d'évaluation.

Adopté.

Bell Canada; travaux ds 6è Rang Rang;

La Co Bell Canada désire accomplir des travaux dans le 6ème Rang:

135/74

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, le plan de la Co Bell Canada. Adopté.

A.Thériault rajustement Considérant l'augmentation du nombre d'unité de logement en 1974, il est décidé d'accorder à M. Albert Thériault une somme de \$340.00 comme rajustement, calculé selon une moyenne de 40 unités de plus, à \$8.50 chacune

Eau Yamachiche

Rg St-Joseph

PREVISION BUDGETAIRE 1975



Le sec-tré. donne lecture du rapport des dépenses et recettes des 11 premiers mois de l'année 1974, au folio 612 et 1719. Après étude et quelques modifications;

74 Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, appuyé à l'unanimité des membres présents du Conseil, d'adopter le budget 1975 ci-bas:

DEPENSES au folio 612	
Matériel de bureau	300.
Entretien chemin hiver	30,000.
Entretien chemin été; pierre et gradeur	15,000.
	11,000.
Salaire Ass-sec	7,500.
Bénifice marginaux	800.
Service de vidange et dépotoir	8,000.
Loyer de bureau	1,300.
Vérificateur, comptable	1,000.
Frais de poste	500.
Ménage de salle	120.
Frais inspecteur, voirie, etc.	1,200.
Cotisations	200.
Dons; Loisirs, etc.	1,500.
Corporat. Conseil Comté; évaluation	10,000.
Papeterie	900.
Informations, divers autres	500.
Frais de voyage	200.
Bell Canada; téléphone bureau	300.
Remboursement Commission Scolaire	1,500. 480.
Evaluation; frais voyage Frais de congrès	1,000.
Frais de représentation	2,500.
Affaires Sociales Qué.	1,400.
Eclairage de rues	2,200.
Assurances	500
Conseiller Juridique	1,000.
Indexation, autres	1,100;
Service Incendie; projet mise en commun	<u> 20,000.</u>
•	122,000.
	122,000

RECETTES au folio 612

Exédant antérieur Taxe foncière générale à 0.60ct/100 Eclairage de rue Permis de maison-mobile, \$10./mois Intérêt sur taxe Subvention taxe de vente Autres subv.; chemin hiver, etc. Permis de construction Autres, divers	26,000. 41,400. 2,000. 4,000. 500. 38,000. 8,700. 400. 1,000.
	122,000

Attendu que d'après le budget ci-haut, la Corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1975, à des dépenses se totalisant à \$122,000.,

Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus non-foncier, il est requis un montant de \$41,400 qu'il est nécessaire de prélevé sur les biens-fond imposable de cette Municipalité,

Un taux de taxe sera imposé à 0.60 du cent dollars d'évaluation, pour fin d'administration générale, incluant les services présents et le futur service d'incendie.

Un permis de \$10. par mois sera chargé à chaque propriétaire de maison-mobile, pour chacune d'elle.

DEPENSES au folio 1719

RECETTES au folio 1719

Exédant antérieur	46,000.
Taxe d'eau 1975	40,600.
Subvention du Québec	59,600.
Divers; intérêt, piscine	2,200.
Entrée d'eau	4,500.
	152,900.

Attendu que pour combler la différence entre la Subvention du Gouvernement et les dépenses prévues, la municipalité devra percevoir en taxe d'eau, de chaque propriétaire, le montant prévu au règlement no 76.

porter quelques modifications au règlement de construction, consi-

du Québec, concernant l'achat d'un camion citerne, est remise à la

Le sec-tré. est autorisé à rencontrer Mtre Lupien pour ap-

L'étude de la documentation du Commissariat des Incendies

Adopté.

dérant le projet d'un nouveau secteur de M.Ferron.

Secteur Ferron règle. constr.

Document camion-citerne

Compte 1719

COmptes au folio 1719

chèque no 117 Saillant Inc., matériel 118 Laurent Savoié, électricité puit 2 119 Canron Ltée, matériel puit #2 615.67 h 1,254.53 h

137/74

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu à l'unanimité, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folic 1719. Adopté.

La présente assemblée ajournée est Levée.

Session régulière du 13/1/75

CANADA

prochaine assemblée.

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE



Séance regulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 13 Janvier 1975, au bureau de la municipalité, et à laquelle sont stous présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Arthur Robitaille Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Sec-tré. et l'Ass-sec. sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, le Sec-tre. demande si tous les membres du Conseil ont pris connaissance des minutes de l'assemblée ajournée, tenue le 16 Décembre 1974, et distribué à chacun des conseillers le 8 Janvier 1975.

IL EST PROPOSE PAR M. le Conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Jules Levasseur, d'accepter, tel que rédigée le proces verbal de l'assemblée ajournée, tenue le 16 Décembre 1974. Signée et initialée par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

Un groupe de la Place Montour demande des explications et des solutions au sujet de la couleur de l'eau de l'aqueduc. M. le Maire souligne que rien n'a été négligé pour résoudre ce probleme et que tout devrait redevenir normal d'ici peu.

Un drainage de la ligne d'eau devra être effectué à cet endroit, en se servant de la borne-fontaine.

Le Sec-tré. soumet divers rapport d'ananlyse d'eau, lesquels démontrent que le puit #2 a une eau qui est beaucoup plus ferreuse que celle du puit #1.

M. Philippe Juneau s'interroge au sujet de l'acceptation de sa rue projetée sur le lot P-189. M. le Maire mentionne que la munit cipalité, avec l'aide d'un hydrogéologue, doit procéder à des expertises du sol à cet endroit, afin de savoir à quoi s'en tenir afin de protéger l'environnement des sources souterraines de l'aqueduc municipale. Le Sec-tré. est autorisé à communiquer avec M.Jean-Claude Dionne, du Ministère de l'Environnement, pour obtenir ses services.

Le Frère Dion offre aux municipalités, un terrain pour fin Terrain Loisirs de loisirs. M.le conseiller Robert Parenteau et M.le conseiller Raymond Lamothe sont tous deux mandatés pour étudier la présente offre avec les autres corps public de la municipalité.

> M.Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, chargé de régler le cas de la rue Cantin, soumet, dans une lettre addressée à Mtre Lupien, le rapport de l'audition des témoins, le 10 Octobre 1974. Les membres du Conseil étudie attentivement ce dossier.

> ATTENDU QUE le plan dresser par l'arpenteur-géomètre, Roger Gélinas, démontre une rue Cantin (lot 349 -1), en ligne droite et que ce plan a été déposé et accepté par le Ministère des Terres et Forets du Québec, et par la suite, municipalisée par la municipalité.

1/75

Visiteurs

Rue Montour

Eau colorée

Rue Juneau lot 189

Frère Dion

Rue Cantin; Rapport Gariépy

ATTENDU QUE une requête signée par quelques 8 propriétaires résidant à cet endroit, et soulignant qu'autrefois la rue était droite, désirent que la dite rue (349 -1) demeure droite, tel que le plan déposé par l'arpenteur Gélinas.

ATTENDU QUE pour l'entretien de la dite rue, principalement l'hiver, il serait préférable que la rue (349 -1) demeure tel qu'elle était antérieurement, soit droite,

Pour toutes les considérations ci-haut,

IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, que la rue Cantin, 349 -1, demeure en ligne droite, tel que l'indique le plan déposé au Ministère des Terres et Forêts du Québec, la dite rue ayant été municipalisée suivant ce plan. Adopté.

Mme Armand Paillé place une demande au poste CHLT télé 7, pour une "Soirée Canadienne" à la Pointe du Lac. Messieurs les membres du Conseil soulignent qu'ils sont d'accord pour collaborer avec les autres organismes de Pointe du Lac, pour le succès de cette soirée.

M. Louis Labrecque, suite à un bris du compteur, soumet un Louis Labrecque chèque moindre que le montant inscrit sur la facture envoyée par la municipalité. Le Sec-tré. devra retourner le chèque reçu et expliquer à M. Labrecque que nous prendrons une moyenne des trois mois précédant le bris du compteur et des trois mois suivant l'installation du nouveau compteur, afin d'établir un compte le plus juste possible.

> M. Jean Foldès désire obtenir plus de renseignements au sujet du prolongement de l'aqueduc dans le Rang St-Charles.

Considérant les démarches entreprises pour desservir une partie du Rang St-Charles avec l'aqueduc municipale,

Considérant que le Ministère de l'Environnement, pour poursuivre les démarches, exige un plan sommaire de ce parcourt avec un coût approximatif des travaux,

IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, d'employer les services de la firme Pluritec pour dresser un plan sommaire et déterminer un coût approximatif pour un prolongement du réseau d'aqueduc, secteur Rang St-Charles, sur une distance de 1,500 pieds approximativement. Adopté.

Suite à une suggestion du comptable, Paul-René DeCotret, le Sec-tré. est autoriser à aviser M.Arthur Spénard d'émettre un bond de fidélité au nom de Martial Beaudry, ass-sec. .

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu à l'unanimité, de nommer Martial Beaudry, assistant-évaluateur pour l'année 1975. Adopté

2/75

"Soirée Canadienne" Mme Paillé

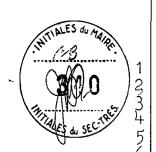
Compte d'eau

Aqueduc Rang St-Charles

3/75

Bond M. Beaudry

Assis-Evaluateur 4/75



Comptes Au folio 612

Minis Reve. Qué.; impot Décembre 74 Rajust.74 Receveur Canada: """""""""""""""""""""""""""""""""""	174.15 🔥
Receveur Canada: " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	97•23 ^ ,
P.Juneau; loyer bureau Janvier 75	110.00%
A.Thériault; vidange Déc.74 et rajustement	747.53%
Légaré & Frères; sel, divers	11.41
T.Bellemare; 🖠 ćontrát neige 74-75	12,000.00 ^N 625.00 ^N
R.Beaudry; ½ neige 74-75	625.00N
J.Bte Pothier; 100 inspect., 10 salle, 40 repas	.)
3 divers	153.00 [~]
M.Beaudry; frais évaluation	91.70 ₹
Corp. Secretaires-Municipaux; cotisations	100.00%
Corp. Village; 2 feux, Beaudette, Lamothe	<u>300.00</u> √
	14,410.02
	•

chèque no

Au folio 1719 L.Boisvert; feu Beaudet 36.002 84.00% J.P.Morin; insp. borne-fontaine L.St-Pierre; 8 gallons antigel 64.002 J.Bte Pothier; surveillance aque. frais Déc. 74 200.004 M.Beaudry; station nettoy. bassin L.Dugré; ½ neige Bor-font., travaux 48.004 491.00 Daigle Aqua Inc.; compteur 9**80.03**4 J.m.Coulombe 36.00 1,039.03

5/75

9 10 11

Ilest proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Raymond Lamothe, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté

Rapports

Le Sec-tré. soumet ses rapport d'inspecteur en construction et d'aqueduc. Un document donne quelques détails sur le joint du moteur à essence de la pompe du puit #1. La Co. Honeywell avise q que le controle devra être réajusté. Le sec-tré. souligne aussi q que le toit de la station de pompage n'est pas encore parfait.

La présente assemblée est levée.

Maire General Beaudy D

dra) Sec-tré

Séance du 10/2/75

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 10 Février 1975, au bureau de la Municipalité, et à laquelle étaient présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Messieurs les Conseillers Arthur R Robintaille et Jules Levasseur étaient absents.

Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. demande si tous les Membres du Conseil ont pris connaissance des minutes de la dernière assemblée, tenue le 13 Janvier 1975 et distribué à chacun des Membres du Conseil le 4 Février 1975.

6/75

Il est rpoposé par M. le conseiller Robert Parenteau appuyé par M. le conseiller Raymond Lamothe, d'accepter 🔉 tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 13 Janvier 1975, signé et initialé Par M. le Maire et le Sec-tré. Adoptée.

comité incendie architecte

étudier un plan de construction d'un poste d'incendie.

M. Jean-Jacques Légaré souligne qu'il y aura une rencontre rencontre avec du comité d'incendie, avec un architecte, le 12 Février 1975, pour

Rue Pouliot

M.Gilles Pouliot prend des informations pour obtenir le service d'aqueduc dans sa rue projetée, lot P-22. Celui-ci désire aussi obtenir une copie de la résolution adoptée le 9Juillet 1973.

Paiement: et

La Co Pluritec, par l'entremise de M. Romuald Lemay Ing., final à Bouras | recommande de verser à la firme Gaston Bourassa Ltée un montant de sa; \$12,497.66 |\$12,497.66 comme paiement final, et de verser à la Co Henri Paquette Inc. un accompte de \$2,678.79, la balance sera payable à ce deraccompte Paquet | nier lorsque les travaux seront terminés.

7/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu à l'unanimité de verser aux firmes Bourassa et Paquette, les montants suggéré par les Ingénieurs de la Co. Pluritec. Adopté.

La Municipalité de la Visitation de Pointe du Lac fait parvenir 4 résolutions concernant le service d'incendie, soit:

- 1- Nomination de M.Marcel Crête, chef pompier
- 2- " " du comité d'incendie
- 3- Achat de matériel de communication
- 4- Salaire chef-pompier, sous-chef, opérateur, pompier.

8/75 Chef-pompier

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé à l'unanimité, de nommer M. Marcel Crête chef-pompier pour voir à l'organisation de la brigade de protection contre l'incendie. Adopté.

9/75 die

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé Nomination du par M. le conseiller Hervé Gauthier, de renommer M. Robert Parenteau comité d'incen-et M. Conrad Carbonneau conseillers, M.Clément Beaudry, Maire, pour former le comité de Direction Générale pour la mise en commun du ser vice d*incendie. Adopté.

10/75

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé à l'unanimité, d'accepter les recommandations du Comité pour les salaires des pompiers volontaires comme suit:

Salaires Pompiers

Salaire du chef, sous-chef et opérateur soit de \$15.00 pour La première heure et de \$10.00 pour chaque heure additionnelle.

Salaire des pompiers soit de \$10.00 pour la première heure et de \$5.00 pour chaque heure additionnelle.

Chaque sotie sera rémunérée au taux minimale de 2 heures. Les cadets ou aspirants pompiers le taux sera \$5.00 par heure effective.

Adoptée.



11/75

Demande 2ème camion et système communication

transfert camion assurances, etc. de Village à Paroisse

12/75

Considérant que depuis le 10 Janvier 1975, le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec ont accor dé l'approbation et approuvé à cette date les règlements no 107 et 82 des deux municipalités de Pointe du Lac, concernant l'établissement d'une mise en commun du service de protection contre l'incendie

Considérant les recommandations, en date du 29 Juin 1973, du Commissariat des Incendies du Québec, lequel suggérant l'achat d'un camion de 1,500 gallons et aussi prévoir le remplacement du camion actuel, dès les premiers signes de défaillances,

IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil, de formuler une demande à la Direction Générale de la Prévention des Incendies, Division de l'aide aux Municipalités, de reconsidérer notre situation à savoir:

- 1- D'accorder à la municipalité une subvention pour se porter acquéreur, dès maintenant, de 2 camions d'incendie neufs, considérant que l'ancien camion date de près de 20 ans, et que de nombreuses réparations s'imposent
- 2- De fournir la documentation et la subvention pour se procurer immédiatement les appareils de communications et d'alertes, afin de donner un meilleur résultat, car le système en opération présentement ne répond pas aux besoin.

Adopté.

Suite à la nomination de duex conseillers par chacune des deux municipalités, pour former un comité d'organisation et de direction générale du service d'incendie,

Considérant que la municipalité principale (mandataire) est et sera pour la durée de l'entente, la municipalité de la Paroisse,

IL EST RROPOSE par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau,

QUE: Suite aux recommandations du Comité et en collaboration avec ce dernier, le Sec-tré., Jean-Bte Pothier, est autoriser à prendre les informations et à faire, pour et au nom de la municipalité de la Paroisse, les changements qui s'imposent, soit:

- 1- Assurances responsabilités pour pompiers et camion incendie
- 2- License et enregistrement du camion d'incendie
- 3- Que l'entretien du camion d'incendie soit faite par l'entremise du garage Pépin & Fils, de Pointe du Lac
- 4- Toutes autres recommandations qui sera soumises par le comité, soit prises en considérations.

Adoptée.

La Société de la Croix Rouge demande une aide financière, un don de \$25.00 leur est accordé.

M. Marcel Biron, de Montréal, explique qu'il sera résident à l'été 1975, et demande les services. La municipalité étudiera les possibilitésde l'entretient du chemin, mais concernant l'aqueduc, elle ne peut faire de tels travaux pour un seul rédident.

Croix Rouge

Marcel Biron

don A.E.F.E.AS

Suite à la demande de la présidente de l'A.F.E.A. MES de Pointe du Lac, à une séance antérieure, la municipalité verse le \$100.00 promit antérieurement.

Club Mauricie chemins verbalisés Le Club de Motoneiges de la Mauricie Inc. sera aviser de ne plus se servir des chemins verbalisés dans lesquels des sentiers de motoneiges ont été aménagés.

Dispense avis publication journal local En date du 8 Janvier 1975, le Ministère des Affaires Municipale, le Sous-Ministre, dispense la Municipalité de faire la publication de l'avis du dépôt du Rôle d'Evaluation dans un journal local.

Plan aqueduc et estimée Rg St-Charles En réponse à la résolution adoptée par les membres du Conseil à la séance du mois de Janvier 1975, la Co. Pluritec soumet le plan pour l'extension du réseau d'aqueduc dansle Rang St-Charles, de même que l'estimée approximative du coût des travaux, soit environ \$27,000.00.

Le Sec-tré. est autorisé à faire parvenir copie dudit plan de même que l'estimée des travaux, au Ministère de l'environnement du Québec, pour approbation.

Rapport aquedud

Le rapport du mois pour le service d'aqueduc est donné par le Sec-tré. . Quelques détails sont étudiés, principalement les rapports d'analyse d'eau.

Comptes

Comptes

Au folio 612

13 14 15 16 17 18 19	M.Beaudry; salaire 20 Janv à 3 février 75 Corp. Comté St-Maurice; évaluatio 75 et fraisCom	194.102 152.642 600.502 110.002 756.852 230.282
20	Notaire G.G.Garceau; contrat de rue	90.001
22	Remboursement Taxe scolaire; roulotte	1600.00~
22	Société Croix Rouge; don	25.00~
2)	Bell Canada; téléphone 4 mois	105.53 N
24	H.G.Gauthier; fleur M, R. Beaudry	19.442
27	Gaston Bédard; réparátion machine	24.00
20	J-Bte Pothier; frais voyage, salle informations	
2/	A.F.E.A.S. De Pointe du Lac; don	100.00₩
20	R. Parenteau; frais comité incendie	100.00%
29 20	M. Beaudry; frais évaluation	28.00 4
30	Légaré & Frères; divers	7.28~
31	M.Beaudry; salaire 3 à 16 Février 75	230.28~
	Ş	,505.72

Au folio 1719

^		
9	JPaul Morin; peinture station pompes	112.00P
10	JaPaul Morin; peinture station pompes	68.002
11	Ben Vanassa; matériaux	160.642
12	P.A.Guoin; """	40.28
13	A.Spénard; assurance	83.002



Séance Spéciale

4/3/75

13/75

J-Bte Pothier; frais voyage surveillance
Saillant Inc.; matériaux

L.Dugré; travaux
Gaston Bourassa ltée; paiement final, réseau aque 12,497.66
Henri Paquette Inc.; accompte sur paiement réserv. 2,678.79

15,903.46

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau, d'accepter lec comptes cihaut pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Chime To Beaudy Sec-tré. Jan Ste Tothus

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, dûment convoqué par M. le Maire Clément Beaudry, et tenue le 4 Mars 1975, au bureau de la Municipalité, et à laquelle étaient présents Messieurs les Conseillers Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry. M. le conseiller Arthur Robitaille est absent. Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

Les avis de convocation ont été distribué le 28 Février 75 à chacun des conseillers, à leur domicile, et mentionnait à l'ordre de l'assemblée les items suivants:

- 1- Adoption des minutes de la dernière assemblée
- 2- Nomination d'un architecte
- 3- Choix de camions incendie
- 4- Avis de motion pour tenir 2 assemblées régulières à chaque mois.
- 5- Résolution pour le plan de l'aqueduc dans le Rang St-Charles.

Après la récitation de la prière, le Sectré. demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 10 Février 1975, et distribué à chacun des conseillers le 28 Février 1975. Le quel procès verbal est accepté tel qu'apparait au livre des minutes, sur proposition de M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. leconseiller Hervé Gauthier, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté

Considérant qu'il est urgent de faire préparer un plan préliminaire pour la construction d'un poste d'incendie,

14/75

15/75 Nomination Architecte Plan Préliminaire

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parentes appuyé par M. lesconseillers tous unanimement, d'emplo-/ yer les services de M.Michel Bigué, Architecte, pour préparer un plan préliminaire, d'un poste d'incendie, en se conformant à la description déjà produite par la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec.

M. Le Maire, Clément Beaudry, et M. le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à rencontrer M.Bigué et à discuter du genre de construction.

Le dit plan préliminaire devra être présenté aux membres du Conseil avant d'être expédié à Québec pour approbation.

Camions Incendie

Suite aux recommandations du Comité de la Mise en Commun du service d'incendie, concernant le choix des camions,

16/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, que le choix des camions incendie, soit un camion citerne de 1,500 gallons et un autopompe de 500 gallons, soit de marque "FORD", avec cabine basculante et de couleur " Jaune Incendie ", avec l'équipement tel que mentionhé dans les documents soumis par la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec. Adopté.

Avis de Motion 2 Assemblées régulières

Considérant qu'avec le surcroit d'ouvrage, les membres du Conseil ne peuvent régler en une seule assemblée mensuelle tous les cas des contribuables, afin de donner un meilleur service à la population.

17/75

Il est proposé apr M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau, et résolu, de déposer un avis de motion pour établir un rêglement permettant au Conseil Municipal de siéger à deux assemblées régulières par mois; soit une assemblée le deuxième lundi de chaque mois, et une autre assemblée le quatrième lundi de chaque mois. Adopté.

Plan aqueduc

Suite à la demande de résidants du Rang St-Charles désirant Rang St-Charles btenir le service d'aqueduc, considérant que la Municipalité a autoriser la Firme d'Ingénieurs Pluritec à faire un plan, par résolution adoptée le 13 Janvier 1975,

18/75

Il est proposé par M. le Conseiller Conrad Carbonneau, appuyé par M. le conseiller Jules Levasseur, que le plan du projet d'extension de l'aqueduc municipale, dans le Rang St-Charles à la Pointe du Lac, soit soumit au Ministère du Service de Protection de l'Environnement, spour approbation, et pour accomplir les travaux dès le printemps 1975.

Adopté.

La présente assemblée spéciale est levée.

Maire Chiment Beauchy Sec-tré. Hanh to In

Assemblée Régul 10/3/75



Séance 10/3/75

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 10 Mars 1975, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire, Clément Beaudry, le Secrétaire-trésorier et l'ass-sec. sont également présents.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. demande si t tous les membres du conseil ont pris connaissances des minutes de la dernière assemblée spéciale, tenue le 4 Mars 1975, et distribuées à chacun des conseillers le 6 Mars 1975.

19/75

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Raymond Lamothe, et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 4 Mars 1975. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

Domaine Levéco Aqueduc Un groupe du domaine Leveco désire obtenir le service d'aqueduc. Ceux-ci devront auparavant présenter leur demande au Ministère de la Protection de l'Environnement de Québec. Les renseignements leurs sont fournis.

Scrap Morissette

Deux résidents de la Place Garceau demandent de s'informer auprès des autorités gouvernementales afin de savoir s'il y aurait des possibilités de faire clôturer le commerce de M. Morissette, situé dans les limites de Trois-Rivières-Ouest.

Plan préliminaire poste incendie M. Michel Bigué présente le plan préliminaire pour un poste d'incendie. Les membres du comité d'incendie en prenne connaiss sance, et suggère quelques modifications à apporter.

20/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accepter le plan préliminaire, lorsque corrigé, présenté par M. Michel Bigué, Architecte,

D'autoriser M .le Maire Clément Beaudry, et le Secrétairetrésorier Jean- Bte Pothier, à faire les démarches nécessaires pour présenter et faire accepter le plan de la bâtisse à la Direction Générale de la Prévention des Incendies de Québec, afin de hâter le projet de construction du poste d'incendie de Pointe du Lac.

Adopté.

Ingénieurs Poste incendie Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'Ingénieurs pour la construction d'un poste d'incendie,

21/75

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'employer les services de la firme d'ingénieurs Pluritec, afin d'établir les plans requis dans la construction du futur poste d'incendie. Adopté. M. Jean Gélinas

Suite à une plainte de M. Jean Gélinas, de l'Ave. manque pression St-Jean-Bte, concernant le manque de pression d'eau, le Sec-tré. est autorisé à prendre les informations pour trouver le moyen le plus efficace et le plus économique pour remédier à la situation.

Ministère de la Santé; fumier Labrecque.

Une lettre du Ministère de la Santé avise M. Labrecque d'utiliser à l'avenir un camion citerne pour le transport de son fumier. De plus M. Labrecque devra déverser le dit fumier à des endroits oè il n'y aura pas de dangers de contaminer les cours d'eau.

Réception caution du Sec-tré

Réception des prévis. budgét75

En date du 20 Février 1975, le Ministère des Affaires Municipales accuse réception du renouvellement du cutionnement du Secrétaire-Trésorier, et la Direction Générale de l'Administration Municipale accuse réception des prévisions budgétaires 1975.

Serv. incendie garde fin semai ne et jours fêtes

22/75

M. Robert parenteau, secrétaire du comité d'incendie. soumet le tarif suggéré par ledit comité, pour la garde du service de protection contre l'incendie les fins de semaine et les jours de fête,

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'accorder un montant de \$50.00 pour la garde, de la Prévention des incendies, les fins de semaine, soit de 6 (six) heures P.M. le Vendredi soir, à minuit le dimanche soir.

D'accorder un montant de \$25.00 par jour pour la garde, les jours de fête, soit de 6 heures P.M. la veille de la fête à minuit le soir de cette dite fête. Adopté.

Accident travail

Suite à la décision de la Co. Assurance Groupe Commerce de discontinuer, à partir du 1er Avril 1975, la protection des accidents de travail,

23/75

Il est proposé par M. le conseiller, Raymond Lamothe, résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que:

Notre Municipalité, Pointe du Lac Paroisse, désire être transférée de la Cédule II à la Cédule I de la Loi des accidents de travail de Québec, et que ce trans fert sera définitif, et effectif à compter du 1er Avril 1975.

Adopté.

Assurance camion incendie augmentéé

Après avoir reçu quelques explications, les Membres du Conseil désirent augmenter la protection du camion incendie à trois cent mille dollars. M. Arthur Spénard en sera avisé:

Excès vitesse Ch.Ste-Margueri

Considérant une résolution du Village, le 3 Mars 1975, concernant l'excès de vitesse sur le chemin Ste-Marguerite, à la limite des deux municipalités.



Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu à l'unanimité.

De demander aux autorités du Ministère des Transports de bien vouloir prendre en considération et étudier la possibilité de réduire la vitesse sur le Chemin Ste-Marguerite, aux limites de la Municipalité du Village de la Pointe du Lac, considérant qu'il y a de nombreux piétons et écoliers qui circulent le long dudit chemin. Adopté.

Plan Urbaniste

Suite à la résolution de la Corporation du Village demandant de faire un travail conjoint entre les deux municipalités pour établir un plan d'urbanisme,

25/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de demander aux autorités gouvernementales concernées, d'obtenir leur collaboration et leur aide aux Municipalités pour établir à l'étendue des deux Municipalités de Pointe du Lac, soit Paroisse et Village, un plan d'urbanisme pouvant répondre à notre besoin pressant de donner à Pointe du Lac une réglementation uniforme aux deux municipalités. Adopté.

Inspect.agraire Biron 26/75

Considérant le départ de M. Raoul Godin, inspecteur agraire de l'arrondissement no 3, de notre municipalité,

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer M. Gérard Biron, inspecteur agraire de l'arrondissement no 3, en remplacement et pour terminer le terme de M. Raoul Godin. Adopté.

Aqueduc Pce Gar ceau, Guy Gauthier

M. Guy Gauthier, possédant un terrain Place Garceau, demande le service d'aqueduc pour sa futur propriété. Après étude, ce dernier devra fournir les noms et signatures d'au moins quatre autres nouveaux abonnés, pour accomplir les travaux sur la distance demandée.

Aqueduc

Suite à de nouvelles recommandations du Ministère de la Pro-Nouvelles RUES tection de l'Environnement de Québec, concernant les futurs secteurs de développement de la Municipalité,

27/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, réso/ lu à l'unanimité des Membres du Conseil, d'adopter les procédures suggérées par le Ministère de la Protection de l'Environnement de Québec, concernant les projets de lotissement, à savoir que:

Dorénavamt, le ou les propriétaires de rues, de lots à bâtir devront prendre note que la construction, de réseau d'aqueduc pour desservir leur secteur, sera entièrement à la charge du vendeur de lots. Ces derniers devront donc prévoir les déboursés de ce service lors de la vente de terrains. Adopté.

Considérant que la Municipalité de Pointe du Lac connait un Traitement Administrateur fort développement depuis quelques années, Considérant, que pour les administrateurs mu-Municipaux nicipaux, le nombre des assemblée augmente, et par conséquent le travail et les responsabilités augmentent aussi, 28/75 En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, de déposer un avis de motion afin d'adopter un règlement visant à augmenter le traitement des Administrateurs Municipaux. Adopté. Rapport incen-Le Secrétaire-Trésorier est autorisé à produire mensuelledie au Village ment, à la Corporation du Village de Pointe du Lac, un état des montants à payer, de même que des opérations, du services d'incendie en commun. Un jeune étudiant, Marc Pothier, offre ses services à la Mu-Placement étuhicipalité, pour obtenir un emplois durand l'été. COMPTES COMPTES au folio 612 Chèque no 32 Ministère Revenu Qué.; Impôt Février 75
33 Receveur du Canada; """ 75
34 A.Thériault; vidange février 75
35 P.Juneau; loyer bureau Mars 75
36 J-Bte Pothier; Salaire Février 75 192.30 ~ 152.64~ 600.502 110.002 36 J-Bte Pothier; Salaire Février 75
37 M.Beaudry; salaire
38 Clément Beaudry; frais représentation 3 mois
39 Robert Parenteau; " " " " " " "
40 Raymond Lamothe; " " " " " " " "
41 Arthur Robitaille; " " " " " " " "
42 Conrad Carbonneau; " " " " " " " "
43 Hervé Gauthier; " " " " " " " " "
44 Jules Levasseur; " " " " " " " " "
45 Garage Pépin & Fils; réparation camion incendie
46 A.Guy Messier; entretien de chemin
47 Clément Dugré: nettoyage fumier dans chemin 757.75~ 230.28~ 243.900 81.30~ 81.30~ 81.30~ 81.30~ 81.304 81.300 78.55% 245.45% 47 Clément Dugré; nettoyage fumier dans chemin 50.00√ 48 Arthur Spénard; assurance camion incendie, bond fid.353.002 49 J-Bte Pothier; voyage 20, salle 10, divers 31.27 61.272 50 M.Beaudry; liste jury 69.65, frais évaluation 115. 184.652 51 Henri St-Pierre; huile chauffage poste incend. 112.112 52 J-Paul Boisvert; incendie 25.002 53 J-Jacques Légaré; incendie 54 Marcel Crète; incendie 55 Ls-Georges Guilbert; incendie 56 Maurice Gauthier; incendie 57 Luc Boisvert; incendie 58 M.Beaudry; incendie 50.00~ 50.00~ 25.00 × 25.00 × 15.00 4 15.00% 59 Paul Légaré; incendie 60 M.Beaudry; salaire 3 au 15 Mars 1975 15.00~ 230.28~ 4,310.48 au folio Chèque no 19 Banque Prov. Canada; capital intérêt, frais 20 J-Bte Pothier; frais voyage 100, autres 35 57,466.25 A ر135.00 21 J-Marie Coulombe; réparation Bellevue 28.002 22 Philippe Pothier; bris de câble 10.00 754.514 23 Hydro-Québec; électricité station pompage 58,393.76



Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Hervé Gauthier, d'accepter les comptes ci-avant mentionnés, pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beauduser trées le

Assemblée spéc. CANADA 8 avril 75

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, dûment convoquée par M. le Maire Clément Beaudry, et tenue le 8 Avril 1975 au Bureau de la Municipalité, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. M. le conseiller Raymond Lamothe est absent. Le Sec-tré. et l'ass-sec. sont tous deux présents.

Les avis de convocation ont été distribué à chacun des conseillers, en date du 5 Avril 1975, et mentionnait à l'ordre de l'assemblée, les items suivants:

- 1 Demande de soumissions pour camions incendie
- 2- Etude de plan de bätisse
- 3- Règlement pour traitement des officiers municipaux
- 4- Règlement pour 2ème assemblée mensuelle
- 5- Etude de plans et services de nouvelles rues

Après la récitation de la prière, le sec-tré. demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée régulière tenue le 10 Mars 1975 et distribué à chacun des Membres du Conseil le 5 Avril 1975. Ce procès verbal sera accepté à la prochaine assemblée, étant donné que cet item n'apparait pas à l'ordre de l'assemblée.

Soumission camions-incendie

Suite aux recommandations de la direction Générale de la Pré vention des Incendie du Québec,

30/75

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, QUE la Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, Comté Maskinongé, recevra des soumissions cachetées et scellées, pour l'achat de matériel de protection et de lutte contre l'incendie, tel que décrit ci-après, soit:

2 camions incendie, marque "Ford", soit un camion citerne capacité 1,500 G.I., et un autopompe 840 G.I.P.M., et tel que spécifié dans les plans et devis présentés à cette fin par la Municipalité et préparé par la Direction Dénérale de la Prévention des Incendies.

Soumissions

Les soumissions serontpresentées sur les formules camions-incendi officielles, dans les enveloppes officielles, remises à mules du ma cette fin par la Municipalité. De plus, les soumissiom 🧸 naires devront se conformer aux exigences, telles que décrites dans le document "C", Instruction Aux Soumissionnaires, et retourner au Sécrétaire-Trésorier de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse l'accusé de réception tion des documents.

> Les soumissions seront reçues au Bureau du See-tré. de la Municipalité jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est le 12 Mai 1975, et les dites soumissions seront ouvertes le 12 Mai 1975, à 8heures p.m., heure avancée de l'Est.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Bâtisse incendi

Les documents concernant la bâtisse incendie n'étant pas arrivé de Québec, la présente étude est remise à la prochaine assemblée.

31/75 Règlement 84 2 assemblée rég84, à savoir : par mois

Il est proposé par M. le conseiller Jules levasseur, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement no

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Règlement no 84

ATTENDU que la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse conhait un développement très appréciable,

Attendu que les Membres du Conseil, pour répondre à tous les besoins, doivent tenir des assemblées assez fréquemment,

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donnée à cette fin à l'assemblée spéciale, tenue le 4 Mars 1975,

A ces causes, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Pointe du Laz Paroisse, et ledit conseil ordonne et statue, par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir:

Le conseil de la Corporation Municipale de Pointe du Lac à partir du mois de Avril 1975, tiendra 2 assemblées régulières par mois, soit la première le deuxième lundi, et la deuxième le quatrième lundi du mois.

Le présent règlement entrera en vigueur et en loi le jour de sa publication, conformément à la loi.

Maire Clement Beauchy Sec-tré. Man Certificat de Publication

Je, soussigné, résidant à la Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis de motion et le règlement no 84, à deux endroits différents tel que décrété par le Conseil. En quoi de foi je donne ce certificat, ce 9ème jour d'Avril

Sec-tré.

1975.



Règlement no 85 salaire offi-ciers municipaux

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, d'adopter le règlement no 85, à savoir:

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Règlement no 85

ATTENDU que la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse connait un essor de développement assez considérable depuis quelques années, et que la population augmente considérablement,

Attendu que pour accorder à tous les contribuables un meilleur rendement et le plus d'informations possibles, les Membres du Conseil doivent se réunir beaucoup plus souvent que dans le passé, et que les responsabilités de ces administrateurs ont beaucoup augmenté,

Attendu que les Membres du Conseil, pour remplir toutes leurs obligations, doivent recevoir une rémunération convenable,

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du 10 Mars 1975,

Attendu que le conseil est unanime a adopter le présent règlement,

A ces causes, il a été ordonné et statué par le Conseil de Pointe du Lac Paroisse, et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir:

A partir du 1er Avril 1975, une rémunération de \$1.00 par habitant, sera accordé à M. le Maire, et le tiers de ce montant sera accordé à chacun des conseillers, le tout payable par versement égaux trimestriels.

En outre des rémunérations ci-haut, le Conseil pourra aussi autoriser le paiement des dépenses de voyages et autres dépenses réellement encourues par M. le Maire, ou son remplacant, pour le compte de la Municipalité, pourvue qu'elles aient été autorisées par résolution du Conseil Municipal.

Le présent règlement devra pour entrer en vigueur et être exécutoire, être approuvé par les électeurs, propriétaires d'immeubles, de toute la municipalité de Pointe du Lac Paroisse, suivant la procédure prévue pour l'approbation des règlement d'emprunt et il entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Une assemblée d'électeur propriétaire de toute la Municipali té sera tenue le 25 Avril 1975, à 7 heures p.m., au bureau de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, pour l'approbation ou la désapprobation de ce règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Maire Clement Beaudy See Bre.

Certificat de Publication

Je soussigné, residant à la Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis de motion et le reglement no 85, à deux endroits différents tel que décrété par le Conseil.

En quoi de foi je donne ce certificat, ce 9eme jour d'Avril

1975. Sec-tré. *Jan Bl*

Etude plans et

rues

services nlles

Après étude des plans et des services à accorder auxfutures rues ou développement dans la Municipalité, et suite aux échanges d'opinion, Messieurs les Membres du Conseil désirent s'en tenir à

la résolution adoptée le 10 Mars 1975.

La présente assemblée spéciale est levée.

laire Plemen

Séance Régulière 14 avril 75

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 14 Avril 1975, et à laquelle sont présents Messieurs les Conseil-lers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'ass-sec sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière le Sec-tré. demande si tous les Membres du Conseil ont pris connaissance des minutes des deux dernières assemblées, assemblée spéciale tenue le 8Avril 75 et l'assemblée regulière du 10 Mars 1975, dont les rapports leur ont été fournit quelques jours avant chacunes des assemblées

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal des deux dernières assemblées, tenue le 10 Mars et le 8AAvril 1975. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

Claude Noel poste essence

M. Claude Noel désire placer une demande pour opérer un poste d'essence, lot P-248. Le Sec-tré. est autoriser à lui remet-tre une lettre, à condition qu'il se soumette aux lois de la Municipalité et à celles des autorités gouvernementales.

33/75



34/75

Aqueduc Rang St-Charles

35/75

Plce Garceau ponceau gelé

Entrées eau Place Garceau

Eau Chauvette

Deux résidents de la rue Ouellette se plaignent de l'état de la rue. Le Sec-tré. devra faire un inspection et faire faire les travaux qui s'imposent afin d'améliorer la situation.

Suite à une demande de 4 résidents du Rang St-Joseph pour obtenir de l'eau potable de la Municipalité de Yamachiche,

Suite à des recommandations, en date du 31 Janvier 1975, du Service de Protection de l'Environnement du Québec, qui recommande la pose d'une conduite de 2 po., sur une distance de 3,000 pieds, longeant le route du Rang St-Joseph,

Considérant que le coût desces travaux peut s'avérer assez dispendieux pour ne desservir que 4 propriétaires;

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, de demander aux autorités concernés du Ministère des Affaires Municipales, par l'entremise de M. le Député M. Yvon Picotte, d'obtenir de l'aide financière, pour réaliser ce projet, représentant un montant de \$8,000. à \$10,000.00. Adopté.

Considérant la demande de 20 contribuables, du Rang St-Charles de Pointe du Lac, pour obtenir le service d'aqueduc,

Considérant une résolution déjà adoptée le 12 Août 1974, indiquant très clairement la responsabilité des Autorités du Ministère des Transports du Québec, à l'occasion de la construction de l'autoroute 40,

Considérant que les plans ont été déposé au Ministère de l'Environnement du Québec, qu'ils ont été approuvé et accepté en date du 18 Mars 1975,

EN CONSE QUENCE, il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, appuyé par M. le conseiller Raymond Lamothe, et résolu qu'une demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales, par l'entremise de M. le Député M. Yvon Picotte, afin d'obtenir l'aide nécessaire à la réalisation de ce projet de prolongement de l'aqueduc Municipale, sur une distance de 1,600 pieds, au coût de \$27,000.00, ce qui donnerait à ces quelques 20 contribuables l'eau potable nécessaire. Adopté.

M. Gérald Fortin, de la Place Garceau, souligne que son ponceau d'entrée est bouché et l'eau s'accumule, ce qui représente un danger pour les enfants. Le Sec-tré. devra effectuer les travaux nécessaire.

Messieurs Gauthier et Brunelle demandent des entrées d'eau, Ils devront attendre que la température soit propice, et de plus obtenir la signature d'au moins deux autres preneurs d'eau.

Mme Chauvette, Messieurs Perron et Levasseur demandent eau, ils devront compléter les formules à cette fin, et les remettre à la municipalité, accompagnées de leur chèque.

Paul Charbonneau Plan de rue f

Boucher et
Garceau
eau Nlles rues

Fournier ponceau Rte #138

Rapport mensuel

Achat ponceaux

Acceptation
prolongement
aqueduc Rg-StCharles

Commission Accidents travail

Service placement étudiant

Aff. Municipal plan urbanisme

Protection Environnement Scrap Morisset

Eau Domaine Levéco

Plan poste incendie

M. Paul Charbonneau dépose un plan de rue pour un futur développement domiciliaire, sur les lots P-198 et P-199. Les Membres du Conseil lui suggère d'être plus précis et de déposer un plan d'arpenteur-géomètre

Messieurs Philippe Garceau et Roch Boucher s'interrogent sur les nouveaux développement de terrains, concernant le service d'aqueduc. Le Sec-tré. devra reviser avec l'Ingénieur du Ministère de la Protection de l'Environnement du Québec, et faire venir celui-ci afin de rencontrer les intéressés et leurs donnér plus de renseignement.

M. Marcellin Fournier, de Baie-Jolie, souligne que son ponceau de la route no 138 est bouché et que l'eau s'accumule sur son terrain. Les autorités concerné ont été avisé.

Le Sec-tré. donne lecture des rapports du mois. Raport du Service Incendie, rapport d'inspecteur en construction et rapport du service d'aqueduc. M. Robert Parenteau donne un rapport détaillé de la rencontre avec la Corporation des Loisirs de Pointe du Lac Inc. Ce sujet sera discuter à la prochaine assemblée.

Le Sec-tré. est autorisé à faire venir le ou vers le 1er Mai 1975, un voyage de 25 Tuyaux d'acier, de 18" X 20', au coût de \$100.00 chacun.

Le Ministère de L'Environnement du Québec, en date du 18 Mars 1975, accepte le plan de prolongement de l'aqueduc municipale dans le Rang St-Charles.

La Commission des Accidents de Travail confirme qu'à partir du 1er Avril 1975, les employés de la Municipalité seront protégés par cette Commission.

Le Service de Placement Etudiant accuse réception de notre demande qui sera étudiée, une réponse nous parviendra sous peu.

En date du 18 Mars 1975, Le Ministère des Affaires Municipale avise qu'une étude sera entreprit pour rendre possible la confection d'un schéma d'urbanisme à travers les deux municipalités de Pointe du Lac.

Le Service de Protection de l'Environnement accuse réception de notre plainte au sujet de la cour à rebus de M. Morissette situé aux limites de Trois-Rivières-Ouest. Un inspecteur devra se rendre sur les lieux.

Suite à une demande d'un groupe de contribuables du Domaine Levéco, addressée au Ministère de l'Environnement du Québec, par M. Jean-G. Lefèbvre, ce ministère avise qu'il enverreont un inspecteur au printemps, afin d'examiner la situation de ce secteur.

Le 26 Mars 1975, la Prévention des Incendies, nous fait parvenir un plan modifié du poste d'incendie. La documentation a été remise à M. Bigué qui doit soumettre un nouveau croquis.



Améliotations accès village

Amendement zonage #71 Restaurant Grec

Avis de motion

37/75

Evaluat St-Mauri ce

38/75

Considérant qu'il existe dans la Municipalité du Village de Pointe du Lac, des endroits dangereux, aussi bien pour la circulation automobile que pour les piétons,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert parenteau, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, d'appuyer la demande du Village auprès du Ministère des Transports, soit M. Raymond Mailloux, afin de faire effectuer les travaux qui s'imposent, le plus rapidement possible, pour mettre fin aux dangers constant que subissent les usagers de ces chemins. Adopté.

Amendement au Règlement de zonage, no 71

Attendu que la Municipalité de Pointe du Lac est régie, sur toute son étendue, par un règlement de zonage, portant le no 71, et adopté le 22 Juillet 1968.

Attendu qu'un amendement au règlement no 71 a été adopté le 14 Octobre 1969, pour convertir une partie de la zone C-1 en zone Résidentielle R-A-5 Baie-Jolie,

Attendu que le commerce de Mme Catherine Xénos (Restaurant Grec), commerce en opération depuis une vingtaine d'années, a été détruit par un incendie le 4 Avril 1975, et considérant que le (la) Propriétaire désire se reconstruire au même endroit,

Attendu que le commerce ci-haut mentionné possède une grande renommée et rapporte un bénifice considérable à notre localité,

Il est rpoposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, et résolu de tous les membres du Conseil, de déposer un avis de motion afin d'amender la zone R-A-5, parties des lots 2 et 4, appartenant présentement à Mme Catherine Xénos, pour décréter ces parties de lots commercial, afin de permettre de rétablir le commerce à cet endroit. Adopté.

Considérant le mauvais état du rôle d'évaluation de notre municipalité, ce qui occasionne un nombre toujours croissant d'erreurs de toutes sortes,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Hervé Gauthier, et résolu, de demander à la Firme "Evaluation St-Maurice Inc." de Shawinigan:

- 1- De fournir à la Municipalité, une copie claire et propre des mises à jour effectuées à date.
- 2- De faire les inscriptions au rôle, pour une mise à jour, dans la semaine suivant le dépôt de la dite mise à jour.
- 3- Qu'une copie de chacune des mises à jour faites et à faire, soit transmise à la Comission Scolaire Chavigny, à même date qu'à la Corporation Municipale de Pointe du Lac.
- 4- Que copie des mutations à faire pour une mise à jour, soit transmise à l'assistant-evaluateur de la Municipalité au moins deux semaines à l'avance, afin qu'elles soient étudiées pour faciliter le travail lors de mise à jour.

Adoptée.

résolution pour Considérant que la Municipalité reçoit une subvention placement argent pour rencontrer les obligations de son règlement d'emprunt et que la date des échéanciers est du 1er Mars et du 1er Septembre de chaque année, Il est proposé par M. le conseiller Jules Levas 39/75 seur, et résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, d'autoriser M. le Maire et le Sec-tré. à placer à la Caisse Populaire de Pointe du Lac, en dépôt à l'épargne véritable, le surplus des argents dont la municipalité peut disposer temporairement. Adopté Comptes COMPTES au folio 612 chèque no 61 Martial Beaudry; salaire 17 à 28 Mars 75

62 A.Thériault; vidange mars 75

63 Phil. Juneau; loyer avril 75

64 Ministère Revenu Qué.; impôt mars 75

65 Receveur du Canada: """""""

66 Jean-Bte Pothier; salaire mars 75

67 Martial Beaudry; """ 31 mars à 12 avril

68 Claude Arbour: papeterie

69 Imprimerie St-Joseph: papeterie

151.81J 230.28~ 141.77ル 151.81ル 69 Imprimerie St-Joseph; papeterie 70 Ministère Affaires Sociales; versement 75
71 J-Bte Pothier; frais voyage inspect., salle
1,351.81 72 A.Spénard: assurance auto sec-tré. 50.00 V 16.25V 73 Légaré & Frères; divers 74 René Montour; neige rue Périgny 75 Rodrigue Beaudry; neige rues, balance 76 M. Beaudry; voyage evaluation 175.00 51.00 51.00 51.00 88.77 22.68 155.00 45.00 45.00 15.00~ 150.00 ~ 105.00~ 112.50W 30.00 √ 30.00~ 10.004 30.00 × 30.00 × 40.00 × 20.00 35.00~ 36.00 30.002 88.532 33.002 25,000.003 97 Louis Dugré; entretien chemin 98 Caisse Pop. Pte du Lac; épargne Stable total: 31,116.92 Au folio 1719

24	Louis Dugré; déneigement borng-fontaine	473.00)
25	Consultants Pluritec: frais plans aqueduc	2.173.150
26	Jean-Bte Pothier; surveillance voyage aqueduc	125.00
27	Annulé	, ,
28	Saillant Inc.; matériaux	ر 232.71
28		232.71 ² 50,000.00 ²



Il est proposé par M. leconseiller Jules Lévasseur, résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter les comptes de la page précédente, pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy Sec-tré. Jar Ste John

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance spéciale des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, dûment convoquée par M. le Maire Clément Beaudry, et tenue le 17 Avril 1975 au bureau de la Municipalité.

Etaient présents, Messieurs les Conseillers; Robert Parenteau Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. est aussi présent.

M. le conseiller Raymond Lamothe est absent.

Les avis de convocation ont été distribué au domocile de chaque conseiller et mentionnaient les items suivant à l'ordre de l'assemblée:

- 1- Acceptetion des minutes de la dernière assemblée
- 2- Amendement au règlement no 71
- 3- Plan du Poste Incendie
- 4- Demande de subvention pour les rues

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée régulière tenue le 14 Avril 1975, et distribué à chacun des membres du Conseil, le quel procès verbal est accepté tel qu'apparait au livre des minutes, sur proposition de M. le conseiller Jules Levasseur, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

41/75

Amemdement Règl no 71 Considérant que la Municipalité de Pointe du Lac est régie par un règlement de zonage, adopté le 22 Juillet 1968 et portant le no 71,

Considérant qu'un amendement au règlement no 71 a été adopté le 14 Octobre 1969, décrétant une partie de la zone C-1 en zone R-A-5, résidentielle,

Considérant que le commerce Restaurant Grec, de Baie-Jolie, était en opération plusieurs années antérieurement au règlement no 71, qu'il a été incendié le 4 Avril 1975, et désire se reconstruire au même endroit,

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 14 Avril 1975, 42/75

amendement

A ces causes, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, et ledit Conseil ordonne et statue par le présen^{qu}règlement, ainsi qu'il suit à savoir:

De convertir les parties de lots 4 et 2, actuel 3lement propriété de Mme Catherine Xénos, endroit du commerce incendié le 4 Avril 1975, en zone commercial, que ces parties de lots soient décrétés partie de la Zone C-1. Adopté.

Maire Clament Beauchy Sec-tré. Junt le Forhier

Un assemblée d'électeur propriétaire, du secteur concerné, sera tenue le 28 Avril 1975, à 7Hres p.m., heure avancée de l'Est au bureau de la Municipalité, pour approbation ou désapprobation de cet amendement au règlement.

Je soussigné, résident à la Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, en tre 9 et 10 heures de l'après-midi, le 17ème jour de Avril 1975.

En quoi de foi, je donne ce certificat, ce 17ème jour d'Avril 1975.

Sec-tré.

Plan modifié poste incendie

M. Bigué présente un croquis du poste d'incendie, avec les modifications démandées par la Direction Générale de la Prévention des Incendies de Québec.

43/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, réso-Lu à l'unanimité des Membres du Conseil, d'autoriser M. le Maire, bu son représentant, avec le Sec-tré. à présenter au Commissariat des Incendie de Québec le croquis modifié et l'estimé préliminaire du coût de construction. Adopté.

demande subvencendie

Considérant que la Municipalité de Pointe du Lac doit prétion pour parti non subvention-voir, à l'occasion de la construction du poste d'incendie, afin né du poste in-d'obtenir l'utilasation optimale des superficies de planchers, l'aménagement de bureaux devant servir aux deux municipalités de Poin-

> Considérant que Pointe du Lac connait, depuis quelques années un fort développement, et qu'elle doit aménager suffisamment d'espace pour rencontrer ses besoins,

44/75

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, de placer une demande auprès des autorités du Ministère des Affaires Municipales, département des subventions, afin d'obtenir l'aide financière, à l'occasion de la construction d'un poste d'incendie, pour intégrer les services municipaux des deux municipalités de Pointe du Lac.



Amélioration de rues

45/75

M. le Maire, ou son représentant, et le Sec-tré. sont autorisés à faire les démarches nécessaires auprès des autorités Gouvernementales concernées. Adopté.

Attendu que la Municipalité de Pointe du Lac connait un fort développement depuis quelques années, et que plusieurs nouvelles rues sont venues s'ajouter au réseau routier de notre localité,

Attendu qu'une résolution, no 52/74, en date du 10 Juin 1974 a déjà été adoptée, et parvenue aux autorités concernés,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de placer une nouvelle demande, auprès du Ministère des transports du Québec, M. Raymond Mailloux, Ministre, à M. Yvon Picotte, Député, afin que Pointe du Lac Paroisse puisse obtenir une subvention pour l'amélio-ration de ses rues où les besoins sont plus urgents, afin de permettre à la population de circuler en toutes saisons sur lesdites rues, et de leur accorder de meilleurs voies d'accès. Adopté.

La présente assemblée spéciale est levée.

Maire Clement heardy Sec-tré.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée d'électeur propriétaire de toute la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 25 Avril 1975, au bureau de la Municipalité, à 7heures, p.m., heure normale de l'Est, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, assisté du Sec-tré., Jean-Bte Pothier.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. donne lecture du règlement no 85 -traitement des adminiatrateurs municipaux.

Durant les deux heures qui suivirent la lecture du présent règlement, aucune objection de la part des électeurs-propriétaires de la Municipalité ne fut donnée, par conséquent aucune opposition.

A titre de Maire et de Président de cette assemblée, je déclare le présent règlement en vigueur et avoir été approuvé par les électeur propriétaires de la Municipalité de Pointe du Lac, ayant r reçu toutes les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs propriétaires est levée à 9 heures p.m., heure normale de l'Est.

Maire Clement Beaudy Sec-tré. Ulm

ecteurs propriétaires l'Est.

25 Avril 75 Ass. élect-prop Règle. no 85

Traitement officiers municipaux

28 Avril 75 Assem.électprop Amendement Règ no 71, R-A-5

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée publique d'électeur propriétaire de la zone R-A-5, rèlement no 71, tenue au bureau de la Municipalité de Pointe du Lac, le 28 Avril 1975, à 7heures p.m. heure avancée de l'Est, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, assisté du Sec-tré., Jean-Bte Pothier.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. donne lecture de l'amendement au règlement no 71, pour le commerce de Mme Catherine Xénos.

Durant l'heure qui suivit la lecture du présent amendement au règlement no 71, aucune objection de la part des électeurspropriétaire de la zone concerné de la Municipalité ne fut donnée, par conséquent aucune opposition,

A titre de Maire et Président de cette assemblée, je déclare le présent amendement au règlement no 71, en vigueur et avoir été approuvé par le électeurs propriétaires de la zone concernée de Pointe du Lac, ayant reçu toutes les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs propriétaires est levée à 8 heures p.m., heure avancée de l'Est

Maire Clement Beadon Sec-tré.

28 Avril 75 Séance réguliè-

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPADE DE POINTE DU LAC

La deuxième assemblée régulière du mois qui devait être tenue le 28 Avril 1975, n'a pas eu lieu, car seul M. le Maire Clément Beaudry, et M. le conseiller Robert Parenteau étaient présents, ainsi que le Sec-tré..

Le Sec-tré. est demeuré au bureau jusqu'à 9 heures p.m., heure avancée de l'Est.

Sec-tré.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Assembléé Régul. 12/5/75

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 12 Mai 1975 au bureau de la Municipalité, à laquelle sont présents Messieurs les



46/75

Phil Garceau P-19, plan rue

Leveco: Mme Léveillée

Roland Gélinas permis agrandir épicerie

Garceau Baie-joli fin aqueduc eau brouillée

Soumissions camions incendie

conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

M. le conseiller Arthur Robitaille est absent.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. demande si tous les Membres du Conseil ont pris connaissance des minutes du procès verbal de la dernière assemblée spéciale, tenue le 17 Avril 1975, dont le rapport a été fournit à chacun des Membres du Conseil 8 jours avant la présente assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Raymond Lamothe, d'accepter, tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 17 Avril 1975. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

M. Philippe Garceau présente un plan de lotissement sur le lot P-19. Après étude, les Membres du Conseil lui suggère d'apporter quelques modifications audit plan.

Mme Léveillée voudrait faire municipaliser la rue du Domaine Levéco. M. le Maire lui souligne qu'elle devra présenter un plan d'arpenteur au conseil, afin de poursuivre une étude plus précise.

M. Roland Gélinas soumet un plan pour l'agrandissement de son commerce, coin Ste-Marguerite et St-Jean-Bte. Après étude, le Sec-tré. est autoriser à lui accorder unppermis de construction.

M. Philippe Garceau souligne que son eau, de l'aqueduc municipale, est souvent brouillée, due à sa situation au bout du réseau. Le Sec-tré. est autorisé à faire installer une valve de 2 po. au bout de la ligne, afin de drainer la fin du réseau.

Deux soumissions ont été reçues pour l'achat de deux camions incendie;

Camions à Incendie Pierreville Ltée

camion citerne 1,500 G.I.: \$53,760.00-camion auto-pompe 840 G.I.M.: \$57,326.00-

Pierre Thibault (1972) Ltée

camion citerne 1,500 G.I.: \$50,461.00 camion auto-pompe 840 G.I.M.: \$54,363.00

Le Sec-tré. doit faire parvenir à la Direction Générale de la Prévention des Incendies les documents de soumissions reçus afin que ce dernier puisse accorder son approbation.

La Direction Générale de la Prévention des Incendies fait parvenir les résultats de leur étude du plan de poste d'incendie qui leur a été soumit le 24 Avril 1975. Il soumette quelques modifications à apporter, mais celles-ci ne semblent pas acceptables

Dir.Prévention incendie

par la Municipalité.

Service Incendie; résolu tion poste incendie

ATTENDU que la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse négocie depuis Août 1973 avec les autorités du Ministère de la Protection des Incendies du Québec. pour la construction d'un poste d'incendie,

ATTENDU que lors d'une rencontre, le 24 Avril 1975, avec les autorités concernées, celles-ci acceptaient en principe les recommandations présentées par M. Michel Bigué, Architecte de la Municipalité, et que par la suite, l'offre faite le 1er Mai 1975 n'est pas acceptable, et ce, tant au point de vue modifications à apporter qu'au pourcentage à défrayer.

47/75

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, de présenter à nouveau le plan et l'estimé préliminaire des travaux de construction du poste d'incendie de Pointe du Lac, tel que présenté par M. Michel Bigué, Architecte,

D'autoriser M. Bigué, M. le Maire, les conseillers disponibles et le Sec-tré. à rencontrer les autorités de ce Ministère pour discuter ce projet, considérant que suite à la dernière offre, la Municipalité détient une trop large part à défrayer,

Que suite à cette rencontre, si la Municipalité n'obtient pas d'offre acceptable par elle, elle se verra dans l'obligation d'abandonner le projet ou de le retarder. Adopté.

Accusé réception

Le Ministre des Affaires Municipales accuse réception de la résolution adoptée le 17 Avril 1975. Une étude à ce sujet doit être faite et uh rapport nous sera soumis.

Améliorat. rues

Le Ministère des Transports accuse réception de notre deaccusé réception mande d'améliorations de rues. Considérations sont prises et une étude doit se faire.

compte Lemay Ing.

Les Ingénieurs Lemay Perron et Ass. produisent un compte des honoraires professionnelles pour les démarches lors de la préparation du projet d'aqueduc municipale. Les membres du Conseil désirent obtenir plus de renseignements, le Sec-tré. devra faire le relevé de tous les honoraires payées aux Ingénieurs depuis le début du projet d'aqueduc Municipale.

requête pour creuser fossés rang Garceau

48/75

Suite à une requête de la part des contribuables des lots 359, 360, 368 et 369, demandant de faire creuser les fossés,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer la demande de rénovations du cour d'eau, dans le Rang des Garceaux, à la Pointe du Lac,

	Comptes	COMPTES:
		Au folio 612:
Maire-supplé *t9/75	100 101 102 103 104 105 106 107	M.Beaudry; salaire du 14 au 26 Avril 75 A.Thériault; vidange Avril 75 P.Juneau; loyer Mai 75 Ministère Reve.Qué.: Impôt Avril 75 Receveur Canada: J-Bte Pothier; salaire Avril 1975 M.Beaudry; salaire 28 Avril à 10 Mai 75 A-Guy Messier; pierre et travaux de rues Thomas Bellemare; balance chemin hiver 74-75 Clément Ricard; dépotoir 76 J-Bte Pothier; voyage foldès(23.), Québec (61.) Yamachiche (20), voyage inspect(100.)
Messier; pie	111 112 113	salle (10.), divers (20.) Hydro Qué.; éclairage de rues L. Dugré; travaux voirie Koppers 1td; tuyaux aciers (25) Louis St-Laurent; incendie restaurant Grec 234.00 1,483.46 59.50 2,230.63 2,230.63 30.00
Comptes chèque no	124 1 25	Rénald Légaré; " " " " " " " 45.00 % Martial Beaudry; " " " " " 15.00 % Michel Lesmerises;" " " " " 35.00 % Jean-Y.Pépin; " " " " " 75.00 % Maurice Gauthier; " " " " " 75.00 % Paul Légaré; " " " " " " 15.00 % Corp. Conseil Comté St-Maurice; balance cotisation1,776.97% Garage Pépin & Fils; entretien camion 66.23 %
	; ,	total 23,427663
	Chèque no 30 31 32 50/75	Au folio 1719 J-Bte Pothier; frais voyage, aqueduc, born-f. 200.00% M.Beaudry; frais voyage entré eau, carte born-f. 50.00% R.J.Levesque; pompe puit #2, location pompe 3,639.50% Total: 3,889.50 Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu à l'unanimité d'accepter les comptes ci-haut pout paiement aux fo-612 et 1719.
1	,	012 00 1717.

La présente assemblée est levée.



Séance 26/5/75

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 26 Mai 1975 au bureau de la Municipalité, et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Hervé Gauthier, Conrad Carbonneau sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Sont absents Messieurs les Conseillers: Raymond Lamothe, Arthur Robitaille et Jules Levasseur.

Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière le Sec-tré. demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la derhière assemblée tenue le 12 Mai 1975, et distribué à chacun des conseillers.

51/75

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, d'accepter tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 12 Mai 1975. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré.

Zonage rue Simard

Un groupe de propriétaires de la rue Simard, demande par requête, que leur secteur soit changé en zone résidentielle seulement.

52/75

Avis Motion

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, de déposer un avis de motion, pour apporter un amendement au règlement de zonage, portant le no 71 (amendement 14 Octobre 1969), soit:

Transformer en zone résidentielle, R-A-1, 1500 pieds de profondeur de chaque côté du Chemin Ste-Marguerite, les lots: P-1, Côté Nord du Chemin Ste-Marguerite seulement, et les lots P-2, P-203, P-5, P-6, P-195, P-199, P-198, P-197, seulement partie appartenant à Succession Oscar Germain.

A noter que le lot P-1, côté Sud du Chemin Ste-Marguerite, demeure zone commerciale et agricole. Adopté.

Lot P-1

M. Pierre Cartier, futur acquéreur du lot P-1, demande la Pierre Cartier permission de placer une roulotte sur son terrain, pour une durée d'un mois. Par la suite, celui-ci doit se construire une résidence et une remise.

Levéco; Léveillée Mme Léveillée demande d'autres renseignements pour la municipalisation de sa rue. Elle devra soumettre un plan d'arpenteur-géomètre afin de poursuivre l'étude de ce projet.



Pollution air poussière

Eau Village

Enfouissement rebus de bois

54/75

03.

Accuse récept résolut Village Loisirs

Considérant qu'il y a quatres demandes pour le service d'aqueduc dans la place Garceau, pour un prolongement de 400 pieds,

75 En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Conrad Carbonneau, résolu à l'unanimité, d'autoriser de Sec-tré. à faire les achats de matériaux nécessaires et à faire faire les travaux de prolongement le plus tôt possible. Adopté.

Le Sec-tré. devra communiquer avec le Service de Protection de l'Environnement, afin d'obtenir les textes de loi relativement à la pollution de l'air.

La Corporation du Village de Pointe du Lac demande, par résolution, que notre Municipalité fournisse de l'eau à une partie du Chemin Ste-Marguerite, soit des limites de la Paroisse jusque chez M. Rosario Crête, compris les rues adjacentes à ce parcours.

Considérant que la consommation d'eau du secteur aqueduc augmente considérablement,

Considérant que c'est la première année que nous avons deux puits en opération, et que nous ne connaissons pas très bien leur capacité maximum, ni les effets d'un pompage maximum prolongé, surtout pendant la période estivale,

A ces causes, les Membres du Conseil ne peuvent s'engager d'aucune façon à fournir de l'eau pour remplir la demande de votre résolution au secteur concerné.

Par contre, lorsque les travaux de raccordement auront été fait sur le Che. Ste-Marguerite, les Membres du Conseil seront consentant à alimenter le secteur concerné, en cas d'urgence, et au taux prescrit par notre règlement no 76.

Suite à la réception, en date du 15 Mai 1975, d'une lettre de la Compagnie Hydrogéo Canada Inc., pour le compte de la Société des Pâtes et papiers de Trois-Rivières, demandant l'opinion de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, sur l'enfouissement sanitaire des rebus de clarificateur de cette compagnie, à la carrière de l'Orme,

Considérant la proximité des sources d'eau de l'aqueduc Municipal, la proximité de secteurs résidentiels, en voie de développement,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu à l'unanimité des Membres présents du Conseil Municipal, pour les raisons énumérées ci-haut, et autres, de s'objecter à l'utilisation de la carrière de l'Orme comme site d'enfouissement sanitaire des résidus de clarificateur. Adopté.

Accuse réception de la résolution du Village, concernant la municipalisation des Loisirs. Une réponse sera donnée dès la fin de l'étude.

Communication incendie

Le Commissariat des Incendie avise que des représentant de Compagnie visiteront la Municipalité afin d'établir les besoins de celle-ci pour un système de communication devant servir au service incendie.

TALES OU MA

Acc-récept

M.Raymond Mailloux, Voirie Provinciale, accuse réception de demande amélior. notre demande d'amélioration de rues.

Cours perfectionnement

L'Université du Québec offre au Sec-tré., des cours de perfectionnement.

Subv. chemin hiver

Le Ministère des Transport confirme la subvention pour entretien de Chemin hiver, au montant de \$420.00 du mille de chemin.

La présente assemblée est levée.

Maire Climest Beaudy Sec-tré.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Session régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 9 Juin 1975, au bureau de la Municipalité, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitialle, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, et formant quorum.

M.le conseiller Conrad Carbonneau est absent.

Le Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. demande si tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 26 Mai 1975, dont le rapport a été fournit à chacun des Membres du Conseil, 8 jours avant la présente assemblée.

55/75

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Lamothe, d'accepter tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 26 Mai 1975. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré.

Roch Boucher

M. Roch Boucher présente un plan pour un prolongement de la Prolong. de rue rue Boucher, soit 19 terrains.

56/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu à l'unanimité, d'accepter en principe, le plan de prolongement de la rue Boucher, lot P-25, tel que préparé par M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre. Adopté.



Le Sec-tré. est autorisé à rencontrer les intérressés du fossé de ligne des terrains de la rue Boucher, et à prendre entente avec les autorités du Ministère concerné.

M. Pierre Pratte rencontre les Membres du Conseil pour avoir un permis de construction. Le Sec-tré. devra aller le rencontrer.

AMENDEMENT AU REGLEMENT NO 71

Partie zone C-2 et R-A-1

ATTENDUqu'a la suite d'une requête déposée au Conseil Municipal, par un groupe de contribuables, d'une partie, côté Est de la
zone C-2, Chemin Ste-Marguerite, amendement adopté le 14 Octobre
1969, lesquels demandent que ce secteur redevienne zone résidentiel
le seulement, sur les parties de lots indiquées ci-bas.

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du 26 Mai 1975.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu à l'unanimité, qu'il soit ordonné et statué, et ledit Conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit, à savoir:

Transformer en zone résidentielle, une partie de la zone C-2, ainsi qu'une profondeur de 500 pieds, par tet de la zone agrico-le A-4, située de chaque côté de la zone résidentielle R-A-1, le tout sur les parties de lots suivants:

Lot P-1; côté Nord du chemin Ste-Marguerite seulement, et l les lots P-2, P-203, P-5, P-6, P-199, P-198 et P-197 seulement la propriété de la Succession Oscar Germain.

Le lot P-1, côté Sud du Chemin Ste-Marguerite, est converti, 1000 pieds du chemin Ste-Marguerite commercial, et la balance agrico-le.

Le présent amendement au règlement entrera en vigueur après avoir reçu l'approbation requise par la loi. Adopté.

ire <u>Clement Deaudre</u> Sec-tré.

Une assemblée d'électeur propriétaire du secteur concerné sera tenue le 23 Juin 1975, à 7 heures p.m., heure avancée de l'Est, au bureau de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, pour l'approbation ou la désapprobation de cet amendement au règlement no 71.

Certificat de publication

Je soussigné, résidant à la Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent amendement au règlement no 71, à deux endroits différents et décrétés par le Conseil, entre 3 et 4 heure de l'après-midi le 10 Juin 1975. En quoi de foi je donne ce certificat.

Sec-tré. Jahn Ste John

57/75

Assurances

Le Sec-tré. devra prendre informations, afin de saaspirant-pompievoir si les aspirants pompiers, lorsque demandé par le chef, sont couverts par l'assurance des Accidents de Travail du Québec.

Prolongation soumission camion incendie

Considérant que les démarches pour l'acceptation du poste incendie ne sont pas complétées, le Sec-tré. a demandé une prolongation de 30 jours sur les soumissions reçues pour l'achat de camions incendie. Des confirmations écrites doivent nous parvenir des soumissionnaires sous peu.

Camion Incendie

Les autorités de la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec suggère acceptable la firme Pierre Thibault; pour un camion autopompe 840 G.I.P.M. au coûr de \$54,363.00, et la firme Camion à Incendie Pierreville pour le camion citerne de 1,500 G.I. au coût de 53,760.00.

Compte bornage rue Cantin

M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, fait parvenir son compte pour le bornage de la rue Cantin, lot P-349. Les membres du Conseil désirent obtenir des renseignements, et s'engagent à défrayer sur réception du rapport, le montant de \$1,235.00 . Le Sec-tré. devra donc correspondre.

Protect Environ

Le Ministère de la Protection de l'Environnement du Québec Scrap Morisset soumet un rapport relativement au commerce, de M. Morissette, situé aux limites de Trois-Rivières-Ouest. Une clôture doit être érigée et les précautions nécessaires seront prises.

Commerce

M. Paul Désaulniers, Avenue Montour, enregistre en cour supé-Paul Désaulnier, en date du 27 Mai 1975, ce qui suit, à savoir:

No 400-15-000277-75

Je, soussigné, Paul Désaulniers, contracteur en plomberie, chauffage et brûleur à l'huile, demeurant à 670 Place Montour, RR#2 POINTE DU LAC, certifie que j'entends faire affaire seul à Pointe du Lac, Trois-Rivières et les environs, comme contratteur en plomberie, chauffage et brûleur à l'huile et autres commerces semblables, sous les noms et raison sociale de:

" PAUL DESAULNIERS & FILS, ENRG. "

Je déclare de plus que je suis marié à dame Micheline Fraxer, sous le régime de la séparation contractuelle de biens, suivant contrat de mariage, reçu devant Me Henri Désaulnier, Notaire, le 17 Mai 1966, et enregistré à Shawinigan, sous le Ni.5506.

ET J'AI SIGNE à Grand-Mère, ce vingt neuf Avril, mil neuf 13 dent soixante-quinze.

Paul Désaulniers

Le Ministère des Transports avise que suite à notre demande, il est impossible de réduire la vitesse sur le Chemin Ste-Marguerite.



M. Jean-C. Déry, du Ministère de l'Environnement, Inspecteur Régional, souligne qu'il est entièrement d'accord avec le refus de la Municipalité d'autorisér la Co. Des Pâtes et Papiers de Trois-Rivières d'enfouir ses rebus de clarificateurs dans la sablière de l'Orme, laquelle est sise à proximité des sources d'eau de l'aqueduc Municipale.

Placement Etudiant

nt Le Service de Placement Etudiant recommande l'emploi de deux étudiants de Louiseville. Les Membres du Conseil refusent d'employer ceux-ci, ils préfèrent avoir des étudiants de la Municipalité. Le Sec-tré. devra communiquer avec les autorités concernées.

SSJB Locale

La Société St-Jean Baptiste locale sollicite l'appui de la Municipalité pour la célébration de notre fête Nationale à la Pointe du Lac. Considérant le surcroit d'ouvrage qu'on présentement les membres du Conseil, ceux-ci ne peuvent s'engager:

Avis Motion règlement no 86

Avis de Motion Règlement no 86

58/75

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement, de donner un avis de motion de la présentation d'un règlemnt, portant le no 86, pour emprunter par obligations, un montant approximatif de deux cent cinquante mil dollars, pour l'achat de deux camions incendies, d'appareils de communication et la construction d'un poste incendie. Adopté.

Emprunt par obligations

Facture eau Village

Le Sec-tré. est autorisé à facturer à la Corporation du Village pour l'eau fournie durand 9 jours à raison de 25 cents par jour par logement.

Rapport Station ingénieurs

La firme d'ingénieurs soumet un rapport de la station de pompage. Les contrôles des pompes, les valves de retenues doivent être nettoyées. Le Sec-tré. devra faire exécuter les travaux requis.

Le Sec-tré. soumet les rapports d'aqueduc, de permis de construction, du service incendie.

Comptes

Au folio 612

Chèque no 127	Martial Beaudry; salaire 12 au 24 Mai 75	230.28~
	et 129 Annulé	600 FO
130		600.50 w/
131	Philippe Juneau; loyer juin 75	110.004
132	1 77 2 2 2 2 2 2 2	757·30/
133	Ministère Revenu Québec; impot	193.20 0
	Receveur Canada; impot	193.20 pt 152.646
135	Clément Beaudry; frais de représentation	609.75~
136	Robert Parenteau: " " " " "	203.252
	Raymond Lamothe; " " " " "	203.25N
138	Arthur Robitaille;" " " " "	203.25
139	Conrad Carbonneau;" " " " "	203.25
140	Hervé Gauthier; "" " " "	203.254
141	Jules Levasseur; "" " " " "	203.257
142	Thomas Rellemare & Fils gradeur	512 50 2

Chèque	no	11111111111111111111111111111111111111	A.G.Messier; pierre de rue Koppers Ltée; ponceau Noé Veillette; voirie Légaré et Frères; divers Henri St-Pierre; chauffage incendie Corp. Village Yamach.; feu Chamber Bell Canada; téléphone incendie Camion Incendie Pierreville; matér Marcel Crête; pompier, garde Jean-J. Légaré; pompier, garde Jean-Paul Boisvert; " " " " Paul Légaré; pompier Jean-Yves Pépin; " " Martial Beaudry; " " Louis G.Guilbært; " " Raynald Légaré; " " Luc Boisvert; " " J.MARC Jacob; " " Ronald Thibeault; " " Garage Pépin; entretien camion J-Bte Pothier; frais voyage Québec repas, ménage, voyage inspecteur Co Bell Canada; téléphon bureau M.Beaudry; frais journée étude Corp. Conseil Comté; bureau revi Martial Beaudry; salaire 24 mai au 7 juin75 total:	213.254 213.254 213.20 200.0000 200.000 200.000 200.000 200.00000 200.00000 200.0000 200.0000 200.0000 200.00000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.0000 200.00000 200.0000 20
			Au folio 1719	
Chèque	no	3333334444 4444 3444	J.P. Morin; voirie, station M.Thiffeault; travaux aqueduc Antonio Hélie; """"" Champlain, Sept-Iles Transport; Agence Aigle; sécurité Trois-Rivières location; perceuse P. Pothier; travaux station L. Dugré; Travaux aqueduc Launier ltee; matériaux P.A. Gouin; matériaux J. Bte Pothier; frais inspect frais voyages Marc Pothier; travaux J.P. Morin; travaux Michel Thiffeault; travaux Jean-Guy Rouette; "" Martial Beaudry; frais voyages	26.007 102.007 7.857 72.007 16.207 25.007 25.007 17.827 809.537 200.007 84.007 20.007 36.007

total: 2,327.90

59/75

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu à l'unanimité, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Bonsad Clarbonnuau Sec-tré.

Jan Ste Pirher

Assemblée élecpropriét. 23/6/75

opriét. 23/6/7

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Assemblée publique d'électeurspropriétaires de la zone C-2 et R-A-1, partie, Règlement no 71, tenue au bureau de la Municipalité de Pointe du Lac, ce 23ème jour de Juin 1975, à 7 heures p.m., heure avancée de l'est, sous la présidence de M. le Maire-suppléant Conrad Carbonneau, assisté du Sec-tré. Jean-Bte Pothier.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. donne lecture de l'amendement au règlement no 71, pour la partie de la zone C-2 et R-A-1.

Durand l'heure qui suivit la lecture du présent amendement au règlement no 71, aucune objection de la part des électeurs propriétaires des parties de zones concernées de la Municipalité ne fut donnée, par conséquent aucune opposition.

Par conséquent, à titre de Maire-suppléant et président de cette assemblée, je déclare le présent amendement au règlement no 71 en vigueur et avoir été approuvé par lesélecteurs propriétaires de la zone concernée de Pointe du Lac, ayant reçu toute les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs propriétaires est levée à 8 heures, p.m., heure avancée de l'est.

Maire-suppléant Consad Carbonneus Sec-tré

Assemblé régul.

23/6/75

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 23 Juin 1975, au bureau de la municipalité, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Hervé Gauthieret Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire-suppléant Conrad Carbonneau, sont absents Monsieur le Maire Clément Beaudry et Messieurs les conseillers Raymond Lamothe et Arthur Robitaille. Le Sec-tré. Jean-Bte Pothier est présent.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 9 Juin 1975, dont le rapport a été fournit à chacun des conseillers 8 jours avant la présente assemblée.

60/75

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 9 Juin 1975. Signé et initialé par M. le Maire suppléant et

Poste Incendie

ATTENDU que pour rendre la mise en commun du service incendie, des deux municipalités de Pointe du Lac, cela exige la construction d'un poste d'incendie,

ATTENDU que, suite à des modifications aux plans préparés par Bigué et Lord, Architechte, esquisse no 3, là Direction Générale de la Prévention des Incendies a accepté le croquis et l'estimé dù coût, en date du 20 Juin 1975, signé par M.Maurice Girard, Directeur Général Adjoint,

61/75

En CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu à l'unanimité des Membres présents du Conseil.

1- De poursuivre les procédures pour la construction d'un poste incendie, incluant les services administratifs municipaux, tel qu'il apparait au croquis no3 et l'estimé préliminaire, daté du 19 Juin 1975, de Bigué et Lord, Architechte, et accepté en date du 20 Juin 1975 par la Direction Générale de la Prévention des Incendies, au coût de \$135,040.00, dont le pourcentage est réparti comme suit: soit 73% du coût est subventionné par le Gouvernement du Québec, et 27% du coût est entièrement payable par les municipalités.

2- D'autoriser les Architechtes Bigué et Lord à préparer les plans et devis de la construction, esquisse no 3, du poste d'incendie.

β- D'envoyer copie de cette résolution à la Direction Générale de la Prévention des Incendies, et aux Architechtes Bigué et Lord. Adopté.

Plan terrain 62/75

Suite à laprésentation, de M. André Petit, Arpenteur-Géomètre Alcide Comeau d'un plan de terrain, lot 530-1, propriété de M. Alcide Comeau

> Il estproposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu à l'unanimité des Membres présents du Conseil, d'accepter tel que présenté, le plan de l'arpenteur André Petit, sur le lot 530-1 Adopté.

Règlement 86

REGLEMENT NO 86

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire, suite aux recommandations, en date du 19 Juin 1974 de la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec, de se porter acquéreur de deux camions incendée, d'un poste et d'appareils de communications.

ATTENDU qu'une entente de mise en commun du service incendie est intervenue entre Pointe du Lac Paroisse et Pointe du Lac Village, le 11 Novembre 1974, règlement no 107 pour le Village et règlement no 82 pour la Paroisse.



ATTENDU que le coût des achats et des travaux nécessaires est estimé à deux cent cinquante mil dollars, y compris la part du Village,

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par obligations, pour défrayer le coût de ces achats et de ces travaux, qu'une subvention du Gouvernement du Québec (aide aux municipalités pour service incendie) a été confirmée par une lettre du Ministère des Af-Faires Municipales, en date du 10 Septembre 1974, laquelle aidera au remboursement de cet emprunt,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné,

- EN CONSEQUENCE, il est proposé par M· le conseiller Hervé Gauthier, et résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, qu'un règlement, portant le no 86, soit et est adopté, et qu'il soit et est statué par ledit règlement ainsi qu'il suit à savoir:
 - 1- Le Conseil est autorisé à se porter acquéreur de deux camions incendie, soit un camion citerne: 1,500 G.I., et un camion autopompe de 840 G.I.P.M. tel que décrits à l'annexe A du présent règlement, ladite annexe fait partie intégrante du présent règlement, à faire construire sur le terrain désigné à cette fin, un poste incendie tel que décrit aux plans et devis, no 75-13,1,2,3 tel que préparé par M.Michel Bigué, Architechte, estimé au coût de \$135,040.00, et accep té par les autorités de la Prévention des Incendies du Québec, en date du 20 Juin 1975, lesquels plans et devis font parties intégrantes du présent règlement.
 - 2- Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'exédant pas deux cent cinquante mil dollars, pour les fins du présent règlement.
 - 3- Le Conseil approprie au remboursement de cet emprunt, 60% de la Paroisse de la subvention du Gouvernement du Québec, payable en 5 ans, accordée em vertu de l'aide aux Municipalités pour la protectione contre les incendies et confirmée par lettre, en date du 10 Septembre 1974, et le 40% de la Subvention sera versée à la Municipalité du Village au fin du règlement no 110.
 - 4- Pour se procurer les deniers nécessaires, le conseil est autorisé à emprunter, au moyen d'émission d'obligations, an montant n'exédant pas 150 mille dollars. Le conseil approprie au paiement, la part de 40% qui sera versée par la Corporation Municipale de Pointe du Lac Village, conformément à l'entente prévue au règlement no 82 et 107 des deux municipalités, lesquelles ententes font parties inté grante du présent règlement.
 - 5- Ces obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou multiple de \$100.00.

6- Ces obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Banque Provinciale du Canada, succursale de Yamachiche, ou à la Caisse Populaire de Pointe du Lac.

7- Les obligations seront datées du 1er Septembre 1975 et seront remboursables en séries de 20 ans, conformément au tableau ciannexé et provenant de la Commission Municipale du Québec.

8- Un intérêt n'exédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement, soit le 1er Mars et le 1er Septembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligations. Ces coupons seront payables au porteur, aux mêmes endroits que le capital.

9- Les obligations seront signées par M. le Maire et le Sec-tré. Un fac-similé de la signature du Maire et du Sec-tré. sera imprimé, gravé et lithographié sur les coupons d'intérêts.

10- Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens fonds imposables situés dans la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisants, d'après leur valeur tellequ'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement.

11- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire-suppléant Comad Carlonnagec-tré

ASSEMBLEE D'ELECTEURS PROPRIETAIRES

64/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, et résolu, que le règlement no 86, pourvoyant à la construction d'un poste d'incendie et à l'achat de camions incendie et déappareils de communication, pour un empruht de 150 mille dollars, soit soumit aux électeurs propriétaires de la municipalité, lors d'un assemblée publique qui sera tenue le 9 Juillet 1975, à 7 heures p.m., heure avancée de l'est, au bureau de la Municipalité, à 2712 rue du Fleuve, Pointe du Lac.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Secrétaire-trésorier, résidant à la Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié les avis ci-annexés en affichant une copie à chacun des endroits décrétées par le conseil Municipal.

En quoi de foi, je donne ce certificat, ce 25ème jour de Juin 1975.

Sec-tré.

rue Juneau



Suite uax recommandations de la Firme d'Ingénieurs Pluritec, en date du 16 Juin 1975, relativement à l'analyse du sol des lots 189 à 195, pour la protection des sources d'eau de la Municipalité, ceux-ci expliquent et suggèrent d'employer les services d'experts. Ils mentionnent le nom de la Firme J.J. Tremblay, Technique en eau souterraine. Le Sec-tré. est autorisé à communiquer avec cette firme afin d'obtenir des détails.

Picotte, subvende rues

En date du 6 Juin 1975, le député Yvon Picotte, comté Maskition améliorat. nongé, informe qu'il recommande au Ministre des Transports, de verser une subvention de \$7,000.00 pour l'amélioration de rues.

Compte Bigué

Les Architechte Bigué et Lord soumettent un état de compte représentant 25% de l'estimé des plans du poste d'incendie. Les Membres du Conseil sont consentant à verser le montant demandé, soit \$1,634.88 .

La présente assemblée est levée.

Règlement 86 Assemblé-élect.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Assemblée publique des électeurs propriétaires de toute la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 9 Juillet 1975, au bureau de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, à 7 heures p.m. heure avancée de l'Est, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, assisté de M. le Sec-tré. Jean-Bte Pothier.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. donne lecture du règlement no 86, emprunt de 150 mille dollars pour service incendie.

Durand les deux heures qui suivirent la lecture de la présen tation d'usage, aucune objection de la part des électeurs propriétaires de la Municipalité ne fut donnée, par conséquent aucune opposition. A titre de Maire et président de cette assemblée, je décla re le présent règlement en vigueur et avoir été approuvé par les électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, ayant reçu toutes les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs propriétaires est levée à 9 heures p.m; heure avancée de l'Est,

Maire Chament Bear

Assemblée

14 Juillet 75

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Session régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue au bureau de la Municipalité, le 14 Juillet 1975, et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Raymond Lamothe, Arthur Robitail. le, Hervé Gauthier et Conrad Carbonneau, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. Jean-Bte Pothier et l'Ass-sec Martial Beaudry sont tous deux présents.

Messieurs les Conseillers Robert Parenteau et Jules Levasseur sont absents.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal dela dernière assemblée, ttenue le 23 Juin 1975, de même que le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs-propriétaires, tenue le 9 Juillet 1975.

65/75

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement d'accepter tel que rédigés, les deux procès verbaux ci-haut. Signé et initialé par M. le Maire Suppléant, M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

fossé Abbé Gélinas

M. l'Abbé Lucien Gélinas demande que la Municipalité fasse creuser le fossé passamt sur sa propriété, lots 32, 33, 34. Des informations seront prises à ce sujet. M. Gélinas apporte au Conseil un procès verbal d'Octobre 1849, relativement à ce fossé.

M.Jac.Blais

M. Jacques Blais, de la rue Bellevue, souligne que la boubouche-incendie che-incendet, face à sa propriété, est quelques peu sur celle-ci. Une attention particulière devra être apportée lors de la vidange et de l'enlèvement de la neige de cette bouche-incendie.

Commerce Gauvin

Quelques résidents de la Place Bellevue seplaignent du fait Place Bellevue M. André Gauvin garde chez lui, la machinerie lourde de son commerce De plus, l'extérieur de sa maison n'est pas terminée. Le Secetré. devra prendre informations auprès du Conseiller juridique de la municipalité.

fossé Claude

M. Claude Paquin, rue Boucher, demande si la Municipalité Paquin; rue Boucher fera creuser le ponceau traversant la route no 2, et demande aussi ce qu'il advient du fossé qu'il y a sur son terrain.

66/75

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu à l'unanimité:

- 1- De vérifier à quelle profondeur, sous le ponceau actuel, passe le tuyau de 8 pouces de l'aqueduc municipale
- 2- D'employer les services de M. l'Arp-géo. Roger Gélimas, afin qu'il détermine les niveaux pour donner l'orientation des travaux à exécuter.



Aqueduc Rg-St-Charles 3- D'autoriser le Sec-tré. à faire exécuter les travaux qui s'imposent.

4- D'autoriser le Notaire G.G.Garceau à préparer la servitude par contrat notarié, pour le fossé passant sur le terrain de M. Claude Paquin.

5- D'autoriser M. le Maire à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé.

Adopté.

Considérant qu'une vingtaine de propriétaires, du Rang St-Charles, manquent d'eau potable, suite aux divers travaux de l'Autoroute 40, présentement en construction,

Considérant que la subvention accordée par le Ministère des Affaires Municipales du Québec, en date du 18 Juin 1975, au montant de \$3,020.00 n'est pas suffisante pour un projet de \$27,000.00, selon l'estimé des Ingénieurs,

Considérant que le coût d'un prolongement de l'aqueduc municipale, dans ce secteur, s'avère trop élevé pour le nombre de propriétaires existants,

67/75

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu à l'unanimité des Membres présents du Conseil, de formuler une nouvelle demande d'aide financière, afin de hausser la subvention déjà accordée le 18 Juin 1975, sans quoi, la réalisation de ce projet est impossible.

Que copie de cette résolution soit addressée à M. Bruno Beaulieu, Sous-Ministre du Ministère des Affaires Municipales du Québec, ainsi qu'à M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé.

Adopté.

Subvention amélioration rues

Le Ministère des transports du Québec, en daţe du 25 Juin 75 accorde une subvention de \$7,000.00, pour l'améliorations de rues. Après discussion, les membres du conseil sont unanimes à faire as-phalter les entrées de rues. Le Sec-tré. devra communiquer avec M. Richard Lamontagne, Ingénieur de la Voirie Provinciale, afin de savoir si la chose est possible.

Fusion Municipali té Paroisse-Vil lage

Considérant que la Corporation du Village de Pointe du Lac demande par résolution de leur Conseil de former un Comité, composé du Maire et de deux conseillers de chacun des Conseils, afin d'étudier les possibilités d'une fusion des deux municipalités de Pointe du Lac

68/75

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Hervé Gauthier, de nommer M. le Maire Clément Beaudry et Messieurs les Conseillers Robert Parenteau et Conrad Carbonneau, pour former un comité qui étudiera les possibilités d'une fusion des deux Municipalités de Pointe du Lac, soit Pointe du Lac Paroisse et Pointe du Lac Village.

Adopté.

THXES H BIFFER ET REMETTRE

	P11727						
		TAXE	Ä				
		Ä	BEMBOURSE	P	1		
Beaudet Roger	P-248-	BIFFER					
Bornais Tegrals	P307	1920				+-+-	-
Carpentier clan de	P-17	120	N .	1 i !			
Dargle Roger	P. 17	120		31 F I			
Désaulniers Paul	P.17	7.80	13 .	<u> </u>		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Dugre Alexandre	5.91	120					
Dival Mme legnune	175-1	390 26,34	;				
Tarcean Philippe Trendron Edith	P-177	160					
Todin Jacques	P.329	. 6	250				
Tremer Aline Jamoier	P350	1/ 40			,		
Suitest Dominique	178-1-10	2 1 2		*	*	4 - -	
clarkelle René	P-131	-3 -	3 -			1 . 1 1	
Sabrecque Louis	P.350	10	T T ; _			\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	
Saforelet Jan-Man	P. 454	3.60					
Sanothe Raymond	P 223	15-60	25-60			# - # # · ·	
Sefehre Chile D	P-304	13 20			*		#
Lorange Desire	P-248	24	5 40	4		+ + - +	
Martin Henry	1-381	33 2	180				$\lVert \cdot \rVert$
Monton Martin	P-248	181-					
	Picil	8 40	4 90	1-1			
Ricard Rolande Hobifail	le 178-P.2	75 12 60			1 1		
		74 = 3.50					
Sicard Huge-Aimie	P 28	16:80	16.20				
St. Piene Renerd Robert Normand	P.349	/6,	10.80				
Plante Hudie Jean		3.3 20					
		266/25	/32 44				-
/ at al		1945	1.1.32	***		+ + +	
							-
1	+ <u>†</u>					+ +	•
					1 1		
† 	ţ , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,					*	
						+	-
	•					1	
- 	:			# + -			
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1							#
	· · ·						
1	1		1				

Richesse Naturel

Le Ministère des Richesses Naturelles approuve le refus de la Municipalité de ne pas laisser enfouir des rebus de clarificateur à proximité des sources d'eau de l'aqueduc municipale.

Firme Eau Souter Prix

La firme Services en eau souterraines Inc. avise qu'elle est disposée à exécuter les travaux de recherches demandés afin de délimiter le bassin des sources d'eau de la municipalité, mais qu'auparavant, elle devra faire un analyse des travaux à exécuter, et que cette analyse coûtera \$900.00 . Les membres du Conseil préfèrent abandonner le projet.

Rue Juneau

Les Membres du Conseil autorisent le Sec-tré. à demander à M. Philippe Juneau de présenter un plan d'un système d'égoûts. Ledit système devra être conçu et approuver par des Ingénieurs, en plus de ne comporter aucun risque de contamination des sources d'eau de l'aqueduc municipale. Le tout sera ensuite présenté au Ministère de la Protection de l'Environnement du Québec pour approbation.

69/75 Regl. 86 Approbation

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires de la Municipalité, te-Assem-élec-pro. nue le 9 Juillet 1975, et concernant l'adoption d'un règlement, portant le no 86, relativement à un emprunt de 150 mille dollars pour service incendie. Adopté.

70/75

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu à l'unanimité de biffer les montants de taxe et de remettre aux personnes ci-bas indiquées les montants inscrits.

remettre

Nom et lot	•	taxe à biffer	Montant à
Beaudet Roger Bornais Georges Carpentier Claude Daigle Roger Désaulnier Paul	P-307 P-17 P-17	19.20 4,20 1.20 1.20 7.80)	4.20 N 1.20 N 1.20 N
Duval Jeannine Garceau Philippe	591 175-1 P-177	1.20) 3.90 26.34 6.60)	3.90° 26.34°
Godin Jacques Grenier Aline Guilbert Domini	P-329 P-350	11.402	2.50P
Isabelle René Janvier Léo Labrecque Louis Laforest Jean	P-131 P-350 P-2 P-454	3.00° 2.140° 4.80 3.60°	4.802
Lamothe Raymond Lefèbvre Cécile Lorangé Désiré	P-223 P-304 P-248	15.60 13.20° 5.40	15.60×
Martin Henri Montour Mastai Paquette Michel Provencher P-emil	P-17 P-248	23.402 1.80 18.002 8.402	1.80,
Ricard Rolande	P-2-178	7.35 -74. ³ 12.60 -75.2	4.90 ^y



	Nom et lot		taxe à biffer	Montant à remettre
	Sicard Ange-aimée		3.507 ⁴) 6.0075	ann man man man man
	St-Pierre Gérard Robert Normand Plante André-Jean	P-349	46.80 33.90\rightarrow	46.80 10.80
		Total	294.59	132.44
	Comptes			
	Au folio 6	12		
123+757390123+	M.Beaudry; salaire Receveur du Canada Bigué & Lord Archi Albert Thériault; Phil. Juneau; loye Jean-Bte Pothier; Ministère Revenu Quarc Pothier; recember Pothier; recember Pothier; 30 Juin Martial Beaudry; sa Albert Thériault; Laurentide Ready M.P.V.Ayotte; papete Léon R. Lewis; pape	poste timbe techte; accordence vidange juillet 75 salaire juin lé; Impôts Janada; "nsement 75, alaire 23 Jurajus tement ix; gradeur rie eterie	res mpte sur plan e juin 75 75 uin 75 " 23 au 28 Juin illet 75 in à 5 Juillet75 serv. vidange 26-27 Juin 75	110.00 7 757.30 7 193.20 7 152.64 7 87.50 7 80.00 7

	Au 10110 012	
171 173 174 175 176 177 178 179 181 183 184 184 189 191 193 199 199 199 199	M.Beaudry; salaire 9 au 21 Juin 75 Receveur du Canada: poste timbres Bigué & Lord Architechte; accompte sur plan Albert Thériault; serv. vidange juin 75 Phil. Juneau; loyer juillet 75 Jean-Bte Pothier; salaire juin 75 Ministère Revenu Qué; Impôts Juin 75 Receveur Général Canada; " " " Marc Pothier; recensement 75, 23 au 28 Juin M. Pothier; 30 Juin au 5 Juillet 75 Martial Beaudry; salaire 23 Juin à 5 Juillet 75 Albert Thériault; rajustement serv. vidange Laurentide Ready Mix; gradeur 26-27 Juin 75 P.V.Ayotte; papeterie Léon R. Lewis; papeterie Formules Légales Prov.; papeterie Jean-Jac. Légaré; incendie juin 1975 Louis G. Guilbert; " " " " M.Beaudry; " " " " M.Gauthier; " " " " Bell Canada; téléphone serv. incendie 2 mois Jean-Bte Pothier; salle 10, 2 voyage Qué. 156.30 frais inspecteur 100 M.Pothier; recensement 75 7 au 13 Juillet Mario Lesmerises; recens. " " " " " Georges Bornais; remboursement de taxe Claude Carpentier; " " " " Roger Daigle; " " " " Roger Daigle; " " " "	600.000.000.000.000.000.000.000.000.000
197	Georges Bornais; remboursement de taxe	4.20√
199		
200	Philippe Garceau: " " " "	3.900
201	Tagues Godin:	26.34~
. 202	pacques dourn,	2.50
	nene isabette,	3.00×
	Louis Labrecque; " " " "	15.60
	Désiré Loranger; " " "	5.40~
	Mastai Montour;	1.80
	Paul E. Provencher; " " "	4.908
	Gérard St-Pierre; " " " "	46.80¥
	Normand Robert; " " " "	10.80
211	Légaré & Frères; marchandises	21.18 <i>P</i> ,
212	Martial Beaudry; salaire 7 au 18 Juillet 75	230.28
	total Au folio 1719	6,238.75
chèque no 49	Michel Thiffeault; travaux aqueduc	155.002
	Pierre Bastarache; " " " "	86.002
51	J-Paul Morin; " " " "	145.00 ²
	ANNIII.F.	

		1		
		Au folio 1710	total	6,238.75
chèque no	50 51	Au folio 1719 Michel Thiffeault; travaux aqueduc Pierre Bastarache; " " " " J-Paul Morin; " " " "		155.00+ 86.00; 145.00
	5345 555 56	ANNULE Co Honeywell; papier station pompe Philippe Alarie; voyages Canron Hydro Qué.; 4 mois station pompage Thomas Bellemare; machinerie Louis Dugré; machinerie		79.83 ¹ 10.00 ¹ 853.40 ¹ 435.00 ¹ 791.50 ¹

Folio 1719 suite

Chèques no58 Agence Daigle; surveillance 59 Gaston Bourassa Ltée; machinerie 60 Launier 1tée; matériel

61 Jean-Bte Pothier; frais inspecteur 62 Michel Thiffeault; travaux aqueduc

63 Jean-Guy Rouette; " " 64 Saillant Inc.; matériaux

81,00 145.00 31.04 200.00 67.50 96.00 1,267.75



total

4,444.02

71/75

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté.

La présemte assemblée est levée.

Maire Chmist Bandy

Sec-tré.

Assemblée régulière 28 Juil75

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac tenue le 28 Juillet 1975, au bureau de la Municipalité, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamonthe, Arthur Robitaille Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et L'Ass-sec sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. demande si les Membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 Juillet 1975, et dont le rapport a été distribué à chacun des conseillers, au moins 8 Jours avant la présente assemblée.

72/75

Par conséquent, il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 Juillet 1975. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

Phil. Juneau projet rue

M. Philippe Juheau demande des nouvelles au sujet de son développement domiciliaire. Après discussion avec les Membres du Conseil, ceux-ci désirent se rencontrer auparavant et se prononcer à la réunion du 11 Août 1975.

Plan rue 25-3 Roch Boucher

M. Roch Boucher, par l'entremise de M.Georges Gariépy arpgéo, présente un plan de rue, sur le lot 25-3,

73/75

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau, D'accepter le plan projet, d'une rue, lot 25-3, d'une longueur de 1,526 pieds, tel que présenté



74/75 Rue Ferron Jardins Baie-

Communication incendie

Comité fusion Village

Chauvette; neige

Fossé Seigneurial Rg Garceaux

Octroi Loisirs

Compensation

Rue Mme Léveillé

par M. l'arpenteur-géomètre Georges Gariépy. Adopté.

M. l'arpenteur-géomètre Jean-Paul Duguay présente un plan de subdivision, pour les lots 22-4 à 22-16, incluant deux rues (parties de rues), pour et au nom de Les Jardins Baie-Jolie Inc.

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement, d'accepter, tel que présenté par M.l'Arpenteur-Géomètre Jean-P. Duguay, un plan de subdivision des lots 22-2 à 22-16, Jolie inc propriété de Jardins Baie Jolie Inc.

Adopté.

Considérant que la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec, en date du 17 Juillet 1975, demande à la Municipalité de trouver un endroit où placer le poste de communication pour le service incendie,

IL EST PROPOSE par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, de placer une demande à la Direction de la Maison Dorémy de Pointe du Lac, afin de voir les possibilités d'installer le poste de communication à cet endroit, pour la protection d'incendie. Une rencontre devra avoir lieu avec le Directeur Général de c cette maison, soit M. Léo Lafrenière.

La Corporation du Village de Pointe du Lac fait parvenir, par résolution de son Conseil, la composition de son comité d'étude de fusion des deux Municipalités, soit: M.Jean-Jacques Légaré, M.Denis Houle et M. le Maire Philippe Dugré.

M.Elphège Chauvette demande si la Municipalité fera le déblagement de la neige, dans son chemin, cet hiver. Le Sec-tré. est autorisé à aviser M. Chauvette que la Municipalité n'est pas tenue d'entretenir les chemins privé.

Le Service de l'Hydrolique Agricole confirme que la rénovation du fossé seigneurial dans le Rang des Garceaux est à l'étude.

M. le Député Yvon Picotte avise qu'un octroi de \$500.00 sera offert à la Municipalité, pour fins de Loisirs.

Le Ministre fait parvenir un chèque de \$1,026.00, tenant taxe fonc. Co Gazlieu de compensation de taxe foncière pour les Co. de Gaz.

> Le bureau d'avocats Bastien & Ass., représentant Mme Léveil+ lée, demande si la Municipalité ne pourrait accepter une rue de moins de 36 pieds. Le Sec-tré. est autorisé à faire part à ce bureau que la Municipalité ne peut vraiment pas se permettre d'accepter une telle chose, à cause des graves problêmes de circulation et d'entretien engendré par ce fait, et pour lesquels la Municipalité deviendrait responsable.

Asphalte entrée de rues

75/75

Considérant un octroi de \$7,000.00, du Ministère des Transports pour l'amélioration de rues,

Il est proposé par M. le conseiller Raymond La mothe, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, de demander des soumissions publiques pour le pavage en asphalte des entrées des rues suivantes:

Place Garceau, Rue Simard, Place Bellevue, Rue des Pins, Place Montour (2 rues), Rue des Erables, Rue Boucher et rue des Bouleaux

Le pavage devra avoir une largeur de 20 pieds, sur une longueur de 100 pieds par rue, avec une entrée représentant un rayon de 20 pieds par 10 pieds. L'épaisseur devra avoir 2 pouces fini.

Le pavage devra être fait, sur le fond de pierre existant, après le nivelage requis.

Les soumissions seront reçues au Bureau de la Municipalité, à 2712 rue du Fleuve, Pointe du Lac, à l'attention de M.Jean-Bte Pothier, Sec-tré., le ou avant le 11 Août 1975, à 8 heures p.m;, heure avancée de l'Est.

Des détails supplémentaires pourront être fournis aux soumissionnaires, au bureau de la Municipalité par M.Jean-Bte Pothier Sec-tré.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Adopté.

Achat auto-pompe 76/75

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement, de se porter acquéreur d'un camion auto-pompe, capacité 840 g.i.pm., provenant de la Co Pierre Thibault (1972) Ltée, au montant de \$54,363.00, tel que décrit dans la soumission de cette compagnie, en date du 12 Mai 1975. Le tout suivant les exigences et recommandations de la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec. La livraison dudit camion ne devra s'effectuer que sur demande de la Municipalité, soit lorsque les travaux de construction du poste incendie seront terminés.

Adopté.

77/75
Achat camion citerne

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, de se porter acquéreur d'un camion citerne 1,500 gallons, provenant de la Co Camions à Incendie Pierreville Ltée, au montant de \$53,760.00, tel que décrit dans la soumission de cette compagnüe, en date du 12 Mai 1975. Le tout suivant les exigences et recommandations de la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec. La livraison dudit camion ne devra s'effectuer que sur demande de la Municipalité, soit lorsque les travaux de construction du poste incendie seront terminés

Emprunt tempora.



Considérant que la Commission Municipale et le Ministère des Affaires Municipales du Québec approuvent le règlement no 86, règlement d'emprunt de 150 mille dollars pour fins de services d'incendie en date du 23 Juillet 1975,

Considérant qu'avant de procéder à la vent d'émissions d'obligations, nous sommes dans l'obligation de procéder avec un emprunt temporaire,

78/75

PAR CONSEQUENT, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, de placer une demande à l'Union Régionale des Caisses Popualires Desjardins de Trois-Rivières, pour obtenir un emprunt temporaire par billet, pour un montant n'exédant pas 135 mille dollars, payable selon les besoins de la Municipalité, et ce, pour une durée n'exédant pas 12 mois.

Que M. le Maire Clément Beaudry et le Secrétaire/trésorier Jean-Bte Pothier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cette fin.

Que le remboursement de cet emprunt, soit en capital et intérêts, soit fait lors de la vente des obligations prévues au règlement no 86.

Adopté.

Emprunt tempor. Village

ATTENDU que la Corporation du Village de Pointe du Lac doit se procurer, par emprunt temporaire, les argents nécessaire au règlement no 110,

79/75

IL EST PROPOSE par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres du Conseil, que la Municipalité du Village de Pointe présente une demande à l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins à Trois-Rivières, pour obtenir un emprunt temporaire, pour un montant n'exédant pas 90 mille dollars, aux fins de leur règlement no 110, protection contre l'incendie.

Que ce montant soit payable selon les besoins de la Municipalité, suivants les critères et pourcentage établis dans le règlement no 110, Entente pour la Mise en Commun du Service Incendie. Adopté.

80/75

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement, d'autoriser le Sec-tré. à expédier un compte de taxe foncière, pour la partie de l'année restante, aux propriétaires apparaissant dans la mise à jour de Juillet 1975.

fossés St-J-Bte

Le Sec-tré. devra reviser avec la Voirie afin de voir les possibilités de recreuser les fossés de l'Ave. St-Jean-Bte.

Permis Construc

M. Raymond Lamothe place une demande afin d'obtenir un per-Raymond Lamothe mis de construction pour un garage sur le Chemin Ste-Marguerite, Le Sec-tré. est autorisé à lui accordé un permis de construction.

Considérant le congrès des Maires en Octobre, et celui des

81/75

Sec-tré. en Août 1975,

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu, d'accorder à chacun, \$500.00 pour frais de dépenses de congrès.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Deander

Assemblée régul 11 Août 1975

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse tenue au bureau de la Municipalité, le 11 Août 1975, et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Jules Levasseur, Hervé Gauthier, Conrad Carbonneau, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. Jean-Bte Pothier et l'Ass-sec Martial Beaudry sont tous deux présents. M. le Conseiller Arthur Robitaille est absent.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. demande si les Membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la assemblée tenue le 28 Juillet 1975.

82/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 Juillet 1975. Signée et initialée par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

Avis motion limite vitesse

83/75

Considérant que nombreux propriétaires se plaignent que la circulation est trop rapide dans les rues de la Municipalité,

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, de déposer un avis de motion, afin d'adopter un règlement fixant à 20 mille à l'heure, la vitesse maximum pour circuler dans toutes les rues et avenues qui sont municipalisées.

Simon Dubé

M. Simon Dubé, rue Julien Proulx, désire construire cette rue Julien Proulx rue, à raison de deux maisons à la fois. Par conséquent, il désire que le réseau d'aqueduc desserve cette rue. Après discussion, les Membres du Conseil concluent que M. Dubé devra débourser \$4.00 du pieds linéaire, en plus d'obtenir la signature d'au moins 3 preneurs d'eau, avant que lesdits travaux puissent s'accomplir.

Terrain Marcel Girard

M. Marcel Girard demande un permis de construction pour un entrepôt. Considérant que son terrain ne borne pas à une rue municipalisée, il est impossible de lui accorder un permis, tant et aussi longtemps que son terrain ne bornera pas à une rue municipalisée.

Soumissions Asphalte

Considérant que deux soumissions ont été reçues, pour la pose d'asphalte dans les rues mentionnées, dans la ésolution du 28 Juillet 1975, soit:

- 1- Pavage Veilleux, au prix de \$7,080.00
- 2- Houle Asphalte, au prix de \$6,300.00

84/75

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement, d'accepter la soumission de Houle Asphalte, au coût de \$6,300.00, pour la pose d'asphalte, dans les rues, et aux conditions mentionnées dans la résolution du 28Juillet 7975. Adoptée.

Offre terre bois Juneau

Considérant que M. Philippe Juneau est présent dans l'assisce. les Membres du Conseil lui offre la somme de \$15.000.00, pour une terre à bois, lot P-191 et P-192, d'une superficie de 59.84 arpents, afin de protéger contre la pollution les sources d'eau de la Municipalité. M. Philippe Juneau préfère étudier quelques temps cet offre.

85/75

lot P-189

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, réso-Avis de motion lu unanimement de déposer un avis de motion, afin d'apporter un amendement au règlement no 83, pour permettre la construction sur le lot P-189, côté Nord du Chemin Ste-Marguerite, mais à condition que M. Philippe Juneau produise un plan de fosse sceptique, approuvée par le Ministère de l'Environnement du Québec, et ne comportant aucun risque de pollution des sources d'eau de l'aqueduc municipale. Adopté.

Plan poste incen die

Les Architecte Bigué & Lord présentent le plan du poste incendie de Pointe du Lac.

86/75

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accepter, tel queprésenté par les Architectes Bigué et & Lord, le plan du poste incendie de Pointe du Lac.

Que ledit plan soit présenté sans délai à la Direction Générale de la Présention des Incendies du Québec, pour approbation. Adopté.

Prolong. aquedu¢ taux

Considérant que la Municipalité doit effectuer de nombreux prolongement d'aqueduc dans de nouvelles rues,

87/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau. résolu unanimement, que pour tout nouveau prolongement d'aqueduc. le promoteur de terrains dudit prolongement devra défrayer \$4.00 du pieds linéaire, en plus de fournir les signatures de deux preneurs d'eau par 100 pieds linéaire. Le tout est sujet à changement, selon la décision du Conseil. Adopté.

informations subvention incendie au Conseil du Trésor

Le Sec-tré. est autorisé à communiquer avec le Sous-Ministre M. Brund Beaulieu, afin de prendre les informations au sujet de l'acceptation, Du Conseil du Trésor, du paiement de la subvention promise pour la construction du poste incendie et l'achat d'un camion et d'appareils de communication.

Circulaire pour service de vidange

Le Sec-tré. est autorisé à faire imprimer et distribué un circulaire, avisant la population que le préposé au service de vidange ne ramassera désormais que les ordures ménagers.

Vidange station

Le Sec-tré. est autorisé à communiquer avec M. Gilles Gauthier, afin de prendre arrangement avec lui, considérant que celuici aurait probablement déversé des vidanges à la station de pompage. Mme Oscar Léveil Mme Oscar Léveillée avise la Municipalité, qu'elle du Marie de Municipalité, qu'elle du Marie de Municipalité, qu'elle de lé \$90.00 est disposée à accorder le droit de passage pour l'aqueduc au domaine Levéco, à condition que la Municipa lité lui verse annuellement la somme de \$90.00. Les Membres du Conseil sont tous unanimes à refuse de payer ladite somme, afin de créer aucun préjudice envers les contribuables de la Municipalité. Accusé-réception La Co, Camions à Incendie Pierreville Ltée accuse réception de la résolution d'achat d'un camion citerne de 1,500 G.I. camion citerne Rapports du mois Le Sec-tré. donne lecture des divers rapports du mois, soit celui des permis de construction, celui de l'aqueduc, celui du service incendie et celui du recensement effectué par les étudiants Comptes COMPTES Au folio 612 Chèque no 213 | Mario Lesmerises; salaire 14-20 Juillet 75 75.00 75.00ル 75.00 N 75.00 N 230.28각 218 Albert Thériault; service vidange Juillet 75 650.50 218 Albert Ineriault, Service Vialing 219 Philippe Juneau; loyer Août 1975 220 Jean-Bte Pothier; salaire Juillet 75 221 Revenu du Québec; impôt Juillet 75 110.00~ 757.302 193.20号 152.64 75.00 75.00 75.00 225 Jean-Bte Pothier; frais de congrès Sec-tré et Maire 1,000.00~ 226 |Bell Canada; téléphone bureau, 3 mois 109.41 227 Claude Arbour Inc.; papeterie 124.02 2 228 Mario Lesmerise; salaire 4- 9 Août 75
229 Marc Pothier: " " " " " " 75.00 75.00 48.77 229 Marc Pothier; """" """ 75.00 7230 Bell Canada; téléphone serv. incendie 48.77 48.77 63.74 232 Jean-Jac. Légaré; incendie Juillet 75 75.00~ 233 Marcel Crête; 234 Maurice Gauthier; tt 11 11 11 25.00~ 11 11 Ħ Ħ · 50.00~ 235 Jean-Paul Boisvert; " " " " 125.00 2 Jean-Bte Pothier; voyage incendie(121), salle
(10), inspecteur (100)

237 Martial Beaudry; frais voyage évaluation

238 Martial Beaudry; salaire 3-16 Août 75

239 Georges Gariépy; arpentage rue Cantin 231.001 83.004 230.28~ 1,235.00~ 240 | DeCotret, & Ass.: vérification comptable 1,150.00 N 7,244.14 total: Au folio 1719 Chèque no 65 Trois-Rivières Location; scie 19.444 66 Louis Dugré; Travaux Juillet 75 261.50/ 67 Jean-Bte Pothier; frais voyage inspect. 200.00% 68 Saillant Inc.; matériaux 706.56~ 69 Commission Accidents Travail Qué.; cotisation 376.25~ total: 1,563.75 88/75 Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté. La présente assemblée est levée. Beauchysec-tré. Jan Sto M Maire Comant

Assemblée 25/08/75

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Session régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 25 Août 1975 au bureau de la Municipalité, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers; Arthur Robitaille, Jules Levasseur, Hervé Gauthier, Conrad Carbonneau, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec. sont tous deux présents. Messieurs les Conseillers Robert Parenteau et Raymond Lamothe sont absents.

Après la récitation de la prière, le Sec-trés. demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal dela dernière assemblée tenue le 11 Août 1975,

89/75

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accepter tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 11 Août 1975, signée et initialée par M.le Maire et le Sec-tré. Adopté.

Aqueduc Levéco

Deux résidents du domaine Levéco demandent des renseignements au sujet du projet de desservir le domaine avec l'aqueduc municipale. Mtre Bastien, procureur des résidents du domaine, avise la Municipalité qu'elle devrait faire signer un droit de passage à Mme Léveillé. Le Sec-tré. est autorisé à aviser Mme Léveillée que la Municipalité est disposée à faire signer un droit de passage, mais tel que convenu lors d'une rencontre avec M.Jean Foldès, le 31 Juillet 1975.

Plan Garceau lot 19-1

M. Philippe Garceau présente un plan de rue sur le lot 19-1, lequel plan fut préparé par Roger Gélinas, Arp-géo.

90/75

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accepter uniplan de rue, sur le lot P-19, tel que présenté et rédigé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre.

Adopté.

Auto-pompe

La Co. Pierre Thibault Ltée avise que le camion auto-pompe sera bientôt disponible. Le Sec-tré. devra aviser et teniæ la dite firme au courant des développements du poste incendie, la Municipalité ne pouvant prendre possession dudit camion avant l'achèvement des travaux de construction du poste incendie.

Demande soumis sion posteincend

Considérant que la Direction Générale de la Prévention des l'Incendies du Québec a acceptée, en principe, les plans qui lui ont été soumis pour la construction d'un poste d'incendie, les Membres du Conseil sont disposés à procéder à un appel d'offre pour cette construction.

91/75

En conséquence, il est proposé par M.le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, de donner un avis public, tel que

APPEL D'OFFRES

SUJET:

Construction d'un poste d'incendie mines de

Pointe du Lac

Co. St-Maurice, Qué.

ARCHITECTES: Bigué & Lord, architectes,

1413 boul. des Forges, Trois-Rivières, Qué.

G8Z 1T7

Ingénieur en Charpente:

Pluritec Ltée Consultants, 2255 boul. des Récollets Trois-Rivières, P.Q.

INGENIEURS EN MECANIQUE ET ELECTRICITE:

Pluritec Ltée Consultants, 2255 boul. des Récollets, Trois-Rivières, Qué.

OBTENTION DES DOCUMENTS DE SOUMISSIONS:

Les documents de soumissions sont disponibles à compter du 29 Moûte1975; au Bureau de l'Association de la Construction de la Mauricie Inc., 400, rue Williams, Trois-Rivières, Qué. et peuvent être obtenus moyennant dépôt d'un chèque visé de \$25.00 fait à l'ordre des Architectes Bigué & Lord. Le dépôt sera remboursé aux soumissionnaires sur remise de tous les documents en parfait état au plus tard 15 jours après l'entrée des soumissions.

SOUMISSIONS:

Les soumissions seront faites en trois (3) exemplaires sur les formules de soumission préparées par l'architecte;

Elles seront présentées dans une enveloppe cache tée et scellée portant le nom du projet de construction et le nom du soumissionnaire;

Elles seront adressées comme suit:

Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse a/s Jean-Bte Pothier, Sec-tré. 2712 rue du Fleuve, Pointe du Lac, Co. St-Maurice, Qué.

- Elles devront être accompagnée d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé d'une valeur de \$10,000.00 fait au nom de la Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse.
- Elles seront valides pour une période de 60 jours à partir du jour de l'entrée des soumissions;
- Elles seront reçues jusqu'à 16.00 heures, heure en vigueur localement, le 15 Septembre pour être être ouverte publiquement à l'Hotel de Ville le même jour à 20.00 heures.
- Le cautionnement de soumission ou le chèque visé doivent être accompagnés d'une lettre d'intention d'une compagnie acceptant de fournir les garanties d'exécution et de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux, chacun égal à 50% du montant du contrat;
- L'entrepreneur général soumissionnaire à la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix de la spécialité. Les garanties de soumission de ces sous-traitants seront de 10% de la valeur de leur soumission et sera valable pour 75 jours.





SOUS & TRAITANTS

- Plomberie ventilation
- électricité
- maçonnerie
- Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la Province de traccione de Québec;

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

> Jean-Bte Pothier secrétaire-trésorier

Entretien hiver voirie Che.Ste-Marguerite

92/75

Considérant que le Ministère des Transports et Communications du Québec avise la Municipalité que celui-ci n'effectuera plus l'entretien de chemin d'hiver sur le Chemin Ste-Marguerite, pour une longueur de 2.19 milles,

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement des Membres du Conseil, de demander au Ministère des Transports et Communications du Québec, de bien vouloir accorder à notre Municipalité, la subvention de \$490.00 du mille, pour la par tie de 2.19 milles du Chemin Ste-Marguerite qui sera désormais déneigée aux frais de la Municipalité. Adopté.

Moteur essence puit # 1

La Co. Pluritec soumet un rapport du moteur à essence du puit # 1, d'autres renseignements doivent suivre.

Aqueduc Rg-St-Charles

Le Ministère des Affaires Municipales, M. Victor Goldbloom, accuse réception de la nouvelle demande de subvention pour le projet d'aqueduc dans le Rang St-Charles.

Amendement Règlement #83

AMENDEMENT AU RÉGLEMENT NO 83

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Considérant qu'un règlement no 83, relativement à la protection de l'environnement des sources d'eau de l'aqueduc municipale de Pointe du Lac, a été adopté le 9 Décembre 1974,

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné à une séance antérieure dudit Conseil, tenue le 11 Août 1975,

Considérant que M. Philippe Juneau désire obtenir l'approbation d'un plan de lotissement, sur le lot P-189, situé Côté Nord du Chemin Ste-Marguerite allant vers la Rivière aux Sables,

A ces causes, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent amèndement au règlement no 83, sur la proposition de M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, à savoir, ainsi qu'il suit:

93/75

Amendement Règlement no 83 suite

1- Amender le règlement no 83, concernant une partie vi de de la concernant une partie du lot 189, située côté Nord du Chemin Ste-Marguerite. tel que désignée ci-bas:

Etant de figure irrégulière, borné au nord-oest par les lots 220 et 221, borné au nord-est par la partie du lot 190, ci-après décrite comme étant la propriété de M.Claude Tousignant, au Sud par le Chemin Ste-Marguerite, à distraire la partie de 150 pieds longeant le Chemin Ste-Marguerite, ladite parcelle n'étant pas incluse au règlement no 83.

- 2- M. Philippe Juneau doit remplir les exigences demander par les membres du Conseil, soit: produire un plan de fosse sceptique approuvée par le Ministère de l'Environnement du Québec, et ne comportant aucun risque de pollution des sources d'eau de l'aqueduc municipale.
- 3- M. Philippe Juneau pourra par la suite convertir cette partie du lot 189, désignée ci-haut, en secteur résidentiel.

Le présent amendement au règlement no 83 sera exécutoire. suivant la procédure normale, et entrera en vigueur le jour de sa publication, suivant la loi. Maire Christ de Publication Sec-tré. Manste Prhies

Certificat de Publication

Je soussigné, résidant à la Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis de l'amendement au règlement no 83, à deux endroits différents, tel que décrété par le Conseil. En quoi de foi je donne ce présent certificat ce 26 Août 75 Sec-trekan Ste Vortun

Accord 75% Serv.incendie

En date du 29 Juillet 1975, le Conseil du Trésor accorde son Conseil Trésor assentiment à la demande de Subvention de 75% d'un montant approximatif de \$121,000.00 pour la construction d'un poste incendie, l'achat d'un camion et d'appareils de communication.

Achat terre Juneau

Considérant qu'il est du devoir des Membres du Conseil de protéger contre la pollution les sources d'eau de l'aqueduc Municipales

94/75

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, de se porter acquéreur d'une terre, lot P-192, P-191 et P-17, propriété de M'Philippe Juneau, d'une grandeur approximative de 60 arpents carrés, aux conditions suivantes:

- 1- Le prix est de \$16,000.00, payé comptant à M. Philippe Juneau
- 2- La Municipalité, si le terrain ne sert plus à celle-ci, accorde à M. Philippe Juneau, de son vivant, pour les 15 prochaines années, le privilège de rachat au même prix que la présente transaction, soit \$16,000.00



3- Le Notaire Gilles G. Garceau est autorisé à préparer les documents à cette fin, et M. le Maire Clément Beaudry est autorisé à signer les documents ainsi préparés.

4- Une lisière de 200 pieds de largeur, lot P-192, P-191 et P-17, longeant le Chemin Ste-Marguerite, demeure la propriété de M. Philippe Philippe Juneau, à condition que celui-ci ou propriétaire éventuel n'installe aucun tuyau de drainage de fosse sceptique ou tout autre installation ou immeuble comportant un risque de pollution, à plus de 100 pieds du Chemin Ste-Marguerite.

5- La Municipalité accepte le bornage actuel, aucun autre certificat ne sera requis. De plus, la Municipalité s'engage à faire une clôture sur demande du présent vendeur.

Adopté.

Bornage rue Cantin 349-1

95/75

Considérant que M.Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre, présente son rapport du bornage de la rue Cantin, lot 349-1,

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement, d'accepter le rapport de M. Georges Gariépy, arpenteur Géomètre, dans la cause de bornage de la rue Cantin, lot 349-1, lequel rapport démontre que le tracé existant de la rue Cantin n'est pas celui qui doit apparaitre. Adopté.

Changements plans rue Cantin

Le Sec-tré. devra aviser M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, d'apporter les corrections qui s'imposent auprès des Ministère concernés, suite au jugement rendu dans le bornage de la rue Cantin lot 349-1.

Achat Grand-livee

Le Sec-tré. est autorisé à acheter un grand livre, afin d'améliorer la tenue de livre et d'appliquer le nouveau système de comptabilité uniformisée.

96/75 Avis de motion bureaux de votations

97/75 Avis de motion terme 4 ans Conseil

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement, que considérant l'étendue de la Municipalité et le nombre d'électeurs, la Municipalité adopte un rêglement afin de tenir plus d'un bureau de votation, dans la Municipalité.

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement, de déposer un avis de motion, en vue d'établir un règlement fixant à 4 ans, la durée du terme des Membres du Conseil Municipal.

Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Gement Beaudy Sec-tré. Jean Ste Pothus

Assemblée

8/9/1975

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Session régulière des Membres du conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe du Lac, Paroisse, tenue le 8 Septembre 1975, au bureau de la Municipalité, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers; Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de Monsieur le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. Jean-Bte Pothier est aussi présent.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. demande si les Membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 25 Août 1975, et distribué à chacun des membres du Conseil.

98/75

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé, les minutes de la dernière assemblée tenue le 25 Août 1975. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré.. Adopté.

Plainte garage R.Lamothe

Deux ou trois propriétaires de Place Montour se plaignent du nouveau commerce en voie de construction à cet endroit. M. le Maire souligne que ce secteur est dans la zone commerciale.

Rue Leclerc

M. Bonaventure Laplante se plaint du fait que la rue Leclerc Poteau dans rueh'est utilisée à sa pleine largeur, soit 40 pieds, à cause de deux poteaux de l'Hydro-Québec qui sont dans la rue. Le sec-tré. est autorisé à prendre les dispositions nécessaires, communiquer avec Hydro-Québec afin de savoir si ont peut les déplacer.

fosse sceptique

Le Sec-tré. devra aviser le Ministère de la Santé qu'il y place Montour à des fosses sceptiques qui se déversent dans les fossés de Place Montour.

rue Boucher; M. Paquin

M. Claude Paquin, de la rue Boucher, demande s'il y a de houveaux développement au sujet des travaux d'égouttement de cette rue. M. le Arpenteur-géomètre, Roger Gélinas doit soumettre son rapport avant qu'une décision soit prise.

Domaine Levéco

Considérant les nombreuses demandes des contribuables du domaine Levéco, afin d'obtenir le service de l'aqueduc municipale,

Considérant qu'en date du 4 Septembre 1975, Mtre Robert Legris, procureur de Mme Oscar Léveillée, avise de faire préparer un acte de droit de passage,

99/75

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, à savoir:



- 1- Le Notaire Gilles G. Garceau est autorisé à préparer pour et au nom de la Municipalité, un acte de servitude, pour la distribution du réseau d'aqueduc dans le chemin du domaine Levéco, lot P-181 et P-183, propriété de M.Oscar Léveillé
- 2- La dite servitude acquise par la Municipalité, n'engage en rien la Municipalité de Pointe du Lac, dans le futur, à aucun autre service, sauf le service d'aqueduc. De plus, la Municipalité se réserve le droit, en tous temps, de faire les réparations au réseau d'aqueduc.
- 3- M. le Maire Clément Beaudry, est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe du Lac, les documents ainsi préparés

4- Le Secrétaire-trésorier de cette Municipalité, est autorisé à retenir les services de la Co, Pluritec, Ingénieurs Consultants, afin que ceux-ci dressent un plan du réseau à effectuer, afin de le présenter le plus rapidement possible, au Ministère de l'Environnement du Québec, pour approbation dudit plan ainsi que d'un estimé sommaire. Adopté.

Plan rue lot P-197, P-198 et P-199

100/75

Considérant que M. l'arpenteur-géomètre, M. Serge Hamel, dépose un plan de subdivision des lots P-197, P-198 et P-199, propriété de la Succession de Mme Oscar Germain,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement, d'accepter, en principe, le plan tel que déposé par l'arpenteur-géomètre, M·Serge Hamel, lot P-197, P-198 et P-199, plan no 30972, propriété de la succession de Mme Oscar Germain, dont M. Paul Charbonneau détient présentement un option d'achat. Adopté.

Lettrage camion incendie

A la demande de la Co Pierre Thibault, les Membres du Conseil suggère l'inscription suivante sur les camions incendies, soit: Services des Incendies, les armoiries de Pointe du Lac et au bas, Municipalité de Pointe du Lac. De plus une rencontre aura lieu proe chainement avec la Compagnie pour concrétiser le tout.

Maison Dorémy

Considérant qu'en date du 2 Septembre 1975, la maison Dorémy de Pointe du Lac, accorde en principe son acceptation à l'établissement, à cet endroit, de l'installation du système de communication du service des Incendies de Pointe du Lac.

101/75

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement, que:

- 1- La Maison Dorémy de Pointe du Lac, ainsi que son personnel, lequel aura la tâche d'établir la communication avec le service incendie, soit par la présente dégagée de toute responsabilité autre que celle de répondre au téléphone d'incendie et de transmettre le message au service des Incendies de Pointe du Lac.
- 2- Le coût d'achat, d'installation et d'entretien soit entièrement défrayé par le service des Incendies de Pointe du Lac. Adopté.

Albert Thériault transport créance

e Considérant la demande de M. Albert Thériault pour un transportde créance relativement à son contrat de cueuillette de vidange avec notre Municipalité,

102/75

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levas seur, résolu unanimement, d'accepter la demande de M.Albert seur. Thériault relativement à un transport de créance pour son contrat de cueuillette de vidange, suivant acte passée en présence du Notaire Garceau, le 2 Septembre 1975, avec la Caisse Populaire de Pointe du Lac, représentée par son Gérant, M. Jean-Paul Boisvert. Dorénavant, la Municipalité de Pointe du Lac fera parvenir à la Caisse Populaire de Pointe du Lac, et au nom de celle-ci, les chèques de traite ments mensuels du contrat de cueuillette de vidange dont M. Thériault a un engagement envers la Municipalité.

Adopté.

Règlement no 87CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

REGLEMENT NO 87

Limite de Vitesse

Attendu qu'il existe plusieurs rues non pavées dans la Municipalité de Pointe du Lac, que la vitesse représente un danger et la poussière un désagrément pour les riverains,

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné à une séance antérieure dudit Conseil, tenue le 11 Août 1975

103/75

Par conséquent, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, des membres du Conseil, et il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Pointe du Lac, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir:

1- Les limites de vitesses sont celles mentionnées à l'article 50 du Code de la Route,

Nonobstant ces dispositions cepandant, il est défendu à toute personne de conduire un véhicule dans les rues de la Munivipalité à une vitesse dépassant les limites maximum de 20 milles à l'heure.

- 2- Toute contravention au présent règlement rend le délinquant passible d'une amende, avec ou sans frais, et à défaut du paiement immédiat de ladite amende, avec ou sans les frais,, selon le cas, d'un emprisonnement, sans préjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui, mais ladite amende ne doit pas être de plus de 100 dollars, avec ou sans les frais, et l'emprisonnement ne doit pas être de plus de deux mois. Ledit emprisonnement devant cesser sur paiement de ladite amende ou de ladite amende et des frais, selon le cas. Si L8infraction contimue, elle constitue, jour par jour, une offense séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut-être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.
- 3- Le présent règlement entrera en vigueur et en force le jour de sa publication, conformément à la loi.

Maire Clement Boardry Sec-tré.

Jun Ba Repero



Je soussigné, Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe du te du Lac Paroisse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publi é le règlement no 87 à deux endroits différents décrété par le Conseil.

En quoi de foi je donne ce présent certificat ce 10ème jour de Septembre 1975.

Sec-tré. Jan Ble Sothier

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

REGLEMENT NO 88

Fixant à quatre (4) ans la durée du terme du Maire et des Echevins

Attendu que le terme d'office du Maire et des Conseillers de de la Municipalité de la Paroisse de Pointe du Lac est actuellement de deux (2) ans,

Attendu que ce Conseil est d'opinion qu'il serait à l'avanta ge de l'administration que ce terme soit prolongé à 4 ans, afin de faciliter l'adoption d'un politique municipale à plus longue portée,

Attendu que la mise en vigueur d'un terme de 4 ans contribuerait aussi à réduire les dépenses électorales de la Municipalité,

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la ésance du Conseil, tenue le 25 Août 1975,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, et à cescaus ses, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Pointe du Lac, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir:

- 1- A compter de la prochaine élection, laquelle aura lieu le premier dimanche de Novembre 1975, le terme des personnes élues sera de quatre ans.
- 2- La durée du terme des personnes élues l'année suivant sera de
- 3- Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura été approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, publié en la manière ordinaire prescrite par la loi. Adopté.

Maire Clement Beaudy Sec-tré.

Certificat de publication

Je soussigné, Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le règlement no 88 à deux endroits différents, décrétés par le Conseil.

En quoi de foi je donne ce présent certificat, ce 10ème jour Sec-tré. Yan Bto Porties de Septembre 1975.

104/75

Aqueduc rue Julien Proulx 105/75 106/75 transfert fond 1719-A---1719 Aqueduc Rg St Charles Asphalte rues

Considérant la demande de M. Simon Dubé, pour obte, nir l'aqueduc dans la rue Julien Proulx,

Considérant que M. Dubé adéfrayé à la Municipa lité, le coût de \$4.00 le pieds linéaire, pour la conduite d'aqueduc.

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement, d'autoriser le Sec-tré. à prendre les dispositions nécessaires pour effectuer ces travaux, de même que l'achat de matériel Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, rédolu unanimement, de procéder à un transfert de fond, de \$25,000.00, du folio 1719-A au folio 1719, pour subvenir aux besoins (déboursés) du secteur aqueduc. Adopté.

Considérant une demande de subvention placée au Ministère des Affaires Municipales, pour la construction d'un prolongement d'aqueduc dans le Rang St-Charles. Ledit Ministère voulant savoir si la Municipalité désirerait faire ces travaux en régie, après étude du coût de l'estimé des Ingénieurs Pluritec, les Membres du Conseil croient qu'il serait possible de faire lesdits travaux en régie, pour un coût estimatif de 20 à 22 mille dollars.

approbation

Considérant que le contracteur, Houle Asphalte a terminé les travaux d'asphaltage des neuf rues à faire,

107/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement d'accepter les travaux d'asphaltage, des neuf rues, tel qu'effectué par Houle Asphalte. Adopté.

travaux rues

Le Sec-tré. est autorisé à retenir les services de machineries nécessaire pour terminer certains travaux dans la Place Garceau de même qu'épandre de la pierre dans les autres rues.

Rapports mensuels

Le Sec-tré. donne lecture des rapports mensuels, soit: Aqueduc, incendie et permis de construction.

Municipalisation rues: Leclerc et Laro che

Considérant que dans la Municipalité, il demeure quelques chemins qui ne sont pas municipalisés,

108/75

Considérant que ces chemins existe depuis nombre d'années, et hu'ils ont au moins une largeur de quarante (40) pieds ou plus,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement, que la Municipalité se porte acquéreur des rues ci-bas mentionnés et aux conditions suivantes, soit:

- 1- 6rues, appartenant à M. Roger Laroche, lot P-290 à P-289, dont les plans ont été déposés par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, et acceptés par le Ministère des Terres et Forêts
- 2- Rue Leclerc, lot P-454, dont le plan fut déposé par l'arpenteur-géomètre Michaud, et accepté par le Ministère des Terres et Fore rets.



3- M. le Notaire Gilles G. Garceau est autorisé à préparer les documents à cette fins.

4- M. le Maire Clément Beaudry, est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents ainsi préparés.

Adopté.

Village remercie

La Corporation du Village de Pointe du Lac remercie par résolution de son conseil, notre Municipalité de lui avoir fourni de l'eau.

DGPI acc-récept. soumissions

La Direction Générale de la Prévention des Incendies accuse réception des (1) soumissions du poste incendie. (1) de de de de la Prévention des Incendies accuse

Girard accepte procéder demande soumissions M. Maurice Girard, du Ministère de la Prévention des Incendies, en date du 26 Août 1975, avise que la Municipalité peut procéder à une demande de soumissions pour la construction du poste incendie, mais à condition que les prix prévus dans l'estimation soient maintenus.

Comptes

Au folio 612

273 Jean-Pierre Benoit; """"5.	00250326075\$5555553 07000000000000000000000000000000
270 Raymond Benoit; " " " " 5. 271 Luc Dugré; " " " " 5. 272 Michel Lesmerises " " " " 5. 273 Jean-Pierre Benoit; " " " 5.	
272 Michel Lesmerises " " " " 5.	00 6
272 Michel Lesmerises " " " " 5.	004
	00%
	00~
274 Garage Pépin; entretien camion incendie Aout 48.	177
275 Légaré et Frères; divers 276 Houle Asphalte inc.; pavage de 9 rues 6,375.	00%
277 Bigué et Lord; Architectes 2,942.	<u>77</u> v

Compte au folio 1719

28,129.95 chèque no 70 Banque Provinciale Yamachiche; Obligat 3,238.22⁾ Canron; matériel Philippe Juneau; achat de terre 16,000.00 Michel Thiffeault; travail aqueduc 72.502 Jean-Paul Morin; 46.50 32 J.U.Houle; matériel Louis Dugré; travail pépine Jean-Bte Pothier; frais voyage surveilla 200.007 Maurice Doyon; réparation station pompe 9.00°

3 9 9

109/75

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu à l'unanimité, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté.

110/75

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, d'a/journer la présente assemblée au 15 Septembre 1975, à la même heure et au même endroit qu'à l'accoutumée. Adopté.

La présente assemblée est ajournée.

Maire

CANADA

Clement Beaudy Sec-tre

Séance 15 sep 75

PROVINCE DE **Q**UEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance apournée de la séance régulière du 8 sep;75, tenue au bureau de la Municipalité deP te du Lac le 15 de septembre 75, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Robert Parenteau, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M, le Maire Clément Baaudry formant quorum. Le sec; tres; est présent.

M, le conseiller Raymond Lamothe est absent.

Après la récitation de la prière M, le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbale de la dernière assemblée tenue le 8 sep 75 et distribué à chacun des membres du conseil.

111/75

Sur proposition de M, le conseiller Robert Parenteau et résolu à l'unanimité d'accepter tel que rédigé les minutes de la dernifie assemblée tenue le 8 sep;75, signé et initialé par M, le Maire e t le sec; tres; adoptée.

Poste incendie

Ouverture des so<u>missions poste incendie</u>
Babin Construction Inc; montant globale de 198,209.-C,A,Laferrière Inc. 201,000.--

M, Bigué architec est présent et suggère aux membres du conseil, afin de justifier davantage, de faire sortir les prix ventilé des entrepeneurs ci-haut et de présenter à la direction Générale de la prévention des incendies du Québec le rapport des présentes soumissions.

Visiteurs

M,Guy Janvier, propriétaire d'un camion désire obtenir du transport de la Municipalité, M, le Maire souligne à ce dernier de dé-

poser des prix pour la prochaine année et considération sera prise, M, Philippe Juneau, suite à l'achat du commerce de M, Tousignant désire agrandir son dévellopement domiciliaire lot P, 190-P, 191 les membres du conseil se fixe une rencontre des lieux dimanche le 21 sep;75;

M, W, A, Lainesse demande un permis de maison mobile, considérant que son terrain n'a pas accès â un che; publique, c'est un refus, le s*jc_

Correspondance

Station pompagf
Paquette
Roger Laroche

Rue Leclerc

Assemblée du 22 Septembre 75 112/75

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé, les minurentes de l'assemblée ajournée, tenue le 15 Septembre 75. Signée et initialée par M. le Maire et le Sec-tré.

Roulotte O.Désilets

M. Onil Désilets, lot P-132, demande un permis de construction pour installer une deuxième roulotte sur ledit lot.

Pour obtenir un permis, M.Désilet devra céder un terrain par contrat et ledit terrain devra être adjacant à un chemin publique.

Déneigement cheminsprivés

M. Félix Longval, de même que quelques résidants du domaine Levéco, demandent si la Municipalité fera effectuer le déneigement cet hiver, comme par les années passées. Le Sec-tré. devra prendre informations afin de savoir s'il est possible d'imposer à ces secteurs une taxe spéciale ou une compensation pour l'entretien de chemins d'hiver.

Rodrigue Beaudry déneigement che mins privés

M. Rodrigue Beaudry, lequel effectuait, l'hiver dernier, le déneigement des chemins du domaine levéco, celui du chemin de Mme Longval et celui du chemin de M. Noel, demande une augmentation de 10% sur le tarif de l'an passé, plus \$275.00 pour un prolongement de chemin.

M. Lemaisse Roulotte M. Lenaisse, lequel avait installer une roulotte sur un terrain non adjacent à une rue publique, demande un nouveau délai pour se procurer un terrain conforme aux règlements municipaux. Ledit terrain devra avoir une superficie minimum de 6,000 pieds carrés.

Claude Paquin fossé rue Boucher

er M. Claude Paquin, rue Boucher, demande s'il y a du nouveau concernant le rapport de l'arpenteur Gélinas relativement au fossé dans la dite rue. Ledit rapport n'est pas arrivé.

A.F.E.A.S.

Mme Jacqueline Gélinas, au nom de l'A.F.E.A.S. de Pointe du Lac, demande la permission d'utiliser la salle du Conseil, à chaque Mardi soir, pour tenir des réunions. Les Membres du Conseil sont consentant, mais à condition que la priorité d'utilisation demeure au Conseil Municipal.

Louis Dugré augmentation tarif

Considérant que le contrat de M. Louis Dugré, avec la Municipalité, pour l'exécution de travaux de pépine est terminé depuis Juillet 1975,

Considérant que celui-ci demande une hausse de son taux ho-raire,

113/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accorder à M. Louis Dugré, pour l'exécution de travaux avec pépine:

1- La somme de \$24.00 de l'heure pour tous travaux avec pépine, camion et outils, le temps de déplacement pour se rendre au lieu de travail, de même que pour le retour est exclus de la période de travail.



Messier; pierre rues

114/75

Soumissions Rapport Bigué

115/75

Rue Simon Dubé

- 2- La somme de \$13.00 par bouche d'incendie pour l'hiver 75-76 pour le déneigement de celles-ci.
- 3- La présente entente étant valide pour une durée d'un an, à compter de ce jour.

Adopté.

Considérant que M. Armand-Guy Messier a épandue de la pierre dans les rues de la Municipalité,

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'accepter le compte de M. Armand-Guy Messier pour l'achat, le transport et l'épandage de pierre dans les rues de la Municipalité, au coût de \$1,365.36 . Adopté.

Considérant que les Architectes Bigué & Lord soumettent la ventilation des coûts et leurs commentaires au sujet des soumissions reçues pour la construction du poste incendie,

Considérant le coût trop élevé de ces soumissions reçues, comparativement au montant prévu,

Après étude et discussions des commentaires des Architectes par les Membres du Conseil,

IL EST PROPOSE par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu à l'unanimité des Membres présents du Conseil,

- 1- De demander à la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec, la permission de bâtir en régie, ce poste incendie, afin de réduire le plus possible le coût de construction.
- 2- D'autoriser M. le Maire, Clément Beaudry, le Sec-tré., Jean-Bte Pothier, et les conseillers disponibles, à présenter cette demande à la Direction Générale de la Prévention des Incendies. Adopté.

Le Sec-tré. est autorisé à expédier à M. Simon Dubé, un compte au montant de \$\\^+0.00 pour couvrir un surplus de 10 pieds de longueur sur un prolongement d'aqueduc fait récemment.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy Sec-tré.

Assemblée Régul. 14/10/750

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Session régulière des Membres du Conseil de la sus dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue le 14 Octobre 1975, au buream de la Municipalité, à laquelle sont présents Messieur les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Hervé Gauthier, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Assistant-secrétaire sont tous deux présents. Messieurs les conseillers Arthur Robitaille, Jules Levasseur et Conrd Carbonneau.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les Membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la derhière assemblée, tenue le 22 Septembre 1975.

116/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 22 Septembre 1975. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

Aqueduc Levéco

M. Côté, du domaine Levéco, demande s'il y a de nouveaux développement au sujet de l'aqueduc au domaine. M. le Maire explique que la Municipalité n'attend qu'un plan de Mme Léveillée, pour signer une servitude et faire préparer un estimé des coûts.

Déneigement

Mme Leblanc renouvelle sa demande de prolongement d'entretien chemins privés de chemin d'hiver, au domaine Levéco. Considérant qu'elle est prête à débourser un montant de \$135.00 sur un déboursé supplémentaire de \$275.00,

117/75

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement:

- 1- D'accepter le montant de \$135.00 de Mme Leblanc pour aider à défrayer le déboursé supplémentaire de \$275.00, pour le déneigement du chemin jusqu'à la résidence de celle-ci.
- 2- D'accorder a M. Rodrigue Beaudry, un montant de \$1,650.00 pour le déneigement des chemins privés suivant:
 - Les chemins du Domaine Levéco, incluant le prolongement de Mme Leblanc.
 - Le chemin de Ame Longval
 - Le " " de M. Lyonnais
 - Le " de M. Claude Noel
 - " de la côte Ste-Julie - Le "

Adopté.

Aqueduc St-Joseph



Messieurs Houle, Ferron et Descoteaux demandent s'il y a de nouveaux développement au sujet du service d'aqueduc dans le Rang St Joseph. Le Sec-tré. donne lecture de la correspondance échangée avec M. le Député Yvon Picotte et avec le Ministère de l'Environnement. Le Sec-tré, devra s'informer de la prochaine visite à la Pointe du Lac de M. Picotte, ainsi qu'auprès des Ingénieurs, du coût de réalisation d'un tel projet.

Onil Désilets tion pour roulotte

M. Onil Désilets, renouvelle sademande de permis de construc-Permis construc tion pour installer une maison-mobile sur un terrain qu'il vendrait à son garçon. Après étude des réglements de construction, les Conseil lers ne voient aucun empêchement. Un permis de construction pourra donc être accordé à M. Michel Désilets, sur présentation de son contrat d'achat.

Rapport Gélinas Boucher et fossé sous Rte 138

M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet son rapport égouttement rue relativement à : 1- égouttement de la rue Boucher sur le terrain de M. Claude Paquin.

> 2- égouttement du fossé passant sous la route 138 (no 2), à proximité du restaurant "Le Paysan#"

Considérant que dans les deux cas, il n'y a qu'une très faible différence de niveau, l'arpenteur souligne qu'il est préférable de ne rien toucher, afin d'éviter tout autre trouble.

Le Sec-tré. devra faire parvenir à M. Paquin une copie du rapport de l'arpenteur.

Nettoyage Fossé Marcellin Fournier 117/75

Suite à la demande de la Voirire Provinciale du Québec Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement, de demander à M. Marcellin Fournier, de bien vouloir nettoyer les tuyaux qui sont dans le fossé près de sa résidence, afin de permettre un meilleur égouttement de l'eau, principalement à la fonte des neige au printemps. Adopté.

Maison Dorémy

La Maison Dorémy de Pointe du Lac, en date du 1er Octobre 1975, accorde son entière collaboration, pour l'installation, à cet endroit, du système de communication du service incendie de Pointe du Lac.

Elémond fossé

M. Jean Elémond désire faire nettoyer le fossé qui passe à l'arrière des propriétés de l'Ave. des Bouleaux. Les membres du Conseil désirent une requête signée des contribuables intéressés.

Entreposage camion incendie

Considérant l'arrivée prochaine du camion autopompe 840 G.I. P.M.

Considérant que seul le garage Maurice Doyona fournit, par écrit, un prix pour l'entreposage dudit camion,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'entreposer le camion incendie

118/75

autopompe 840 G.I.P.M., au garage Maurice Doyon, au coût de \$50.00 par mois. Ledit garage, sera chargé de faire les inspections requises audit camion. Ledit garage devra fournir le plus rapidement possible une attestati d'assurance couvrant le camion.

Commission Muni cipale; emprunt temporaire

ATTENDU QUE les Municipalités de Pointe du Lac; soit Pointe du Lac Village et Pointe du Lac Paroisse, ont obtenus du Conseil du Trésor du Québec, l'approbation aux règlements no 86 et 110, emprunt pour l'organisation d'un service d'incendie à Pointe du Lac,

ATTENDU QUE une demande a été placé à l'Union Régionale des Caisses Populaire Desjardins de Trois-Rivières, pour obtenir à 90% les argents nécessaires à cette fin, en attendant l'émission des obligations,

119/75

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement,

Que demande soit faite aux autorités du Ministère de la Commission Municipale du Québec, afin de obtenir de ce dernier l'approbation requise pour un emprunt temporaire n'exédant pas 90% du montant prévu aux règlements no 86 et 110. Adopté.

Pierre Thibault 120/75 Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu dévidoi électr. unanimement,

> D'autoriser la Co. Pierre Thibault (1972) ltée, à installer sur le camion autopompe 840 G.I.P.M., un dévidoi électrique, avec les accessoires mentionnés dans la lettre du 7 Octobre 1975, au coût de \$1,078.25

> De payer à la Co, Pierre Thibault (1972) ltée, à la livraison d'un camion autopompe 840 G.I.P.M., la somme de \$48,926.70 représentant 90% du coût d'achat dudit camion.

Emprunt tempo. 1ère tranche

Considérant l'arrivée prochaine d'un des deux camions incendie, lequel est payable à 90% sur livraison,

Considérant des frais d'Architecte, ainis que d'autres frais à payer,

121/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement:

- 1- D'ouvrir un compte spécial pour service incendie, à la Caisse Populaire de Pointe du Lac
- 2- De demander à l'Union Régionale des Caisses Populaires Des-Jardins de Trois-Rivières, une 1ère tranche de \$61,000.00 sur un emprunt temporaire couvrant les règlements no 86 et 110. Adopté.

M. Lénaisse

Les membres du Conseil sont consentant à accorder un délai supplémentaire à M. Lénaisse, suite à la demande de l'avocat de celui-ci.

Sable; Ste-Marg.



122/75

Considérant que la Voirie Provinciale du Québec a remis à la Municipalité l'entretie de chemin d'hiver sur le Chemin Ste-Mar-guerite,

Considérant que cet état de chose ne fut pas prévue au budge t de la Municipalité,

Considérant que la Municipalité ne possède aucun équipement requis pour l'épandage de sel ou de sable sur les chemins,

EN conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement, de demander à la Voirie Provinciale du québec de bien vouloir continuer à épandre du sel ou du sable sur le Chemin Ste-Marguerite, considérant que l'autoroute 40 n'est pas encore ouverte à la circulation, beaucoup de camions, voyageurs, travailleurs et autres empruntent ce chemin. Donc, beaucoup d'accidents se produiront, s'il n'y a pas de sel ou de sable épandue sur le Chemin Ste-Marguerite durant l'hiver. Adopté.

Paquette; paiement final La Firme d'Ingénieurs Conseil Pluritec, recommande le paiement finil à la Firme Henri Paquette Inc., au montant de \$3,000.00, pour la construction de la station de pompage.

Compte Perron & Lemay Les Ingénieurs Perron & Lemay Ass. soumettent un compte pour honoraires, relativement au réseau d'aqueduc, au montant de\$3,124.70

Rapport Girard D.G.P.I.

M. Maurice Girard soumet son rapport relativement aux soumis sions reques pour la construction d'un poste incendie à Pointe du Lac

Moteur 2 Pistons

M. Fernand Pothier, ingénieur de la Co. Pluritec, soumet son rapport suite à l'installation d'un moteur à deux pistons, à la station de pompage.

Rapports du mois

Le sec-tré. soumet les rapports du mois; rapport des permis de construction, rapport aqueduc et rapport du service incendie

terme 4 ans

Le Ministre des Affaires Municipales, M. Victor Goldbloom, en date du 24 Septembre 1975, accorde son approbation à la durée de 4 ans pour le terme des administrateurs de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse.

123/75

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement de biffer et rembourser les montants de taxe foncière auxpropriétaires suivants:

Remboursement taxe mise à jour 15/7/75

M. Philippe Garceau	taxe 1975	1.084
Jean-Paul Fortier	taxe 1975	17.10~
Antonio Moreau	taxe 1975	15.607
Catherine Xénos	taxe 1975	276.807
		210.58

Henri-J Girard scrap

Suite à de nombreusesplaintes concernant M. Henriques jean Girard, Rang St-Charles, lequel a de nombreuses vieilles pièces d'automobile devant sa propriété, le tout dans un état de malproprété intolérable, le sec-tre devra aviser le Ministère de l'Environnement, afin de faire nettoyer ledit terrain.

COMPTES

Au folio 612

Cheque no 278	Martial Beaudry; salaire 1 au 14 Sept. M. Beaudry; " "15 au 27 ""	230.284
279 1	1. Beaudry; " " 15 au 27 " "	230.282
200 (aisse Po. Pte du Lac; A Thériault vidange	650.50~
281 1	Phil. Juneau; loyer oct. 75	110.00
202 e	Jean-Bte Pothier; salaire Sept. 75	757.30
↑ O), 1	become du Consider II II II II II	193.20° 152.64°
285	A.Guv Messier: pierre de rues	365.364
286	A.Guy Messier; pierre de rues 1. Martial Beaudry; salaire 29 sept10 Oct. " " " " 13 au 24 Oct.	230-281
287	" " " 13 au 24 Oct.	230.284
288	Légaré & Frères; divers	12.36~
289	Simard & Comeau;5grilles de tuyaux rues	50.00×
	Le Nouvelliste; annonce soumission poste inc.	
291	Garage Pépin & Fils; entretien camion inc	38·30H
292	Mausice Gauthier; service incendie sept. 75	50.007
293 294	Jean-Jac. Légaré; " " " " " "	50.002, 50.002
295	Jean-Paul Boisvert; " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	50.007
296	Bell Canada; téléphone incendie sept. 75	61.75 1
	J-Bte Pothier; voyage incen 126, inspect 100,	
•	divers 18, ménage salle 10	254.00 ~
298	Martial Beaudry; frais voyage évaluat.	32.00 H
299	Philippe Garceau; remboursement taxe	1.08%
300 301	Martial Beaudry; frais voyage évaluat. Philippe Garceau; remboursement taxe Jean-Paul Fortier; " " " " Antonio Moreau; " " " "	17.107
302	Antonio Moreau; " " " " Catherine Xénos; " " " "	176.80
303	Noé Veillette; transport sable ds rues	97.20~
304	Koppers Ltée; tuyaux acier 2.	,788.962 52.442
305	Henri St-Pierre; huile poste incendie	52.442
	total: 8	,076.91
	An folio: 1710	•
	1 A11 TAITA TAI	

Au folio 1719

Chèque no 79 Jean-Paul Morin; travail aqueduc	455•00 م
80 Michel Thiffeault: " " "	152.50
80 Michel Thiffeault; " " " " " 81 Jean-P Lamothe; " " " "	28.002
82 Gilles Gagnon; travail station	32.00
83 Marc Pothier; travail aqueduc	84.00+
84 P.A.Gouin; mátériaux aqueduc	490.27
85 Henri Paquette Inc.; paiement final statio	on 3,000.00 ⁴
86 Louis Dugré; travaux pépine aqueduc	639.004
87 Lemay & Perron; paiement final compte 24 A	Avril3,124.70
88 ¢oopérati v e Fédéré; essence	55.144
89 ¢anron Ltée; matériaulx rue Julien Proulx	2,512.14"
90 Léo St-Pierre; antigel pour B.F.	72.00
91 J-Bte Pothier; inspection réseau	<u>- 200.00</u> 4-
total	10,544.75

124/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy Sec-tré

Sec-tré. Jan Sto G

Séance spéciale 17/10/75

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance spéciale du conseil de la sus-dite Corporation Munici pale de Pointe du Lac Paroisse, dûment convoquée par M. le Maire Clément Beaudry, et tenue au bureau de la Municipalité le 17 Octobre 1975, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier et Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'assistant-sec. sont tous deux présents. Messieurs les conseillers Arthur Robitaille et Raymond Lamothe sont absents.

Les avis de convocation ont été distribué de main à main par le Sec-tré. à chacun des conseillers, et mentionnaient à l'ordre de l'assemblée, les items suivants:

- 1- Construction de poste incendie
- 2- Egouttement de rue boucher sur terrain de M. Claude Paquin 3- Acceptation des Minutes de dernière assemblée, tenue 14 Oct75 Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la eder

membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la edernière assemblée, tenue le 14 Octobre 1975, et distribué à chacun des conseillers.

125/75

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement, d'accepter le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 Octobre 1975, tel qu'il apparait au livre des minutes. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

Poste incendie

Considérant que les soumissions reçues le 15 Septembre 1975, pour la construction d'un poste incendie à Pointe du Lac, se sont avérées trop élevées,

Après étude de la part des Architectes, des Ingénieurs, et du Contracteur le plus bas soumissionnaires, soit M.Oscar Babin,

Considérant que le contracteur Babin soumet une revision de prix de sa soumission déposée le 15 Septembre 1975,

126/75

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement:

- 1- D'accepter la revision de prix de la soumission de M.Oscar Babin, pour la construction d'un poste incendie à la Pointe du Lac, au coût de \$160,912.00
- 2- De présenter à la Direction Générale de la Prévention des Incendies, cette revision du prix de la soumission d'Oscar Babin
- 3- D'autoriser le Sec-tré. et M. le Maire à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de construction du poste incen die, si la Direction Générale accèpte le coût de construction établi par cette revision de prix. Adopté.

Fossé Paquin

Suite au rapport, déposé par l'arpenteur-géomètre Roger Gélinas, les Membres du Conseil sont unanimes à

ne rien faire pour le moment.

La présente assemblée spéciale est le vée.

Maire Chement Beaudy) Sec-tré (Kanfola)

Assemblée spéciale du 24 Octobre 75

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance spéciale des Membres du Conseil Municipal de la susdite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, dûment convoquée par M. le Maire Cléemnt Beaudry, et tenue au bureau de la Municipalité, le 24 Octobre 1975, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Jules Levasseur, Hervé Gauthier et Conrad Carbonneau, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Les avis de convocation ont été distribué de main à main à chacun des Membres du Conseil, et mentionnait à l'ordre de l'assemblée les items suivants:

- 1- Adoption des minutes de la dernière assemblée
- 2- Construction du poste incendie

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les Membres du conseil ont pris connaissance des minutes de la dernière assemblée, tenue le 17 Octobre 1975, et distribué à chacun des membres du Conseil.

127/75

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, d'accepter les minutes de la dernière assemblée, tenue le 17 Octobre 1975, tel que rédigées au livre des minutes. Signé par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

Deux membres du Comité de la mise en commun du service incendie, du Conseil du Village de Pointe du Lac, sont présents.

Poste incendie Construction

Considérant une revision des coûts de la construction du poste incendie de Pointe du Lac, produit en date du 16 Octobre 1975, au montant de \$160,912.00, par la firme Babin construction Inc.

Considérant l'étude du 23 Octobre 1975, soumit par la Direction Générale de la Prévention des Incendies de Québec, laquelle mentionne acceptable, un coût de \$32.40 le pieds carré pour la construction du poste incendie de Pointe du Lac,

Considérant qu'après vérification des calculs pour fins de subvention, une légère erreur est décelée, laquelle repporte le montant subventionnable à \$32.69, le pieds carré,



Considérant que les deux membres, présents, du Comité de mise en commun du service incendie, acceptent le coût de \$32.69 le pieds carré, pour fin de subvention, les deux membres étant M.le Maire et un conseiller de la Corporation du Village,

Par conséquent, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des Membres du Conseil,

- 1- D'accepter le rapport de la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec, daté du 23 Octobre 1975, incluant cependant une majoration de 29 cents le pieds carré, suite à une erreur de calcul, portant ainsi le coût subventionnable $a^{\#}32.69$ le pieds carré, pour la construction du poste Incendie de Pointe du Laz, suite à une subvention promise en vertu de l'aide accordée aux Municipali tés, pour fin de prévention des incendies du Québec, demande 2210 approuvé par le Ministère des Affaires Municipales du Québec et le Conseil du Trésor, en date du 23 Juillet 1975
- 2- Que l'étude, dossier no 1-2, soumit par la Direction Générale de la Prévention des Incendies, en date du 18 Juin 1975, allouant à la Municipalité de Pointe du Lac, une superficie de 2,790 pieds carré au service incendie, serve de base de calcul à la subvention promise pour la construction dudit poste.
- 3- Que le contrat de construction du poste incendie de Pointe du Lac, soit accordé à la Firme Babin Construction Inc., au montant de \$160,912.00 . Que le contracteur s'engage à remplir les condis tions décritent aux plans et devis, no 75-13/20, daté d'auut 1975, soumission ouverte le 15 Septembre 1975, à soustraire la revision fournit le 16 Octobre 1975, voir page 3-A, 3-B et 3\div C, de la dite sousmission.
- 4- M. le Maire Clément Beaudry, et le Sec-tré. sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cette fin.
 - 5- Que copie de cette résolution soit expédiée à :
 - A- M. Maurice Girard, de la Prévention des Incendie du Québec
 - B² Les Architectes Bigué & Lord
 - C- Le contracteur Babin Construction Inc;

Adopté.

Suite à la demande de contribuables de l'Av. des Bouleaux, Av. des Bouleaux le Sec-tré. est autoriser à faire l'achat d'Un bout de tuyau d'acier de 18po. de diamètre et d'environ 8 pieds, afin d'installer celui-ci dans le fossé, et de le recouvrir, afin de placer une boîte postale

à cet endroit.

La présente assemblée spéciale est le vée.

Maire Clement Beaudy Sec-tré.

Boîte à courriet

Mise en Nomination CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Assemblée publique des électeurs, mise en nomination, tenue le 26 Octobre 1975, de midi à 2 heures p.m., heure
normale de l'Est.

Après la récitation d'une courte prière.

Je, Jean-Bte Pothier, à titre de président d'élection, et ayant à mes côtés, M. Martial Beaudry, agissant à titre de Secré/taire d'élection,

Je déclare solennellement, la mise en nomination ouverte, en remplacement de Messieurs:

à la Mairie: Monsieur Clément Beaudry

Conseillers: Monsieur Robert Parenteau siège no 1

Monsieur Conrad Carbonneau siège no 4

Monsieur Jules Levasseur siège no 6

Dont le terme d'office est expiré. A titre de président de cet assemblée, je requière les électeurs présents à placer en nomination, les candidats de leur choix, en remplacement des Messieurs sortant de charge. Les candidats sortant sont éligibles à être renommés.

Les nominations devront être faites par écrit, au Secrétaire d'élection, en mentionnant: le nom, prénom, addresse et occupation du candidat, ainsi que le siège ou le no du siège pour lequel il se présente, en ayant un proposeur et un secondeur.

Ont été mis en nomination:

Pour la Mairie: Beaudry Clément Prop: Robert Parenteau

Sec : Raymond Lamothe

St-Onge André Prop: Gilles Rouette

Sec : Roger Joly

Au siège No 1 : Parenteau Robert Prop: Raymond Lamothe

Sec : Conrad Carbonneau

Au siège No 4 : Carbonneau Conrad Prop: Raymond Lamothe

Robert Parenteau

Au siège No 6 : Déry Marcel Prop: Lionel Guilbert

Sec : Rodrigue Beaudry

Levasseur Jules Prop: Conrad Carbonneau

Raymond Lamothe

Considérant que deux (2) heures se sont écoulés,

Considérant qu'à la Mairie, deux candidats sont présentés, ainsi qu'au siège no 6, par conséquent, il y aura élection, le 2 Novembre 1975, à la Salle de l'école Notre-Dame de Pointe du Lac,



de 8heures a.m. à 6 heures p.m. heure normale de l'est, pour recevoir les votes d'élection pour un Maire et pour un conseiller au siège no 6.

Considérant qu'au siège no 1 et au siège no 4, un seul candidat à été présente à chacun des siège, je déclare, à titre de président d'élection, réélu par acclamation, M.Robert Parenteau, au siège no 1 et M.Conrad Carbonneau, au siège no 4, pour un terme d'une durée de 4 ans.

A titre de président d'élection, je déclare avoir donner les avis publics requis par la loi, et avoir admis les bulletins de présentation de chacun des candidats de cette mise en nomination.

Secrétaire d'élection

Secrétaire d'élection

Pinte du Lac 27 octobre 1975

L'Assemblée régulière qui devait être tenue le 27 oct 1975; n'a pas eu lieu, considérant la mise en nomination du 26 octobre 75, ci-haut indiqué, il y a élection le 2 novembre 75 à la Mairie et au siège de conseiller no 6.

Jean Bte Pothier - Sec; Tres;

Canada

Province de Quebec

Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse

Election à la Mairie et au siège no 6, tenue à lasalle de l'école Notre Dame de Pointe du Lac, le 2 Novembre 1975. Six bureau de votation sont installés:

Vice-Président: M. Jean-Jacques Denoncourt

M. Gérard Biron

M. Paul Houle

M. Michel Lapointe

M. Rémi Fafard

M. Frédéric Richard

Greffier

: Mme Alice Pothier

Mme Jacqueline Gélinas

Mlle Jeannine Garceau

Mme Louise Bournival

Mme Anne Morissette

Mme Jean-Louis Gauthier

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué. - OM-113

M. Léopold Bergevin agit à titre d'agent de la paix.

Tous les personnes ci-haut mentionnées ont été assermentées.

Je, Jean-Bte Pothier, Sec-tré. de cette municipalité, j'agit à titre de Président de cette élection, et Martial Beaudry, Ass-Sec agit à titre de Secrétaire d'électiom.

La votation a lieu de 8 heures a.m. à 6 heures p.m., heure normale de l'Est.

Le résultat du scrutin est celui-ci:

A la Mairie: M.Beaudry Clément

a reçu 556 votes

M.St-Onge André

a reçu 242 votes

Donc, majorité à M. Clément Beaudry de 314 votes, delui-ci est réélu au titre de Maire.

Au siège no 6:M. Déry Marcel

a reçu 296 votes

M.Levasseur Jules

a recu 500 votes

Donc, majorité à M. Jules Levasseur de 204 votes, celui-ci est réélu au titre de conseiller au siège no 6.

84 bulletins de votes ont été rejetés et vérifiés par le présidents d'élection.

Je certifie sous mon serment d'office, que le rapport cihaut mentionné est exact, et qu'aucun électeur n'a été volontairement omis ou autorisé à voter frauduleusement. Tous les avis publics requis par la loi ont été donné.

En quoi de foi je donne ce présent certificat, à la Pointe du Lac, ce 4ème jour de Novembre 1975.

Président Election

Secrétaire Electio

Serment d'office

Serment d'office

Je, M. Clément Beaudry, de Pointe du Lac, ayant été réélu Maire de cette Municipalité, lors de l'élection tenue le 2 Novembre 1975, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoir de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à la Pointe du Lac, ce 10ème jour de Novembre 1975.

Sement Beaudivaire

ein Storher Sec-tré

Serment d'office



Je, M. Robert Parenteau, de Pointe du Lac, ayant été réélu conseiller, au siêge no 1, lors de la mise en nomination tenue le 26 Octobre 1975, réélu par acclamqtion, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à la Pointe du Lac, ce 10ème jour de

Novembre 1975.

oberflarentean Conseiller

Serment d'office

Je, M.Conrad Carbonneau, de Pointe du Lac, ayant été réélu par acclamation, conseiller au siège no 4, de cette Municipalité, lors de la mise en nomination tenue le 26 Octobre 1975, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac, ce 10ème jour de Novembre 1975.

Serment d'office

Je, Jules Levasseur, de Pointe du Lac, ayant été réélu conseiller de cette Municipalité, au siège no 6, lors de l'élection tenue le 2 Novembre 1975, je jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité,

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté de vant moi à la Pointe du Lac, ce 10ème jour de

Novembre 19759

Assemblée régul.

10/11/75

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue le 10 Novembre 1975, au bureau de la Municipalité, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Cules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier et l'Assistant-secrétaire sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, Me. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 24 Octobre 1975, la mise en nomination tenue le 26 Octobre 1975, ainsi que de l'élection tenue le 2 Novembre 1975.

129/75

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accepter, tel que rédigés et apparaissant au livre des minutes; le procès verbal de l'assemblée spéciale tenue le 24 Octobre 1975, le procès verbal de la mise en nomination tenue le 26 Octobre 1975, ainsi que les résultats de l'élection à la charge de Maire et de conseiller au siège no 6, tenue le 2 Novembre 1975. Signé et initialé par M. le Maire atopéésec-tré.

fossé C.Paquin rue Boucher

Attendu qu'il est nécessaire d'égoutter la rue Boucher, lot P-25,

Attendu que la solution possible, d'après les Membres du Conseil, est d'utiliser une partie du terrain de M.Claude Paquin, afin de conduire l'égouttement à un fossé de ligne, soit entre les lots 25 et 26,

130/75

Par conséquent, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, appuyé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu des membres du Conseil, à l'exception de M. le conseiller Robert Parenteau, lequel préfère ne pas se prononcer sur la question,

- 1- D'accorder à M. Claude Paquin, un montant de \$500.00, pour que celui-ci accorde le droit à la Municipalité, d'ériger un fossé, pour conduire l'eau de la rue Boucher au fossé de ligne séparant les lots 25 et 26, en passant sur le terrain de celui-ci, soit sur le lot P-25, partie 4, non officielle,
- 2- Ledit fossé sera confectionné et entretenu par la Municipalité, jusqu'à la ligne du lot 26, et devra passer à environ 10 pieds du terrain où est située la présente demeure de M. Claude Paquin, ou représentant,
- 3- Ledit droit de passage devra être une servitude notariée,
- 4- Le Notaire Gilles G. Garceau est autorisé à préparer le contra
- 5- M. le Maire Clément Beaudry est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat ainsi préparé.
- 6- Ladite servitude prendra automatiquement fin lorsque la Municipalité jouira d'un système d'égout pluvial. Adopté.

Terrain Ringuette

M. Claude Noel, présente une requête signée de 7 personnes se plaignant de l'état du terrain de M. Ringuette, situé face au 1230 Ste-Marguerite. Les membres du Conseil sont unanimes à le faire aviser de se nettoyer d'ici 8 jours, et ce par l'entremise de Mtre Michel Lupien, aviseur légale de la Municipalité.

Domaine Levéco



M. Lefèbvre demande s'il y a de nouveaux développement au sujet de l'aqueduc du Domaine Levéco.

Considérant la résolution, no 99/75, adoptée par les Membres du Conseil, à la séance du 8 Septembre 1975, autorisant le Notaire Gilles G.Garceau à préparer un contrat de servitude pour le passage de la conduite d'aqueduc au Domaine Levéco,

Considérant que pour établir légalement, les documents à cette fin, le Notaire exige des plans dressés par un arpenteur-géomêtre,

131/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des Membres du Conseil, de demander à M. et Mem Oscar Léveillée, de produire dans un délai de 30 jours, un plan des chemins du Domaine Levéco, lots P-181 et P-183. Ce plan devant être dressé par un arpenteur-géomètre, et aux frais du présent propriétaire, afin que la Municipalité puisse poursuivre sans tarder, l'étude du projet d'aqueduc dans ce secteur.

Copie à : M. et Mme Oscar Léveillée Ministère de L'Environnement Mtre Michel Bastien

Adopté.

Terrain H-J Girard

M. Gérard St-Pierre se plaint de l'état du terrain de M. Henri-Jean Girard. Les membres du Conseil expliquent que de nombreuses démarches ont déjà été faites, sans toutefois donner de résultat.

Cours Sec.Munic.

La Corporation des Secrétaires Municipaux du Qué. avise la Municipalité que des sessions de cours sur la nouvelle comptabilité ainti que sur l'administration municipale se tiendront dans les prochains mois pour les Secrétaires municipaux. La Corporation suggère que les frais de déplacement soient défrayés par les municipalités.

Rapport du mois

Le Sec-tré. donne lecture des divers rapports du mois, soit rapport des permis de construction, rapport d'incendie et rapport d'aqueduc où un compteur semble défectueux.

Incenide Rg Garceaux S.Q. de e

aux La Sureté du Québec donne son rapport relativement à la garde effectuée sur les lieux d'un incendie dans le Rang des Garceaux.

Prolong. Janvelly

Considérant que M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre, présente un plan, pour un prolongement de rue, subdivision d'une partie du lot no 350 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac, dont le propriétaire actuel est M.Léo Janvier,

132/75

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des Membres du Conseil, d'accepter, tel que présenté, le plan de subdivision d'une partie du lot no 350, soit le lot no 350-2, du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac, par l'arpenteur-géomètre Roger Gélinas, présentement la propri-

été de M. Léo Janvier.

Ledit plan devra être présenté au Ministère des Terres et Forêts du Québec, pour approbation. Adopté.

Relier rues

Les Membres du Conseil désirerais que M.Léo Janvelly-Cantin Janvier cède, à la Municipalité, une lisière de 60 pieds de largeur, pour relier les rues Janvelly et Cantin.

Arrérages taxes

Le Sec-tré. présente aux Membres du Conseil, une liste des arrérés de taxes. Le Sec-tré. est autorisé à aviser sérieusement ceux-ci, et si à l'assemblée de Décembre, ils n'ont pas acquittés Leur compte, ils seront expédiés au Conseil de Comté pour y être vendu.

Lac des Pins

Le Sec-tré. est autorisé à convoquer pour la prochaine assemblée, M.Gérard Gauthier, afin de discuter des problêmes au Lac des Pins.

St-Vincent Paul

Les Membres du Conseil sont unanimes à faire un don de \$300. à la Saint-Vincent de Paul de Pointe du Lac.

Comptes

Au folio 612

Chèque no	33333333333333333333333333333333333333	Hydro Qué; éclairage de rues Raymond Fournier; entretien che. été Maurice Gauthier; incendie oct. 75 Jean-P. Boisvert: " " " "" Jean-J. Légaré; " " " " "" Marél Crête; " " " " "" Jean-G. Rouette: " " " " "" Luc Boisvert; " " " " "" Rénald Légaré; " " " " "" Raymond Benoit; " " " " "" Louis-Geo.Guilbert; " " " " "" Luc Dugré: " " " " "" Garage Pépin & Fils: " " ""	2.524.7000000000000000000000000000000000000
	331	Jean-Bte Pothier; voyage incendie, inspecteur	38.444
	334 3356 337 338 340 341	ménage de salle Lise Messier; élection 75 Jean-J.Denoncourt; élection 75 Gérard Biron; " " " " Paul Houle; " " " " Michel Lapointe; " " " " Rémi Fafard; " " " " Frédéric Richard; " " " " Jacqueline Gélinas; " " " " Jeannine Garceau; " " " "	267.82 h 50.00 h 43.00 h 43.00 h 43.00 h 43.00 h 43.00 h 37.00 h

Comptes folio 612 (suite)

Louise Bournival; élection 75 Mme René Morissette; " " " " " Mme Jean-L.Gauthier; " " " " " Léopold Bergevin; " " " " " Silvio Dufresne; " " " " " " Martial Beaudry; " " " " " " Jean-Bte Pothier; " " " " " " Restaurant Le Paysan; repas élection Légaré & Frères; divers élection Imprimerie Dupont; bulletin de vote Bell Canada; téléphone incendie Martial Beaudry; voyage évaluation Marcel Crête; soirée information Garage Doyon; storage camion incendie 357 St-Vincent de Paul de Pte Lac; don	37.00 m 37.00 m 37.00 m 34.00 m 20.00 m 270.00 m 370.00 m 13.66 m 13.66 m 13.66 m 13.66 m 13.66 m 13.66 m 13.60 m 20.00 m 20.00 m 370.00 m 50.00 m 13.66 m 20.00 m 13.66 m 20.00 m 20.00 m 370.00 m 50.00 m
Au folio 1719	8,093.69
92 Hydro Québec; station pompage 93 Michel Thiffeault; travaux 94 Louis Dugré; machinerie 95 Jean-P. Morin; travaux 96 Martial Beaudry; travaux 97 Jean-Bte Pothier; voyage inspecteur 98 Léo St-Pierre; antigel 99 Marc Pothier; travaux Au folio 3643	810.16° 57.50° 154.00° 175.00° 42.00° 200.00° 30.00° 110.00° 1,578.66
1 Pierre Thibault ltée: camion autopompe	48,926.70

Chèque no

Chèque no

Pierre Thibault ltée: camion autopompe Corp.Pte du Lac; transfert fonds à 612

4,706.85

53,633.55

133/75

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiements aux folios 612, 1719 et 3643. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy)

Sec-tré

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

24 hor 1975

Assemblée régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Bointe du Lac Paroisse, tenue au bureau de la Minicipalité, le 24 Novembre 1975, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et L&Ass-sec. sonttous deux présents.

Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Arthur Robitaille et Jules Levasseur, sont absents.

Après la récitation de la proère, M. le Maire de mande si les Membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 10 Novembre 1975.

134/75

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbon sur l'accepter neau, résolu unanimement des Membres présents du Conseil, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 10 Novembre 1975. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré.

Adopté.

Curé; St-Vincent

M. le curé remercie sincèrement les Membres du Conseil pour le don fait à la St-Vincent de Pointe du Lac.

Offre Levesque pompe-moteur

M. R.J. Levesque offre à la Municipalité, une pompe et deux moteurs reconditionnés, pour la station de pompage, au coût de \$4,000.00. Considérant que ces appareils ne sont pas de même marque que ceux en opération présentement, les Membres du Conseils ne sont pas intéressés par cet offre.

Hamel; Plan lot; 7-8-197

M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, présente un plan de subdivision des lots 7, 8 et 197. Considérant que les conseillers ne sont pas tous présents, la présente étude est remise àla prochaine réunion.

Carole Dupont

Mme Carole Dupont, Chemin Ste-Marguerite, demande divers renseignements concernant la Municipalité.

Rapport Che.Hiver

Le Ministère de la Voirie du Qu é. soumet son rapport concernant la subvention pour l'entretien de Chemin d'hiver. 19.02 milles sont subventionnables, et l'entretien du Chemin Ste-Marguerite revient à la charge de la Municipalité.

Fermeture chem.

Considérant que certains chemins municipaux ne sont plus en usage depuis quelques années,

135/75

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des Membres présents du Conseil, qu'à l'assemblée du 8 Décembre 1975, il sera étudié la fermeture des chemins suivants:

- 1- Le chemin du 7ème Rang au complet
- 2- Le Chemin reliant le 6ème Rang Ouest au 7ème Rang

Avis public sera donné afin d'aviser les intérressés.

Adopté.

Considérant qu'à la fin de chaque année fiscale la municipalité doit nommer un vérificateur,

136/75

Il est proposé par A. le consiller Raymond Lamothe, résolu unanimement, de nommer vérificateurs des livres de la Municipalité, la Firme de Comptables DeCotret, St-Arnaud & Ass., a condition que ceux-ci soient disponibles dès le début de l'année 1976.

ouverture station pomp.



Le Sec-tré. est autorisé à demander à M.Rodrigue Beaudry de présenter, par écrit, un prix total, pour le déneigement du stationnement de la Station de pompage.

Le Sec-tré. est autorisé à aviser, par écrit, M. Gérard Gauthier de se présenter au bureau de la Municipalité, le 8 Décembre 1975, à 7 heures p.m., pour discuter de la situation au Lac des Pins A défaut de M.Gauthier de se présenter, les Membres du Conseil prendront les dispositions qui s'imposent.

La présente assemblée est levée.

Maire Chinent Beaudy Sec-tré. Jan Bte Johnes

Assemblée régul.

8 Déc. 75

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue au bureau de la Municipalité, le 8 Décembre 1975, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. M. le conseiller Jules Levasseur est absent. Le Sec-tré. et le Sec-adj. sonttous deux présents.

Après la récitation de la prière, le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la derhière assemblée tenue le 24 Novembre 1975.

132/75

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil, d'accepter tel que rédi gé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 24 Novembre 1 1975, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

Eau dom.Levéco

M.Lefèbvre demande s'il y a de nouveaux développement dans le projet d'aqueduc au Domaine Levéco. Le Sec-tré. donne lecture de la correspondance reçue.

Considérant que le Notaire Garceau demande un plan d'arpenteur pour établir une servitude

138/75

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des Membres présents du Conseil, Que: 1- D'autoriser l'Arpenteur-géomètre, Roger Gélinas, à dresser un plan pour établir une servitude dans le chemin du Domaine Levéco. 2- que le coût de ces plans soit partie du projet d'aqueduc à cet endroit. Adopté.

Sel de chemins

Considérant certaines plaintes relativement à l'étades routes au cours de la dernière fine de semaine, principalement le Ch.Ste-Marguerite et l'Av. St-Jean-Bte.

Considérant que M.Raymond Bellemare, de la Firme Thomas Bellemare & Fils, est présent dans l'assistance et qu'il donne les informations demandées par les Membres du Conseil, au sujet des possibilités de cette firme pour effectuer l'épandage de sel, sur lesdits chemins et autres endroits de la municipalité.

Considérant que M.Bellemare est consentant à faire, à titre d'essai, l'épandage de sel dur lesdits chemins,

139/75

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'autoriser la firme Thomas Bellemare & Fils, à épandre, a'titre d'essai, du sel sur le Chemin Ste-Marguerite, l'Av. St-Jean-Bte et la Côte de la Place Garceau, et ce, lorsque le contracteur en épandera sur la route #138. Par la suite, lorsque celui-ci aura terminé ses travaux pour le compte de la Voirie, il devra épandre du sel à toutes les intersections, courbes, côtes et endroits dangereux de la Municipalité. La Municipalité s'engage à fournir, au contracteur, le sel nécessaire pour ces travaux, dans notre localité.

Rue Leclerc M. Laplante

M. Bonaventure Laplante, accompagné de son avocat, Mtre Lucien Bédard, souligne qu'il y a deux poteaux de l'Hydro-Québec qui empiètent dans la rue, d'environ cinq pieds, et qui gèneraient le déneigement de la rue Leclerc. Après discussions, les Membres du Conseil sont unanimes à aviser le contracteur de faire le déneigement de cette rue à la plus grande largeur possible. De plus, au printemps, la municipalité, de concert avec la Voirie Provinciale, devra faire élargir le ponceau de l'entreé de la rue.

Adopté.

Déneigement station pompage R. Beaudry

M. Rodrigue Beaudry soumet un prix de \$200.00 pour le déneigement du chemin et du stationnement de la station de pompage, pour l'hiver 1975-1976.

140/75

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'autoriser M.Rodrigue Beaudry, à effectuer le déneigement du chemin et du stationnement de la station de pompage, à un prix de 200.00 pour l'hiver 1975-1976. Adopté.

Rue Julien Proulx Déneigement

Le Sec-tré. devra aviser la firme Thomas Bellemare et fils d'effectuer le déneigement de la rue Julien Proulx, pour lihiver 1975-1976, jusqu'à la dernière maison habitée.

Ste-Marguerite Entretien-sel Voirie M.Richard Lamontagne, Ingénieur, avise la Aunicipalité, que la voirie du Québec ne peut continuer comme par les hivers passés à épandre du sel et entretenir le Chemin Ste-Marguerite



Quincaillerie Gagné

Le Sec-tré. donne lecture des divers rapports du mois de Novembre 1975, soit les rapports: des permis de construction, de l'aqueduc, du service incendie, de la construction du poste incendie ainsi que de la première réunion de chantier.

Messieurs Crête, Gagné et Bouchard demande un permis de cons-Crête, Bouchard, truction pour un commerce de quincaillerie sur le lot P-244, situé sur le Chemin Ste-Marguerite. Considérant que le tout est conforme aux règlements municipaux, les membres du Conseil sont unanimes à accorder à ces Messieurs un permis de construction pour un commerce de duincaillerie.

Roulot Lessard

Le Sec-tré. est aurorisé à prendre information auprès de M. Adélard Rouette, afin de savoir ce qui retarde le début de la construction de M.Adrien Lessard.

Roulot Lénaisse

Le Sec-tré. est autorisé à aviser M. Lénaisse, ainsi que son avocat, afin de savoir s'il y a de nouveaux développement au sujet de son terrain.

Marcel Girard

Le Sec-tré. est autorié à aviser, par avis recommandé, M. construct, illéga Marcel Girard, de cesser toute construction sur le lot P-243, tant que celui-ci n'aura pas de permis de construction.

Indexation 75

M. Albert Thériault recevra un montant de \$380.10 comme indexation (5%) pour les six derniers mois de l'année 1975.

Le Sec-tré. et le sec-tré.-adj. recevront 10% chacun de leur salaire 1975, comme indexation pour 1975. Le salare de base pour chacun d'eux, sera en 1976, le salaire 75 et l'indexation 75. De plus l'indexation 1976 sera versés à la fin de l'année.

Arrérage-Int.76 141/75

Considérant que des propriétaires retardent à payer leurs ta

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de fixer à 1% par mois, le taux d'intérêts sur tous comptes passés dus envers la municipalité pour 1976, en plus de 50 cents de frais d'avis à chaque envoie de compte.

142/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu Maire-Suppleantunanimement des membres présents du Conseil, de nommer M. Hervé Gauthier, Maire-Suppléant, pour le prochain terme.

Lac des Pins

Considérant que les chemins du Lac des Pins ne sont pas municipalisés,

Considérant que toute construction est défendue à cet endroit d'après le règlement no 71,

143/75

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents du Conseil;

Lac des Pins (suite)

- 1- D'aviser M. Gérard Gauthier, propriétaire du Lac des Pins, lot 302 à 307, que désormais, la Municip palité de Pointe du Lac Paroisse, exercera une surveil lance sévère, afin qu'aucune construction ne soit entre prise à l'endroit ci-haut mentionné,
- 2- Qu'aucun permis de construction ne sera accordé aux propriétaires voulant se construire au Lac des Pins, tant et aussi longtemps que les chemins ne seront pas municipalisés,
- 3- Que ceux qui ne se conformerons pas aux règlement munivipaux, se verront intenter des poursuites par la Municipalité.

Taxe biffé-remise

L'Ass-sec donne lecture d'une liste de montant de taxe à biffer et à remettre, tel que ci-bas:

		Biffer	Remis
Casaubon Lorraine Darveault Germain Guilbert Jean-Louis Blouin Marcel Pothier Jean-Bte Garceau Philippe St-Hilaire Jean-Louis Dupont Raymond Leclerc Louis-Jude Dubé Adélard	lot P-54 P-374 P-292 P-295-296 P-16 1-P-3 P-177 P-16 P-454 P-350	8iffer 6.007 5.407 0.307 2.40 2.40~ 3.00 3.007 15.30 15.24 10.80	5.50-74.75 3.002 15.302 15.242 10.802
Houle Paul Grenier Anselme	₽64-165 P-350	0.60	0•97-74-752 8•68-752

144/75

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de biffer et remettre selon le cas, les montants de taxe ci-haut mentionnés. Adopté.

Rg St-Joseph Plan aqueduc

Le Sec-tré devra prendre informations auprès des Ingénieurs pluritec, afin de ce qu'il arrive avec les plans d'aqueduc et l'estimé pour le Rang St-Joseph.

Le Sec-tré. devra aviser M. Serge Pagé de venir rencontrer M.le Député Picotte, le 22 Décembre 1975, afin de renouveler la demande de subvention pour l'aqueduc dans le Rang St-Charles.

Demande subv. Amélior. rues

Considérant que la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse a, sous sa responsabilité, de nombreuses rues non pavées,

Considérant que les frais d'entretien et de réparations de ces rues sont très honéreux pour les contribuables,

Considérant que les propriétaires riverains de ces rues se plaignent; au printemps du mauvais état et l'été de la poussière,

145/75

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de demander à notre Député, M. Yvon Picotte, de bien vouloir user de son influence auprès du Ministère des Transports, afin que celui-ci accorde à la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse une subvention pour l'amélioration des rues et chemins de notre localité.

Adopté.

COMPTES



Au folio 612

`	6 BH 35			
èque			Caisse Pte-Lac; Thériault vidange Novembre	650.502
		359	Philippe Juneau; loyer bureau Déc.	110.00~
		360	Jean-Bte Pothier; salaire Nov. 75	757.30h
		361	Revenu du Qué.; Impôts	193.204
		362	Receveur du Canada; Impôts	152.647 622.241
		363	Clément Beaudry; frais de représentation Robert Parenteau; "" " " " "	622.240
		364	Robert Parenteau; """"""""""""""""""""""""""""""""""""	211.78
		365	Raymond Lamothe; "" " " " " " " " " " " " " " " " " "	211.78
		366	Conrad Carbonneau.	211.78
		367	Conrad Carbonneau; "" " " " " " " " " " " " " " " " " "	211.78
		360	merve dauditer;	211.78~
		J - /	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	211.78~ 500.00~
		3/0	Claude Paquin; servitude fossé, lot P-25	230.287
		3/1	Martial Beaudry; salaire 24 Nov6 Déc.	676.50~
		272	Laurentide Ready Mix; gradeur de rues	1,109.167
		377	A.Guy Messier; pierre Jean-Paul Boisvert; serv. incendie	170.00
		375	Marcel Crâte.	5000
		376	Marcel Crête; """"""""""""""""""""""""""""""""""""	120,001
		377	Michel Lesmerises; "" " " "	15.00
		378	Jean-Yves Pépin; " " " "	40.002
		379	Luc Boisvert;	80.007
		386	Martial Beaudry; """ ""	30.00 7
		381	Paul Légaré; " " " " "	15.00 N
		382	Jean-Jacques Légaré; " " " " "	95.00 N
	383	Loui	s Geo. Guilbert; """""	45.00 P 65.00 P
		384	Jean-Guy Rouette; """"""""	65.00 K
		385	Rénald Légaré; " " " " "	15・00ペ
		386	Jean-Marc Jacob; "." " " "	20.000
		387	Luc Dugré; """""	15.002
		388	marto bupono,	20.007
		389	And e noy,	20 + 007
		390	me jean duribero,	20.00%
		391	pacques doublis	20.005
		303	Denis Lesmerises; "" " " " Henri St-Pierre; huile poste incendie	34.905
		364	Arthur Spénard; assurance camion	672.002
		395	Garage Pepin & Fils; entretien camion incend	
		396	Bell Canada; téléphone serv. incendie	39.90%
		397	Martial Beaudry; salaire 8 Déc. au 3 Janv.	460.56K
		398	Martial Beaudry; indexation 1975	583.602
		399	Jean-Bte Pothier; " " "	858.207
		400	Jean-Bte Pothier; frais voy.insp.200, ménage	202 002
), 01	de salle 10, autres 83.	293.00%
		401	Jean-Bte Pothier; salaire Déc. 75 Laisse Pte-Lac; indexation 75 Thériault	757.305 380.105
		<u></u> 703	Annulé	300.10
		404	Marcel Blouin: remboursement de taxe	5.50
		405	Philippe Garceau; " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	3.607
		406	Raymond Dupont; " " " "	15.30 ²
		407	Louis Jude Leclerc; " " " "	אַ 24.7
			1	10.802
		TOS	i aut nouto,	0.957
		410	Michel Lupien; honoraire conseiller juridique	568.25
			total:	11,942,91
				11.7/1-9/1
		100	Au folio 1719	
			Claude Tousignant; huile végétale	29.35
		101	Philippe Pothier; transport	18.002
		102	Jean-Bte Pothier; Frais surveillance, voyage	375.004

Comptes au folio 1719 (suite)

Chèque no 103 Gilles Gagnon; travail station 104 Imprimerie St-Joseph; papeterie 105 Receveur du Canada; timbre poste 106 Légaré & Frères; divers 107 Louis Dugré; travaux

108 Pluritec Ing.; honoraires

16.00 360.46 200.00 36.31 60.00 536.79



total:

1,631.91

146/75

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté.

147/75

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'ajourner la présente assemblée à Lundi le 15 Décembre 1975, au lieu et à l'heure habituelle des réunions du Conseil. Adopté.

La présente assemblée est ajournée au 15 Décembre 1975.

Maire Chinent Beaudy

Sec-tré.

CAN. DA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Ajournement du 15 dec,75

Séance ajournée de la séance régulière du 8 décembre 1905 tenue au bureau de la Municipalité de Pte du Lac le 15 decembre 75 à laquelle son Messieurs les Conseillers M,Robert Parentauu Raymond Lamothe Arthur Robitaille,Conrad Carbonneau,Hervé Gauthier,Jules Levasseur,sous la Présidence de M,le Maire Clément Beaudry, le sec; tres; et l'ass; sec sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, M, le Maire demande si te tous les Membres du conseil ont pris connaissance du procès verbale de la dernière assemblée tenue le 8 déc,75, dont copie du rap port a été fournit à chacun des Membres du Conseil, queques jours avant la présente assemblée.

148/75

Proposé par M, le Conseiller Arthur Robitaille et résolu à l'unani mité, d'accepter tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 8 déc, 75. signé et initialé par M, le Maire et le sec, tres, Adopté.

Aqueduc Rg St-Charles

Considérant qu'une vingtaine de propriétaires, du Rang St-Charles, ont des difficultés a obtenir de l'eau potable,

Considérant que des plans et un estimé, au montant de \$27,000.00, ont été fourni par les Ingénieurs Pluritec,

Considérant que les coûts de tels travaux s'avèrent trop dispendieux pour le nombre restreint de propriétaire,



Considérant qu'une demande de subvention a été formulée, que le Ministère des Affaires Municipales à accordé une subvention de \$3,020.00, que cette subvention était insuffisante et qu'une nouvelle demande a été formulée le 14 Juillet 1975,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des Membres du Conseil, de demander à notre Député, M. Yvon Picotte, de faire des pressions auprès du Ministère des Affaires Municipales du Québec, afin que la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse obtienne une subvention, plus forte que celle déjà accordée, afin que celle-ci puisse effectuer les travaux d'aqueduc nécessaire pour donner de l'eau potable aux propriétaires du Rang St-Charles. Adopté.

Rg St-Joseph Aqueduc

150/75

Considérant que dans le Rang St-Joseph, cinq propriétaires n'ont pas D'eau potable,

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres du Conseil, de demander à notre Député M. Yvon Picotte, de plaider à la Faveur de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, pur que celle-ci obtienne les argents nécessaires à la confection d'un réseau d'aqueduc pour desservir ces propriétaires.

Adopté.

Fermeture 7èRg avis motion

Attendu qu'une résolution a été adoptée à la séance régulière du 24 Novembre 1975, donnant avis public de la fermeture du chemin du 7ème rang, à la Pointe du Lac,

151/75

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement des Membres du Conseil, de déposer un avis de motion afin déétablir un règlement pour procéder à la fermeture du Chemin du 7ème Rang, à la Pointe du Lac. Adoptés

Claude Paquin fossé ATTENDU qu'une résolution a été adopté le 10 Novembre 1975, accordant à M. Claude Paquin, un montant de \$500.00, pour que la Municipalité puisse établir, par servitude notariée, un fossé servant à l'égouttement de la rue Boucher, sur le lot 25,

ATTENDU que M.Claude Paquin était présent à l'assemblée tenu le 10 Novembre 1975, et que les conditions de ladite servitude furent établies lors de cette assemblée,

152/75

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, de maintenir la résolution du 10 Novembre 1975, et de ne faire ajouter aucune autre clause, que celles prescrite dans ladite résolution. Que M. Claude Paquin soit aviser que cette offre ne sera valide que jusqu'au 31 Décembre 1975, et que si ce dernier refuse de signer les documents, que le chèque soit retourner à la Municipalité.

Ass-Evaluateur

153/75

Considérant que la Municipalité doit à chaque année, nommer une personne pour assister l'évaluateur,

Adopté.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement des Membres du Conseil, de nommer Martial Beaudry, Asistant-Evaluateur de la Municipalité pour l'année 1976. Il recevra \$4.00/heu et \$500/heure lorsqu'il se servira de son auto pour frais de déplace ment. Toutes autres dépenses occasionnés par cette charge lui seront remboursés.

154/75

Inspecteur aqueduc et

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des Membres du Conseil, de nommer le Sec-tré., Jean-Bte Pothier, surveillant de la station de pompage et réseau aqueduc, et permis contruction pour l'année 1976. Il recevra, pour la surveillance de l'aqueduc, \$200.00 par mois et \$100.00 par mois pour la surveillance des permis de construction, pour les frais de déplacement ainsi occasionnés.

155/75 Salaire 76

Il est propos é par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des Membres du Conseil, d'accorder au Secrétaire-Sec-tré et Assis trésorier et à l'Assistant-Secrétaire, une augmentation de salaire pour 1976, de 10%, fixant ainsi le salaire du Sec-tré. à \$12,100.00 par année et celui de l'Ass-sec à \$8,250.00 par année, ainsi que pour chacun d'eux, l'indexation 1976, basé sur les données de Statistique Canada.

2è Tranche; emprunt tempor. poste im.

Considérant que la construction du poste incendie progresse assez rapidement, et que nous devons acquitter la partie des travaux accomplis, -

156/75

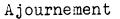
EN CONSEQUENCE, il est proposé par M_ le conseiller, Jules Levasseur, résolu à l'unanimité des Membres du Conseil, d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry, et le Sec-tré., Jean-Bte Pothier, à faire une demande, auprès de l'Union Régionale des Caisses Populaires de Trois-Rivières, afin d'obtenir une deuxième tranche, au montant de \$72,000.00 sur un emprunt temporaire.

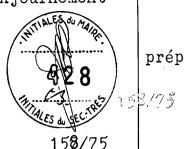
que les comptes, au folio 3643, tel que présentés, soient acquittés. Adopté.

157/75 transfert fonds 612-1 à 612

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des Membres du Conseil, d'autoriser M.le Maire et le Sec-tré., à effectuer un transfert de fonds, au montant de \$15,000.00 , du folio 612-1, épargne véritable, au folio 612, compte courant, pour que la Municipalité puisse rencontrer le paiement de ses comptes.

Adopté.





Considérant que le prochain item de l'ordre du jour est la préparation et adoption du budget pour 1976,

🕉 Considérant qu'il est près de minuit,

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu Unanimement des Membres du Conseil, d'ajourner la présente assemblée, au lendemain 16 Décembre 1975. Adopté.

Après un repos de quelques minutes, la séance reprend à minuit et quinze minutes, le 16 Décembre 1975. Tous les membres du Conseil sont présents.

BUDGET 1976

Déboursés au Folio 612

Entretien Chemin été " " " " hiver Service de vidange Eclairage de rues	10,000. 36,000. 10,000. 3,000.
Salaire Sec-tré. " " Ass-sec. Indexation salaire Frais de représentation Bénifices Marginaux	12,100. 8,250. 2,035. 8,000. 900.
Comté St-Maurice Evaluation	13,000.
Evaluation Frais de voyage	600.
Remboursement taxe; roulotte	3,000.
Service incendie	8,000.
Entretien-Amélioration bâtisse	5,000.
Service de la dette	12,000.
Part Camion citerne	13,440.
Loyer de Bureau	440.
Bell Canada	400.
Frais de poste	250.
Papeterie	500.
Ménage de salle	40.
Conseiller Juridique	500.
Vérificateur	1,000.
Inspecteur frais voyage	1,200.
Autres frais de voyage	200.
Frais de congrès	1,000.
Affaires Sociales Elections Cotisations Dons Divers	1,352. 1,500. 125.00 1,500. 1,000.

total: 156,332.

Recettes au folio 612

Prévision Budgétaire (suite)

Recettes au folio 612

Taxe foncière 1976 à 85 cts/100 éval. Subvention Taxe de vente Autres Subvention Subvention Chemin hiver Divers: photos, permis constr. Maison-Mobile Intérêt pronceaux	64,750.00 41,300. 1,722. 9,320. 4,200. 7,000. 2,508.
Intérêt saponceaux	2,508.
Subvention Loisir	500.
En Caisse	25,000.

total:

156,300.

Déboursés au folio Aqueduc 1719

Dugré Travaux Autres Employés Divers; papeterie Vérificateur Surveillance frais de voyage Matériaux prolongement Location divers	7,000. 4,000. 600. 500. 2,400. 10,000.
Obligations Emprimt Intérêts " "	58.990. 26,595.
Achat de terrain Hydro-Québec Equipement	10,000. 3,000. 2,015.
total:	131,000.
Recette au folio 1719	
Taxe d'eau 1976 Subvention Gouvernement Autres En caisse	43,000. 59,600. 3,400. 25,000.
	131,000.

159/75

En conséquence, il est proposé par M. le comseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des Membres du Conseil, d'accepter les prévisions budgétaire, ci-haut, pour l'année 1976, aux folios 612 et 1719. Adopté.

La présente assemblée ajournée est levée.

Maire Clement Beaudy Sec-tré

Dec-tre.

Assemblée du 22 Décem. 75

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue au bureau de la Municipalité, le 22 Décembre 1975, à laquelle sont présents Mes-



sieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents. Messieurs les conseillers Arthur Robitailler et Raymond Lamothe sont absents.

Après la récitation de la prière, A. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 15 Décembre 1975, laquelle était une séance ajournée, dont copie des minutes de l'assemblée furent distribuées à chacun des membres du Conseil. Le Sec-tré. souligne qu'il y a quelques lignes à ajouter aux minutes afin de les rendre conforme, ainsi qu'il suit, à savoir:

1- ajouter après l'énunération des dépenses et des recettes des prévisions budgétaires du folio 612, ainsi qu'il suit:

Attendu que d'après le budget ci-haut, La Corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1976, à des dépenses se totalisant à \$156,332.00,

Attendu que pour solder la différence entre lesdites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis un montant de \$64,750.00 qu'il est nécessaire de prélevé sur les biens-fonds imposable de cette municipalité,

Un taux de taxe sera imposé à \$0.85 du cent dollars d'évalua tion, pour fin d'administration générale, incluant les services présents, et le futur service d'incendie.

Un permis de \$10.00 par mois, payable à l'avance à la Municipa lité, sera chargé à chaque propriétaire de maison-mobile, pour chacune d'elle.

2- ajouter après l'énumération des dépenses et recettes des prévision budgétaires du folio 1719, ainsi qu'il suit:

Attendu que pour combler la différence entre la Subvention du gouvernement, et les dépenses prévues, la Municipalité devra perce-voir en taxe d'eau, de chaque propriétaire, sur le parcours de l'aqueduc, les montants prévus au règlement no 76. Adopté.

3- Ajouter à la fin de la résolution 156/75, la liste de comptes ci-bas:

Folio 3643

chèque	no	3, Corp. Pte du Lac; transfert ponceaux	350.62
_		4, A.G. Messier; transport terre, sable	417.04
		5, Pluritec; 70% poste incendie	6,136.65
		6, Roger Gélinas; arpentage terrain	100.00
		7, Bigué & Lord; 70% soumission	2,322.18
		8, Babin Construction; 1er estimé	68,775.30

160/75

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, d'accepter les minutes de l'assemblée ajournée, tenue le 15 Décembre 1975, tel que corrigé. Sigmé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

Fermeture 7è Rg
Avis motion

Attendu qu'une résolution a été adoptée à la sé séance régulière du 24 Novembre 1975, donnant avis public de la fermeture du chemin du 7è rang et du chemin reliant le 6è Rag-Ouest et le 7è Rang, à la Pointe du Lac,

161/75

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, de déposer un avis de motion afin d'établir un règlement pour procéder à la fermeture du chemin du 7ème rang et à la fermeture du chemin reliant le 6èrang-Ouest au 7ème rang. Adopté.

Rue lot P-131
René Isabelle

M. René Isabelle présente un plan, sur le lot P-131, afin de faire un développement. Messieurs les Membres du Conseil étudieront ce projet, avant de se prononcer.

Liste d'arrérages de taxes à soumettre au Conseil de Comté de St-Maurice:

Ringuette Marcel;1290 Ste-Marguerite, P.D.L.	,P - 248	\$200.70-eau
St-Louis Gérard, rue Ouellette, P.D.L.	P-54	96.60-eau 47.01-fonc
L'Espérance Emile, C.P.862, TR.	P-177	96.60-eau 60.01-fonc
Williams Joseph, adres inconnue,	P-248	21.30-fonc
Baril Marcel; 800 Av. Baril, P.D.L.: (2 ans)	P-240	81.38-fonc 196.94-eau
Bisson Henri; décédé, succ, inconnu 563	et P - 553	9.67-fonc
Bourassa Mme Armand; adresse inconnu	P-20	7.60-fonc
Grandbois Florent; " " " P-456	6 et P-45	5 2.85-fonc
Pinsonneault-Lemire Lise; adre. inconnu	P-181	4.75-fonc

162/75

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'autoriser le Sec-tré. à soumettre au Secrétaire du Conseil de Comté, la liste d'arrérage ci-haut, pour vente. Toutefois, le Sec-tré. devra aviser la Caisse de Pointe du Lac, au sujet du cas de M. Marcel Baril. Si celle-ci n'acquitte pas le compte, il sera envoyé à Yamachiche. Adopté.

Loyer Bureau

Considérant que la Muhicipalité occupe, depuis 1972, un local servant de bureau à la Corporation Municipale, lequel étant la propriété de M. Philippe Juneau,

Considéramt que la Municipalité construit un poste incendie lequel logera aussi les services administratifs de ladite Corporation,

163/75

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'aviser M. Philippe Juneau, que la Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, quittera le loyer actuel, situé au 2712 rue du Fleuve à la Pointe du Lac, le ou avant le 1er Mai 1976. Adopté.

Chèque C.Paquin



En date du 18 Décembre 1975, le Notaire Gilles G. Garceau, retourne le chèque de \$500.00, fait à l'ordre de M. Claude Paquin, lequel a refusé de signer le contrat pour une servitude sur le lot P-25, tel que la résolution no 152/75.

M. le Maire souligne qu'une étude approfondie devra être ef+ fectuée dès les premiers mois de 1976, relativement à l'acceptation de nouvelles rues.

Le Sec-tré. devra aussi, au cours de 1976, fournie un rapport sur les possibilités de taxation au pieds linéaires, pour le secteur aqueduc.

La présente assemblée est levée.

Séance régulière 12/1/76

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corpo ration Munimipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue au bureau de la Municipalité, le 12 Janvier 1976, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers; Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

M. le conseiller Arthur Robitaille est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les Membres du Conseil ont pris connaissance des Minutes de la dernière assemblée, tenue le 22 Décembre 1975.

1/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'accepter, tel que rédigées, les minutes de la dernière assemblée tenue le 22 Décembre 1975. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-trés. Adopté.

Rue G.Hélie

M. Gérard Hélie, Rang St-Nicolas, demande aux Membres du Conseil, de pouvoir ouvrir une rue sur sa terre. Considérant que déjà plusieurs projets de rues sont déposés à la table du Conseil, les conseillers préfèrent tenir une étude avant d'accepter ces projets de rues.

Demande Subv, aqueduc Rg-St-Joseph et St-Charles

En date du 8 janvier 1976, M. Yvon Picotte fait parvenir à M. Goldbloom, copie des demandes de subventions pour les projets d'aqueduc au Rang St-Joseph et au Rang St-Charles.

Réunion Chantier poste incendie

Le Sec-tré. soumet le rapport de la réunion de chantier tenue au poste incendie le 18 Décembre 1975.

Communication. incendie

Au sujet du système de communication pour le ser vice incendie, le Sec-tré. devra communiquer avec M. Latulippe, Ingénieur pour le Ministère de la Prévention des Incendies, afin que celui-ci vienne rencontre les Membres du Conseil afin d'obtenir plus d'information Les Membres du Comité d'incendie devront être aviser de cette rencontre qui devrait se tenir le 26 Janvier 1976.

Transp. sable prix Janvier

M. Guy Janvier soumet des prix pour le transport de sable, de terre, de pierre, de même que pour certains travaux avec machinerie.

A.Q.T.E.

L'Association Québécoise des Techniques de l'Eau, avise qu'elle tiendra, le 24 Janvier 1976, une journée d'information. Les Membres du Conseil qui désirent y assister sont les bienvenus.

A.F.E.A.S. Remerciement

Mme Jacqueline Gélinas, Présidente de l'A.F.E.A.S. de Pointe du Lac, remercie la Corporation Municipale d'avoir prêté à son organisation, la salle du Conseil.

Compte P.Garceau

M. Philippe Garceau soumet un compte pour certains travaux de drainage qu'il a fait effectués dans l'Ave. des Bouleaux. Les Membres du Conseil préfèrent vérifier et inspecter l'efficacité de ces travaux avant d'en défrayer le coût.

Gisèle Carrier

Mme Gisèle Carrier, par l'entremise de son avocat, avise Chute sur glace qu'elle rend la Municipalité responsable des blessures qu'elle s'est infligée lors d'une chute sur la chaussée de l'Av.des Bouleaux. Le Sec-tré. est autorisé à faire parvenir une copie de cette lettre à M. Spénard, assureur de la Municipalité.

Déneigement coin St-Joseph et St-Nicolas

M. Bonaventare Laplante, par son avocat, avise la Municipalité que le contracteur en déneigement, n'effectue pas adéquatement son travail à l'intersection du Rang St-Nicolas et St-Joseph. Si la chose se reproduit, M. Laplante fera effectuer ledit déneigement aux frais de la Municipalité. Le Sec-tré. a fait parvenir au contrac teur, une copie de cette lettre.

Offre emploi P. Dupont

M. Patrick Dupont, Av Dugré, offre ses services commes gardien de nuit ou concierge, àu nouveau poste incendie.

Règlement 89

Fermeture du Chemin du 7ème Rang et du chemin reliant le 6ème Rang Ouest au 7ème Rang.

ATTENDU que le Chemin du 7ème Rang, et le Chemin reliant le 6ème Rang Ouest au 7ème Rang, sont verbalisés, suivant acte d'accord datant de plusieurs années,



Attendu qu'il pourrait résulté, dans l'avenir, de la part de la Municipalité, des déboursés très considérables, pour la érnovation et l'entretien de ces chemins, ci-haut mentionnés, lesquels ne servent présentement plus que sur une très faible distance et qu'à très peude gens, sinon personne,

Attendu qu'aucune maison ou construction quelconque n'est bâtie, ou en voie de l'être, le long de cesdits cehmins, et que la fermeture de ceux-ci ne causera aucun préjudice à qui que ce soit;

Attendu qu'une résolution a été adoptée le 24 Novembre 1975 donnant avis public de la déposition d'un avis de motion pour ledit règlement à une séance ultérieure,

Attendu qu'avis public de l'avis de motion du présent règlement a été donnée à la séance du 22 Décembre 1975,

A ces causes, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des Membres du Conseil, qu'il soit ordonné et statué, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir:

- 1- Que le chemin du 7ème rang soit fermé sur toute sa longueur
- 2- Que le chemin reliant le 6ème Rang Ouest au 7ème Rang soit fermé,
- 3- Le présent règlement, portant le no 89, entrera en vigueur et en force, suivant les articles du Code Municipal.

reher Maire Planet Beaudy Sec-tré. Certificat de publication

Je, soussigné, Sec-tré. de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié les avis désignés auxfins du présents règlement no 89, aux endroits décrétés par le Conseil,

En quoi de foi je donne ce présent certificat, ce 33ème jour de décembre 19765 45 Sec-tré. Jan Ste Prince

Rapport du mois

Le Sec-tré. soumet les divers rapports du mois, soit: Permis de construction, incendie et aqueduc.

Le Sec-tré. est autorisé à faire peinturer la station de pompage.

Pompier volontaire

Le Sec-tré. est autorisé à joindre aux comptes de taxes, un avis demandant à ceux qui sont intérressés à faire partie de la brigade de pompiers volontaires de Pointe du Lac, de faire parvenir par écrit, au bureau de la Municipalité, leur nom, addresse, no de téléphone et age.

2/76

Comptes

Au folio 612

Chèque	no	Philippe Juneau; loyer janvier Caisse Pte du Lac; Thériault vidange Jean-Bte Pothier; salaire Janvier 76 Annulé Annulé	110. 660. 835.
		Revenu Québec; impôt déc. 75 et rajust. Receveur du Canada; impôt déc. 75-rajus Thomas Bellemare; sable, accomp ch. hive 10, Rodrigue Beaudry; déneigement accomp J-Paul Boisvert; incendie déc. 75	772. 551. 722. 925. 335.
	10	Marcel Crête; ' I I I I I I I	160.
	12	an Jac. Legare,	110.
		Louis de. duitbeit.	60. 15.
		Paul Légaré; 1 II I	60.
		Rénald Légaré; I II	35.
		Michel Lesmerises; I M I I II	65.
		André Crête;	35.
		W · AL III the III	20.
		HI II	20.
		Denis Lesmeri II II II	65.
		Jean-Y. Pépin;	20.
		Luc Boisvert:	$\bar{20}$.
		Lionel Paguin: M H H H H H	$\bar{20}$.
		GLi. Beaudry;	$\overline{20}$.
		Henri ST-Pierre: Huile poste inc.	179.
		BelleCanada; téléphone incendie	79.
		P.A.Gouin; matériel incendie	5 3:
		arage Pépin; camion incendie déc 75	/3.
		artial Beaudry; salaire 1er à 18 Jiai	252.
		in.Beaudry; salaire 19 à 30 janv. 76"	252.
		M.Beaudry; frais voyage déc. 75	67.
		J-Bte Pothier; salle 10, divers 26,	
	0.7	inspect, voyage 100,	
	37 35		

35 36 Séance 26/1/76



CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue le 26ème jour de Janvier 1976, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Robert Parenteau, Conrad Carbonneau, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le conseiller Hervé Gauthier, agissant comme Maire Suppléant, considérant l'absence motivée de M. le Maire Clément Beaudry.

Messieurs les conseillers Raymond Lamothe et Arthur Robitaille sont aussi absents.

Le Sec-tré. et l'Ass-sec. sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, le Sec-tré. demande si les Membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 12 Janvier 1976, dont copies des minutes de cette assemblée furent distribuées à chacun des membres du Conseil quelques jours avant la présente assemblée.

4/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter tel que rédigéme procès verbal de la dernière assemblée tenue le 12 Janvier 1976. Signé par M. le Maire Suppléant et le Sec-tré., Adopté.

Place Garceau Requête Un groupe de propriétaires de la Place Garceau présente une requête, par laquelle, ils demandent:

- 1- Enlever le banc de neige à l'entrée de leur rue.
- 2- Entretient de la côte de la Place Garceau, lorsque glissante

Le Sec-tré. est autorisé à aviser M. Morissette, de Trois-Rivières-Ouest, afin que celui-ci ne place pas sa neige près de l'entrée de la rue, pour ne pas nuire à la visibilité des gens qui veulent sortir de la rue.

On devra aussi sinformer des possibilité de placer et remplir, au bas de la côte, une boîte à sable.

Rue Ge-H.Garceau

P-17

M. Georges-Henri Garceau, propriétaire d'une partie du lot 17, laquelle mesure environ 50 pieds de largeur par 200 pieds de profondeur, et sert présentement de chemin, pour se rendre à sa terre lot P-19, désire céder cette partie de terrain, lot P-17, pour une rue.

5/76

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des Membres présents du Conseil, d'accepter en principe seulement, de municipaliser cette partie de terrain, pour servir de rue, à condition que M. Georges-Henri Garceau fourmisse un plan d'arpenteur-géomètre, pour cette partie de terrain, lot P-17. Adopté.

Messier: sable

6/76

Considérant certaines difficultées à obtenir de la machinerie pour l'épandage de sel et de sable de la Firme Thomas Bellane & Fils,

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des Membres présents du Conseil, d'autoriser le Sec-tré. à employer les services de MArmand-G Messier, pour l'épandage de sable, en cas de nécessité. Adopté.

Croix-rouge Cotisation Corp. Secré. Municipaux La Société de la Croix-Rouge demande une aide financière.

La Corporation des Sécrétaires Municipaux du Québec demande au Conseil Municipal de défrayer le coût de cotisation pour le

Sec-tré. et L'Ass-sec.

Gaétan Pagé.

M. Gaétan Pagé offre ses services pour l'entretien de la nouvelle bâtisse municipale.

Caution Sec-tré

La Ministère des Affaires Municipales du Québec, avise qu'il a reçu le renouvellement de la caution du Sec-tré. et de l'Ass-sec.

Le Sec-tré. devra recommuniquer avec M. Latulippe, de la Prévention Des Incendies, afin d'obtenir une rencontre, avec celuici.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beardy Sec-tré.

Séance régulière

9/2/76

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 9ème jour de Février 1976, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les Membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 26 Janvier 1976, dont copies des minutes ont été distribuées à chacun quelques jours avant la présente assemblée.

7/76

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 26 Janvier 1976. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.



Boite sable Place Garceau

Quelques contribuables se plaignent de l'état du Chemin Ste-Marguerite et de l'Ave. St-Jean-Bte. Le Conseil devra reviser afin d'améliorer laprésente situation.

Considérant que les contribuables de la Place Garceau demandent l'installation d'une boîte contenant du sable ou un mélange, dans le milieu de la côte de leur rue.

Considérant que M. Raymond Dorval s'engage à faire gratuite ment ladite boite, à condition de lui fournir les matériaux, lesquel seront achetés chez Beauchesne et Provencher de Ste-Angèle,

Les Membres du Conseil sont consentant à faire exécuter ces travaux.

Rue Hélie

M. Gérard Hélie, Rang St-Nicolas, désire ouvrir une rue sur sa terre. Les Membres du Conseil se rencontreront Lundi le 16 Février 1976 pour étudier toutes les demandes d'ouverture de rues nouvelles.

Ringuette Taxes

M. Marcel Ringuette se plaint que son compte de taxe a été expédié au Conseil de Comté pour y être vendu. M.le Maire explique que le seul moyen pour éviter la vente au Conseil de Comté est prendre arrengement avec M. Armand Pellerin, Sec-tré. du Conseil de Com té.

Adrien Lessærd

M. Adrien Lessard, Av. St-Jean-Bte, demande un permis de construction pour la construction qu'il habite présentement. Considérant que celle-ci n'est pas conforme aux règlements, M.Lessard devra fournir un plan d'agrandissement conforme afin d'obtenir un permis, et ce, le plus rapidement possible.

Caution Sec-tré. et Ass-sec

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception du renouvellement de la caution du Sec-tré. et de celle de L'Ass-sec.

Taxes Frères

Les Frères de l'Instruction Chrétienne avise la Municipalité qu'ils ne paieront pas leur compte de taxe avant que le bureau de revision des plaintes d'évaluation aie rendue sa décision. Le Sectré. devra les aviser que même s'ils portent plainte pour leur évaluation, ils sont tenu d'acquitter leur compte. Lorsque la décision du bureau de revision sera connue il pourra y avoir remboursement de la part de la Municipalité.

Compte Hydro station pompage

En date du 3 février 1976, la Co. Hydro Québec avise la Mudommages moteur nicipalité que d'après les lois en vigueur, cette Compagnie ne peut être tenue responsable des dommages subis aux accessoires électriques lors de panne de courant, de baisse de voltage ou autres, si ceux-ci proviennent de circonstances incontrolables. En conséquence, cette Co. ne paiera pas la facture de notre Municipalité, au montant de \$495.00, pour dommages aux moteurs de la station de pompage, survenus le 8 Décembre 1975.

Plan Bell Canada

La Co.Bell Canada soumet un plan pour l'installa (LES de tion de cable dans l'ave. Lajoie

8/76

Il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil d'accepter tel que déposé, le plan de Bell Canada pour l'installation de cable souterrain dans l'Ave, Lajoie

Estimation # 2

Les Architectes Bigué et Lord présentent la 2ème estimation poste incendie du contracteur Babin. Celle-ci ayant été approuvé les par Architecte

> En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des Membres du Conseil, d'accepter tel que présentée la 2ème estimation, tel que ci-bas:

Contracteur Oscar Babin:

\$27,978.30

Architectes Bigué & Lord: Armand G Messier; sable

1,639.20

D'acquitter ces comptes au folio 3643.

Adopté.

Croix-Rouge

La Croix-Rouge et la Société du Cancer demande des dons. Société Cancer Les Aembres du Conseil sont unanimes à accorder à chacun, un montant de \$25.00

Cotisation Corp.

La Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec propose Secrét. Munic. au Conseil Municipal d'acquitter le montant de la cotisation des Becrétaires de la Municipalité, pour qu'ils adhèrent à cette Corporation, au montant de \$65.00 par membres, par année.

Cotisation C.R.D.

Le Conseil Régional de Développement écomomique, district de Trois-Rivières, avise la Municipalité que la cotisation pour cet organisme, sera pour 1976 de 3 cents per Capita, soit un montant de \$63.96 . Les Membres du Conseil sont consentant à acquitter cette cotisation.

Rapports Mensuels

Le Sec-tré. soumet les rapports mensuels: aqueduc, voirie et incendie. Au service incendie, il y a deux erreurs à corriger; une fin de semaine de garde dûe à M. Maurice Gauthier, et la facture no +6 du Garage Pépin & Fils qui sera acquittée à une séance ultérieure.

Obligations 1er Mars 1976

Le Ministère des Affaires Municipales du Québec, avise la Municipalité, que le 1er Mars 1976, celle-ci aura à rencontrer des pbligations, attribuables au secteur aqueduc, pour un montant de \$58,990.00

10/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, resolu unanimement, d'autoriser M. le Maire et le Sec-tré. à faire les transferts de fond nécessaire pour le paiement de ces bbligations. Adopté.

Suite à la journée d'étude de l'Association des Techniques de l'eau, et après discussions par M. le Maire et le Sec-tré., avec les Ingénieurs de la Co. Pluritec,



chèque no

11/76

Considérant que la Firme d'Ingénieurs Conseils Pluritec possède un laboratoire pour effectuer des analyses complètes de notre eau,

Considérant que le problème ne semble pas d'importance pour ceux-ci, que la matière rougeâtre contenu dans l'eau du puit no 2 pourrait peut-être disparaitre assez facilement,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, d'employer les services de la Firme d'Ingénieurs Conseil Pluritec, pour que ceux-ci effectuent une analyse complète de l'eau du 2ème puit, afin de trouver une solution au problême de la matière rougeâtre en suspension dans l'eau.

Adopté.

COMPTES

Au folio 612

+2	8991 E 34 54 78 90	Ministère Transport Qué.: license camions Impot Provincial; impot janvier 76 Receveur Canada; impot " " " Caisse Pop. Pte du Lac; vidange Thériault Philippe Juneau; loyer février 76 an-Bte Pothier, salaire février Martial Beaudry; salaire 1 au 14 février 76 Martial Beaudry; " " 16 au 28 " " " Bell Canada; téléphone bureau Le Nouvelliste; annonce Restaurant Grec P.V.Ayotte; papeterie Formules Municipales; papeterie H.G. Gauthier; divers A.Guy Messier; sable Louis Dugré; entretien che. hiver J-Paul Boisvert; incendie Annulé Léuis Geo. Guilbert; " "	5.00~ 191.48~ 169.53~ 660.50~ 827.37~ 251.47~ 251.47~ 169.50~ 177.988~ 177.988~ 177.88~ 216.00~ 25.00~
	554	Annule Léuis Geo. Guilbert; " "	60000 ~ 185.00 ~
	56	Marcel Crête; " " Jean-Yves Pépin; " " Luc Boisvert; " " J-Jacques Légaré; " "	50.00~
	57	Luc Boisvert:	60.00~
	58	I-Jacques Légaré:	110.00~
	59	Martial Beaudry;	50.00~
	60	Clément Beaudry; " "	20.00~
	61	Rénald Légaré; " "	65.00~
	62	Jean-G Rouette; " "	25.00^
	63	Michel Lesmerises; " "	30.00~
	64	Lionel Paquin; " "	15.00~
	65	Henri St-Pierre; huile chauffage incendie	115.13 ~
	66	Garage Pépin & Fils; entretien camion	109.41~
	67	Légaré & Frères; divers	37.28 ^
	68	Jean-Bte Pothier; voyage insp, salle, divers	1,56,00 ~
	69	G.G.Garceau; frais notaire	145.00 ~
		Maurice Gauthier; incendie	260.00^
	71	Corpo. Sec-tré.; cotisations	130.00 ~
	72	C.R.D.: cotisation	63.96^
	73	Societe Cancer; don	25.00 ~ 25.00 ~
	74	Société Cancer; don Société Cancer; don Bell Canada; téléphone incendie	27.00 ~
	72	Dell Canada; terephone incendre	49.90~

total: 5,433.17

	Folio 1719	
- 8 1 1 1 1 1 1 1 1	Jean-Paul Morin; peinture Marc Pothier; peinture Michel Thiffeault; borne fontain O J-Marie Coulombe; travaux 75 ASEA: réparation Moteur Laurent Savoie; électricité J-Bte Pothier; voyages inspect, diver Daigle Aqua; matériaux Coopérative Fédérée; gaz Guilbeault Transport; matériaux	145.00~ 48.00~ 45.00~ 125.60~ 223.00~ 80.00~ 80.00~ 60.02~ 78.67~ 8.65~
17	Réal Nolet; travaux	10.00~

total:

1,063.94

11/76

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folios 612 et 1719, et au folio incendie, 3643.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Searchy Sec-tré Man All

Assemblée du 23/2/76

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 23 Février 1976, au bureau de la Municipalité, à laquelle sont présents Messieu les conseillers: Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

Sont absents Messieurs les conséillers Robert Parenteau, Raymond lamothe et Arthur Robitaille.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demandent si les conseillers ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 9 Février 1976, lequelleur fut distribué plusieurs jours à l'avance de la présente assemblée.

12/76

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 9 Février 1976. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré.

Lumière de rue Rgs Acadie et St-Joseph

Une requête de 18 propriétaires des Rang Acadie et St-Joseph demande l'installation de 6 lumières de rue dans ces Rangs, aux endroits dangereux.

Considérant le manque de spécifications sur ladite requête, le Sec-tré. devra préparer une nouvelle entête de requête, comprenant toutes les informations requises à ce sujet. Par la suite, les intéressés devront signer à nouveau, mais sur la formupropriétaires le préparée par le Sec-tré.



Fossé Paquin

M. Maurice Roux demande une entrée d'eau, Place Garceau. Considérant qu'il n'y a pas de conduite près de ce terrain, considérant aussi qu'il n'y a qu'une demande, les Membres du Conseil refusent de faire exécuter ces travaux, trop honéreux pour un seul propriétaire.

Mtre Gauthier avise la Municipalité qu'il prendra des procédures contre cette dernière, pour ne pas avoir signé un acte de servitude de terrain avec M. Claude Paquin, son client.

13/76

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, réso-Lu unanimement, des Membres présents du Conseil, d'autoriser le Sectré. à prendre les dispositions nécessaires afin d'exproprier la par+ tie de terrain requise pour conduire l'égouttement au fossé de la li+ he séparative des lots 25 et 26. Cette partie de terrain nécessaire est sur le lot P-25 ou 25-4 non officielle, et mesure environ 10 pieds de largeur par environ 100 pieds de profondeur, à partir de la ligne Sud-Est dudit terrain, soit en longeant cette ligne.

Adopté.

Une copie de cette résolution devra être envoyée à Mtre Gauthier ainsi qu'à M. Claude Paquin.

Goldbloom accusé St-Charles et st-Joseph

Le ministre des Affaires Municipales, M. Victor Goldbloom, demande sub. eau accuse réception de notre demande de subvention pour les projets d' aqueduc dans le Rang St-Charles et dans le Rang St-Joseph.

Dommages E.Gagnoh

M. Eric Gagnon, lequel posséde un chalet dans la Côte Ste-Julie, avise qu'il tient la Municipalité responsable des dommages causés à sa propriété. Suivant les informations reçues, ces dommages he sont pas imputables à la Municipalité ou ses employé, mais à un automobile. Le Sec-tré. devra aviser M. Gagon de ces faits.

Minist.Environ. rue Juneau

Le Ministère de la Protection de l'Environnement, en date du 13 Février 1976, mentionne que ce Ministère ne voit pas de problême de pollution des sources d'eau Municipale, par le développement prévue par M. Juneau, sur les lots P-189, P-190 et P-191. Le Sec-tré. devra communiquer avec ce Ministère afin d'obtenir plus d'informations.

Obligat. 1er Mars

La Banque Provinciale du Canada avise que la Municipalité aura à rencontrer des ébligations échues, au 1er Mars 76, pour un montant de \$59,207.45

Assurance R.Beaudry

Le Sec-tré. devra s'informer si M.Rodrigue Beaudry détient une assurance responsabilité, considérant que celui-ci effectue des travaux de déneigement pour la Municipalité.

Fusion-résolut.

Considérant qu'un Comité d'étude, formé de représentants des deux Municipalités de Pointe du Lac, a été formé pour étudier les possibilités d'une fusion volontaire des deux Municipalités de Pointe

du Lac, soit Paroisse et Village,

Considérant qu'il est devoir de ce Comité d'améliorer les services municipaux à l'étendue du territoire de Pointe du Lac,

Considérant que ce Comité suggère de demander l'ai de technique d'un officier du Ministère des Affaires Municipales,

14/76

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de demander l'aide techmique d'un officier du Ministère des Affaires Municipales pour étudier la possibilité de fusion volontaire des deux Municipalités de Pointe du Lac, soit Village et Paroisse.

Adopté.

Etats Financiers 75 Decotret

La Firme de Comptables René DeCotret & St-Arnaud & Associés présente les états financiers de la Municipalité pour l'année financière se terminant le 31 Décembre 1976.

15/76

Il est proposé par M le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des Membres présents du Conseil, d'accepter les états financiers pour l'année financière se terminant le 31 Décembre 1976 tel que présentés par la Firme René DeCotret, St-Arnaud & Ass. C.A. Adopté.

Considérant que les états financiers pour l'année se terminant le 31 Décembre 1975, démontrent clairement l'état des Revenus et des Dépenses de 1975

Considérant que la Firme comptables recommande d'apporter quelques modifications aux prévisions budgétaires 1976 embres 1975,

16/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des Membres présents du Conseil, d'apporter les corrections ci-bas, aux prévisions budgétaires 1976, suite aux recommandations des comptables DeCotret, St-Arnaud & Ass.:

<u>BUDGET 1976</u>

Déboursés au folio 612

Chemin été	10,000.99
" " hiver	36,000
Service de vidange	10,000.0-
Eclairage de rue	3,000
Salaires	20,350
Bénif.margindexat.	2,935
Frais de représentation	8,000
Entretien bâtisse	5,000
Service de la dette	12,000
Camion Citerne	13,440
Loyer, poste, ménage, papeterie	1,198
Bell Canada	400
Cons. Juridique-vérificateur	1,500.⊕⊕
Frais voyage inspecteur	1,200
Voyages-congrès	1,200
Affaires Sociales	1,352
	. , 5 ,



Déboursés au folio 612 (suite)

Election Cotisations Dons, roulotte, assurance, divers		1,500 125 5,500
	total:	156,300
Recettes au folio 612		
Taxe foncière 1976: Maison Mobile Intérêts Arrérages Subvention taxe vente Autres Subventions Subvention chemin hiver Subvention Loisir		64,750. 7,000. 2,000. 708. 41,300. 1,722. 9,320. 500.
	total:	127,300
Déboursés au folio 1719		
Dugré Machinerie Autres hommes Frais de surveillance Matériaux Papeterie Hydro-Québec; électricité Vérificateur Obligations Intérêts Equipements-assurance Achat de terrain		5,000 2,000 2,400 5,000 1,000 3,000 58,990 26,595 3,515 10,000
	total:	118,000
Recettes au folio 1719		
Taxe d'eau 1976 Entréeséd'eau Autres Subvention du Québec		43,000 4,000 3,400 59,600
Les déficits prévus, au folio 612 de		110,000 et au folio

Les déficits prévus, au folio 612 de 29,000.00, et au folio 1719 de 8,000.00, seront équilibrés à même les asurplus accumulés des années antérieures. Adopté.

Améliorat. rues

Considérant que la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse a sous sa responsabilité, de nombreuses rues non pavées,

Considérant que les frais d'entretien et de réparations de ces rues sont très honéreux pour les Contribuables,

Considérant que ces propriétaires se plaignent au printemps du mauvais état de ces rues, qu'em été ils se plaignent de la poussière,

17/76

A CES CAUSES, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil de la Paroisse de Pointe du Lac, de demander au Ministère de la Voirie du Québec, une subvention pour aider à l'amélioration des rues et chemins de notre localité, plus particulièrement les rues suivantes:

Amélioration de rues:

Place Garceau	lon	gue	ur:	2,511	pie	eds
Rue Simard	Ħ		# :		- 11	
Place Bellevue	11	11	H :	2,080	Ħ	11
Ave. des Pins	11	11		1,275	Ħ	11
Place Montour	11	11		3,190	11	11
Ave. des Erables	п	11	Ħ:	1.896	11	Ħ
Ave. des Arts	11	11	11:	1.260	Ħ	11
Ave. Boucher	Ħ	11	11 :	1,500	11	11
Ave. des Bouleaux	11	11	H-	2,170	11	Ħ.



Adopté.

Le Sec-tré. présente une estimation de la Co. Pluritec, relativement à une conduite d'évacuation des gaz d'échappements des camions incendie, à l'extérieur du poste incendie, à un coût de \$2,099.50.

La présente assemblée est levée.

Sec-tré

Séance réguliè 8 Mars 1976 CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Session régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 8 Mars 1976, au bureau de la Municipalité, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les Membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 23 Février 1976, et dont copie fut distribué à chacun des membres du Conseil, plusieurs jours à l'avance.

18/76

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres du conseil, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 23 Février 1976, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

Semaine embellissement Le Ministère de l'Environnement du Québec, ainsi que la Fédération des Jeunes Chambres du Canada Français mentionnent l'importance de souligner la semaine provinciale de l'embellissement de l'Environnement qui se tiendra du 17 au 24 Mai 1976. A cette occasion, M. le Maire souligne qu'il serait bon d'obtenir un ou des camions pour ramasser les déchets de toutes sortes dans la Municipalité.



En date du 24 Février 1976, la Municipalité reçoit un document avisant quelle sera tenu responsable des dommages et pertes subises par un passager du C.P.R., lors d'un accident survenu à un passage à niveau le 9 Février 1976. L'évaluation des dommages et pertes fournie n'est pas définitive. Le tout à été transmis à notre Compagnie d'assurance.

U.Q.T.R. offre service pour Géographie

L'Université du Québec à Trois-Rivières offre les services de ses étudiants pour des travaux de géographie que la Municipalité pourrait avoir à faire accomplir. Le Sec-tré. devra communiquer avec cette institution afin d'obtenir plus de renseignements.

Changement adres

La Protection Civile, région no 4, avise de sa nouvelle adres-Protect Civile se et offre toujours ses services en cas de désastre.

Offre emploi

Mme Lucie Pothier offre ses services pour effectuer les travaux@de ménage à la nouvelle bâtisse municipale.

Offre emploi

M.Marc Pothier, étudiant, offre ses services pour effectuer divers travaux pour la municipalité durand la saison estivale.

Radiocommunication

En date du 1er Mars 1976, la Direction Générale de la Prévention des Incendies fait parvenir la documentation nécessaire pour procéder à un appel d'offre pour un système de radiocommunications.

19/76

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des Membres du Conseil, que:

LA CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE, COMTE DE ST\} MAURICE, recevra des soumissioms cachetées et scellées pour l'installation d'un réseau d'alerte et communication, tel que décrite ciãaprès:

Système de radiocommunication, de vis no 364, en date du **2**3 Février 1976,

et tel que spécifié dans les devis présentés à cette fin par la Muni cipalité et préparés pae La Direction Générale de la Prévention des Incendies.

Lessoumissions seront présentées sur les formules officielles dans les enveloppes officielles remises à cette fin par la Municipalité.

Les soumissionnaires devront se conformer aux ezigences, telles que décrites dans le document "J" "Instructions aux Soumissionnaires" (entrepreneur-manufacturier).

Les soumissionnaires intéressés devront retourner immédiatement au secrétaire-trésorier de la municipalité l'accusé de réception des documents.

Les soumissions seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité jusqu'à quatre heures de l'après-midi (heure normale de l'Est),

Le douzième jour d'Avril 1976.

L'ouverture des soumissions aura lieu à 8 heures p.m. (heure normale de l'Est) le douzième jour d'Avril 1976., La Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des sou missions reques.

Adopté.

Vieille papeter

Considérant qu'il y a beucoup de vieille papeterie accumulée dans la voute de la Municipalité,

20/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, réso-Lu unaniment des membres du Conseil, d'autoriser le secrétaire-trésorier à brûler les papiers inutiles et agés de plus de 5 ans.

Adopté.

Réunion Corp.

La Corporation des Secrétaires Municipaux, tiendra le 10 Secrétai-munic. Avril 1976, à la cabane à sucre de M. Lucien Rouette, une réunion de ses membres, pour les Comté de Berthier, Maskinongé, St-Maurice et Champlain. Les Membres du Conseil sont cordialement invité à assister à cette réunion.

Bureau Poste

CONSIDERANT que la population de Pointe du Lac augmente rapidement,

Considérant que le développement se fait surtout du côté Est du Village de Pointe du Lac, ainsi que de la Paroisse.

Considérant que le local actuel du bureau de poste n'est plus au centre ni des activités, ni de la population présente et future,

Considérant que ledit local ne répond plus au grand volume, toujours croissant, de courrier postal de notre localité,

Considérant que l'environnement du présent local n'offre pratiquement aucune possibilité de stationnement,

Considérant que le bail dudit local prend fin en 1977,

Considérant que depuis quelques années le Ministère des postes a consenti plusieurs constructions de bureau de poste dans des localités semblables à la nôtre,

Considérant que notre population a elle aussi droit à un service de poste adéquat,

21/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert parenteau, résolu unanimement des Membres du Conseil de la Paroisse de Pointe du Lac, de demander au Ministère des Postes de bien vouloir aménager un nouveau bureau de poste qui pourrait mieux répondre aux besoins immédiats et futurs de notre population.



Le 14 Mars 1976, les Membres du Conseil, en compagnie des Membres du Conseil du Village, se rendront au nouveau poste incendie afin de constater l'avancement des travaux de construction.

Après discussion, relatel wement aux normes pour l'ouverture de nouvelles rues, le secrétaire-trésorier rédigera les normes énumérées pour que les conseillers puissent les étudier.

Comptes

Folio 612

	F0110 012	
77 78 79 80 81 82 83 84 86 87 88 90 91	Philippe Juneau; loyer Mars 76 Caisse Pop. A.thériault; vidange février Ministère Revenu Qué.; impôt février Receveur du Canada; """""""""""""""""""""""""""""""""""	110 ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~
92 93 94 96 97 98 99 101 102 103 104 106 107	Commission Scolaire Chavigny; rembourse roulot	2,800 ~ 50.00 ~ 100.00 ~ 50.00 ~ 5.00 ~ 15.00 ~ 15.00 ~ 15.00 ~ 15.00 ~ 49.68
109 110 111 112 113	Jean-Bte Pothier; voyage inspect, salle, repas Arthur Spěnard; assurange dodge incendie Garage Pépin; fact janv 76 incendie Anselme Grenier; remboursement taxe 75 Thomas Bellemare; sel 481.24, acc 10,000. Martial Beaudry; voyage évaluation	262.32~ 375.00~ 87.90~ 11.40~ 10,481.24~ 58.00~
19 20 21 22	Banque Provinciale Canada; obligations Michel Thiffeault; travaux Jean-Guy Rouette; "" Jean-Bte Pothier; voyage inspecteur P.A.Gouin; matériel Marc Pothier; travaux J-Paul Morin; ""	59,207.45~ 32.50~ 30.00~ 200.00~ 99.84~ 20.00~ 25.00~

Chèque no 1719

30 Launier Ltée; matériel

29 Louis Dugré; travaux pepine

Chèque no

Poulin Distribution; location matériel Jean Banville; matériel Revue Municipale; abonnement Arthur Spénard; assurance feu, vol

34.49~ 15.00 848.00~ 45.00~ 2.92~

21.11~



total:

60,578.31

22/76

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy Sec-tré. An Enofiel Beau

Assemblé Régul 22/3/76

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Consett de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue au bureau de la Municipalité, le 22 Mars 1976, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Martial Beaudry, Ass-sec. agi comme secrétaire de l'assemblée.

M. le conseiller Raymond Lamothe, et M. le Sec-tré. Jean-Bte Pothier sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les Membres présents du conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 8 Mars 1976, et dont copies furent distribuées à chacun d'eaux plusieurs jours avant la présente réunion.

23/76

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement des Membres présents du Conseil, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée du Comseil Municipal, tenue le 8 Mars 1976. Signé et initialé par M. le Maire et l'Ass-sec. Adopté.

Lac des Pins

Un groupe de propriétaires du Lac des Pins sont présents, et désirent obtenir des permis de construction. M. le Maire leur explique que la Municipalité ne peut accorder de permis de construction, tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas à cet endroit, de chemins municipalisés. Mais considérant que des chemins, à cet endroit, existent depuis fort longtemps, il y aurait possibilité de municipaliser ces chemins avec une largeur minimum de 40 pieds.

Charbonneau Plans égouts

M. Paul Charbonneau présente un plan directeur pour l'établissement d'un système d'égouts. Ce plan, préparé en 1972, par les Ingénieurs Héroux, pour la municipalité du Village, couvre une bonne partie de la Municipalité, mais il y manque la partie Nord-Est. M. Charbonneau voudrait donc que la Municipalité fasse accomplir la partie manquante de ce plan. Considérant que la chose n'est pas prévue au budget, des informations seront prises afin de connaitre les possibilités de réaliser ce plan.

Hamel rue 199

M. Serge Hamel, Arpenteur, demande au Conseil les raisons qui retardent l'acceptation ou le refus d'un projet de rue sur le lot P-199 (prolongement de la rue Simard). M. Charbonneau, propriétaire dudit terrain mentionne au Conseil qu'il préfère attendre d'avoir un autre plan plus complet, avant que le Conseil considère cette demande. M. Hamel devra en être avisé.

Rue Juneau

M. Philippe Juneau demande s'il y a de nouveaux développement au sujet de son projet de rue. M.le Maire mentionne que la Municipalité attend toujours la visite d'un représentant du Ministère de l'Environnement du Québec.

Rue Julien Proulx

M. Simon Dubé demande d'obtenir 8 permis de construction sur la rue Julien Proulx. Considérant que la rue est municipalisée, il n'y a pas d'inconvénients à ce qu'il obtienne les permis demandés. Pour ce qui concerne le service d'aqueduc, les modalités seront convenus prochainement.

rue P-197,198,7 Charbonneau

M. Paul Charbonneau dépose un plan pour l'ouverture d'une nouvelle rue, sur les lot P-198, P-197 et P-7. Cette demande sera étudiée prochainement.

Nouvel rue normes

Pour l'Ouverture de Nouvelles Rues NORMES

Considérant que la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse reçoit plusieurs demandes pour l'ouverture de nouvelles rues,

Considérant que les Services Municipaux, soit: égouttement, service d'aqueduc, revêtement de pierre ou gravier, sont très dispendieux et que la Municipalité ne peut s'engager dans de tel dépenses,

24/76 PAR CONSEQUENT, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des Membres présents du conseil, que:

Pour les présentes et futures demandes d'ouvertures de rues, Considérant qu'il est du devoir des Membres du Conseil de voir à la bonne marche de la Municipalité, les exigences suivantes seront obligatoires pour l'ouverture de nouvelles rues, à savoir:

1- Le Chapitre no 2 du règlement de zonage no 71, sera respecté au complet.

Normes pour ouverture de nouvelles rues (suite)

2- Le propriétaire désirant ouvrir une nouvelle rue de vra fournir au Conseil, un plan directeur de toute l'étendue du lot à développer, en prévoyant l'espace nécessaire pour des rues qui communiquerons aux lots voisins dans le futur.

- 3- La rue devra posséder une largeur de 60 pieds, avec fossés d'égouttements et tout autre partie de terrain nécessaire au drainage de ces fossés.
- 4- La rue devra être recouverte de 4 pouces de gravier ou pierre concassée, et ce, aux frais du propriétaire de la rue, de plus, elle devra être du même niveau que la route, rue ou chemin principal sur lequel elle débouche, suivant l'approbation du Conseil.
- 5- Chaque terrain devra posséder son ponceau, lequel sera d'acier ondulé de 18 pouces de diamëtre.
- 6- A-) Rues Adjacentes au parcours de l'aqueduc municipale
 Le propriétaire devra fournir à la municipalité. à ses frais, un
 plan d'ingénieurs pour la conduite d'eau et la protection incendie.
 Ledit plan sera soumis pour approbation au Ministère de la Protection
 de l'Environnement. Ces travaux seront entièrement à la charge du
 propriétaire, ou celui-ci versera à l'avance à la Municipalité le
 montant des travaux. Dans les deux cas, celle-ci se réserve le droit
 de surveillance et d'acceptation finale des travaux. Par la suite,
 pour la ou les rues ainsi desservies, le tarif de la taxe d'eau sera
 selon les normes de la Régie des Eaux du Québec.
- 6-B-) Rues non Adjacentes au parcours de l'aqueduc municipale Les demandes d'Ouverture de rues nouvelles ne pouvant se raccorder au réseau de l'aqueduc municipale seront refusées.
- 7- Pour chaque nouvelle rue, le Conseil décrétera la Municipalisation de celle-ci par règlement.
- 8- Le Conseil ne s'engage à accepter aucune demande d'ouverture de rue nouvelle, et se réserve le droit de modifier, amender ou même annuler chacune ou toutes les articles ci-haut décrites.

Adopté.

Estimateurs 25/76

Tel qu'il est requis par le Code Municipal, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de nommer aux fonctions ci-bas, les personnes suivantes, pour le prochain terme:

Grand Inspecteur: M. Paul Houle

Estimateur: M. Paul Houle

M, Roland Houle

M. Philippe Pothier



M. Roland Houle, comme inspecteur agraire, couvrant l'arrondissement no 1, comprenant: les rangs St-Nicolas, St-Joseph, Acadie, Des Garceaux et la route no 2 côté Ouest de la municipalité, ainsi que les rues et chemins adjacents à ces Rangs.

M. Philippe Pothier, comme inspecteur agraire, couvrant l'arrondissement no 2, comprenant: le Chemin Ste-Marguerite, l'Ave, St-Jean Bte, Baie-Jolie, ainsi que toutes les rues adjacentes 🕹

M. Gérard Biron, comme inspecteur agraire, couvrant l'arrondissement no 3, comprenant: le Rang St-Charles, les rangs 3,4,5,6,7, ainsi que toutes les rues et chemins adjacents.

Les rapports soumis devront être signé par l'inspecteur concerné dans son arrondissement ou par le Grand Inspecteur.

Adopté.

Union Régionale

Considérant que l'Union Régionale des Caisses Populaires Emprunt temporai Desjardins avise que l'échéance de l'emprunt temporaire pour la construction d'un poste incendie, l'achat de camions et d'équipement l'achat d'un système de radiocommunication, sera le 16 Avril 1976,

> Considérant que les travaux de construction du poste ne sont pas entièrement complétés,

26/766

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de demander à l'Union Régionale des Caisses Populaires Desjardins de Trois-Rivières, de bien vouloir accorder à notre Municipalité, que l'échéance de l'emprunt temporaire au montant de \$133,000.00, soit retardée de six mois, afin de concrétiser le projet en cours. Adopté.

Octroi Loisirs

Considérant que la Municipalité a reçu du Gouvernement du Québec, un octroi au montant de \$500,00, pour fins de Loisirs,

Considérant qu'un comité provisoire a été formé pour voir à la réorganisation des Loisirs,

27/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de verser à la Corporation des Loisirs de Pointe du Lac Inc., le \$500. d'octroi gouvernementale. Adopté.

Matériel Entrées d'eau

Considérant que des prix pour l'achat de matériel pour entré d'eau, nous sont parvenus de 4 fournisseurs,

Considérant que la Co. Daigle Aqua présente les meilleurs prix,

28/76

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'autoriser le Sectré. à faire l'achat de matériel pour entrées d'eau, de la Co. Daigle Aqua, à un montant de \$2,062.96, plus taxes et transport.

Poste incendie fumée

La Corporation du Village demande, par résolution que la Municipalité de la Paroisse fasse pression auprès: Résol. Village des Architectes et du Contracteur Babin, pour que ce dernier peinture au moins, la partie devant servir de bureaux pour lesMunicipalités au nouveau poste incendie 🦙 suite aux dégats causés par la fumée.

Fusion; acc-réc

Le Ministère des Affaires Municipales du Québec accuse récep tion des résolutions du Village et de la Paroisse de Pointe du Lac demandant l'étude d'une fusion de ces Municipalités.

Cours; pompiervol

M. Réal Rousseau, du Commissariat de la Prévention des Incendie, avise par appel téléphonique, que des cours de pompiers seront donnés aux pompiers-volontaire de Pointe du Lac, entre le 15 Avril et 1er Mai 1976

Plans; prolong. aqueduc 29/76

Considérant que quelques prolongements d'aqueduc ont été effectué à date, et qu'il n'y a pas de plans de ceux-ci,

En conséquence il est proposé par M. le conseiller Conrad ¢arbonneau, résolu unanimement, d'autoriser les Ingénieurs Pluritec à dresser les plans de tous les prolongements d'aqueduc n'apparaissan pas sur plans, afin de présenter ceux-ci au Ministère de l'Environhement du Québec, pour approbation. Adopté.

La présente assemblée est levée.

ment Bo

Sec-tré.

Assemblée du

12 Avril 1976

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue au bureau de la Municipalité, le 12 Avril 1976, à laquelle sont présents Messienrs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

Sont absents Messieurs les conseillers Arthur Robitaille et Conrad Carbonneau.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal



Rue Cantin

de la dernière assemblée tenue le 22 Mars 1976,

30/76 Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 22 Mars 1976, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

CONSIDERANT que la fonte des neiges occasionne fréquemment Mme Yvon Charest des accumulations d'eau sur le Rang St-Charles, face à la propriété sise au 1201, et aussi dans l'Ave. Cantin,

> CONSIDERANT que ces inondations ont causé certaines difficultés aux résidents de ce secteur,

31/76

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de demander au Ministère des Transports du Québec, de bien vouloir accomplir les travaux nécessaires, afin de creuser un fossé le long du Rang St-Charles, à partir du 1201 Rang St-Charles jusqu'à la Rivière St-Charles, ou tous autres travaux pour donner un égouttement adéquat du Rang St-Charles à cet endroit.

Adopté.

M. Georges Beaucage, lot P-248, deésire obtenir le service aqueduc à sa résidence. Considérant que son terrain ne borne pas à une rue ou chemin municipalisé, il devra venir chercher l'eau au Chemin Ste-Marguerite

Creusage fossé par Voirie

Eau Beaucage

P=248

CONSIDERANT que plusieurs contribuables sont désireux d'obtenir le creusage des fossés dans différents chemins de la Municipalité,

32/76

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de demander à la Voirie Provinciale du Québec, l'amélioration des fossés, aux endroits suivants:

- 1- Rang St-Charles, face aux propriétés de Messieurs Paul et Jean Gagné.
- 2- Rang des Petites Terres, du Chemin Ste-Marguerite au fossé de l'autoroute 40
- 3- Ave. St-Jean-Bte, particulièrement le ponceau de M. Lionel Guilbert, 300 St-Jean-Bte, lequel se détériore à chaque coup d'eau.

Adopté.

Limite vitesse Place Montour

Quelques propriétaires de la Place Montour demandent ce qui retarde l'installation de panneaux de limite de vitesse dans leurs rues. M. le Maire leur mentionne que le tout à été prévu et que dès que la température le permettra, ces travaux seront effectués.

Jean Dupont

1 2 AVR. 1976

Plan égouts Charbonneau

Place montour Remerciements

rue Baril

Bruneau; eau

Normes prolongement de ures

33/76

M. Jean Dupont, Place Montour demande si la Muterrain loisirs nicipalité a prévu réservé des terrains pour fins de Loisirs. M. le Maire mentionne que pour le moment, il n'y a pas de possibilités.

> M. Paul Charbonneau demande s'il y a de nouveaux développementsdans sa demande d'élargissement d'un plan directeur d'égouts. Le Sec-tré. devra prendre les informations nécessaires auprès du Ministère de l'Environnement du Québec et du Ministère des Affaires Municipales.

M. Michel Bergeron remercie la Municipalité pour le travail accompli dans la Place Montour lors de la fonte des neiges ce printemps.

M. Gilles Bruneau, rue Baril, demande d'obtenir le service aqueduc. Considérant qu'il y a 100 pieds de prolongement à effectuer au parcours existant de l'aqueduc municipale, le Conseil préfère étudier cette situation avant de prendre une décision.

Considérant que la Municipalité a sous sa juridiction, de |nombreuses rues,

Considérant que des prolongements de rues pourront être demandés, et que les services municipaux, soit: égouttement, service d'aqueduc, revêtement de pierre ou gravier, sont très dispendieux et que la Municipalité ne peut s'engager dans de tels dépenses.

. En conséquence, il est proposé par M, le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des dembres présents du Conseil, que:

- Pour les présentes et futures demandes de prolongement de 9 rues, les exigences suivantes seront obligatoires, à savoir:
- 1- Le ou les propriétaires désirant obtenir un prolongement de rue devront fournir au Conseil, un plan d'arpenteur dudit prolongement, en plus de prévoir l'espace nécessaire à des rues qui communiquerons aux lots voisims, dans le fitur. De plus, le chapitre no 2 du règlement de zonage no 71, sera respecté au complet.
- 2- La ou les rues des prolongements devront posséder une largeur de 60 pieds, dave e gossés d'égouttement et tout autre partie de terrain nécessaire au drainage parfait des fossés.
- 3- La ou les rues du prolongement devront être recouverte de 4 pouces de gravier ou pierre concassée, et ce, aux frais du ou des propriétaires de la rue. Le Conseil se réserve le droit de décider du niveau dudit prolongement.
- 4- Chaque terrain de la rue du prolongement devra posséder son ponceau qui sera d'acier ondulé de 18 pouces de diamètre.



12 AVR 1976 Normes prolongement rues 5- A-) Prolongement adjacent au parcours de l'aqueduc municipale

Le ou les propriétaires du prolongement devront fournir à la Municipalité, à leur frais, un plan d'ingénieurs pour la conduite d'eau et la protection incendie. Ledit plan sera soumis pour approbation au Ministère de la Protection de l'Environnement. Ces travaux seront entièrement à la charge du ou des propriétaires du prolongement.

Celui-ci ou ceux-ci dersenont à l'avance à la Municipalité de montant des travaux. La Municipalité se réserve le droit de surveillance et d'acceptation finale des travaux. Par la suite, le tarif de la taxe d'eau sera selon les normes de la régie des Eaux du Québec.

5- B-) Prolongement non adjacent au parcours de l'aqueduc municipale Les demandes de prolongement de rues ne pouvant se raccorder au réseau de l'aqueduc municipale seront refusées.

6- Pour chaque demande de prolongement de rues, le Conseil décrétera la municipalisation de celui-ci par règlement.

7- Le Conseil ne s'engage à accepter aucune demande de prolongement de rue, et se réserve le droit de modifier, amender ou même annuler chacune ou toutes les articles ci-haut décrites.

Adopté.

Considérant qu'il existe dans la Municipalité des rues qui sont municipalisées, mais dont les services ne couvrent pas toute la longueur de ces rues,

EN conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, que dans les rues déjà municipalisées, pour les présentes et futures demandes d'installation de services ou de prolongement de ces services, les travaux seront décrétés par résolution du Conseil, mais entièrement à la charge du ou des propriétaires du prolongement à effectuer (propriétaires adjacents).

Adopté.

Considérant que dans la Municiaplité il y a de nombreux projets de développement,

Considérant que la Municipalité ne peut supporter les couts de l'installation des services dans ces nouveaux développement, ... ou prolongements de rues,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, que pour les présents et futurs développement, prolongements de rue ou prolongement de services dans les rues déjà municipalisées, le ou les propriétaires d'un nouveau développement, d'un prolongement de

Normes prolongement services rues municipal.

34/76

Taux travaux et plans aqueduc-pierre

35/76

12 AVR. 1076

rue, ou adjacents à une rue déjà municipalisée, et demandant l'installation de services, soit: plans, acceptation et travaux d'aqueduc et de protection incendie,
revêtement de pierre ou gravier, devront verser à l'avance à la Municipalité, une somme de \$15.00 le pieds
linéaire de prolongement ou d'établissement de services à effectuer.
Que sur réception de ces montants, la Municipalité de Pointe du
Lac Paroisse s'engage à faire accomplir ou accomplir elle-même les
plans et acceptation de ceux-ci, pour l'aqueduc et la protection
incendie, et le revêtement de pierre, et ce, dans un délai raisonnable.

Adopté.

Considérant qu'il y a quelques promoteurs de terrains présen dans l'assistance, ceux-ci demandent d'être avisés 30 jours avant que la Municiaplité fasse des changements aux normes ci-avant établies.

Radiocommunica. ouverture sou-missions

Suite à la demande de soumissions effectuée à la séance du 8 Mars 1976, deux soumissions seulement étaient déposées au bureau de la Municipalité, le 12 Avril 1976, soit:

1- Multitone, Marconide au prix de \$15,255.00

2- Motorolla; au prix de \$11,717.38

Ces soumissions ouvertes seront expédiées à la Direction Générale de la Prévention des Incendies pour étude et commentaires, et la Municipalité acceptera celle recommandée par la Prévention des Incendies.

Y. Charest avis dommages

M. Yvon Charest, 1201 Rang St-Charles, avise, par l'entremise de son avocat, qu'il tient la Municipalité responsable des dommages qu'il a subit à sa propriété lors de la fonte des neiges ce printemps. Le tout à été transmis à la Co. d'Assurance de la Municipalité.

demande réunion nouvelle salle

Le Groupe de Pointe du Lac, représenté par M. Côme Desrochers, demande de tenir leur réunion hebdomadaire à la nouvelle salle municipale. Cette demande sera transmise au Comité incendie.

Inondation zone sinistrée

Considérant qu'au printemps 1976, le Fleuve St-Laurent a considérablement sorti de son lit habituel,

Considérant que les propriétaires riverains ont subi des dommages élevés à leur propriété,

Considérant qu'il serait dans l'intérêt de tous les propriétaires riverains de décréter zone sinistrée, tout le territoire de notre Municipalité longeant le fleuve St-Laurent,



1 2 AVR. 1976

36/76 En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres présents du Conseil, que M. le Maire Clément Beaudry décrète zone sinistrée, le territoire en bordure du fleuve St-Laurent, soit du lot no 1 au lot no 55, et du lot 131 au lot no 174, du cadastre de la Paroisse de la Pointe du Lac, le tout situé entre le fleuve et la route 138.

Que copie de cette résolution soit transmise au Ministère des Riches ses Naturelles et à la Protection Civile pour que ceux-ci déclare eux aussi cette zone sinistrée.

Adopté.

Village autorise travaux

La Corporation du Village autorise par résolution, la Paroisse à faire effectuer tous travaux de peinture, pierre sur le stationnement et autres achats nécessaires à la bâtisse municipale. Elle en défraiera le coût à 40%.

Peinture-pierre nouvel batisse

Considérant que la Municipalité and effectuer quelques travaux de peinture et de nivellement du stationnement à la nouvelle bâtisse municipale,

Considérant que M. Louis-Jude Leclerc offre ses services au taux de \$7.00/heure pour effectuer des travaux de peinture,

37/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'autoriser M. le Maire et le Sec-tré. à faire exécuter les travaux de peinture et de nivellement requis sur le stationnement de la nouvelle batisse municipale.

Adopté.

Village remercie eau

La Corporation du Village remercie notre municipalité de leur avoir fourni de l'eau en date du mois de Mars 1976.

38/76

Considérant qu'il est minuit moins cinq minutes,

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu
unanimement des membres présents du Conseil, d'ajourner la présente
assemblée au 13 Avril, à 6 heure 15 minutes, a.m. Adopté.

La présente assemblée est ajournée.

Maire Clement Beaudy Sec-tré

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance ajournée, de la séance régulière du 12 Avril 1976, L'assemblée reprend à 0 heure 15 minutes, le 13 Avril 1976. Les membres du Conseil de l'assemblée du 12 Avril sont présents.

Séance ajournée 13 Avril 1976 rue Lafond

1 3 AVR. 1976

Considérant que M. Roger Gélinas, arpenteur-géo-MAES de mètre, a présenté un plan pour l'Ouverture d'une rue, lot 54-1 et 54-2, en date du 5 Juin 1972, propriété de M. Jean-Paul Lafond,

Considérant que le plan de rue, sur les lots 54/1 et 54-2, a été accepté par le Ministère des terres et Forëst du Québec, en date du 18 Aout 1972,

39/76

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des Membres présents du Conseil, de se porter acquéreur d'une rue sur le lot 54-1, d'une longueur moyenne de 562 pieds, sur le lot 54-2, d'une longueur de 98 pieds.

D'autoriser le notaire Gilles-Guy Garceau à préparer le contrat d'achat de cette rue.

D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, le contrat ainsi préparé,

De payer au vendeur, M. Jean-Paul Lafond, la somme de un dollars, pour l'achat de cette rue.

Adopté.

rue Phil. Garceau, P-19

Considérant que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, pour M. Philippe Garceau, a présenté un plan pour l'ouverture d'une rue, sur le lot P-19,

Considérant qu'en date du 25 Aout 1975, le Conseil Municipal de Pointe du Lac Paroisse a accepté seul le plan de rue sur le lot P-19,

40/76

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, que pour le projet de rue de M. Philippe Garceau, lot 19-2 et 19-25, d'une longueur totale de 860 pieds, les mêmes conditions soient exigées que pour tout autre projet de développement, tel que décrites dans la résolution no 35/76

Adopté.

Accusé-récept. demande bureau de poste

Le Ministère des Postes accuse réception de notre résolution demandant l'aménagement d'un bureau de poste adéquat pour Pointe du Lac.

Quote-part

Le Ministère des Affaires Sociales avise que notre cotisation Aff. Sociales à ce Ministère est de \$1,351.81.

Avis

Le Sec/tré. est autorisé à aviser Messieurs Eddy Lefèbvre et Lénaisse de se rendre conforme au règlement de construction.

Albert Thériault



1 3 AVR. 1976

41/76

Considérant que M. Albert Thériault détient un contrat d'enlèvement des ordures ménagères avec la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse,

Considérant que M. Thériault a consenti un acte hypotécaire en faveur de la Caisse Populaire de Pointe du Lac, et que celle-ci désire recevoir directement de la Municipalité, les sommes d'argent versées à M. Thériault pour son contrat de vidange,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, que dorénavant la Municiaplité verse directement à la Caisse Populaire de Pointe du Lac, les montants qu'elle doit et devras M. Albert Thériault relativement à son contrat d'enlèvement des ordures ménagères dans la Municipalité, suite à l'acte intervenue le 5 Mars 1976, sous le no 13,032 des Minutes du Notaire Gilles-Guy Garceau.

Adopté.

Rapports mensuel

Le Sec/tré. soumet les rapports du mois, soit: aqueduc, permis de construction, voirie, incendie et construction du poste.

Cours Administ.

Le Ministère des Affaires Municipales, par l'entremise de l'Ecole Nationale d'Administration publique, offre une session de 4 jours sur le "Processus Administratif " à l'intention des administrateurs municipaux.

42/76

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'autoriser M. Martial Beaudry à suivre ces cours, et de défrayer le coût d'inscription au montant de \$150.00.

Adopté.

Placement étud.

Le Sec-tré. est autorisé à remplir la formule du Placement Etudiant et de joindre à cette formule, les noms des deux étudiants qui ont offerts leurs services, soit: Marc Pothier et Jocelyn Lamothe.

Comptes

Comptes

Au folio 612

	· ·	
chèque no 11	5 Philippe Juneau; loyer bureau Avril 76	110.00~
11	6 Caisse Pointe du Lac; vidange Thériault Mars	660.50~
11	7 Ministère Revenu Québec; impôt mars 76	206.90~
	8 Receveur du Canada; """ """	178.17~
11	9 Jean-Bte Pothier; salaire	827.37~
12	O Martial Beaudry; salaire Avril, 29mars-10Av.	251.47~
	1 " " " ; salaire 12 au 24 avril 76	251.47~
	2 Hydro-Québec; éclairage de rue	1,208.39 ~
	3 Claude Arbour; papererie	158.49~
12	+ H.G.Gauthier; divers	16.20~
12	5 Loisirs Pointe du Lac; subvention gouver. 75	500.00^
12	6 Ministère Affaires Sociales;	1,351.81~
12	7 Jean-Bte Pothier; voyage inspect., salle,	•
	divers	197.50~
	· ·	

Comptes au folio 612 (suite)

chèque no	128	Corp. Comté St-Maurice; Evaluation	7 523 70 ~
onoque no	129	A.Guy Messier; chemin hiver	7,523.70 ~ 698.74 ~
	130	Désiré Lorangé; remboursement taxe 75	5 100
	121	Tean Paul Roignorte incondic mans 74	5.40^
1 3 AVR. 1976	131	Jean-Paul Boisvert; incendie mars 76	50.00 ^
. o Mari 1918	132	o -o acques negate,	50.00^
·	133	induition additions	75.00~
. •	134	Marcel Crête; """ "" ""	75.00^
	135	Paul Légaré; " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	15.00~
	136	Jean-Marc Guy " " " " "	5•00 ~
	137	Mario Dupont; " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	5.00^
	1-38	Louis-Geor.Guilbert; " " " " "	25.00~
	139	Martial Beaudry; " " " " "	15.00~
	140	Jean-Guy Rouetté; " " " " "	15.00~
	141	Yvon Dupont; """"""	5.00~
	142	Réal Nolet; " " " " "	15.00~
	143	Henri St-Pierre; " " " "	42.57~
	144	Bell Canada; " " " " "	49.90~
,	145	Garage Pépin; " " " "	115 12 4
	146	Láganá & France, divers	115.43 ~
	1,1,7	Service Sections repotents	28.37~
	1), 8	Légaré & Frères; divers Service Scolaire; papeterie Arthur Spénard; assurance	13.20^
	110	Montiel Beaudant remande	250.00 ^
	157	Martial Beaudry; voyages évaluation	108.00 ~
	170	Ecole Administration Publique; cours	150.00 ~
			
		1	
		total;	15,253.58
		total;	15,253.58
		Compte au folio 1719	15,253.58
		•	
Chèque no		Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel	
Chèque no	32	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre: matériel	48.23~
Chèque no	32	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre: matériel	48.23~ 25.00~
Chèque no	32	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre: matériel	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~
Chèque no	32 33 34 35	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~
Chèque no	32 33 35 36 36	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; " " " "	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~
Chèque no	32 33 35 36 36	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; " " " "	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~
Chèque no	32 33 35 36 36	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; " " " "	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~ 62.50~
Chèque no	32 33 35 36 36	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; " " " "	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~ 62.50~ 35.00~
Chèque no	32 33 35 36 36	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~ 62.50~
Chèque no	32 33 35 36 36	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; """"" Michel Thiffeautl; """"" Marc Pothier; """""" Louis Dugré; 479 borne-f., travaux 264.	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~ 62.50~ 35.00~ 743.00~
Chèque no	32 33 35 36 36	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; " " " "	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~ 62.50~ 35.00~
Chèque no	32 33 35 36 36	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; """"" Michel Thiffeautl; """"" Marc Pothier; """"" Louis Dugré; 479 borne-f., travaux 264.	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~ 62.50~ 35.00~ 743.00~
Chèque no	32 33 35 36 36	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; """"" Michel Thiffeautl; """"" Marc Pothier; """""" Louis Dugré; 479 borne-f., travaux 264.	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~ 62.50~ 35.00~ 743.00~
	323456 3333 3333 3333 3333 3333 3333 3333	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; """"" Michel Thiffeautl; """"" Marc Pothier; """"" Louis Dugré; 479 borne-f., travaux 264. Compte au folio 3643	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~ 62.50~ 35.00~ 743.00~ 2,150.70
Chèque no	323456 7 89 33333833	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; """"" Michel Thiffeautl; """"" Marc Pothier; """"" Louis Dugré; 479 borne-f., travaux 264. Compte au folio 3643 Union Régionale T-R: intéret emprunt ten	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~ 62.50~ 35.00~ 743.00~ 2,150.70
	323456 7 8933	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; """"" Michel Thiffeautl; """"" Marc Pothier; """"" Louis Dugré; 479 borne-f., travaux 264. Compte au folio 3643 Union Régionale T-R: intéret emprunt ten	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~ 62.50~ 35.00~ 743.00~ 2,150.70 ap6,735.56~ 1,629.03~
	23+56789 33333B33	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; """"" Michel Thiffeautl; """"" Marc Pothier; """"" Louis Dugré; 479 borne-f., travaux 264. Compte au folio 3643 Union Régionale T-R: intéret emprunt tem Pluritec Consultant; frais ingénieur Bigué & Lord; Architecte	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~ 62.50~ 35.00~ 743.00~ 2,150.70 ap6,735.56~ 1,629.03~ 684.46~
	23+56789 33333B33	Compte au folio 1719 P.A.Gouin; matériel Léo St-Pierre; matériel Jean-Bte Pothier; inspecteur Hydro Québec; électricité Louis-Geor. Guilbert; travaux divers J-Guy Rouette; """""" Michel Thiffeautl; """""" Marc Pothier; """""" Louis Dugré; 479 borne-f., travaux 264. Compte au folio 3643 Union Régionale T-R: intéret emprunt tem	48.23~ 25.00~ 200.00~ 959.47~ 35.00~ 42.50~ 62.50~ 35.00~ 743.00~ 2,150.70 ap6,735.56~ 1,629.03~

43/76

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter les comptes ci-haut, aux folios 612, 1719 et 3643, pour paiement. Adopté. ajournée La présente assemblée est levée.

total: 50,673.14

1 3 AVR. 1976



Assemblée 26/4/76



2 6 AVR. 1978

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue au bureau de la Municipalité, le 26 Avril 1976, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Sec-tré et l'Ass-sec sont tous deux présents.

M. le conseiller Arthur Robitaille est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 12 Avril 1976, et dont copie du procès verbal fut remise à chacun des conseillers plusieurs jours avant la présente assemblée.

44/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 12 Avril 1976. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré.. Adopté.

Eau Levéco

M. Lefèbvre demande s'il y a de nouveaux développements au sujet du projet d'aqueduc au domaine Levéco. M. le Maire mentionne qu'il n'y a pas de développements, et le Sec-tré. devra communiquer avec M. Roger Gélinas, arp-géo. .

C.Noel Permis construct.

M. Claude Noel désire obtenir un permis de construction sur le lot P-248. Considérant qu'il a une lisirère de 60 pieds qui borne au chemin Ste-Marguerite, il n'y a aucun empêchement pour qu'il obtienne le permis de construction demandé.

Ringuette Plaintes

quelques contribuables se plaignent que M. Marcel Ringuette garde des animaux sur un terrain près de résidences. Le Sec-tré. devra l'aviser par avis recommandé et visiter les lieux avec le Ministère de l'Environnement.

Rue 25-3
Roch Boucher

Considérant que M. Roch Boucher a déposé un plan de subdivision sur le lot P-25,

Considérant qu'un plan a été accepté par le Ministère des Terres et Forêts du Québec, pour les lots 25-3 à 25-13, en date du 27 Août 1975,

Considérant que M. Roch Boucher désire faire municipaliser une partie de la rue 25-3, soit une longueur de 476 pieds,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents du Conseil;

45/76

2 6 AVR. 1978

1- que la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse se porte acquéreur d'une partie du lot 25-3, d'une longueur de 476 pieds, à partir de la route # 138 (Route no 2 autrefois), pour la somme de \$1.00

2- D'autoriser M. Le Notaire Gilles-Guy Garceau à préparer contrat d'achat de ce terrain, lot 25-P-3

- 3- D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'achat ainsi préparer.
 - 4- Après avoirrespecté les conditions suivantes:
- A- Que le Comité des rues fasse une inspection des lieux, et que M. Boucher se soumette aux recommandations de ce Comité
- B² Que le Comité donne son approbation
- C- Que M. Roch Boucher verse à la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse la somme de \$7,140.00, soit \$15.00 multiplié par 476 pieds pour Albinstallation du système aqueduc, avec protection incendie si nécessaire, et la pose de pierre ou gravier dans la rue.

Adopté.

Comité de rue

Considérant que les rues et chemins, prolongement ou ouverture de ceux-ci, sont la source de nombreux problêmes pour la Municipalité,

Considérant que chaque cas devrait être visité afin de faire des recommandations appropriées au Conseil Muhicipal,

46/76

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de hommer Messieurs les conseillers Conrad Carbonneau et Raymond Lamothe, pour former une Comité des Rues, lequel comité aura pour fonction de visiter les endroits où il y a des problemes, et de faire ses recommandations au Conseil Municipal. Adopté.

Rue Julien Prou

M. Simon Dubé mentionne aux membres du Conseil que la rue Sable-pierre Julien Broulx nécessiterait l'épandage de sable et de pierre. Le Comité des rues est chargé de ce problème.

Garage Labonne Requête lot 22

M. Jules Labonne présente un plan de garage sur le lot P-22, il désire obtenir un permis de construction pour un commerce. Par contre, 6 propriétaires du lot 22, s'opposent par requête, à l'im plantation de ce commerce de garage. Après discussion, les membres du Conseil préfèrent attendre que le Sec-tré, prenne informations auprès d'un conseiller juridique, avant d'accorder ou de refuser ce permis de construction à M. Labonne.

J.J. Lacroix Dommages

M. Jean-Jacques Lacroix, Place Garceau, avise qu'il a subit des dommages à sa propriété lors de la fonte des neiges, il demande que la municipalité voit à faire les travaux qui s'imposent. Le Sectré. devra l'aviser qu'une étude sera accomplie.

Fossé



Photocopieur Village

2 6 AVR. 1970

47/76

Placement Etud.

Communication Incendie

48/76

49/76

Le Sec-tré. devra prendre informations afin d'obtenir une machine pour creuser les fossés de rues.

Considérant que la Corporation du Village de Pointe du Lacdemande par résolution, en date du 21 Avril 1976, un prix pour l'utilisation du photocopieur, SCM-142, que possède notre municipalité,

Considérant que ce photocopieur a été acheté en février 1974, au coût de \$1,295.00, qu'il a quelque peu déprécié,

Considérant que dans la nouvelle bâtisse cette machine pourra facilement être utilisée par les deux Municipalités,

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de demander à la Corporation du Village, un montant de \$500.00 pour défrayer la moitié du coût d'achat du photocopieur, moins la dépréciation, Par la suite, les deux municipalités défraieront à part égal les frais d'entretien, de réparation, le papier et le liquide, ainsi que tout autre dépense se rapportant au photocopieur.

Adopté.

Le Service de Placement Etudiant accuse réception de notre demande d'emploi d'étudiant pour l'été 1976.

Considérant qu'en date du 12 Avril 1976, la Municipalité a ouvert les soumissions reçues pour l'achat d'un système de radiocommunication,

Considérant que la Direction Générale de la Prévention des incendies subventionne à 75% l'achat de cet équipement, et qu'elle recommande pour l'obtention de la subvention l'achat au plus bas soumissionnaire,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des Membres présents du Conseil:

- 1- D'obtenir par résolution du Village de Pointe du Lac, l'approbation de cet achat d'un système de radiocommunication, tel que décrit aux plans et devis no 364, en date du 23 Février 1976, de la Direction Générale de la Prévention des Incendies.
- 2- D'autoriser, sur réception de la résolution d'approbation du Village, le Sec-tré. à commander de la CO. Motorola un système de radiocommunication, tel que décrit ci-haut, au montant de \$11,717.38 Adopté.

Il Est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu Avis déménagement unanimement des membres présents du Conseil, de donner avis public que:

> A compter du 1er Mai 1976, les bureaux de la Municipalité seront situé au:

1597 Ste-Marguerite, Pointe du Lac, Les Réunions du Conseil de Pointe du Lac Paroisse se tiendront aussi Travaux supplémentaire; Nouveau poste incendie

26 AUR. 1976

50/76

Considérant que pour compléter les travaux de construction au nouveau poste incendie de Pointe du Lac, il demeure quelques travaux à effectuer,

Considérant que des estimés pour ces travaux nous des dont été fourni,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'utilisé les estimés les plus basses, et d'aller rencontrer la Direction Générale de la Prévention des Incendies du Québec, pour l'acceptationdes coûts de ces travaux au nouveau poste incendie. Adopté.

Phil. Garceau rue 19-2, 19-25

Considérant que M. Philippe Garceau a rempli les conditions demandées par la Municipalité pour la municipalisation d'une rue, lot 19-2 et 19-25,

51/76

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membresprésents du Conseil,

- 1- Que la Municipalité se porte acquéreur d'une rue appartenant à M. Philippe Garceau, lot 19-2 et 19-25, d'une longueur de 860 pieds, pour la somme de UN dollars.
- 2- D'autoriser M. le Notaire Gilles-Guy Garceau à préparer le contrat d'achat de cette rue.
- 3- D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse le contrat ainsi préparé Adopté.

Protection Civile

M. Babin, de la Protection Civile, région no 4, suggère aux Membres du Conseil, de former, avec la Municipalité du Village, un plan conjoint des deux Municipalités, afin d'obtenir une organisation plus efficace en cas de désastre.

52/76

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter la suggestion de la Protection Civile du Québec, région no 4, de former une organisation conjointe des deux Municipalités de Pointe du Lac afin de répondre aux besoins de la population en cas de sinistre ou autres.

AN

De nommer le Secrétaire-trésorier coordonnateur de cette organisation pour notre Municipalité.

Adopté.

Comité Fêtes de St-J-Bte

La Société St-Jean-Bte, locale de Pointe du Lac, demande au Conseil de déléguer une ou des personnes, afin de former un Comité des Fêtes de la St-Jean-Bte à la Pointe du Lac.

Il est proposé par M. el conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement de nommer M. Jules Levasseur déléguée de la municipalité à ce comité. Adopté.

53/76

Location Salle



54/76

2 6 AVR 1976

Considérant que le Groupe Visitation de Pointe du Lac desire obtenir la permission de tenir ses assemblées dasn la nouvelle bâtisse,

Considérant que de nombreuses organisations de Pointe du Lav feront sûrement la même demande,

EN CONSEQUENCE, il est résoluéunanimement desemembres du Conseil, que pour obtenir la permission de tenir des assemblée dasn la salle de la nouvelle bâtisse municipale, les conditions suivantes soient respectées:

- 1- La priorité sera accordée aux deux Conseils Municipaux de Pointe du Lac, que la salle ait été reservée ou non par d'autresorganismes.
- 2- Les organismes désirant obtenir la salle devront faire leur demande par écrit, et n'auront accès qu'à la salle. De plus, un représentant devra venir chercher au bureau de la municipalité, aux heures de bureaux, et signer une formule à cet effet. Cette clef devra être remise dès le lendemain, sans délai.
- 3- La Municipalité se réserve le droit de refuser toute demande de réservation de salle, et se réserve aussi de charger aux divers organismes les frais de ménage si la salle n'est remise en état de propreté.
- 4- Toutes autres conditions pourro etre ajoutées selon la décision des membres du Conseil.

Adopté.

Semaine propreté

Durand la semaine de l'embellissement, qui se tiendra du 17 Mai au 22 Mai 1976, laquelle est pronée par le Ministère des Affaires Municipales, le Sec-tré. est autorisé à donner les avis requis afin de faire un succès de cette semaine.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy

Sec-tré.

Assemblée Régul. 10 Mai 1976 CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac, tenue au bureau de la Municipalité, le 10 Mai 1976, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Hauthier, Jules -evasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. est présent. 10 MAI 1976

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les dembres du Conseil ont pris connaissance du procede marie du procede marie du procede marie de la procede marie du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 26 avril 1976, et dont copies de celui-ci furent distribuées à chacun des Membres du Conseil, plusieurs jours avant la présente assemblée.

55/76

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des Membres du Conseil, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 26 Avril 1976. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

Lot P-22 requête garage Labonne

Considérant que lors de la dernière assemblée, certains contribuables du lot 22 ont déposé une requête demandant de ne pas accorder de permis de construction à M. Jules Labonne, lequel désire opérer un garage sur ce lot,

Considérant que des informations ont été demandé àun conseiller juridique du Ministère des Affaires Municipales du Québec, les membres du Conseil ne peuvent refuser à M. Labonne le permis de construction demandé.

56/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Arthur Robitaille, résolu unanimement des dembres du Conseil, d'accorder à M. Jules Labonne, un permis de construction pour un garage sur le lot 22-8 . Adopté.

Octroi Loisirs

57/76

Le Comité des Loisirs de Pointe du Lac Inc. désire obtenir une aide financière pour le bon fonctionnement de ses opérations.

En conséquence, il est proposé par M· le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des Membres du Conseil de verser à la Corporation des Loisirs de Pointe du Lac Inc. un Octroi de \$500.00 pour subvenir à leurs besoins et opérations. Adopté.

Place Montour

M. Juneau de la Place Montour, souligne que plusieurs profossé-fos.scepti priétaires déverse leur trop plein de fosse-sceptique dans les fossés. Le Sec-tré. devra faire une visite des lieux avec un représentant du Ministère de l'Environnement.

Permis construc. Doucel lot 15

M. Doucet, lot P-15, désire obtenir un permis de construction pour effectuer certaines réparations. Considérant que cette construc tion date d'avant le règlement, les Membres du Conseil sont unanimes à accorder à M. Doucet le permis demandé.

Davidson; norme ouverture rue

M. Michel Davidson désire obtenir les résolutions du Conseil au sujet des nouvelles normes pour l'ouverture de rues. Le Sec-tré. devra les lui faire parvenir à C.P. 112, Lac des Pins, Pointe du Lac.

Demande Voirie limite vitesse

Considérant qu'avec l'ouverture de l'autoroute "40", le Chemin Ste-Marguerite est devenu un chemin secondaire,



10 MAI 1976

Charbonneau
Aqueduc plans

58/76

Claude Paquin

Roch Boucher rue 25-3

kue Simon Dubé

lravaux Supplém.

Considérant que de plus en plus, des commerces s'établissent sur ce chemin,

Considérant que de nombreux secteurs résidentielles débouchent aussi sur celui-ci,

Considérant que de nombreux autobus scolaire circulent sur ce chemin, et que, à l'approche du Village des écoliers se rendent à pieds à leur école,

Les Membres du Conseil demla Paroisse de la Pointe du Lac sont unanimes, à demander au Ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse à 30/mph et placer des lignes doubles continues sur toute la longueur du Chemin Ste-Marguerite, et ce, afin d'éviter qu'il ne survienne de facheux accidents comme il s'en est produit quelques une à date.

M. Paul Charbonneau présente un plan, non signé d'un ingénieur; pour une conduite d'aqueduc de 6 po. avec valve et bouche incendie. Celui-ci voudrait faire les travaux lui-même.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des Membres du Conseil, d'autoriser le Sec-tré. à présenter le plan de M. Charbonneau, pour travaux d'aqueduc sur le lot P-197, aux Ingénieurs de la Co. Pluritec afin que ceux-ci mentionnent s'il est acceptable, et s'il l'est, ce plan sera présenté au Ministère de l'Environnement pour approbation. Le Sec-tré est autorisé, sur réception de l'approbation du Ministère de l'Environnement, à: Autoriser M. Charbonneau à accomplir les travaux d'aqueduc, avec protection incendie, en tuyau de fonte de 6po. sur le lot P-197, sous la surveillance de la Municipalité. Adopté.

M. Claude Paquin, lot P-25, rue Boucher, discute avec les Membres du Conseil, au sujet de la servitude, sur son terrain, pour l'égouttement de la rue. Aucune décision n'est prise.

M. Roch Boucher, lequel désire ouvrir une nouvelle rue sur le lot 25-3, demande ce qui retarde la municipalisation de cette rue. M. Boucher devra remplir les recommandations du Comité de rue, déposé le montant de \$15.00 le pieds linéaire, et par la suite la Municipalité pourra continuer les démarches ou procédures pour la municipalisation de cette rue, lot 25-3.

M. Simon Dubé mentionne que pour les prolongements de services dans la rue Julien Proulx, il ne veut verser que \$12.00 le pieds linéaire, car il prétend que cette rue fut municipalisée avant que le Conseil n'établisse des normes. Les Membres du Conseil préfèrent vérifier cette question avant de prendre une décision.

La Corporation du Village de Pointe du Lac accepte par résolution que notre Municipalité rencontre la Direction Générale de la Prévention des Incendies pour obtenir l'acceptation des travaux supplémentaires au poste incendie.

Radiocommunicat Accord Village

1 8 MAI 1976

Village; Photoc

Inondation 76 accusé récept.

Offre Emploi

Mme Pépin

Voirie-fossé accusé-récept.

Travaux supplécendie

59/76

La Corporation du Village accepte, par résolution l'achat d'un système de radiocommunication de la Co. Canadian Motorola Electronique conjointement avec notr Municipalité, selon les ententes de la mise en commun du service incendie.

La Corporation du Village de Pointe du Lac aecepte, par réso lution de son Conseil, de verser à notre Municipalité une somme de \$500.00 pour devenir co-propriétaire de notre photocopieur.

Mme Suzanne Pépin offre ses services à la Municipalité pour accomplir du travail de bureau. La Municipalité n'ayant pas prévue d'engager de personnel supplémentaire conservera cette offre.

Le Ministère des Richesses Naturelles et M. le Député Fédéra accuse réception des dommages subis aux propriétés des résidents de notre Municipalité lors des inondations du printemps 1976

M. Richard Lamontagne, de la Voirie Provinciale, accuse réce tion de notre demande de creuser des fossés à certains endroits de notre Municipalité.

Considérant que la Corporation Municipale de la Visitation ments poste in-|de Pointe-du-Lac a accepté en date du 3 mai 1976 les estimés jugés les plus bas,

> EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Jules Levasseur et résolu unanimément des Membres du Conseil.

1-	D'Accepter	les	estimés	de:
----	------------	-----	---------	-----

l- Adélard Rouette , fosse septique	980.00
2- Armand-Guy Messier, terrassement	3,513.30
3- Régionale Asphalte	6,835.00
4- Aluminium Dufresne, lettrage	283.00
5- P.A. Gouin, peinture	1,284.44
6- M. Dubé, chaîne de ciment	995.10
7- M. Leclerc, peintre	1,155.00
8- Autres divers	1,339,58

2- D'Autoriser le sec-trés et les membres des Conseils Municipaux à rencontrer la Direction Générale de la Prévention Des Incendies de Québec afin d'obtenir l'acceptation des coûts des estimés ci-haut et la subvention de 75% de ces travaux. Adopté.

Plan prolong. aqueduc

Considérant que notre Municipalité connait un développement rapide.

Considérant que les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sont devenus nécessaires,



10 MAI 1976

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Le Conseiller Raymond Lamothe et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil. L'Acceptation des projets suivants:

Prolongements: 1- Rue Garceau

5- Rue Lajoie

2-Ave Des Bouleaux

6- Ave Descarts

3-"ue Boucher 4-Ave Baril

7-Ave Des Arts

Tel que décrit aux plans et estimés soumis par la Firme Pluritec Ing. Adopté.

Cour nouvelle comptabilité

L'Association des Secrétaires Municipaux du Québec avise qu' au mois de juin 1976, des journéesd'étude, sur la nouvelle comtabilité: se tiendront à divers endroits de la Province. Les secrétaires de la Municipalité devront prendre arrangement pour assister à ces journées.

assemblée St-

Le 12 juin 1976 il y aura une rencontre des secrétaires muni-Michel des Saintcipaux à St-Michel des Saints. Les membres du Conseil y sont invités.

61/76

Considérant l'aménagement des Municipalités dans une nouvelle bâtisse.

Considérant la nécessité d'acheter de l'équipement de buzeau.

Considérant que trois fournisseurs ont soumis des prix pour ces achats.

achat équipement de bureau

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Le Conseiller M. Robert Parenteau, résolu unanimement des membres du Conseil d'accepté l'estimé le plus bas celui de Papeterie Mauricienne, et d'acheter de celle-ci l'équipement décrit, au coût de \$1,829.75, taxes, transport et autres compris. Adopté.

62/76 .

Considérant que notre Municipalité connaît un fort développement.

Considérant que des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sont devenus nécessaire, et que la Municipalité ne peut satisfaire, financièrement à toutes les demandes de prolongement.

pour prolonge ment d'aqueduc

EN CONSE QUENCE, il est ptoposé par M. le Conseiller Hervé aide financière Gauthier, résolu unanimement des Membres du Conseil, de demander une aide financière, au Ministère des Affaires Municipales et à notre Député, M. Yvon Picotte, pour effectuer des travaux de prolongement estimé selon la Firme Pluritec à un montant de \$97,000.00. Adopté.

63/76

Considérant que des plans et estimés préliminaires ont déjà été effectués.

ENGCONSEQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des Membres du Conseil, de demander à la Firme Pluritec de faire les plans et devis pour les travaux

demande Pluri- d'aqueduc dans les Rg St-Joseph et St-Charles (Petites tec plan et de- Terres), aifn de demander des soumissions publiques. vis Adopté. M. Robert Rompré, Ave Des Arts, demande l'ins-Aqueduc Rompré tallation d'une entrée d'eau, à son terrain. Mais considérant qu'il ya des travaux de prolongement du réseau à effectuer, celui-ci devra défrayer une partie du coût de ces travaux. 10 MAI 1976 Comptes COMPTES Au folio 612 Chèque no 151 Albert Thériault; vidange Avril 76 152 Minist. Revenu Québec; impot Receveur du Canada; " " 660.50 ~ 206.90~ 178.17~ J-Bte Pothier, salire mai 76

155 Martial Beaudry; salaire 26 avril-8mai

156 " " " " "; salire 10 au 22 mai 76 827.37~ 251.47 ^ 251,好7~ 157 Rodrigue Beaudry; Chemin hiver 158 Philippe Garceau, achat de rue 925.00~ 1.00~ 159 Roch Boucher; 1.00~ 160 | René Montour; Chemin hiver 200.00 ~ 161 René DeCotret; vérificateur, accompt. 75 162 Thomas Bellemare; chemin hiver 18,838.20 1,450.00~ 375.00 19,213.20~ chemin été 163 P.A.Gouin Ltée; divers
164 Corp du Comté St-Maurice; mise à jour mars 76 1,801.90 ~ 165André Vallières; rembe taxe 75 17.30~ 166 Bernard Beaudry; divers 167 Koppers Ltd, tuyau 20.00 ~ 4,157.58 ~ 168 Jean-Paul Boisvert, Incendie 76 160.00 ~ 169 Marcel Crête 160.00~ 170 Maurice Gauthier 110.00~ 171 Jean-Jacques Légaré 172 Louis-Georges Guilbert 135.00~ 95.00~ 173 Martial Beaudry 174 Rénald Légaré 65.00 ~ 35.00 ~ 175 Luc Boisvert 176 Michel Lesmerises 55.00 ~ 15.00~ 177 Jean-Yves Pépin 178 André Crête 30.00~ 5.00 ~... 179 Mario Dupont 5.00~ 180 Yvon Dupont 10.00~ 181 Louis Boisvert 10.00 ~ 182 Jean-Guy Rouette 183 André Roy 184 Normand Hélie 15.00 ~ 5.00 ~ 5.00 ~ 185 Garage Pépin; entretien camion 44.15~ 186 Bell Canada; téléphone 49.90 ~ 187 Jean-Baptiste Pothier; voyage inspecteur 100.00 salle 10.00 divers 35.00 145.00 ~ 188 Philippe Pothier; tuyaux 189 Jean-Guy Rouette; déménagement, divers 30.00~ 140.00~ 190 A-Guy Messier; pierre
191 Jean-Baptiste Pothier, divers et voyage Posti .
192 Louis-Judes eclerc, peintre
193 P.A.Gouin Ltée; peinture 1,645.52~ 313.93 ~ INCENDIE 1,155.00 ~ 1,284.44 ~ 194 Centre Loisirs; don Total 500.00 ~ 36,437.77 Au folio 1719 Jean-Baptiste Pothier; frais voyage inspec

200.00~

226.00~

500.00~

2,221.41~

40 |

41 |

Louis Dugré; travaux

42 René De Cotret; vérificateur

Aqua Daigle; matériaux



64/76 18 MAI 1976 P.V. Ayotte; papeterie
Claude Arbour; papeterie
Marc Pothier; travaux borne autre
Total

49.05~ 79.57~ 68.00~ 3,344.03

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau et résolu unanimement des Membres du Conseil d'accepter les comptes ci-haut pour paiement auxfolios 612 et 1719. Adopté.

La présente assemblée est levée.

General Baandrag

Maire

Maire

Fan La Porhus

Sec Trés

25 MAI 1976

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle municipale le 25 mai 1976, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le sec-trés et l'ass-sec-trés sont tous deux présents. Sont absents Messieurs les conseillers Arthur Robitaille, Jules Levasseur.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 10 mai 1976, et distribué à chacun des Membres du Conseil plusieurs jours avant la présente assemblée.

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 10 mai 1976. Signé et initialé par M. le Maire et le sec-trés. Adopté

Le sec-trés donne lecture des renseignements demandés par les membres du Conseil, relativement aux dates: d'approbation des plans, de municipalisation, d'achat, etc..., de la rue JulienProulx. Après l'ecture de ces renseignements, les membres du Conseil demandent à M. Dubé de se soumettre aux nouvelles normes.

Roulotte Roch Boucher M. Roch Boucher demande au Conseil de modifier le règlement no 71 afin de permettre l'établissement de maison mobile que dans ses rues. Les membres du Conseil sont favorable à ce projet, mais désirent qu'il y ait un ou deux autres endroits qui soient aussi réservé aux maisons mobiles. Ainsi le sec-trés devra aviser les promoteurs de terrain, ainsi que tout autre intéressé, qu'à la séance du 14 juin

65/76

Rue Julien Proulx 1976 un avis de motion sera déposé afin d'apporter un amendement au règlement no 71 à cet effet. Le sec-trés devra aussi prendre informations auprès d'un conseiller juridique afin de connaître les procédures légales.



Rue Juneau

25 MAI 1976

M. Philippe Juneau demande si les membres du Conseil ont pris une décision relativement à sonprojet de développement. la correspondance antérieure et la visite récente d'un représentant du Ministère de l'Environnement lequel demande à M. Juneau d'obtenir Leur autorisation avant de construire quoique ce sgit. M. Juneau devra faire les démarches qui s'imposent.

Protection Ci-

La protection civile désire rencontrer les membres des 2 Convile rencontre seils municipaux le 31 mai 1976 à 5 hresp.m. Le sec-trés devra s'informer s'il doit inviter tous les directeurs de services.

Charest dommage

La Compagnie d'assurance Groupe de Commerce avise la Municipa-Lité que la cause de M. Yvon Charest pour dommages causés à la fonte des neiges au printemps 76 est refusé.

Chles-A. Trottier dommages

Mme Charles-Auguste Trottier de Baie-Jolie, avise par lettre recommandée, qu'elle a subis des dommages à sa propriété, lors des inondations du printemps 76. Dès que les formulaires du Ministère arriveront le sec-trés devra lui en faire parvenir un.

vitesse Ste-Mark

M. Richard Lamontagne Ing du Ministère des Transports souligne qu'il a avisé le service de Signalisation relativement à notre demande de réduire la vitesse sur le Chemin Ste-Marguerite.

Poste incendie acceptation finale D.G.P.I.

Suite à une rencontre avec les autorités de la D.G.P.I. du Quépec, ceux-ci, en date du 11 mai 1976, accepte l'inspection finale du poste incendie de Pointe-du-Lac, avec la conclusion suivante: Coût total des travaux: 194,915.27

% àttribué à incendie (soit 67%) 130,583.23

Subvention de 75% 97,937.42

La recommandation pour le versement de la lère tranche de la subvention a aussi été faite, et ne devrait pas tarder à nous parvenir.

Rue Ferron

M. J-René Ferron a déposé un chèque de \$7,875.00 pour son projet de rue, lot ₱-22 d'une longueur de 525 pieds. Les membres du Conseil préfèrent que les travaux de nivellement soit terminés et que le Comité de rue donne son acceptation avant de continuer les procédures.

Les membres du Conseil sont consentant à ce que, pour les



25 MAI 1976

Fossés St-Chles

66/76

Fossés Garceau

Tuyaux
Simard, Comeau

67/76

Radiocommunicat surplus

68/-76

nouvelles rues ou prolongement, lorsque le promoteur débourse \$15.00 le pied linéaire. Il n'y ait pas de charge de taxe d'eau aux entrées qui ne sont pas utilisées.

Suite à une rencontre, en date du 12 mai 1976 avec les Ingénieurs de la Voirie du Québec, soit Messieurs Paillé et Trudel, concernant certains travaux d'égouttement à accomplir;

Considérant que la Voirie Provinciale accepte de faire les fossés et traverse sur le Rg-St-Charles, face à la rue Cantin.

Considérant qu'il est nécessaire de conduire l'eau de ces fossés,

En conséquence il est proposé par M. le Conseiller M. Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de demander au Frères de l'Instruction Chrétienne de Pointe-du-Lac, d'accorder à notre Municipalité, une servitude notariée, pour conduire à la rivière St-Charles ou le plus près possible, l'égouttement de l'ave Cantin ainsi que celle du Rg St-Charles, et ce à l'endroit pouvant permettre le meilleur égouttement possible de ce secteur. Adopté

Le sec-trés est autorisé à faire les démarches et prendre les informations pour effectuer les réparations et améliorations des fossés à PLace Garceau ainsi que communiquer avec M. J-R. Guay pour une servitude.

La Compagnie Simard et Comeau détient une franchise pour représenter la Compagnie Koppers.

Considérant que cette dernière est vendeur autorisé, les membres du Conseil sont unanimes à ne pas continuer à accorder ce service à la population, sauf pour quelques longueurs qui sont de surplus présentement.

M. F. Pérusse de la Dircetion Général de la Prévention des Incendies du Québec, souligne que dans la soumission de la Compagnie Motorola pour système de radiocommunication un item avait été oublié par erreur au montant de \$622.08

En conséquence il est proposé par M. le Conseiller Maymond Lamothe et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de M. Pérusse et d'ajouter au montant initial de la soumission de la Compagnie Motorola, un montant de \$622.08 pour l'option tonalité sousaudible. Le montant total d'achat sera ainsi porté à \$12,339.46.

Adopté

Placement étudiant Le service de Placement étudiant accepte la nomination de létudiant, mais la demande et les applications sont de 2 étudiants le secrétaire devra reviser. Ceux-ci devront débuter leur travail le 31 mai 1976.

Fusion volontaire

Considérant que les deux Conseils Municipaux se sont déjà rencontrés avec des représentants du Ministère des Affaires Municipales pour étudier la possibilité d'une fusion volontaire.

69/76

En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil de demander à la Corporation du Village que les membres des Conseils qui sont nommés sur le Comité d'étude de la fusion, se rencontre une fois à toutes les semaines, à partir de mercredi le 2 juin 1976, afin d'accélérer cette étude ainsi que les procédures qui en découleront. Adopté.

25 MAI 1976

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy Sec-trés MM St

1 4 JULI 1978

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle municipale le 14 juin 1976, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau Hervé Gauthier, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le sec-trés et l'ass-sec-trés sont tous deux présents, M. le conseiller Jules Levasseur est absent.

Après la récitation de la prière M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance de procèsverbal de la dernière assemblée, tenue le 24 mai 1976, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux, plusieurs jours avant la présente assemblée.

70/76

Il est proposé par M. le Conseiller Conrad Carbonneau et résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter tel que rédigé, le procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 24 mai 1976. Signé et initialé par M. le Maire et le sec-trés. Adopté

Ringuette

M. Claude Noël se plaint du maivais état de propreté de la propriété de M. Ringuette, lot P-248. Le sec-trés est autorisé à retenir les services de Mtre Michel Lupien, Avocat, pour aviser M. Ringuette de nettoyer sa propriété ainsi que de démolir l'agrandissement faite à sa maison, sans permis de construction.

Côte Duplessis Rg-St-Charles

Considérant qu'une demande a déjà été faite, résolution 29/73, par les membres du Conseil, pour demander au Ministère de la Voirie Provinciale de redresser la courbe du "Pont Duplessis", Rg



14 JUDI EM

71/76

St-Charles, à la Pointe-du-Lac,

Considérant qu'avec l'ouverture de "L'Autoroute 40", la circulation a considérablement augmenté sur le Rg St-Charles, de même que les risques d'accidents graves à cet endroit,

Considérant que les Frères de l'Instruction Chrétienne de Pointe-du-Lac acceptent de donner le terrain nécessaire à ces travaux de redressement,

En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Arthur Robitaille et résolu unanimement des membres du Conseil, de reformuler la demande déjà faite, à la Voirie Provinciale du Québec, de faire les travaux de redressement nécessaire à la Côte du Pont Duplessis, Rg St-Charles afin d'améliorer la circulation et d'éviter les risques d'accidents à cet endroit.

De demander que ces travaux soient effectués au cours de l'été 1976, et ce, pour le bénéfice de toute la population. Et que copie de cette résolution soit transmise à M. Yvon Picotte, Député. Adopté.

Salaison Pratte P-248

M. Réjean Pratte désire obtenir un permis de construction, sur le lot **P**-248, pour opérer un commerce de salaison. Considérant la proximité du commerce de M. Roland Gélinas, le sec-trés, devra prendre information auprès de Mtre Lupien afin de savoir si le règlement le permet.

entrée d'eau chalet bord du Fleuve Cinq propriétaires de chalet, en bordure du Fleuve, désirent obtenir le service d'aqueduc. Considérant que leurs propriétés ne sont pas adjacente à un chemin municipalisés, ceux-ci devront présebtéer an Conseil, une requête par laquelle ils s'engagent:

- 1- à défrayer le coût de l'entrée d'eau
- 2- à venir chercher l'eau à la route et entretenir la conduite par la suite
- 3- à payer la taxe d'eau tel que décrit au règlement

1 4 JUIN 1976

Roulotte A. Lessard M. Richer mentionne que la maison-mobile de M. Adrien Lessard, Ave St-Jean-Baptiste, n'est pas acceptable. Le sec-trés devra visiter les lieux avec le Comité des rues, et prendre les procédures nécessaires, s'il y a lieu.

Fossé Place Garceau M. Noël demande si les fossés dans Place Garceau seront améliorer, M. le Maire mentionne que des travaux sont à l'étude et se réaliseront au cours de l'été.

72/76.

AVIS DE MOTION

Il est proposé par M. le Conseiller Hervé Gauthier et résolu à l'unanimité que soit déposé et donné immédiatement en vertu
des présentes avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure un règlement conformément à l'article 392 a du Code Municipal

modifiant l'article 43 A(b) du règlement numéro 71 relatif au zonage à la construction, à l'usage des bâtiments et terrains et ayant pour but d'établir et de déterminer les seuls endroits ou terrains dans la municipalité pouvant recevoir des remorques-résidences ou maison mobiles savoir:

1 4 JULY 1976

- a) sur la partie seulement du lot Vingt-cinq (P-25), du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, situé de chaque côté des avenues Boucher et Denis et longeant lesdites avenues
- b) sur la partie seulement du lot dix-neuf (P-19), du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, situé de chaque côté de l'avenue des Bouleaux et longeant ladite avenue c)Sur la partie seulement du lot cent soixante et dix-sept (P-177), du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-La situé du côté nord-est seulement de l'avenue St-Jean-Baptiste à partir de cette dernière jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacific d) sur la partie seulement des lots quatre cent quatre-vingt-seize et quatre cent quatre-vingt-dix-sept (P-496 et P-497) du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac, situé du côté nord-est seulement du Rg St-Nicolas et longeant le dit Rang.

DEMANDE DE SOUMISSION POUR UNE EXTENSION AU RESEAU D'AQUEDUC

73/76

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné que la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac "Paroisse" dans le comté de St-Maurice recevra au bureau du secrétaire de la Municipalité de Pointe-du-Lac "Paroisse", Monsieur Jean-Baptiste Pothier, et ce, jusqu'à 4 heures P.M., lundi le 12 juillet 1976, des soumissions pour la construction de 2 extension du réseau d'aqueduc. Les soumissions générales reçues seront ouvertes et considérées à une séance publique du C onseil de la Corporation Municipale, qui sera tenue le 12 juillet 1976 à 8 heures P.M., au lieu habituel des réunions du Conseil de Ville.

Les plans, devis, cahier des charges et formule de soumission pourront être obtenus de PLURITEC LTEE, Consultants, 585 Avenue Des Cèdres, Shawinigan, Qué., à partir du 17 juin 1976, moyennant un dépôt de deux cent dollard (\$200) qui sera retenu aux entrepreneurs qui ne présenteront pas de soumission.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté de dix pourcent (10%) du montant de la soumission ou d'un bon de soumission avec lettre d'intention représentant 10 pourcent (10%) ou plus, de la soumission, et payable à l'ordre de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac "Paroisse".

La Corporation Municipale de Pointe-du-Lac "Paroisse", ne s'engage à accepter ni la plus base, ni aucune des soumission reçues et ce,

14 JUI 1076



74/76

1 4 JUH 1976

75/76

sans aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumission-

Ne seront considérées que les soumission préparées sur les formules fournies par PLURITEC LTEE, Consultants.

Considérant que la Firme d'Ingénieurs Consultants Pluritec, présente des plans pour l'exécution de travaux d'aqueduc dans les Rangs St-Charles et St-Joseph, dossier 6090.

En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Arthur Robitaille et résolu unanimement des Membres du Conseil Présents d'accepter tel que présentés les plans d'aqueduc pour les Rangs St-Charles et St-Joseph. Adopté.

Considérant qu'en date du 2 juin 1976, Mtre Gilles Gauthier pour son client la Claude Paquin, Rue Boucher, réclame à la Municipalité une somme de \$1,800.00 plus \$25.00 de frais, sous prétexte que cette dernière s'est illégalement et sans droit emparée d'un terrain, lot P-25, propriété de M. Paquin, pour l'égouttement de la Rue Boucher.

Considérant qu'en date du 10 novembre 1975 à une séance régulière des Membres du Conseil, à laquelle M. Claude Paquin était présent, une entente était intervenu entre les parties à ce sujet,

Considérant qu'en date du 15 décembre 1975 le Conseil Municipal a adopté une autre résolution, maintenant celle du 10 novembre 1975.

Considérant de plus que l'égouttement naturel des terres s'effectuait à cet endroit, avant que la Municipalité ne désire obtenir un droit de passage, et avant que M. Paquin n'achète ce terrain.

En conséquence, il est proposé par M° le Conseiller Raymond Lamothe et résolu unanimement des Membres présents du Conseil d'aviser Mtre Gilles Gauthier, Procureur de M. Claude Paquin de tous ces faits, et de maintenir l'offre déjà offerte. Adopté

Considérant la tenue d'un scrutin, le 14 juin 1976, pour la nomination d'un comissaire d'école à la Commission Scolaire Chavigny,

Considérant que M. Roger Houde fut élu à ce poste avec une forte majorité de votes sur son adversaire,

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des Membres du Conseil de Pointe-du-Lac Paroisse, d'offrir au candidat élu, M. Roger Houde, leurs félicitations et leurs meilleurs voeux de succès. Adopté

Considérant l'importance d'un service approprié de pratection contre les incendies dans nos municipalités rurales.

Considérant les difficultés de recruter des pompiers volontaires.

Roger Houde + Délicitations

76/76

1 4 JUN 1976

Considérant que les sommes d'argent versée aux pompiers volontaires par les Municipalités, dans bien des cas n'équivalent pas à rembourser les pièces de vêtements endommagés et frais de déplacement pour couvrir un incendie parfois à une distance assez éloigné de son domicile.

1 4 JUIN 1976

Considérant que nos organisations de protection contre les incendies demeurent une des rares sources de volontariat et qu'il faut les conserver.

Considérant que ces sommes versées aux pompiers volontaires ne peuvent être considérés comme salaire.

Considérant que ces montants d'argent doivent être exemptés d'impôts.

Considérant que cette exemption ne créerait pas de précédent puisque déjà certaines sommes versées à des particuliers ne sont pas assujettis aux impôts.

Ex: certaines sommes d'argent payées aux députés.

Considérant l'acharnement de certains inspecteurs d'impôts à vouloir récupérer une partie des argents reçues par les pompiers volontaires.

Considérant que les argents ainsi récupérées par le Ministère du Revenu n'égales probablement pas le coût de leur perception.

Considérant que les retenues à la source de ces impôts crée rait une foule d'embêtements à nos administrations municipalès.

Il est en conséquence proposé par M. le Conseiller Arthur Robitaille et résolu à l'unanimité des membres du Conseil.

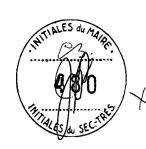
77/76

Q'un montant de base annuelle de \$2,000.00 des argents reçues comme pompier volontaire soit exemptés d'impôts. Que cette résolution soit transmise au Conseil de Comté pour étude et adoption par lui. Que cette résolution si acceptée par le conseilde comté soit remise pour étude et adoption au Congrès de l'Union des Conseil de Comté. Que copie de cette résolution soit envoyé aux premiers Ministres fédéraux et provinciaux soit: M. Pierre-Elliot Trudeau et M. Robert Bourassa, aux chefs de l'opposition soit: M. Joe Clark et M. Jacques-Yvan Morin, aux Ministres du Revenu et aux Députés M. Yvon Picotte et M. Antonio Yanakis. Adopté

14 JUE 1976

La corporation Municipale de La Visitation de Pointe-du-Lac du Village par résolution adoptée le 7 juin 1976, accepte que le Comité d'étude de la fusion des deux Municipalités tienne des réunions afin d'entreprendre cette étude.

Action Mme Gisèle Carrier Mme Gisèle Carrier, Ave Des Bouleaux, en date du 31 mai 19 76 poursuit la Municipalité en justice, à cause d'une chute qu'elle a faite sur l'Avenue Des Bouleaux, le ou vers le 17 décembre 1976.



poste incendie Oscar Babin

1 4 Julii 1976

78/76

L'Action porte le no: 400-05-000445-76. Le tout a été transmis à la Compagnie d'assurance.

Considérant que les travaux de construction du poste d'incendie de Pointe-du-Lac ont débuté en novembre 1975.

Considérant que le contracteur M. Oscar Babin, désire obtenir le paiement partiel des sommes qui lui sont dûes

Considérant que les Membres du Conseil désirent obtenir satisfaction avant ce paiement

En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller M. Robert Parenteau, et résolu unanimement des Membres présents du Conseil, de demander au contracteur M. Oscar Babin, de faire les travaux suivants:

- 1-Réparer les fenêtres et les portes d'entrées, par lesquelles la plui s'infiltre.
- 2-Réparer une fissure dans le plancher du garage
- 3-Terminer l'installation des grandes portes du garage
- 4-Terminer l'installation des boîtes électriques
- 5- Réparer les portes intérieures, lesquelles ne ferme pas adéquate-
- 6- Autres items à préciser sur les lieux.

Adopté

M. le Député, Yvon Picotte, accuse réception de la résolution de notre Municipalité, demandant un aide financière pour l'exréception Picot- écution de travaux d'aqueduc.

Le ministère de la Voirie accuse réception de la demande accusé reception de résuire la vitesse sur le Ch Ste-Marguerite.

Plans travaux aqueduc, Dubé

lide financière

aqueduc accusé

Limite vitesse

te

Considérant que des travaux d'aqueduc doivent être accom-X pli prochainement aux endroits suivants:

- Boucher, Garceau 1- Rue Julien Proulx, lot P-247, sur distance de 400 pieds
 - 2- Jardins Baie-Jolie, lot P=22, sur distance de 525 pieds
 - 3- Rue Denis, lot P-25, sur distance de 476 pieds

79/76

En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, et résolu unanimement des Membres présents du Conseil d'autoriser la Firme d'Ingénieurs Pluritec à dresser les plans d'aqueduc aux endroits ci-haut mentionné, afin de les présenter au Ministère de l'Environnement du Québec pour approbation.

1 4 JUIN 1976

80/76

Il est résolu unanimement des Membres présents du Conseil d'accepter les remboursements de taxes aux personnes ci-bas décrites. M. Roch Boucher \$55.25, M. Hervé Hélie \$19.98, M. René Berthiaume \$17.00, M. Germain Darveault \$4.25, M. Yvon Roy \$46.50.

81/76 Considérant que la Société St-Jean-Baptiste, local de Pointe-du-Lac organise des festivités pour la fête de la St-Jean-Baptiste. En conséquence il est proposé par M. le Conseiller Raymond Lamothe et résolu unanimement des Membres présents du Conseil, de verser à la locale de Pointe-du-Lac, 1 4 JURI 1976 tant de \$50.00 pour l'organisation des Fêtes de la St-Jean-Baptiste dans notre localité. Adopté COMPTES au folio 612 195 Caisse Pte du Lac; A. Thériault 660.50~ Chèque no 196 Revenu du Québec; impôt mai 76 206.90~ 197 | Impot Fédéral; impot mai 76 178.17~ 198 Jean-Bte Pothier; salaire juin 76
199 Martial Beaudry; salaire 24 mai au 5 juin
200 " " " " " salaire 5 au 19 juin 827.37~ 251.47^ 251.47~ 201 Clément Beaudry; frais de représentation 646.75~ 215.58 ~ 215.58 ~ 215.58~ ff 215.58~ \$1 215.58~ 215.58 ~ 28.50 ~ 209 Jocelyn Lamothe; salaire 120.00~ 210 Marc Pothier, salaire 120.00 ~ 210 Marc Founter, Salario 211 Clément Ricard; dépotoir 75-76 600.00 ~ 212 Corp. Village; frais de poste 16.08 ^ 213 Thomas Bellemare; gradeur 214 Jean-Bte Pothier; 34 repas, 60 voy. Qué. 312.50 ~ 10 madriers, 10 Louise ville 26 Mai, Ntre dame Bon Conseil 20, St-Michel 12 juin 164.49 298.49 ~ 215 Jean-Paul Boisvert; 135.00 ~ incendie mai 76 216 Louis-Georges Guilbert; " " " " 217 Jean-Jacques Légaré: " " " " 60.00 ~ 217 Jean-Jacques Légaré; 110100 ~ 218 Marcel Crëte; 0 0 11 220.00~ н 11 11 17 219 Maurice Gauthier; 110.00~ 220 Martial Beaudry; Ħ f† f† 11 65.00~ 11 tt †1 11 221 Rénald Légaré ; 50.00~ 221 | Kenaru Degale ,
222 | Michel Lesmerises;
Renoit: 11 11 11 60.00 ~ 223 Raymond Benoit; Ħ 17 11 ti ti 20.00 ~ 224 André orëte; 225 André Dugré; 11 20.00~ 225 André Dugré;
226 Jean-Yves Pépin;
227 Roger Riquier;
228 Raymond Dorval;
229 Garage Pépin & Fils;
30 Ball Canada;
31 31 31 tt 11 15.00^ 11 30.00 ~ 5.00 ~ 5.00 ~ 29.00~ 49.90~ 231 Receveur du Canada; timbres poste 200.00~ 232 Marc Pothier; salaire étudiant 100.50 ~~ 233 Jocelyn Lamothe; sal. " " " 117.00~✓ 234Jean-Bte Pothier; voyage inspecteur 100.00~ 235 Régional Asphalte; pavage stationnement 6,835.00~ 236 Ben Vanassa; 237 Marcel Dubé; chaine ciment 9.99~ 1,288.05~ 1 4 JUD 1976 238 Louis Beaulieu; fleurs 12.00 ~ 1,855.18~ 239-A.Guy Messieur: pierre stationnement 9.00 ~ 94.00 ~ 240 Maurice Gauthier; ménage

241 Martial Beaudry; voyages, repas évaluation

242 Roch Boucher; remboursement taxe 76

55.25 ~

folio 612

243 René Berthiaujme; remboursement taxe
244 Germain Darveault; " " " " " 4.25~
245 Yvon Roy; " " " " " 46.50~
246 Caisse Pte du Lac; Thériault vidange 300.00~
247 Société St-J-Bte Pte Lac: Don 50.00~
248 Adélard Rouette; fosse sceptique 980.00~

1 4 11111 1973

Chèque no

folio 1719

A-Guy Messier; machinerie J-Bte Pothier; voyages aqueduc insp. Imprimerie Lacoursière; papeterie " " " St-Joseph; papeterie Canron Ltée; matériel Légaré Frère; marchandise Michel Thiffeault; aqueduc J-Guy Rouette; " " " 65. Christian Plante; " " " 57.

total: 12,543.80

total:

folio 3643

Pierre Thibeault (1972) Ltée; balance

autopompe

~5,436.30

18,869.30

82/76

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612, 1719 et 3643. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Chment Beaudy Sec-tré.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue à la salle municipale, le 28 Juin 1976, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents. M. le conseiller Arthur Robitaille est absent.

Assemblée régul.

2 8 JUN 1976

1 A JUN 1976

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil, ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 14 juin 1976, et dont copies furent distribuées à chacun deux plusieurs jours avant la présente assemblée.

83/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 juin 1976 Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

lot P-248 permis constr.

Un individu demande un permis de construction, lot P-248. Considérant que son terrain n'est pas adjacent à une rue municipalisée, M. le Maire lui explique qu'il ne pourra obtenir le permis demandé.

Abandon avis motion maison-mobile

Considérant qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 14 juin 1976, afin de décréter certains lots et rues réservées aux maisons-mobile,

Considérant que de nombreuses demandes de permis de construction pour maison-mobile, dans d'autres secteurs, sont faites,

84/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des Membres présents du Conseil, de retirer l'avis de motion déposée à la séance du 14 juin 1976, dans le but d'adopter un règlement décrétant certaines rues ou lots réservés aux maison-mobile. Adopté.

2 8 JUIN 1976

5 chalets

Entrée d'eau Baie-Jolie

Cinq propriétaires de chalets, à Baie-Jolie, demandent le service aqueduc, ils désirent une entrée d'eau de 2 pouces. Après discussion, le Sec-tré. devra s'informer des coûts auprès de M. Dugré, et les soumettre aux propriétaires. Si ceux-ci acceptent de défrayer le coût réel des travaux ou la somme de \$150.00 chacun, le Sec-tré. est autorisé à faire exécuter les travaux.

Jardin Baie-Jolie achat rue

Considérant que M.Ferron a déposé un plan de rue, lot P-22, pour un développement domiciliaire,

Considérant que celui-ci a déposé un montant de \$7,875.00 pour effectuer des travaux d'aqueduc et de revêtement de pierre sur une distance de 525 pieds, lot 22-7,

Considérant que celui-ci s'engage à déposer un montant de \$3,315.00 pour les travaux d'aqueduc et de revêtement de pierre dans la rue 22-14, sur une distance de 221 pieds,

85/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents du Conseil:

- 1- Que la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse se porte acquéreur des lots, 22-7 et 22-14, mesurant respectivement 525 pieds et ·221 pieds,
- 2- D'autoriser la firme Ingénieurs Pluritec à dresser les plans d'aqueduc à ces endroits.



28 Mm 1976

3- D'autoriser le Sec-tré. à acheter les matériaux et faire exécuter **lexxxxxxxxx** les travaux d'aqueduc et de revêteme t de pierre à ces endroits.

+- D'autoriser le Notaire G-G. Garceau à préparer le contrat d'achat.

5- D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé.

6- De verser à Jardins Baie-Jolie Inc., la somme de \$1.00 pour cet achat.

Adopté.

Ringuette

Considérant que Mtre Michel Lupien fait parvenir copie de la lettre expédiée, par courrier recommandée en date du 17 Juin 1976, à M.Marcel Ringuette, l'avisant de démolir la véranda qu'il a illégalement construite, ainsi que nettoyer sa propriété,

86/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, secondé par M. Robert Parenteau et Jules Levasseur, de continué les procédures judiciaires entreprises contre M. Marcel Ringuette, afin que ce dernier rende sa propriété conforme aux règlements municipaux.

Adopté.

Messieurs les conseillers Hervé Gauthier et Conrad Carbonneau sont dissidents sur cette résolution.

Réjean Pratte commerce

Mtre Michel Doyon, procureur de M. Réjean Pratte, demande en date du 14 juin 1976, les raisons pour lesquelles la Municipalité refuse d'accorder un permis de construction à son client M. Pratte. Considérant la proximité du commerce de M. Roland Gélinas, la dite lettre est transmise à Atre lichel Lupien, procureur de la Municipalité.

Bell Canada

जिल्ला तामा १९६

Bell Canada demande d'accepter l'installation de cble souterrains pour desservir la clientèle de larue Denis. Les Membres du Conseil sont unanimes à accepter cet installatiom. Par contre, ils désirent obtenir plus d'informations relativement à une demande similaire dans l'Ave. St-Jean-Bte.

Rapport Pluritec fer puit # 2

Les Ingénieurs Pluritec soumettent leur rapport relativement aux analyses faites dans le but d'éliminer le fer dans l'eau du puit no 2. Ceux-ci recommande l'utilisation d'un produit séquestrant pour le fer, et mentionnent également les coût approximatifs d'une telle installation, Le Sec-tré. devra rencontre le préposé à l'aqueduc de Yamachiche.

Ménage

Les Entreprises R.G. Maintenance en tous genres, offrent leur services pour entretenir la nouvelle bâtisse municipale. Considérant que présentement des étudiants travaillent pour la municipalité, ceux-ci effectuent le nettoyage.

Chauvette: Pont

Z B Ben to

2 0 Jun 1976

Considérant que M. Elphège Chauvette, et ses voi sins, sont présentement à faire un pont sur la Rivière aux Sables, ceux-ci désirent que la Municipalité leur aide à défrayer une partie des couts. Mais comme ce chemin est privé, la municipalité ne peut accepter de débourser un certain montant à cet endroit.

Subvention projet aqueduc accusé-récept.

En date du 2 juin 1976, M. le Député Yvon Picotte, et en date du 14 et 15 juin 1976, A. Victor Goldbloom, Ministre des Affaires Municipales et de l'Enviromnement, accusent réception d'une résolution du Conseil Municipal demandant une aide financière pour prolongement du réseau de l'aqueduc municipale.

Bureau Poste

En date du 15 juin 1976, M. Matthew Graham, du Cabinet du Ministre, accuse réception de notre demande de construire un nouveau bureau de poste à la Pointe du Lac.

Réclamation Cossette

En date du 9 juin 1976, M.René Cossette, 210 Lorette, Cap de la Madeleine, fait parvenie à la municipalité, une réclamation au montant de \$77.00.

Maire-Supléant 87/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de nommer M. le conseiller Jules Levasseur, Maire-suppléant pour le prochain terme. Adopté.

1/3 frais dépla

Considérant que la charge de conseiller ou de Maire de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse occasionne de nombreux déplacement et dépenses inhérentes,

88/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres présents du Conseil que 1/3 du montant reçu par les Membres du Conseil soit considéré comme frais de déplacements et dépenses inhérentes à leur fonction, et que par conséquent ce montant soit déductible d'impôt. Adopté.

Fossé Pl. Garceau

Le Sec-tré. devra rencontrer M.J.A.Guay et J-J. Lacroix afin de discuter des possibilités d'obtenir une servitude afin de conduire l'eau de la Place Garceau.

Babin 4è esti.

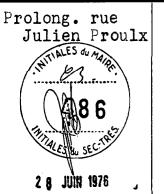
Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de payer au contracteur Oscar Babin le 4ème estimé de la construction du poste incendie.

Prolong. aquedud

Considérant que M.Simon Dubé s'engage à débourser à la municipalité, un montant de \$4,500.00, représentant un prolongement au parcours aqueduc et des travaux de revêtement de pierre sur une distance de 300 pieds,

89/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil,



Plans aqueduc Ferron, Boucher Dubé

90/76

les matériaux

- 1- D'autoriser le Sec-tré. à acheter et faire accomplir les travaux d'aqueduc et de revêtement de pierre pour un prolongement de 300 pieds dans la rue Julien Proulx
- 2- De retenir les services des Ingénieurs Pluritec pour dresser les plans d'aqueduc, dans la rue Julien Proulx, sur toute la longueur restante et appartenant à la Municipalité.

Adopté.

Considérant que Messieurs Boucher, Ferron et Dubé désirent obtenir des prolongements d'aqueduc dans leur développement domiciliaire respectif,

Considérant que les Ingénieurs Pluritec ont dressé les plans de ces travaux d'aqueduc,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, resolu unanimement des membres présents du Conseil, d'autoriser le Sec-tré. à présenter ces plans d'aqueduc au Ministère de l'Environnement du Québec pour approbation.

Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy

⊸8ec-tré.≱

Assemblée régul

12 Juillet 76

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue à la salle municipale, le 12 Juillet 1976, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Arthur Robitaille, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec. sont tous deux présents.

1 2 1911, 1975

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 28 Juin 1976, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux plusieurs jours avant le présente assemblée.

91/76

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres du conseil, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 Juin 1976, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

fossé R.Arnold

M. Raymond Arnold, Baie-Jolie, P-54, se plaint d'un fossé qui ne donne pas l'égouttement requis parce qu'il ya une batisse au dessus dudit fossé. Le Sec-tré. devra correspondre avec le propriétaire de cette batisse.

	Soumissions pour et le Rang St-Joseph:	prolongement aqu	educ Rang St-C	har to du Malike	
Soumissions	Noms	Rg St-Charles	St-Joseph		
Aqueduc		·		total	
• .	1- Trottier et Rivard	\$31,860.00	25,690.00	57,550.00	
Ta' M Meets WAT	2- Iberville Excavation	20,825.00	8,840.00	29,265.00	
1 2 36%	B- Massicotte & Fils	31,675.00	10,177.00	41,852.00	
	+- André Boisvert	22,908.38	10,914.69	33,823.07	
	5- Guy David	27,118.75	12,765.75	39,884.50	
	6- Louis Dugré	22,007.50	10,320.00	32,327.50	
•	7- Shawicon Inc.	29,255.00	14,135.00	43,390.00	
	β- Gaston Paillé	27,090.79	12,589.15	39,679.84	
	9- Robichaud Inc.	50,380.23	22,029.81	72,410.04	
	0- Bernard Proulx	23,635.57	15,361.29	38,996.86	
	Celle-ci seront	remises aux Ingén	ieurs Pluritec	nour examen.	
	et rapport à la municipal			pour cadmon,	
Labrecque, Rest	Le Ministère de l	l'Environnement du	u Québe c avi se	qu'il a pris	
Grec	connaissance des plaintes				
•					
nancière inon dation					
Côte Rg St-Cha	r- M. Le Député Yvor	n Picotte fait par	rvenir à M. Ri	chard Lamonta-	
les	gne, Ingénieur de la Voim				
	côte du pont Rang St-Chai				
	avec M. Lamontagne.				
Bell Canada	The Deliver of the Deliver of the pour i enfourage.				
92/76	ment de cable à l'intersection des rangs St-Joseph et l'Acadie, 92/76 En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accepter tel				
	due précenté le ples de Pell Camada de la				
Vitesse Ste-Mar	Après étude, le M	linistère des Trar	nsport avice o	ilil ne nout	
·	modifier la limite de vit				
	tré. devra communiquer a				
	apporte une surveillance				
mite existante.				, 	

La Direction Générale de l'Administration Municipale avise

que les intérêts pour les obligations dusecteurs aqueduc seront dues

le 1er Septembre 1976, au montant de \$26,595.00 les dispositions nécessaires ont été prises.

Obligations aqueduc

R. Pratte



Ringuette

93/76

1 2 JUIL. 1978

MinistaRevenu acc-recept.

jourmétude

Rapports mensuels

Egoutt. Lafond Prolon. rue 19 Comité de rue

Pl. Garceau égouttement

Comptes

Relativement à la demande de permis de construction pour le commerce de M. Réjean Pratte, Mtre Michel Lupien avise la Municipalité que ce commerce serait de même nature que celui de M. Gélinas et que la distance de 1000 pieds entre commerce de même nature devrait être respecté.

Considérant des faits nouveaux au sujet de M. Marcel Ringuette,

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, secondé par M. le conseiller Jules Levasseur, et résolu, de ne pas continué les procédures entreprises envers M. Marcel Ringuette.

Adopté.

M. le conseiller Raymond Lamothe est dissident sur cette résolution.

Le Ministère du Revenu accuse réception de la résolution de la Municipalité demandant une exemption fiscale pour le traitement reçu par les pompiers volontaires

Le Sec-tré. donne lecture du rapport de la journée d'étude St-Michel Saint des Secrétaires Municipaux à Saint Michel des Saints.

> Le Sec-tré. donne lecture des rapports mensuels: permis de construction, voirie, aqueduc, incendie et aménagement.

Le comité de rues devra se rendre dans la rue Lafond pour constater l'égouttement et dans la rue de M.Philippe Garceau afin de rencontrer ce dernier au sujet d'un prolongement de rue.

Le Sec-tré. devra rencontrer M. J.-A. Guay afin d'obtenir une servitude pour accomplir des travaux d'égouttement dans la Place Garceau. Il est aussi autorisé à faire accomplir les travaux něcessaires à cet endroit.

COMPTES

'Au folio 612

264 Bell Canada: téléphone bureau 234.53 265 Hydro-Québec; lumière de rues 752.13	1 2 JUIL 1976	Jocelyn Lamothe: salaire 14 au 19 juin 76 Marc Pothier: " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	120.00 ~ 105.00 ~ 87.00 ~ 87.00 ~ 87.00 ~ 87.00 ~ 820.67 ~ 251.47 ~ 251.47 ~ 220.30 ~ 178.17 ~ 96.00 ~ 150.00 ~ 234.53 ~ 752.13
--	---------------	--	---

COMPTES (suite)

Folio 612

Chèque no	268 268 271 277 277 277 278 278 288 288 288 288 288	Au Beau Foyer Meubles: refrigirateur Jean-Yves Pépin: incendie juin 76 Martial Beaudry; " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	50.00 ~ 30.00 ~ 75.00 ~ 75.00 ~ 75.00 ~ 75.00 ~ 75.00 ~ 75.00 ~ 75.00 ~ 750
		total	: 7,439.62
		Folio 1719	
Chèque no	64 65 66 67 68	Daigle Aqua Inc.: matériaux Guilbault Transport: " " Noé Veillette: pierre Journal Le Nouvelliste: annonce soum A.Guy Messier: pierre Louis Dugré: travaux machinerie Jean-Bte Pothier: voyages Québec 60 voirie 90 -inspecteur200	760.05~ 515.00~
	71 72 73 74	divers 34.89 Légaré Frères: marchandises Jean-Guy Rouette: travaux Michel Thiffeault: " " Hydro-Québec: électricité Carrière St-Maurice: pierre Philippe Garceau: remboursement trava	384.89~ 32.33~ 50.00~ 62.50~ 692.59~ 440.59~
		total	: 4,349.86
1			

Babin Construction: 4ème estimation 7,667.10~

94/76

Il est proposé par M. le conseiller Jules Legasseur, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folios 612, 1719 et 3643. Adopté.

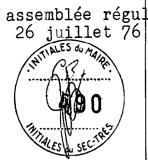
1 2 1975

La présente assemblée est levée.

Maire Kennet Beaudy

Sec-tré(

Minha Inhur



CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du la conseil de la salle municipale, le 26 Juillet 1976, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert l'arenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec. sont tous deux présents.

M. le conseiller Arthur Robitaille est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 12 Juillet 1976, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux plusieurs jours avant la présente assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 12 juillet 1976. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré.

Adopté.

M. Perron, de la Place Montour, demande s'il y a possibilité de réduire la poussière dans les rues. Le Sec-tré. devra prendre les informations afin de connaître les moyens possibles, ainsi que leur coûts, tout en demeurant légale viv à vis le Service de Protection de l'environnement.

Le Sec-tré. est autorisé à retenir les services de M. A-Guy Messier afin de remplir, avec de la poussière de pierre, les trous formés à l'intersection des rues de la municipalité (celles qui ont été asphaltées).

M. Fréchette, ainsi que deux autres propriétaires, dans le prolongement de la rue Baril, demande d'obtenir le service aqueduc à cet endroit. Considérant qu'il y aurait un prolongement d'aqueduc d'environ 1500 pieds à faire pour répondre à leur demande, les Membres du Conseil demandent à M. Fréchette de présenter une autre requête par laquelle les propriétaires concernés s'engageraient à défrayer les dépenses encourues.

En date du 21 juillet 1976, la Direction Générale de l'Environnement Urbain recommande à la Municipalité de mandater un ingénieur pour préparer un plan directeur d'aqueduc et d'égouts, tenant compte de: l'urbanisme, le taux d'expansion anticipé, les besoins présents et futurs, etc..

95/76

Poussière rues Montour

Trous à intersections de rues

Demande aqueduc rue Baril

plan directeur aqueduc-égouts Dir-Gén-Env-Urb Aqueduc St-Carles et St-Joseph soumissions

CONSIDERANT qu'en date du 14 Juillet 1976, La Firmes Ingénieurs Pluritec remet l'étude des soumissions reçues pour un extension au réseau d'aqueduc dans les rangs St-Charles et St-Joseph.

CONSIDERANT que le plus bas soumissionnaire est la firme Iberville Excavation inc., et que celle-ci n'est pas de la région,

CONSIDERANT que le deuxième soumissionnaire est M. Louis Dugré, et qu'il demeure dans la municipalité,

CONSIDERANT que celui-ci effectue, à la satisfaction de la municipalité, les travaux d'entretien et de réparation du système d'aqueduc existant,

96/76

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres du Conseil, de retenir la soumission de M.Louis Dugré, au montant de \$32,327.50

De ne signer l'engagement avec M. Dugré que lorsque la Municipalité détiendra les argents nécessaires et/ou une subvention adéquat

Que copie de cette résolution soit remise à M. Yvon Picotte Député de Maskinongé, pour qu'il intervienne auprès des Ministères concernés afin d'obtenir une subvention pour la réalisation de ces projets.

Adopté.

Soirée Canadien

CONSIDERANT qu'en date du 26 Juillet 1976, la Corporation du 2 Octobre 76 Village de Pointe du Lac, accepte de participer à l'enregistrement d'une émission de "Soirée Canadienne", le 2 Octobre 1976, et de dé bourser la moitiéades frais encourus, et ce, à la condition que la Municipalité de la Paroisse accepte les mêmes conditions,

97/76

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres du Conseil,

- D'accepter de défrayer 50% des frais encourus pour l'enregistrement de cette émission de "Soirée Canadienne",
- \cdot De nommer M. Robert $^{
 m P}$ a ${f r}$ enteau pour aide ${f r}$ à la formation d'un comité qui prendrait l'organisation de cet activité en charge.

Adopté.

Bureau de Poste

Le Cabinet du Ministre, Travaux Publics du Canada, avise, en date du 12 juillet 1976, que suite à la demande de la Municipalité et du Ministère des Postes, la construction d'un bureau de poste à la Pointe du Lac a été provisoirement fixé à l'année financière 977-1978.

Groupe Visitation



Le Sec-tré. devra aviser ce groupe que le Conseil municipal maintien les conditions déjà fixées, de plus, demande qu'après chacune de leur réunion, il ne demeure rien dans la salle et qu'elle demeure propre.

d'obtenir, en permanence, une clef de la salle municipale.

Le Groupe Visitation de la Pointe du Lac demande au Conseil

lisière terrain P-15 Moise Gagné M. Moise Gagné désire se porter acquéreur de la lisière de terrain, adjacente à sa propriété, sur le lot P-15, et d'une largeur d'environ 13 pieds. Le Sec-tré. devra faire vérifier les titres de propriété de cette partie de terrain.

Pompier-volont. impôts

Accusé de réception de la résolution no 77/76, demandant un exemption d'inpôts pour les pompiers volontaires, :
Ministère du Revenu Canada, M. Député Antonio Yanakis, Cabinet du Ministre du Québec , du Canada, et du Chef de l'Opposition.

Avis motion Emprunt supplém Incendie 98/76

AVIS DE MOTION

Règlement no 89

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des Membres du Conseil, de donner avis de motion de la présentation, à une prochaine assemblée, d'un règlement portant le numéro 89, pour emprunter un montant de \$33,000.00, afin de compléter les dépenses prévues au règlement no 86, soi: l'achat de deux camions incendies, d'appareils de communication, et la construction d'un poste incendie.

Adopté.

Fond de Route G.Biron Le Sec-tré. devra demander à la Voirie Provinciale l'installation d'un enseigne "Fond de Route" à l'intersection du 6ème Rang Ouest, face à la propriété de M. Gérard Biron.

Modification Plan Jardins Baie-Jol Considérant que les Jardins Baie-Jolie Inc., représenté par M. J-René Ferron, ont déjà présenté un plan projet de développement domiciliaire sur le lot P-22,

Considérant que ce plan a déjà été accepté, en principe,

Considérant qu'un nouveau plan, sur le même lot, est présenté avec une modification, soit le rajout d'une rue pour communiquer avec le lot voisin,

99/76

En Consequence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accepter, en principe, le plan modifié du projet de développement domiciliaire de Jardins Baie-Jolie, lot P-22.

Adopté.

Inauguration poste incendie est terminée,

Considérant que la construction du poste incendie de la construction d

Considérant qu'il ne manquerait plus que le camion citerne et le système de radiocommunication pour que tout le projet soit complété,

100/76

En consequence, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement, d'autoriser le Sec-tré. à accomplir les démarches nécessaires afin de procéder à l'inauguration du nouveau poste incendie de Pointe du ^Lac.

Adopté.

Plan rues Domaine Levéco

ATTENDU que les contribuables du Domaine Levéco ont exprimé antérieurement le désir d'obtenir le service d'aqueduc municipale,

Attendu que le Service de Protection de l'Environnement du Québec suggère à la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse d'employer les services d'un arpentemr-géomètre pour effectuer la description technique de ce territoire afin de compléter les procédures pour obtenir un droit de passage,

ATTENDU que M.Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soumet un plan des des chemins de passage existants au Domaine Levéco, minute 21293, carnet 229 page 26,

ATTENDU que le chemin d'accès principal ne mesure, dans sa partie la plus étroite, qu'environ 17 pieds de largeur,

101/76

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des Membres du Conseil, de présenter le plan produit par M. Gélinas Roger, arpenteur-géomètre, au Service de Protection de l'Environnement, M. Jean Foldès, Ingénieur, considérant qu'avec une telle largeur de chemin, la Municipalité 🖫 n'entrevoit guère la possibilité d'établir un service d'aqueduc à cet endroit.

Adopté.

102/76 Voirie: coupe

IL est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu branches-herbe unanimement des membres du Conseil, de demander à la Voirie Provinciale du Québec de bien vouloir procéder à la coupe des branches et de l'herbe le long des chemins et rangs de notre Municipalité Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire	Cleman	Brandy	Sec-tré.	Jan & Tohier
-				/



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 9 Août 76 à la salle de l'Hotel de Ville, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec. sont tous deux présents.

M. le conseiller Arthur Robitaille est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les Membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 26 Juillet 1976, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux plusieurs jours avant la présente assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 26 Juillet 1976. Signé te initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

M. Roger Berthiaume demande d'obtenir un permis de rénovation pour un hangar, dans l'Av. Guilbert, lot P-176. Celui-ci affirme ne pas avoir démoli la bâtisse existante à plus de 75%. Le Sec-tré et M. le Conseiller Raymond Lamothe se rendront sur les lieux afin de vérifier. Si le tout est conforme, M. Berthiaume pourra obtenir le permis demandé.

M. Jean-Guy Lefèbvre demande s'il y a de nouveaux développement au sujet de l'aqueduc au Domaine Levéco. M. le Maire mentionne que le plan demandé, des chemins existants, est arrivé et qu@une copie a été expédié à M.Jean Foldès, Ing., du Ministère de l'Environnement du Québec.

M. Perron, Place Montour, demande l'installation de lumière à alimitersection du Chemin Ste-Marguerite et des rues de la Place Montour. Celui-ci devra présenter au Conseil, une requête des propriétaires intéressés, par laquelle ceux-ci s'engageront à en défrayer l'installation et les coûts d'opération.

M. André Charron demande de prolonger la rue Cantin, lot P-349, afin de faire un rond au bout de cette rue. Les Membres du Conseil sont unanimes à maintenir la résolution déjà adoptée, soit, de ne pas accepter de prolongement de rue là oû il n'y a pas de service d'aqueduc ou de possibilité de se raccorder au service d'aqueduc.

103/76

M.Berthiaume renovation hangar

Domaine Levéco eau

Pl.Montour lumière coin rue

A.Charron; rue Cantin Prolongement M.Roux: Pl Garceau eau

M. Maurice Roux, Place Garceau, demande d'obtenir le service aqueduc.

Considérant qu'il y aurait une possibilité de trois preneurs d'eau, soit; Messieurs Roux, Héroux et Clément.

viron 100 pieds à faire,

Considérant qu'il y aurait un prolongement d'aquéduc d'en-

104/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement:

- 1- D'autoriser le Sec-tré. à faire exécuter les travaux d'aqueduc requis sur une distance d'environ 100 pieds,
- 2- De faire payer aux propriétaires, à part égale, le coût de ces travaux,
- 3- Que ce montant soit exigible au propriétaire en même temps que celui-ci demandera son permis de construction. Adopté.

Rue Lafond eau M. DeGuise

M. Tharcisius DeGuise demande le service aqueduc dans la rue Lafond. Considérant qu'il y aurait un prolongement d'environ 500 pieds de conduite d'aqueduc à effectuer, pour ne desservir qu'un seul propriétaire, le Sec-tré. devra contacter M. Lafond et les autres propriétaires de cette rue afin de savoir s'ils sont intéressés au service d'aqueduc. S'ils ne le sont pas, M.DeGuise pourra venir chercher l'eau à la route # 138.

Déneigement doin

Messieurs Therrien et Beaudoin demandent le déneigement de Domaine Levéco leur chemin au Domaine Levéco, d'une longueur d'environ 100 pieds. Les Membres du Conseil demandent aux interessés de défrayer 50% du coût, et au Sec-tré. de s'informer auprès de M.Rodrigue Beaudry du cout supplémentaire pour ce chemin.

Fossés: rue Julien Proulx

M. Simon Dubé demande le creusage des fossés dans la rue Julien Proulx. Les résidents actuels devront s'engager à installer des ponceaux d'acier de 18 po de diamètre. Le Comité des rues ira constater dans cette rue un endroit oû il manque de sable, ainsi que le ponceau, sur le canal des Frères, lequel semble vouloir 🕾 s'obstruer.

Règle # 89

Règlement no 89, Emprunt supplémentaire

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROTSSE

REGLEMENT NO 89

Construction d'un poste incendie, Achat de camions incendie et d'un Système de radiocommunication



Attendu que la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, en & date du 23 juin 1975, a adopté le règlement no 86, prévoyant un emprunt de 150 mille dollars pour la construction d'un poste incendie l'achat de deux camions incendie et d'un système de radiocommunication

Attendu que lessmontants des soumissions reçues dépassent les estimées préliminaires des Architectes et des Ingénieurs, et que le montant contracté par le règlement no 86 est insuffisant pour défrayer le coût total des achats et construction prévue à ce règlement,

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné,

105/76

En consequence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres du Conseil, qu'un règlement, portant le no 89, soit et est adopté, et qu'il soit et est statué par ledit règlement, ainsi qu'il suit, à savoir:

- 1- Le Conseil Municipal est autorisé par le présent règlement à dépenser une somme n'exédant pas 55 mille dollars, comprenant la part de la Municipalité du Village de Pointe du Lac pour un montant de 22 mille dollars, et la part de la Municipalité de la Paroisse de la Pointe du Lac, pour un montant de 33 mille dollars, pour compléter les dépenses prévues aux règlement no 110 Pour le Village et 86 pour la Paroisse.
- 2- Le Conseil Municipal approprie au remboursement de cet 💯 🗐 emprunt 60%, soit la part de la Municipalité de la Paroisse de Pointe du Lac, de la subvention du Gouvernement du Québec, payable en 5 ans, accordée en vertu de l'aide aux municipalités pour la protection contre les incendies et confirmée par lettre en date du 10 septembre 1974, et le 40 % de cette subvention sera versé à la municipalité du Village de Pointe du Lac pour les fins de son règlement no 110.
- 3- Pour se procurer les deniers nécessaires, le conseil est autorisé à emprunter, au moyen d'émission d'obligations, un montant n'exédant pas 33 mille dollars. Le conseil approprie au paiement, la part de 40% qui sera versée par la Corporation Municipale de Pointe du Lac Village, conformément à l'entente prévue aux règlement no 82 et 107 des deux municipalités, lesquelles ententes font parties intégrantes du présent règlement.
- 4- Ces obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou multiples de \$100.00
- 5- Ces obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Banque Provinciale du Canada, succursale de Yamachiche, ou à la Caisse Populaire de Pointe du Lac.
- 6- Les obligations seront datées du 1er Octobre 1976 et seront remboursées en serie de 20 ans, conformément au tableau ci-annexé et provenant de la Commission Municipale du Québec.
- 7- Un intérêt n'exédant pas 12% l'an sera payé semi-annuellement, soit le ler Octobre et le 1er Avril de chaque année, sur présentation et remise à échéances des coupons attachés à chaque obliga tion. Ces coupons seront payables au porteur, aux mêmes endroit que le capital.
- 8- Les obligations seront signées par M. le Maire et le Sec-tré. Un facsimilé de la signature du Maire et du Sec-tré. sera imprimé, gravé et lithographié sur les coupons deintérêts.
- 9- Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens fonds imposables situés dans la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant, d'après leur valeur telle qu'elle apparait au rêle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règle Adopté.

10- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Règle # 89

Maire

(suite) 105-A/76 Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimenten Le présent règlement no 89, prévoyant un emprunt des de second de 33 mille dollars pour la municipalité de la Paroisse de la Pointe du lac, pour terminer la construction d'un poste incendie, l'achat de camions incendie et d'un système de radiocommunication, sera soumis aux électeurs propriétaires de la municipalité, lors d'un assemblée publique qui sera tenue le 30 Août 1976, à 7 heures p.m., heure avancée de l'Est, à la salle municipale, sise au: 1597 Chemin Ste-Marguerite, Pointe du Lac.

Certificat de Publication

Je soussigné, secrétaire-trésorier, résidant dans la Muni-cipalité de Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié les avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits décrétés par le Conseil Municipal.

En quoi de foi je donne le présent certificat, ce 11ème jour du mois d'Août 1976.

Sec-tré. <u>fear 15 to Porhue</u>

Gradeur

Le Sec-tré. est autorisé à retenir les services d'un gradeur afin de la faire passer dans les rues de la municipalité.

Pompier-volont. salaire

Considérant que le Comité de supervision du service de protection contre les incendies de Pointe du Lac, faiteses recommandations,

Attendu que depuis les cours, tous les aspirants-pompiers ou pompiers-cadets ont acquis la compétence nécessaire pour devenir pompiers.

Attendu également que le nouveau corps de pompiers s'est donné des portes-paroles et une certaine structure de fonctionnement;

En conséquence il est proposé par M. Raymond Lamothe et résolu unanimement des membres du Conseil,

Que la rémunération soit désormais la suivante:

- a) pour le chef, ou le sous-chef en cas d'absence de la part du chef,: \$15.00 la 1 ière heure, \$10.00 les heures subséquentes, avec un minimum de 2 heures par sortie.
- b) pour tous les autres pompiers opérateurs, sans exception,: \$10.00 la 1 ière heure, \$5.00 les heures subséquentes, avec un minimum de 2 heures par sortie.

Le corps de pompiers se nomme, par ordre de préséance, trois (3) sous-chefs, pour remplacer le chef en cas d'absence de celui-ci sur les lieux d'un incendie.

Soient reconnus comme effectivement pompiers;

- a) ceux qui ont suivi et complété leur cours,
- b) ceux qui sont reconnus comme tels par le Comité de direction du corps de pompiers, pour avoir répond à la convocation

106/76



Pompier-volont. 5-Varia

Salaire (suite) et dont les noms apparaissent sur la liste tel que ci-après.

Nous tenons à vous aviser qu'une réunion des pompiers volontaires de Pointe-du-Lac, se tiendra à l'Hotel de Ville, le 13 juillet 1976, à 7.30 heures p.m., et les sujets suivants seront discutés:

1-Garde de fin de semaine

2-Renseignements rémunération

3-Remise de clefs du poste

4-Fiche personnelle

Nous tenons à vous souligner que votre présence à cette réunion est d'une grande importance, et que, si pour une raison ou une autre, vous ne pouviez assister à celleaci, nous vous demandons de bien vouloir communiquer ou venir à l'Hotel de Ville (aux heures de bureau) avant la réunion, afin de justifier votre absence.

SANS QUOI, nous nous verrons dans l'obligation de ne plus vous considérer comme faisant partie des Pompiers Volontaires de Pointedu-Lac.

Nous joignons également à la présente, une fiche que vous remplirez et remettrez à la réunion, si vous n'en avez déjà rempli une. Merci de votre bonne collaboration.

Marcel Crête, Chef Pompier

Ces personnes ont suivi le cours de pompier, et rempli les formalités demandées par le chef pompier.

Messieurs Allard serge, Beaudry Martial, Benoit Raymond, Boisvert Jean-Paul, Boisvert Luc, Crête André, Crête Marcel, Dufresne Sylvio, Dugré André, Dugré Luc, Gauthier Maurice, Godon Jacques, Guay Jean-Marc, Guay Marcel, Hébert Eddy, Hélie Normand, Juneau Alain, Légaré Jean-Jacques, Légaré Rénald, Lesmerises Denis, Lesmerises Michel, Pépin Jean-Yves, Riquier Roger, Roy André, Trahan Réal, Turgeon Jean-Claude.

Autres pompiers salaire

Considérant qu'il pourrait survenir des circonstances où le nombre de pompiers disponibles serait insuffisant,

Considérant qu'en de pareils circonstances, le Chef Pompier a toute autorité pour demander l'aide de personnes qui ne sont pas pompier = volontaire,

107/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de rémunérer au taux de \$5.00 l'heure effective, les personnes que le Chef Pompier demandera pour l'aider à combattre un incendiem en cas de nécessité seulement.

Adopté.

20 Août 1976

Les Membres du Conseil sont unanimes à ce que les bureaux de bureaux fermés la Municipalité soient fermés le 20 Août 1976, toute la journée, afin de permettre à L'Ass-sec. d'assister au Congrès de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec.

Eau; compte Onil Désilets

La Corporation du Village de Pointe du Lac, fait (MES du parvenir à notre Municipalité, une résolution de son Conseil, par laquelle elle charge un montant de \$1,710.00 pour taxe d'eau des propriété avoisinantes à celle de M. Onil Désilets. Les Membres du Conseil sont unanimes à autoriser le Sec-tré. à expédier ce compte à M. Onil Désilets, considérant que le rêglement no 78 stipule que seul M.Désilets est autorisé à se raccorder au réseau d'aqueduc de la Municipalité du Village.

108/76 Bell Canada câble

Jardins Baie-

Les Membres du Conseil sont unanimes, sur proposition de M. le conseiller Robert Parenteau, d'autoriser Bell@Canada à exécuter les travaux d'enfouissement de cables, tel que présenté dans Jolie et Lafond les dossiers no 314903 et 314923, rue Jardins Baie-Jolie et Lafond. Adopté.

Sureté du Qué. surveillance limite vitesse

En date du 28 juillet 1976, la Sureté du Québec avise qu'elle exercera une surveillance attentive des limites de vitesse dasn la Municipalité, après les Jeux Olympiques.

Plans aqueduc rues: Denis, JardinsBaie-Joli Julien Proulx

Considérant que les Consultants Plurite& présentent les plans d'aqueduc pour les rues: Denis, Jardins Baie-Jolie et Julien Proulx,

Considérant que le Conseil a pris connaissance de ces plans, série 6132 feuilles 1 à 4, et après examen,

109/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des Membres du Conseil, d'accepter ces plans et d'autoriser les Consultants Pluritec Ltée à les présenter au Service de Protection de l'Environnement pour approbation.

Adopté.

Plan directeur aqueduc-égout

Suite à la lettre du Service de Protection de l'Environnement en date du 21 Juillet 1976, re commandant à la municipalité de procéder à l'élaboration d'un plan directeur d'aqueduc et d'égouts,

Considérant que les coûts pour la réalisation d'un tel projet ne sont pas prévus au budget de l'année 1976, les membres du Conseil sont unanimes à prévoir au budget 1977 le montant de ce projet.

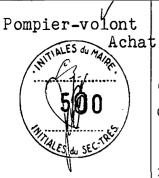
Achat matériel aqueduc

Considérant que des travaux d'aqueduc sont à prévoir d'ici la fin de l'année et que la Municipalité ne dispose plus de matériaux,

110/76

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres du Conseil, d'autoriser le Sec-tré. à acheter de la Co. Daigle Aqua, les matériaux d'aqueduc requis, ainsi que de Canron Ltée,.

Adopté.



111/76

Chèque no

Considérant que les pompiers-volaontaires de Pointe du Lac ont quelquefois besoins de faire certains achats de matériel, d'équipement ou autres,

Considérant que jusqu'à maintenant, personne n'était spécifiquement autorisé à faire des achats pour ceux-ci,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Hervé Gauthier, et résolu, de demander aux pompiers volontaires de Pointe du Lac de se nommer un préposé aux achats, que pour tout achat, une autorisation soit demandée au Conseil Muhicipal de la Paroisse de la Pointe du Lac, par ce préposé aux achats.

Adopté.

Le vote est pris sur cette résolution, 5 conseillers en faveurs, un contre.

COMPTES

Au folio # 612

289 290 291 292	Marc Pothier; J. Lamothe; Caisse Pte-Lac; J-Bte Pothier; Martial Beaudry; Martial Beaudry;	salaire 12 au 16 Juil. 76 salaire 12 au 24 Juil. 76 A.Thériault vidange Juillet salaire août 1976 salaire 1 au 15 août 1976 salaire 16 au 29 août 1976	85.50 120.00~ 660.50~ 820.67~ 251.47~
	Revenu Québec;	impôt juillet 76	220.30~
	Revenu Canada;	H H	178.17~
	Thomas Bellemare;	grader	412.50~
	Jocelyn Lamothe;	salaire 25 au 31 juillet 76	93.00~
	Marc Pothier;		105.00~
	Bell Canada;	téléphone 377-3322	116.01~
	Georges Lesmerises;		80.35~
	Louis Beaulieu; Marcel Crête;	fleurs incendie juillet 76	35.25~ 100.00~
	J-Paul Boisvert;	III II II	25.00~
	J-Jacques Légaré;	11 11 11	50.00~
	Maurice Gauthier;	" " " et divers	94.00~
	André Dugré;	n u	50.00~
	Bell Canada;	téléphone incendie	49.90~
	Garage Pépin;	Gaz, marchandise	129.44~
309	Ben Vanasse;	Marchandise incendie	46.03~
310	Louis-G. Guilbert;	racteur	72.00~
	Succ Hervé Hélie;	remboursement taxe 76	19.27~
	Jocelyn Lamothe;	Salaire 2 au 6 août 76	88.50 ~
313	Marc Pothier	" " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	106.50~

Au folio # 1719

	Coop Fédéré Québec;	gaz station	50.61~
77	A. Pérusse;	tondeuse	135.00~
	Louis Dugré;	travaux aqueduc	1386.00~
	A-Guy Messier;	travaux aqueduc	1655.08
		travaux aqueduc	100.00~
	Jean-Guy Rouette;	travaux aqueduc camion	290.00~
82	Pluritec Ing;	étude source aqueduc	245.62~
83	Claude Arbour;	papeterie ½ compte	124.03~
84	Légaré & Frères;	marchandises ½ compte	71.53~
	J-Marie Coulombe;	divers	51.00~
			•
86	J-Bte Pothier:	insp_const,aqueduc,divers	300.00 ~
87	J-Bte Pothier; Jean Messier	aqueduc	192.00~
		_	

Christian Plante; Martial Beaudry: voyages aqueduc 90 Daniel Thiffeault:

48.00 ~ 60.00~ 52.00~

112/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Pa. renteau, résolu unanimement des Membres du Conseil. d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folio 612 et 1719.

Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Change Long Sec-tré.

Assemblée du 23 Août 1976

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 23 Août 1976, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

Messieurs les conseillers Conrad Carbonneau et Arthur Robitaille sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 9 Août 1976, et dont copies furent distribuées à chacun des membres du Conseil plusieurs jours avant la présente assemblée.

Adoption minutes

Considérant quelques erreurs involontaires dans la rédaction assemblée 9/8/76 du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 9 Août 1976, le \$ec-tré. devra corriger celleeci tel que ci-bas, pour qu'elles soient adoptées à la prochaine assemblée.

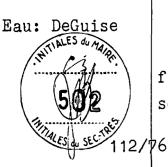
Correction minutes assemblée du 9 Août 1976:

1- Résolution no 106/76, ajouter l'article suivant, après la liste des pompiers volontaires;

Messieurs les pompiers: Roger Riquier, Raymond Benoit et André Crête, qui ont été payé \$5.00, au feu du 10 Mai 1976, et qui sont effectivement pompier, soient rémunérés rétroactivement selon le tarif des pompiers-volontaires. Adopté.

2- Résolution no 111/76

Lors du vote pris sur cette résolution, il n'y avait que 5 conseillers présents, donc le résultat devrait et doit être: 4 pour et un contre.



M. DeGuise, rue Lafond, demande de venir se raccorder, à ses frais à l'aqueduc municipale sur la route #138. M. Philippe Bisson serait lui-aussi intéressé.

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil:

D'autoriser M. Tharcisius DeGuise et M. Philippe Bisson à exécuter des travaux de creusage dans la rue Lafond, afin de venir se raccorder à l'aqueduc municipale, sur la route # 138, à la condition que ceux-ci remettent la rue en bon état.

D'autoriser le Sec-tré. à acheter les matériaux et à faire accomplir les travaux nécessaires pour l'installation d'une entrée d'eau de 1 pouce pour les desservir, considérant qu'ils s'engagent à payer tous les frais de cette installation.

Adopté.

eau: rue Baril
prolongement

113/76

Considérant que M.Jean-Jacques Rocheleau, ainsi que 4 autres propriétaires au même endroit, soit au bout de la rue Baril, demandent le service aqueduc,

Considérant qu'il y a un tuyau qui passe près de l'aqueduc municipale existante et qui se rend à leur propriété,

Les Membres présents du Conseil sont unanimes, à autoriser à autoriser le Sec-tré. à préparer un estimé des coûts pour le prolongement et l'entrée d'eau de 1½ pouce nécessaire, afin de le présenter aux intéressés.

D'autoriser le Sec-tré. à acheter les matériaux et faire accomplir les travaux nécessaires pour cet entrée d'eau si les intéressés acceptent d'en défrayer les coûts.

Adopté.

fossé Pl.Garceau

Les propriétaires de la Place Garceau s'informent des travaux de fossés qui doivent être fait à cet endroit. M. le Maire leur explique la rencontre avec un ingénieur de la Co. Pluritec.

Déneigement

Le Sec-tré. devra inviter M.Raymond Bellemare à venir rencontrer les membres du Conseil pour la prochaine assemblée qui se tiendra le 13 Septembre 1976, afin de discuter du contrat de déneigement pour la prochaine saison hivernale.

Roger Berthiaume

Considérant que M.Roger Berthiaume a débuté une construction sur le lot P-178,

Considérant que celui-ci n'a pas obtenu de permis de construction,

Considérant que ladite construction ne répond pas aux exigences du règlement no 71 de la Municipalité, notamment quant à la distance de la rue, R. Berthiaume 114/76

En consequence, il est proposé par M. le conseil ler Robert Parenteau, résolu unanimement des membres 😹 présents du conseil, de mandater M. Michel Lupien, Avocat, à prendre les procédures qui s'imposent contre M.Roger Berthiaume afin de faire enlever la construction qu'il a illégalement érigée.

Adopté.

Démission A.Robitaille Conseiller

Considérant que M. Arthur Robitaille, conseiller pour la Municipalité, remet sa démission à ce poste, vue son impossibilité à assister régulièrement aux assemblées,

115/76

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'aecepter la démission de M. Arthur Robitaille à la charge de conseiller.

La présente vacance à la charge de conseiller sera remplie à la prochaine assemblée du Conseil municipal.

Adopté.

Rapport Plurite¢ Puit # 2; fer

Les Ingénieurs de la Co. Pluritec soumettent leur rapport relativement aux installatationsnécessaires pour réduire le fer ou ses effets dans l'eau du puit # 2. Le Sec-tré. devra prendre des informations supplémentaires pour la prochaine assemblée.

Cinéparc

Considérant que la Firme Cine Drummond Inc. demande l'autorisation d'installer un cinéparc dans les limites territoriales de la Municipalité,

Considérant que les membres du Conseils ne voient aucun objection à l'établissement d'un tel commerce,

116/76

En consequence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, que la Municipalité ne voit aucun objection à l'établissement d'un cinéparc par la Firme Ciné Drummond Inc, à la condition que celle-ci se soumette aux règlements Provinciaux et Municipaux Adopté.

Cours Protec. Civile

La Protection Civile souligne que des cours seront donnés en octobre 1976 pour les coordonnateur de mesures d'urgences des municipalités. Le tout se tiendra à Levis, et sera entièrement défrayé par la Protection Civile.

Mitaines pompier

Le Chef Pompier demande l'autorisation de faire l'achat de 12 paires de mitaines de laine. Les membres du Conseil sont unanimes à autoriser cet achat.

Prix gravier et

M. Jean-Paul Lemire, de St-Léon, soumet les prix suivants: gravier; \$1.95 et pierre; \$4.25 la tonne étendu. Le Sec-tré. est autorisé à vérifier avec les autres fournisseurs.



fossé M.Fournier et rue Bouleaux

Pompier-vol. demandes

117/76

suspension de résolu. 107/76

Assembleé d'électeur prop 30 aout 1976

M. Richard Lamontagne, Ing. de la Voirie Provinciale, accuse réception de la résolution demandant la coupe d'herbe et de branches le long des chemins, de même que l'installation d'un enseigne fond de route à l'intersection du 6ème rang.

Le Sec-tré. donne rapport du recensement effectué par les étudiants au cours de l'été.

Le Sec-tré. est autosiser à faire exécuter les travaux nécessaires afin de nettoyer:

- 1- Le fossé passant à coté du restaurant le Paysan et allant jusqu'au Fleuve (coupe de branches et creusage)
 - 2- Terminer le nettoyage de fossés dans l'Av. des Bouleaux.

Le Sec-tré. devra aviser M.Denis Lesmerises, représentant des pompiers volontaires, qu'à l'avenir, toutes demandes de ceux-ci devrond'abord être soumises au Conseil de Pointe du Lac Paroisse, municipalité mandataire pour ce service, laquelle pourra demander au Comité de supervision de faire des recommandations.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de suspendre la résolution no 107/76, relativement à la rémunération des personnes autres que les pompiers volontaires, adoptée à la ésance du 9 Août 1976, afin de permettre au Comité de Supervision du Service Incendie de faire ses recommandations.

Adopté.

La présente assemblée est levée.

Sec-tré.

Canada

Province de Quebec

Corporation Municipale de Pointe du Lac

Assemblée d'électeurs propriétaires règlement no 89 Emprunt de 33 mille dollars, pour terminer la construction du poste d'incendie, achat de cambons incendie et appareils de communications

Assemblée d'électeurs propriétaires de toute la Municipalité de Pte du Lac Paroisse, tenue le 30 aout 76 au bureau de la Municipalité à 7 hrs P:M: hrs avancé de l'est, sous la Présidence de M, le Maire supléant M, Jules Levasseur assisté de Jean Bte Pothier sec, tr;

Après la récitation de la priere le sec; tres; donné lecture du règlement no 89, emprunt de 33mille dolllars

Durant les deux hrs qui suivire la lecture du présent règle-

Regl; no 89

ment , aucune objection de la part des électeurs propriéta res de la Municipalité ne fut donné, par conséquent aucune opposition.

A titre de Maire supléant et de Président de cet de 505 te assemblée, je déclare le présent reglement en vigueur et avoir été approuvé par les électeurs propriétaires de la Municipalité de Pointe du Lac, ayant recu toutes les approbations requise par la loi.

La présente assemblée publique d'électeurs propriétaires est levée à 19 hrs P;M; hrs avancée de l'est.

Julis Juniseur Maire Supléant

-Sec;Trs

Assemblée régul. 13 Sept. 1976

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 13 Septembre 1976, à la salle de l'Hotel de Ville, à laquelle sont présents Messierus les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier et Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents.

La charge de conseiller, au siège no 3, est vacante depuis l'assemblée du 23 Août 1976.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance des procès verbaux des assemblée du 23 Août et du 9 Août 1976, ainsi que des corrections apportées à ce dernier, et dont copies des ces procès verbaux furent distribuées à chacun des membres du Conseil, plusieurs jours avant la présente assemblée.

108/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, déaccepter, tel que rédigés et corrigés (9 Août 1976) les procès verbaux des assemblées tenues le 9 et le 23 Août 1976. Signés et initialés par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

Résidants PL. Garceau

Quelques résidents de la Pl. Garceau demandent des informations au sujet des travaux de fossés qui doivent s'effectuer à cet endroit. M. le Maire donne les renseignements demandés.

Levéco; eau

M. Lefèbvre demande s'il y a de nouveaux développement au sujet de l'aqueduc au domaine Levéco. M. le Maire mentionne qu'il n'y a aucun développement, aucune correspondance reçue.



Leblanc et Ther-109/76

M. Paul Charbonneau présente un plan d ensemble d'un développement domiciliaire, sur les lots P-197-199, les membres du Conseil demandent de faire des modifications au plan présenté.

Considérant que Mme Diane Leblanc et Messieurs Denis et Robert Therrien demandent le déneigement de leur chemin au Domaine Leveco

Considérant le coût supplémentaire de déneigement, entrainé pour répondre à cette demande

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parien déneigementrenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil:

> De défrayer 50% du coût de ce déneigement et que l'autre 50% soit défrayé à part égale et d'avance à la Municipalité, par les trois intéressés. Adopté.

Dommage M. Yvon Charest

En date du 23 août 1976, les avocats Godin et Lacoursière, pour M. Yvon Charest, continuent de tenir la Municipalité responsable des dommages qu'a subi leur client au printemps 1976. Les membres du Conseil sont unanimes à réferer ce cas à Mtre Michel Lupien, Avocat.

Eau Rue Baril

Le sec-trés ayant présenté aux propriétaires de la Rue Baril, les coûts des travaux d'aqueduc demandés à cet endroit, ceux-ci sont consentant à défrayer ces coûts à part égale, mais ils veulent de plus ne pas avoir à débourser à nouveau si jamais le réseau d'aqueduc se prolongeait. Les membres du Conseil ne peuvent prendre un tel engagement pour l'avenir. Le sec-trés devra aviser les intéressés.

Déneigement cheminsprivés 110/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement d'accorder à M. Rodrigue Beaudry, le contrat de déneigement pour l'hiver 76-77, aux endroits et aux coûts suivants:

Chemins Au Domaine Leveco	\$1,260.00
Chemin Côte Ste-Julie	420.00
Chemin Chez M. Lyonnais	157.50
Chemin Chez M. Noël	157.50
Chemin de la Station Pompage	210.00
	\$2,205.00

M. Beaudry devra fournir une police d'assurance. Adopté.

Traitement eau Puit no 2

Suite aux recommandations de M. Giguère, Chimiste de la Firme Pluritec, afin de traiter l'eau du puit no 2, dossier des Ingénieurs no 6036,

111/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller M. Hervé Gauthier résolu unanimement des membres présents du Conseil, D'autoriser le sec-trés à procéder à l'achat d'un appareil à Calgon P-P-6, tel que suggéré par le chimiste de la Co Pluritec, D'autoriser le sec-trés à faire exécuter les travaux d'installation

et de mise en opération de cet appareil au puit no 2 de la Municipalité, le plus rapidement possible. Adopté.

1 ière tranche te incendie

M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, a remis à M. le subvention pos- Maire, un chèque au montant de \$19,587.00 représentant la ière tranche de la subvention pour le poste incendie de Pointedu-Lac.

25 août 1976

accusé de récep-M. Joe Clark, Chef de l'Opposition à Ottawa, accuse réception de la tion en date du résolution demandant une hausse de l'exemption d'impôt pour les pom piers volontaire.

Picotte

Aqueduc St-Char En date du 25 août 1976, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, sou les, St-Joseph | met à M. Victor Goldbloom et à M. Robert Leboeuf, les projets de prolongement d'aqueduc dans les Rangs St-Charles et St-Joseph et demande une réponse dans les plus bref délai.

112/76

Acceptation procès verbal assembl. élect. Règ1. 89

Considérant que le règlement no 89, prévoyant un emprunt de \$33,000.00 pour compléter les dépenses encourues lors de la construc tion d'un poste incendie, l'achat de deux camions incendies et d'un système de radiocommunication, a été soumis aux électeurs proprié-Emprunt 33,000 taires de la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse, lors d'une assemblée publique, tenue le 30 août 1976,

Considérant qu'à la clôture de cette assemblée, aucun propriétaire ne s'est abjecté à ce règlement no 89, celui-ci est alors réputé avoir été adopté,

112/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des Membres présents du Conseil,:

- 1- Que le procès verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires, tenue le 30 août 1976, pour l'approbation du règlement no 89, prévoyant un emprunt de \$33,000.00 soit adopté tel que lu, et qu'il soit consigné aux archives de la Municipalité.
- 2- D'autoriser le sec-trés à présenter ce procès verbal pour acceptation aux officiers de la Commission Municipale de Québec, ainsi qu'au Ministère des Affaires Municipales.
- 3- Le demander au Ministère des Prêts et Subvention d'autoriser la Municipalité, à procéder, le plus rapidement possible, à la vente d'obligations, et ce, afin de rembourser l'emprunt temporaire contracté avec l'Union Régionale des Caisses Bopulaires de Trois-Rivières, lequel emprunt deviendra échu au début du mois d'octobre 1976. Adopté.

Remplaçant siège no 3 113/76

Considérant la démission de M. Arthur Robitaille, comme conseiller au siège no 3,

En conséquence, il est proposé par M le conseiller Jules Levasseur appuyé par M. le conseiller Hervé Gauthier , de nommer résolu unanimement



taille, au siège no 3.

Le sec-trés est autoriser à faire une inspection des rues et à faire épandre de la pierre aux endroits nécessaires, avant le début de la saison hivernale.

M. Jean-Jacques Lacroix, pour terminer le terme de M. Arthur Robi-

Adopté.

Pl Garceau égouttement

Considérant que la Firme Consultants Pluritec, soumet un rapport, ainsi qu'un plan, dossier 6173, des travaux à accomplir dans la Place Garceau, afin de résoudre les problêmes d'égouttement à cet endroit,

114/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents du Conseil:

D'autoriser le sec-trés à faire accomplir les travaux décrits au dossier 6173 des Ingénieurs Consultants Pluritec, sous surveillance de ceux-ci.

Que les ponceaux, qui seront travaillés et qui ne seront pas conformes aux exigences de la Municipalité, soient remplacés à la charge du ou des propriétaires concernés.

115/76

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement que la Municipalité se porte acquéreur d'une calculatrice de marque Philips P-20, de la maison Claude Arbour Inc, au coût de \$295.00 plus taxes. Adopté.

Jardins Baie-Jolie 22-17 22-34

Considérant que "Jardins Baie-Jolie" présente un plan de subdivision des lots 22-17 à 22-34, lequel plan fut préparé par l'arpenteur-géomètre, Jean-Paul Duguay,

116/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'accepter, en pricipe, le plan de subdivision des lots 22-17 à 22-34 incl., préparé par M. Jean-Paul Duguay, arp-géo pour "Jardins Baie-Jolie Inc". Adopté.

COMPTES

Folio 612

chèque no 314 M. Marc Pothier salaire du 13 août au 23 août 76 ~46.50 315 M. Jocelyn Lamothe ~73.50 316 Ministère du revenu impôt août 1976 317 Receveur Général Canada ~178.17 impôt août 1976 318 Caisse Pte-du-Lac 319 Caisse Pte-du-, ac vidange août 76 Thériault index. rajust. juil. Thériault 320 Clément Beaudry 321 Martial Beaudry rrais représentation (3 mois) salaire du 30 août au 11 sept 76 " 13 sept "25 " " Frais représentation 322 Martial Beaudry ^251.47 323 Jean-Baptiste Pothier salaire sept 1976 ~820.67

325 326 327 328 329 330	Folio 612 (suite) Robert Parenteau Raymond Lamothe Trthur Robitaille Conrad Carbonneau Hervé Gauthier Jules Levasseur Corp Mun té St-Mau Thomas Bellemare Fi Gilbert Baril Papeterie Mauricien Dufresne Aluminium	" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	uation leur sé de ru Ameu	blement re batis:	227.17 227.17 227.17 227.17 227.17 1,923.45 337.50	5/09 100 Section 1
33399123456 33334423456	Jean-Yves Pépin Denis Lesmerises Rénald Légaré Normand Hélie André Crête Raymond Benoit Maurice Gauthier Jean-Paul Boisvert Martial Beaudry André Dugré Jean-Marc Guay Marcel Crete	rajus jui	ince	endie aoû	t 76 n n n n n n n n n n n n	30.00 \\ 30.00 \\ 15.00 \\ 15.00 \\ 25.00 \\ 25.00 \\ 65.00 \\ 15.00 \\ 15.00 \\ 15.00 \\ 15.00 \\ 100.00 \\
35512 35512 3555555555555555555555555555	Roger Riquier Garage Pépin Bell Canada Légaré & Frères P.A. Gouin Ltée Ben Vanasse Mme Thérèse Beaudet M. Philippe Pothier M. Georges Lesmeris M. Marc Pothier M. Jocelyn Lamothe M. Jean-Baptiste Po M. Martial Beaudry	ourer ad	ncendie " " ne ince nerie v iaux ba cance cance ueduc,	n n n n n n ndie oirie tisse	march march	10.00 ^ 26.76 ^ 52.92 ^ 37.81 ^ 38.19 ^ 34.56 ^ 36.00 ^ 15.00 ^ 93.10 ^ 40.08 ^ 40.08 ^ 40.08 ^ 42.00 ~

117/75

COMPTES

		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		*
		Folio 1719		
chèque no	91	Banque Provinciale	intérêts obligations	1 sent-26.727.98
,	92	Comm Accident Travail Québec		~1,121.38
	93	Jean-P Lemire	Gravier Rue Ferron	~ 1 . 850 . 50 l
	94	Jean-P ^L emire Noel Veillette	travaux machinerie	~ 262.00
	95	Daigle Aqua Inc	matériaux	
	96	P.A. Gouin Ltée	matériaux	~3,401.92 ~43.86
	97	Gaz Bar Léo St-Pierre Canron Ltée	matériaux	~ 65.65
,			tt	~9,134.79
	99	Quincallerie Pte-du-, ac	11	~11.67
		Jean Messier	travaux aqueduc	~ 82.00
	101	Jean-Guy Rouette	camion	~115.00
	102	Michel Thiffeault	travaux aqueduc	~80.00
	103	A-Guy Messier	machinerie	$^{1,320.11}$
	104	Louis Dugré	machinerie	~724.00

44,940.86

117/76

Il est proposé par M. le conseiller M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil d'accepter les comptes ci-haut au folio 612 et 1719 pour paiement.

Adopté.

La présent assemblée est levée.

Clement Remoting Maire

----sec-trés

11,208.68

siège no 3

SERMENT D'OFFICE

Je, Jean-Jacques Lacroix, ayant dûment été nommé conseiller au siège no 3, de la Municipalité de La Paroisse de Pointe-du-ac, engremplacement et pour terminer le terme de M. Arthur Robitaille, jure que je remplirai, avec honneteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Asermenté devant moi à la Pointe-du-ac ce Le Astanine 1976

Jan Janois Conseille Jean Sto Porhier Sec-trés

Séance spéciale
22 Sept. 76

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance spéciale des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, dûment convoquée par le Secrétaire-trésorier, Jean-Bte Pothier, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 21 Septembre 1976, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers; Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré., Jean-Bte Pothier, est aussi présent.

M. le conseiller Raymond Lamothe est absent.

Au siège no 3, M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix a prêté le serment d'office requis.

Les avis de convocation ont été distribués de main à main par le Sec-tré. à chacun des Membres du Conseil, en date du 16 Septembre 1976, et comportaient à l'ordre du jour, l'item suivant:

1- Résolution pour compléter le règlement no 89

Après la récitation de la prière, les minutes de la dernière assemblée, tenue le 13 Septembre 1976, ne sont pas adoptées parce que cet item n'apparaissait pas à l'ordre du jour, sur l'avis de convocation. Celles-ci seront adoptées à la prochaine assemblée.

118/76

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, et résolu, que:

Le Conseil Municipal de Pointe du Lac Paroisse se porte garant du vice de procédure survenu lors de l'affichage de l'avis public convoquant les électeurs-propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité à se prononcer sur l'adoption du règlement no 89, prévoyant un emprunt supplémentaire de \$33,000.00, pour la construction d'un poste incendie, l'achat de camions incendies et d'un

système de radiocommunication.

Adopté.

La présente assemblée spéciale est leyée

Maire <u>Clement Benudy</u>) Sec-tré.

ec-tré. Jan Bte Thuu

Séance régul. 27 Septembre 76

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Hac Paroissé, tenue à l'Hotel de Ville, le 27 Septembre 1976, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents. M. le conseiller Raymond Lamothe est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance des procès verbaux des deux dernièresassemblées, soit celle tenue le 13 Septembre 1976 et l'assemblée spéciale tenue le 21 Septembre 1976, et dont copies furent distribués à chacun d'eux: plusieurs jours avant la présente assemblée.

119/76

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter tel que rédigés, les procès verbaux des deux dernières assemblées tenues les 13 et 21 Septembre 1976. Signés et initialés par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

Aide financière Loisirs Pte Lac

Les Loisirs de Pointe du Lac Inc. présentent leurs états financiers pour l'été 1976, de même que leurs prévisions budgétaires pour l'hiver 76-77. Considérant que les bandes de la patinoire demandent de grosses réparations et qu'une aide financière leur est nécessaire,

120/76

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accorder aux Loisirs de Pointe du Lac Inc., un montant de \$700.00 pour les aider à subvenir aux dépenses prévues pour les activités de l'hiver 1976-77. De verser immédiatement à cet organisme, le montant de \$400.00, de l'octroi gouvernementale promise dans la lettre adressée à M. Yvon Picotte, Député, en date du 14 Septembre 1976.

Adopté.

J-J. Rocheleau demande prolong.

J-Guy Giguère Constr. serre Av St-Jean-Bte M. Jean-Jacques Rocheleau, rue Baril, désire obtenir l'autorisation de prolonger la rue existante de quelques centaines de pieds.

Considérant le manque de services établis, les membres du Conseil sont dans l'impossibilité de pouvoir donner leur approbation à ce prolongement.

M. Jean-Guy Giguère, 260 Av. St-Jean-Bte, demande d'obtenir un permis de construction pour une serre de 26 pieds par 96 pieds. Considérant que sa propriété est sise dans un secteur résidentielle, Considérant que la grandeur de la bâtisse projetée ne semble pas cadrer avec la désignation du secteur, même si M. Giguère affirme qu'il n'a pas L8intention d'opérer sur une base commerciale, le Sec-trédevra prendre les informations nécessaires auprès du conseiller Juridique afin de voir s'il y a possibilité d'accorder un permis de construction.

Plans Charbonneau Tousignant

Messieurs Paul Charbonneau et Marcel Tousignant présentent des projets de rues sur les lots P-197 et P-8. Après examen de ces plans, Messieurs les membres du Conseil demandent de faire quelques modifications à ceux-ci.

Oscar Babin X certif. # 5

Monsieur Oscar Babin, contracteur général de la bâtisse municipal demande ce qui retarde le paiement du certificat des Architecte, portant le no 5.

121/76

Considérant qu il demeure quelques travaux à compléter, En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accorder à M. Oscar Babin, la moitié de la retenue de 10% du contrat total, payable immédiatement. De lui verser, sur réception de l'acceptation finale de la bâtisse par les Architectes, 4% de la retenue actuelle de 10%, et de verser, un an après cette acceptation finale, le dernier 1% de retenue.

Adopté.

Bell-Canada

La Co.Bell Canada présente un plan pour déplacer un poteau à l'intersection Ste-Marguerite et rue Montour.

122/76

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'autoriser Bell Canada à accomplir les travaux décrits au plan fourni.

Adopté.

Union Régionale Caisse Pop.

L'Union Régionale des Caisses Populaires avise que la semaine des caisses se tiendra du 17 au 23 Octobre 1976. Elle invite de plus les membres du Conseil à une réception qui se tiendra le 18 Octobre 76 à 11 heures a.m.

S.S.J.B. REMERCI®

La Société Saint Jean-Baptiste, locale de Pointe du Lac, remercie les membres du Conseil du don fait à leur organisme.

Plan S

lot P

Considérant que d'après le règlement inter
à l'alimentation en eau de M. Onil Désilets, et ce
d'aqueduc de la Municipalité du Village de Pointe
Désilets est autorisé à s'alimenter à Mème ce rése

Considérant que M. Désilet a illégalement

Torovenant dudit réseau, d'autres propriétés avoisit

En Conséquence, il est proposé par M. le ce



Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil,:

- 1- D'aviser M.Onil Désilets que le règlement en vigueur n'autorise que lui seul à S'alimenter en eau à même le réseau d'aqueduc de la Municipalité du Village, tout autre devra cesser immédiatement,
- 2- D'aviser M.Désilets que si d'autres propriétaires sont intéressés à obtenir le même service, ils devront en faire la demande par écrit à la Municipalité de la Paroisse, laquelle étudiera ensuite cette demande et les possibilités avec la Municipalité du Village.

Adopté.

Ponceau; Massicotte

Le Sec-tré. devra aviser M. Roger Massicotte, 941 Av. des Erables, de placer son ponceau (celui de son garage) au bon niveau en regard des fossés, et ce, d'ici 8 jours. Sans quoi, la Municipalité devra accomplir les travaux, mais sans se tenir responsable des dommages qui pouuraient être causés au tuyau en question. Et si ce tuyau devenait inutilisable à cause de ces travaux, il devra être remplacé par un tuyau d'acier ondulé de 18 po. de diamètre.

Bref; Paquin

En date du 24 Septembre 1976, un huissier remet à la Municipalité un bref d'assignation relativement au Terrain de M. Claude Paquin, Av. Boucher, lequel réclame la somme de \$1,800.00

126/76

En Conséquence, Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de transmettre à M. Michel Lupien, Avocat, ce bref d'assignation, de même que toute la documentation relative à cette cause, afin qu'il entreprenne les démarches nécessaires.

Adopté.

Indication ×
D'autoroute 40

Considérant que certaines personnes soulignent le manque d'indications de l'autoroute 40, à certains endroits,

127/76

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de demander à la Voirie Provinciale du Québec, de placer aux endroits ci-bas, des indications de l'Autoroute 40, soit:

- 1- A L'intersection du Chemin Ste Marguerite et du Rang des Petites terres.
- 2- A l'intersection du & Chemin Ste-Marguerite et de l'Ave. St-Charles.
- 3- De placer dans le 6ème Rang, face à la propriété de M.Gérard Biron, 1411 6ème Rang Ouest, une indication de "Fond de Route" Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire

Sec-tré.

Assemblée du 12 Octobre 76 CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 12 Octobre 1976, àla salle de l'Hotel de Ville, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, sous la présiden ce de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré., Jean-Bte Pothier est présent.

Messierus les conseillers Jules Levasseur et Jean-Jacques Lacroix sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 27 Septembre 1976, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux plusieurs jours avant la présente assemblée.

128/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 27 septembre 1976. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. Adopté.

Eau, lot P-133

Un groupe de propriétaires du lot P-133, demande d'obtenir Le service d'aqueduc de la Municipalité du Village de Pointe du "ac. Considérant qu'ils ne sont pas de cette municipalité, ils doivent d'abord en faire la demande écrite à la Paroisse laquelle fera les démarches nécessaires auprès du Village.

Charbonneau & Tousignant Ste-Margu-Sud

Messieurs Paul Charbonneau et Marcel Tousignant présentent des plans de subdivision sur le lot P-197

129/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter, en principe, -le plan de M. Paul Charbonneau, pour une rue sur le lot P-197 (5), tel que préparé par Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, et daté du 13 septembre 1976.

-le plan de M. Marcel Tousignant, pour une rue sur le lot P-197 (12), tel que préparé par Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, et daté du 12 octobre 1976.

Adopté.

Charbonneau

Considérant que M. Paul Charbonneau présente un plan de sub-Ste-Margu. Nord division, sur le lot P-199, pour l'ouverture de rues,

130/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter en prin-¢ipe, le plan de M. Paul Charbonneau, pour les rues P9199 (3) et



Canal Seigneurs

131/76

et P-199 (8), tel que préparé par Serge Hamel, Arpenteur-géomètre, en date du 15/9/75, dossier no 30972, et revisé en date du 8/10/75, dossier no 31015.

Adopté.

M. Gaston Godin, Place Garceau, demande de faire reviser son ponceau. Le Sec-tré. devra vérifier celui-ci.

Les Frères de l'Instruction Chrétienne de Pointe du Lac suggère aux membres du Conseil de placer une demande auprès du Ministère de l'Agriculture afin que celui-ci creuse le Canal des Seigneurs.

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de demander au Ministère de l'Agriculture du Québec de faire accomplir, dès cet automne, les travaux de creusage qui s'imposent dans le Canal des Seigneurs, afin de donner l'égouttement adéquat des terres et de permettre à la Voirie du Québec d'accomplir les travaux nécessaires dans les fossés du Rang des Garceaux.

Adopté.

Ecole St-Joseph

La Commission Scolaire Chavigny offre à la Municipalité l'école St-Joseph. Les membres du Conseil sont unanimes à aviser que la Municipalité n'est pas intéressée à se porter acquéreur de cet immeuble.

M. Giguère: serre St-J-Bte

Mte Michel Lupien, Avocat, avise les membres du Conseil qu'après étude de la demande de M. Jean-Guy Giguère, Av. St-Jean-Bte, lequel désire bâtir une serre sur sa propriété, la Municipalité ne peut accorder le permis demandé.

Picotte à Goldbloom St-Charles et St-Joseph

En date du 25 Août 1976, M.Yvon Picotte, Député, soumet au Ministre des Affaires Municipales, la demande de prolongement d'aqueduc dans les Rangs St-Charles et St-Joseph.

En date du 22 Septembre 1976, M. Victor Goldbloom, Affaires Municipales, accuse réception de cette demande et affirme qu'une attention particulière sera portée à celle-ci.

Echéance emprunt temporaire

L'Union Régionale des Caisses Populaires de Trois-Rivières avise que l'emprunt temporaire de 133 mille dollars sera échu le 16 Octobre 1976. Le Sec-tré. informe les membres du Conseil que toutes les procédures pour la vente des obligations des réglements d'emprunt à cet fin, ont été mises en marches.

Dépotoir: avis

Le Service de Protection de l'Environnement fait parvenir co-Serv.Prot.Envir. pie d'une lettre adressée à Trois-Rivières-Ouest, par laquelle il suggère aux municipalités rattachées au dépotoir de M. Clément Ricard, de former un Comité afin d'étudier les possibilités de la gestion des déchets.

Réunion zone Sec-tré. L'Administrateur de la zone 15, de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec, demande au Conseix municipal de permettre à leur Sec-trésorier d'assister à ces réunions de zone, et de plus, de défrayer ses dépenses. Il souligne de plus, que les membres du Conseix secritaires de secrétaires municipal seraient les bienvenu à ces réunions.

Centraide Mauricie Centraide Mauricie invite la Municipalité à souscrire un don à leur organisme. Considérant quedéjà plusieurs dons ont été accordé à divers organismes, et que de plus les argents prévus pour les dons ont été distribués, les membres du Conseil affirment qu'ils ne peuvent souscrire à cet campagne.

Fusion \times

AVIS DE MOTION

Considérant que le Comité de fusion, formé de membres des deux Conseils municipaux de Pointe du Lac, suggère à la Municipalité d'adopter un avis de motion afin d'établir un règlement décrétant la fusion des deux municipalités,

132/76

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, que le Conseil de Pointe du Lac Paroisse passe un avis de motion, en vue d'adopter un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au Lieutenant Gouverneur en Conseil, le priant d'octroyer des lettres patentes, fusionnant les deux municipalités, soit Pointe du Lac Paroisse et Pointe du Lac Village.

Adopté.

Plan sur toile

Considérant qu'il est nécessaire de faire tracer la délimitation de la nouvelle municipalité sur une toile, pour la réalisation de la fusion des municipalités de Pointe du Lac,

133/76

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'autoriser M. Rolland Milette, Arpenteur-géomètre, à confectionner ou dresser sur une toîle, le plan de la nouvelle municipalité, après la fusion du Village et de la Paroisse.

Adopté.

Draperies: suppl.

Le Sec-tré. est autorisé à aviser la Co. Montréal Draperies d'accomplir les travaux supplémentaires aux rideaux de la salle du conseil, pour un montant de \$33.95.

Piano: soirée

Considérant l'organisation d'une émission de télévision à "Soirée Canadienne",

134/76

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de défrayer conjointement avec la municipalité du Village, la somme de \$25.00 par semaine pour la location d'un piano, afin de faire pratiquer les personnes figurant à cet émission. Adopté.

Machinerie



Considérant que le contrat de machinerie avec M. Louis Dugré est terminé depuis septembre 1976,

135/76 Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, que pour l'immédiat, le Secrétaire-trésorier soit autorisé à retenir les services de la machinerie qui sera disponible lors des travaux, et au coût le plus bas.

Adopté.

Appareil Calgon fer eau

Le Sec-tré. donne les renseignements reçus du Service de Protection de L'Environnement du Québec relativement à l'appareil à Calgon pour le traitement de l'eau. Les officiers de ce Ministère recommande d'obtenir une étude plus approfondie des effets de ce produits. Des rapports seront fournis à la prochaine assemblée.

COMPTES

Au folio 612

Chèque no	360	Caisse Pop.: A.Thériault vidange sept.76	\$-5 \$ 693.50.~
onoquo no	361	Minist.Revenu Qué.: impot sept. 76	220.30~
	362	Receveur Canada: " " " " "	178.17~
	363	Jean-Bte Pothier; salaire Oct 76	820.67~ 251.47~
	364	Martial Beaudry: salaire 27 sept9 oct.76	251.47~
		" " " 11 au 23 oct. 76	251.47~
	366	Jocelyn Lamothe; salaire 33 hres	33.00 ~
	367	Marc Pothier; salaire 47.5 hres	142.50~
	300	Loisirs de Pointe du Lac Inc.; don 700, octroi	1 100 00 ~
	260	gouv. à venir 400 Philippe Juneau; réception Buffet Juneau enr.	1,100.00~ 486.00~
		Fleuriste Blé d'or; réception	35.00~
		Jean-Bte Pothier: voyage aqueduc 200, voirie 100	
	571	voyage Québec 15-22 sept. 153.85, shawi. 24.50,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
		St-Cuthbert 20., film Woolco 5.84	504.19~
	372	Hydro Québec: courant bâtisse	434.03~
	373	Légaré & Frères; marchandises	96.48~
	374	Jean-Jacques Légaré; pompier Septembre 76	75.00~
	375	Marcel Crête; pompler Septembre 76 Marcel Crête; " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	75.00~
	376	Jean-Yves Pépin;	30.00~
	377	Jean-Marc Guav:	30.00~ 15.00 <i>~</i>
	379	Denis Lesmerises.	30.00~
	386	Denis Lesmerises; " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	30.00~
	381	Maurice Gauthier; " " " ""	80.00~
	383	André Dugré;	90.00~
	384	Bell Canada; téléphone incendie " ""	52.92 ~
	385	A-Guy Messier; pierre	1,899.47~
	386	Garage Pépin: entretien camions incendies	16.00~
	387	Corp. Sec. Municipaux;	120.00~
	300	Paul Henri Roy: remboursement taxe 76	28.65~
		total:	\$7,848.82
		Au folio 1719	
Chèque no	105	Michel Thiffeault: travaux aqueduc	130.00~
-	106	Corp. Village: eau Désilets	960.00~
		Imprimerie St-Joseph; papeterie	127.61~
	108	Saillant Inc.: matériaux	305.17~ 240.00~
	110	Michel Thiffeault: travaux aqueduc Launier Ltée; matériaux Michel Thifféault; travaux aqueduc	
	111	Michel Thifféault; travaux aqueduc	47.98~ 235.00~
	112	Louis Dugré; machinerie	XVT VV ~
	113	JeanMessier; travaux aqueduc	42.00~\$2

42.00~\$2,891.76

Comptes suite

folio 3643

chèque no

11 Oscar Babin Ltée: certificat 5 50% de la retenue de 10%

8.045.60 ~

136/76

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612, 1719 et 3643.

La présente assemblée est levée.

Maire Champ Beaudy Sec-tré. Jan Ste Intues

Assemblée Régul. 25 Octobre 76

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de ville, le 25 Octobre 1976, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. Jean-Bte Pothier est présent.

Minutes dernière assemblée

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les Membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la derhière assemblée tenue le 12 Octobre 1976, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux plusieurs jours avant la présente assemblée.

137/76

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière tenue le 12 Octobre 1976. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

Phil. Juneau rue P-189

M. Philippe Juneau demande des renseignements relativement à son projet de rue, lot P-189. Suite à la recommandation du Ministère de l'Environnement du Québec, M. le Maire souligne qu'un plan directeur d'égouts devra préalablement être établi. Celui-ci sera prévu au budget de 1977.

Phil.Garceau rue P-19

M. Philippe Garceau dépose un plan modifié de sa rue, lot P-19. Considérant que la superficie d'une terrain ne correspond pas aux exigences de la Municipalité, une correction devra être apportée. Garage: Léopold Gauthier Gauthier 520

M. Léopold Gauthier, Av. des Erables, demande un permis de construction, pour un agrandissement de son garage.

Considérant que ladite propriété est sise dans une zone résidentielle,

En consequence, il est proposé par M. le conseiller 'ean-Jacques Lacroix, résolu unanimement des membres du conseil, de refuser à M. Léopold Gauthier, lot P-228, le permis de construction demandé. Adopté.

Lot P-244 rue; Gagné, Crête Bouchard

Messieurs Gagné, Crête et Bouchard désirent se porter acquéreur de la terre de M. Aram Benoit, lot P-244, afin d'ouvrir une rue. Ceux-ci devront produire un plan d'arpenteru-géomètre de leur projet, et seconformer aux exigences municipales et provinciales.

fossés rue Julien Proulx M. Simon Dubé, demande le creusage des fossés dans la rue Julien Proulx. Le Comité des rues devra visiter les lieux. Le Sectré. est autorisé à faire accomplir les travaux qui s'imposent à cet endroit.

Yamachiche demande eau

La Corporation Municipale de Yamachiche, par son secrétaire, M. J-Armand Pellerin, demande que notre municipalité fournisse de l'eau, afin de leur permettre de nettoyer leur puit. Les membres du Conseil sont conscients de l'entraide qui doit exister entre les municipalités. Ils sont donc unanimes à fournir de l'eau à la municipalité du Village, si celle-ci en manquait à cause de l'aide qu'elle apporte à la municipalité de Yamachiche.

Eau: René Garceau Guy Vézina; Yamachiche

M. René Garceau et Guy Vézina, du Rang de l'Acadie, demandent de se raacorder, à leurs frais, au système d'aqueduc de la municipalité de Yamachiche. Considérant que M. Vézina est déjà raccordé au système d'aqueduc de la Rivière Aux Glaises, considérant que la municipalité de Yamachiche a déjà refusé une pareille demande, les membres du Conseil sont unanimes à refuser cette demande.

Emissions Obligations

- Attendu que la Paroisse de Pointe du Lac émet des obligations pour un montant de \$166,000.00, en vertu des règlements d'emprunts suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement no 86; \$133,000.00

Règlement no 89 : 33,000.00

\$166,000.00

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

139/76

Il est par conséquent, proposé par M. 1e conseiller Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau, et résolu unanimement: QUE chacun des règlement d'emprunt indiqués cidessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifés ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$166,00.00;

- 1- Les obligations seront datés du 15 Novembre 1976;
- 2- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Provinciale du Canada;
- 3- Un intérêt à un taux n'excédant pas $10\frac{1}{2}\%$ l'an sera payé semiannuellement le 15 mai et le 15 novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipa-
- 5- Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00.
- 6- Les obligations seront signées par le maire et le secrétairetrésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant un facsimilé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou litho graphié sur les obligations. Adopté

140/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Raymond Lamothe, et résolu unanimement:

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$166,000., fait en vertu des règlements suivants:

Règlements numéros: 86 et 89

Demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (à compter du 15 novembre 1976), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années ll et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par chacun des règlements.

Chaque émission subséquente devant être pour la balance respecti ve due sur l'emprunt.

Adopté.



puyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, et résolu unanimement:

Que le conseil municipal de la Paroisse de Pointe-du-Lac accepte l'offre qui lui est faite par Florido Matteau Inc. pour la vente de ses \$166,000. d'obligations en vertu des règlements numéros 86,89. au prix de 97.61 (par cent \$100.) à 10%, 10% et 10½%, échéant en série 10 ans comme suit:

10 %	15 novembre	1977	\$16,500.
10 %	15 novembre	1978	18,000.
10 %	15 novembre	1979	20,000.
10 %	15 novembre	1980	22,000.
104%	15 novembre	1981	7,500.
$10\frac{1}{4}\%$	15 novembre	1982	2,500.
10 1 %	15 novembre	1983	2,500.
10 1 %	15 novembre	1984	3,000.
103%	15 novembre	1985	3,500.
10½%	15 novembre	1986	70,500.

Que demande soit faite à l'Honorable ministre des Affaires municipales d'autoriser le conseil de la Paroisse de Pointe-du-Lac à vendre lesdites obligations de gré à gré aux conditions énumérées ci-haut. Adopté.

Le gouvernement du Québec, par l'entremise du sous-ministre donne certaines directives pour la préparation des prévisions budgétaires de la future année.

Considérant que pour la bonne marche de la Municipalité celleci doit nommer un vérificateur-comptable pour reviser les livres et aider à la préparation du budget et autres documents

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil d'employer les services de la firme DeCotret, St-Arnauld et Ass, pour vérification et préparations d'autres documents nécessaires pour la bonne marche de la Municipalité, et ce, à la condition que le travail puisse s'accomplir dès décembre 76 et au début de Janvier 1977.

Adopté.

M. Richard Lamontagne, Voirie du Québec, avise que suite à notre demande une étude sera faite pour l'installation d'indication de l'autoroute 40.

Le secrétaire-trésorier est autoriser à faire confectionner et Installer les indications de rues suivantes: 2 Place Jardin Baie-Jolie, 2 Ave Sylvain, 1 Che Des Petites Terres,

comptable fin année

142/76

1 Rg St-Nicolas, 2 Rg L'Acadie.

M. Jean-Jacques Légaré offre \$25.00 pour l'ancien coffre-fort de la Municipalité cette offre est acceptée à l'unanimité.
Adopté.

Le secrétaire-trésorier devra reviser les comptes de taxes avec les abonnés de 5 chalets en bordure du fleuve sur le lot P-25, au coût de \$35.00 pour la saison, considérant que l'installation a été faite en retard.

M. Marcel Tousignant de la Compagnie Rusco, souligne qu'il ne peut obtenir les ferrures de portes demandées au plan et devis de la Batisse Municipale.

Le sec-trés devra prendre des informations à Québec, Direction Générale de la Prévention des Incendies.

Le sec-trés avise qu'il sera absent 3 jours, au début du mois denovembre afin d'assister au cours de protection Civile.

Le sec-trés donne la documentation de la Compagnie Cullecan Leduc Inc, relativement à des filtres pour le système d'aqueduc, une étude devra se faire à cette fin.

SOUMISSION POUR DENEIGEMENT

1-Stationnement Hotel de Ville-Poste incendie 2-Bouche incendie

143/76

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, et résolu unan imement des membres du Conseil, de demander des soumissions pour chacun des items suivants:

- l- Déneigement, avec un souffleur, du stationnement de l'Hotel de Ville et Poste incendie, de façon à y Permettre la circulation des camions incendies en tout temps.
- 2- Déneigement des bouches incendie de la Municipalité de Pointedu-Lac Paroisse, de façon à ce que les pompiers puissent opérer chacune d'entre elles, en cas d'incendie.

Les soumissions ci-haut devront être séparées, et elles seront reçues au bureau de la Municipalité, 1597 Ste-Marguerite le ou avant le 8 Novembre 1976, avant 8 heures p.m., heure normale de l'Est, pour être ouverte ce même soir, à l'assemblée du Conseil. Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plu

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire is ment survey Sec-trés____

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC

nue

Assemblée publique des électeurs, mise en nomination, tenue le 31 Octobre 1976, de midi à 2 heures p.m., heure normale de 1'Est.

Je, Jean-Baptiste Pothier, à titre de président d'élection, et ayant à mes côtés, M. Martial Beaudry, agissant à titre de secrétaire d'élection,

de déclare solennellement, la mise en nomination ouverte, en remplacement de Messieurs les conseillers sortant, soit: Au siège no 2 M. Raymond Lamothe

" no 3 M. Jean-Jacques Lacroix

" no 5 Hervé Gauthier

Et dont le terme d'office est expiré. A titre de président de cet élection, je requiert les électeurs présents à mettre en nomination les candidats de leur choix, en remplacement des Messieurs sortant de charge, lesquels sont éligibles à être mis en nomination.

Les nominations des candidats devront être faites par écrit au secrétaire-d'élection, en mentionnant: le nom, prénom, adresse et occupation de celui-ci et le numéro du siège pour lequel il se présente, ainsi que le nom d'un proposeur et d'un secondeur.

Ont été mis en nomination:

au siège No 2 : M. Raymond Lamothe Prop: Conrad Carbonneau

Sec : Roger Daigle

au siège No 3 : M. J-Jacques Lacroix Prop: Guy Gauthier

Sec : Jean-Pierre Viau

au siège No 5 : M. Hervé Gauthier Prop; Conrad Carbonneau

Sec : Gérard Biron

Considérant que deux (2) heures se sont écoulées, Considérant qu'il y a en nomination un (1) seul candidat à chaque poste de conseiller.

Je déclare, à titre de président d'élection, élu par acclamation, les conseillers suivant:

Au siège no 2 M. Raymond Lamothe

Au siège no 3 M. Jean-Jacques Lacroix

Au siège no 5 M. Hervé Gauthier

A titre de président, je déclare avoir distribué les avis requis par la loi et avoir admis les bulletins de présentation.

Président la loi et avoir admis les bulletins de présentation.

Secrétaire de la loi et avoir admis les bulletins de présentation.

2

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

SERMENT D'OFFICE

Porte	de La	Paroine	,	
10mm	der dac	laroure		

Je, Raymond Samothe de Pointe du Sac

, soussigné,

ayant été dûment nommé

Conseiller en siège # 2

de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMINTE devant moi, à Pourte du La

ce	jour de novemb 19 76	Signature:

TIAIN AID AIR PROVINCE DE COUEBECT AVEC D'AIR CHE

SERVICE MORPHLE

, soussigaé, , 3 6 95 avant èté dément nomme de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêtets et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aude. ASSERMENTE devant moi è

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

Pointe du Soc Paroisse

SERMENT D'OFFICE

Je, Jean Jacques Sacrois Pointe du Soc

ayant été dûment nommé

Conseiller an siege no 3

de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMINTE devant moi, à

Pointe du de c

jour de Novembre 19 76

Signature: Jean Jacques Jacroès.

, soussigné,

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué. - OM-113

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de

Ponte du La Peroisse

Je, Herre Southier

, soussigné.

de

Pointe du Sa.

ayant été dûment nommé

Consiller an siege no 5

de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTE devant moi, à Ponte du da

ce 8 jour de Novembre 1976

Jean St. Porher

Papeterie Municipale et Scolaire, Shawinigan, Qué. - OM-113

C A N A D A PROVINCE DE QUEBEC Municipalite de

SERMENT D'OFFICE

ុទ 🎖 , soussigné, de ayant été dûment nommé de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide. ASSERMENTE devant moi, à ce jour de 19 Canada Province de Québec Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse

Serment d'office

Je, Raymond Lamothe, soussigné de Pointe du Lac, ayant dûment été nommé conseiller au siège no 2, de cette municipali/ té, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à la Pointe du Lac,

Ce 22 jour de Novembre 1976

signature: Kaymon Lamoth.

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de Pointe du Lac paroisse

Serment d'office

Je, Jean-Jacques Lacroix, soussigné de Pointe du Lac, ayant été dûment nommé conseiller au siège no 3 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu he soit en aide.

Assermenté devant moi, à la Pointe du Lac

¢e 8ème jour de Novembre 1976

Canada

Province de Québec

Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse

Serment d'office

Je, Hervé Gauthier, de Pointe du Lac, ayant été dûment nommé conseiller au siège no 5 de cette municipalité, jure que remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à la Pointe du Lac de 8ème jour de Novembre 1976



re du 8 Novembre 1976

CANADA PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LACE PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la Salle de l'Hotel De Ville, le 8 Novembre 1976, à laquelle sont présents Séance réguliè- Messieurs les Conseillers: Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le sec-trés et l' ass-sec-trés sont tous deux présents. Est absent M. le conseiller Raymond Lamothe.

> Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissances du procèsverbal de la dernière assemblée tenue le 25 Octobre 1976, et de l'assemblée de mise en nomination tenue le 31 Octobre 1976 de midi à 2 heures, heure normale de l'Est, et dont lecture est faite par le sectrés.

144/76

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 25 Octobre 1976, et dont copies furent distribuées à chacun des membres du Conseil plusieurs jours avant la présente assemblée. Signé et initialé par M. le Maire et le sec-trés. Adopté.

M. Roger Massiscotte, 941 Ave Des Erables, demande d'opérer un commerce de coupons dans sa résidence, ci-haut décrite. Il présente de plus la signature de 27 propriétaires et résidents de ce secteur, lesqules sont consentants à l'établissement de celui-ci.

Amendement Règlement 71

Avis de motion

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix appuyé par M. le Conseiller Robert Parenteau et résolu unanimement de déposer un avis de motion pour apporter un amendement au règlement No 71 afin d'accorder à M Roger Massiscotte une tolérance pour opérer un commerce de vente de tissus ou coupons à l'intérieur de son logement actuel, 941 Ave Des Erables, cette permission n'est pasement transferrable, et s'applique que pour le genre de commerce ci-haut mentionné.

Mme Constance Pellerin, Ave-Des Bouleaux, demande l'amélioration de la rue face à sa propriété, soit le creusage de fossé et l'épandage de pierre. Elle se plaint également des propriétaires qui gardent des chevaux dans les voisinages.

1) Les membres présents du Conseil sont unanimes à reférer le cas au Comité de Rue qui est autorisé à faire exécuter les travaux jugés requis.

2) Pour ce qui est des chevaux, des informations seront prises, afin de déterminer dans quelle zone sont situées les propriétés concernées. De plus, le sectrés devra prendre informations afin de voir si les règlements du Ministère de l'Hygiène sont respectés.

ont MES du MAIOR.

Considérant un acceptation de principe accordé, en date du 13 Septembre 1976, à un projet de subdivision, incluant la rue 22-21,

Considérant que Jardins Baie-Jolie dépose un chèque visé au montant de \$8,025.00 pour défrayer le coût d'installation des services dans ladite rue,

En Conséquence, il est porposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil,

- l- Que la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse acquière de Jardins Baie-Jolie Inc., le numéro de rue 22-21 du Cadastre de Pointe-du-Lac, moyennant un dollar (\$1.00) et autres considérations.
- 2- Que son Honneur le Maire Clément Beaudry, soit comme il l'est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat tel que rédigé.
- 3- D'autoriser le sec-trés, à retenir les services de la firme Pluritec, afin de dresser les plans du réseau d'aqueduc avec protection incendie, de l'autoriser à faire les acahts et faire accomplir les travaux requis.

 Adopté.

Considérant que M. Philippe Garceau présente un plan projet de subdivision sur le lot P-19 (19-53-1 et 2, 19-54-1 et 2, 19-55),

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter en principe, le plan de subdivision de M. Philippe Garceau, tel que décrit ci-haut, et préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteurgéomètre, en date du 5 Mai 1976, revisé et corrigé en date du 5 Novembre 1976. Pour ce qui est de l'établissement des services et de l'acceptation de la rue par la Municipalité, M. Garceau devra se conformer aux exigences de cette dernière.

Adopté.

M. Paul Charbonneau apporte des modifications à ses plans de dévellopement, après étude, les membres du Conseil demande à M. Charbonneau d'avoir plus de précisions concernant l'établissement des services dans son dévellopement.

145-76

146/76



Considérant que l'installation des portes du Garage, de la bâtisse municipale, n'est pas complétée,

En Conséqunce, il est proposé par M le conseiller Hervé
Gauthier, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'aviser le contracteur général, M. Oscar Babin, que suite à diverses informations obtenues de la Direction Générale de la Prévention des
Incendies du Québec, de compléter l'installation des portes du garage de la bâtisse municipale, tel que demandé dans les plans et devis de
ladite bâtisse.

Adopté.

Attendu qu'une étude de fusion volontaire entre notre municipalité et la municipalité du Village de Pointe-du-Lac est en cours,

Attendu que nous prévoyons qu'une telle fusion se réalisera au cours de l'année 1977 et nécessitera une évaluation uniforme des deux municipalités de Pointe-du-Lac pour l'année budgétaire 1978,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de demander à la Corporation du Conseil de Comté de St-Maurice, de bien vouloir accorder la priorité à l'uniformisation de nos évaluations dans l'élaboration de vos programmes et budget relatifs à l'item "évaluation" pour l'année 1977.

Adopté.

Considérant que Mtre Michel Lupien avise la Municipalité que relativement au cas de M. Claude Paquin, Ave Boucher, lot P-25, ce dernier demande à la Municipalité, pour la partie de terrain en litige, la somme de \$600.00 en capital, en plus de \$105.00 de frais judiciaire et de \$150.00 de frais d'expertise,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de maintenir l'offre déjà faite par résolution en date du 10 Novembre 1975. Adopté.

Considérant qu'un groupe de propriétaires du Coté Ouest de la Municipalité demande, sous forme de requête, d'obtenir le service d'aqueduc, que la Municipalité ne possède pas de réseau d'aqueduc dans ce secteur et que par conséquent une entente avec la Corporation du Village devra intervenir. Le sec-trés devra rencontrer les personnes concernées afin d'obtenir plus d'informations.

A l'occasion d'une rencontre avec M. Arthur Spénard, courtier d'assurances, celui-ci donne diverses informations relativement à diverses assurances, tel que responsabilité, feu, vol, vol à main armé, etc.

148/76

149/76

1.50/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présente du Conseil, d'accepter les recommandations de M. Spénard, concernant les polices d'assurences qui seraient nécessaires à la Municipalité, et ce, aux coûts mentionnés.

Adopté.

M. Marcel Ranger offre ses services pour effectuer un revêtement dessuccesur un mur de la salle du Conseil. Le sec-trés devra s'occuper de faire exécuter le travail.

La Compagnie Pierre Thibeault de Pierreville offre un ca-

mion citerne à la Municipalité. Le sec-trés devra s'informé du retard du camion déjà commandéer à la Compagnie Camion Incendie Pierre

ville.

Considérant qu'une résolution a déjà été adoptée afin d'employer les services de M. Rolland Milette, arpenteur-géomètre, pour dresser un plan sur toile de la Municipalité formée par la fusion de Pointe-du-Lac Paroisse et Village,

Considérant la suggestion de la Municipalité du Village de faire accomplir ce travail au meilleur coût,

151/76

En conséquence, Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'annuller la résolution no 133/76, adoptée à la séance du 12 Octobre 1976, d'autoriser M. Roger Gélinas à accomplir un plan sur toile de la Municipalité formée par la fusion de la Paroisse et du Village de Pointe-du-Lac, à la condition que le tout soit conforme aux exigences des différents Ministères et que le coût n'excède pas \$400.00 Adopté.

Considérant que personne n'a soumissionné pour le déblaiement du stationnement de la bâtisse Municipale et des bornes-fontaines, les membres du Conseil autorise le sec-trés à s'informer auprès de ceux qui possèdent les machineries requises pour accomplir ce travail à l'heure.

Le Ministère des transports du Québec avise qu'il y a des modifications au code de la route, relativement à la vitesse permise dans les règlements municipaux. Toute règlementation nouvelle devra être approuvé par le Ministère.

Le secrétaire soumet les divers rapports mensuels, soit: Aqueduc, voirie, incendie.

chèque no



COMPTES

	Au	folio	612				
389			Michel Messier	Travaux			_~ 215.00
390			Caisse Populaire	Albert The	ériau	lt 0	ct ~693.50
391			Ministère Revenu Qué	76 impôt 76			~220.30
392			Rec Gén Canada	11 11			~178.1 7
393			Pothier Jean-Bap	salaire no	ov 76)	~820.67
394			Beaudry Martial	salaire 29 nov 1976		; au	6 251.47
395	•		Beaudry Martial	salaire 8 20 nov 76		76 a	u _ 251•47
396			Garceau Gilles-Guy	contrat			~50.00
397			Messier AGuy	machineri	e,pie	erre	~1,524.50
398			Thomas Bellemare	11	•	•	~1,536.00
399			Noé Veillette	et sable	y i:	•	~627 . 00
400			Koppers Ltée	tuyau aci	er		^1,841.42
401			Simard & Comeau	Matériaux	•		~617.85
402			Ciment Maski	11			^ 260 . 50
403			Bell Canada	téléphone	4 mc	ois	_^ 309•58
404			Claude Arbour	papeterie			~ 449.87
405			Marc Pothier	travaux			^ 69.00
406			Carrière St-Maurice	pierre			~94.71
407 .			Hydro-Québec	lumière r	ues		~1,022.57
408			Pothier gean-Bap	élection	76		~ 243.60
409			Beaudry Martial	11	11		~182.70
410			Dugré Luc	incendi e	Oct 7	76	√ 35•00
411			Dufresne Sylvio	†I	11 1	•	~75.00
412			Benoit Raymond	11	11 1	•	~75.00
413			Beaudry Martial	11	** *	1	~90.00
414			Pépin Jean-Yves	ti	11 1	•	^75.0 0
415			Légaré Jean-Jacques	11	11 1	•	<140.00
416			Crête Marcel	! 1	" "		~125.00
417			Légaré Rénald	! !	11 1		~65.00
418			Gauthier Maurice	11	11 1		~100.00
419			Guay Jean-Marc	11	11 1		~15.00
420			Thibeault Ronald	11	11 1		~20.00
421			Dugré André		11 1		^130 . 00
422			Lesmerises Denis		11 1		^15.00
423			Hélie Normand	11			~15.00
424			Bell Canada	téléphone			-
425			Garage Pépin			on i	nc ~69.15
426		,	Légaré & Frères	Marchandi		_	~55•36
427 428			Beaudry Martial Jardins Baie-Jolie	frais dép voyage à achat de		luat viere	ion~186.00 s ~1.00
7-0			OW WIND DUTG-00TIA	Total			12,950.44
				IUtal	•		エ と9 ブブ♥● 44

	au folio 1719		
Chèque no 114	Coulombe Jean-Marie	travaux	99.60~ WITHLES OU MANAGE
115	Rouette Jean-Guy	11	125.00
116	Hydro-Québec	électricité	782.55.7
117	Formules Municipales	papeterie	132.77~
118	Pothier Jean-Bap	voyage \$190.00	1 3 du 360
		Aqueduc voy voirie	
		110.00 divers 53.09	353•09 ~
119	St-Pierre Léo	antigel	95.00 ~
120	Dugré Louis	Machinerie	291.00 ~
121	P.A. Gouin	matériaux	212.89~
12 2	Thiffeault Michel	travaux	200.00~
123	Messier Michel		75.00 ~
124	Rouette Jean-Guy	"	40.00 ^
125	Pothier Marc	"	55.00~
		Total	2,461.90

152/76

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612, 1719.

La présente assemblée est levée

Maire?

CANA DA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

bre 1976

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Séance réguliè- | Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle re du 22 Novem- de l'Hotel de Ville, le 22 Novembre 1976, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Raymond Lamothe, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier sous la présidence de M. le Maire suppléant Jules Levasseur, formant quorum. Le sec-trés et l'ass-sectrés sont tous deux présents. Sont absents M. le Maire Clément Beaudry et M. le conseiller Robert Parenteau.

> Après la récitation de la prière, le sec-trés demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procèsverbal de la dernière assemblée tenue le 8 Novembre 1976, et dont copies furent distribuées à chacun des membres du Conseil plusieurs jours avant la présente assemblée.

153/76

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter tel



tion A. Beaulieu Conseil désirent:

que rédigé le procès-verbal de l'assemblée tenue le 8 Novembre 1976, Signé et initialé par M. le Maire suppléant et le sec-trés. Adopté.

M. Alexis Beaulieu demande d'obtenir un permis de construction, sur le lot P-220,

Considérant que ce terrain ne lui appartient pas et qu'il ne permis construc-borne pas à un chemin ou une rue municipalisée. Les membres du

- 1- Que M. Beaulieu se porte acquéreur du dit terrain
- 2- Prendre informations auprès de Mtre Michel Lupien, et ce avant d'accorder un permis de construction.

Cas R. Berthiaume

M. Roger Berthiaume, lot 178-4, dont le cas est en attente de procès offre à la Municipalité de régler le différent en reculant ses bâtiments, construits illégalement,

Considérant que M. Berthiaume s'engage par écrit à exécuter ces travaux de reculement dans un délai de 15 jours, les membres présents du Conseil sont unanimes à accepter ce règlement.

Aqueduc St-Char+ les

M, Gérard St-Pierre demande s'il y a de nouveaux développements relativement à l'aqueduc dans le Rang des Petites Terres, M. le sec-trés mentionne qu'il n'y a aucune nouvelle.

Plan aqueduc Jardins Baie-Jolie

154/76

Considérant que le Conseil a pris connaissance des plans série 6235 feuilles 1 et 2, préparés par les Consultants Pluritec Ltée, après examen, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe et résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter ces plans et d'autoriser les Consultants Pluritec Ltée à les présenter au Service de Protection de l'Environnement pour approbation. Adopté.

Journée étude A.Q.T.E.

L'A.Q.T.E. avise qu'une conférence régionale se tiendra le 4 Décembre 1976, à l'Auberge des Gouverneurs. Toutes les personnes intéressées au domaine de l'eau sont invitées. Les membres du Conseil sont unanimes à défrayer le coût d'inscription et les frais à ceux qui désireront y assister.

Rapport Service Protection Environnement

Le Ministère de l'Environnement du Québec soumet un rapport à compléter, demandant ce que la Municipalité prévoit accomplir comme travaux d'aqueduc et d'égoûts pour les années 1978 à 1980. Les membres du Conseil étudieront celui-ci, et demanderont aussi des conseils aux ingénieurs de la Compagnie Pluritec.

Bureau de poste

Considérant que M. Côté du Ministère des Postes, désirerait obtenir l'accord des membres du Conseil pour la construction, d'un nouveau bureau de Poste, du côté Ouest ou dans les environ de celui présentement en opération, les membres du Conseil sont unanimes à

aviser M. Côté, par l'intermédiaire du sec-trés, qu'ils désirent maintenir la recommandation faite par la résolution de la résolut tion 21/76.

Plan Charbonneau

Considérant que M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, présente un plan de subdivision, no 31299, sur le lot 199,

Considérant que M. Charbonneau a déjà plusieurs autres plans qui sont déjà accepté.

Les membres du Conseil sont unanimes à attendre d'abord le développement de ceux-ci avant d'en accepter d'autres.

AMENDEMENT AU REGLEMENT NO 71

CANADA

PROVINCE D QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC PAROISSE

Amendement Reg-XXXXX

Massiscotte

Attendu que M. Roger Massiscotte présente une demande. apno 71 M. NAXIS- puyée par une requête signée des propriétaires de l'Ave des Erables: pour tenir un magasin de coupons, situé au 941 Ave Des Erables.

> Attendu que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède un règlement de zonage et que ce secteur est décrété zone R.A-l- excluant l'amendement adopté le 14 Octobre 1969-(-C±2-)

Attendu que un avis de motion du présent amendement a régue lièrement été donné à une séance antérieur de ce conseil, tenue le 8 Novembre 1976.

En conséquence il a été ordonné et statué par le Conseil 💈 de Pointe-du-Lac et le dit conseil ordonne et statue par le présent amendement au règlement no 71.

Ainsi qui suit à savoir:

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe et résolu à l'unanimité d'amender le règlement no 71, chapitre 4, art 15 de la zone R-A-l-

1-Permettre à M. Roger Massicotte situé au 941 Ave Des Erables, Pointe-du-Lac, d'opérer un commerce de vente de tissus(coupons) à l'in térieur de son logement actuel; cet amendement n'étant pas transferable, et ne s'appliquent que pour le commerce ci-haut mentionné. Une assemblée d'électeurs propriétaires de la zone concerné sera tenue le 10 Décembre 1976 à 7 hres p.m., hre normale de l'Est, à la salle de l'Hotel de Ville, pour l'approbation ou la désapprobation de cet amendement.

Le présent amendement est passé et adopté à la séance régulière tenue le 22 ieme jour du mois de novembre 1976 et entrera en vigueur suivant la loi.



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe-du-Lac, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié à 2 endroits différents et décrétés par le Conseil le présent amendement au règlement No 71, en date du 24 Novembre 1976, entre 4 hres et 5 hres de l'après-midi.

En quoi de foi je donne ce présent certificat ce 24 ième jour du mois de Novembre 1976.

Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

arrérage taxes Conseil comté Considérant qu'il demeure aux livres de la Municipalité un bon nombre de propriétaires qui n'ont pas encore acquittés leurs taxes,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix et résolu unanimement:

- 1-D'aviser par courrier recommandée, tous les propriétaires qui ont des comptes en souffrance envers la Municipalité qu'ils ont 8 jours pour s'en acquitter
- 2-Qu'après ce délai, le sec-trés soit autorisé à remettre au Conseil de comté, pour les faire vendre, les comptes suivants:

 Taxes foncière 1975 et antérieurs

 Taxe d'eau du 1 semestre 76 et antérieurs

 Tous les autres comptes

Adopté.

155/76

taux intérêts et frais d'avis

156/76

Terrain Loisirs

Considérant que les propriétaires n'acquittent pas tous leurs comptes envers la Municipalité dans un délai de 30 jours.

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau et résolu unanimement des membres présents du Conseil, de charger sur tous les comptes passé dû, un intérêt de 1% par mois et des frais d'avis de \$0.75. Adopté.

Des représentants des Loisirs de Pointe-du-Hac Inc sont présents à l'assemblée pour soumettre un projet d'achat de terrain avec l'aide des deux Municipalités de Pointe-du-Lac. La contribution financière de celles-ci seraient; pour une période de deux ans: l-Montant attribuable au terrain \$4,500.00

2-Montant pour administration et organisation courante \$1,500.00 soit un montant de \$6,000.00 pour chacune des 2 années. Ils demandent donc de prévoir ces montants au budget. Les membres du Conseil préfèrent étudiés les prévisions budgétaires pour 1977 avant de se prononcer. Une réunion spéciale sera donc convoquée dès la 1 semaine de Décembre 1976 pour étudier à fond ce projet.

Lavage puit

Considérant que les puits de l'aqueduc municipale auraient besoin d'un nettoyage, le sec-trés est autorisé à retenir les services d'une personne compétente pour procéder à ces travaux.

pompe rechange

le sec-trés devra prendre informations afin d'obtenir des prix pour que la Municipalité se porte acquéreur d'une pompe complète tel que celle présentement utilisée, et ce afin de prévoir les défectuosités de celle-ci.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy

Sec-trés

Assemblée des électeuurs de l'Av. Erables

Commerce de M. Massicotte

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Assemblée publique des électeurs propriétaires du secteur de l'Avenue des Erables, tenue le 10 Décembre 1976, à la salle de l'Hotel de Ville, à 7 heures p.m., sous la présidence de M. le Maire-Suppléant Jules Levasseur, et Martial Beaudry, Ass-sec. agi comme secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière, le secrétaire donne lecture de l'amendement au règlement no 71, permettant à M. Roger Massicotte, 941 Av. des Erables, Pointe du Lac, de tenir un magasin de coupons dans son logement actuel.

Durant les deux heures qui suivirent la lecture du présent amendement au règlement no 71, aucune objection de la part des contribuables du secteur ne fut donné, par conséquent aucune opposition

A titre de Maire-Suppléant et président de cet assemblée, je déclare le présent amendement au règlement no 71 en vigueur et avoir été approuvé par les électeurs propriétaires du secteur, ayant reçu toutes les approbations requises.

La présente assemblée publiques des électeurs est levée à 9 heures p.m., heure normale de l'Est.

Président_

Maire-Suppléant

Secrétaire

Assistant-secrétaire



CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 13 décembre 1976, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Jean-Jacques Lacroix. Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le sec-trés et l'ass-sec-trés sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, M. Le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 22 Novembre 1976, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux, plusieurs jours avant la présente assemblée.

157/76

Il est proposé par M le conseiller Conrad Carbonneau résolu unanimement d'accepter tel que rédigé le proces verbal de l'assemblée tenue le 22 Novembre 1976, singé et initialé par M. le Maire et le sec-trés. Adopté.

Conseil comté arrérages taxes 158/76

Considérant que le sec-trés présente une liste des arrérages de taxes,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix résolu unanimement des membres du Conseil. de présenter, pour vente, la liste des arrérages de taxes, tel que ci-bas: Barrette Mme Jules, P-454, \$7.20, \$5.34, \$12.54

Dusseault Maurice & Al., P-567, \$3.62,

	Lot	r	axe Municipal	Frais	Total
Gauthier Louise	P-162		1.45		1.45
Giroux René	₽- 582		1.45		1.45
Hébert Gilles	P-25		248.40	17.02	265.42
230 Ave Boucher					
Hébert L. Robert	P-550 e	t 551	2.90		2.90
Lacourse Adélina	P-248		37.70	11.45	49.15
Michaud Maurice	P-603		1.45		1.45
Sénécal Adrien	P-483		7.25		7.25
l .					

Goldbloom Eau St-Charles et St-Joseph

En date du 23 Décembre 1976, M. Victor C. Goldbloom, avise qu'il avait recommandé au Conseil du Trésor, d'octroyer une subvention pour l'accomplissement de travaux d'aqueduc dans les Rangs St-Charles et St-Joseph, mais à la suite du changement du gouvernement il appartient à ce dernier de décider s'il y aura subvention pour ces travaux.

A.F.E.A.S. local

L'A.F.E.A.S. demande d'avoir un local si jamais l'aménagement ou la construction de locaux était prévu pour d'autres organismes.

Eau Désilets

M. Onil Désilets et autres propriétaires du même secteur demande l'amélioration du service d'aqueduc.

Ils désirent que le tuyau qui les dessert présentement soit grossi.

Considérant que la Municipalité ne possède pas de réseau d'aqueduc dans ce secteur et que ces propriétaires sont desservi par la Municipalité du Village, le sec-trés est autorisé à communiquer avec cet te dernière afin de savoir si elle est en mesure de continuer à alimenter ces propriétaires de même que les possibilités de grossir le tuyau pour les desservir.

Gilles Bouchard souffleuse

M. Gilles Bouchard offre ses services avec un souffleur à neige au coût de \$18.00 de l'heure. Les membres du Conseil lui offre de faire le déblaiement des bouches-incendies. Celui-ci étudiera cette possibilité.

Fermeture dépo-

En date du 9 Décembre 1976, le Ministère de l'environnement du Québec, avise M. Clément Ricard de cesser l'exploitation du dépotoir qu'il opère présentement dans les limites de Trois-Rivières lieu où notre Municipalité déverse aussi ses ordures ménagères.

Lettre Babin

En date du 24 Novembre 1976, Mtre Yvan Godin, pour sa cliente, Babin Construction Inc, réclame la somme de \$6,771.48 dans un délai de 5 jours, faute de quoi il intenterait des procédures judiciaires contre la Municipalité.

En date du 30 Novembre 1976, Mtre Michel Lupien, Avocat de la Municipalité, ayant pris connaissance du dossier recommande de payer au dit contracteur, le montant du certificat de paiement no 5, émis le 10 Septembre 1976, en prenant la précaution, toutefois de faire évaluer les travaux inachevés par un contracteur indépendant, et si le montant de ces travaux dépasse le montant de la retenue de 1%, il serait préférable pour la Municipalité de retenir en plus le montant exédentaire à ce montant de 1% de la retenue.

Considérant qu'en date du 10 Septembre 1976, M. Michel Bigué, Architecte, a émis le certificat de paiement no 5, relativement au contrat de construction du poste incendie de Pointe-du-Lac,

Considérant que dans ce certificat de paiement, l'architecte mentionne que le montant des travaux exécutés, en date du 12 Mai 1976, est de \$160,912.00, soit le montant du contrat original, moins 1% de retenue,

Considérant qu'en date du 27 Septembre et du 8 Novembre 1976, de même qu'à plusieurs reprises avant l'émission de ce certificat, le contracteur général, Oscar Babin, et l'Architecte, Michel



159/76

Bigué, ont été avisé que les travaux de construction n'étaient pas complété à 100%,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres du Conseil:

- -De demander aux architectes Bigué & Lord de reviser leur certificat no 5, afin de le rendre conforme au montant réel des travaux exécutés, et ainsi refléter la réalité.
- -Que sur réception d'un estimé revisé, la Municipalité pourra poursuivre l'étude d'acquitter le montant ainsi déterminé à la Firme Babin Construction Inc. Adopté.

Considérant que la Municipalité de Pointe-du-lac Paroisse désire acquérir un droit de passage, sur une partie du lot 25, appartenant à M. Claude Paquin, pour conduire l'égouttement de la rue Boucher.

ENCCONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres du Conseil:

l-Que la Municipalité se porte acquéreur d'une servitude d'égouttement, sur le lot P-25-4, propriété de M. Claude Paquin, 109 rue Boucher, d'une largeur de dix pieds (10), longeant la limite sud-est dudit terrain, par la profondeur.

2-Que le travail de confection et d'entretien dudit fossé soit à la charge entière de la Municipalité, sans causer de dommanges au surplus de la propriété de M. Paquin.

3-Que cette servitude prendra automatiquement fin lorsqu'un réseau d'égoût pluvial sera installé dans la rue Boucher, et la Municipalité devra remettre le terrain faisant l'objet de la servitude dans l'état original, soit lors de la prise de possession et de plus, payer les frais de radiation de cette servitude lorsqu'elle prendra fin.

4-De défrayer à M. Claude Paquin, un montant de \$600.00, en capital, de payer les frais judiciaires de l'action à Mtre Gilles Gauthier, au montant de \$105.00, ainsi que les frais d'expertise de la Firme Martel, Leblanc & Ass., au montant de \$150.00.

5-D'autoriser le Notaire Gilles-Guy Garceau à préparer le contrat à cette fin.

6-D'autoriser M· le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse le contrat ainsi préparé.

Adopté.

Charest niveau

Considérant que M. Yvon Charest intente des poursuites judiciaires contre la Municipalité, prétendant que les inondations seraient survenues à sa propriété sise au 1201 St-Charles, lors de la fonte des neiges, au printemps 1976.

160/76

161/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres du Conseitats du pu d'autoriser M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, à faire un relevé des niveaux des bâtiments de M. Yvon Charest, au 1201 Rang St-Charles en rapport avec le Ran St-Charles et les terrains avoisinants, et le niveau de la Rue Cantin. Adopté.

sable, sel dans

Considérant l'état glissant des rangs et intersections de les rangs et rues rues durant la saison hivernale, des informations seront prises afin de trouver quelqu'un qui pourrait s'occuper de faire l'épandage de sable et de sel aux intersections courbes et côtes dans les . . rues et rangs de la Municipalité.

St-Vincent-De-Paul Don

Les membres du Conseil sont unanimes à accorder à la St-Vincent-de-Paul de Pointe-du-Lac un don de \$350.00 pour l'aider dans son oeuvre de charité avec les familles défavorisées de Pointe-du-Lac.

Terrain Loisirs

M. Bergeron, représentant les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc est présent et demande si la Municipalité est disposée à acheter un terrain pour fins de loisirs. Les membres du Conseil sont unanimes de la nécessité, d'acquérir un terrain à cette fin. Toutefois une rencontre se tiendra avec la Municipalité du Village, afin de déterminer les modalités de paiement et d'acquisition dudit terrain.

Maire suppléant 162/76

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement des membres du Conseil, de nommer M. Robert Parenteau, Maire-suppléant pour le prochain terme. Adopté.

163/76

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres du Conseil, d'ajourner la présente assemblée au 14 Décembre 1976, à 15 minutes a.m.

La présente assemblée est ajournée.

Maire Clement Boardy Sec-trés

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance ajournée de la séance régulière du 13 Décembre 1976, tenue le 14 Décembre, à 0 heure 15 minutes a.m., à laquelle sont présents tous les membres du Conseil de la séance du 13 Décembre 1976.



B. Montour

164/76

Considérant que la Municipalité se doit de oréserver l'environnement de ses sources d'eau, de la population,

Considérant que la terre à bois de M. Bernard Montour, lot P-193, est située dans les environs des sources d'eau de l'aqueduc municipal.

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement des membres du Conseil.

- 1) D'acheter la terra à bois de M. Bernard Montour, lot P-193, du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, d'une superficie approximative de 30 arpents.
- 2) De payer à M. Bernard Montour pour l'acquisition de cette terre, la somme de \$8,039.00 payé comptant selon les conditions suivantes: a) M. Montour aura le droit de continuer à exploiter l'érablière sur cette terre de la même façon qu'autrefois, en prenant le bois mort nécessaire au chauffage de celleci
 - b) M. Montour aura droit, sans couser de déboisement, de prendre le bois nécessaire pour réparer et entretenir sa maison et dépendances actuelles, situées sur sa ferme à Trois-Rivières Ouest.
 - c) Les droits réservés par M. Montour passeront automatiquement à celui de ses fils qui prendra la relève dans l'exploitation de sa ferme de Trois-Rivières Ouest.

ramhma

~218.32

- 3) D'autoriser le Notaire Gilles-Guy Garceau à préparer un contrat d'acaht par la Municipalité de cette terre.
- 4) D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé.

M. le conseiller Robert Parenteau, enregistre son abstention sur cette résolution, à cause de son lien de parenté avec M. Montour. Adopté.

COMPTES

	Nu 10110 612	
chèque no 4295	Caisse Pop Pte Late AuThériault vidange no	V
4 30	Ministère Revenu Contimnôt	

Hervé Gauthier

carse For Fig. Armeriault vidange novembre							
Ministère Revenu Caraimpôt							
Receveur Général	impõt					~178.17	
J-Baptiste Pothier	salàir	re déce	mbre 197	76		~820.67	
Martial Beaudry	22 n ov	au 4	déc 1976	5		^251.47	
Martial Beaudry	6 déc	au 18	déc1976	5		^251.47	
Martial Beaudry	20 d éc	e au 31	déc 197	76		~251.47	
Clément Be æ udry	frais	représ	entation	n moins	dé du ction	^637 . 47	
Robert Parenteau	11		it	11	11	~218.32	
Raymond Lamothe	11		11	11	11	~218. 32	
Conrad Carbonneau	**		11	**	*1	^218.32	

	441	Jules Levasseur	Frais représ	moins d	déduction	218.32	
·	44 2	J-Jacques Lacroix	11 11	11	11	~ 224.8%	TIALES OU MAIR
	443	A.Q.T.E.	cotisation			~ 20.00	(
	444	Receveur Général	timbre			~ 200.00	841
	445	G.G. Garceau	contrat			~ 45.00	74. 58
	446	Maurice Gauthier	Incendie Nov	1976		~ 80.00	ALES OF SECON
		J*Jacques Légaré	11 11	11		~ 65.00	
	448	Rénald Légaré	11 11	11		~45.00	
•	449	Raymond Benoit	11 11	11		~4J•00	20.00
-		Martial Beaudry	11 11	11			~ 30.00
•	450	_	11 11	11			~30.00
•	451	Sylvio Dufresne	11 11	**			√15.00
	452	Marcel Crête		11		,	~100.00
	-	André Dugré					~65.00
•	454	Michel Lesmerises	" "	11			~45.00
•	455	Normand Hélie	11 11	11			~15.00
u	456	Denis Lesmerises	11 11	11			~15. 00
•	457	_	ssurance cami				~735.00
	458	Ministère Transport					~5.00
	459	-	service incend				√ 25.00
•	460	Bell Canada	11	**	**		~ 52·92
	461	Matte Auto	11 11	**	11		~76.27
	462	Maranda Inc	*11 11	##	**		~104.06
	463	Montréal Draperie	11 11	11	11		∽928 . 51
	464	Société St-J-Baptis	e Drapeau				~ 24.00
	465	Papeterie Mauricien	e Papeterie		, ,		~ 80.21
	466	Marcel Ranger	plätre				~200.00
	467	Buffet Juneau	soirée info	rmation	19 no v	1976	~131.00
	468	Eloi Griffin Enrg	11	**	11 11	11	~ 65.00
	469	Hydro Québec	'hotel de vi	lle écl	Lairage,c	hauffage	~ 556 . 9\$
	470	A-Guy Messier	transport s	sel			~ 202.97
	471	St-Vincent Paul	don				~350.00
	472	Motel Le Baron	soirée cana	adienne	4 déc 19	76	~ 282.90
	473	annullé					
•	474	Caisse Pte-du-Tac	Indéxation	A. Thér	riault		~183.00
	475	Dufresne Aluminium	nom de rues	3		•	~ 82.96
	477	Michel Lupien	honoraire o	conseill	ler jurid	ique	~1,267.75
•	476	Maurice Gauthier	matériaux,	lécorati	on Noel		~ 64.65
	478	Arthur Spénard	asurance re	esponsat	oilité		~ 454.00
	479	Claude Paquin	servitud e				~ 600 . 00
	480	Gilles Gauthier	frais d'act	tion			~105.00
	481	Martel Leblanc Ass	frais expre	etise			~150.00
	482	Miss Louiseville	soirée info	rmatior	ı		~ 236.00

Chèque no 126 J-Guy Rouette 127 Jean Messier

Travaux aqueduc

90.00~ 62.00~

128	Serge Alarie	Travaux	aqueduc	~90.•00
129	Christian Plante	11	11	~32.00
, Jr 30	Michel Thifeault	11	11	~20.00
/1 3	Gaz Bar Léo St-Pierre	Matériau	x	_~ 25.00
13	Louis Dugré	machiner	ie	~662.00
13	A+Guy Messier	pierre d	s les rues	~760.84
134	Marc Pothier	ménage h	oteldæ ville	~49•50
13	Canron Ltée	matériau	x	4 ، 253 ، 86
136	Honeywell Ltée	11		~833•77
13'	7 J-Guy Rouette	travaux	aqueduc	~ 232•00
138	Berge Alarie	11	11	~27.00
139	J-Baptiste Pothier	insp voi	rie \$100.00,aqueduc \$200.0	00,
•		frais vo	yage,repas,divers \$57.16	
		réceptio	n 19 nov 1976 \$50.00	~407.16
140) Pluritec	plan aqu	educ	~2,662.63
143	Noé Veillette	aqueduc	Ferron	~108.00
143	Gilles Gagnon	puit		~294.00
14.	3 Marc Pothier	ménage		~49.50
144	Bernard Montour	achat te	rre	~8,039.00
				T. C.

165/76

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folios 612 et 1719.

Adopté,

166/76

Il est résolu unanimement des membres du Conseil, d'ajourner la présente assemblée ajournée (de la séance régulière) à Mardi le 21 Décembre 1976, à 8 hres p.m.

La présente assemblée ajournée est ajournée.

Maire Clement Beardy

Sec-trés_

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Assemblée ajournée 21/12/76

Séance ajournée, de la séance ajournée du 14 Décembre 1976 de la séance régulière du 13 Décembre 1976, des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 21 Décembre 1976, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Les deux (2) secrétaures sont présents.

Le sec-trés récite la prière.

Paiement 5 ième estimé Babin Considérant que M. Michel Bigué, Architecte pour la construction de la bâtisse municipale, est présent,

Considérant que la Municipalité refuse de payer le montant de le 5 ième estimé au contracteur général, à cause de certains travaux qui ne sont pas complétés,

Considérant que M. Bigué explique que selon la loi, la retenue spéciale de 1%, couvre ces travaux à compléter,

167/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres du Conseil, d'acquitter un montant de \$6,436.48, à la firme Babin Construction, représentant le paiement final de l'estimé no 5, émis en date du 10 Septembre 1976.

Adopté.

Contrat Vidange Thériault CONTRAT ENTRE LA CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

ET

M. ALBERT THERIAULT, préposé à la cueillette des vidanges Assemblée des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale, tenue le 21 Décembre 1976, à laquelle sont présents tous les conseillers et M le Maire Clément Beaudry.

Il est proposé par M. le Conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement des membres du Conseil, de ratifier le contrat intervenu entre les parties le 3 Décembre 1974, tel que:

Le dit préposé à la cueillette des vidanges s'engage envers la dite Municipalité, à moins d'empêchement légale:

- A) M. Albert Thériault, ou ses employés, devront faire le cueillette et le transport des ordures ménagères qui seront déposées en bordure des routes, rues ou rangs dans les limites de la Paroisse de Pointe-du-Lac, une fois par semaine.
- B) Le contracteur sera responsable de faire la cueillette des ordures ménagères et de les transporter au lieu d'enfouissement sanitaire, et ce, en se conformant aux règlements et lois relatives au transport des ordures ménagères.
- C) Le contracteur s'engage à fournir une copie de sa police d'assurance "Responsabilité" et à aviser le Municipalité, au moins trois (3) mois à l'avance, s'il a l'intention de cesser son travail.

La dite Corporation Municipale, s'engage, vis à vis du contracteur, à payer annuellement, une somme de \$15,000.00, répartie en 12 versements mensuels égaux. Ce montant comprend toute augmentation du coût de la vie et les nouveaux usagers qui pourraient s'ajouter à ceux existant pour l'année 1977.

168/76



Sable ds Rangs

Le présent contrat ne sera valide que pour l'année 1977 et négociable pour l'année 1978.

Signé: M. Clément Beaudry, Maire

M. Albert Thériault, Contracteur

M. Wilfrid Laplante, soumet un estimé pour l'épandage de sable dans les rangs St-Nicolas, Acadie, St-Joseph, Des Garceaux, et rues adjacentes au coût de \$5,000.00. Les membres du Conseil considèrent cet estimé trop élevé. Des informations seront prises auprès de d'autres personnes.

Dépotoir

En date du 20 Décembre 1976, M. Robert Huard, Avocat de M. Clément Ricard, demande à la Municipalité de rencontrer son client, afin de trouver une solution pour remédier à l'avis, du Ministère de la Protection de l'Environnement relativement à la fermeture du dépotoir de M. Ricard. Le sec-trés devra, aviser M. Huard que les membres du Conseil sont prêts à rencontrer son client de même que les autres Municipalités concernées.

Déneigement B-F Le sec-trés est autorisé à demander à M. Gilles Bouchard de fournir un prix unitaire pour le déblaiement des bouches incendie de la Municipalité pour l'hiver 1976-1977, de même qu'une copie de sa police d'assurance responsabilité.

Canal Seigneurs

Le Conseil de Comté de St-Maurice fait parvenir une copie de résolution, adoptée à la séance du 8 Décembre 1976, relativement au creusage du Canal Des Seigneurs.

Evaluation

Attendu qu'un projet de fusion est à l'étude entre notre Municipalité et celle du Village de Pointe-du-Lac,

Attendu que pour réaliser ce projet de fusion, les rôles d'évaluation des deux Municipalités doivent être uniforme,

Attendu que déjà le rôle scientifique a été confectionné dans d'autres Municipalités, à travers le Comté de St-Maurice,

Attendu que les autorités gouvernementales subventionnent en partie le coût de confection du dit rôle,

169/7/6

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau et résolu unanimement des membres du Conseil, de demander au Ministère Des Affaires Municipales, de nous faire connaître leur politique du subvention, afin que la confection de ce rôle scientifique soit réalisé au cours de l'exercice financier 1977. D'aller présenter cette résolution au Ministère Des Affaires Municipales, en compagnie de représentants de la Firme d'évaluation du Comté de St-Maurice. Que copie soit transmise à: M. Guy Tardif, Ministre Des Affaires

M. Yves Duhaime, Ministre du Tourisme

Municipales

Chasse et Peche M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé. Adopté.

Env Du Québec tème aqueduc

Le Service de Protection de l'environnement inspection sys- du Québec, soumet un rapport suite à une inspection de même que des analyses d'eau effectuées sur le système d'aqueduc de là Municipalité au cours du mois de Novembre 1976.

Bell Canada

La Compagnie Bell Canada soumet pour acceptation, des plan de travaux projetés dans les rues Périgny et Lafond, dossier no 914 45.

170/76

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des Membres du Conseil d'accepter les plans de la Compagnie Belle Canada. Adopté.

Centraide Mauricie

Centraide Maurice, un organisme de Charité, demande que le Conseil prévoit à son budget pour 1977, un montant pour cet organisme.

Salaire

Considérant que le travail et les responsabilité augmentent sans cesse pour le sec-trés et l'ass-sec-trés,

Considérant que ceux-ci désirent recevoir une augmentation de salaire,

171/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accorder au sec-trés et à l'ass-sec-trés, pour l'année 1977, pour le travail de bureau et les assemblées régulières, un augmentation de leur salaire de 2%, ainsi que l'augmentation du côût de la vie, à la fin de l'année, basée sur les données de Statistiques Canada. Les salares du Sec-trés et de l'assis-sec-trés seront de:

Sec-trés		Ass-sec-trés	
salaire 1976	12,100.00	salaire 1976 8,250.00	
indexa 1976	968.00	indexa 1976 <u>660.00</u>	_
Salaire 31/12/76	13,068.00	salaire 31/12/76 8,910.00	
1977		1977	
Augmentation 2%	261.36	Augmentation 2% 178.20	
Salaire au 1/1/77	13,329.36	salaire au 1/1/779,088.20	
Plus indexation à	la fin de l	'année.	
Adopté.			

COMPTES:

Folio 3643:

chèque no 13

M. Oscar Babin

balance 5 ième estimé

6,436.48



Séance régul. 28/12/76

Accepté dans la résolution No 167/76

La présent assemblée ajournée est levée.

Maire Gement Dea

Sec-trés

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 28 Décembre 1976, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, JUles Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. LeSec-tré. et L'Assec sont touts deux présents. M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée régulière tenue le 13 Décembre 1976, ainsi que ceux des ajournements, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux plusieurs jours avant la présente assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 13 décembre, ainsi que ceux des ajourmements tenus les 14 et 21 décembre 1976. Signés et initialés par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

M. Gilles Bouchard, contracteur général, soumet un prix pour le déneigement des bouches incendie de la Municipalité pour l'hiver 1976-77, ainsi qu'une copie de sa police d'assurance responsabilité

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accorder à M. Bouchard, le contrat de déneigement des bouches incendie de la Municipalité pour l'hiver 1976-77, au coût de \$1,700.00, payable en deux versements égaux, le 1er février et le 1er avril 1977.

Adopté.

Considérant que M. Paul DeCotret, Comptable et Vérificateur de la Municipalité, est présent afin d'étudier avec les membres du Conseil les prévisions budgetaires 1977,

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter les prévisions budgétaires 1977, tel que ci-après:

172/76

Déneigement Bouche-incendie

173/76

Budget 1977

174/76

Revenus prévus pour 1977:

\$343,200.

Excédant accumulé:

56,000.

total:

\$399,200.

Dépenses prévues pour 1977:

399,500.

déficit prévu:

\$300.

Il sera prélevé, sur tous les biens fonds imposables de la Municipalité, une taxe foncière de 95 cents du 100 dollrs d'évaluation.

Le tarif de la taxe d'eau demeure le même soit: \$85.00 par logement par année et \$50.00 pour les chalets. Pour les commerce et piscine, les taux prévus dans le règlement d'aqueduc s'appliqueront.

Le tarif de la taxe spéciale pour éclairage de rue est majoré de façon à pourvoir aux dépenses encourues pour ce service, soit:

Av. St-Jean-Bte: \$36.00 par année par propriétaire

Av. Simard: \$24.00 par année par propriétaire

Av. des Erables: \$ 4.00 par anéée par propriétaire

Adopté.

Responsable Voirie-aqueduc

Attendu que pour son bon fonctionnement, la Municipalité doi nommer un responsable pour surveiller et diriger les travaux de voirie, un responsable pour accorder les permis de construction et un responsable pour le système d'aqueduc, lequel surveille et dirige les travaux d'aqueduc, en plus de la station de pompage,

Attendu que ces fonctions exigent énormément de déplacements avec un automobile, et ce, à toute heure du jour ou de la nuit,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil,

- 1- De nommer le Sec-tré. aux fonctions de surveillant et responsable des travaux de voirie et d'aqueduc, du système d'aqueduc, et des permis de construction.
- 2- De lui verser mensuellement, pour couvrir les frais de déplacement et le millage parcouru avec son automobile, un montant de \$100.00 pour la voirie et permis de construction, et un montant de \$200. pour le système d'aqueduc. Les déplacements à l'extérieur de la Municipalité et les frais occasionnés lui seront aussi payés à part.

Adopté.

Assistant évalua

a Considérant que la Municipalité doit nommer à la fin de chaque année une personne pour assister l'évaluateur du Conseil de Conté,

176/76

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil,

175/76



de nommer Martial Beaudry, assistant évaluateur pour l'année 1977, de lui défrayer un montant de \$4.00/heure lorsqu'il exercera cette fonction, et de défrayer repas et frais de déplacements occasionnés par ce travail.

Adopté.

Comptes supplémentaires acceptés lors de l'assemblée du 21 Décembre 1976.

Folio # 612

Chèque no 483

484

487

Caisse Pointe du Lac; Thériault rajust.76

\$687.26~ 210.33~

Martial Beaudry; indexation 1976 485 | Jean-Bte Pothier; " " "

746.02 ~

486 | Marc Pothier; ménage 15 au 30 Déc. 76

36.00~

Jocelyn Lamothe; frais automobile

10.00~

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy Sec-tré Ham De Tothin

Assemblée régu-

lière du

10 Janvier 77

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière du 10 Janvier 1977, n'a pas eut lieu à cause h'une tempête de neige, donc force majeure, personne n'a put se rendre à cet assemblée.

Sec-tré. Jun & to Osthur

Séance régulière 24 Janvier 1977

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 24 janvier 1977, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Sec-tré. et l'Ass-sec. sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les Membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 28 Décembre 1976, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux, plusieurs jours avant la présente assemblée. L'assemblée du 10 janvier 1977 n'ayant pas eut lieu à cause d'une tempête,

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthien LES du résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée dù 28 Décembre 1976, signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. .

M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix enregistre son abstention sur cette résolution, à cause de son absence à celleci Adopté.

Rue Cantin

M. Jean Comeau et André Charron demandent la municipalisation Comeau-Charron d'un chemin reliant les rues Cantin et Janvelly, lots 349 et 350. Le Comité des rues devra se rendre visiter les lieux et faire un rapport au Conseil.

Correspondance:

Picotte à Tardif

En date du 13 janvier 1977, M. Yvon Picotte, Député de Maskinongé, demande au Ministre des Affaires Municipales, M.Guy Tardif, de faire connaitre ses politiques relativement à la confection de rôle d'évaluation.

Duhaime

M.Yves Duhaime, Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Accusé récept. Pêche, accuse réception de notre résolution relativement à une demande d'aide pour la confection d'un rôle d'évaluation, dans Pointe du Lac.

Aff. Munic. accusé récept.

M. Jean Comtois, pour le Ministre des Affaires Municipales, accuse réception de notre résolution demandant une aide pour la confection d'un rôle d'évaluation. Celui-ci mentionne que présentement, aucune décision n'a été prise dans ce domaine, et pour ce qui est de la fusion de nos Municipalités, l'application d'un facteur de correction pourrait être valable, chose que les évaluateurs n'acceptent pas de même que les membres du Conseil.

Visite à Qué. évaluation

M. le Maire donne le compte rendu de la visite à Québec, en compagnie des Evaluateurs, au Ministère des Affaires Municipales, \$ervice en Evaluation, relativement à la confection d'un rôle d'éva-Luation. Le rapport de cette rencontre du 17 janvier 1977 sera transmis au Conseil de Comté pour sa prochaine réunion.

St-Vincent Paul remercie

M. le Curé, Pierre Demers, au nom de la St-Vincent de Paul, remercie les Membres du Conseil de leur généreuse contribution à cet organisme de Charité.

Croix-Rouge

La Société Canadienne de la Croix Rouge demande une contribution. Les membres du Conseil sont unanimes à accorder à cet orgahisme, un montant de \$50.00. (ch. #53)

Semaine Embellis sement

Cotisation à Corp. Sec-tré.

2/77

Le Service de Protection de l'Environnement du Québec avise qu'une semaine d'embellissement se tiendra du 16 au 22 Mai 1977. Pour cette occasion, le Sec-tré. devra faire distribué un circulaire afin de sensibiliser la population à cet semaine de propreté.

La Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec demande au Conseil Municipal de défrayer la cotisation de leurs secrétaires à cet organisme.

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres du Conseil, de défrayer la cotisation à la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec, du Secrétaire Trésorier et de son Assistant, au cout de \$75.00 chacun.

Adopté.

considérant que M.Michel Veillette soumet un prix pour la réparation d'une porte de compartiment du Camion incendie, au coût de \$100.00.

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller JeanJacques Lacroix, résolu unanimement des Membres du Conseil, d'autoriser M.Michel Veillette, à accomplir la réparation de cette porte
au coût de \$100.00, à la condition que le tout soit parfaitement
accompli et garantie.

Adopté.

L'Arpenteur-géomètre, Georges Gariépy, soumet le coût du procès verbal de la pose des bornes dans la rue Cantin, soit la part de la Municipalité, au montant de \$262.00. Le Sec-tré. devra prendre des informations, à cette fin.(4 #5/)

Les délégués, des deux Municipalités, auprès des loisirs, soulignent y aurait avantage à former un comité de loisirs inter-municipal, composé de trois membres du Conseil de chacune des Municipalités. Après discussion, M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix suggère que cette discussion soit reprise à une séance ultérieure. Les autres Membres du Conseil accepte cette suggestion.

Babin; négligence Considérant que le contracteur général, M.Oscar Babin, néglige de terminer les quelques travaux à accomplir à la bâtisse municipale, poste incendie de Pointe du Lac,

Considérant que M. Babin a été avisés à plusieurs reprises de terminer ces travaux,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accorder au contracteur général, M.Oscar Babin, un délai de un mois pour

Porte camion

3/77

Bornage Cantin

Comité de loisirs

4/77

terminer tous les travaux, à accomplir dans la bätisse municipale de Pointe du Lac.

Après ce délai, la Municipalité entreprendra les procédures nécessaires afin de faire compléter, aux frais du contracteur général, tous les travaux demeurant à accomplir.

Adopté.

Copies à: Oscar Babin, contracteur général Bigué & Lord, Architectes Consultants Pluritec, Ingénieurs

Radiocommunicainstallés

Considérant que le système de radiocommunications, acheté de la Co. Motorola, semble être entièrement installé et prêt à être en opération, le Sec-tré. devra aviser le Service de Prévention des incendies du Québec de venir faire son inspection sur ce systême.

formule pompier clef et radio

Le Sec-tré. devra préparer et remettre au Chef pompier pour signatures, une formule, par laquelle les possesseurs de clefs du poste incendie et de radio alerte, reconnaissent avoir en leur main du matériel appartenant à la Municipalité.

COMPTES

Au folio 612:

Chèques no	Caisse Pte Lac: Thériault, vidange Déc. 76 Jean-Bte Pothier: salaire Janvier 77 Martial Beaudry; salaire 3 au 15 janvier 79 M. Beaudry; " " 17 au 29 " " " Minist. Revenu; impôt Prov. Receveur Général; " Fédéral Marc Pothier; salaire 29 Déc. au 10 janvie: Jocelyn Lamothe; travail Jean-Jacques Légaré; service incendie Déc	274.62 ~ 1237.10 ~ 554.23 ~ 54.00 ~ 20.00 ~
	10 Michel Lesmerises; " " " "	35.00 ~
	10 Maurice Gauthier: " " " "	80.00~
	13 Jean-Yves Pépin:	50.00
	12 Denis Lesmerises:	35.00
	14 Rénald Légaré; " " " "	35.00 × 85.00 ×
		85.00 ~
	16 Martial Beaudry; " " " "	60.00 m
	17 Silvio Dufresne; " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	25.00 ~
	, - ,	25.00~
	19 Marcel Crête; " " " "	155.00~
;	20 Bell Canada: téléphone incendie	52.92~
	21 Garage Pépin: Camion incendie entretien	89 . 63 ∼
	22 St-Maurice Oxigen; matériel incendie	6.48~
	24 Voyageur Inc.; Location autobus	258.00~
	23 Denis Lesmerises; matériel incendie	52.00 ~
	25 Légaré & Frères: marchamdises	177.11~
	26 Spénard: assurance bâtisse, vol	325.00
	27 Bell Canada: téléphone bureau 2 mois	303.36
	28 J-Bte Deschamps: frais obligations incendie	
	29 Corp. Sec. Munic.: cotisation des secrét.	150.00~
	30 Receveur Canada: frais poste	100.00
	31 Michel Thiffeault; inspection B.F.	90.00
	32 J-Bte Pothier; aqueduc 200, voirie 100,	204 00 4
	divers 21.88	321 . 88~

chèque no

HATTALES OF SECTION 35

Comptes (suite)

5/77

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement au folio 612.

Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Chan to Kenneda Sec-tré. Min Hothus

Assemblée régul 14 févr. 1977

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 14 février 1977, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, JUles Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Asssec. sont tous deux présents.

M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix se présente à l'assemblée, à 9.35 heures p.m. .

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les Membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 24 janvier 1977, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux plusieurs jours avant la présente assemblée.

6/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 24 janvier 1977. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. .

Adopté.

Loisirs Pte Lac

Des représentants des Loisirs de Pointe du Lac Inc. sont présents et demandent la position des dembres du Conseil, relativement à l'acquisition du terrain et de la bâtisse de l'école St-Joseph.

Loisirs Ecole St-Joseph

A la demande de M. le Maire, le Sec-tré. donne lecture d'une résolution adoptée par la Municipalité du Village, en date du 7 février 1977, ainsi que d'une lettre de la Fabrique de Pointe du Lac offrant à la Municipalité, ceterrain incluant la bâtisse.

7/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, appuyé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu d'offrir à la Fabrique de Pointe du Lac, la somme n'excédant pas \$0.25 le pieds carré, pour l'acquisition du terrain, de 90 pieds par 130 approximativement, incluant la bâtisse, de l'école St-Joseph

Adopté.

M. le conseiller Raymond Lamothe propose qu'un expert fasse d'abord un inspection des lieux afin de savoir si cette bâtisse peut être assurable, et ce, avant de faire une offre d'achat. Considérant qu'il n'y a pas de secondeur à cette proposition, elle est rejetée.

Avis promoteurs terrains

Considérant que plusieurs promoteurs de terrain sont présent et désirent connaître la politique des membres du Conseil relativement aux prolongements de rues,

8/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres du Conseil, d'aviser les promoteurs de terrains de prendre bonne note que le taux du pieds linéaire, exigé par la Municipalité, pour prolongement d'aqueduc et revêtement de pierre, sera ajusté selon l'augmentation du coût réel de ces travaux.

Que pour le moment, il est inutile de présenter des plans de prolongement de rues, considérant que le Service de Protection de l'Environnement du Québec a avisé qu'il refusera tout nouveau plan, tant et aussi longtemps que la sunicipalité ne fera pas dresser de plan directeur d'aqueduc et d'égouts.

Adopté.

Aff. Municip.

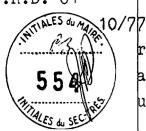
En date du 27 janvier 1977, le Ministère des Affaires Muni-Fusion-évaluat. nivipale avise que relativement au projet de fusion des municipalité de Pointe du Lac, une revision en profondeur des rôles d'évaluation serait de mise. Cette dernière deviendrait subventionnable lors de l'établissement d'un grand rôle d'évaluation scientifique

Société Cancer 9/77

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accorder à la Société Canadienne du Cancer un (cl #86) montant de \$25.00.

Adopté.

C.R.D. 04



Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, de défrayer la cotisation, de \$0.03 per capita, au Conseil Régional de Développement région no 04, ce qui représente un montant approximatif de \$73.17 . (4 # \$7)

Adopté.

Parenteau et Létourneau

M. Emile Létourneau et Stanislas Parenteau refusent de payer la taxe d'eau qui leur est chargé, suite à leur raccordement au rérefus taxe eau seau d'aqueduc l'été dernier, en compagnie de trois autres propriétaires. Les membresdu Conseil sont unanimes à autoriser le Sec-tré. à prendre informations auprès du conseiller juridique, Mtre Lupien, afin de vérifier la demande de raccordement de ceux-ci.

Compte eau Village

Considérant que depuis le 20 décembre 1976, la Municipalité de la Paroisse, afourni à celle du Village de Pointe du Lac, une quantité assez importante d'eau,

11/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, de faire parvenir à la Corporation du Village de Pointe du Lac, un compte au montant de \$1,058.00, pour un nombre approximatif de 700,000 gallons d'eau en décembre 1976, et 1,416,000 gallons en janvier 1977, à \$0.50 du mille gallons. Le Sec-tré. devra fournir à ladite Corporation tous les rapports et informations relatives à cette consommation.

Adopté.

12/77

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu Plan Bell Cana, unanimement, d'accepter le plan, no 914345, de la Co. Bell Canada. Adopté.

Taxation transactions

Considérant que l'union des Conseil de Comté du Québec fait parvenir une copie de la loi 47, permettant aux municipalités de taxer les transactions immobilières, et demande à celle-ci d'adopter un règlement à cette fin,

13/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, de déposer un avis de motion afin d'adopter, à une séance ultérieure, un règlement permettant à la Municipalité de taxer les transaction immobilières à survenir dans ses limites, et ce, au taux de 0.3 de 1% pour les transaction inférieure à \$50,000.00 et 0.06 de 1% pour celles supérieure à \$50,000.00.

Adopté.

Régie anti-infl.

En date du 10 février 1977, la Commission des mesures antiinflationnistes avise qu'elle ne fera plus de recommandations au Ministère, relativement aux hausses salariales dérogatoires aux normes de cette commission.

Renouvellement bon-garantie

En date du 8 février 8 février 1977, le Ministère des Affaires Municipales du Québec accuse réception du renouvellement du bon de garantie du Sec-tré. et de l'Ass-sec. .



Syst. communicat

Considérant qu'en date du 4 février 1977, M.Albani Morin, Ing du Service de Protection des Incendies du Québec, recommande à la Municipalité de payer à la Co. Motorola, la somme de \$12,000.00, en accompte sur le système de communication,

14/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement, de verser à la Co. Motorola, le montant recommandé, et de placerune demande à ladite compagnie afin d'obtenir des prix pour l'installation d'un intercom et de batteries avec chargeur sur les appareils fixes existants, tel que le suggère le Service de Protection des Incendies.

Adopté.

Cas Roland Mi-

En date du 8 février 1977, M. Roland Milette, Arp.-géom., lette, Arp-géo. dépose à la Cour, un compte pour honoraire professionnel dû par la Municipalité, suite à une résolution adoptée le 12 Octobre 1976 et à un changement d'opinion de la part du Conseil Muhicipal qui a décidé d'engager un autre arpenteur-géomètre.

> Considérant qu'après consultation auprès de Mtre Michel Lupien, ce dernier recommande à la Municipalité d'acquitter le compte produit par M. MIlette, au montant de \$340.00 plus les frais de \$10.00, les membres du Conseil sont unanimes à payer ce compte

Carte rues St-Onge

Considérant certaines confusions dans les numéros de porte des Bouleaux et et nom de rue de l'Ave. des Bouleaux et d'un nouveau prolongement dans le même secteur. Le Sec-tré. est autorisé à changer certains no de porte et faire confectionner des cartes de rues afin de rétablir la situation dans ce secteur.

Plan directeur Aqueduc-égoûts

Considérant que le Service de Protection de l'Environnement du Québec exige l'établissement d'un plan directeur d'aqueduc et d'égoûts avant d'accepter tout nouveau prolongement de rue.

15/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jac. ques Lacroix, résolu unanimement des membres du Conseil, d'autoriser la firme d'ingénieurs Pluritec, à confectionner un plan directeur d'aqueduc et d'égouts pour l'étendue de la Municipalité, en débutant toutefois, par les secteurs où le développement est plus considérable

Que copie de cette résolution soit transmise:

Pluritec Ingénieurs Aux promoteurs de terrains de Pointe du Lac Au Service de Protection de l'Environnement du Québec

Adopté.

A.Boucher; tax.eau



M. Aristide Boucher, Baie-Jolie, refuse de payer la taxe d'eau qui lui est chargé pour le loyer qu'il y a dans sons sous-sol. Le Sec-tré. devra visiter les lieux et faire son rapport.

Considérant qu'il est près de minuit, les membres du Conseil sont unanimes à ajourner la présente assemblée, à 0 heure 15 minutes a.m. le 15 février 1977.

La Présente assemblée est ajournée.

Maire Hement Beauty

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

A minuit 15 minutes, a.m., le 15 février 1977, l'assemblée reprend, les membres du Conseil présents sont ceux de l'assemblée du 14 février 1977

Etats financ.

Le Sec-tré. présente les états financiers 1976, lesquels furent préparé la la firme DeCotret, St-Arnaud & Ass.. Les membres du Conseilpréfère soumettre leurs commentaires à propos de ceux-ci à la prochaine assemblée.

Comité fusion Prév. budg.

Considérant que le Comité d'étude pour la fusion des deux Municipalités de Pointe du Lac doit reprendre ses activités prochainement, soit Mardi le 22 Février 1977, et que le sujet à l'étude sera la situation respective des municipalités,

16/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres du Conseil, de remettre les prévisions budgétaires pour 1977, de la Paroisse, à ce comité d'étude, et de demander à la dunicipalité du Village de bien vouloir faire de même.

Adopté.

Rapports Mensuels

Le Sec-tré. soumet les rapports mensuels: Aqueduc Service des incendies.

Comptes

Comptes: reporté à la page suivante

COMPTES

Au folio 612

ı					-1
	Chèque	no	39 40	Caisse Pte du Lac; vidange Thériault Jean-Bte Pothier; salaire février 77	\$1,250.00
			41	Martial Beaudry; salaire 31 Janv-12 Tev.	274 . 62 ~
I			42	M. Beaudry; " " 14 fevr26 fév.	274.62 ~
			43	Minist. Revenu Qué.: impôt	260.77 √.
l			44	Receveur du Canada; " " Marc Pothier; salaire 15 au 31 janv.ménage	202.93 ~ 49.50 ~
			46	Thomas Bellemare; Entretien de chemin	11,249.00
			47	Canadian Salt; sel 40/60 avec Village	2.857.357
			48	Centre Mauricien; bâtisse 40/60	48.04
			49	Hydro Québec; électricité 40/60	1,098;43
			50 51	Luc Dugré; déneigement Georges Gariépy; frais bornage rue Cantin	246.00 % 262.00 % 50.00 %
			52	Croix-Rouge: don	50.00
			53	Croix-Rouge; don Conseil Comté St-Maurice	2,775.20 %
			54	Ciment Maski; matériaux	82.62 ~
			55	Maurice Gauthier; pompiers janvier 77 André Dugré; " " " " " "	65.00 m
			50 57	Maurice Gauthier; pompiers janvier // André Dugré; " " " " " " Denis Lesmerises; " " " " " " Luc Dugré; " " " " " " Normand Hélie; " " " " " " JJacques Légaré; " " " " " " André Crête; " " " " " " " André Crête; " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	
			58	Rénald Légaré: " " " " "	15.00 ~
			59	Luc Dugré; " " " " "	30.00 × 15.00 × 15.00 ×
			60	Normand Hélie; " " " " "	15.00
			61	Marcel Crête; " " " " "	250.400. r v
			63	Michel Lesmerises: " " " " " "	15.00 ~ 15.00 ~
١			64	André Crête; " " " " "	15.00
l			65	Jean-Yves Pépin; " " " " "	15.00
			66	André Crête; " " " " " " " " " " " " " " " " " " "	30.00~
			68	Sylvio Dufresne; " " " " "	15.00 ~
I			69	Marc Brûlé; réparation instincteur	65.87 ~ 233.60 ~
l			71	Michel Veillette; réparation camion incendie Bell Canada; téléphone	69.34~
			73	Légaré & Frères; divers marchand.	50.25 ~
			74	Camion à incendie Pierreville; camion citer	50.25 ~ 13,440.00 ~
			75	Ministre du Revenu; plaque nouveau camion	2.50N
				Garage Pépin; entretien camion incendie	18.00 ~
			78 78	Marc Pothier; ménage 1 au 15 février J.B. Lanouette; bon garantie Sec et Ass.	42.00 M 50.00 M
l	•		79	Roland Milette; frais arp-géo. 40/60	250.00 1
				Au folio 1719	
			1	Ben Vanasse; matériaux	83.92 ~
			2	Gilles Bouchard; déneigement B.F.	800.00~
			3	J-Marie Coulombe; réparations	10.00
			4	Jean-Bte Pothier; voyage aqueduc 200,	•
				voyage inspecteur 100, messe 7, repas 48.75 voyage Qué. 62.40	418.15~
			5	Quincaillerie Pte du Lac; marchandises	75.31~
			6	Imprimerie St-Joseph; papeterie	313.59~
			7	Ls-Georges Güilbert; réparations, machinerie	125.00~
			Ö G	Louis Dugré; machinérie Saillant inc.; matériaux	48.00 ~ 254.98 ~
					<i>□ y</i> (• <i>y</i>)
			1	Au folio 3643 Camion Incend.Pierreville; camion citerne	31,560.00~
			2	Canadian Motorola; système communicat.	12,000.00
	17	/77		Il est proposé par M Jean-Tacques Iac	•

17/77

Il est proposé par M.Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement d'accepter les comptes, ci -haut, pour paiement aux folios 612, 1719 et 3643. Adopté

La présente assemblée ajournée est levée.

Maire Came & Strucky

Sec-tré. Jan Rte tother

Séance Régulière 28/2/77

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 28 février 1977, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. et l'Ass-sec sont tous deux présents,

Après la récitation de laprière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 14 février 1977, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux, plusieurs jours avant la présente assemblée;

18/77

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu uannimement, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 14 février 1977. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré.

Adopté.

Station Service Rosaire Girard

M. Rosaire Girard demande d'obtenir une permis de construction pour une station-service, sur le lot P-248.

Considérant la proximité d'un commerce de même nature, soit celui de M.Léo St-Pierre

Considérant que Mtre Michel Lupien, Avocat, a déjà fourni un rapport pour un cas similaire

Les membres du Conseil demandent à M. Girard de fournir un plan d'arpenteur-géomètre, démontrant la localisation de son futur commerce par rapport à celui existant, soit celui de M.St-Pierre, afin de savoir si la distance entre commerce de même nature sera respectée, tel que décrit au règlement de construction.

Parenteau-Létourneau; aqueduc

Pour le cas de M.Parenteau et Létourneau, lesquels refusent d'acquitter le compte de taxe d'eau qu'ils ont reçu, le Sec-tré. devra leur faire parvenir copies des articles de règlement à cette fin.

Matérieux et

Le Sec-tré. devra prendre informations auprès des intéressés machinerie pour afin de savoir s'il y aura pour la saison prochaine, des augmentatravaux aqueduc tions de prix pour la machinerie, le tuyau de fonte pour l'aqueduc, et la pierre de rue, incluant le transport. Et ce, afin de savoir si les membres du Conseil doivent prévoir une majoration du coût d'établissement des services dans les nouvelles rues et prolongement Phil. Garceau rue 19-45

Considérant que M. Philippe Garceau présente un plan de rue, lot 19-45, du cadastre officiel, approuvé par le Ministère des Terres et Forêts, dossier no 170479,

Considérant que M. Garceau s'engage à défrayer à la Municipalité, les coûts d'établissement des services d'aqueduc et de revêtement de pierre,

19/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement,

- 1- Que la Municipalité se porte acquéreure de la rue portant le no de lot 19-45, d'une longueur de 830 pieds, aux conditions suivantes:
 - a) Que M.Garceau verse à la Municipalité, la somme de \$15.00 le pieds linéaire, soit un montant de \$12,450.00
 - b) Que M.Garceau verse à la Municipalité tout montant supplémentaire, avant le début des travaux d'aqueduc et de revêtement de pierre, s'il y a majoration des coûts au pieds linéaire.
 - c) Que M.Garceau s'engage à accomplir tous travaux de forme de rue et d'égouttement jugé nécessaire par les membres du Comité de rue de la Municipalité qui feront une inspection dès que possible.
- 2- De demander à la firme Pluritec de dresser un plan de réseau d'aqueduc, avec protection incendie, pour cette rue, et de présenter ledit plan au Service de rotection de l'Environnement pour approbation.
- 3- D'autoriser le Notaire Gilles Guy Garceau à préparer le contrat d'achat à cette fin, et M. le Maire à signer ce contrat.

Adopté.

Plans aqueduc et égouts; Paul Charbonneau

M. Paul Charbonneau présente des plans de réseau d'aqueduc et d'égouts pour son projet de développement domociliaire. Les membres du Conseil sont unanimes à présenter ces plans à la firme Pluritec pour étude.

Eau; lot 203-28 R.Trudeau

M. Raymond Trudeau demande d'obtenir le service d'aqueduc sur le lot 203-28, Place Garceau. Les membres du Conseil en étudieront les possibilités.

Acceptation pro-

En date du 11 février 1977, le Service de rotection de L'EN. longement aqueduc vironnement accepte les prolongements de réseau d'aqueduc soumits en 1976, soit: Jardins Baie-Jolie, rue Denis, Julien Proulx. De plus, il souligne qu'il n'acceptera pas d'autres projets avant d'obtenir la certitude que la Municipalité a mandaté une firme d'ingénieurs pour dresser un plan directeur d'aqueduc et d'égouts.



ment.

Action: accident train

En date du 26 février 1977, la Cour Supérieure du Québec, par l'entremise d'un huissier, avise que la Municipalité est tenu responsable de l'accident survenu le 9 février 1976, entre un camion du Ministère des Transports (Voirie) et un train. La compagnie d'assurance a tous les détails et les procédures se poursuivent.

la firme d'Ingénieurs Pluritec à dresser un plan directeur d'aquedud

et d'égouts a été expédié au Service de rotection de l'Environne-

Le Sec-tré, souligne qu'une copie de la résolution mandatant

Achat Ecole St-Joseph et terrain

En date du 17 février 1977, la direction de la Fabrique de Pointe du Lac accepte l'offre faite par les Municipalités de Pointe du Lac, pour l'achat du terrain et de l'école St-Joseph, au coût de \$0.25 le pieds carré.

20/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, que suite à la recommandation du Comité d'étude de fusion, que la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, conjointement avez la Municipalité du Village, se porte acquéreure du terrain et de la bâtisse offerts par la Fabrique de Pointe du Lac, et ce, au prix de \$0.25 le pieds carré de terrain. Que les coûts d'achat et d'entretien, par la suite, soient défrayés, à part égale, par les deux Municipalités.

Adopté.

Formation comité de loisirs Suite à la recommandation du Comité d'étude de la fusion de former un comité de loisirs, composé des Maires et de deux conseillers de chacune des Municipalité, ainsi que du Président et de deux membres de la Corporation des Loisirs de Pointe du Lac,

21/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement de nommer M. Jean-Jacques Lacroix,

22/77

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, secondé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, de no mer M. Conrad Carbonneau,

Afin que ces personnes siègent, en compagnie de M. le Maire Clément Beaudry, sur ce comité de loisirs.

Adopté.

Ven te Dodge 1960

Considérant que la Municipalité désire vendre le camion incendie, auto-pompe de marque Dodge 1960,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, d'autoriser le Sec-tré. à placer un appel d'offres pour la vente de ce camion, Dodge 1960, au journal le Nouvelliste, au journal Le Scribe. Que les soumissions reçues seront ouvertes le 9 mai 1977, à 8 heures p.m., heure avancée de l'Est, et que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucu-

ne des soumissions reçues.

Adopté.

Salle Conseil tuile plafond

Suite à la recommandation du Comité d'étude de la fusion de recouvrir le plafond de la salle du Conseil de tuile acoustique,

23/77 .

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'autoriser le Sec-tré. à effectuer les achats et faire accomplir les travaux nécessaires, et que de coût soit défrayé par les deux Municipalités.

Adopté.

Employé temps partiel

Considérant que le travail augmente sans cesse au bureau de la Municipalité,

Considérant que de plus, la firme D'Evaluation effectuera une mise à jour en profondeur du rôle d'évaluation, et que l'assistant-évaluateur devra être leur disposition,

Le Sec-tré. est autorisé, pour la bonne marche de la Municipalité, à procéder à une offre d'emploi pour une personne à temps partiel.

Achats de marchandises divers

Le Sec-tré. devra acheter les marchandises diverses, produits de nettoyage et marchandises pour le mieux être des employés de bureau et des pompiers, au divers commerces de Pointe du Lac, et ce, en alternant à chaque mois.

Félicitations Loisirs: clinique Draveurs

Le Sec-tré. devra adresser une lettre de félicitations pour l'heureuse initiative des Loisirs de Pointe du Lac Inc., d'organiser une clinique de hockey pour les jeunes, avec le concours du club de hockey Les Draveurs, de Trois-Rivières.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beauty

Sec-tré.

Canada

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de le sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 14 mars 1977 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: R. Parenteau, R. Lamothe, J-Jacques Lacroix, C. Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur,



sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier et l'Assistant-secrétaire sont tous présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 février 1977, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux plusieurs jours avant la présente.

24-77

Il est proposé par M. le Conseiller Jules Levasseur résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 28 février 1977. Signé et initialé par M. Le Maire et le Secrétaire Trésorier. Adopté.

Pl. Montour

M. Denis Demontigny demande d'obtenir de la pierre dans Pierre de rue la rue face à sa propriété, dans la Place Montour. Le Secrétaire-Trésorier est autorisé à faire accomplir les travaux nécessaires.

Lucien Tremblay. Lot P-138

M. Lucien Tremblay demande d'obtenir un permis de construstion sur le lot P- 138- P-139. Considérant que ce terrain borné à Permis Const.un chemin confectionné par la Voirie, donc à un chemin public, le Secrétaire-trésorier est autorisé à lui accorder le permis demandé.

R. Germain Lot-P-220 Aqueduc

M. Raymond Germain représenté par Mme Alexis Beaulieu demande d'obtenir le service d'aqueduc sur le lot P-220. Considérant qu'il y aurait un prolongement de réseau d'environ 461 pieds à accomplir les membres du Conseil lui suggèrent de prendre des informations sur les coûts de ces travaux. Une décision sera prise à la prochaine réunion, s'il y a lieu.

Projet Rue Lot P-19 D. Beaubien

M. Denis Beaubien présente un plan pour uj projet de déve-Loppement sur le lot P-19. Considérant qu'un plan directeur d'aqueduc et et d'égoûts est en voie de réalisation. Les Membres du Conseil préfèrent attendre avant d'accepter tout nouveau projet.

25? **-**77

En date du 2 Mars 1977, le Syndicat des Producteurs de Bois, de la Mauricie, demandent de faire pression auprès du Ministère des Terres et Forêt du Québec.

Considérant la politique du Ministère des Terres et Fôrets de favoriser la création et le développement des Groupements Forestiers ou Sociétés Sylvicoles dans la forêt privée du Québec:

Considérant que ces organismes ont pour but la mise en valeur des forêts privées à l'intérieur des limites de chaque unité de gertion en commun et considérant les investissements de l'Etat pour la réalisat de ces travaux:

Considérant l'obligation faite par le M.T.F. lors de l'admissibilité des propriétés forestières à ce que leurs lignes de contour soient clairement définies;

Considérant les difficultés de noabreux propriétaires à ne pas rencontrer ces exigences puisque leurs lignes de lots ou bien inexistantes ou disparues et qu'elles ne sont pas relocalisables parve que les bornes de lots n'existent plus; et dans bien des cas les lignes de fronteau sont elles-mêmes disparues.

Considérant d'une part l'obligation légale des municipalités de faire tirer leurs lignes de fronteau par un arpenteur géomètre avant d'en faire débarrasser la ligne et d'autre part de partager le coût d'un tel travail entre les propriétaires limitrophes à la ligne.

Considérant le coût très élevé de ces travaux, En conséquence, il est proposé par M. Le Conseiller J-Jacques Lacroix résolu unanimement de demander au Conseil de Comté de St-Maurice de faire pression auprès du Ministère des Terres et Forêts afin d'attribuer des fonds à son Service des Arpentages afin que celui-ci contribue à la réalisation de tels travaux suivants des modalités à être discutées entre les parties.

De plus nous demandons à l'Union des Conseils de Comté de défendre le contenu de cette résolution devant le Ministère des Terres et Fôrets du Québec avec les porte paroles de la Fédération des Producteurs de Bois du Québec.

Adopté.

Candidature

Considérant que cinq (5) candidatures ont été reçues Emploi-temporaireafin de remplir l'emploi, 🗚 temps partiel, offert par le Municipalité.

26-77

Considérant que les cinq personnes semblent avoir les mêmes disponibilités, qualifications et expériences.

M. Le conseiller Jean-Jacques Lacroix résolu unanimement, proposé qu'une décision soit rendue à huit-clos à la fin de l'as-



semblěe.

En date du 16 février 1977 le Ministère des Affaires Municipales, avise que la subvention promise par l'Ex-Ministre relativement aux projets d'aqueduc dans les Rangs St-Charles et St-Joseph, dossier 6820-A- 3, ne pourra être versée et que si la Municipalité désire poursuivreles démarches, elle devra formuler une nouvelle demande.

27-77

Considérant que ce dossier a été soumis au printemps 1975 et Automne 1976 et que la population concernée attends toujours.

En Conséquence il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, de demander qu Ministère des Affaires Municipales de bien vouloir reconsidérer cette demande de subvention potable.

Adopté

Politique Subvention. Evaluation

En date du 4 mars 1977, M. Guy Tardif avise M. Yvon Picotte, député de Maskinongé, que son Ministère rendra public ses politiques relativement à la confection de rôle d'évaluation, ainsi que l'aide financière qui pourra s'y rattacher.

Croix-Rouge

En Date du 8 mars 1977 La Croix Rouge remercie la Municipalité du don fait à cet organisme.

Charbonneau

En date du 3 mars 1977 les ingénieurs Pluritec avisent qu'ils Egoûts-Pluritec he peuvent se prononcer, avant la fin de la confection du plan directeur d'aqueduc et d'égoûts sur le plan de même nature de M. Charbonneau.

A.F.E.A.S.

L'A.F.E.A.S. remercie la Municipalité d'avoir prêté la salle municipale, lors d'une activité de cet organisme.

Accusé-Réception financiers

En date di 8 février 1977 et du 2 mars 1977, Le Service de Prévisions-Budgétadministration Général, du Ministère des Affaires Municipales taires et Etats accuse réception et remercie la Municipalité d'avoir fait parvenir ses Prévisions Budgétaires 1977 et ses Etats Financiers 1976.

Cours Pompiers

En date du 9 février 1977, M. Fernand G. La Rose, chef d8En-

trainement pour la Direction Générale de la Prévention Incendie, avise M. Marcel Crête, Chef Pompier qu'il a inscrit les pompiers volontaires de Pointe-du-Lac à un cours concernant la manoeuvre d'un camion incendie.

S65

Comité Zonage

Considérant que le Comité d'étude de la Fusion recommande la formation d'un Comité, composé de représentants des deux représentants des deux Municipalités, afin de préparer, avec les Conseils des Ingénieurs Pluritec, un plan de zonage pour tout l'étendue de Pointe-du-Lac.

28-77

En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Conrad Carbonneau résolu unanimement de nommer M. Jean-Jacques Lacroix et M. Wohlde Caldonhela pour former ce Comité.

Adopté Robert Parenreau

Porcherie Clapier En date du 10 et du 11 février 1977, Le Service de Protection de l'Environnement, M. Gilles Jolicoeur Ing., donne son approbation à l'exploitation d'un clapier par M. Ernest Champagne sur le lot P 540 et d'une porcherie par M. Lionel Robitaille, sur le lot P-327.

29-77
Porte-supp.
Bureaux

Il est proposé par M. le Conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à acheter le matériel et faire accomplir les travaux nécessaires afin de poser deux portes supplémentaires, à l'étage des bureaux, et ce, à condition que la Municipalité du Village accepte d'en défrayer les coûts conjointement.

Classe Tuyau-aqueduc Adopté.

Le Secrétaire Trésorier est autorisé à prendre informations auprès des Ingénieurs Pluritec, afin de savoir si le tuyau de fonte de la Cie Canron, de classe 0.25, peut-être avantageusement utilisé au lieu de la classe 0.31.

Modification Plan Jardin Baie-Jolie Jardins Baié-Jolie, représenté par M. J. René Ferron, présente une modification à son plan directeur de développement sur le lot P-22. Les membres du Conseil acceptent en principe cette modification.

Compte eau -> Village /

Attendu que la Municipalité du Village de Pointe-du-Lac considère élevé le compte de \$708.00 pour consommation d'eau de Janvier 1977 produit en date du 15 février 1977.

Attendu que le Comité d'étude de la fusion suggère de reviser le montant facturé.



En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, de fixer à \$500.00 le montant facturé à la Municipalité du Village, pour la consommation d'eau de Janvier 1977, et de leur faire Parvenir les chiffres réels relevés à la station de pompage.

Adopté.

Radio-Communi-

Considérant présentement que le système de radio-communication, 12 volts cation ne fonctionne pas sur le courant 12 volts, en cas de panne électricité.

31 - 77

En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau résolu unanimement d'autoriser la Cie Motorolla à effecther les modifications nécessaires au système de radio-communication pour qu'il puisse continuer d'opérer sur le courant 12 volts, en cas de panne d'électricité.

Adopté

Avis de Motion

Fusion

Considérant que le Comité de fusion, formé de membres des deux Conseils Municipaux de Pointe-du-Lac, suggère à ;a Municipalité d'adopter un avis de motion afin d'établir un règlement décrétant la fusion des deux municipalités.

32-77

En conséquence, il est proposé par M. Le Conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, que le Conseil de Pointe-du-Lac, Paroisse passe un avis de motion, en vue d'adopter un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au Lieutenant Gouverneur en Conseil, le priant d'octroyer des lettres patentes, fusionnant les deux municipalités, soient Pointe-du-Lac Paroisse et Pointe-du-Lac, Village.

Adopté

Babin Porte-Garage

Le Secrétaire-Trésorier est autorisé à communiquer avec le contracteur général de la Bâtisse Municipale, M. Oscar Babin, pour l'aviser que l'installation du mécanisme d'ouverture des portes du garage n'est pas terminé et qu'un tel système est enopération au poste de police No 2 à Trois-Rivières.

33-77 Félicitaion

Il est proposé par M. le Conseiller Jean-Jacques Lacroix, Soirée Canadiennérésolu unanimement du Conseil Municipal de la Paroisse de la Pointedu-Lac d'offrir les plus sincères félicitations aux organisateurs ainsi qu'à tous les participants de l'émission de Soirée Canadienne.

Adopté

Emploi-partiel

Considérant que les membres du Conseil ont étudié à huitclos les cinq candidatures reçues pour remplir le poste d'employée à temps partiel

Considérant qu'il est préférable pour remplir ce poste,

d'avoir une personne disponible en tout temps et demeurant à proximité de l'Hôtel de Ville.

3*f-77

!

En conséquence, il est proporé par M. Le Conseiller Jules Levasseur résolu unanimement, de retenir les services de Mme Pauline Dugré, pour combler le poste d'employé à temps partiel.

Mme Dugré sera rémunérée à l'heure accomplie, selon taux du salaire minimum.

Adopté

COMPTES'

Au folio 612

Chèque No 80 Caisse Populaire: A. Thériault, vidange Février 77

- Martial Beaudry; Salaire 28 fév. au 12 mars 77 81
- Martial Deaudry; Salaire 1*4 mars au 26 mars 77 82
- Jean-Bte Pothier; salaire mars 77 83
- Ministère Revenu Québec Impôt 84
- Receveur du Canada 85
- Société Canadienne du Cancer: Don 86
- Conseil Régional développement; Cotisation 87
- Clément Beaudry; Frais Représentation 88
- Robert Parenteau, 89
- Raymond Lamothe 90
- 91 Jean-Jacques Lacroix "
- Conrad Carbonneau 92
- Hervé Gauthier 93
- Jules Levasseur 9*****€
- Hydro Québec; Lumière de rue 95
- Bell Canada téléphone, janvier 77 96
- Bureau d'enregistrement 3-R Frais contrats 97
- Spénard Lanouette; Ass. Auto, Sec-Trés. 98
- Marc Pothier 99
- Hydro Québec: Bâtisse, électricité 100
- iougan-Yves Pépin; pompier Février 77
- Maurice Gauthier 102
- 1©3 Renald Légaré
- Jean-Jacques Légaré 10*4
- André Dugré 105
- Raymond Benoit 106
- Martial Beaudry 107
- J-Claude Turgeon 108
- 109 Marcel Crête
- Michel Lesmerises Denis Lesmerises 110
- 111

			- CO 00 3E		
			Chèques	112	Jacques Godon Pompier Février 77
				113	Co Bell Canada, Incendie téléphone
				114	Garage Pépin; Entretien camion
				115	Légaré Frères; Divers marchandises
				116	Assurance J-B Lanouette Inc.Ass. Camion
Chèques	112	Jacques Godon Pompie		117	Formules Légales Provinciales Ltée; Papete
	113	Co Bell Canada, Incend		118	Papeterie Maurice ;Papeterie
	11®+	Garage Pépin; Entretien		119	Claude Arbour ; Papeterie
	115	Légaré Frères; Divers m		120	Comm. Scolaire Chavigny; Remboursement Pe Roulotte 76
	116	Assurance J-B Lanouette		121	Thomas Bellemare2e accompte entretien Ch.
	117	Formules Légales Provin		122	Maurice Gauthier; Divers Marchandises
	118	Papeterie Maurice ;Pape	•	123	Denise Rouette ; Divers Marchandises
	119	Claude Arbour ; Papeteri	•	_	Marc Pothier ; Ménage Entretien
	120	Comm. Scolaire Chavigny	*	•	, , ,
	121	Thomas Bellemare2e acco			Au Folio 1719 Aqueduc
	122	Maurice Gauthier; Diver	Chèques	10	Banque Provincial; Obligations aqueduc
	123	Denise Rouette ; Divers		11	Hydro Québec `électricité
	12®+	Marc Pothier ; Ménage E		12	Guilbault Transport
				13	Louis-Georges Guilbert
		Au Folio 1719		14	Michel Thiffeault
Chèques	10	Banque Provincial; Obli	¢	15	Lionel Paquin
	11	Hydro Québec ^électrici	*	16	G.G.Garceau, notaire; Contrat terrain
	12	Guilbault Transport .	ı	17	Jean Bte Pothier Inspecteur aqueduc \$200.
	13	Louis-Georges Guilbert	•		Inspecteur voirie \$100.
	1 ®+	Michel Thiffeault	٠		Voyage St-Norbert 20
	15	Lionel Paquin	•		Repas 43.
	16	G. G. Garceau, notaire; Con	6	18	Louis Dugré; machinerie
	17	Jean Bte Pothier Inspec		19	P.V. Ayotte ; Papeterie
		Inspec	*		
		Voyage	35 - 77		Il est proposé par M. Raymond Lam
		Repas			d'accepter les comptes, ci-haut, pour pai
	18	Louis Dugré; machineriε	•		Adopté.
	19	P.V. Ayotte ;Pape terie			La présente assemblée est levée.
35-77		Il est proposé p			
		l'accepter les comptes,	•		Maire Clines T. Beaudy Sec-Trés.
		Adopté.			raire / tantal 1' advet Sec-Ires.
		La présente asse	•		
		La prosente asse			

4aire

ft H

v L

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

28 mars 1977

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 28 Mars 1977, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier et l'Assistant-secrétaire sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière runion, tenue le 14 mars 1977, et dont copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

36/77

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement, d'accepter les minutes de l'assemblée tenue le 14 Mars 1977, après la correction suivante:

Résolution no 28/77: changer le nom de Conrad Carbonneau par celui de Robert Parenteau pour former le Comité de zonage avec M. Jean-Jacques Lacroix.

Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré. . Adopté.

Alex Beaulieu aqueduc rue Germain Mme Alex Beaulieu, pour son frère, réitère sa demande d'obtenir le service d'aqueduc au bout de la rue Germain, en acceptant de venir, à ses frais, se raccorder à l'aqueduc existant. Considérant qu'une demande a été placé au Ministère des Affaires Municipales afin de reviser le dossier de l'aqueduc dans le rang St-Charles ou Petites Terres, les Membres du Conseil préfèrent attendre de recevoir une réponse à cette demande avant de se prononcer.

Bell Canada Baie-Jolie

37/77

Considérant que Bell Canada soumet un plan, dossier no 914399 pour effectuer certains travaux dans Baie-Jolie,

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'accepter le plan de la Co. Bell Canada.

Adopté.

Société Diabete

La Société du Diabète demande à la Municipalité, un don. Considérant les nombreuses demandes de dons, de la part d'organismes locaux et autres, les membres du Conseil préfèrent laisser tomber cette demande.



En date du 16 mars 1977, Les Avocats Lajoie et Associés, procureurs de la CO. D'Assurance Générale de Commerce, avise la Municipalité de songer à retenir les services d'un avocat pour défendre ses intérêts, dans la cause de l'accident de Chemin de fer, survenu le 9 février 1976. Les Membres du Conseil désirent prendre informations et attendre à la prochaince réunion avant de nommer un avocat.

Plan Dir. Aque-

En date du 21 Mars 1977, la Municipalité du Village de Poinet Egouts Village te du Lac accepte, par résolution, d'autoriser la Firme d'Ingénieurs Pluritec à dresser un plan directeur d'aqueduc et d'égouts pour tou+ te l'étendue de Pointe du Lac.

Plan zonage R.Parenteau et J.-J. Lacroix

Considérant que MM. Robert Parenteau et Jean-Jacques Lacroix soumettent un plan, représentant leur rapport de l'étude de zonage qu'ils ont accompli,

38/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accepter, tel que présenté, le plan de zonage de MM. Parenteau et Lacroix, et ce, afin de le soumettre aux Ingénieurs Pluritec pour qu'ils puissent continuer leur préparation d'un plan directeur d'aqueduc et d'égouts.

Adopté.

E. Mouly: garderie

En date du 15 mars 1977, M. Edmond Mouly souligne que si la Municipalité se porte acquéreure de l'école St-Joseph, lui et son épouse seraient disposés à mettre sur pieds une garderie pour les enfants dont la mère travaille. Cette demande sera trans mise au Comité de loisirs.

Minist. Aff. Sociales Redevances

En date du 22 Mars 1977, le Ministère des Affaires Sociales avise que la Municipalité devra prochainement acquitter sa redevance envers ce Ministère, et ce, au montant de \$1,351.86 .

Rues Laroche

Considérant que M. Roger Laroche a déposé, il y a plusieurs années, un plan de six (6) rues, portant les nos de lots 290-1 à 290-6 inclusivement et 189-1 à 189-6 inclusivement, pour municipali sations,

39/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement que:

La Corporation Municipale de Pointe du ac acquiert de Roger "aroche, moyennant un dollar (\$1.00), des lisières de terrain actiellement cadastrées comme rues portant les numéros: (290-1 à 290-6 inclusivement) et 289-1 à 189-6 inclusivement) toutes du cadastre de la Pointe du Lac et toutes contigues les unes aux autres. Rues Laroche (suite)

Cette cession de terrain se fera moyennant un dollar (\$1.00) et moyennant le fait que ces terrains doivent servir de rues à l'utilisation du public.

Les frais et honoraires du contrat seront supportés par la Corporation Municipale.

Monsieur Clément Beaudry, Maire de la Municipalité, est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat préparé par Gilles-Guy Garceau, Notaire, lu à l'assemblée et adopté tel que rédigé.

Adopté.

AVIS DE MOTION

Amend. règl. 71 40/77

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, de déposer un avis de motion, afin d'adopter à une séance ultérieure, un amendement au règlement de construction, portant le no 71, soit:

-Règlement no 71, Chapitre 3, article 11: ajouter que pour les rues sans issues, aucun permis de construction ne sera accordé sur le terrainsface à ce fond de rue.

-Règlement no 71, Chapitre 11, article 51; ajouter le paragraphe D, aucun permis de construction ne sera accordé sur le ou les terrain faces à un fond de rues sans issues.

Adopté.

Le Sec-tré. devra prendre informations afin de savoir ce qu'il est possible et légale d'utiliser afin de rabbatre la poussière dans les rues de la Municipalité, pour la saison estivale, et à quels coüts.

REGLEMENT NO 90

CANADA MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC REGELEMENT NO 90

Règlement décrétant la présentation d'une d'une requete en fusion de la Municipalité de Pointe du Lac avec la Municipalité de La Visitation de Pointe du Lac.

ATTENDU que les Municipalités de Pointe du Lac et de La Visitation de Pointe du Lac désirent se prévaloir des dispositions de la Loi favorisant le regroupement des municipalités, chapitre 53 des lois de 1971, pour se fusionner;

ATTENDU quaun avis de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance du 14 Mars 1977.

Rabbat poussière



EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Eacroix, résolu unanimement, que le présent règlement soit adopté et qu'il décide ce qui suit:

ARTICLE I: La Municipalité de Pointe du Lac est autorisée à présenter comjointement avec la municipalité de La Visitation de Pointe du Lac une requête au lieutenant-gouverneur en conseil le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité sous le nom de "Pointe du Lac". Cette requête est annexée au présent règlement pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

ARTICLE II: Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer la requête, les avis requis par la loi et tous autres documents nécessaires pour donner effet au présent règlement;

ARTICLE III: Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi. Adopté à la Pointe du Lac, ce 28ème jour de Mars 1977.

Maire Clement Brandy Sec-tré. Jun Ble Jothier

Considérant que Mme Pauline Martin Fournier et M. H.-Paul Martin, demande d'obtenir un permis de construction, sur le lot Pauline MFournier P-28, pour un commerce de vente de pièces automobile (neuves),

> Les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le Sec-tré! à accorder le permis demandé, à la condition toutefois, que le coin gauche de la façade de la bâtisse projetée soit plus éloigné de la ligne de terrain.

> > Adopté.

tarif pieds/liné. prolongement de rues

Demande permis

42/77

construct. commerce

43/77

Considérant l'augmentation des coûts pour les matériaux, la machinerie, la main d'oeuvre et autres, pour accomplir des progements de services, soit; aqueduc et revêtement de pierre,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, de fixer à \$16.50 le pieds linéaire pour l'accomplissement de prolongement du réseau d'aqueduc et de revêtement de pierre dans les rues ou prolongement de rues adjacentes au parcours aqueduc.

Que ce montant est payable, avant le début des travaux, par le ou les promoteurs de terrain, ou par les propriétaires riverains

Que la Municipalité se réserve le droit en tout temps d'augmenter ou de diminuer ce tarif, et d'accepter ou de refuser toute demande de prolongement de services.

Adopté.

Montant de taxe Biffé pour 1976

Taxe Biffé 76



total:

\$234.39

44/77

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, de biffer les montants de taxe ci-haut pour l'année 1976.

. Adopté.

Lac des Pins

M. le Maire souligne que M.Gérard 'authier n'a pas cessé de vendre des terrains au Lac des Pins. Lors de la nomination d'un avocat pour la Municipalité, M.Gauthier devra être sérieusement avisé par l'entremise de cet avocat.

Réunion zone Corp. Sec.Munic

Considérant que la Corporation des Secrétaires Municipaux, zone 15, tiendra sa prochaine réunion le 23 Avril 1977 à la Pointe du lac.

45/77

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, de verser au Secéétaire-trésorier, la somme de \$100.00, pour défrayer une partie des couts encourues lors de cette réunion.

Adopté.

Puit # 2

Le Sec-tré. devra inviter M. Maxime Lévesque à venir rencontrer les Membres du Conseil lors de la prochaine assemblée, afin de discuter la possibilité de faire nettoyer le puit #2.

La présente assemblée est levée.

Maire Climent Beaudy Sec-tré.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

12 Avril 1977

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe du lac Paroisse, tenue le 12 Avril 19 77, à la salle de la bâtisse municipale, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillèrs: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Jean-



Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

L'Assistant -Secrétaire, M. Martial Beaudry agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 28 Mars 1977, et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jours avant la présente assemblée.

46/77

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 28 Mars 1977. Signé et initialé par M. le Maire et l'ass-sec. Adopté.

Eau Rue Germain

Mme Alexis Beaulieu, représentant son frère, M. Raymond Germain, demande s'il y a de nouveaux développements au sujet de l'aqueduc dans la rue Germain. M. le Maire souligne q'aucune corresponte 🖎 🖎 dance n'a été reçue.

Bau Rue Lafond C. Lambert

M. Charles Lambert désire se construire une maison dans la Rue Lafond et voudrait être ou se raccorder à l'aqueduc municipale. Considérant qu'il n'y à pas de réseau de distribution dans cette rue, les membres du Conseil sont unanimes à refuser à M. Lambert de se raccorder au réseau de la Route # 138.

Charbonneau tion

M. Paul Charbonneau demande que les membres du Conseil permetpermis construd-tent la construction dans son projet de développement, avant que la rue ne soit municipalisée, et ce à cause de l'obligation d'attendre le dépot d'un plan directeur d'aqueduc et d'égoûts, avant l'acceptation de toute nouvelle rue. Les membres du Conseil sont unanimes à ne pas accorder de permis de construction aux endroits non municipalisés.

Boucherie M. Michel Lesmerises

Considérant que M. Michel Lesmerises désire obtenir un permis de construction, pour un commerce de boucherie, sur les lots 192-5 et 17-5,

Considérant que le secteur dans lequel est situé ce terrain est commercial,

47/77

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, d'accorder à M. Michel Lesmerises, le permis de construction demandé, et d'autoriser l'ass-sec à émettre ce permis. Adopté.

C.R.D. 04 Délégué

Considérant qu'en date du 1 Avril 1977, le Conseil Régional de Développement de la région 04, demande de nommer un délégué de la

Municipalité,

Les membres du Conseil sont unanimes à nommer M. le Maire Clément Beaudry pour représenter la Municipalité ... aux diverses activités de cet organisme.

Bell Canada Plans

48/77

Considérant que Belle Canada présente un plan no 401, su se de la commande 914399, en date du 29 Mars 1977, pour l'installation de 2 puits d'accès et de conduit souterrain.

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'autoriser Bell Canada à construire et entretenir les installations tels qu'aux plans décrits ci-haut. Adopté.

Babin à Rusco

En date du 31 Mars 1977, M. Oscar Babin, fait parvenir une copie de la lettre envoyée à la Co Rusco, relativement à l'installation des portes de garage du poste incendie.

Réunion Comité de Loisirs

En date du 5 Avril 1977, les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, convoquent le comité de Loisirs à une rencontre qui se tiendra à la salle de l'Hotel de Ville le 17 Avril 1977 à 11 hres a.m.

Conseiller juridique

49/77

Considérant que les membres du Conseil désirent retenir, selon les besoins, les services d'un avocat pour agir à titre de conseiller juridique de la Municipalité,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques lacroix, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau, d'auto-riser le sec-trés à communiquer, avec Mtre Bertrand Lamothe, Avocat, afin de savoir s'il est intéressé à défendre les intérêts de la Municipalité. Si ce dernier consent, le sec-trés devra, lui soumettre les dossiers en cours afin qu'il puisse les étudiés et en donner rapport aux membres du Conseil.

M. le conseiller Raymond Lamothe enregistre son abstention sur cette résolution.

Adopté.

Rapports mensuels Le secrétaire soumet les divers rapports mensuels, soit aqueduc, voirie, incendie, bâtisse municipale.

Côte Pont Duplessis Considérant qu'avec l'ouverture de l'Autoroute 40, la circulation à considérablement augmenté dans le Rang St-Charles,

Considérant que la côte du "Pont Duplessis", avec ses courbes prononcées et son pont étroit, est un endroit dangereux pour la circulation,

Considérant que les Frères de l'Instruction Chrétienne de Pointe du Lac ont déjà offret, gratuitement, le terrain nécessaire pour effectuer ce redressement de route,



50/77

Considérant que le Conseil Municipal de Pointe du Lac a déjà formuler cette demande par résolution adoptée à la séance du 14 Juin 1976.

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement de demander aux autorités de la Voirie Provinciale du Québec, de procéder à l'exécution de ces travaux de redressement de la courbe dou "Pont Duplessis" sur le Rang St-Charles, afin d'éviter de fâcheux accidents. Adopté.

Service Incendie

Les membres du Conseil demandent au Chef pompiers de prendre des informations afin de faire filtrer les appels sur le téléphone incendie installé à Dorémy, afin de n'avoir que les appels incendie.

Dépotoir

Considérant les nouvelles exigences du Service de Protection de l'Environnement relativement à l'enfouissement des ordures ménageres,

Considérant que M. Clément Ricard, propriétaire du dépotoir qu! utilise la Municipalité, a avisé, par appel téléphonique qu'il désirait haussé son tarif à \$0.75 par personne par année,

51/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement, de verser à M. Clément Ricard, pour l'utilisation de son site d'enfouissement sanitaire, la somme de \$0.75 par personne par année. Que ce montant lui sera versé proportionnellement à la période d'utilisation, au cas où cette période serait d' une durée moindre qu'un an. Adopté.

Compte vitre brisée

Considérant que les assureurs de la Municipalité avise que les assurances sur la bâtisse municipale n'étaient pas en force lors du bris d'une vitre des portes du garage, les membres du Conseil sont unanimes à acquitter le montant de \$173.70 à la Co. Canadian Pittsburg, et à le retenir sur le paiement de la Firme Babin Construction s'il y a lieu.

Scrap Morissette

M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix souligne que le commerce de scrap de M. Morissette, près de la Place Garceau, déroge quelque peu des normes du Service de Protection de l'Environnement. Le sec-trés devra communiquer avec ce Ministère afin de faire respecter les normes Provinciales.

Nettoyage Puit # 2

Considérant que le rendement du puit # 2 a sensiblement diminué, Considérant que M. Maxime Lévesque est venu donner des explications relativement aux procédés et coûts de nettoyage d'un puit,

52/77

En Conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'autoriserla Firme R.J. Lévesque et Fils Ltée a procédé au nettoyage du puit #2, en utilisant sa machinerie

				•		nuop vo v
	ε	appro				·
		Le tra		Divers p	ompiers	Considérant que les pompiers v
				volontai	res	vent présentement une série de cour
						la Direction Générale de la Prévent
						née complète de pratique a été prév
				53/	77	En conséquence, il est proposé
	ī	Le rei				seur; résolu unanimement de défraye
		frais				palité du Village, le repas du midi
		Adopto				ront à cette journée de pratique.
	I.	luopti				Adopté.
Divers pomp	iers	(
volontaires	V	ent ¡				COMPTES
	1	la Diı				Au folio 612
	n	née co		Chèque no	125	Caisse Populaire: A. Thériault, vid
53/77		I		ı. -		Ministère Du Revenue Québec: impôts
	S	seur].				Receveur du Canada: impôt
	p	oalité			128	Jean-Baptiste Pothier: salaire avri
	r	cont d				Martial Beaudry 28 mars au 9 avril
	A	dopt				Martial Beaudry 11 avril au 23 avri
						Mme Pauline Dugré:travail secrétari
					132	
		Au fo			133	
Chèque no	125 (Caisse			134	A-Guy Messier: voirie
-		linist				Ministere Des Affaires sociales
		Receve				Thomas Bellemare: gradeur
	128]	Jean-F			137	Corp Mun Cté St-"aurice:
	_	lartia			138	Mme Mariette Parenteau: papeterie
	130 M	lartia			139	Hydro-Québec: bâtisse
		Mme Pε			140	Bell Canada: bâtisse
	132	Marc			141	Laurent Savoie: bâtisse
		Louis	-		142	Jean-Jacques Légaré: pompiers mars
		A-Guy			143	Denis Lesmerises: " "
		linist			144	Raymond Benoit:
	136 T	Chomas		i	145	Rénald Légaré " "
	137 C	Corp M			146	Jean-Yves Pépin: " "
	138 M	√me Ma	• ;		147	Michel Lesmerises " "
	139 H	lydro-			148	Bell Canada: téléphone incendie
		Bell (149	Bourget & Milette Ltée: matériaux
	141 L	auren			150	Marcel Bergeron: marchandises
	142	-		<u>. </u>		<u> </u>
	143					
	144					
	145					

		2. ATTEMDU QUE le conseil de chacune de vos requerantes a adopte
1		un tel règlement;
+A	•	3. ENCCONSEQUENCE, vos requérantes vous prient de délivrer des let
	e .	tres patentes fusionnant la municipalité de Pointe-du-Lac et la
	•	municipalité de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, selon les mo

dalités suivantes:

chèques no

a) Le nom de la municipalité est "Municipalité de Pointe-du-Lac

- b) Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique en date du 24 novembre 1976, préparée par Monsieur Roger Gélinas, arpenteur-géomètre et annexée à la présente pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
- c) La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;
- d) Un conseil provisoire sera en poste jusqu'à la prochaine élection générale. Il sera composé de tous les membres des deux conseils existant au moment de la fusion. Le quorum sera de huir (8) membres. Les deux maires actuels alterneront comme maire du conseil provisoire pour deux périodes égales qui couvriront le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier maire à exercer ce rôle sera déterminé par le hasard lors de la première assemblée;
- e) La première élection générale aura lieu le deuxième dimanche du deuxième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. La durée du mandat des membres du conseil est de quatre (4) ans et l'article 249 f) du Code municipal ne s'applique pas à la nouvelle municipalité. Les sièges seront numérotés de un (1) à six (6);
- f) La première assemblée du conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20:00 heures, à la salle publique de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac;
- g) Le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité sera Monsieur Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier actuel de la municipalité de Pointe-du-Lac;
- h) La nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des municipalités intéressées; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, aux lieu et place des municipalités intéressées. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception, et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés;
- i) Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par
 les anciennes municipalités fusionnées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toutes les pièces vieilles de moins
 de cinq (5) ans nécessaires à la bonne marche de la nouvelle municipalité y seront conservées. Quant aux autres pièces, seront
 confiées à la garde du Conservateur des Archives nationales du
 Québec celle qu'il aura jugées d'intérêt historique, et ce, en
 vertu de la législation relative aux Archives nationales du Qué-



- bec (1969, chapitre 26);
- j) Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité;
- k) Le taux de la taxe foncière générale applicable au territoire de chacune des municipalités au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes restera le même jusqu'au premier janvier de l'année suivante; après cette date, le taux de la taxe foncière générale sera uniformisé à la grandeur du territoire de la nouvelle municipalité;
- 1) Les déficits accumulés des municipalités fusionnées à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes resteront à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de chacune des municipalités pour lesquelles ils ont été contractés;
- m) Les surplus accumulés des municipalités fusionnées à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes seront affectés à des dépenses d'utilité générale dans le territoire des municipalités qui les ont accumulés;
- n) Le service des ordures ménagères fera l'objet d'une taxe uniformisée à la grandeur du territoire de la nouvelle municipalité, imposée à tous les usagers et suffisante pour couvrir les dépenses de ce service;
- o) Jusqu'à ce que le conseil en décide autrement par règlement, les dépenses annuelles d'opération du service d'aqueduc du territoire de l'ancienne municipalité de Pointe-du-Lac feront l'objet d'un tarif de compensation imposé à tous les usagers du territoire de cette ancienne municipalité;
- p) Jusqu'à ce que le conseil en décide autrement par règlement, les dépenses annuelles d'opération du service d'aqueduc et d'égoûts du territoire de l'ancienne municipalité de La Visitation-de-La-Pointe-du-Lac feront l'objet d'un tarif de compensation imposé à tous les usagers du territoire de cette ancienne municipalité;
- q) Devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des règlements suivants:
 - Le règlement 86 de l'ancienne Municipalité de Fointe-du-Lac
 - Le règlement 110 de l'ancienne municipalité de La-Visitationde-La-Pointe-du-Lac

Les clauses d'imposition desdits règlement sont modifiées en conséquence;

r) La nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

SIGNE À la Pointe du Lac

Ce 22 ième jour du mois d'avril 1977

MUNICIPALITE DE POINTE DU LAC

MUNICIPALITE DE LA-VISITATION*DE-LA-POINTE DU LAC



crétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier

Marcel Crête

CANA DA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

25 Avril 1977

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville le 25 Avril 1977 et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Raymond Lamothe, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum. Le sec-trés et l'ass-sec-trés sont tous deux présents.

Messieurs les conseillers Robert Parenteau et Hervé Gauthier sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 12 Avril 1977, et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jours avant la présente assemblée.

55/77

Il est proposé, par M. le conseiller Conrad Carbonneau résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 12 Avril 1977. Signé et initialé par M. le Maire et le sec-trés. Adopté.

H. Bouchard commerce vêtement

Mme Haldaige Bouchard demande d'obtenir un permis pour l'établissement d'une boutique de vêtement à sa propriété, lot P-177, 140 Ave Des Arts.

Considérant que celle-ci présente les signatures de 89 noms de propriétaires et résidants des alentours qui sont d'accords avec l'établissement de ce commerce.

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement des membres présents, de déposer

56/77



Prolongement Rue
Boucher
57/77

un avis de motion afin d'adopter, à une séance ultérieure, un amendement au règlement no 71, permettant ce commerce en modifiant le règlement de zonage pour le seul lot P-177, au 140 Ave Des Arts. Adopté.

M. Rock Boucher présente une demande de prolongement de la rue Boucher, sur une distance de 460 pieds approximatif.

Il est proposé, par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, des membres présents, d'accepter en principe, le projet de prolongement de 460 pieds approximatif de la rue Boucher. M. Roch Boucher devra toutefois faire dresser un plan d'arpenteur de cette partie de terrain, afin de le présenter au Ministère des Terres et Forêts.

Adopté.

Employés Canron

En date du 18 Avril 1977, le comité de sollicitation des employés de Canron, présentement en lock-out, demande une aide financière pour venir en aide à ces travailleurs,

Considérant que la population de Pointe du Lac est formé presqu'exclusivement de travailleurs et qu'en conséquence, de nombreuses demandes similaires pourraient survenir les membres du Conseil préfèrent ne pas créer de précédent en favorisant ce groupe de travailleurs.

Journée d'étude évaluation municipale Le Ministère des Affaires Municipales du Québec avise que des journées d'étude se tiendront les 17 et 18 Mai 1977, à Trois-Rivières, sur l'évaluation foncière. Les membres du Conseil sont unanimes à ce que le sec-trés et l'ass-sec-trés assistent à ces journées, à la condition toutefois, que le bureau demeure ouvert.

Semaine embellissement

En date du 3 Mars 1977, la Fédération des Jeunes Chambres du Canada Français, sous les auspices des Services de Protection de l'Environnement du Québec, souligne que la "Semaine de l'Environnement" se tiendra du 16 au 22 Mai. Les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le sec-trés à faire imprimer un circulaire pour aviser la population à cet effet, et aviser de ne pas gaspiller d'eau inutilement.

Semaine patrimoine

En date du 5 Avril 1977, le Ministère Des Affaires Culturelles avise que la "Semaine du Patrimoine" se tiendra du 20 au 26 Juin 1977.

Epandage huile usée

En date du 14 Avril 1977, la Direction Générale de l'Environnement Industriel, fait parvenir une copie du règlement pour le transport, l'entreposage et les droits d'épandage recommandés.

Placement étudiant En date du 12 Avril 1977, le Ministère Des Affaires Municipales offre aux Municipalités la possibilité d'engager des étudiants et de recevoir une subvention de \$1.00 de l'heure, par étudiant.

Etagères et matériels incendie

Incendie.

58/77

Téléphone incendie

Lac Des Pins G. Gauthier

59/77

H.J. Girard cour rebus

Considérant que la Municipalité ne prévoit pas être en mesure de fournir du travail à des étudiants pour le nombre d'heure requis, cette offre est mise de coté.

Considérant que le sec-trés mentionne que la Municipa 83 lité devrait se procurer des étagères et que M. Jean-Yves Pépin soumet une liste d'articles qui manquent pour le Service

Il est proposé par M. le Conseiller Raymond Lamothe résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'autoriser M. le secrétaire de remettre une réquisition à M. Jean-Yves Pépin à acheter les articles, tels que mentionnés sur la liste présentée. Ce dernier devra toutefois remettre une copie de la liste d'articles désirés et les factures des magasins originaires. Adopté.

Considérant les informations données par l'ass-sec-trés relativement à l'utilisation des services des télécommunication pour le système téléphonique du service incendie.

Considérant le coût élevé d'un tel système, les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le sec-trés à faire enlever les téléphone incendie situés ailleurs qu'à la Maison Domrémy.

Attendu que le règlement no 71, en vigueur dans la municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse, interdit toute construction sur un terrain qui n'est pas adjacent à un chemin ou rue municipalisé,

Attendu que M. Gérard Gauthier, rporpiétaire de terrains sur les lots P-302 à P-307 inclusivement, a été avisé par résolution du Conseil, en date du 8 Décembre 1975, que toute construction est prohibée à cet endroit,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'autoriser Mtre Bertrand Lamothe, Avocat, à prendre les procèdures qui s'imposent afin de faire respecter le règlement de construction no 71, à l'endroit ci-haut mentionné. Adopté.

Considérant que M. Henri-Jean Girard opère un commerce de rebus d'automobile, à sa propriété, lot P- 223, sise au 842 Rang Des Petite Terres, à Pointe-du-Lac,

Considérant que l'état du terrain de ce commerce ne respecte pas les normes municipales de propreté, ni celles des gouvernements,

Considérant de plus, les nombreuses plaintes des propriétaires avoisinants,

Considérant que M. Girard a été avisé à maintes reprises de faire le nettoyage de sa propriété, et qu'il semble ignorer ces avis Considérant que M. Girard s'est porté acquéreur d'une terre,



60/77

dans le 5 Rang, lot P-326, pour y transférer le dit commerce, et qu'il doit au préalable obtenir un permis du Ministère de l'Environnement.

En consé quence, il est proposé par M° le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil: D' autoriser Mtre Bertrand Lamothe, à prendre les procédures nécessaires afin de faire respecter les règlements municipaux et provinciaux, relatifs à la qualité de l'environnement, sur le ou les propriétés de M. Henri-Jean Girard, lot P-223 et lot P-326. Adopté.

Employés partiels salaires

Considérant que la Municipalité emploie des personnes à temps partiel pour l'accomplissement de divers travaux,

Considérant que ceux-ci demandent pour 1977, un augmentation d de salaire de \$1.00/heure.

Considérant que la Municipalité doit respecter les normes antiinflationnistes,

En conséquence, les membres présents du Conseil sont unanimes, à accorder à ces employés une augmentation de 10%.

Jardin Baie-Jo-

61/77

Les Jardins Baie-Jolie présente une modification à leur plan lie modification d'ensemble. Les membres du Conseil acceptent ce changement.

Place Garceau Ministère Environnement

Le sec-trés est autorisé à communiquer avec le Ministère de l'environnement afin de visiter la Place Garceau pour examiner l' installation septique de certains propriétaires, de même que l'environnement du commerce de M. Morissette.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy Sections

9/5/77

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue le 9 Mai 1977 à la salle de l'Hotel de Ville, à laquelle sont présents Messieurs les conseilllers: Robert Parenteau, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jean-Jacques Lacroix, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le sec-trés et l'ass-sec-trés sont tous deux présents. Messieurs les conseillers Raymond Lamothe, Jules Levasseur sont absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 25 Avril 1977, et dont, copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

Considérant que parmi les membres présents du Conseil un seul conseiller était présent, l'adoption des minutes de la dernière assemblée est reporté à la prochaine réunion.

62/77

A la demande de contribuables présents, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, de donner lecture des minutes de la dernière assemblée. Adopté.

Requête Place Montour

Considérant qu'un groupe de propriétaires de la Place Montour présentent une requête demandant au Conseil d'apporter un amendement au règlement de construction no 71, afin de prohiber, dans ce secteur, l'établissement de maison-mobile, de maison jumelée et de mai son à deux étages, n'autorisant ainsi que la construction de bungalow.

Avis MoTicia

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de déposer un avis de motion pour apporter un amendement au règlement no 71, ainsi qu'il suit, à savoir:

Règlement no 71, article 15: Exclure de la zone R-A-1, secteur de la Place Montour, lot P-16 et P-17, à partir du Che Ste-Marguerite, coté sud, couvrant les terrains adjacents aux deux rues formant la Place Montour, et ce jusqu'à leur extrémité, tout établissement ou construction de maison-mobile, maison jumelée ou maison à deux étages. Seul la construction de bungalow sera autorisé. adopté.

A. Charron

M. André Charron présente un croquis pour relier les rues Canrelier Rue Can- tin et Janvelly. M. Charron devra prendre entente avec M. Janvier tin et Janvelly et rerpésenter à nouveau ce projet.

Creusage fossé M. Riopel

M. Riopel demande le nettoyage d'un fossé dans le Rang St-Nicolas. Le sec-trés devra visiter les lieux avec les inspecteurs agraires et voir à ce que les propriétaires riverains accomplissent les travaux requis.

Lignes doubles Ste-Marguerite

Considérant qu'un groupe de propriétaires de la Place Montour se plaignent que la circulation est trop rapide sur le Che Ste-Marguerite,

Considérant que de nombreuses résidences Soumission coté du dit Chemin Ste-Marguerite et que, de l'Camion doivent traverser la circulation d'un coté concendie Dodge représente un risque d'accident grave, 1960

En conséquence, il est résolu à l'unanimi du Conseil de demander à la Voirie Provinciale vouloir procéder à la pose de lignes doubles Marguerite à la Pointe-du-ac, et ce, des lim Ouest jusqu'à l'intersection du dit chemin ave Terres. Adopté.

65/77

Place Montour Fossé

64/77

Le Comité de rue devra visiter la Place l une solution au mauvais égouttement des fossé

Soumission Camion Incendie Dodge I960

Considérant que la Municipalité a demande

la vente d'un camion incendie, Dodge 1960, Considérant que les 4 soumissions ci-bas port accuse ré- tion, de la demande

- 1) M. Robert Vaugeois, offrant la somme de \$
- 2) M. Serge Gauthier, offrant la somme de \$
- 3) M. Marc-André Hainse, offrant la somme de Accident Rapport
- 4) Camion Incendie Pierreville, offrant la s Mtre B. Lamothe relativement aux ré 8/0

65/77

En conséquence, il est proposé par M. le renteau, résolu unanimement des membres prései de la CO. Camion Incendie Pierreville Ltée, a plus la taxe provinciale de Q%, F.O. B., à la que la Corporation du Village de Pointe-du- a mission.

Adopté.

En date du 2 Mai 1977, le Ministre des T

Ministre Transport accuse ré-

ception

Accident Rapporl Mtre B. Lamothe

Ministre Trans-

commerce M. H.

Bouchard

Considérant qu la vente d'un camio Considérant que

- 1) M. Robert Vauge
- 2) M. Serge Gauthi
- 3) M. Marc-André H
- 4) Camion Incendie 8%

En conséquence renteau, résolu una de la CO. Camion In plus la taxe provin que la Corporation mission. Adopté.

En date du 2 M

En date du 3 m Municipalité suite vrier 1976.

AME

CANA DA PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIP.

ATTENDU q puyé par une requêt

demandé la tenue d'un scrutin ne soit: pour cent du nombre des électeurs proprié excédent des vingt-cinq premiers. Le présent amendement est pas gulière tenue le 9 ième jour de mai 197 selon la loi. Adopté. Clément Beaudry, Maire CERTIFICAT DE PUBLICATI Je, soussigné, résidant à la Pointeserment d'office que j'ai publié l'avis deux copies, aux endroits désignées par heure de l'avant-midi le ll ième jour d 66/77 En foi de quoi, je donne ce certific 1977. Signé:



Rue sans issue

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

ATTENDU qu'il est du devoir des membres du Conseil de Pointe-du-Lac de protéger la construction et de prévoir les futurs prolongements de rues,

ATTENDU que pour éviter des expropriations il est nécessaire de prohiber la construction au bout des rues sans issue,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent amendement a été régulièrement donné à une séance antérieure, tenue le 28 mars 1977,

EN CONSEQUENCE, il a été ordonné et statué par le conseil de Pointe-du-Lac, et ledit conseil ordonne et statue, ainsi qu'il suit, à savoir:

IL EST PROPOSE par M le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres du Conseil,:

1- Reglement no 71, chapitre no 3, article 11:

Ajouter: Pour les rues sans issue, aucun permis de construction ne

sera accordé sur le ou les terrains face à ce fond de rue.

2- Règlement no 71, chapitre no 11, article 51, paragraphe D:

Ajouter: Aucun permis de construction ne sera accordé sur le ou les terrains face à un fond de rue sans issue.

Une assemblée des électeurs propriétaires de toute l'étendue de la Municipalité de Pointe du Lac, sera tenue le 7 Juin 1977, à la salle de l'hotel de ville, sise à 1597 Ste-Marguerite, à 7 heures p.m., heure avancée de l'Est.

Après l'écoulement de deux heures suivant la lecture du présent amendement au règlement no 71, à cette assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habiles à voter, à moins que le nombre de personnes ayant demandé la tenue d'un scrutin ne soit: d'au moins treize, plus dix pour cent du nombre des électeurs propriétaires habiles à voter en excédent des vingt-cinq premiers.

Le présent amendement est passé et adopté à la séance régulière tenue le 9 ième jour de mai 1977, et entrera en vigueur selon la loi.

Adopté.

Clément Beaudry, Maire

Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe du Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3 et 4 heures de l'après-midi, le ll ième jour de mai 1977.

67/77

Rue Juneau

M. Philippe Juneau, présente un plan pour l'ouverture d'une rue, sur le lot 189-1, sur une longueur de 1000 pieds.

Considérant que le Ministère de l'Environnement a avisé qu'il n'accepterait aucune nouvelle rue tant et aussi longtemps que la Municipalité ne possèdera pas un plan directeur d'aqueduc et d'égouts.

Considérant que ce plan directeur est en voie de réalisation,

Les membres du Conseil sont unanimes à attendre le dit plan
avant d'accepter toute nouvelle rue.

Rapport mensuels

Le sec-trés soumet les rapports mensuels: aqueduc, service incendie, bâtisse municipale,

Peinture à Station pompage Le sec-trés est autorisé à acheter les matériaux et faire accomplir les travaux de peinture et d'épandage d'engrais sur le gazon à la station de pompage. Il devra, de plus, procéder au nettoyage des bouts de ligne du réseau d'aqueduc, et ce, durant la nuit.

Le sec-trés devra aussi aviser le corps des pompiers volontaire de signer toutes factures d'achats de matériaux, d'outils, d'essence, de réparations ou autres.

Remerciement St-Barnabé Considérant que lors de la fermeture du mois d'avril dernier, du dépotoir de Trois-Rivières Ouest, la Municipalité de St-Barnabé a consenti à ce que notre Municipalité déverse ses ordures ménagères à leur dépotoir, et ce, gratuitement,

Les membres du Conseil sont unanimes à remercier sincèrement la dite Municipalité de St-Barnabé pour l'aide apportée.

Adopté.

En date du 26 Avril 1977, la Corporation des Secrétaires Municipales, zone 15, remercie la Municipalité de son hospitalité lors de la réunion tenue le 23 Avril 1977.

Prolongement Aqueduc Julien Próulx M. Simon Dubé demande l'accomplissement de travaux d'aqueduc sur la Rue Julien Proulx. M. Dubé devra vérifier avec le sec-trés afin d'obtenir les mesures précises des travaux à accomplir.

68/77

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau résolu unanimement que dorénavant il sera défendu à quiconque de fumer à l'intérieur de la salle municipale, durant les réunions du Conseil Municipal. Adopté.

COMPTES

cheque no	155	Marc Pothier ménage mai 1977	48.00	~
=		C. Populaire (A. Thériault), vidnage avril	1,250.00	~
10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Ministère Du Revenu, Impôt avril	260.77	
	. 1	Receveur Général Canada, impôt avril	202.93	~
\ 5 \\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	- 1	Martial Beaudry, salaire 25 àvril au 6 mai	274.62	
ال الألا	7	Martial Beaudry, salaire 8 mai au 21 mai	274.62	ľ
		Jean-Baptiste Pothier, salaire Mai 77	885.40	
		Banque Provinciale du Canada Yamachiche, intérêts	8,553.80	
		Clément Ricard Fils, dépotoir avril	125.00	
		A-Guy Messier, pierre rue	313.10	
		Gilles-Guy Garceau, contrats	100.00	1 .
		André Dugré, pompier avril 1977	45.00	
		Jean-Jacques Légaré, pompier avril 1977	15.00	
		Luc Dugré, pompier avril 1977	60.00	
		Jean-Yves Pépin, pompier avril 1977	75.00	
		Jean-Marc Guay, pompier avril 1977	45.00	<i>y</i>
		Jean-Claude Turgeon, pompier avril 1977	15.00	
		Serge Allard, pompier avril 1977	30.00	خد ا
6		Jacques Godon, pompier avril 1977	30.00	1
		André Roy, pompier avril 1977	15.00	l
		Raymond Benoit, pompier avril 1977	45.00	l
		Marcel Crête, pompier avril 1977	125.00	1
		Martial Beaudry, pompier avril 1977	60.00	
		Rénald Légaré, pompier avril 1977	60.00	i
		Sylvio Dufresne, pompier avril 1977	45.00	_
180		Réal Trahan, pompier avril 1977	30.00	
		André Crête, pompier avril 1977	45.00	1 .
		Normand Hélie, pompier avril 1977	15.00	۱
	•	Denis Lesmerises, pompier avril 1977	15.00	Ι.
		Pompier diner (Rapid B.B.+. D. Lesmerises)	67.00	Ι.
		Licien Rouette, cabane à sucre repas	220.50]
	186	Thomas Bellemare Fils, balance déneigement	10,921.88	~~
	187	Garage Pépin, entretien camion incendie	155.98	~
	188	Marché des Erables, marchandises	161.50	~
189 190 191 192 193 194	189	Co Bell Canada, incendie téléphone	56.60	N
	190	Co Bell Canada, bâtisse téléphone	148.65	w
	191	Hydro Québec, bâtisse	352•60	1
		Mar-Bec Enrg, papeterie	61.08	m
		Formules Légales Provinciales Ltée, papeterie	109•95	Marie
		Luc Dugré, déneigement	146.00	Name .
		Roger Gélinas, plan sur toile	395.00	ľ
	196	Marc Pothier, travaux	61.05	~~
		Au folio 1719 Aqueduc		
ch è que no	_	Louis Dugré, aqueduc	451.00	
	28	Jean-Guy Rouette, travaux aqueduc	60.50	~~

chèque no

29 Serge Alarie, travaux aqueduc

30 Michel Thiffeault, travaux aqueduc

31 Jean-Bte Pothier, divers 54.00, voyage Quebec \$62.00, voy voirie \$100. voy aqueduc \$200.

32 Imprimerie St-Joseph, papeterie

33 Receveur Général Canada, circulaire aqueduc

85.25 🗸 170.50 M 416.00

39.00

69/77

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folios 612 et 1719.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy

Sec-trés

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des Membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 24 Mai 1977, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers; Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, Formant quorum.

Le sec-trés et l'ass-sec-trés sont tous deux présents. M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix est absent.

Après la récitation de la prière le sec-trés donne lecture du procès verbal de la dernière assemblée, suite à le demande de contribuables présents.

M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance des procès verbaux des assemblées du 25 Avril et du 9 Mai 1977, et dont copies furent distribuées à chacun d'eux plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 25 Avril 1977. Signé et initialé par M. le Maire et le sec-trés. Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents, d'accepter tel que rédigé, le pro-

24/5/77



Place Montour huile usée

70/77

Fermeture rue

Rue Julien Proulx prolongement services.

71/77

Moise Gagné achat passage

Bruit R. Labrecque

cès verbal de l'assemblée tenue le 9 Mai 1977. Signé et initialé par M. le Maire et le sec-trés. Adopté.

Considérant que M. Perron présente une requête, signée de la majorité des propriétaires et résidants de la Place Montour, demandant l'épandage d'huile usée dans les rues de ce secteur,

Considérant que par cette même requête les propriétaires s'engagent à ne faire aucune réclamations à la Municipalité pour des dommages qui pourraient être causés à leur propriété,

En Conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'autotiser la Firme Servac Inc à procéder à l'épandage d'huile usée dans les rues de la Place Montour. Desplus cette firme devra fournir une copie ou attestation du Service de Protection de l'Environnement. Adopté.

M. Réal Gélinas présente une requête, signée des quatres propriétaires concernés, et demandant la fermeture de la rue P-230, à partir du Chemin Ste-Marguerite jusqu'à la propriété de M. Henri St-Louis, inclusivement. Le comité de rues devra visiter les lieux et faire son rapport. Par la même occasion, il devra aussi visiter les fossés de la Place Montour. ;

M. Dubé et Messier demandent un prolongement des services sur la rue Julien Proulx et s'engagent à défrayer le coût de \$16.50 le pied linéaire pour une distance de 530 pieds.

Considérant qu'il semble y avoir confusion dans les mesures sur les plans et celles sur le terrain,

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement des membres présents, d'autoriser le sec-trés à:

Retenir les services de M. Roger Gélinas afin de vérifier les distances de la rue municipalisée avant d'accomplir tous travaux. Adopté.

M. Moise Gagné réitère sa demande de se porter acquéreur de la lisière de terrain, autrefois le chemin d'accès à la Station de pomstation pompage page de la Municipalité. Les membres présents du Conseil sont unanimes à autoriser le sec-trés à prendre les informations nécessaire afin de savoir si la municipalité peut vendre cette partie de terrain.

> Considérant que quelques contribuables du voisinage de M. Raymond Labrecque, de Baie-Jolie sont présents et se plaignent que ce dernier fait intentionnellement la nuit et le jour des bruits exagérés et qu'en plus ses chiens abboient continuellement. Le sec-trés

Prolongement services Rue Sylvain

72/77

est autorisé à aviser M. Labrecque de cesser ces bruits.

Considérant que, Les Jardins Baie-Jolie Inc demandent la municipalisation et un prolongement des services, sur une approximative distance de 555 pieds, dans la rue Sylvain, lot 22-34,

Considérant que le demandeur s'engage à défrayer à la municipalité le coût de \$16.50 le pieds linéaire, pour l'établissement des services, soit: aqueduc avec protection incendie et revêtement de pierre dans la rue,

En Conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, 1- Que la Municipalité se porte acquéreur de la rue portant le no de lot 22-34, d'une longueur approximative de 555 pieds, aux conditions suivantes:

a) Que les Jardins Baie-Jolie s'engagent à accomplir tous les travaux de forme de rue et d'égouttement jugé nécessaire par les Membres du Comité des rues de la Municipalité, cette cession se fera au prix de un dollar(\$1.00) et autres considérations payées comptant. b) Que les Jardins Baie-Jolie versent à la Municipalité la som-

me de \$16.50 le pieds linéaire de rue, soit la somme de \$9.157.50, et ce, avant le début des travaux.

2- D'autoriser la Firme Pluritec à dresser les plans d'aqueduc avec protection incendie, pour cette rue, lot 22-34, et de présenter ce plan au Service de Protection de l'Environnement pour approbation. 3-D'autoriser le Notaire Gilles-Guy Garceau à préparer le contrat d'achat à cette fin.

4-D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé.

5-D'autoriser le sectrés à acheter les matériaux d'aqueduc et faire accomplir les travaux requis. Adopté.

Largeur ponceau

73/77

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil que:

Tout tuyau ou ponceau à être placé dans les fossés des rues de la municipalité devra être en acier ondulé, d'un diamêtre de 18 pouces et d'une longueur maximale de 30 pieds. Pour les commerces et les propriétaires désirant placer des tuyaux d'une longueur supérieure à celle ci-haut prescrite, ceux-ci devront soumettrent leur projet au Conseil Municipal avant l'accomplissement de tous travaux. Adopté.

Amendement regle-CANADA ment no 71 Place PROVINCE DE QUEBEC Montour

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

AMENDEMENT REGLEMENT NO 71 PLACE MONTOUR



Attendu qu'un groupe de contribuables de la Place Montour dépose une requête afin de prohiber dans ce secteur tout établissement de maison mobile, maison jumelée et maison à 2 étages, aussi maison $1\frac{1}{2}$ étage (slep-level),

Attendu que la Municipalité de Pointe-du-lac possède un règlement de zonage et que ce secteur est décrété zone R-A-1 et C-2-au règlement no 71,

Attendu qu'un avis de motion du présent amendement a été régulièrement donné à une séance antérieure de ce conseil en date du 9 Mai 1977.

En conséquence il a été ordonné et statué par le conseil de Pointe-du-rac et le dit conseil ordonne et statue par le présent amendement au règlement no 71 ainsi qu'il suit à savoir:

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'amender le règlement no 71, article 15, pour exclure des zones R-A-1 et C-2, secteur de la Place Montour, LotP-16 et P-17, du Chemin Ste-Marguerite coté sud, couvrant tous les terrains adjacents aux deux rues formant la Place Montour et ce jusqu'à leurs extrémités, tout établissement ou construction de maison mobile, maison jumelée maison à deux étages. Seule la construction de maison umifamiliale, de type pleinpieds sera autorisée.

Adopté.

Une assemblée des électeurs propriétaires du secteur concerné soit la Place Montour sera tenue le 17 Juin 1977 à 7 heures p.m., heure avancée de l'Est, à la salle de l'Hotel de Ville, 1597 Ste-Marguerite.

Après l'écoulement de 2 heures suivant la lecture du présent amendement à cette assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habile à voter, à moins que le nombre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum, soit au moins de 13 plus 10% du nombre d'électeurs propriétaires en excédantde 25.

Le présent amendement est passé et adopté, ce 24 ième jour de mai 1977.

M. Clěment Beaudry, maire

Jea-Baptiste Pothier, sec-trés

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-jac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignées par le conseil entre ll et 12 heure de l'avant-midi le 26 ième jour de mai 1977.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26\ième jour de mai 1977

Signé:

Jean Baptiste Pothier, sec-trés

74/77

Assemblée électeurs propriétaires 17/6/77 Ecole St-Joseph

Considérant la résolution, dûment adopté, en date du 18 Février 1977 par Messieurs les Marguillers de la Fabrique de la Paroisse de Pointe-du-Lac, acceptant l'offre d'achat par les municipalités du terrain où est 595 située l'école St-Joseph, au coût de \$0.25 le pieds carré.

Considérant que la Commission Scolaire Chavigny, par résolution en date du 26 Avril 1977, cède tous ses droits, sur ladite école St-Joseph, en faveur de la Fabrique de la Paroisse de Pointedu-Lac,

75/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres du Conseil, ce qui suit, à savoir:

1- Que la Municipalité de la Paroisse de Pointe-du-Lac se porte acquéreur, conjointement avec la Municipalité de la Visitation de Pointe-du-Lac, d'un terrain, lot P-107, d'une dimension approximative de 90 pieds par 180 pieds, situé rue Notre-Dame, à un coût de \$0.25 le pieds carré, soit \$4,050.00,

à raison de \$2,025.00 payable par chacune des deux Municipalités, le tout payable comptant et à même les fonds généraux de la présente année fiscale,

2- D'acquérir tous les droits de propriétés que peut avoir, sur ladite propriété, la Fabrique de la Paroisse de Pointe-du-Lac, la Commisson Scolaire Chavigny et l'ancienne Commission Scolaire de Peintedu-Lac,

β- Que M. Gilles-Guy Garceau, Notaire, soit par la présente autorisé à préparer les documents à cette fin,

4- Que M. le Maire de la Paroisse de Pointe-du-Lac, M. Clément Beaudry soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat ainsi préparé, et ce, conjointement avec M. le Maire de la Visitation de Pointe-du-Lac, M. Jean-Jacques Légaré, tel qu'autorisé dans une résolution dudit conseil en date du 8 Mars 1977.

Adopté.

Réparation accottement Rg St-Nicolas M. le conseiller Hervé Gauthier souligne que dans le Rang St-Nicolas, face à la propriété de Mlle Gauthier, le pavage et les accottements du chemin sont défectueux. Le sec-trés est autorisé à contacter la Voirie Provinciale pour remédier à cette situation.

Protection Civile 76/77

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil ce qui suit:

D'accepter le plan conjoint pour les mesures d'urgence avec la Municipalité de Pointe-du-Lac Village, et de nommer M. Jean-Baptiste Pothier coordonnateur du dit plan et de nommer M. Marcel Crête coordonnateur adjoint et directeur du service des incendies, sauvètage et radio-protection.



Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau et résolu unanimement de nommer M. Martial Beaudry, directeur des communications, service techniques et transports.

Directrice des Services Sociaux Mme Pauline B. Dugré. teur de la Santé M. Léo Lafrenière. Directrice de l'information de la Main d'Oeuvre et ravitaillement Mme Céline L. Beaudry. Adopté.

Remerciement aux pompiers

Les membres du Conseil sont unanimes à remercier les pompiers volontaires pour l'aide apportée dimanche le 22 Mai 1977, alors qu'ils ont aviser la population de ménager l'eau.

En date du 12 Mai 1977, la Direction Générale de l'administration Financière accuse réception de la lettre du 28 Avril 1977, et souligne que notre demande a été transmise à M. Robert Leboeuf, Directeur du Service des subventions relativement à l'échéance de \$166,000.00.

Remerciement des pompiers

L'A.P.I. (Association de Prévention Des Incendies) de Pointedu-Lac remercie la Municipalité d'avoir défrayer le repas du midi, le 30 Avril 1977, lors d'une journée de cours.

Droit sur mutasupplémentaire

En date du 1 Mai 1977, le Ministère des Affaires Municipales tions, mention fait parvenir le texte d'une mention supplémentaire à ajouter au règlement autorisant à percevoir un droit sur les mutations immobilières, si la Municipalité a adopté un tel règlement.

S. Hamel plan subdiv P-17

M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre soumets un projet de subdivision des terrains sur le lot P-17. Les membres du Conseil sont unanimes à refuser un tel plan, considérant que les grandeurs proposés ne sont pas conformes au règlement no 71.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy Sectrés

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Assemblée publique des électeurs propriétaires du secteur de L'Avenue des Arts et de l'Ave. St-Jean-Bte, tenue le 3 juin 1977, à la salle de l'Hotel de Ville, à 7 heures p.m., heure avancée de l'Est, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry et M. Jean-Bte Pothier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Assemblée élect-propriét.

Amend. règl. 71 Hald.Bouchard

Après la récitation de la prière, le secrétaire donne lecture de l'amendement au règlement no 71, permettant à M.Haldaige Bouchard, situé au 140 Av. des Arts, d'opérer, dans sa résidence, un commerce de vente de lingerie.

Après les deux heures qui suivirent la lecture du présent amendement au règlement no 71, aucune objection de la part des contri buables du secteur concerné ne fut donné, par conséquent aucune objection ou opposition.

A titre de Maire de cette Municipalité et président de cette assemblée, je déclare le présent amendement au règlement no 71, en vigueur et avoir été approuvé par les électeurs propriétaires du secteur, ayant reçu toutes les approbations requises.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 9 heures p.m., heure avancée de l'Est.

Assemblée élect-propriét.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Amend. règl.71 fond de rue

Assemblée publique des électeurs propriétaires de toute l'étendue de la Municipalité de Pointe du Lac Paroisse, tenue le 7 juin pas construction 1977, à la salle de l'Hotel de Ville, à 7 heures p.m., heure avancé de l'est, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry et Jean-Bte Pothier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

> Après la récitation de la prière, le secrétaire donne lecture de l'amendement au règlement no 71, prohibant la construction sur le bu les terrains face à un fond de rue.

> Après les deux heures qui suivirent la lecture du présent amendement au règlement no 71, aucune objection de la part des contribuables de la municipalité ne fut donné, par conséquent aucune opposition.

> Atitre de Maire de cette Municipalité et président de cette assemblée, je déclare le présent amandement au règlement no 71, en vigueur et avoir été approuvé par les électeurs propriétaires, ayant reçu toutes les approbations requises.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 9 heures p.m., heure avancée de l'est.



CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 13/6/77 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le secrétaire-trésorier et son assistant sont tous deux présents. M. le conseiller Raymond Lamothe est absent.

Après la récitation de la prière M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 23 Mai 1977 dont copies leurs fut distribuées plusieurs jours avant la présente assemblée, ainsi que les procès verbaux des assemblées d'électeurs propriétaires tenues les 3/6/77 et 7/6/77.

77/77

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil d'accepter tel que rédigé, les procès verbaux de l'assemblée régulière tenue le 23/6/77, et ceux des assemblées d'électeurs propriétaires tenue les 3/6/77 et 7/6/77. Signées et initialées par M. le Maire et le sectrés. Adopté.

changement de nom de Rue St-Onge Présentation d'une requête de la majorité des propriétaires résidants de la Rue St-Onge, demandant de changer le nom de cette rue.

78/77

Considérant que les personnes présentes suggèrent de donner le nom de Rue ! des Saules",

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement de donner le nom de Rue " Des Saules " au lot # 19-2, 19-25, 19-45. Adopté.

Rues Juneau et Charbonneau Considérant que M. Philippe Juneau et M. Paul Charbonneau désirent ouvrir de nouvelles rues, dont des acceptations de principe ont déjà été accordé,

Considérant que ceux-ci sont consentant à défrayer tous les coûts et faire les travaux requis selon les exigences de la Municipalité et du Service de Protection de l'Environnement,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement des membres présents, d'autoriser

79/77

le sec-trés à signer, avec le ou les promoteurs intéressés une entente relativement aux travaux et exigences à remplir. La dite entente devra toutefois être revisée par le conseiller juridique de la Municipalité.

Adopté.

Cloture Raymond Labrecque

Le sec-trés a avisé, par lettre recommandée, M. Raymond Labrecque de Baie-Jolie de se conformer au règlement no 71, relativement à sa clôture.

Fermeture Rue Des Trembles M. Réal Gélinas demande s'il y a de nouveaux développement au sujet de la requête demandant la fermeture d'une partie de la Des Trembles, sur une partie du lot 230.

80/77

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolution unanimement des membres présents du Conseil, de déléguer le Comité des Rues pour rencontrer M. Mouly qui s'oppose à cette fermeture, tel qu'il le mentionne dans sa lettre du 30/5/77. Une décision sera prise à la prochaine réunion, suite au rapport du comité.

Yves Brunelles lot P-378 · débris autos

M. Paul Lesage souligne que M. Yves Brunelles accumule des débris d'automobiles sur sa propriété lot P-378, Rang Des Garceaux. Le sec-trés, est autorisé à retenir les services de Mtre Bertrand Lamothe afin de faire nettoyer cette propriété.

Prolongement Rue Boucher R

M. Roch Boucher présente un projet de prolongement de la Rue Boucher, sur une distance de 460 pieds sur le lot P-25.

81/77

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter en principe ce prolongement, M. Boucher devra toutefois faire cadastrer officiellement cette partie de terrain.

Adopté.

Boucher Plan directeur

Considérant que M. Boucher possède déjà un vaste territoire développé, sur les lots 25-24 et que ses possibilités de développement sont encore très grande,

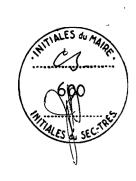
82/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de demander à M. Boucher de fournir un plan directeur de développement pour l'étendue du territoire qu'il lui reste à développer, et ce, avant de présenter tout nouveau projet ou prolongement. Adopté.

Dépanneur Pierre Dupont avis de motion

AVIS DE MOTION

AMENDEMENT AU REGLEMENT NO 71, PERMETTANT L'ETABLISSEMENT D' UN COMEMERCE, EPICIER DEPANNEUR, AU 111 AVE DES SAULES.



83/77

Considérant la présentation d'une requête des propriétaires résidants, du secteur Ave Des Bouleaux et Ave Des Saules, appuyant la demande de M. Pierre Dupont pour ouvrir un commerce épicier dépanneur, au 111 Ave Des Saules, lot 19-11, propriété de Micheline Rompré, épouse de Pierre Dupont,

Considérant que ce secteur est présentement décrété zone résidentielle R-A-4, tel qu'il apparaît au règlement no 71, chapitre 5, article 15.

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de déposer un avis de motion de la présentation à une séance ultérieure. d'un amendement au règlement no 71, autorisant l'exploitation d'un commerce épicier-dépanneur, pour le lot 19-11 uniquement. Cet amendement n'étant pas transférable et ne s'appliquant qu'au genre de commerce faisant l'objet de la présente demande. Adopté.

Picotte à Tardif St-Joseph

En date du 31 mai 1977, M. Yvon Picotte, député de Maskinon-Eau St-Charles etgé, fait parvemir une copie de la lettre qu'il a adressé au Ministre Des Affaires Municipales M. Guy Tardif, afin de donner suite aux projets d'aqueduc dans les rangs St-Charles et St-Joseph.

Pont Duplessis Picotte à Lamontagne

En date du 31 mai 1977, M. Yvon Picotte s'adresse à M. Richard Lamontagne, Ingénieur, pour la Voirie, afin de souligner l'importance de redresser la cote Duplessis (du Pont).

Demande Eau Rg St-Joseph à Yamachiche

Considérant qu'en date du 13 Juin 1977, les contribuables du Rang St-Joseph demandent, par requête, que la Municipalité intervienne auprès de la Municipalité du Village de Yamachiche afin qu' ils puissent se raccorder au réseau qui passe à proximité de leurs propriétés, et ce, entièrement à leurs frais.

84/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, réslou unanimement des membres présents du Conseil, de demander au Village de Yamachiche d'autoriser ces contribuables à se raccorder à leur réseau.

Il est entendu que notre Municipalité établiera un règlement à cet fin et se tiendra responsable des abonnés de la présente demandes, qu'un compteur sera installé et que le coût de consommation sera défrayer par notre Municipalité qui se chargera de percevoir ces montants des propriétaires concernés.

Plans Bell Canada

85/77

Considérant que Bell Canada présente des plans pour la pose de cables.

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter, tel que présenté, les plans de Bell Canada, dossier no 914345. Adopté.

Accidents travail pompiers

Rue Marcel huile

86/77

Jardins Baie-Jolie et Rue Julien-Proulx Travaux Le sec-trés devra vérifier si les pompiers sont couverts par la Commission des Accidents du Travail.

Les propriétaires de la Rue Marcel demandent 501 par requête, en date du l Juin 1977, l'épandage d'huile usée, dans leur rue. Considérant que cette rue n'est pas longue, les membres du Conseil sont unanimes à attendre d'autres demandes afin d'avoir un camion complet.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres présents du Conseil,

- 1) D'autoriser le comité des rues à prendre entente avec les Jardins Baie-Jolie afin de procéder aux réparations du réseau d'aqueduc dans la rue du même nom.
- 2) D'autoriser le sec-trés à faire accomplir les travaux requis.
- 3) D'autoriser le sec-trés à acheter les matériaux et faire accomplir les travaux requis pour accomplir un prolongement des services dans la rue Julien Proulx, à la condition que M. Dubé dépose le montant de \$16.50 le pied linéaire.

Adopté.

Eau Denis Robitaille

87/77

Considérant la demande de M. Denis Robitaille, 1451 Rang St-Charles, de se raccorder à l'aqueduc de la Municipalité du Village de Pointe-du-Lac,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents du Conseil, de placer une demande à la Municipalité du Village afin qu'elle autorise M. Denis Robitaille à se raccorder à leur réseau.

Il est convenu que notre Municipalité établiera un règlement à cet effet et qu'elle se tiendra responsable de cet abonné, si la Municipalité du Village consent ce raccordement. Que les coûts d'installation et par la suite le tarif d'aqueduc seront facturés à notre Municipalité qui se chargera de percevoir ces montants à l'abonné.

Adopté.

Commerce Léopold Gauthier

88/77

Sondage 3 ième Puit Considérant que M. Léopold Gauthier demande un permis de construction pour un commerce sur le lot P-244,

Considérant qu'il ne contrevient pas à la règlementation en vigueur,

En conséquence, les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le sec-trés à accorder le permis demandé.

Le sec-trés est autorisé à prendre informations auprès de la firme R.J. Lévesque & Fils afin d'obtenir des prix pour effectuer des sondages pour un 3 ième puit. Octroi Loisirs



Considérant que la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc demande à la Municipalité les argents prévues au budget 1977 pour elle,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accorder à la Corporation Des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. pour l'année 1977, un montant de \$1,600.00.

Adopté.

Vieux papiers résolution 90/77 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'autoriser le secrétaire-trésorier, à faire brûler les factures acquittées, comptes et reçus de taxe, et autres papiers jugés sans valeur, de 5 ans et plus.

COMPTES

au folio 612

Adopté.

		au 10110 012	j	۱ .
chèque no	197	Auberge Des Gouverneurs: Maires 14 Mai à Québec	46.24	N
	198	Repas Rest Grec: 12 Mai avec M. Pépin	43.59	10
	199	Marc Pothier: 1 au 16 mai $17\frac{1}{2}$ hres à 3.30	57•75	~
	200	Clément Beaudry, frais voyage Québec 14 mai	100.00	~
	201	Caisse Pop A. Thériault: vidange mai 77	1,250.00	~
	202	Clément Ricard: 125 dépotoir mai + rajustement	275.00	~
	203	Ministère Revenu Québec: impôts	260.77	~
	204	Receveur Général Canada: impôts	202.93	M
	205	Martial Beaudry: salaire 23 mai au 4 Juin	274.62	~
	206	Martial Beaudry: salaire 6 juin au 18 juin	274.62	~
	207	Martial Beaudry: salaire 20 juin au 2 juillet	274.62	~
	208	Jean-Baptiste Pothier: salaire Juin 1977	885.40	\sim
· ·	209	Clément Beaudry: frais de représentation	681.50	~
	210	Robert Parenteau: " " "	227.17	N
	211	Raymond Lamothe: " " "	227.17	n
	212	Jean-Jacques Lacroix: " " "	227.17	W
	213	Conrad Carbonneau: " " "	227.17	**
	214	Hervé Gauthier: " " "	227.17	200
	215	Jules Levasseur: " " "	227.17	300
	216	Maurice Gauthier: pompier mai	45.00	n
,	217	Rénald Légaré: " "	45.00	N
	218	Jacques Godon:	30.00	N
	219	Eddy Hébert: "	15.00	
	220	Jean-Claude Turgeon: " "	30.00	~
	221	Jean-Marc Guay: ""	45.00	r\$
	222	André Roy: " "	15.00	~
	223	Jean-Yves Pépin: " "	60.00	
	2 2 4	Martial Beaudry: "	45 .0 0	n
	225	Denis Lesmerises: " "	30.00	m
	226	Michel Lesmerises: " "	45.00	~
	ı			1

chèque no.___

4£

91/77



Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres présents du Conseil, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folios 612 et 1719. Adopté.

La présente assemblée est levée.

Sec-trés

Assemblée Electeur-proprié Place Montour Amend. règl. 71

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Assemblée publique des électeurs propriétaires du secteur Place Montour, tenue le 17 juine 1977, à la salle de l'Hotel de Ville à 7 heures p.m., heure avancée de l'est, sous la présidence de M. le Maire-suppléant, M. Robert Parenteau, et M. Jean-Bte Pothier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière, le secrétaire donne lecture de l'amendement au règlement no 71, prohibant toutes maison-mobile et construction autre que les bungalow dans la Place Montour, sur les lots P-16 et P-17.

Après les deux heures qui suivirent la lecture du présent amendement au règlement no 71, aucune objection de la part des contribuables du secteur concerné ne fut donné, par conséquent aucune objection, ni opposition.

A titre de Maire suppléant et président de cet assemblée. je déclare le présent amendement au règlément no 71 en vigueur et avoir été approuvé par les électeurs propriétaires du secteur, ayant reçu toutes les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 9 heures p.m., heure /ayancée de l'est.

Maire-suppléant

Secrétaire

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue le 27 Juin

27/6/77

			resoru unanrmement, d'accepter
	1977, I		de l'assemblée tenue le 13/6/7
	Messieur		et le sec-trés.
	ques Lac		Adopté.
	les Leva	Lecture Assemblé	e Le sec-trés donne le
	ment Bea	électeurs Place	publique, des électeurs propri
	île^slc-t	Montour	17/6/77•
	les memb:	Débris autos	Considérant que M. Y
	dernière	Brunelles	d'automobiles sur sa proriété
	distribu		torisation,
00/88	uistiibut		Considérant que M. B
92/77			toyage de sa propriété, par co
	résolu u	93/77	Il est proposé par M
	de l'ass		solu unanimement, d'autoriser
	et le se		procedures nécessaires contre
	Adopté.		yer sa propriété.
			Adopté.
Lecture Assemblé			
électeurs Place		Huile usée	Considérant que les
Montour	17/6/77.	Rue Marcel	dé par requête, l'épandage d'h
			Considérant que c'es
Débris autos			est autorisé à prendre informa
Brunelles	d'automol		teur pourrait faire ce travail
	torisati		
		Ponceau Genest	M. Perron et Genest
	toyage d	Rue Montour	veaux des ponceaux d'entrée de
93/77		·	Considérant que ce p
	solu una		de M. Genest n'est pas défectu
	procédur	94/77	En conséquence, il e
	yer sa p	· ·	Carbonneau, résolu unanimement
	Adopté.		complir les travaux nécessaire
	j		possible à ces fossés, et ce à
Huile usée	dé nar r		Perron et Genest.
	aa nar r	1	1

Adopté.

Ponceau Genest Rue Montour

Rue Marcel

dé par r

ALES du MAIRE Entente pour ouverture de Rue Juneau et Charbonneau

Terrain Moise

Gagné

95/77

Le sec-trés devra demander à nouveau, au notaire M. Gilles-Guy Garceau, si la Municipalité peut vendre à M. Moise Gagné la partie de terrain autrefois utilisé comme chemin d'accès au puit de l'aqueduc municipale.

Considérant que Messieurs Paul Charbonneau et Philippe Juneau sont disposés à signer avec la Municipalité de Pointe-du-Lac, une entente pour l'ouverture de nouvelle rue

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, d'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et le sec-trés à signer l'entente ci-bas, pour et au nom de la Municipalité, avec chacun des promoteurs; Promoteurs:

- 1) M. Paul Charbonneau pour les lots: P-197, P-198 et P-199, comprenant 24 terrains à bâtir
- 2) M. Philippe Juneau pour les lots: 189-2 à 189-9 et 189-27 à 189-35 ENTENTE POUR CHACUN DES PROMOTEURS

1- LE PROMOTEUR S'ENGAGE A:

- 1-a) Faire confectionner, à ses frais, les plans cadastrales de la rue et des terrains adjacents par un arpenteur-géomètre, selon les normes de la Municipalité, et faire accepter ces plans par le Ministère des Terres et Forêts du Québec.
- 1-b) Faire ou accomplir, à ses frais, tous les travaux de forme de rue et d'égouttement, à la satisfaction de la Municipalité.
- 1-c) Faire confectionner, à ses frais, par une firme d'ingénieurs reconnu, préalablement acceptée par la Municipalité, tous les plans d'aqueduc avec protection incendie, ceux d'égouts sanitaire, et ce, conformément aux exigences et approbation de la Municipalité et du Service de Protection de l'environnement du Québec.
- 1-d) Faire ou accomplir, à ses frais, tous les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire, incluant la fosse septique commune, sous la surveillance des ingénieurs engagés par la Municipalité et payés par le promoteur, avec une garantie complète d'un an. Un montant de 1%, du coût total des travaux à accomplir, devra être déposé à la Municipalité, en garantie, et ce, avant le début des travaux. Ce montant sera remis au promoteur un (1) an après l'acceptation finale des travaux.
- 1-e) Faire ou accomplir, à ses frais, le revêtement de la rue, avec au moins six (6) pouces de pierres concassées ou gravier.
- 1-f) Mentionner sour les contrats de ses acheteurs éventuels qu'ils devront se construire dans l'année suivant la date d'achat.

2- LA MUNICIPALITE S'ENGAGE A:

2-a) Acheter et municipaliser la rue, de même que toutes les installations et plans d'aqueduc et d'égouts pour la somme de UN dollars (\$1.00) et autres considérations.

2-b) Voir par la suite, au bon fonctionnement et à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire, aux frais dudit secteur, soit les propriétaires riverains, sous forme de taxes de services ou autres, le tout devant être 6477 établi par un règlement à cet effet.

2-c) A accorder des permis de construction, sur les terratins adjacents à la ou les rues municipalisées, tel que spécifié dans le règlement no 71.

2-d) A remettre au promoteur, le montant de 1% de retenue, décrit au paragraphe l-d de la présente entente, un an après l'acceptation finale des travaux décrits ci-haut.

Signé en duplicata à la Pointe-du-Lac, ce 27 ième jour de Juin 1977.

- 1) Promoteur: Signé: Paul Charbonneau
- 2) Promoteur: Signé: Philippe Juneau

Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse

Signé: Clément Beaudry, Maire Jean-Baptiste Pothier, Sec-trés

Lettre M. Edmond Mouly

En date du 22 Juin 1977 M. Edmond Mouly fait parvenir, par lettre, les raisons de son opposition à la fermeture d'une partie de la rue lot 230-1.

Fermeture Rue
Des Saules
Trembles ff.

Considérant que les propriétaires concernés de l'Ave des Erables demandent, par requête, la fermeture d'une partie de la rue, lot 230-1, sur une distance d'environ 830 pieds,

Considérant que cette rue ne sert à personne et qu'il serait dans l'intérêt de la population de fermer celle-ci,

96/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement, de fermer une partie de la rue, lot 230-1 sur une distance d'environ 830 pieds soit: à partir du Chemin Ste-Marguerite husque vis à vis le lot 230-2, aux conditions suivantes:

- 1) M. Réal Gélinas s'engage à payer tous les frais d'arpenteur-géomètre, les frais des contrats notariés pour les propriétaires riverains ayant signé la requête.
- 2) M. Gélinas s'engage à faire accomplir à ses frais, tous les travaux d'égouttement nécessaires sur une partie du lot 230-1, soit sur une distance d'environ 830 pieds à partir du Chemin Ste-Marguerite jusque vis à vis le lot 230-2, et ce, à la satisfaction des propriétaires riverains, et de la Municipalité et de la Voirie Provinciale du Québec.

La Municipalité s'engage à céder, à chacun des propriétaires riverains, la partie du lot 230-l qui est face à leur propriété des lots P-230 et P-228, pour la somme de \$1.00 et autres considérations. M. Le Maire, Clément Beaudry et le sec-trés M. Jean-Baptiste Pothier sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse, les documents requis aux fins des présentes.

Adopté.

Mouly foada			pert Parenteau, resolu unanimement, d'accepter en prin
Mouly fossés	Le sec-tr		jet de M. Beaubien pour l'ouverture d'une nouvelle ru
	partie de		P-19, à la condition que toutes les exigences de la M
	tement de		soient respectées.
	de cette		Adopté.
		Eau Denis	En date du 20 Juin 1977, la Municipalité du
Beaubien		Robitaille	Pointe-du-Lac autorise par résolution de son Conseil,
Projet Rue			lité de la Paroisse à raccorder au réseau d'aqueduc M
		2, 12	taille, 1451 Rg St-Charles.
	gences de	98/77	En conséquence, il est proposé par M. le con
	rues,		Levasseur, résolu unanimement, de brancher M. Robitai
97/77			d'aqueduc du Village de Pointe-du-Lac, à la condition
	bert Pare		que celui-ci s'engage à défrayer tous les coûts de ra
	jet de M.		et par la suite, le tarif d'aqueduc exigé par la Muni
	P-19, à 1		appartient ce réseau d'aqueduc.
	soient re		Adopté.
	Adopté.	_	
		Plan lot P-247	Considérant qu'en date du 20 Juin 1977, M° S
Eau Denis		Simon Dubé	arpenteur-géomètre, présente un plan de subdivision su
Robitaille	Pointe-du-	•	dossier 31652, propriété de M. Simon Dubé,
Robitaille	Pointe-du- lité de l	99/77	dossier 31652, propriété de M. Simon Dubé, En conséquence, il est proposé par M. le con
Robitaille	i	99/77	
	lité de l	99/77	En conséquence, il est proposé par M. le con
Robitaille 98/77	lité de l	99/77	En conséquence, il est proposé par M. le con Parenteau, résolu unanimement de demander à M. Dubé de
	lité de la taille, 1	99/77	En conséquence, il est proposé par M. le con Parenteau, résolu unanimement de demander à M. Dubé de la Municipalité un plan directeur de tout l'ensemble d
	lité de la taille, la Levasseur d'aqueduc	99/77	En conséquence, il est proposé par M. le con Parenteau, résolu unanimement de demander à M. Dubé de la Municipalité un plan directeur de tout l'ensemble d à developper, et de prévoir des rues transversales à
	lité de la taille, l	99/77	En conséquence, il est proposé par M. le con Parenteau, résolu unanimement de demander à M. Dubé de la Municipalité un plan directeur de tout l'ensemble d à developper, et de prévoir des rues transversales à pieds environ.
	lité de la taille, la Levasseur d'aqueduc que celui	99/77 Poste Babin	En conséquence, il est proposé par M. le con Parenteau, résolu unanimement de demander à M. Dubé de la Municipalité un plan directeur de tout l'ensemble d à developper, et de prévoir des rues transversales à pieds environ.
	lité de la taille, la Levasseur d'aqueduc que celuiet par la		En conséquence, il est proposé par M. le con Parenteau, résolu unanimement de demander à M. Dubé de la Municipalité un plan directeur de tout l'ensemble d à developper, et de prévoir des rues transversales à pieds environ. Adopté.
	lité de la taille, la Levasseur d'aqueduc que celuiet par la appartien		En conséquence, il est proposé par M. le con Parenteau, résolu unanimement de demander à M. Dubé de la Municipalité un plan directeur de tout l'ensemble d à developper, et de prévoir des rues transversales à pieds environ. Adopté. Considérant qu'il y a déjà plus d'un an que
	lité de la taille, la Levasseur d'aqueduc que celuiet par la appartien		En conséquence, il est proposé par M. le con Parenteau, résolu unanimement de demander à M. Dubé de la Municipalité un plan directeur de tout l'ensemble de developper, et de prévoir des rues transversales à pieds environ. Adopté. Considérant qu'il y a déjà plus d'un an que général, M. Oscar Babin, aurait dû terminer les quelque
98/77	lité de la taille, la Levasseur d'aqueduc que celuiet par la appartien		En conséquence, il est proposé par M. le con Parenteau, résolu unanimement de demander à M. Dubé de la Municipalité un plan directeur de tout l'ensemble de developper, et de prévoir des rues transversales à pieds environ. Adopté. Considérant qu'il y a déjà plus d'un an que général, M. Oscar Babin, aurait dû terminer les quelque qui demeurent à accomplir à la bâtisse municipale,
98/77 Plan lot P-247	lité de la taille, 1. Levasseur d'aqueduc que celuiet par la appartien Adopté.		En conséquence, il est proposé par M. le con Parenteau, résolu unanimement de demander à M. Dubé de la Municipalité un plan directeur de tout l'ensemble de developper, et de prévoir des rues transversales à pieds environ. Adopté. Considérant qu'il y a déjà plus d'un an que général, M. Oscar Babin, aurait dû terminer les quelque qui demeurent à accomplir à la bâtisse municipale, Considérant que le contracteur a été avisé à
98/77 Plan lot P-247	lité de la taille, 1. Levasseur d'aqueduc que celuie et par la appartien Adopté.	Poste Babin	En conséquence, il est proposé par M. le con Parenteau, résolu unanimement de demander à M. Dubé de la Municipalité un plan directeur de tout l'ensemble de developper, et de prévoir des rues transversales à pieds environ. Adopté. Considérant qu'il y a déjà plus d'un an que général, M. Oscar Babin, aurait dû terminer les quelque qui demeurent à accomplir à la bâtisse municipale, Considérant que le contracteur a été avisé à prises de parachever ces travaux,

Poste Babin

d'autoriser Mtre Bertrand Lamothe, à aviser M. Oscar Babin, de la firme Babin Construction Ltée, de terminer les travaux demeurant à parachever dans un délai de (15) quinze jours, sans quoi la Municipalité fera clore le dossier et conservera la retenue de 1%, soit un montant d'environ \$1,600.00, et que copie de cette résolution soi transmise à Bigué & Lord et Consultants Pluritec. M. le conseiller Jules Levasseur enregistre sa dissidence. Adopté.

Sondage 3 Puit

101/77

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir la construction d'un 3 ième Puit pour alimenter le réseau d'aqueduc municipal,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement, d'autoriser le sec-trés à retenir les services de la Firme R.J. Lévesque & Fils pour accomplir les travaux nécessaires au sondage d'un 3 ième Puit. Adopté.

Ordonnance

En date du 20 Juin 1977, le secrétaire du Conseil de Comrôle evaluation té de St-Maurice fait parvenir une copie d'une résolution, adoptée par ce Conseil à la séance du 8/6/77, demandant au Ministère Des Affaires Municipales de Québec, d'émettre une ordonnance pour la confection d'un rôle d'évaluation de nouvelle génération pour Pointedu-Lac Paroisse et Village.

Clôture Labrecquè

Considérant que M. Raymond Labrecque de Baie-Jolie ne s'est pas soumis à la demande de la Municipalité de rendre sa clôture conforme aux exigences des règlements en vigueur, les membres du Conseil sont unanimes à autoriser Mtre Bertrand Lamothe à prendre les procédures nécessaires afin de faire respecter les règlements.

Accusé réception R. Lamontagne

En date du 14/6/77, M. Richard Lamontagne, Ing. chef du district de Voirie 43, accuse réception de la résolution demandant la pose de lignes doubles continues sur le Chemin Ste-Marguerite.

Location vieux 102/77

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résocamion incendie lu unanimement, de défrayer conjointement avec la Municipalité du Village, le coût de location d'un camion incendie pour faire partie du défilé des festivités de la Saint-Jean-Baptiste. Adopté.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

AMENDEMENT REGLEMENT NO 71



P. Dupont commerce amen règlement 71

103/77

PERMETTANT L'ETABLISSEMENT D'UN COMMERCE, EPICERIE-DEPANNEUR, SUR LE LOT 19-11, PROPRIETE DE MICHELINE ROMPRE, DUPONT.

Considérant la présentation d'une requête des propriétaires résidants du secteur Ave Des Bouleaux et Ave Des Saules, appuyant la demande de M. Pierre Dupont pour ouvrir un commerce épicier dépanneur au 111 Ave Des Saules propriété de Mme Micheline Rompré, épouse de Pierre Dupont,

Considérant que ce secteur est présentement décrété zone résidentielle R-A-4, tel qu'apparaît au règlement no 71 chapitre 5 article 15.

Considérant qu'un avis de motion du présent amendement a été régulièrement donné à une séance antérieure de ce conseil en date du 13 Juin 1977.

En conséquence, il a été ordonné et statué par le conseil de Pointe-du-Lac et le dit conseil ordonne et statue par le présent amendement au règlement no 71, ainsi qu'il suit à savoir:

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, et résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil d'amender le règlement no 71 chapitre 5 article 15, autorisant l'exploitation d'un commerce épicier-dépanneur, sur le lot 19-11 uniquement, cet amendement n'étant pas transférable et ne s'appliquant qu'au genre de commerce faisant l'objet de la présente demande.

Adopté.

Une assemblée des électeurs propriétaires du secteur concerné soit l'Ave Des Bouleaux et l'Ave Des Saules sera tenue le 15 Juillet 1977 à 7 heures p.m., heure avancée de l'est, à la salle de l'Hotel de Ville, 1597 Ste-Marguerite.

Après l'écoulement de 2 heures suivant la lecture du présent amendement à cette assemblée des électeurs propriétaires, celui-ci sera réputé avoir reçu l'approbation des électeurs propriétaires habile à voter, à moins que le monbre de personnes, ayant demandé la tenue d'un référendum, soit au moins de 13 plus 10% du nombre d'électeurs propriétaires en excédant de 25.

Le présent amendement est passé et adopté, ce 27 ième jour de Juin 1977.

M. Clément Beaudry, Maire

M. Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignées par le conseil entre 3 et 4 heure de l'après-midi le 29 ième jour de Juin 1977.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 29 jième jour de Juin 1977.

Signé:

Jean-Baptiste Pothier, sec-trés

104/77

Droits sur mutations

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement, de donner avis de motion de la présentation à une séance ultérieure, d'un règlement pour la mise en application de la Loi 47 autorisant le conseil de Comté de St-Maurice à percevoir pour et au nom de la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse un droit sur I

tions immobilières.

Adopté.

105/77 maire suppléant Il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, appuyé par M. le conseiller Robert Parenteau, et résolu, de nommer M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, maire suppléant pour le prochain terme. Adopté.

106/77
avis de motion
droit immatriculation

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, de déposer un avis de motion, pour la présentation à une séance ultérieure, d'un règlement autorisant la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse à imposer un droit sur l'immatriculation de certains véhicules-automobiles, tel que prévu dans le projet de loi no 31.

Adopté.

Affiche Défense de fumer

M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix demande au sec-trés de voir à obtenir des affiches "Défense de Fumer" afin de les placer dans la salle du conseil municipal.

La présente assemblée est levée.

MAIRE Clement Beaudyn SEC-TRES

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC

11/7/77

Séance régulière des Membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac, Paroisse tenue à la salle de l'hôtel de Ville le onzième jour de juillet 1977 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier sous la présidence de M. Le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le secrétaire trésorier est aussi présent. Sont absents Messieurs les conseillers Raymond Lamothe et Jules Levasseur.

La lecture de la prière est faite par le sec-trés.



Aqueduc Rang St-Joseph

108-77

Visiteurs

Côte Duplessis 108A/77 Protection Civile

109/77

Commission Scolaire Chavigny 110/77

Mutations Immobilières

M. Le Maire demande si les Membres du conseil ont pris connaissance de la dernière assemblée tenue le 27 juin 1977 et dont copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

Proposé par M. le Conseiller Hervé Gauthier et résolu unanimement d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 2% juin 1977, signé et initialé par M. le Maire et le sec-trésorier. Adopté.

Deux résidants du Rang St-Joseph prennent connaissance de La résolution de la Municipalité d'Yamachiche acceptant de leur fournir de l'eau à la condition que la Municipalité de Pointe/du-Lac adopté un règlement à cette fin.

Par conséquent proposé par M. le Conseiller Jean-Jacques Lacroix et résolu unanimement de déposer un avis de motion afin d'établir un règlement pour le secteur Rang St-JosephPour fin d'aqueduc au raccordement au réseau d'Yamachiche. Adopté.

Mlle Constance Pellerin se plaint de l'état de la rue Des Bouleaux, face à leur demeure, le comité de Rue devra visiter.

M. Edmond Mouly situé riverain de la rue des Trembles. 230') s'oppose à la résolution de fermeture de la dite rue. Les Membres du conseil sont unanime à maintenir la résolution 96/74. Le Sec-trésolier devra aviser M. Mouly.

MIRE. Lamothe souligne 4 cas. L- Le cas de M. Wellie Désaulniers et Onil Berthiaume, réglé hors de cour, facturation \$50.00.

2- Le cas de M. Raymond Labrecque, clôture 10 jours pour se conformé.

- Cas Babin Construction, 10 jours pour terminer les travaux.

4- Cas Yves Brunelle Rang des Garceaux, 10 jours pour nettoyer.

M. Richard Lamontagne Ing. du Ministère des Transports avise que les travaux de la Côte Duplessis seront inclus au pro-

chain Budget à cet fin. Il est proposé par M. J-Jacques Lacroix et résolu unanimement qu'une demande soit placée au Ministère des Transports afin

d'obtenir le droit de passer une conduite d'aqueduc, rgSt-Joseph.ADOPTE Proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau et résolu à l'unanimité d'apporter les changements suivants à la Protection Civile du Québec afin de remplir les cadres vacants. M. Léo Lafrenière est nommé Directeur des Services Sociaux en remplacement de Mme Pauline Dugré.

M. J. René Claude Houle nommé Directeur de lasanté en remplacement de m. Léo Lafrenière. Adopté.

En date du 28 juin 1977, La Commission Scolaire Chavigny demande de leur déposer le rôle en vigueur dans la Municipalité.

Proposé par M. le Conseiller j-Jacques Lacroix et résolu à l'unanimité de demander à la firme d'évaluation St-Maurice Inc de déposer une copie du rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité de Pointe-du-Lac, paroisse pour fin de la Commission Scolaire Adopté. Chavigny.

Concernant l'imposition d'un droit sur les Mutations Règlement 91 immobilières.

Considérant qu'en vertu du projet de loi numéro 47, sanctionné le 23 décembre 1976, la Municipalité peut imposer un droit sur le transfert des immeub situés dans son territoire;

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de ce projet de loi;

Considérant qu'il serait avantageux de déléguer à la corporation du comté St-Maurice la perception de ce droit de mutation;

TIALES OU MAN

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné le 27 juin. 77

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Conrad Carbonneau appuyé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Lacroix et résolu qu'un règlement, portant le numéro 92 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

- 1- Il est par le présent imposé un droit sur le transfert des immeubles situés dans la municipalité de Pointe-du-Laç, au taux de trois dixièmes: de un pour cent de la valeur de la contrepartie de ce transfert, jusqu'à concurrence de \$50,000.00 de cette valeur, et de six dixièmes de un pour cent del'excédent;
- 2- La corporation du comté de St-Maurice est chargée de la perception de ces droits de perception;
- 3- Le secrétaire-trésorier de la Corporation du Comté St-Maurice doit sans délai, faire publier dans la Gazette officielle du Québec un avis de l'adoption du présent règlement et transmettre au régistrateur de la division d'enregistrement où est située la municipalité copie du présent règlement dès sa publication dans la Gazette officielle du Québec ainsi qu'un avis indiquant le titre du fonctionnaire chargé de la perception des taxes dans la municipalité du comté St-Maurice.
- Au lieu de remettre à la fin de chaque mois les montants perçus ou recouvrés après déduction faite des frais de perception établis par règlement du conseil de comté, celui-ci peut appliquer ces montants en réduction des frais d'évaluation concernant la municipalité;
- 5- Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication d'un avis de son adoption dans la Gazette officielle du Québec.

Considérant que l'assemblée National du Québec n'a que déposé un projet de loi No 31

Proposé par M. Le conseiller Robert Parenteau et résolu à l'unanimité de retirer l'avis de motion déposé le 27 juin 1977 considérant que le prolet de loi No 31 n'a pas encoreété sanctionné. adopté.

Consédérant qu'une requête de Ave des Bouleaux et Des Saules est déposé pour obtenir de T'abat poussière.

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau et résolu à l'unanimité, autorisant le sec-trésorier à faire épandre de l'huile usée

1- Ave Marcel, Des Bouleaux et Des Saules.

rue avec poteaux.

2- Ave Jardin Baie-Jolie et rue Julien Proulx à mondition que ces derniers déposent une requête à cette fin. Adopté
Le sec-trés est autorisé à commander 12 cartes ARRET de

Cartes ARRET

111/77

Huile de Rues

112/77

Compte provisoir



Un compte provisoir du plan directeur queduc et égout que nous a soumis la firme Pluritec le sec-trésorier devra prendre information.

CONGRES Considérant que le montant est fixé au budget pour fin MAIRE de Congrès maire et Secrétaire.

Proposé par M. le conseiller Robert Parenteau et résolu à l'unanimité d'accorder \$600.00 pour M. Le Maire et la somme de \$515.00 plus \$85.00 pour l'inscription du sec-trésorier à la participation du congrès annuel.

Facture Garage Pépin

Le secrétaire devra prendre plus d'information la la facturation des factures du Garage Pépin pour les outils.

COMPTES

		au folio 612	
25	252	Frères de l'Instruction Chrétienne, remboursement	34.42 /
	253	Loisirs Inc de Pointe-du-Lac, octroi 1977	1,600.00 ~
	254	Receveur du Canada, frais de poste	200.00 ~
	255	Caisse Pop Pointe-du-Lac, Albert Thériault vidange 77	1,250.00
	256	Clément Ricard Fils, Dépotoir juin 77	125.00 ~
	257	Ministère du Revenu du Québec	302.71~
	258	Receveur Général du Canada	235.92~
	259	Martial Beaudry salaire 4juillet au 16 juillet	274.62 ~
	260	Martial Beaudry salaire 18 juillet au 30 juillet	274.62
	261	J-Bte Pothier, salaire juillet 77	885.40
	262	Service Inc. huile de rue	270.00~
	263	Hydro Québec, lumière de rues	1,139.88
	264	Mascel Crête, pompier	85.00
•	265J-	ves Pépin "	50.00~
	266	Maurice Gauthier pompier	50.00~
	267	Michel Lesmerises	50.00~
	268	Sylvio Dufresne	50.00 ~
	269	Normand Hélie	35.00 ~
	270	J-Claude Turgeon	30.00~
	271	Renald Légaré	50.00~
	272	Luc Dugré	20.00 ~
	273	Jean-Marc Guay	30.00 ~
	274	Réal Trahan	35.00~
	275	Jacques Godon	50.00~
	276	Denis Lesmerises	15.00~
	277	Yvon Dupont	15.00 ~
	278 10	AndrésDugré	15.00 ~
	279	Serge Allard	15.00 ~
	280	J-Jacques Légaré	35.00 ~
	281	Rammond Benoit	35.00

				TIMES du Mar	
	Chèୁ u e	282	 Marcel Guay Pompier	50.00~	١
	OHe A Me		André Roy "	15.00	
			St-Maurice Oxigène Ltée, Incendie	8.64	,
			Garage Pépin, incendie	162.39 /	
	jo 4	·	Co Bell Canada, incendie C	51.52	
	454		Hydro Québec, Bâtisse C	202.59 ~	
	•		Ben Vanasse (Portes) C	244.33	
			Société St-Jean Bte Drapeaux C	24.00 ~	
			Co Bell Canada, Bureau C	178.74	
			Camion Incendie Pierreville, citerne		
			Canadian Motorola Communication	119.80	
			Marc Pothier, ménage11/7/77 34x3.30		
, ,;	7.1 7.1		Corp. des Secrétaires Municipaux		
			du Québec, congrès	85.00 r	
		295	J-Bte Pothier frais congrès \$515.00		
	٠		Maire " " \$600.00	TOTAL1,115.00 /	
		296	Lamothe & Ayotte, avocat	50.00 /	
		297	Réjean Montour, Soirée Canadienne	25.00 ~	
	FOLIO	1719	AQUEDUC		
	Chèque	51 9	Yvon Descoteaux 21½hres X5.50	118.25 ~	
ŀ		5 2	Yvon Descôteaux 39 hres X5.50	214.50 ~	
		<i>5</i> 3	Jocelyn Lamotne 21 hres X3.30	69.30	
		•	Marc Pothier 312hres X5.50	173.25~	
		5 5	Marc Pothier aqueduc 11/7/77		
		-10	15 hres X5.50	82.50 ~	
	•		Roger Gélinas, arpenteur rue Julien P		
	Gent (10)		Hydro Québec, Station pompage	853.77~	
			J.V. Houle Ltée, Matériaux	1,971.13	
			Louis Dugré, Aqueduc	1,779.00 ~	
		00	J-Bte Pothier Diner 16.25 Voirie 100.00		
			Aqueduc200.00	316.25 ~	
		61	La Chaumière Enrg. remboursement	1,046.43 ~	
			A-Guy Messier, pierre pour rue	1,873.94 ~	
ĺ			Michel Thiffeault 25½x5.50	140.25 ~	
	1	-			
114/77				nseiller Jean-Jacques Lacroix	:
			et résolu à l'unanimité d'accepter les folio 612-1719 Adopté	s comptes pour paiement au	
			La présente assemblée est le	ချောက် မ	
		,	Maire Man F Beaudy Sec-Trés	~ 111	



Assemblée élect. Secteur des Bouleaux et des Saules: dépanneur CANADA

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Assemblée publique des électeurs propriétaires du secteur des Avenues des Bouleaux et des Saules, tenue le 15 juillet 1977, à la salle de l'Hotel de ville, à 7 heures p.m., heure avancée de l'est, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry. M. Jean-Bte Pothier agi à titre de Secrétaire de l'assemblée.

Après la récitation de la prière, le secrétaire donne lecture de l'amendement au règlement no 71, autorisant l'exploitation d'un commerce épicier-dépanneur, sur le lot 19-11.

Après les deux heures qui suivirent la lecture du présent amendement au règlement no 71, aucune objection de la part des contribuables du secteur concerné ne fut donné, par conséquent aucune opposition.

En conséquence, à titre de Maire et président de cet assemblée, je déclare le présent amendement au règlement no 71 en vigueur et avoir été approuvé par les électeurs-propriétaires du secteur, ayant reçu toutes les approbations requises par la loi.

La présente assemblée publique des électeurs est levée à 9 heures p.m., heure avancée de l'est.

Maire Clement Beauty Sec-tré. May

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière 25/7/77

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 25 Juillet 1977, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. M. Martial Beaudry agissant à titre de secrétaire de l'assemblée. M. le Conseiller Jean-Jacques Lacroix est absent. Le sec-trés Jean-Baptiste Pothier est absent (vacance annuelle).

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de la dernière assemblée tenue le 11 Juillet 1977, et dont, copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

115/77

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, appuyé par M. Robert Parenteau et résolu d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 11 Juillet 1977. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire de la présente assemblée. Adopté.

Règlement aque-

Le sec-trés devra préparer le règlement pour l'aqueduc duc Rg St-Josephdans le Rg St-Joseph, afin de l'adopter à la prochaine assemblée.

détails factures

Le sec-trés devra aviser les pompiers de signer et rapporter des factures originales lors d'achat. De même, les factures d'achats de marchandises devront être plus détaillées.

Bibliobus

M. Georges Côté de la Bibliothèque Centrale, soumet que nombre de ses clients au bibliobus proviennent de la Paroisse et que cette dernière, ne débourse aucun montant. M. le Maire mentionne que d'ici quelques mois il y aura possiblement entente avec la Municipalité du Village afin d'aménager un local pour ce service.

Projet Canada au travail

Mme Fernande Lesmerises, des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc, offre de présenter un projet Canada au travail pour effectuer le ménage de l'école St-Joseph. Les membres du Conseil sont unanimes à appuyer ce projet, à la condition que Mme Lesmerises fournissent plus de détails et qu'il y ait rencontre avec les membres du Conseil du Village.

Charbonneau surveillance travaux par Pluritec

Considérant que M. Paul Charbonneau projette l'ouverture d'un secteur domiciliaire sur les lots P-197, P-198 et P-199,

Considérant que l'entente intervenu entre M. Charbonneau

et la Municipalité, en date du 27 Juin 1977, auparagraphe 1-d, stipule que les travaux seront effectués sous la surveillance d'ingénieurs, aux frais du promoteur,

116/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement des membres présents,

- 1) De demander à la Firme Pluritec de fournir à la Municipalité un estimé du coûts des travaux d'aqueduc et d'égoûts, incluant la fosse septique, pour le projet de M. Charbonneau,
- 2) De mandater la Firme Pluritec à surveiller les travaux d'aqueduc et d'égoûts pour le projet ci-haut mentionné, et ce, aux frais du promoteur,
- 3) D'aviser M. Charbonneau
 - a) Que selon l'article l-e de l'entente, tous les plans d'aqueduc et d'égoûts doivent recevoir l'approbation de la Municipalité et du Service de Protection de l'Environnement. Cette étape n'étant pas complétée il serait préférable de ne pas accomplir de travaux trop rapidement.
 - b) Que selon l'article 1-d de l'entente, un montant de 1%, du



Gérard Biron branches

R. Boucher

Bell Canada Plans

117/77

Plan Juneau et Charbonneau

Bureau enregistre ment sans frais

Plan directeur aqueduc égoût

Protection Environnement aqueduc égoûts

Bertrand Lamothe rapport

coût total des travaux à accomplir, doit être déposé à la Municipalité, et ce, avant le début des travaux. Adopté.

M. Gérard Biron demande la coupe de branches le long du chemin reliant le 6 ieme Rang Ouest au 7 ieme Rang.

Considérant que ce chemin ne relève plus de la Municipalité une rencontre devra avoir lieu avec M. Biron.

Considérant que M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre prolongement 25-16présente, un plan projet, pour un prolongement de la rue Boucher, soit le lot P-25 (16),

> Les membres du Conseil soulignent que la rue reliant la rue Boucher à la Rue Denis n'apparaît pas sur ce plan projet et qu' en conséquence ils ne peuvent accepter ce paln.

Considérant que Bell Canada présente des plans pour de nouvelles installations,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, d'accepter les installations décrites aux plans portant les numéros de dossier 414667 et614336-f-1. Adopté.

La Compagnie Pluritec présente les plans d'aqueduc et d' égoûts des projets de Messieurs Juneau et Charbonneau.

En date du 19 Juillet 1977, le Ministère des Affaires Municipales avise que le Ministre de la Justice a fait adopter un Arrêté en Conseil afin de permettre aux évaluateurs municipaux de faire les recherches nécessaires au bureau d'enregistrement, pour accomplir le 1 er rôle d'évaluation de nouvelle génération, et ce, sans frais.

Considérant que la Compagnie Pluritec a déposé le plan directeur d'aqueduc et d'égoûts.

Considérant qu'il y a quelques modifications à apporter les membres du Conseil sont unanimes à rencontrer à nouveau les ingénieurs de cette firme.

Le sec-trés est autorisé à faire parvenir à la Compagnie Pluritec le questionnaire du Service de Protection de l'Environnement du Québec relativement aux investissements d'aqueduc et d'égoûts pour les années 1978-79-80, afin de le compléter.

Mtre Bertrand Lamothe fait parvenir copie des lettres expédiées relativement aux cas: Labrecque, Brunelle et Babin.

procédures seront intentées contre ceux-ci à la prochaine assemblée, s'ils ne se soumettent pas.

Plan directeur Dubé

M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, présente le plan directeur du projet de lotissement de M. Dubé, lot 247. Après étude les membres du Conseil font les remarques suivantes:

- 1) le numéro de lot est 247 et non 274
- 2) les rues transversales (2,3 et 4) n'apparaissent pas sur les 2 cotés de la rue principale,
- 3) les lots intérieurs doivent avoir une superficie minimum de 6000 pieds carrés et les lots de coin une superficie minimum de 7000 pieds carrés.

Le sec-trés devra aviser M. Hamel de faire les corrections requises et de faire parvenir un plan corrigé, pour approbation.

Prolongement Dubé

M. Serge Hamel présente un plan projet pour un prolongement de 1,800 pieds de la rue Julien-Proulx.

Les membres du Conseil demandent que les rues transversales (sur les 2 cotés) apparaissent sur ce plan afin d'être cadastrée en même temps.

Marcel Ringuette

M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, présente un plan, plan subdivision dossier 31698, de subdivision sur le lot 248 soit 248-7, et demande l'approbation du Conseil Municipal. Les membres dudit Conseil soulignent qu'ils n'ont pas à donner leur approbation pour de tel plan

Il est proposé par M. Robert Parenteau, résolu à l'unani-

levée de l'assem blée

11.8/77

mité des membres présents du Conseil de levée l'assemblée.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière 8/8/77

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 8 Août 1977, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry. formant quorum. Le sec-trés et l'ass-sec-trés sont tous deux présents.

Messieurs Raymond Lamothe et Jean-Jacques Lacroix sont absents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les contribuables présents désirent la lecture des minutes de la dernière assemblée. Considérant que personne ne le demande M. le



vidange rue Lafond

Eau Rte #138

Chalet Massiscotte

Côte Ste-Julie Aqueduc

Rencontre Comité Loisirs

Nouvelle Rue Claude Noël

Beaubien nouvelle rue aqueduc

Prolongement Rue Boucher

120/77

Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemlée tenue le 25 Juillet 1977 et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 25 Juillet 1977, signé et initialé par M. le Maire et le sec-trés.

- M. Raymond Arnold et Jean-Paul Lafond soulignent:

 1) que les résidants de la Rue Lafond, transportent leurs ordures ménagères près de la route 138. M. Thériault, préposé aux vidanges
- sera avisé de se rendre sur la Rue Lafond.
 2) que le problème de l'eau qui traverse la route #138 lors de la
- 2) que le problème de l'eau qui traverse la route #138 lors de la fonte des neiges n'est pas règlé.
- 3) que dans la Rue Ouellette, M. Massiscotte n'a pas encore déplacé son chalet, lequel nuit au bon fonctionnement d'un fossé. Le Comité des rues devra visiter et faire rapport des deux derniers cas mentionnés ci-haut.

M. Mélançon, Côte Ste-Julie, mentionne qu'il y aurait 5 propriétaires désireux d'obtenir le service d'aqueduc à cet endroit, avec protection incendie. M. le Maire mentionne que pour un tel projet, des plans devront être dressés par des ingénieurs. Une requête des intéressés devra être présentée à cet effet.

Mme Lesmerises expose les grandes lignes du projet "Canada au travail" qu'elle veut présenter. Elle demande de plus une rencontre, du comité de Loisirs, pour mercredi le 17 Août 1977.

- M. Claude Noël demande les conditions et exigences pour ouvrir une nouvelle rue sur le lot P-248. Le sec-trés lui donne lecture d'un document comprenant les dites exigences.
- M. Denis Beaubien demande si la Municipalité pourrait faire accomplir les travaux d'aqueduc dans la rue qu'il projette d'ouvrir. M. le Maire mentionne que ces travaux sont à la charge du promoteur et à lui de les faire accomplir.

M. Georges Gariépy, arp-géo, soumet un plan projet pour un prolongement de 460 pieds dela Rue Boucher, et une rue transversale rejoignant la Rue Denis.

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement d'accepter le plan projet de M. Gariépy, pour les lots 25-16 et 25-17. Adopté.

Charbonneau partie projet

M. Paul Charbonneau présente un plan d'une partie de son projet de développement. Les membres du Conseil sont unanimes à demander à M. Charbonneau un plan de tout son projet, incluant toutes les subdivisions de terrains.

Plan Directeur Dubé M. Serge Hamel, arp-géo, présente le plan directeur du développement de M. Dubé et Messier, lot P-247. Les membres du Conseil soulignent qu'une rue transversale devrait apparatre à l'extrémité Nord du projet.

Plan aqueduc et égoûts Charbonneaù et Juneau 121/77 Considérant que la Firme Pluritec présente les plans d'aqueduc, d'égoûts et de fosse septique des projets de développement de Charbonneau et Juneau, dossier 7109 et 7108,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, d'accepter les plans décrits ci-haut, et que les Consultants Pluritec les présentent au Service de Protection de l'Environnement du Québec pour approbation.

Adopté.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

REGLEMENT NO 92 AQUEDUC RANG ST JOSEPH

ATTENDU que le secteur du Râng St-Joseph est présentement privé d'eau potable et que les contribuables de ce secteur ont placé une demande, par requête en date du 13/6//77 à la Municipalité, afin d'obtenir la permission de se raccorder au réseau d'aqueduc de Yamachiche, ATTENDU que la Municipalité de Yamachiche, par résolution adoptée à l'assemblée du 4/7/77, accepte ce raccordement sous certaines conditions,

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée tenue le ll/7/77,

EN CONSEQUENCE, il a été ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse, et le dit Conseil ordonne et statue par le présent règlement no 92, ainsi qu'il suit, à savoir: Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement d'accorder la permission aux contribuables du Rang St-Joseph de se raccorder au réseau d'aqueduc de Yamachiche aux conditions suivantes:

1) Que tous les frais de construction et d'installation de lignes, de trous de regard, de vannes et autres soient entièrement à la charge des propriétaires intéressés.

- 2) Les usag
 à l'inst
 die, d'u
 Municipa
 d'une va
 ties pou
- 3) Que chaccompteurchacun 1
- 4) Que lesa) une cannée pob) une csera faiCe derniordonnan
- 5) Tous les ci-haut
- 6) La Munic de perce ministra
- 7) La Munic à ces cc machiche réseau.
- 8) La condu tique de demeurer
- 9) Advenant taire le servitud
- 10) La Munic çon être du prése Le présent 1 en vigueur : Adopte

- a) une charge annuelle de \$320.00 payable au de année pour le compteur principal,
 b) une charge de \$0.51½ par mille gallons, la sera faite le l Juillet de chaque année, par le Ce dernier tarif est sujet à revision par une e
- 5) Tous les travaux d'entretien et de réparations ci-haut décrites seront entièrement à la charge

ordonnance du Ministère de l'Environnement.

- 6) La Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse se re de percevoir, des usagers du secteur concerné, ministration, ou autres, applicables au dit rés
- 7) La Municipalité ne s'engage d'aucune façon, à a ces contribuables, advenant le cas où la Munimachiche serait dans l'impossibilité d'approvis réseau.
- 8) La conduite principale du réseau ci-haut mention tique de 2 pouces de diamètre sur distance de demeurera à propriété des abonnés concernés.
- 9) Advenant une vente de propriété et/ou un change taire les droits et obligations ci-haut décrits servitude attachée à l'immeuble.
- 10) La Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse ne po çon être tenue responsable d'aucun dommages pou du présent règlement. Le présent règlement est passé et adopté ce 8 Août

en vigueur selon la loi.
Adopte.

M. Clément Beaudry, Maire

Jean-Baptiste Po

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à la Pointe-du-Lac, certifiment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en é copies, aux endroits désignées par le conseil entre l'après-midi le 10 ième jour d'Août 1977.

En foi de quoi, je donne ce certificat. ce 10 ième

Signé:

Jean-Baptist

Dépôt Garantie Rg St-Joseph

122/77

dépôt de \$800.00, en garantie, pour l'exécution de tra-xilles de

vaux d'aqueduc le long du Rang St-Joseph,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement, que la Municipalité dépose un montant de \$800.00 à la Voirie

St-Joseph après l'exécution des travaux ci-haut.

Considérant que M. Yves Brunelles, pour ses débris d'automobiles sur le lot P-378, M. Raymond Labrecque pour sa clôture illégale sur le lot P-2 et M. Oscar Babin pour terminer les travaux à la bâtisse municipale, ont déjà été avisé par Mtre Bertrand Lamothe.

Provinciale du Québec, pour garantir la remise en bon état du Rang

Considérant que la Voirie Provinciale exige un

123/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'autoriser Mtre Bertrand Lamothe à:

- 1) Prendre les procédures contre M. Yves Brunelles et/ou représentants, afin de nettoyer sa propriété, lot P-378, des débris d'automobiles qui s'y trouvent.
- 2) Faire parvenir à M. Raymond Labrecque un deuxième avis, afin qu' il rend sa clôture conforme au règlement no 71.
- 3) Faire parvenir à M. Oscar Babin un deuxième avis, afin qu'il termine ses travaux à la bâtisse municipale, sans quoi, des procédures seront intentées, sans autre avis, le délai écoulé. Adopté.

Considérant que le 26 Juillet 1977 le feu a complètement détruit un poulailler de M. Raynold Labrecque,

Considérant qu'un grand nombre de poules ont péris durant cet incendie.

124/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'autoriser Mtre Bertrand Lamothe:

- 1) A aviser M. Labrecque de procéder, dans un délai de 3 jours, au nettoyage de ces débris afin d'éviter tout danger de contamination.
- 2) D'autoriser Mtre Bertrand Lamothe à prendre les procédures nécessaires afin que la Municipalité puisse faire accomplir les travaux de nettoyage requis, aux frais du propriétaire, si celui-ci ne se conforme pas à l'avis de 3 jours. Adopté.

Messe fleurs

Le secrétaire-trésorier, souligne qu'il a fait parvenir des fleurs et défrayé une messe pour le décès de la mère de M. Raymond Lamothe, conseiller. Il a aussi payé une messe pour Mme Désaulniers, épouse d'un ex-conseiller.



125/77

Considérant que le Ministère Des Travaux Publics désire ériger un nouveau Bureau de Poste, sur le lot #256, à côté de l'Hotel de Ville,

Considérant que ce Ministère demande si la Municipalité voit des objections à ce projet,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'aviser le Ministère Des Travaux Publics que la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse ne voit aucune objection à l'établissement de l'édifice di-haut mentionné, sur le terrain de M. Rosario Crête. Adopté.

Bruits Paysan

En date du 26 Juillet 1977, un groupe de propriétaires fait parvenir copie d'une requête adressée au Protecteur du Citoyen, relativement au bruit causé par le Restaurant "Le Paysan".

Bell Canada

En date du 1 Août 1977, Bell Canada avise que les travaux mentionnés au dossier: 614336-F-1, sont complétés et qu'à moins d' avis contraire tout semble satisfaisant.

Inventaire Dépotoir

En date du 4 Août 1977, la Direction de l'Environnement Urbain avise qu'un inventaire de la gestion des déchets solides est en cours, il demande la collaboration de la Municipalité.

Travaux munici-

En date du 20 Juillet 1977, le Ministère Des Affaires Mupaux loi modifié enicipales fait parvenir un amendement au projet de lo no 35, loi modifiant la loi des travaux municipaux.

Dépotoir St-Barnabé

Une rencontre devra avoir lieu avec M. Diamond, Maire de St-Barnabé, relativement au coût d'utilisation par la Municipalité de leur dépotoir.

Plan directeur aqueduc égoûts

Considérant que la Firme Consultants Pluritec soumet un plan directeur d'aqueduc et d'égoûts pour la Municipalité de Pointedu-Lac Paroisse, dossier no 7019,

126/77

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'accepter le plan directeur présenté par les Consultants Pluritec, et d'autoriser ces derniers à le présenter au Service de Protection de l'Environnement du Québec pour approbation. Adopté.

Rapports mensuels

Le secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels soit: Aqueduc, incendie, bâtisse municipale.

COMPTES

au fo	110	ρŢ	2
-------	------------	----	---

•		au folio 612	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
chèque no 2	298	Caisse Pop Pte-du-Lac, A. Thériault vidange 1,	\ <u>/</u> /X
. 2	299	Clément Ricard, dépotoir juillet 1977	125.00/
3	300	Ministère Revenu Québec impôt juillet 77	260.77
3	301	Receveur Général Canada impôt juillet 77	202.93~
3	302	Martial Beaudry, salaire du'l au 13 août	274.62
3	303	Martial Beaudry, salaire du 15 au 27 août	274.62
3	304	Jean-Baptiste Pothier, salaire août 77	885.40
	305	Marc Pothier, 11 juillet au 1 aout 77, 24 hres	
3	306	Mme Pauline Dugré, 13½ hres à \$3.30	44.55 ~
3	307	Louis-Georges Guilbert, rue coupe herbe	184.00
• 3	308	Mtre Bertrand Lamothe, frais juridique	95.00
3	309	Servrac Inc, huile rue	540.00
. 3	31d	Dufresne Aluminium, pancarte de rue	495.27 ~
3	311	Les Consultants Pluritec, plan directeur 7,	,000.00 ~
3	312	" , bâtisse C	498.78
. 3	313	Bell Canada, bureau C	167.32 ~
3	314	Hydro-Québec, bureau C	180.33~
3	315	Imprimerie St-Joseph, papeterie C	96.16
3	316	Claude Arbour, papeterie C	296.28
3	317	Papeterie Mauricienne, papeterie C	157.78 M
3	318	Garage Pépin & Fils, Incendie	414.34 ~
3	319	Bergeron, divers incendie	167.51
3	320	Garage Landry, incendie	34.80~
3	321	Beauchesne Alignement, incendie	14.00~
3	322	Matte Automobile, incendie	20.00
3	323	Marché Des Erables, divers C	160.34
3	324	Marcel Crête, pompier	170.00~
3	325	Rénald Légaré, "	125.00~
_		André Dugré, "	110.00 ~
	1	Serge Allard "	125.00
•		Sylvio Dufresne "	155.00 ~
		Jacques Godon "	110.00~
		Marcel Guay "	80.00
_		Normand Hélie "	30.00
_		Delita resmertace	170.00 ~
•		Andre noy	80.00
		Deall-Otande Int Scott	110.00
		mar trar beautry	115.00 ~
		Jean-Yves Pépin " Luc Dugré "	90.00~
		Raymond Benoit "	65.00
		Maurice Gauthier "	45.00 ~
	H	Jean-Marc Guay	100.00
_	1	Eddy Hébert "	45.00~
	<u> </u>		

	242	oggi-gacdres regare hombie.	00.00 ×	
TIALES du	343	Michel Lesmerises **	110.00	/
HITTALES OU	344	Réal Trahan	110.00	~~
(ABA	345	Albert Thériault, dépotoir	25.00	/
12	346	Ministre Des Finances, dépôt voirie Rg St-Joseph	800.00	_
THE ES OF SE	C.TAY	•		
au folio	1719			
chèque no	64	Michel Thiffeault, 242 à \$5.50	134.75	N
	65	Jean-Paul Morin, 4 hres à \$5.50	30.00	تحصيم
•	66	Paul Ferron, 7 hres à \$5.50	37.50	,••
	- 67	Marc Pothier, 15½ hres à \$5.50	85.25	<u>~</u>
	68	Jocelyn Lamothe, 6 hres à \$3.30	19.80	~
	69	Canron Ltée, prolongement	7,316.58~	/
	70	Laurent Savoie, station pompage	15.00	~
	.71	A.S.E.A. Ltée, moteur	142.41	~
	72	Noé Veillette Inc, sable aqueduc	2,038.50	~
	73	Louis Dugré, travaux aqueduc	369.00	
	74	Jean-Baptiste Pothier, 100.00 voirie, 200.00 aqueduc		
		2 messes 15.00	315.00	~
	75	Gilles Pothier, transport	18.00	~
	76	Jean-Marie Coulombe, réparations	10.00	~

pompier

127/77

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement, d'accepter les comptes ci-haut pour paiements aux folios 612 et 1719.

Adopté.

La présente assemblée est levée.

Sec-trés

60.00

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

342 Jean-Jacques Légaré

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance régulière 22/8/77

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse tenue à la salle de l'Hotel de Ville le 22 Août 1977, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier et son assistant sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière M. Le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance de procès verbal de la dernière assemblée tenue le 8 Août 1977, et dont copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

128/77

Il est proposé par M. le Conseiller Hervé Gauthier résolu unanimement des membres du Conseil, d'accepter, MAES de tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée, tenue le 8 Août 1977. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier. Adopté.

Eau Côte Ste-Julie

Un groupe de propriétaires du secteur de la Côte Ste-Julie demande par requête d'obtenir le service d'aqueduc dans ce secteur.

Considérant que ceux-ci sont disposés à défrayer les coûts d'installation d'une entrée d'eau de 2 pouces de diamètre, les coûts de la conduite de 2 pouces partant de l'entrée d'eau pour se rendre aux propriétés des intéressés et de plus, signer une entente notariée à cet effet.

129/77

En Conséquence, il est proposé par M. le Conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement, d'autoriser le secrétaire-trésorie à faire effectuer les travaux requis, à conditions que les intéres : sés s'engagent à en défrayer les coûts d'installation, et par la 🛫 suite le tarif de la taxe d'eau selon le règlement en vigueur. Adopté.

E. Mouly achat

M. Edmond Mouly demande des nouvelles au sujet de sa derue Des Tremblesmande d'acquérir la 2 ième partie du lot P-230, rue Des Trembles. Après discussion , M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix demande que le Conseil étudie privément cette question avant de prendre une décision. A sa prochaine assemblée, le Conseil sera en mesure de se prononcer.

Opposition Mouly travaux Réal Gélinas P-228 P-230

M. Edmond Mouly et Léo Moisan, s'oppose, par lettre en date du 22 Août 1977, aux travaux de fossés effectués par M. Réal Gélinas, sur les lots P-228 et P-230. M. le Maire demande au Comité des rues de donner rapport de leur visite des lieux.

Considérant que les membres du Comité des rues mentionnent que ces travaux leur semblent satisfaisant,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, de demander à l'arpenteur-géomètre M. Roger Gélinas, de fournir un rapport des niveaux pris à cet endroit, et de demander à la Voirie Provinciale du Québec de don ner son acceptation de ces travaux, s'ils sont acceptables, ou du moins de fournir ses normes pour l'exécution de tels travaux. Adopté.

P. Charbonneau Rue

M. Paul Charbonneau demande que les membres du Conseil acceptent de municipaliser une partie de son projet de développement : sur réception de l'acceptation de ses plans par le Service de Protection de l'Environnement et sur réception de l'acceptation de ses travaux par la firme des Ingénieurs Pluritec.



C.Noël Discothèque

13

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau. résolu unanimement, que sur réception des acceptations décrites cihaut, les membres du Conseil tiendront une réunion spéciale. Adopté.

M. Claude Noël demande si les membres du Conseil voient des objections à ce qu'il opère une discothèque dans sa bâtisse sur le Chemin Ste-Marguerite. Considérant que le permis de construction accordé sur cette bâtisse en était un pour un garage, M. Noël devra demander un nouveau permis de construction, afin de changer la destination de cette bâtisse.

C. Noël

M. Claude Noël demande si les membres du Conseil seraient piste de courseprêts à amender le règlement de zonage pour permettre l'établissement d'une piste de course, sur le lot P-248, à la condition qu'ils reçoivent l'approbation du ou des Ministères concernés.

> Messieurs les conseillers Jean-Jacques Lacroix, Robert Parenteau et Hervé Gauthier sont contre cet amendement.

> Messieurs les conseillers Raymond Lamothe, Conrad Carbonneau et Jules Levasseur sont en faveur de cet amendement.

> Considérant qu'il y a égalité des voix sur cette question, et Considérant la proximité d'un secteur résidentiel, M. le Maire, par son droit de Veto, s'oppose à cet amendement.

En conséquence, cet amendement est refusé.

Réparation aslas

M. le conseiller Hervé Gauthier, mentionne que la réparaphalte St-Nico-tion d'asphalte déjà demandée dans le Rang St-Nicolas, n'a pas été accomplie. Le secrétaire-trésorier devra aviser de nouveau la Voirie Provinciale.

Prolongement Dubé

En date du 17 Août 1977, M. Serge Hamel, arp-géo, pour Dubé et Messier, soumet un plan, dossier no 31652, de prolongement de la Rue Julien Proulx, sur une distance approximative de 1600 pieds soit les lots 247-6 à 247-9 inclusivement.

Considérant que le plan directeur du projet de développement de M. Dubé et Messier n'a pas été accepté, les membres du Conseil sont unanimes à demander le plan directeur de ce projet avec les corrections demandées sur le plan présenté le 4 Août 1977, et ce, avant d'accepter tout nouveau prolongement.

Cas Brunelles Babin

Mtre Bertrand Lamothe, Avocat, fait parvenir une copie des Labrecque lettres qu'il a fait parvenir à Messieurs: l- Yves Brunelles, pour ses débris d'automobiles

- 2- à M. Raymond Labrecque pour sa clôture illégale
- 3- à M. Oscar Babin pour compléter la bâtisse municipale
- 4- à M. Raynold Labrecque pour procéder au nettoyage des débris du

	poulailler détruit par le feu le			Lac d durée
Cas Brunelles	Considérant qu'en date	,		accep
Laroche	M. Yves Brunelles, a été avisé pa			Adopt
	mothe, de procéder au nettoyage			
	les sur sa propriété, lot P-378,		Bruit Paysan	
	Considérant que M. Brur			tre a
	débris seulement, et qu'il en res			Québe
	de M. Roger Laroche.			le né
133/77	Eh conséquence, il est			vemen
	Jacques Lacroix, résolu unanimem		Bell Canada	
	mothe, à aviser M. Brunelles et l		Derr conserve	no: 4
	complet de leur propriété, lot P		,	consi
	Adopté.			-
			Fossé Place	•
Projet Canada	Considérant que les Lo		Montour	des f
travail déficit	Fernande Lesmerises, promoteur d'			
	ne 77, pour la rénovation de l'Ec			tisfa
	cit il y a, les municipalité de l		134/77	
	frayer,		· ×	rad C
133/77	-En conséquence, il est			la Pl
	rad Carbonneau, résolu unanimemen			de le
	· 1 1 1 1 1 / 100 D.			1

voir, au budget de l'année 19f,B» ı

Bruit Paysan

Bell Canada

Possé Place Montour



Fossé Place

Garceau

Démission truction

Congrès secrérapport

frais d'ingénieurs et tous les autres frais qui se rattacheront aux travaux requis. Adopté.

Les membres du Comité des rues devront visiter la Place Garceau afin d'examiner avec M. Louis Dugré les possibilités d'éliminer les problèmes de fossés à cet endroit.

Le secrétaire-trésorier M. Jean-Baptiste Pothier, souligne Inspecteur cons-qu'il désire démissionner de son poste d'inspecteur en construction et ce à partir du l Septembre prochain. Considérant que des procédures pour une fusion avec la Municipalité du Village de Pointe-du-Lac sont en cours, les membres du Conseil désirent avoir quelques temps pour y penser et aussi avoir des nouvelles de la fusion.

Le secrétaire-trésorier soumet son rapprt du Congrès de la taire-trésorier Corporation des Secrétaires Municipaux, auquel il a assisté les 17. 18 et 19 Août dernier.

La présente assemblée est levée.

Maire Chement Beaudy

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE POINTE-DU-LAC PAROISSE

Réunion régulière du 12/9/77

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hôtel de Ville, le 12 septembre 1977 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Raymond Lamothe, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier et l'Assistant sont tous deux présents.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 août 1977, et dont copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

#135/77

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau résolu unanimement, d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 août 1977. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adopté.



Permis Snack-Bar lot P-295 P-296

M. Marcel Pelletier, lot P-295 et P-296, demande un permis de construction pour opérer un "Snack-Bar", dans le rang des Petites Terres. Le Secrétaire-trésorier est autorisé à lui accorder le permis demandé à condition que le règlement no 71 soit respecté.

Mouly Cession rue 230-1

M. Edmond Mouly demande la position du Conseil relativement à la fermeture de la rue des Trembles, lot230-1, 2e partie. M. le Maire mentionne que selon les renseignements obtenus, il y aurait des propriétaires de terrains adjacents à cette rue qui n'ont celle-ci pour accéder à leurs terrains. Donc il est impossible de fermer cette partie de rue.

Entrée Eau Côte Ste-Julie

Un représentant des propriétaires de la Côte Ste-Julie demande un rapport des coûts de l'entrée d'eau, de 2 pouces, installée pour desservir ceux-ci. Le Secrétaire-trésorier mentionne que la facturation des matériaux utilisés n'est pas arrivée. Dès que cela sera possible le Sec.-trés. devra faire parvenir aux intéressés un rapport des coûts de ces travaux.

Plan Directeur Paul Charbonneau

M. Serge Hamel, arpenteur-géomètre, présente un plan Directeur du projet de développement de M. Paul Charbonneau, lot P-197, P-198 et P-199. Le Secrétaire-trésorier devra vérifier avec les plans déjà en main.

Prolongement rue Boucher

M. Roch Boucher présente un plan, lot 25-16 et 25-17 pour un prolongement de la rue Boucher sur une distance de 460 pieds pour le lot 25-16 et 260 pieds pour le lot 25-17. Le Sec.-trés. devra aviser M. Boucher des nouvelles

Huile dans

normes de la Municipalité.

M. Roger Daigle, Place Montour, demande qu'il y ait rue: R. Daigle un second épandage d'huile usée dans les rues de ce secteur. M. le Maire explique qu'il serait préférable d'attendre au printemps prochain vue la saison avancée.

Rue des Saules des Bouleaux Indication

M. Guy St-Onge demande que le nom des rues des Saules et des Bouleaux soient indiqués clairement, et que les propriétaires riverains soient avisés des changements occasionnés s'il y a. La rue des Saules sera celle formée des lots 19-1,



Entente finale bâtisse municipàle 19-2, 19-25 et 19-45. La rue des Bouleaux sera celle formée par le lot 19-1, face à la propriété de M. André Jean Plante, et le lot 20-2.

Considérant que M. Oscar Babin, contracteur général de la Bâtisse Municipale, est présent afin de prendre entente pour finaliser les travaux et réparations à accomplir à cette bâtisse,

Considérant que la Municipalité de Pointe-du-Lac a retenu une somme de \$1,609.12 au contracteur, en garantie de l'exécution complète des travaux de construction,

Considérant qu'après discussion, les parties en viennent à une entente,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement des Membres du Conseil, d'accepter, comme règlement final, sur le contrat de construction de la bâtisse municipale:

- 1- Que'le contracteur général:
 - a) Livre une caisse de tuiles à plancher, de même couleur et qualité que celle posée dans la partie administrative.
 - b) Vérifie et recolle les plaintes (noir) de bas de murs, si nécessaire.
 - c) Vérifie et apporte les corrections requises à la porte arrière du garage, par laquelle de l'eau s'infiltre dans le garage.
- 2- Que la municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse verse au contracteur général, M. Oscar Babin, la somme de \$1,500., comme paiement final de la retenue de 1% du montant total du contrat de construction, et ce, sur acceptation, par la municipalité, des travaux requis au ler paragraphe.

 Adopté.

M. Roger Joly demande un permis de construction pour un commerce; Boucherie-Epicerie-Restaurant, sur le lot P-15.

Considérant que ce commerce ne contrevient pas aux règlements en vigueur, les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le Secrétaire-trésorier à émettre le permis demandé.

#136/77

Commerce Roger Joly Lot 230-1 enlever rue

Considérant que la Municipalité désire céder une lisière de terrain, connue et désignée comme étant une partie du lot 230-1, et ce, depuis le lot 230-2 jusqu'au Chemin Ste-Marguerite, soit sur une longueur de 833.8 pieds,



#137/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres du Conseil, de demander au Ministère des Terres et Forêts du Québec d'en-lever le caractère de rue au lot 230-l du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, soit au plan et livre de renvoi dudit cadastre.

Adopté.

Localisation 230-1 #138/77

(X)et autres

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu uannimement des membres du Conseil, de demander à m. Gélinas de faire localiser sur le terrain, par un arpenteur-géomètre, la partie de terrain à Gêtre cédée.

Adopté.

Sel chemin

Le Secrétaire-trésorier est autorisé à faire l'achat conjointement avec la municipalité du Village, de 100 tonnes de sel de la Co. Canadian Salt, et de le faire transporter à l'entrepôt de la Voirie Provinciale à Yamachiche.

Rg Petites
Terres sel

Considérant que depuis l'ouverture de l'Autoroute 40, la circulation a considérablement augmenté sur le rang des Petites Terres,

Considérant que durant la saison hivernale, la chaussée est souvent glissante à cet endroit,

#139/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement des membres du Conseil, de demander à la Voirie Provinciale du Québec de procéder à l'épandage de sel sur le rang des Petites Terres, et ce, à partir de l'Autoroute jusqu'au Chemin Ste-Marguerite.

Adopté.

M. Gagné Achat p-15 En date du 9 septembre 1977, M. Gilles-Guy Garceau, Notaire, soumet son rapport quant au titre de propriété d'une partie du lot P-15 de 14 pieds de largeur, lequel appartient à



Messieurs Darius, Bernard et Mastal Montour. Donc la Municipalité ne peut vendre ou céder ce terrain à M. Gagné.

En date du 31 août 1977, Bell Canada soumet les plans de travaux à effectuer sur le chemin Ste-Marguerite.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement des membres du Conseil, d'acceptef les plans de Bell Canada, portant le no de dossier: 414776 Adopté.

Injonction
Dagenais et
Gariépy

En date du ler septembre 1977, Me Bertrand Lamothe avocat, fait parvenir copie de la déclaration sur l'injonction qu'il a fait émettre contre Raymond Dagenais et Jean-Claude Gariépy, relativement à leur construction illégale sur le lot P-248.

Clôture Labrecque Considérant que M. Raymond Labrecque, 130 Baie-Jolie, Pointe-du-Lac, a été avisé en date du 15 août 1977, de se conformer au règlement no 71, quant à sa clôture,

#141/77

Ménage

#142/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres du Conseil, d'autoriser Me Bertrand Lamothe, avocat, à prendre les procédures nécessaires contre M. Labrecque, afin de faire respecter la règlementation en vigueur.

Adopté.

Elin many

Considérant que M. Gaétan Pagé offre ses services pour effectuer le ménage de la Bâtisse Municipale, et ce, au coût de \$25.00 par semaine,

Bâtisse Munici.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement d'employer M. Pagé pour une période d'essai de 3 mois.

Adopté.

Pompiers bottes-câble Considérant qu'en date du 12 septembre 1977, l'Association de Prévention des Incendies de Pointe-du-Lac, demande l'autorisation d'acheter 3 paires de bottes pour pompiers ainsi qu'une paire de câble de survoltage. Les membres du Conseil sont unanimes à autoriser ces achats.

Projet Beaubien

Considérant que M. Denis Beaubien présente un plan de subvention sur le lot 19, soit les parties 19-56 à 19-66 incl., dossier 31728 de Serge Hamel, Arpenteur-géomètre,

Considérant que M. Beaubien présente aussi une copie des plans d'aqueduc et d'égouts, une estimation préliminaire des coûts et un rapport technique, relatif à son projet de développement, tel que préparé par la Firme Pluritec, dossier 7133,



#143/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accepter en principe les plans présentés par M. Beaubien, qui devra les faire approuver par le Ministère des Terres et Forêts et par le Service de Protection de l'Environnement du Québec.

Adopté.

Action
Y. Charest

Considérant un avis reçu de se présenter à la Cour Provinciale du Québec, en date du 5 octobre 1977 relativement au cas Yvon Charest, les membres du Conseil sont unanimes à mandater Me Michel Lupien à poursuivre le travail entrepris.

Plan directeur Dubé Considérant que M. Dubé et Messier présente le plan directeur, préparé par M. Serge Hamel, arp.-géo., de leur projet de développement domiciliaire, sur le lot P-247,

#144/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement des membres du Conseil, d'accepter en principe le plan directeur de M. Dubé et Messier sur le lot P-247.

Adopté.

Rencontre
Protection
Environnement
et promoteurs

Suite à des informations de MM. Dubé et Messier, les Services de Protection de l'Environnement désirent rencontrer les membres des Conseils Municipaux, les promoteurs de terrains ainsi que les ingénieurs de Pointe-du-Lac. Le Secrétairetrésorier devra contacter M. Rosaire Fontaine Ing. afin d'organiser cette rencontre.

#145/77 Maire-Suppl: Il est proposé par M_{\bullet} le conseiller Raymond Lamothe, résolu unanimement de nommer M_{\bullet} Conrad Carbonneau Maire-Suppléant pour le prochain terme.

Nettoyage ponceaux Le Secrétaire-trésorier devra faire vérifier et nettoyer tous les ponceaux de rue, et requérir les services de M. Louis Dugré si nécessaire.

Jardin Baie-Jolie fossés et ponceaux Le Secrétaire-trésorier devra aviser M. J.-René Ferron de procéder au nettoyage des fossés de la Place Jardin de Baie-Jolie, et de voir à ce que les ponceaux d'entrée n'aient



Le Sec.-trés. est autorisé à procéder à l'achat d'antigel, au meilleur prix possible, pour entretien des Bornes Fontaines.

pas une longueur supérieure à 30 pieds.

Travaux Chalets Baie-Jolie Place Garceau

Le Secrétaire-trésorier est autorisé à acheter les matériaux et faire accomplir les travaux de réparation de conduite d'aqueduc desservant des chalets à Baie-Jolie, et les travaux de drainage dans la Place Garceau.

Mouly Terrains #146/77

Considérant que M. Edmond Mouly, lot P-231, semble projeter la vente de terrains,

Il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau. résolu unanimement des membres du Conseil, d'aviser M. Mouly que l'établissement et/ou le prolongement des services municipaux sont entièrement à la charge du promoteur de terrains et/ou des propriétaires riverains.

Adopté.

au folio 612

Rapports mensuels

Le Secrétaire-trésorier soumet les divers rapports mensuels soit: aqueduc, service incendie, bâtisse municipale et autres.

COMPTES

•		

chèque no

au 10110 012		
Marc Pothier	travail 21 heures	69.30
Caisse Pte-du-Lac	vidange août Thériault	1,250.00 ~
Ministère Revenu Québec	impôt août`1977	260.77 m
Receveur Général Canada	imp õt ao ü t 1977	202.93 ^
Martial Beaudry	sal àire 29/8 au 10/9	274.62 ~
11 11 11	" " 12/9 au 24/9	274.62
JBaptiste Pothier	" septembre	885.40 ~
Clément Beaudry	frais de représentation 🗼	681.50 ~
Robert parenteau	11 11 11 11 11 11	227.17~
Raymond Lamothe	tk 11 11 11 11 11 11	227.17~
JJacques Lacroix	T\$ 17 17 11 19 91 91	227.17 m
Conrad Carbonneau	11 11 11 11 11	227.17~
Hervé Gauthier	11 11 11 11 11	227.17 ~
Jules Levasseur	11 11 11 11 11	227.17 ~
René Montour	neige rue Périgny 76-77	150.00 ~
A. Guy Messier	pierre de rue	455.64~
	Marc Pothier Caisse Pte-du-Lac Ministère Revenu Québec Receveur Général Canada Martial Beaudry " " " " JBaptiste Pothier Clément Beaudry Robert parenteau Raymond Lamothe JJacques Lacroix Conrad Carbonneau Hervé Gauthier Jules Levasseur René Montour	Marc Pothier travail 21 heures Caisse Pte-du-Lac vidange août Thériault Ministère Revenu Québec impôt août 1977 Receveur Général Canada impôt août 1977 Martial Beaudry salàire 29/8 au 10/9 " " " 12/9 au 24/9 JBaptiste Pothier " septembre Clément Beaudry frais de représentation Robert parenteau " " " " " " " " " " " " " " " " " " "

				•
	363	Marcel F. Rivard .	dépotoir	67.20 MES (1)
	364	Hydro-Québec	bâtisse	183.57 / MITINES du May
	365	Bell Canada	těléphone	167.17
	366	Louis-Georges Guilbert	machinerie	45.00
	367	Raymond Benoît	11 11 11	10.00 m Mars & SECTI
	368	Marcel Crête	pompier août	115.00 ~
•	369	Rénald Légaré	H H H	مسر 65.00
	370	André Dugré	n n n33	سىر 35.00
	371	Serge Allard	11 11 11	35.00~
	372	Silvio Dufresne	H H	65.00 ~~
	373	Jacques Godon	11 11 11	20.00 m
	374	Marcel Guay	11 11 11	35.00~
	375	Jean-Jacques Légaré	11 11 11	45.00 ~
	376	Michel Lesmerises	11 11	35.00
	377	R éal Tr ahan	11 II II	30.00
	378	Martial Beaudry	tt tt	65.00 m
	379	Jean-Yves Pépin		35.00 m
	380	Luc Dugré	11 11	20.00~
	381	Raymond Benoît	# # #	20.00
	382	Maurice Gauthier	H H H	50.00~
	383	Jean-Marc Guay	11 11 11	60.00m
	384	Normand Hélie	11 11 11	45.00~
	385	Denis Lesmerises	H H H	45.00 ~
	386	André Roy	H H H	20.00 ~
•	387	JClaude Turgeon	11 11	20.00~
	388	Garage Pépin		41.35~
	389	Thomas Bellemare	grødeur	426.50~
	390	Réal Trahan	marchandises:	15.00~
	391	JBaptiste Pothier	aqueduc=200	,
			voirie =100 divers =16.68	316.68
	392	Aux milles fleurs	fleurs	21.60
	393	G.G. Garceau	rue Jardin BJ.	50.00~
	394	Corp. comté St-Maurice		391.68
	395	Quincaillerie Pte-du-La	c marchandises	124.91~
,	396	Marc Pothier	ménage 10 heures	33.00~
		au folio 1719		
chèque no	77	Banque prov. Yamachiche	int.eet obligat.	25,235.55 ~
	78	Marc Pothier	travail 22 heures	121.00~
	79	Joselyn Lamothe	" 20 heures	90.00 ~
	80	Quincaillerie Pte-du-La	c matériaux	46.88 ~
	81	Louis Dugré	machinerie	597.00 ~
	82	Simard et Comeau	matériaux	16.00 ~
•	83	Coop. Fédérée du Qué.	gay	45.58 ~
ι	84	Marc Pothier	travail 14 heures	77.00 ~
			,	•

#147/77

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau résolu unanimement des membres du Conseil, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folios 612 et 1719.

Adopté.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beardy

Sec.-trés.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière 26/9/77

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hôtel de Ville le 26 septembre 1977, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier et l'Assistant-secrétaire sont tous deux présents.

M. le conseiller Raymond Lamothe est absent à cause d'un accident.

Après récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procèsverbal de la dernière assemblée tenue le 12 septembre 1977, èt dont copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

#148/77

Il est proposé par M. le conseiller Hervé Gauthier, résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 septembre 1977, à la condition que soit ajouté à la résolution no 143/77, au paragraphe no 2, les termes suivants:

"La Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse s'engage à défrayer la différence du coût d'achat supplémentaire occasionné par l'installation d'une conduite d'aqueduc de 8 pouces plutôt qu'une de 6", et ce, en regard du plan d'aqueduc déposé par Denis Beaubien lot P 19-!

Signé et initialé par M. le Maire et le Sec.-trésorier. Adopté.

Mme Longval chemin hiver 1977-1978

Mme Félix Longval demande si la Municipalité prendra en charge, pour l'hiver 1977-1978, le déneigement de son chemin privé, M. le Maire mentionne que les membres du Conseil désirent prendre plus d'informations et rendre une réponse à la prochaine séance.

Prolongement Roch Boucher

M. Roch Boucher demande si la Municipalité est prête à accepter de faire un prolongement d'aqueduc de 460 pieds sur un prolongement de la rue Boucher. Les membres du Conseil sont unanimes à attendre une rencontre avec les Services de Protection de l'Environnement du vuébec afin d'obtenir de nouvelles normes et/ou façons de procéder.

Charbonneau Plan

Considérant que M. Paul Charbonneau mentionne qu'il n'a pas reçu l'approbation des membres du Conseil pour le plan des terrains no 198 3-1, 198 3-2, 194 4, 199 12 à 199 16 inclus, préparé par Serge Hamel arpenteur-géomètre. Dossier 31299

#149/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert Parenteau, résolu unanimement, d'accepter le plan de subdivision des terrains de M. Charbonneau, pour présentation au Ministère des Terres et Forêts du Québec. Adopté.

Mouly localisation 230-1

M. Edouard Mouly demande si la localisation d'une partie du lot 230-l a été accomplie. M. le Maire lui mentionne que non.

Mouly à Ministre des Terres et Forêts

En date du 16/9/77 M. Edouard Mouly demande au Ministre des Terres et Forêts du Québec de ne pas enlever le caractère de rue à une partie du lot 230-1. Cette copie de lettre sera versée au dossier.

J.-Y. Ruest

En date du 20 septembre 1977, M. Jean-Yves Ruest fait parvenir une demande d'emploi. Le Secrétaire-trésorier devra répondre que la Municipalité n'a pas ouvert de poste et que sa demande demeure en dossier. Cette demande sera aussi transmise à la Municipalité du Village.

Bell Canada Rg St-Joseph

En date du 13 septembre 1977 Bell Canada fait parvenir un plan pour un prolongement de service téléphonique dans le rang St-Joseph.

#150/77

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau résolu unanimement d'accepter les plans de Bell Canada, dossier 414 794•

Adopté.



Demande soumission déneigement 77-78 En date du 14 septembre 1977, la Direction Générale de l'Environnement Urbain accuse réception des plans du projet de M. Denis Beaubien, dossier no 6820-AE-7.

Demande soumission déneigement: 1) B. F.

2) stationnement

La Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse demande des soumissions pour:

A) Le déneigement de 93 Bouches d'incendie.

Le soumissionnaire devra fournir un prix unitaire, pour l'hiver 77-78, et accomplir son travail aussitôt après une tempête et/ou lorsque requis, de façon à ce que chaque bouche d'incendie soit facilement accessible aux pompiers en tout temps, et en ayant soin de déblayer un espace d'environ 5 pieds de chaque côté de chacune.

B) Le déneigement du stationnement de l'Hôtel de Ville, sise au 1597 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac avec souffleur.

Le soumissionnaire pourra soumettre un taux fixe et/ou un taux horaire pour la saison 77-78, et accomplir son travail aussitôt après une tempête et/ou au besoin, de façon à permettre en tout temps la sortie des camions incendie.

Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission un chèque visé et/ou un bond de garantie pour un montant équivalent 10% du montant de sa soumission.

Les soumissions seront reçues à l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac, en deux parties (dans deux enveloppes différentes) le ou avant le 24 octobre 1977, avant 16 heures (4hres p.m.) heure avancée de l'Est, pour y être ouverte le même jour à 20 heures p.m. (heure avancée).

Toute personne désirant plus d'informations devra s'adresser au bureau du Secrétaire-trésorier, aux heures de bureau au numéro de téléphone: 377-1121.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement de demander des soumissions pour le déneigement des bouches d'incendie et du stationnement de l'Hôtel de Ville, tel que mentionnée ci-haut. Adopté.

#151/77

puits #3
rapports

Le Secrétaire-trésorier soumet les quelques rapports des analyses d'eau effectuées lors de sondage et test de pompage du puits #3. Considérant que les rapports ne sont pas tous complétés, les membres du Conseil sont unanimes à rencontrer un représentant du Service de Protection de l'Environnement et/ou un représentant de Pluritec afin d'obtenir plus de renseignements sur ces analyses.

Bibliotheque locale

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la population d'obtenir une bibliothèque locale,

Considérant que les Municipalités de Pointe-du-Lac, soit Paroisse et Village, ont entrepris des procédures afin d'acquérir un local devant servir à cette fin.

#152/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau résolu unanimement, d'aviser la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie, que la Municipalité procèdera à l'établissement d'un règlement pour l'organisation d'une bibliothèque locale, lorsqu'elle sera officiellement devenue propriétaire d'un local à cette fin. Adopté.

Soumission vidanges

Considérant que le contrat de M. Thériault pour la cueillette des ordures ménagères se termine avec la fin de la présente année,

#153/7**7**

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, de demander des soumissions pour la cueillette des ordures ménagères, pour l'année 78, tel que ci-bas:

Demande de Soumission pour la cueillette des ordures ménagères 1978.

La Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse demande des soumissions pour le titre susmentionné à travers tout son territoire.

- 1°) La cueillette devra se faire 1 fois la semaine dans toutes les rues, rangs et routes de la Municipalité pour approximativement 870 usagers à l'année et 180 usagers saisonniers.
- 2°) La soumission devra comprendre un prix unitaire pour chaque type d'abonné.
- 3°) Le soumissionnaire devra fournir un taux pour le transport de ces ordures à St-Barnabé (aux limites de Yamachiche) et un taux pour le transport à St-Etienne.
- 4) Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission un chèque visé et/ou un bond de garantie pour un montant équivalent 10% du montant de sa soumission.

			Le Secrétaire-trésorier est autorisé à don
			blic dans le journal "Le Nouvelliste" des demandes d
			pour déneigement et cueillette des ordures ménagères
	Pointe-du- (4hres p.r jour à 20 ni la plus	Laroche pierre - rue	Le Secrétaire-trésorier est autorisé à voi d'un amoncellement de souches d'arbres au bout de la En œ qui concerne l'épandage de pierre, les membres sont unanimes à attendre au printemps prochain.
	dresser au Adopté.	Communications	Considérant que les appareils de communica com" du service des incendies éprouvent quelques pro depuis leur acquisition par la Municipalité, Considérant que la Compagnie Motorolla a é
	blic dans pour déne	#154/77	maintes reprises de ceux-ci, EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. le c Conrad Carbonneau, résolu unanimement, de demander à Motorolla de voir à corriger cette situation le plus
Laroche		•	possible, afin de finaliser ce dossier.
pierre - rue	d'un amond En ce qui		Adopté.
	sont unan:	Plancher	Considérant que le plancher de la salle mu
		salle municipa.	
Communications Motorolla	com" du se		unanimes à autoriser le Secrétaire-trésorier à achet riaux et faire accomplir les travaux nécessaires.
	-		La présente assemblée est levée.
#154/77	maintes re		Maire Clement Beaudy SecTrés fluis
	Conrad Cal Motorolla		
	possible, Adopté.		
Plancher salle municipa.	mande que unanimes d		

11/10/77

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE POINTE-DU-LAC PAROISSE



Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hôtel de Ville, le lle jour d'octobre 1977, à laquel-le sont présents Messieurs les conseillers Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sectrésorier Jean-Baptiste Pothier est présent.

Sont absents M. les conseillers Raymond Lamothe et Robert Parenteau.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 26 septembre 1977 et dont copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

155/77

Il est proposé par M. Jules Levasseur, résolu unanimementd'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 septembre 1977. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adopté.

déneigement chemins privés

Quelques contribuables du Domaine Levéco et de la Côte Ste-Julie demandent si la Municipalité se chargera du déneigement de leurs chemins pour l'hiver 77-78. Après discussion, cet étude se poursuivra Mardi prochain, soit le 18 octobre 1977. Le Sec.-trésorier devra sortir l'évaluation imposable de ce secteur et prendre informations auprès du conseiller juridique.

plan Charbonneal:

Considérant que l'Arpenteur-géomètre Serge Hamel présent des plans de subdivision des lots 199-17 à 199-32 inclus et 198-5 à 198-22 inclus et 197-15 à 197-25, pour M. Paul harbonneau, dossier 31711.

156/77

En conséquence, il est proposé par M. Conrad Carbonneau résolu unanimement, d'accepter les plans de M. Charbonneau, tel que déposés, pour présentation et acceptation du Ministère des Terres et Forêts du «uébec. Adopté.



157/77

Considérant que le Ministère de l'Environnement du Québec demande d'apporter 2 corrections à l'entente intervenue entre M. Paul Charbonneau et la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse, relativement à un projet de développement domiciliaire, signé en date du 27 juin 1977.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, de modifier l'entente intervenue avec M. Paul Charbonneau, tel que ci-bas:

- A-1) Au ler paragraphe, après: les lots P-197, P-198, P-199 remplacer les termes "Comprenant 24 terrains" par "Comprenant 95 terrains, tels que décrits aux plans de la Firme Pluritec, dossier 7109.
 - 2) Ajouter le paragraphe # 1-g:

"S'engage à céder à la Municipalité, sur réception des approbations requises, les rues indiquées aux plans du projet, pour la somme de \$1.00.

B-1) Autoriser le Maire et le Sec.-trésorier à signer la nouvelle entente.

Adopté.

C. Noël rue P-248 M. Claude Noël mentionne aux membres du Conseil qu'il est prêt à céder à la Municipalité, la largeur requise pour l'ouverture d'une rue lot P-248. Le Sec.-trésorier devra prendre informations auprès du conseiller juridique et auprès des Services de Protection de l'Environnement du Québec, à cet effet.

Yamachiche droit passage La Municipalité de Yamachiche demande par résolution, adoptée à sa séance du 3 octobre 1977, un droit de passage pour l'installation d'une conduite d'aqueduc dans une partie du chemin reliant le 6e Rang Ouest au 7e Rang, ledit chemin passant entre les propriétés de M. Gérard Biron et Alcide Comeau. Le Sec.-trés. devra prendre informations afin de savoir à qui appartient ce terrain, puisque la Municipalité à fermé celui-ci par un règlement portant le #89.

A.F.E.A.S. local

L'A.F.E.A.S. de Pointe-du-Lac demande que le 3e étage de l'école St-Joseph soit réservé à cette organisation. Cette demande sera soumise au Comité formé à cet effet.

T.R.O. Compte feu Labrecque En date du 30 septembre 1977, la Ville de Trois-Rivières Ouest fait parvenir un compte, au montant de \$649.28, pour les services des pompiers et d'équipement, lors de l'incendie survenu le 26 juillet 1977 à la ferme Labrecque de Baie-Jolie. Ce compte devra être produit à M. Labrecque.

Bell Canada rg St-Joseph

Bell Canada avise que les travaux d'installation de lignes téléphoniques dans le rang St-Joseph soient terminés et qu'à moins d'avis contraire dans les 15 jours suivants, cette Compagnie jugera ceux-ci à la satisfaction de la Municipalité.

R. Beaulieu 5e Rang Koulotte

Le Secrétaire-trésorier devra aviser, par courrier recommandé, M. Raymond Beaulieu dans le 5e Rang, que l'installation de sa maison-mobile ni son terrain ne sont conformes à la réglementation en vigueur. M. Paul Dubé devra aussi être aviser, vu qu'il est le vendeur de ce terrain.

Souscription Loisirs dépenses papeterie

M. le Maire mentionne que le Comité de souscription pour les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. a encourru des dépenses de papeterie pour réaliser ladite souscription. Les membres du Conseil sont unanimes à défrayer ces coûts, conjointement avec la Municipalité du Village.

Etude compteurs eau

Afin de réduire la consommation d'eau domestique, les membres du Conseil suggérent d'entreprendre une étude afin de connaître les possibilités d'installer des compteurs.

rap. mensuels

418

Jacques Godon

Le Sec.-trés. soumet les divers rapports mensuels.

4		•	· ·
		COMPTES	AU FOLIO 612
chèque no	397	Caisse pop. Pointe-du-Lac	A. Thériault vid.sept.77
e · .	398	Marcel F. Rivard	Dépotoir sept. 77
·	399	Ministère Revenu du Vué.	Impôt sept. 77
	400	Receveur Général du Canada	H M H
	401	Martial Beaudry	salaire 26 sept.à 8 oct.77
	402	Martial Beaudry	" "10 oct. à 22 " "
	403	Jean-Baptiste Pothier	salaire oct. 1977
v	404	Clément Beaudry	Voyage La Croche
	405	Jean-Louis Provencher	24 juin camion
v	406	Gaétan Pagé	salle ménage sept.77
	407	Corp. Mun. Cté St-Maurice	évaluation
•	408	Fournier Excavation Enr.	fossé rg Garceau
	409	Fabrique de Pointe-du-Lac	
	410	Co. Bell Canada	bureau C.
	411	^H ydro-Québec	bureau C.
	47.0	Sames #11amd	namniam

~ 67.20 **~** 260.77 ~ 202.93 × 274.62 ~ 274.62 √ 885.40 ~ 72.00 **50.00** ~ 100.00

~1,250.00

30.00

~8,000.00 √ 380.00 ~2,025.00 √ 167.90 ~ 194.91 412 Serge Allard ~ 15.00 pompier Martial Beaudry **~** 15.00 413 414 Raymond Benoît W15.00 × 50.00 415 Marcel Crête **₩**30.00 Sylvio Dufresne 416 15.00 سر André Dugré 417

HITIMES du Margo
46
THAT SO OF SECTOR

	419 Jean-Marc Guay	pompier	15.00 ~
)	420 Marcel Guay	" "	30.00
*27/	421 Normand Hélie	11	15.00 ~
**	422 ^J ean - Jacques Légaré	11 11	15.00 ~
423	Rénald Légaré	11 11	15.00 ~
424	Denis Ļesmerises	11 11	30.00
425	Michel Lesmerises	11 11	30.00 ~
426	Jean-Yves Pépin	BE TT	30.00~
427	Réal $^{\mathrm{T}}$ rahan	11 11	30.00~
428	Jean-Claude Turgeon	11 11	15.00~
429	Garage Pépin Fils	Camion incendie	34.70 ~
430	Imprimerie St-Joseph	papeterie	113.29~
431	Louis Jude Leclerc	peint salle	سر 00 • 35
432	Jean-Yves Pépin	camion citerne divers	سر 7.02
433	Jean-Baptiste Pothier	voirie-100, aque 200, 13.19	323.19
434	AGuy Messier	pierre de rue	865.69 ~
435	Quincaillerie Pointe-du-La	ac incendie	19.28 ~
436	St-Maurice Oxigen Ltée		8.64
437	Réal Trahan		9.00
438	Pierre Thibeault	camion autopompe	103.51~
439	Marcel Bergeron	divers Inc.	12.87 ~
440	M. Louis Beaulieu	fleurs	33.00 /-
441	M. G.G. Garceau Notaire	C. école	100.00
	2	BOTTO 1710	
	aqueduc M. René Cloutier in trust	FOLIO 1719	7 27 44
85 ₀			131.44 ~
86	Michel Thiffeault	64 hres à 5.50	352.00 ~
87 88	Robert Brousseau Daniel Thiffeault	38 hres à 5.50	209.00
89	J. U. Houle	32 hres à 4.00 matériaux	128.00 ~
90			703.43 ~
90	Louis Dugré Jean Marie Coulombe	travaux aqueduc entrée d'eau	1,373.00
92	Louis Geroges Guilbert		70.00 ~ 35.80 ~
93	Simard et Comeau	rep. aqueduc Côte Ste-Julie	24.72~
94	Hydro-Québec	station pompage	737.11~
95	Canron Ltée	matériaux	366.41
96	R.J. lévesque Fils Ltée	sondage # 3	3,828.40
97	Quincaillerie Pte-du-Lac	matériaux	37.80
98	Gas Bar Léo St-Pierre		86.65
99	H.G. Gauthier Inc.	Divers	37.80
			5 ,

158/77

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folio 612 et 1719. Adopté. # 159/77

Il est proposé par M. Hervé Gauthier, résolu unanimement, d'ajourner la présente assemblée à mardi

le 8 octobre 1977, 8 heures p.m.

La présente assemblée ajournée est levée.

Maire Clement Boardy Sec.-trés. Han De Thur

Séance ajournée 18 Oct.77

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

Séance ajournée, de la séance régulière du 11 Octobre 1977, tenue le 18 Octobre 1977, à la salle de l'Hotel de Ville, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec-tré. est aussi présent.

M. le conseiller Raymond Lamothe est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès verbal de l'assemblée tenue le 11 Octobre 1977, et dont copies leurs furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

#160/77

En conséquence, il est proposé par M. Hervé Gauthier, résolu unanimement, d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assembleé tenue le 11 Octobre 1977. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec-tré..

Adopté.

Déneigement Chemins privés Mtre Bertrand Lamothe, conseiller juridique de la Municipalité, est présent afin de donner les explications demandées par un groupe imposant de propriétaires et résidants du Domaine Pevéco, de la Côte Ste-Julie et de d'autres chemins privés (Proulx) qui désirent obtenir le déneigement de leurs chemins, aux frais de la Municipalité Mtre Lamothe mentionne que pour aucune considération, la Municipalité n'a le droit de payer pour l'exécution de tels travaux sur des propriétés privées. Après discussions, une téude devra être entreprise afin d'étudier les possibilités de municipaliser ces chemins.

M.Rodrique Beaudry devra fournir pour la prochaine réunion, des prix pour le déneigement de ces chemins durant la saison 77-78.

M.Jean-Jacques Lacroix suggère de répartir le coût de ces travaux à chacun des propriétaires et/ou résidants pour chacun des secteurs et que s'ils acceptent, ils s'y engagent par requête.



Roch Boucher 25-16 et 25-17

Après deux heures de discussions, aucune solution n'a été définitivement adoptée.

M.Roch Boucher présente à nouveau son projet de prolongement de la rue Boucher, sur les lots 25-16 et 25-17.

M. le conseiller Robert Parenteau propose que les normes Prolongement rue adoptées en mars 1976, soit un coût pour le promoteur de \$16.50 le pieds linéaire, soit acceptable pour le projet de M.Boucher, considé rant qu'il a déjà reçu un accord de principe. Considérant qu'il n'y a pas de secondeur sur cette proposition, elle est rejetée.

> M. Jean-Jacques Lacroix mentionne que suite à une rencontre avec les autorités du Service de Protection de l'Environnement, ce dernier a mentionné qu'il n'accpeterait que des terrains de 15,000 pieds carré, où il n'y a que le service d'aqueduc.

Considérant qu'un accord de principe a déjà été accordé à M.Roch Boucher, en Avril 1977, pour son projet de prolongement de la rue Boucher,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M.Hervé Gauthier, résolu unanimement, d'accepter le projet de M.Boucher, aux conditions suivantes:

- 1- QUE la Firme Pluritec soit autorisée à dresser les plans et devis pour le service d'aqueduc, avec protection contre les incendies, et qu'elle présente ceux-ci aux Services de Protection de l'Environhement du Québec. Ce pour les rues ou lot 25-16 et 25-17.
- 2- QUE si les Services de Protection de l'Environnement du Québec accepte le projet de M.Boucher, ce dernier s'engage à défrayer à la Municipalité, un montant de \$16.50, le pieds linéaire, comprenant plans, devis, achats et installation de matériaux d'une conduite d'a queduc avec protection contre les incendies et revêtement de pierre dans la ou les rues, soit le lot 25-16, d'une longueur de 460 pieds, et le lot 25-17, d'une longueur de 260 pieds, tel qu'apparaissant sur un plan officiel dressé par Georges Gariépy, Arpenteur-géomètre.
- 3- QUE si les Services de Protection de l'Environnement du Québec refuse le projet de M.Boucher, pour les rues lots 25-16 et 25-17, celui-ci s'engage, par écrit, à rembourser à la Municipalité 50% des frais encourues, par celle-ci, pour la confection, par la firme Pluritec, des plans et devis de la conduite d'aqueduc, avec protection contre les incendies, sur les lots 25-16 et 25-17.

4- QUE M.Roch Boucher signe l'engagement décrit au paragraphe no3, avant d'autoriser la firme Pluritec à dresser les plans et devis décrits ci-haut. Adopté.

M.Claude Bergeron, propriétaire des rues du Domaine Levéco, offre à la Municipalité les rues de ce secteur pour la somme de \$1.00

Le Sec-tré. soumet un exemple des coûts d'installation de compteur à chaque propriété, ce qui représenterait des coûts de 50mille dollars approximativement.

Il est proposé par M.Jules Levasseur, résolu, de lever la pré sente assemblée ajournée à 11.45 heures p.m.

#161/77

Rues Levéco

Compteur eau

#162/77

Clemen & Beaudy Maire

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE POINTE-DU-LAC

24/10/1977

Séance régulière des membres du Conseil de la Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue ce 24 octobre 1977 à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Robert Parenteau, jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier Jules Levasseur sous la présidence de Monsieur le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Jean-Baptiste Pothier est présent.

M. le Conseiller Raymond Lamothe est absent cause d'accident.

Après la Récitation de la prière M. le Maire demande si tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procèsverbal de l'assemblée tenue le 18 octobre 1977 et dont copies leur furent distribuées quelques jours avant la présente assemblée.

Il est proposé par M. le Conseiller Robert Parenteau et résolu d'accepter tel que présenté les minutes de l'assemblée tenue le 18 octobre 1977 signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier.

Adopté.

rue Claude Noël

164/77

163/77

M. Claude Noël présente un croquis pour élargir à 60 pieds, un chemin existant de 30 pieds de largeur, sur le lot P-248.

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accorder une acceptation de principe à M. Claude Noël afin que ce dernier puisse faire préparer un plan, par un arpenteurgéomètre à cette fin.

Adopté.

expropriation lot P-248

Le Sec.-trés. devra prendre des informations auprès du Conseiller Juridique afin de connaître les procédures en expropriation pour élargir un chemin privé sur le lot P-248.

Considérant que M. Paul Charbonneau, en date du 24 octobre 1977, reçoit du Service de Protection de l'Environnement du Québec l'approbation des plans d'aqueduc et du système d'égouts de son projet de développement domiciliaire, ainsi que l'approbation d'accomplir les travaux requis, tout en se conformant à toutes lois ou règlements en vigueur,

Considérant que M. Charbonneau désire que la Municipalité procède à l'émission de permis de construction sur les terrains d'une rue du côté Sud du Chemin Ste-Marguerite,

Charbonneau
vente rue
197-5 et 197-12



EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement que la Municipalité se porte acquéreur d'une rue portant les nos de lots 197-5 et 197-12, d'une longueur de 404.55 pieds aux conditions suivantes:

- 1°) M. Paul Charbonneau devra fournir à la Municipilaté une attestation des consultants de la Firme Pluritec, certifiant que les travaux et installations d'aqueduc et d'égouts sont en conformité avec les plans et devis déjà fournis, soit le dossier no 7109.
- 2°) M. Charbonneau devra déposé à la Municipalité, par chèque certifié, le montant de 1% de garantie, décrit au paragraphe # 1-D de l'entente signée avec la Municipalité en date du 27 juin 1977.
- 3°) Que M. Charbonneau place immédiatement en chantier les travaux d'aqueduc, d'égouts et de fosse septique commune dont les plans sont déposés à cette fin. M. Charbonneau devra céder à la Municipalité le terrain cadastré, toutes les installations requises par la fosse septique, ainsi qu'un plan de localisation fait par un arpenteur-géomètre de celle-ci.
- 4°) La Municipalité s'engage à se porter acquéreur pour la somme de \$1.00, de la rue portant les nos de lots 197-5 et 197-12 avec toutes les installations d'aqueduc, d'égouts, de fosse commune ainsi que le terrain requis par cette dernière. Ces installations étant décrites aux plans de la Firme Pluritec, dossier no 7109.
- 5°) M. le Maire Clément Beaudry est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cette fin.
- 6°) Le Notaire Claude St-Martin est autorisé à préparer les documents à cette fin.

Adopté.

Cinévic Inc.

En date du 11 octobre 1977, la compagnie Cinévic Inc. laquelle désire implanter un ciné-parc dans la Municipalité, avise que la construction des bâtiments requis s'effectuera au printemps 1978.

Cas Y. Charest

En date du 20 octobre 1977 la Cour Provinciale de Trois-Rivières a rendu son jugement relativement aux poursuites intentées par M. Yvon Charest contre la Municipalité. Le Sec.-trés. donne lecture du jugement rendu, par lequel la Municipalité devra payer à M. Charest la somme de \$318.93, plus les intérêts sur l'action de \$1,608.93 réclamé plus les dépens.

			lisati
Co. Bell Canada	Considérant que la Co		Plurit
réparation routé	à des travaux d'installation de	,	
Toparation Tout	intersections Ste-Marguerite et		plan d
	Ste-Marguerite et rang des Peti		vices.
	E-914345,	# 167/77	
	Considérant que des do		résolu
	de ces chemins et qu'aucun avis		nisme
	tallé afin d'aviser les automob		aux di
#166/77	EN CONSEQUENCE, il es		cessai
,	résolu unanimement, d'aviser la		tendue
	plus rapidement possible, à la 1	.	Adopté
	ci-haut mentionnés, et ce avant		
	dents,.	rencontre	2 27
	Que copie de cette ré:	urbanisme	le 31
	du Transport du Québec.		afin d
	Adopté.	ĺ	ciliai de Poi
	·		
Plan urbanisme	Considérant, une rencor		p.m.
	férents ministères du Gouverneme	Soumission	
	lisation d'un plan directeur d'a	déneigement et	déneig
	Pluritec,	bouches-imendie	de M.
	Considérant que les d		Va. C.
	plan d'urbanisme compléterait t		de chè
	vices.		

EN CONSEQUENCE, il es

résolu unanimement de demander à

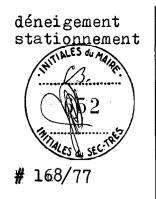
vra pr

procéd

rencontre urbanisme

167/77

Soumission déneigement et foo uches-ârmndiè



soumission vidanges

169/77

Considérant qu'il n'y a qu'une seule soumission pour le déneigement du stationnement de l'Hôtel de Ville pour l'hiver 1977 1978, soit celle de M. Gilles Bouchard,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, d'accorder à M. Gilles Bouchard le contrat de déneigement du poste incendie, au coût de \$360.00 pour l'hiver 1977-1978.

Adopté.

Considérant qu'une seule soumission a été reçue pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 1978.

Considérant qu'elle est conforme aux exigences demandées

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Hervé Gauthier, résolu unanimement d'accepter en principe la soumission de Monsier Albert Thériault afin de la soumettre au Ministère des Affaires Municipales, Direction Générale de l'Administration Financière pour approbation.

Le tarif de la soumission est le suivant:

PRIX par usager	\$20.80
(à l'année) environ 870	\$18,096.00
PRIX par usager	\$10.40
(saisonnier) environ 180	\$ 1,872.00
TARIF pour le transport	a
Saint-Etienne	\$ 3,120.00
Saint-Barnabé	\$ 2,808.00

Adopté.

Le Sec.-trés. devra reviser et faire accomplir les travaux nécessaires aux fossés de l'avenue des Erables.

Le Sec.-trés. devra aussi aviser les inspecteurs agraires de visiter et faire rapport du fossé séparant les propriétés de M. Aram Benoît et de M. Rodolphe Blouin.

Considérant des demandes pour l'entretien de chemins privés pour l'hiver 1977-1978,

Considérant que Me Bertrand Lamothe, avocat et conseiller juridique de la Municipalité mentionne que le Conseil Municipal n'a pas le droit de payer pour l'accomplissement de travaux sur des propriétés privées,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau, résolu unanimement de refuser d'accomplir le déneigement de chemins privés situés dans la Municipalité. Adopté.

avenue des Erables fossés

fossé Benoît
Blouin

déneigement chemins privés

170/77

Philippe Garceat ponceau sucrerie

Le Sec.-trés. devra aviser. M. Philippe Garceau de la possibilité qu'il construise un ponceau dans le fossé de la Place Garceau afin de se rendre à sa su-crerie.

soirée informations Afin de souligner le dévouement des pompiers volontaires de Pointe-du-Lac, les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le Sec.-trés. à organiser une soirée d'informations qui devra se tenir un vendredi soir, avec les membres des deux Conseils Municipaux.

Pierre rues

Le Sec.-trés. souligne qu'à divers endroits des rues il y aurait besoin de pierre. Les membres du Conseil sont unanimes à attendre au printemps.

La présente assemblée est levée.

Maire <u>Clement, Beaudy</u> Sec.-trés.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE POINTE-DU-LAC PAROISSE

14/11/77

Séance régulière des membres de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue ce 14e jour de novembre 1977 à la salle de l'Hôtel de Ville, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le Sec.-trés et l'Assistant sont présents.

M. Raymond Lamothe est absent à cause d'un accident.

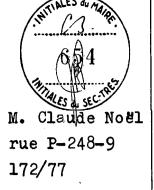
Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée tenue le 24/10/77, et dont copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

171/77

Il est proposé par M. Robert Parenteau, appuyé par M.

-----Jean-Jacques Lacroix d'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 24 octobre 1977, en retranchant toutefois, à la
résolution #165/77, au paragraphe 4°) les mots "de fosse commune
ainsi que le terrain requis par cette dernière". Signée et initialée par M. le Maire et le Sec.-trés.
Adopté.

M. Jules Levasseur s'oppose à ce retranchement ainsi qu'à l'adoption de ce procès-verbal.



rue Noël

local A.A.

Charbonneau dépôt 1%

prolongement rue Boucher

#173/77

M. Claude Noël présente un plan projet de subdivision du lot P-248 (9), de 60 pieds de largeur par environ 662.9 pieds de longueur.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau résolu unanimement, d'accepter le projet de subdivision lot P-248 (9) préparé par Serge Hamel, Arpenteur-Géomètre, et propriété de M. Claude Noël. Adopté.

Considérant que M. Claude Noël désire céder à la Municipalité une lisière de terrain de 60 pieds de large par environ 662.9 pieds de longueur, sur le lot P-248,

Considérant qu'une partie de ce terrain est utlilés comme chemin de passage, et ce, depuis nombre d'années,

Alors la Municipalité se protera acquéreur de ce terrain devant éventuellement être une rue, la rénovation de celle-ci sera à sa charge vue qu'elle date de plusieurs années, M. Noël devra céder, la ou les servitudes requises, à la Municipalité, afin d'assurer un égouttement adéquat.

M. Gariépydemande d'obtenir un local pour tenir des réunions de l'Association des A.A. Les membres du Conseil sont unanimes à accepter que ces réunions se tiennent à la salle de l'Hôtel de Ville, en attendant qu'un autre local soit disponible, à condition que M. Gariépy, responsable de ces réunions, s'engage à respecter les conditions déjà établies, et à signer le formulaire à cette fin.

M. Paul Charbonneau présente le détail des coûts des travaux, d'établissement des services dans son projet de développement domiciliaire. Suite à la résolution #165/77, adoptée à la séance du 24 octobre 1977, M. Charbonneau dépose un chèque certifié au montant de \$977.77, représentant le 1% de garantie spécifié dans l'entente intervenue avec M. Charbonneau, et ce, pour une partie de son projet.

Considérant que la firme Pluritec présente les plans d'aqueduc pour un prolongement de la rue Boucher, dossier #7201,

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des plans série 7201 feuilles 1 et 2, préparés par les Consultants Pluritec Ltée, et après examen,

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accepter ces plans et d'autoriser les Consultants Pluritec Ltée à les présentes au Service de Protection de l'Environnement pour approbation.

Adopté.

CANADA PROVINCE de-of QUEBEC Municipalité de — Municipality of

ELECTION

13	J.												
г.1	R.	1	7	,	1	r	1	ſ	(ገ	1	1	

10

AVIS au MAIRE de son ELECTION NOTICE to the MAYOR of his ELECTION

(Article 287)

	A — To:		
Mon	asieur — Sir:		
	Avis spécial vous est Special Notice is by the	par les présentes donné par le soussigné, lese presents given you, by the undersigned	
Prés <i>Pres</i>	sident d'élection pour lac siding-Officer for the san	lite Municipalité, qu'à une élection tenue le de de la Municipality, that at an election held on the	jour day
de of		vous avez été élu Maire de ladite I , you were elected Mayor of the said I	Municipalité. <i>Aunicipality</i> .
	DONNE à GIVEN at	leon	19
	•		
		Président	- Presiding-Officer

Ru Bland Brett

, ,

.

#174/77

Il est proposé par M. Jules Levasseur, résolu unanimement de demander des soumissions pour le déneigement de 93 borne-fontaine pour l'hiver 77-78

Le soumissionnaire devra fournir un prix unitaire, pour l'hiver 1977-1978, et accomplir son travail aussitôt après une tempête et ou lorsque requis, de façon à ce que chaque bouche d'incendie soit facilement accessible aux pompiers en tout temps, et en ayant soin de déblayer un espace d'environ 5 pieds de chaque côté de chacune.

Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission un chèque visé et/ou un bond de garantie pour un montant équivalent 10% du montant de sa soumission.

Les soumissions seront reçues à l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac, le ou avant le 28 novembre 1977, avant 20 heures (8hres p.m.) heure normale de l'Est, pour y être ouverte le même jour à 20 heures p.m. (heure normale).

Toute personne désirant plus d'informations devra s'adresser au bureau du secrétaire-trésorier, aux heures de bureau au numéro de téléphone: 377-1121.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Cas Charest

Le sec.-trés. donne les renseignements obtenus relativement au jugement du cas de M. Yvon Charest, ainsi que le détail des montants à débourser par la Municipalité tel que décrit dans une lettre du 26 octobre 1977, de Me Michel Lupien, avocat.

Comptes taxes

Considérant qu'en date du 10 novembre 1977, M. Jacques Veillette de la firme Evaluation St-Maurice Inc., soumet des prix pour la confection du rôle de perception et des comptes de taxes pour l'année 78, par ordinateur,

175/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Hervé Gauthier, résolu unanimement, d'accepter les taux de la firme Evaluation St-Maurice Inc. pour le traitement des données, la confection et l'imprimerie des comptes de taxes et du rôle de perception pour l'année 1978, au coût de \$0.85 pour les comptes de taxes et \$0.65 pour le rôle de perception. Ce qui représente une somme de \$1.50 par dossier. Le tout devra être livré à la Municipalité le ou avant le 20 janvier 1978.

Adopté.

Comité admin. école St-Joseph Le Sec.-trés. donne lecture de deux résolutions adoptées par la Municipalité du Village, en date du 7 novembre, l'une demandant la formation d'un comité d'administration de l'école St-Joseph et l'autre, formant et mentionnant les noms des membres composant ledit Comité.



Projet
Mme Lesmerises

rapports
demandes A.P.I.

178/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, appuyé par M. Robert Parenteau, de nommer M. Conrad Carbonneau.

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, appuyé par M. Robert Parenteau, de nommer M. Jean-Jacques Lacroix.

Ces deux conseillers siègeront sur le comité d'adminisde l'école St-Joseph en compagnie d'une autre personne qui sera choisie par eux, et ce, conjointement avec le Comité du Village. Adoptée.

Mme Fernande Lesmerises soumet la partie de son Projet Canada au travail s'appliquant à l'école St-Joseph. Elle demande l'installation, à cet endroit, d'un téléphone et d'un bureau. Cette demande est remise au comité d'administration de l'école St-Joseph.

L'Association de Prévention des Incendies de Pointe-du-Lac, A.P.I., soumet un rapport de ses activités depuis le début de l'année 1977, ainsi que quelques demandes,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau résolu unanimement,

- 1) D'accorder à l'A.P.I., une aide financière au montant de \$200
- 2) De rembourser, conjointement avec la Municipalité du Village, la somme de \$46.16 pour l'achat de matériel lors de la Semaine de Prévention des Incendies.
- 3) D'autoriser l'installation d'une distributrice à café à l'Hôtel de Ville
- 4) De suggérer aux pompiers volontaires de voir un autre endroit que la salle de l'Hôtel de Ville pour l'installation d'une table de billard parce que la fréquence des assemblées des Conseils Municipaux augmente toujours, l'obligation de circuler par l'extérieur pour passer de la salle au garage où sont les réfrigérateur ainsi qu'une distributrice de café, ainsi que l'espace requis pour cette table, ne feront que créer des inconvénients à tout le monde.

Adopté.

M. Rodrigue Beaudry offre ses services pour effectuer le déneigement du stationnement de la station de pompage au coût de \$220.00 pour l'hiver 77-78.

Les membres du Conseil sont unanimes à retenir les services de M. Rodrigue Beaudry pour effectuer le déneigement de la station de pompage pour l'hiver 77-78, au coût de \$220.00.

déneigement stationpompage

179/77

salle A.F.E.A.\$.

Mme Gélinas de l'A.F.E.A.S. de Pointe-du-Lac demande d'obtenir la salle de l'Hôtel de Ville pour la tenue d'un "marché aux puces" le 4 décembre 1977.

Les membres du Conseil ne voient aucun inconvénient.

L'A.Q.T.E.

L'A.Q.T.E. avise qu'une journée d'étude sur les technique de l'eau, se tiendre le 25 novembre 1977. Les membres du Conseil sont unanimes à autoriser le Sec.-trés. et son assistant s'il est disponible, à assister à cette journée et à en défrayer les dépenses relatives.

rapports mens:

Le Sec.-trés. soumet lesdivers rapports mensuels, tels: financiers, aqueduc, incendie, bâtisse municipale.

avis motion bibliothèque # 180/77 Il est proposé par M. Robert Parenteau, résolu unanimement de déposer un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement relatif à l'établissement d'une bibliothèque locale.

ajournement
181/77

Considérant qu'il est minuit, il est proposé par M. R. Parenteau, appuyé par M. Jean-Jacques Lacroix, d'ajourner la présente assemblée à O heures 15 minutes le 15 navembre 1977. Adopté.

La présente assemblée est ajournée.

L'assemblée ajournée du 14 novembre 1977, reprend à 0 hre 15 minutes le 15 novembre 1977, avec tous les membres du Conseil présents à l'assemblée du 14 novembre 1977.

COMPTES:

Adopté.

AU FOLIO 612

	1		e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	
chèque no	442	Caisse Pop. Pointe-du-Lac	A. Thériault vidange	1,250.00 ~
	443	Marcel F. Rivard	dépotoir oct. 77	67.20 ~
	444	Ministère Revenu du Québec	impôt oct. 77	260.77 ×
	445	Receveur du Canada	71 ° 11 ti	202.93~
U	446	Martial Beaudry	24 oct. au 5 nov. 77	274.62~
4	447	11 11	7 nov. au 19 nov. 77	274.62
× .	448	Jean-Baptiste Pothier	nov. 1977	885.40
	449	Gaétan Pagé 🐬 🧽	ménage oct.77	112.50 ~
•	450	Babin Const. Inc.	C. bâtisse	1,500.00~
	451	Bigué & Lord Arch.	C. bätisse	129.90 ~
1	452	Imprimerie St-Joseph	comité souscription	164.21 ~
	453	Me Bertrand Lamothe	conseiller juridique	125.00 ~
	454	Banque Provinciale Canada	succ. Yamachiche inté.	25,096.06 ~
	455	-	pompier	30.00~

.			
HITTALES du MARA 456	Martial Beaudry	pompier	40.00
/* \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	Raymond Benoît	. **	45.00
58 458		tt _ tt	50.00
459 459 460	Silvio Dufresne	11 11	45.00 ~
460	André Dugré	11 11	30.00
461	Maurice Gauthier	H	30.00
462	Jacques ^G odon	TT 11	15.00
463	Jean-Marc Guay	tt í tt	30.00
464	Marcel Guay	11	15.00
465	Normand Hélie	н . н	30.00 m
466	Rénald Légaré	\$\$ \$P	15.00
467	Denis Lesmerises	\$\$ \$8	15.00~
468	Michel Lesmerises	19 11	15.00
469	Jean-Yves Pépin	n u	45.00
470	Réal Trahan	11	30.00
471	Jean-Claude Turgeon	11 11	30.00
472	Garage Pépin & Fils	essenc e	51.05
473	Réal ^T rahan	divers ·	18.40
474	Restaurant Pignon Bleu	divers ·	15.25
475	J.B. Lanouette Inc.	ass. camion	658.00
476	Canadian Motorola Elec.	C.	120.27
477	Epicerie St-Jean-Baptiste	divers	83.30
478	P.A. Gouin	divers 34.55 C. 157.97	192.52
479	Hydro-Québec	bâtisse annullé pas	de compte
480	Bell Canada	11	158.09
481	Ben Vanasse Inc.	11 11	71.98
482	,	ass. école St-Joseph	340.00
483		divers oct. 77	101.39
484			300.00
485	Maurice Gauthier	rép. école 65.50 rues 52.50	1
486	MM. Godin, Lacoursière, Girard		264.30
487	Yvon Charest	jugement	346.37 ~
22 m 2 m 2 7 0 0		FOLIO 1719	350.50
chèque nol00	Michel Thiffeault	29 hres à 5.50 travaux	159.50
101	Launier Ltée	matériaux	68.16
	Noé Veillette	travaux aqueduc	250.78 ~ 228.00 ~
103 104	Louis Dugré Jean-Baptiste Pothier	voy. 200, voirie 100 div. 7.	
104	Fournier & Martin	matériaux	89.65
106	L'A.Q.T.E. Région Mauricie	III OCT TOMY	20.00 m
107	Philippe Pothier	inspecteur agraire 2cas	15.00
108	Jean-Baptiste Pothier	divers	100.00
	*		
			j

182/77

Adopté.

Il est proposé par M. Jules Levasseur, résolu unanimement d'accepter les comptes ci-haut, pour paiement aux folio 612 et 1719.

La présente assemblée ajournée est levée.

Maire <u>Clement Beaudy</u> Sec.-trés.

65'9

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC PAROISSE

28/11/77

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale, Pointe-du-Lac Paroisse, tenue le 28 novembre 1977, à la salle de l'Hôtel de Ville, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum.

Le sec.-trés. et l'ass.-sec. sont tous deux présents.

M. le conseiller daymond Lamothe est absent à cause d'un accident.

Après la récitation de la prière M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 14 novembre 1977, et dont copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Lacroix résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé, le procès-verbal de

re assemblée tenue le 14 novembre 1977, signé et initialé Maire et le sec.-trés.

cat, par laquelle ce dernier exprime son point de vue t à l'expropriation de terrain pour l'ouverture de rue ir aux fins de quelques propriétaires.

la Dagenais et Gariépy demandent le nombre de permis de qui ont été accordé sur des chemins privés de juillet en 1972. Le sec.-trés. devra vérifier.

#183/77

#184/77
rue privée
P-248
Gendron-Ringuet

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, que le Comité des rues rencontre MM. Michel Gendron et Marcel Ringuette afin d'étudier les possibilités que ceux-ci cèdent une lisière de terrain pour élargir le chemin privé qui passe entre leur propriété respective lot P-248. Adopté. M. harest obstruction-vue



discothèque C. Noël

déneigement lot P-248 M. Boisvert

Pierre Racine dommages

Subvention entretien chemin-hiver

St-Vincent Paul remerciements

remerciements Comité souscrip

majoration tarif bibliobus

Bell Canada

M. Milette mentionne que son voisin M. Yvon Charest stationne des camions dans sa cour avant, et qu'il nuit à la visibilité. Le sec.-trés. devra aviser M. Charest de ne pas obstruer l'espace comprise entre la ligne de la rue et sa résidence.

M. Člaude Noël devra obtenir un nouveau permis de construction pour changer la destination d'un bâtiment qui devæit être un garage.

Le sec.-trés. devra aviser la Firme Bellemare & fils de ne pas déneiger le chemin privé de M. Noël lot P-248, soit le chemin à droite fe la bâtisse de M. Paul Proulx. Le seul propriétaire résidant à cet endroit, M. Boisvert et autres, devra s'occuper lui-même de procéder au déneigement de ce chemin.

En date du 25 novembre 1977, M. Pierre Racine avise, par courrier recommandé, que si, le camion de déneigement cause des dommages à sa propriété, il intentera des poursuites contre la Municipalité. Copie de cette lettre sera transmise à la firme préposée au déneigement.

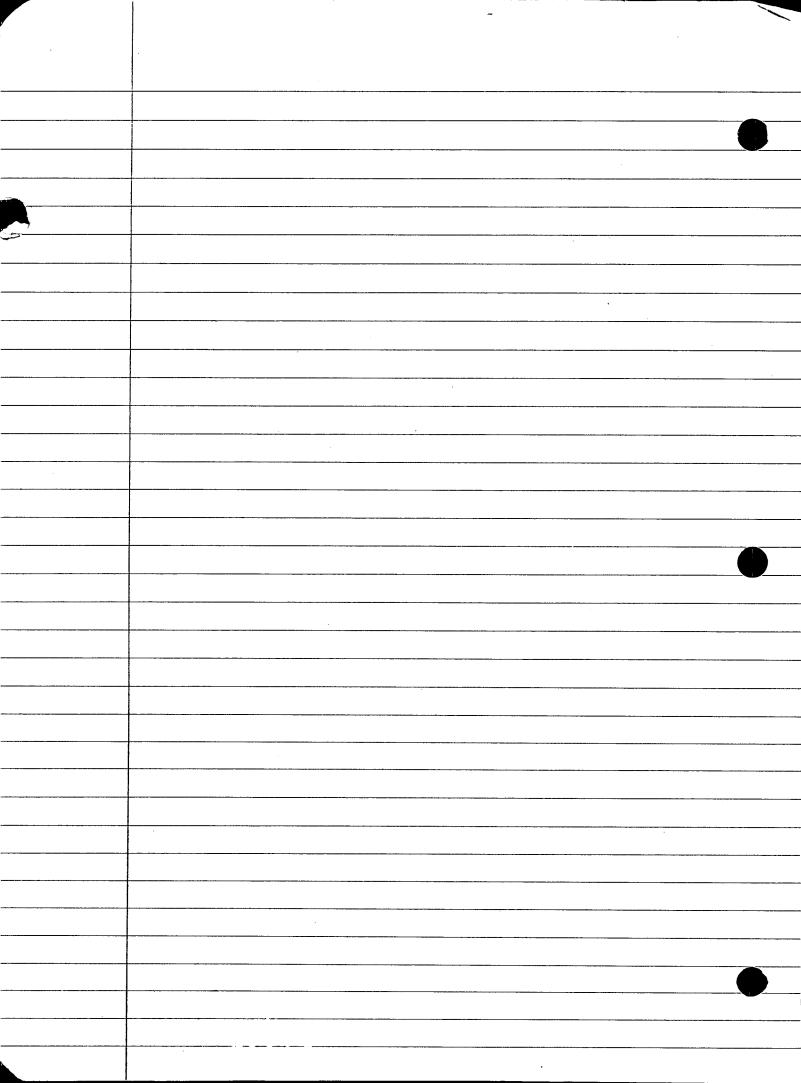
En date du 28 octobre 1977 le Ministère des Transports offre une subvention pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 77-78, sur une longueur de 37.21 km au taux de \$370/km. Les conditions pour obtenir cette subvention sont jointes à la présente.

En date du 16/11/77, la Société St-Vincent de Paul de Pointe-du-Lac remercie le conseil municipal de son appui financier accordé.

En date du 14/11/77, M. Gilles Boulet président du Comité de souscription pour les Loisirs de Pointe-du-Lac Inc., remercie le Conseil municipal pour son appui lors de cette campagne.financière.

En date du 23/11/77, la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie avise que les Municipalités n'ayant pas de bibliothèque locale devront débourser un tarif de \$0.65 par capita pour bénéficier du service d'un bibliobus comparativement à \$0.45 par capita pour un service de bibliothèque locale.

En date du ll/ll/77 Bell Canada avise que les travaux décrits au dossier 414794, sont complétés et qu'à moins d'avis contraire d'ici six semaines, cette compagnie les considérera à la satisfaction de la municipalité.



Mlles Tourignant Edith et Picolo

Explications sur congle de Jage (Vidange

Vérifier correspondance)

Copie de résolution pour intérêt et pries d'aires.

Tris à Dupont pour dire que do 3 aye Résid.

et que poulaible den ont portir le + fot possible Verifier terre å Rodriger Beauty servir s'il a

Bruit Paysan

En date du 16/11/77, le Service de Protection de l'Environnement du Québec fait ses recommandations/ afin que les résidents des alentour du restaurant 661 "Le Paysan" ne soient pas incommodés par les bruits de ce dernier. Le sec.-trés. devra faire parvenir copie de cette lettre au restaurant "Le Paysan" ainsi qu'à un des propriétaires plaignant.

dépôt voirie rg St-Joseph

En date du 18/11/77, le Ministère de la Voirie retourne le chèque de \$800.00 déposé en garantie de la bonne exécution de travaux d'aqueduc le long du rang St-Joseph.

test percolation neau

En date du 17/11/77, la firme Pluritec soumet le rapport projet Charbon+ des tests de percolation effectués pour le projet de M. Paul Charbonneau, au cours de l'été 77. Ces tests ont été soumis pour approbation au Service de Protection de l'Environnement du Québec.

ACU-Québec demande appui

En date du 15/11/77, l'Association Canadienne d'Urbanisme Division du Vuébec, demande l'appui de la Municipalité pour une demande d'aide financière du Ministère des Affaires municipales du Québec.

soumission déneigement BF

Considérant que deux soumissions ont été reçu pour le déneigement des borne-fontaine, pour l'hiver 77-78,

Considérant que les soumissions sont toutes deux conformes aux exigeances demandées,

Considérant que les soumissions sont les suivantes:

M.Louis Dugré, 1600, Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac

Taux par Borne-fontaine: \$19.50

Taux horaire: 22.00

Chèque sertifié de: \$185.25

M. Gilles Bouchard, Baie-Jolie, Pointe-du-Lac

Taux par Borne-fontaine: \$19.00

Taux horaire: 20.00

Chèque certifié de: \$180.50

#185/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. R. Parenteau, résolu unanimement d'accorder à M. Gilles Bouchard le contrat de déneigement des borne-fontaine pour l'hiver 77-78, au coût de \$19.00 chacune. D'autoriser M. le Maire Clément Beaudry et'le sec.-trés. Jean-Baptiste Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de déneigement avec M. Bouchard. Adopté.

#186/77
reglement vidange

grement Vidar

#187/77
règlement
bibliothèque
locale

AVIS DE MOTION

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau, résolu unanimement de donner un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pour la cueillette des ordures ménagères.

Adopté.

REGLEMENT numéro 93

En date du 28/11/77

Considérant qu'en vertu de la loi une municipalité peut faire des règlements pour aider à l'établissement et au maintien des bibliothèques publiques gratuites;

Considérant que la Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie, corporation organisée en vertu de la troisième partie de la Loi des Compagnies de Québec, recevant la collaboration de la Commission et du Service des Bibliothèques publiques du Québec et l'appui financier du Ministère des Affaires Culturelles, est disposée à organiser dans ladite municipalité une telle bibliothèque;

Considérant qu'un avis de la présentation du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce Conseil,

PAR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jules Levasseur et résolu d'adopter le règlement ci-après qui portera le numéro 93 et de décréter ce qui suit:

- 1. Le préambule ci-dessus fera partie du présent règlement.
- 2. La municipalité de Pointe-du-Lac, Paroisse dans le comté de St-Maurice, est autorisée à aider à l'établissement et au maintien d'une bibliothèque publique gratuite dans les limites de son territoire.
- 3. Le Conseil de ladite municipalité est autorisé à signer avec la Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie pour les fins du présent règlement, le projet de contrat ci-joint qui fera partie de ce règlement comme s'il y était au long reproduit.
- 4. Les contributions volontaires que recevra la municipalité pour sa bibliothèque seront appliquées aux fins du présent règlement.
- 5. A compter de l'entrée en vigueur de ce règlement, tous autres règlements qui peuvent être en force dans ladite municipalité et qui contiennent des dispositions contraires au présent règlement ou incompatibles avec icelui seront abrogés et révoqués à toutes fins que de droit.
- 6. Le présent règlement entrera en vigueur dans les quinze jours de sa promulgation.

Adopté. Climent Lineday

fran Ste Dohun See her

#188/77 résolution Bibliothèque

Sur proposition du conseiller Hervé Gauthier il est résolu que monsieur le Maire et monsieur le Greffier ou monsieur le Secrétaire-trésorier de la municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse sont autorisés à signer pour et au nom de cette municipalité, avec la Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie, un contrat semblable au projet du contrat annexé au règlement numéro 93 et ce dès que ledit règlement entrera en vigueur, pourvu toutefois que la Commission Municipale de québec y donne son approbation. Adopté.

#189/77 poste-incendie

Considérant que sur le Chemin Ste-Marguerite, la circuréduire vitesse lation automobile est assez dense et que la limite de vitesse est élevée.

> Considérant que notre Poste Incendie est situé sur cedit chemin,

> Considérant que lors de la sortie des Camions Incendies, à cause de la trop grande vitesse des véhicules circulant sur ledit chemin, de graves accidents sont susceptibles de se produire et par le fait même retarder l'arrivée des pompiers sur les lieux d'un incendie.

CHARTED

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement, que demande soit faite au Ministère des Transports, de réduire la vitesse à 50 km/heure sur le chemin Ste-Margue rite, du moins à l'approche du poste-incendie soit jusqu'à l'avenue St-Jean-Baptiste. De placer de chaque côté du poste-incendie, des panneaux indicateurs de sortie d'urgence pour les camions incendies Adopté.

nomination vérificateur #190/77

Considérant qu'à la fin de chaque année, la Municipalité doit nommer un vérificateur pour l'audition de ses livres,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par C. Carbonneau résolu unanimement de nommer la firme De Cotret, St-Arnaud et Associés pour effectuer l'audition des livres et dresser les divers rapports financiers requis par la loi. Adopté.

membre comité de rues #191/77

Considérant l'absence de M. Lamothe au sein du Comité de rues,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement de nommer M. Hervé Gauthier sur le comité de rue afin de remplacer M. Lamo'the. Adopté.

Puits # 3

Considérant que des sondages et expertises ont été effectués pour la confection d'un puits # 3, le sec.-trés. est autorisé



à demander à la firme R.J. Lévesque et Fils des prix pour la confection de ce puits, ainsi que l'achat d'une pompe, et autres équipements requis.

La présente assemblée est levée.

Maire Clement Beaudy Sec. - trés. Mu

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC PAROISSE

12/12/77

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la Salle de l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 1977, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry formant quorum.

Le Sec.-trés. et l'Assistant sont tous deux présents. M. le conseiller Raymond Lamothe est absent.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès-vefbal de la dernière assemblée tenue, le 28 novembre 1977 et dont copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

192/77

Il est proposé par M. le conseiller Jules Levasseur, résolu unanimement, d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 28 novembre 1977. Signé et initialé par M. le Maire et le Sec.-trés. Adopté.

Chemin P-248 rapport Comité de rue

Le Comité de Rue donne son rapport relativement à l'élargissement d'un chemin privé appartenant à M. Claude Noël lot P-248. Considérant que M. Ringuette a été rencontré et qu'il n'est pas disposé à céder de terrain, qu'il n'est pas souhaitable d'exproprier le terrain requis, alors la solution à ce problème serait que tous les propriétaires riverains cèdent de plein gré une lisière de terrain.

Compte Lupien

En date du ler décembre 1977 Me Michel Lupien soumet son compte d'honoraires et déboursés pour l'année 1977, au montant de \$572.40.

programme d'aide M.A.F.

En date du 5 décembre 1977, le Ministère des Affaires municipales soumet les normes de nouveaux projets d'aide financière, soit P.A.R.E.M. et P.A.C. 66.

remerciement A.F.E.A.S.

L'A.F.E.A.S. de Pointe-du-Lac remercie les membres du Conseil d'avoir prêté la salle municipale pour la tenue d'un marché aux puces.

S.S.J.B. le 24/6/78 En date du 7 décembre 1977, la S.S.J.B., locale de Pointe-du-Lac, demande de lui réserver, pour le 24 juin 1978, le terrain arrière de l'école St-Yves. Ce terrain ne relève pas de notre municipalité.

Projet Boucher acc-récep.

En date du 30 novembre 1977, le Service de Protection de l'Environnement accuse réception du projet de M. Boucher, dossier 7201.

PROVINCE DE QUEBEC CORPORATION MUNICIPALE POINTE-DU-LAC PAROISSE

Règlement #94 Vidange Cueillette et Transport des ordures ménagères.

ATTENDU que la Municipalité de Pointe-du-Lac Paroisse peut règlementer sur la cueillette et le transport des ordures ménagères,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement, a été donné à la séance régulière du 28 novembre 1977,

A CES CAUSES, il a été ordonné et statué par ledit Conseil, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir:

IL EST PROPOSE par M. le conseiller <u>Conrad Carbonneau</u> et résolu unanimement, que ;

- 1- Lors de son entrée en vigueur, le présent règlement no 94 abroge le règlement no 68 et tous ses amendements ultérieures à son adoption.
- 2- Les ordures ménagères seront ramassées, par le ou les préposés une fois la semaine à l'étendue de la municipalité au jour fixé par le Conseil municipal lors du renouvellement ou de la signature du contrat avec le préposé ou au début de chaque année.
- 3- Le propriétaire, locataire ou occupant d'un logement sera responsable de ses ordures ménagères, et devra les déposer, dans des sacs ou dontenants étanches d'un poids n'excédant pas 65 livres ou 30 kilogrammes, le long des chemins, rues ou range



n i

municipalisés pour une période n'excédant pas huit (8) hres avant la cueillette.

- 4- Le ou les propriétaires résidant sur un chemin privé devront déposer leurs ordures ménagères en bordure du chemin, rue ou rang municipalisé, le plus près, et ce, pour une période n'excédant pas huit (8) avant la cueillette de façon à garder l'environnement propre.
- 5- Une taxe spéciale ou taxe de vidange sera imposée à tous les propriétaires d'immeubles, pour chaque unité de logement à un taux suffisant pour couvrir toutes les dépendes relatives à ce service. Le montant de cette taxe sera fixée par résolution du Conseil municipal au début de chaque année. Ce compte sera expédié à chaque propriétaire en même temps que celui de la taxe foncière, avec les mêmes conditions, délais et recours en paiement; les immeubles commerciaux et agricols et industriels sont exclus de ce paragraphe.
- 6- Le ou les propriétaires d'établissements commerciaux, agricoles et industriels devront prendre arrengement avec le préposé à la cueillette et devront défrayer le coût de l'en-lèvement de leur vidange.
- The Les propriétaires de chalets ou résidence saisonnière auront à débourser pour le service de vidange, la moitié du montant exigé pour les usagers réguliers, aux mêmes conditions d'expédition de compte et de paiement. Ce service leur étant offert du 30 avril au ler novembre de chaque année.
- 8- Il est strictement défendu à quiconque de recvoir ou transférer, desc déchets ou ordures ménagères de toutes natures en provenance de l'extérieur des limites de la Municipalité sous peine d'amende, tel que prévu au présent règlement.
- 9- Il est strictement défendu, sous peine d'amende prévue au présent règlement, de jeter des ordures ménagères et/ou des déchets ou rebus de toutes sortes le long ou sur des chemins, rues, routes, rangs, rivières, sfleuve, terrains vaccants ou autres endroits.
- 10- Toutes personnes commettant une infraction au présent règlement est passible d'une amende d'au plus cent dollars pour chaque infraction, ou à défaut de payer l'amende et les frais, à un emprisonnement n'excédant pas trente (30) jours. Toutefois cet emprisonnement cesse des que l'amende et les frais auront été acquittés.

11- Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Maire

Sec.-trés. /

Puits # 3 Pluritec autor risation à Q.

193/77 ·

Lévesque prix pompe

Arrérages de taxes

Taxes à biffer

Considérant que des sondages ont été effectués pour l'établissement d'un puits supplémentaire, au réseau d'aqueduc,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'autoriser la firme d'ingénieurs Pluritec, à dresser les plans pour la construction d'un puits d'aqueduc (#3), et à les soumettre au Service de Protection de l'Environnement du Québec, pour approbation. Adopté.

La firme R.J. Lévesque soumet des prix pour l'achat et l'installation d'une pompe et de son moteur pour le puits #3.

Le Sec-trés. soumet la liste des arrérages de taxes foncières et d'aqueduc.

SECTEUR AQUEDUC		MONTANT	
		1977 - -	 1976
Bar Salon La Pléiade	piscine	100.00	
Bastarache Adrien	piscine	15.00	
Bélanger Gérard	erreur		42 .50
Carpentier Claude	piscine	15.00	
Charbonneau Jean-Guy	piscine (2 ans)	15.00	15.00
Denoncourt Georges	maison mobile (6 mois)	42.50	
Dupont Pierre	voir Micheline Lompré	85.00	
Gastonguay André	voir Castonguay	85.00	
Guèvremont Céline	voir G. Boulanger	85.00	
Labrecque Louis	1 loyer pour 6 mois	42.50	
Labrecque Raymond	piscine	15.00	
Roy Henri-Paul	6 mois en 76 payés	42.50	
St-Laurent	pas de piscine	15.00	
Turcotte & Frères	4 chalets fermés	200.00	
Bouchard Gilles	l maison ·	85.00	
Bouchard Mario	6 mois en 76 payés		42.50
TAXES FONCIERES	P NAT NOM		

	1977	1976	1975	1974
Boisvert Michel	9.50			
Bourassa Mme Armand			4.80	2.80
Désilet Raymond	•		1.80	
Duchesneau Donat	26.60		•	
Gravel J. Prisque	15.20	13.60	9.60	
Hébert L. Robert	1.90	1.70	1.20	
Lacourse Adélina		-	15.60	
Les Frères Instruction	38.47			
Montour a/s Corpor. Mun.	2.85			
Robert Normand	4.75			
Trottier Henri	38.95	34.85		

194/77

Il est proposé par M. Jules Levasseur, résolu unanimement de biffer les montants de taxes ci-haut.

Adopté.

Plan Charbonneau
199-35 à 37

668

MAS de SECTE

Indexation 77

195/77 convention salariale 78

M. Serge Hamel arp.-géo., soumet pour M. Paul Charbonneau un projet de subdivision d'une partie du lot 199, soit pour les lots 199-35, 199-36, 199-37.

Considérant que le lot 199-35 n'est pas conforme à la règlementation en vigueur; quant à sa façade, ce projet de subdivision est refusé.

Un indexation de 9%, pour l'année 1977, sur le salaire au ler janvier 1977, est accordé au Sec.-trés. ainsi qu'à l'Ass.-sec.-trés.

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accorder au Sec.-trés. et à l'Ass.-sec.-trés., pour l'année 1978, les salaires ci-bas décrits:

Salaire Martial Beaudry:

 salaire base 31/12/77
 \$ 9,906.14

 augmentation de 6%
 594.37

 Pour travail éval. 78
 780.00

 Salaire total 78
 \$11,280.51

 Salaire J.-Baptiste Pothier:
 salaire base 31/12/77

augmentation de 6% 871.74
Salaire total 78 \$15,400.74

Aucun indexation de sera accordée pour l'année 1978. Ces salaires comprennent 32.5 heures de bureau par semaine ainsi que toutes assemblées ou réunions pour l'année 1978.

Les frais et dépenses encourrues dans l'exercice de leur fonction seront remboursés sur preuve de tels frais ou dépenses. Le Sec.-trés. accomplira temporairement la surveillance à l'aqueduc et l'émission des permis de construction à raison de respectivement 200 et 100 mensuellement pour couvrir frais d'auto.

196/77

495

Il est proposé par M. Hervé Gauthier, résolu unanimement de nommer M. Robert Parenteau, Maire-Suppléant pour le prochain terme.

Adopté.

Le Sec.-trés. soumet les livres rapports mensuels.

déc. 1977

1,250.00

67.20 ~ 260.77 ~

202.93

274.62 ~

274.62

274.62

885.40 ~

FOLI0612 COMPTES: chèques no 488 Caisse pop. Pte-du-Lac Thériault vidange 489 Marcel F. Rivard dépotoir 490 Ministère Revenu Québec impôt 491 Receveur Général Canada impõt 21 hov. au 3 déc. 492 Martial Beaudry 5 déc. au 17 déc. 493 494 19 déc. au 31 déc.

Jean-Baptiste Pothier

	496	Gaétan Pagé	salle nov. 77 100.00 ~	TIALES, OU M
	497	Clément Beaudry	frais de rep. 637.73 //	THIN THE THE
	498	Robert Parenteau	" " 217.30~	6.6.9
	499	Jean-Jacques Lacroix	" " 217.30 ~ \	21/3
	500	Conrad Carbonneau	" . " " 217.30~	ATTALES & SECTIVE
	501	Raymond Lamothe	11 11 217.30	•
	502	Hervé Gauthier	" " 217.30	
	503	Jules Levasseur	" " 217.30	
	504	Hydro-√uébec	éclairage de rués	1,424.85
	505	Thomas Bellemare&Fils	gradeur	644.00
	506	Le Nouvelliste	avis public	20.00 W
	507	A. Guy Messier	transport sel pierre	252.40 ~
	508	Papeterie Mauricienne	C.	26.75 W
	509	Claude Arbour Inc.	C.	97.30 ~
	510	Serge Allard	pompier	80.00 N
	511	Martial Beaudry	Ħ	95.00
	512	Jean-P. Benoît	n	90.00
	513	Raymond Benoît	н	95.00 ~
	514	Marcel Crête	Ħ	170.00 m
	515	Sylvio Dufresne	11	80.00~
	516	André Dugré	Ħ	80,00~
	517	Luc Dugré	" annulé voir # 556	BBLOO
	518	Jacques ^t odon	н ,	95.00 ~
	519	Jean-Marc Guay	n	15.00 🛩
•	520	Marcel Guay	17	80.00 ~~
	521	Normand Hélie	11	95.00 ~
	522	Jean-Jacques Légaré	!!	80.00~
	523	Rénald Légaré	FF .	95.00 ~
	524	Denis Lesmerises	11	80.00~
	525	Michel Lesmerises	99	90.00~
	526	Jean-Yves Pépin	11	90.00~.
	527	André Roy	11	35.00 ₩
	528	Réal Trahan	**	80.00
	529	Jean-Claude Turgeon	77 -	75.00
	530	Association A.P.I.		246.16
	531	Garage Pépin	Camion T. C.	54.90 ~
	532	Marcel Bergeron	Divers C.	82.81 ~
	533	Ste-Maurice Oxigen	l-C. Divers l-C	864.00
	534	Réal Trahan		18.00
	535	Eloi Griffin	information 1-C.	118.00~
	536 537	Philippe Juneau annullé voir #557		264 . 50 ~
	538	annullé voir #509		N
	539	annullé voir # 508		
			fleurs C.	52 . 50 ~
	540	Louis Beaulieu	drapeaux C.	64.00 ~
	541	Société St-Jean-B.	araheany o.	- 1

.



l l			
542	Maurice Gauthier	divers St-Joseph etc.	170.25
543	Marcel Girard	école St-Joseph	376.50
544	Vitrerie de Treis-Riv.	11	68.86
545	Bell Canada	bâtisse 165.05In. 13.43	178.48
546	René De Cotret ass.	věfification	2,700.00
547	Jean-Baptiste Pothier	voirie 100, aque. 13000	313.40
548	Martial Beaudry	indexation 77	589.47
549	Jean-B. Pothier	ii ii	974.85
550	Ministère Revenu Québec	raj. impôt déc. 77	999.26
551	Receveur Canada	11 ' 11	475.94~
552	J.B. Lanouette	bâtisse responsabilité	2,522.00
553	Michel Lupien	année 1 9 77	572.40
554	Martial Beaudry	divers éval. voyage	117.25
555	Laurent Savoie	bâtisse élec.	172.55
556	Luc Dugré	pòmpier	55.00
557	Co Hydro Québec	bâtisse	561.93
558	Fernand Tessier	remb. de taxes	100.00
559	Camion Incendie Pierreville	materiel incendie	206.28
		FOLIO 1719	
109	Michel Thiffeault	41 hres à 5.50/220 au 19	nov. 225.50~
110	ocelyn Lamothe	18 hres à 5.00	90.00
111	Louis ^D ugré	aqueduc	33.00 ~
112	Formules Mun.	papeterie	37.50~
113	Pluritex Ltée	puits #3	450.00~
114	Simard et Comeau		32.00 m
115	Hydro-Québec	station	440.31
116	Notaire G.G. Garceau	terrain	10.00~
117		8 hres à 5.50	44.00
118	Receveur Canada	poste	300.00
- 1			l

197/77

198/77

Il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement aux folio 612 et 1719. Adopté.

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement,

- 1°) D'ajouter à l'entente intervenue entre la Municipalité et M. Philippe Juneau, en date du 23 juin 1977, relativement à l'ouverture d'une rue, le paragraphe "lg", soit: "S'engage à céder à la Municipalité, sur réception des approbations requises, les rues indiquées aux plans du projet, pour la somme de \$1.00, incluant les installations d'aqueduc et d'égouts, la fosse septique ainsi que le terrain à cette fin "
- 2°) Autoriser M. le Maire et le Sec.-trés. à signer pour et au nom de la Municipalité, la nouvelle entente. Adopté.

La présente assemblée est levée.

MAIRE

Marentian SEC .- TRES. M

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

séance régul. 27/12/77

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac, le 27 décembre 1977 à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire-suppléant Robert Parenteau, formant quorum.

L'Ass.-sec.-trés. Martial Beaudry agi à titre de secrétaire de l'assemblée en raison de l'absence de M. J.-B. Pothier qui est malade.

M. le Maire Clément Beaudry et le conseiller R. Lamothe sont absents.

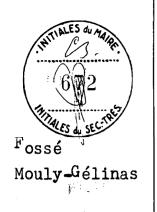
Après la récitation de la prière, M. le Maire-suppléant demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 12 décembre 1977, et dont copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

199/77

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement d'accepter, tel quel rédigé, le procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 12 décembre 1977. Signé et initialé par M. le Maire-suppléant et l'Ass.-sec.-trés.. Adopté.

Rockwell . compteurs eau

En date du 9 décembre 1977, la Co. Rockwell Internationale demande des renseignements afin de soumettre des prix pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau à chacun des abonnés. Le Sec.-trés. devra leur fournir les renseignements demandés.



En date du 16 décembre 1977, M. Edmond Mouly, 870 rue Ste-Marguerite avise par courrier recommandé que la Municipalité a fait creusé un fossé qui empiète sur sa propriété et que cette situation devra être corrigée. Le Sec.-trés. devra prendre informations auprès de M. Mouly afin de savoir de combien ledit fossé pénètre sur sa propriété. Pareille demande devra être faite à M. Réal Gélinas ainsi qu'à M. Roger Gélinas, arp.-géo.: Sur réception de ces renseignements les membres du Conseil pourront prendre position.

lot 199-35. P. Charbonneau

En date du 15 décembre 1977, M. Serge Hamel, arp.-géo. explique pourquoi, dans le projet de subdivision de M. Charbonneau le lot 199-35 n'a que 55.0 pieds de façade. Les membres du Conseil sont unanimes à aviser M. Hamel que les lots doivent avoir une façade minimum de 60 pieds.

Domaine Ls-Riel Bell Canada ·

En date du 14 décembre 1977, Bell Canada soumet un plan dossier 414947, relativement à l'installation d'équipement téléphonique pour desservir le domaine du Lac Louis Riel, dans le 6e rang Ouest.

200/77

Il est proposé par M. le conseiller Conrad Carbonneau résolu unanimement d'accepter le plan de Bell Canada, tel que décrit ci-haut. Adopté.

M.A.M. Cartable

Le Ministère des Affaires municipales du "uébec, soumet un cahier expliquant et donnant les renseignements et formulaires pertinants aux divers programmes d'aide financière aux municipalités.

Plan urbanisme

Le Sec.-trés, devra prendre informations afin de savoir ce qui arrive avec l'aide technique demandée pour le confection d'un plan d'urbanisme. Les membres du Conseil soulignent qu'ils aimeraient voir des plans modèles.

Bibliothèque

En date du 20 décembre 1977, la Biliothèque Centrale de Pret de la Mauricie retourne une copie des documents signés relativement à l'établissement d'une bibliothèque locale. De plus elle joint la contribution 1978 que la municipalité devra payer soit un montant de \$1,164.15.

P. Juneau raquettes et ski de fonds

En date du 21 décembre 1977, M. P. Juneau demande à la droit de passage Municipalité un droit de passage sur les lots P-191 et P-192, moyennant dédomnagement, pour organiser une piste de ski de fonds et raquettes.

201/77

Jules Levasseur, résolu unanimement d accorder à M. P. Juneau un droit de passage sur les lots P1191 et P-192, anciennement propriété dudit P. Juneau, pour l'établissement de pistes de ski de fonds et de raquettes, aux conditions suivantes:

- 1°) Eviter de circuler près des installations d'aqueduc de la Municipalité.
- 2°) Ne pas couper d'arbres si possible, du moins pas de gros arbres.
- 3°) Le terrain devra être laissé tel quel, sans déchet.
- 4°) Cette permission est valable pour l'année 1978 seulement, et pourra être retirée à n'importe quel moment par la Municipalité, si elle n'est pas satisfaite. Aucun ffais ne sera exigé de M. Juneau.
- 5°) M. Juneau sera responsable de tout dommage causé ainsi que de tout accident pouvant survenir sur ou près des pistes aménagées. Il devra maintenir en vigueur une assurance responsabilité.
- 6°) M. le Maire Clément Beaudry et le Sec.-trés. J.-B. Pothier sont autorisés à signer, pour la Municipalité, une entente à cette fin.

Adopté.

202/77

Il est proposé par M. Hervé Gauthier résolu unanimement d'ajourner la présente assemblée à mercredi le 28 décembre 1977, à 0 heures 15 minutes.
Adopté.

La présente assemblée est ajournée.

MAIRE Clement BeauduSEC. TRES.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

séance régulière le 28/12/77 minuit 15 minutes, le 28 décembre 1977, l'assemblée reprend, les membres du Conseil présents sont ceux de l'assemblée du 27 décembre 1977, formant quorum.

 DEPENSES FOLIO 612
 BUDGET 1978

 NOM DU COMPTE
 BUDGET 78 suggéré

 Maire et conseillers
 9,500.00

 Salaire: Sec. et Ass.
 25,300.00



I) Concierge	1,500.00
Conseilde Comté	20,000.00
Voyage evaluation	200.00
Voyage sectrés	500.00
Cotisations	200.00
Vérificateur	3,500.00
Cotisations employés	2,000.00 1,500.00
Frais congrès	1,500.00
Frais extérieurs préparations taxes	3,000.00
I) Téléphone bureauI) Assurance générale	2,500.00
I) Eclairage-chauffage	500.00 5.000.00
T) Entretien Hôtel de Ville	5,000.00 1,500.00
I) Divers	2,000.00
Assurance responsableFrais juridiques	2,500.00 2,000.00
PROTECTION INCENDIE	2,000.00
Pompiers	8,000.00
I) Assurance camions	2,000.00
I) Entretien Divers	1,000.00
	600.00
TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE	
Voyages inspecteur	1,200.00
Matériel pierre Machinerie	12,000.00
Autres	300.00
DENEIGEMENT	
Contrat Bellemare	40,000.00
Sable et sel	3,000.00
Hydro-Québec (éclairages de rues)	4,500.00
SOUS-TOTAL:	\$164,300.00
ORDURES MENAGERES	<u> </u>
Contrat vidange	23,100.00
Dépotoir	7,000.00
REMBOURSEMENTS, DONS SUBVENTIONS	
Loisirs	2,000.00
Remboursement roulottes	300.00
Autres remboursements taxes	1,500.00
Autres	1,000.00
SERVICE DE LA DETTE	
obligations bâtisse et camionsIntérêt " "	16,500.00 17,200.00
IMMOBILISATION A MEME LES REVENUS	
Plan directeur	5,000.00
Autres	5,000.00 1,500.00
Autres	1,500.00 2,200.00
Autres	1,500.00 2,200.00 1,500.00
Autres	1,500.00 2,200.00 1,500.00 1,500.00
Autres	1,500.00 2,200.00 1,500.00

RECETTES FOLIO 612

NOM DII COMPTE

INTIALES du Maio

	NOM DU COMPTE	BUDGET	1978 suggé ré
	REVENUS DE SOURCES LOCALES	* - . *	
	Taxe foncière		- 58,750.00 - 8,500.00
	Permis de construction Autres, divers		- 500.00 - 400.00
	Autres, divers Service de vidange taxe		- 30,700.00
	COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES		
	Subvention Gouvernement Luébec Autres organismes		2,100.00 700.00
	SERVICES RENDUS A AUTRES MUNICIPAL	ITES	
	Service incendie " batisse		- 4,600.00 - 5,200.00
	SERVICES RENDUS A DES PERSONNES		
	Eclairages de rues		- 4,300.00
	AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES		
	Intérêts de banque Intérêts sur arrérages		500.00 - 1,000.00
	TRANSFERT INCONDITIONNEL		
	Taxe de vente		- 85,000.00 - 11,740.00
,	TRANSFERT CONDITIONNEL		
	Octroi poste		- 11,752.48 - 10,976.00
	TOTAUX:		\$236,718.48
	RECETTES FOLIO 1719	а	
	NOM DU COMPTE	BUDGE	T 1978 suggéré
	REVENUS DE SOURCES LOCALES	* 1 T AT A	
	Taxe d'eau		- 53,000.00
	SERVICES RENDUS A DES PERSONNES		
	Compteurs		
	Piscine - bétail		- 1,000.00 - 4,000.00
	AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES		
	Intérêts sur arrérages		- 800.00
	Intérêts de banque Prolongements		- 2,000.00 - 20,000.00
	TRANSFERT CONDITIONNEL		
	Subvention aqueduc		- 55,600.00
	TOTAUX:		\$141,400.00



DEPENSES 1978 FOLIO 1719

NOM DU COMPTE

DEFICIT PREVU:

BUDGET 1978 suggéré

NOW DO COMPLE DODGET	1970 Sugger
Voyages inspecteur Mach. déblaiement B.F. Autres employés Hydro-Québec Matériaux réparations Raccordements Nouveau puits - administration Divers contrat Assurance Papeterie-timbre Nettoyage de puits	3,800.00 1,500.00 4,000.00 25,000.00 1,000.00 600.00
SERVICE DE LA DETTE	,
Obligation aqueducIntérêts aqueduc	59,200,00 26,800.00
IMMOBILISATION A MEME LES REVENUS	
Prolongement aqueduc	20,000.00
TOTAUX:	\$151,800.00

\$10,400.00

203/77

Considérant les prévisions budgétaires ci-haut pour l'année 1978, EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jean-Jacques Lacroix, résolu unanimement,

- 1°) D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 1978, aux fodio 612 et 1719, tels que ci-haut décrits:
- 2°) Wue pour rencontrer ces dépenses:
 a) le taux de la taxe foncière générale est fixée à 25¢
 du cent dollars d'évaluation imposable.
 - b) la taxe de vidange est fixée à \$32.00 par année par unité de logement pour les résidants à l'année et \$16.00 par chalet pour les abonnés saisonniers.
 - c) la taxe spéciale pour l'éclairage de rue est fixée à:

 I) \$58.00 par année pour les propriétaires de l'avenue St-Jean-Baptiste.
 - II) \$45.00/année pour les propriétaires de l'avenue imard.
 - III) \$ 7.00/année pour les propriétaires de l'avenue des Erables.
- d) le permis pour les maisons mobiles est fixé à \$10.00 par mois chacune. Adopté.

Considérant que M. Serge Hamel, arp.-géo., présente des projets de subdivision de rue, lot P-247 propriété de M. Simon Dubé, les membres du Conséil sont unanimes à demamder à celui-ci de venir les rencontrer pour discuter de prolongements de rue.

Considérant que certains propriétaires n'acquittent pas leur compte de taxe dans les délais prévus,

Plan Dubé P-247

taux intérêts sur arrémage # 204/77

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Hervé Gauthier, résolu unanimement, de charger, sur les comptes de taxe non payés dans un délai de trente (30) jours des intérêts de 12% l'an et des frais de \$0.75 pour chaque envoi de compte.

Adopté.

Absence R. Lamothe

205 /77

Considérant que Mé le conseiller Raymond Lamothe est absent depuis plus de 90 jours consécutifs,

Considérant que cette absence est dû à un accident qui lui est arrivé,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau résolu unanimement, d'accorder à M. R. Lamothe un délai supplémentaire pour qu'il se présente à une séance du Conseil, Adopté.

La présente assemblée ajournée est levée.

MAIRE Climent Beaudy SEC.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

assemblée rég 9/1/78 La séance du 9 Janvier 1978 n'a pas été tenue à cause de circonstance incontrolable, soit: une tempête de neige.

Ass-sec-trés

Martial Beaudry

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE DU LAC PAROISSE

assemblée spéciale 19/1/78 Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac Paroisse, tenue à la salle de l'Hotel de Ville, le 19 Janvier 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Jean-Jacques Lacroix, Conrad Carbonneau, Jules Levasseur, sous la présidence de M. le Maire Clément Beaudry, formant quorum. Le sec-trés et l'ass-sec-trés sont aussi présents.

M. Hervé Gauthier et Raymond Lamothe sont absents.



Un avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil par le sec-trés, et mentionnait les sujets ci-bas à être pris en considération:

- 1- Acceptation des minutes de l'assemblée du 27/12/77.
- 2- Responsabilité du réseau d'aqueduc
- 3- Rapport du sec-trés, relativement à sa maladie
- 4- Retard de la Firme d'Evaluation St-Maurice Inc
- 5- Projets d'aqueduc pour les nouvelles rues ou les prolongements.

adoption minutes séance 27/12/77

Item 1 '

1/78

Item 3

Item 2

2/78

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 Décembre 1977, et dont copies leur furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par M. Jules Levasseur, résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 27/12/77. Signé et initialé par M. le Maire et le sec-trés. Adopté.

Le sec-trés donne un rapport de son état de santé, ainsi que de ses absences au travail.

Considérant que le sec-trés demande aux membres du Conseil de le décharger de la responsabilité du réseau d'aqueduc, pour des raisons de santé

Em Conséquence, il est proposé par M. Robert Parenteau, résolu unanimement,

- 1) De dégager le sec-trés, Jean-Baptiste Pothier de toute responsabilité vis à vis la station de pompage et le réseau d'aqueduc de la Municipalité.
- 2) De confier, temporairement à M. Michel Thiffeault, la responsabilité de la station de pompage.

DESCRIPTION DES TÂCHES:

- a) effectuer une visite journalière de la station de pompage pour prendre la lecture des divers compteurs et vérifier le bon fonctionnement en général
- b) une fois par semaine, faire fonctionner les moteurs à essence, vérifier leur bon fonctionnement en tout temps.
- c) La rénumération pour cette tâche sera déterminée par résolution du Conseil Municipal.
- d) Tout autre travail sera indépendant de la présente fonction. Adopté.

Après discussions, les membres du Conseil sont unanimes à laisser tomber cet item.

Item 4

Item 5

Après discussions, les membres du Conseil sont unanimes à maintenir les normes existantes pour l'acception tation de nouvelles ou de prolongements de rues.

La présente assemblée spéciale est levée.

MAIRE Clement Beaudy SEC. TRES Mertal Beaudy

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

CORPORATION MUNICIPALE POINTE DU LAC PAROISSE

23/1/78

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle de l'Hôtel de Ville, le 23 janvier 1978, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Robert Parenteau, Conrad Carbonneau, Hervé Gauthier, Jules Levasseur, sous la présidence de monsieur le Maire Clément Beaudry, formant quorum. L'Ass.-secrétaire, Martial Beaudry agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont absents les conseillers Jean-Jacques Lacroix, Raymond Lamothe, et le Sec.-Trés. Jean-Baptiste Pothier, ce dernier pour cause de maladie.

Après la récitation de la prière, M. le Maire demande si les membres présents du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 19 janvier 1978 et dont copies leur furent distribuées plusieurs jours avant la présente.

3/78

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accepter tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 19 janvier 1978. Signé et initialé par le Maire et l'Ass.-secrétaire. Adopté.

Claude Girard kiosque patate

M. Claude Girard demande d'établir sur le chemin Ste-Marguerite, un kiosque pour y vendre des repas légers.

Considérant que le terrain sur lequel il veut établir ce commerce saisonnier appartient à M. Blouin, c'est ce dernier qui devra faire la demande du permis de construction. Quant à l'établissement de ce commerce, les membres du Conseil n'y voient pas d'objection.

Gélinas-Mouly

limite des lots 230-231

Règlement dommages école St-Joseph

4/78

transport crédit G.Bouchard

5/78

Compteurs à eau Rockwell

M. Réal Gélinas demande s'il y a de nouveaux développements au sujet de la ligne des lots 230 et 231.

Considérant que M. Roger Gélinas, arp.-géo., a soumis un plan,

Le Sec.-trés. devra prendre informations auprès de Me Bertrand Lamothe avocat, et M. Roger Gélinas, arp.-géo., afin d'établir clairement la limite des lots 230 et 231, séparant la propriété de la Municipalité et celle de M. Edmond Mouly. Voir même s'informer des procédures à suivre. Le Sec.-trés. devra s'informer si l'arpenteur Gélinas a fait parvenir au Ministère des Terres et Forêts la demande d'enlever le caractère de rue au lot ou à une partie du lot 230-1.

Considérant que des dommages ont été causés par la fumée à une bâtisse de la Municipalité, soit l'école St-Joseph,

Considérant que la Municipalité, de Pointe-du-Lac, conjointement avec la Visitation de Pointe-du-Lac, a réclamé des dommages pour un montant de \$988.75,

Considérant que la Cie Herman Renaud et Associés offre un montant de \$981.10, en règlement de cette affaire,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement.

1°) d'accepter le montant de \$981.10, de la firme ci-haut mentionnée, comme règlement des dommages subis à l'école St-Joseph le ou vers le 20 novembre 1977,

2°) d'autoriser le Sec.-trés., Jean-Bte Pothier à signer pour et au nom de la Municipalité, la formule "Preuve de Pertes" de la Cie Renaud.
Adopté.

Considérant que la Banque Canadienne Nationale, 5620, boul. Jean XXIII, Trois-Rivières-Ouest, demande un transport de créance en sa faveur, pour un montant de \$500.00, sur le contrat de déneigement de M. Gilles Bouchard,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Jules Levasseur, résolu unanimement, d'autoriser le Sec.-trés. à signer pour et au nom de la Municipalité, ce transport de créance. Adopté.

En date du 11 janvier 78 la Co. Rockwell International, soumet son rapport des coûts pour l'installation de compteurs à eau aux usagers du service d'aqueduc. Le Sec.-trés. devra donner un accusé de réception à cette compagnie.

			•	de 22 br
				125 p ié d
Equipements	En date du 13 janvi		# 7/78	
pompiers	Association'de Prévention des		Ü	résolu 🕸
	Lac, demande l'autorisation			une fa ^ç a
	soit: 5 paires de bottes, 7	·	2	Adopté.
# 6/78	EN CONSEQUENCE, i1		P.Charbonneau	
	Carbonneau,. résolu unanimemer		subdi. de rues et terrains	projets
	les équipements ci-haut décr		et terrains	
	Adopté.			

R. Lamontagne procédure courrier

Souhaits SSJB

Croix Rouge

Amos cocktail bénéfj.

loi #55 et #6è

PAREM et PACEM

P. Charbonneau subdivision 199-35

7/78

P.-Charbonneau sqbdi. de rues et terrains



M. Simon Dubé projets subdi.

employé tempor.

9/78

déneigement avis à Bellemare

chèques NO:

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Robert Parenteau résolu unanimement, de n'accepter de M. Paul Charbonneau aucun projet de subdivision, soit ceux déjà présentés et ceux à venir, avant le printemps 1978 lors de la reprise des travaux (fosse septique, mise en forme et revêtement de rue, etc...). Adopté.

Considérant que M. Simon Dubé présente 2 projets de subdivision de rues sur le lot p-247, les membres du Conseil préfèrent rencontrer M. Dubé afin de discuter des modalités de ces prolongements de rues avant d'accepter quoique ce soit. M. Dubé devra être avisé de cette décision et prendre rendez-vous avec les membres du onseil à l'assemblée qui lui plaira.

Considérant le surcroît de travail occasionné par la période de fin et de début d'année ainsi que par l'absence occasionnelle du Sec.-trés. à cause de maladie,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Hervé Gauthier, résolu unanimement, de retenir les services de Mlle Hélène Leclerc à titre d'employé à temps partiel, et de lui verser le salaire minimum.

Adopté.

Considérant certaines plaintes reçues et selon l'observation générale, les membres du Conseil prient le Sec.-trés. d'aviser, par lettre, la firme Thomas Bellemare et Fils d'apporter si possible une amélioration au service de déneigement et d'apporter une attention spéciale dans la rue des Saules, laquelle s'enneige rapidement à cause de son exposition aux vents.

COMPTES: FOLIO # 612

1			1.2
01	Caisse Pop. Pte-du-Lac	vidange déc.77	1,250.00
02	Marcel F. Rivard	dépotoir " "	67.20
03	Gaétan Pagé	ménage " "	100.00 /
0,4	Hydro-Québec (ANNULE)	lumières de rue	1,709.82
05	Formules Municipales Ltée	papeterie	37.50 /
06	Le Nouvelliste	annonce	40.00 1
07	Canadian Salt	sel	1,482.49
08	Floriculture Gauthier Inc.	fleurs	21.60 M
09 1	Hydro-Québec	bâtisse	434.32
10	Bell Canada	bâtisse	168.88
11	Caribonum Canada Ltée ·	pap e terie	55.57 N
12	P.A. Gouin	matériaux	68 . 69 ~
13	Ben Vanasse: .	tt tt	310.87~
14	Laurent Savoie	électricien	14.44~

				·	
15	Maurice Gauthier	travaux	divers	181.5	NES du A
16	Papete rie Mauricienne	papeteri	е	22.04 / HIT	C.S. WAR.
17	Claude Arbour	11	11	120.92	Alco a
18	Bell Canada	école St	-Jo.	69.58	003
19	Henri St-Pierre	huile	2	213.66/	SECTRES
20	Canadian Motorolla Elect. Co	.incendie	Déc.	33.00~	
21	Bell Canada	H H	ŧŧ	18.26 N	
22	Garage Pépin	incendie	déceml	ore 1977	33.00m
23	Marcel Bergeron	marchand	ises	. `	45.95~
24	Marie Äntoinette Enr.	fleurs			37.80~
25	Réal ^T rahan	divers	٠		18.00/
26	St-Maurice Oxigen	c			21.60 ~
27	Marcel Crête	pompiers	déceml	ore 77	160.00~
28	Martial Beaudry	tţ	tt	tt	95.00×
29	Rénald Légaré	ŧŧ	Ħ	tt	35∙00~
30	Jean-Yves Pépin	tt	91	tt	80.00~
31	André Dugré	11	11	tt	50.00~
32	Luc ^D ugré	u	11	tt .	15.00~
33	Serge ^A llard	11	H.	tř	50.00~
34	Jean-Pierre Benoît	#	Ħ	**	15.00~
35	Raymond Benoît	tt	Ħ	11	65.00~
36	Sylvio Dufresne	11	11 7	it i	65.00~
37	Jacques Godon	n T	11	187	35.00~
38	Jean-Marc Guay	11	11	10	65.00~
39	Marcel Guay	M · j	ti	\$\$ 1	50 . 00~
40	Normand Hélie	#	u	Ħ	95.00~
41	Jean-Jacques Légaré	11	ti .	\$81	65.00
42	Denis Lesmerises	11	H	ęģi	50.00~
43	Michel Lesmerises	11	tt	Ħ	50.00~
44	Réal Trahan		11	it .	65.00
45	Jean-Claude Turgeon	tt .	ti Î	664	20.00~
46	•	•			
47	Jean-Baptiste Pothier	salaire	janvie:	r 1978	1,068.25~
48	Martial Beaudry			r ler au15	
49	Martial Beaudry	salaire	janvie:	r 16 au 29	353•73 ~

10/78

Il est proposé par M. Conrad Carbonneau, résolu unanimement, d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612. Adopté.

La présente assemblée est levée.

MAIRE Clement beaudy SEC.-TRES.

Kimpa Inhur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE D

Séance régulière du 13/2/78

La séance régu Municipale de Pointe-du-l l'émission, en date du 1 du Québec, des lettres P Pointe-du-Lac Paroisse e





















.

.



.









